



Vendredi 13 novembre 2020

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8

OCTOBRE 2020

Table des matières

| | |
|---|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 |
| Condoléances..... | 3 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 17 |
| Observations sur le déroulement de la séance..... | 17 |
| Adoption de comptes rendus..... | 18 |
| Rappel au règlement..... | 18 |
| Souhaits de bienvenue..... | 19 |
| 2020 DASCO 132 Communication de Mme la Maire de Paris sur la rentrée 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux masques dans les crèches, écoles et collèges..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'égalité fille-garçon dans les écoles parisiennes..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'école et à la rentrée scolaire..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'affectation des élèves en collège et lycée..... | 19 |
| Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles..... | 19 |
| Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre la précarité menstruelle..... | 19 |
| Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et Modem, Démocrates et Ecologistes relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet..... | 19 |
| Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif à la situation des étudiants à la rentrée 2020..... | 19 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la précarité étudiante..... | 19 |
| 2020 DASCO - 4 Indemnisation amiable de MATMUT Indemnisation Services, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris..... | 20 |
| 2020 DASCO - 9 Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (19e)..... | 20 |
| 2020 DASCO 16 - Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (165.163 euros) au titre des services de restauration pour 2020..... | 20 |
| 2020 DASCO 21 - Subvention (10.500 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du SAPAD..... | 20 |
| 2020 DASCO 25 - Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France..... | 20 |
| 2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs..... | 20 |
| 2020 DASCO 35 - DAC - Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir..... | 20 |
| 2020 DASCO 41 - Subvention (20.000 euros) dans le cadre d'une CPO avec l'Association Départementale et Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e)..... | 20 |
| 2020 DASCO 44 - Subvention (55.000 euros) dans le cadre d'une CPO ainsi que subvention de compensation pour la redevance d'occupation des locaux communaux (32.900 euros) et convention annuelle avec le CDPE Paris (8e)..... | 20 |
| 2020 DASCO 49 - Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans ma ville 2020"..... | 20 |
| 2020 DASCO 53 - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris..... | 20 |
| 2020 DASCO 80 - Protocole de transfert des lycées municipaux parisiens à la Région Ile-de-France..... | 20 |
| 2020 DASCO 82 - Indemnisation amiable de ZURICH Assurance, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris..... | 20 |
| 2020 DASCO 84 - Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126.257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement..... | 20 |
| 2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021..... | 20 |
| 2020 DASCO 91 - SG - Subvention (15.000 euros) à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis..... | 20 |
| 2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... | 20 |
| 2020 DASCO 111 - Collèges parisiens - Mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale..... | 20 |

| | | | |
|--|----|---|----|
| 2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros)..... | 20 | Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil "Petit Prince Lumière" (20e)..... | 21 |
| 2020 DASCO 113 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros)..... | 21 | 2020 DFPE 82 - Subvention (110.112 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e)..... | 21 |
| 2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183.120 euros), subvention d'équipement (12.000 euros) et subventions pour travaux (611.079 euros)..... | 21 | 2020 DFPE 96 - Subvention (1.289.339 euros), convention et avenants n° 3 et 4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance..... | 21 |
| 2020 DASCO 117 - Subvention (123.570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien..... | 21 | 2020 DFPE 114 - Subvention (77.419 euros), avenant n° 4 avec l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie Croque-Nuage (12e)..... | 22 |
| 2020 DASCO 118 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la copropriété du 48 rue Raymond Losserand (14e) concernant des infiltrations d'eaux provenant de l'école du 69 rue de l'Ouest (14e)..... | 21 | 2020 DFPE 125 - Subvention (74.968 euros), avenant n° 4 et convention avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e)..... | 22 |
| 2020 DASCO 119 - Protocole d'accord transactionnel relatif l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris..... | 21 | 2020 DFPE 126 - Subvention (65.443 euros), avenant n° 4 avec l'association Crèche Parentale Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett' (13e)..... | 22 |
| 2020 DASCO 120 - Caisse des écoles (15e) - Subvention exceptionnelle (152.500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... | 21 | 2020 DFPE 127 - Subvention (84.938 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20e)..... | 22 |
| 2020 DASCO 121 - Caisse des écoles (13e) - Subvention exceptionnelle (65.000 euros) pour la restauration provisoire du collège Gustave-Flaubert..... | 21 | 2020 DFPE 136 - Subvention (7.542 euros) et convention avec l'association "Les petits lardons" pour les travaux de rénovation de la crèche parentale "Les petits lardons" située 20 rue des Écluses Saint-Martin (10e)..... | 22 |
| 2020 DASCO 123 - Financements exceptionnels pour les accueils de loisirs de l'été 2020 - Demandes de subventions avec convention à la DDCS de Paris et avec conventions à la CAF de Paris..... | 21 | 2020 DFPE 149 - Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020 - Subventions (66.693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité..... | 22 |
| 2020 DASCO 124 - Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (61.600 euros) et avenant 2 à convention avec l'Académie de Paris (19e)..... | 21 | 2020 DFPE 153 - Crèche municipale 211 avenue Gambetta (20e) - Convention de transfert de gestion du domaine public entre "Paris Habitat" et la Ville de Paris..... | 22 |
| 2020 DASCO 125 - Caisse des écoles (11e) - Subvention exceptionnelle (136.900 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... | 21 | 2020 DAE 220 - Subvention (240.000 euros) à l'association Linkee pour la mise en place d'un dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens..... | 22 |
| 2020 DASCO 126 - Caisse des écoles (8e) - Subvention exceptionnelle (61.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... | 21 | Suspension et reprise de la séance..... | 44 |
| 2020 DASCO 128 - Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Des Cris des Villes pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU..... | 21 | 2020 DASCO 132 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la rentrée 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes. (Suite)..... | 44 |
| 2020 DFPE 22 - Subvention (91.336 euros) et avenant n° 4 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e)..... | 21 | Compte rendu de la 2e Commission..... | 57 |
| 2020 DFPE 40 - Subventions (253.417 euros) et avenants n° 4 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance..... | 21 | 2020 DAC 483 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République (11e)..... | 58 |
| 2020 DFPE 49 - Subvention (104.014 euros) et avenant n° 4 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte garderie La Caravelle (18e)..... | 21 | 2020 DAC 486 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin 6, rue Félix Terrier (20e)..... | 59 |
| 2020 DFPE 66 - Subventions (3.353.195 euros), convention et avenants n° 1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance..... | 21 | 2020 DAC 488 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette, à l'entrée du square rue de la Roquette (11e)..... | 60 |
| 2020 DFPE 69 - Subvention (97.829 euros) et avenant n° 4 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux | | 2020 DU 14 - Dénomination rue Catherine de La Rochefoucauld (9e)..... | 62 |
| | | 2020 DU 20 - Dénomination place Martine Durlach (19e)..... | 62 |

| | | | |
|--|----|--|-----|
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Gisèle Halimi. | 65 | 2020 DAC 666 - Subventions (144.000 euros) avec conventions et avenants à 7 associations dans le cadre de la préparation de l'Olympiade culturelle. ... | 87 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une "Halle aux chevaux - René Froment" dans le parc Georges Brassens..... | 66 | 2020 DAC 689 - Convention avec l'EPPGHV concernant les Micro-Folies..... | 87 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à une dénomination dans le 16e, en hommage à Claude Goasguen..... | 67 | 2020 DAC 710 - Subvention (50.000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets "Embellir Paris" pour "Les fables du Calao" et convention de subvention..... | 88 |
| 2020 DAC 7 - Subventions (1.392.600 euros), avenant et conventions avec 30 structures culturelles. | 68 | 2020 DAC 714 - Subventions (4.000 euros) à deux associations, Art Exprim 18 et M.U. au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement. | 90 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins financiers et aux résultats du Centquatre..... | 68 | 2020 SG 20 - Convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix. | 91 |
| 2020 DAC 13 - Subventions (299.500 euros) à 44 associations au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris..... | 70 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au cinéma La Clef..... | 93 |
| 2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er)..... | 71 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la défense du cinéma La Clef. | 93 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication de l'audit sur la gestion du Théâtre du Châtelet. | 71 | Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef. | 93 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du théâtre du Châtelet..... | 71 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef..... | 93 |
| Suspension et reprise de la séance. | 74 | Vœu déposé par l'Exécutif. | 93 |
| 2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er). (Suite). | 74 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nomination au poste de Directeur général de l'établissement public "Paris Musées". | 96 |
| 2020 DAC 180 - Budget participatif 2016 "De l'art dans mon quartier" : avenant à la convention avec l'association Pixo pour le projet d'équipement "Coulée verte Art Project" (12e). | 75 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux préemptions de lieux culturels. | 97 |
| 2020 DAC 242 - Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires. | 76 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation des "Olympiades Culturelles" Paris 2024. | 99 |
| 2020 DICOM 8 - "Nuit Blanche" 2020. | 77 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exécution budgétaire du plan pour les édifices culturels. | 100 |
| 2020 DAC 293 - Subventions (870.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Maison du Geste et de l'Image (Paris Centre)..... | 79 | Compte rendu de la 3e Commission..... | 101 |
| 2020 DAC 300 - Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap..... | 80 | 2020 DVD 16 - Communication Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à Porte Dauphine (16e, 17e et 18e). | 102 |
| 2020 DAC 312 - Modification du règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe..... | 81 | 2020 DVD 25 - Prolongement du tramway T8 à Paris Gare Rosa Parks (18e et 19e). Convention d'organisation des rapports avec IDF Mobilités relative aux études du schéma de principe..... | 105 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au moyen de sélection des conservatoires..... | 81 | 2020 DVD 73 - Station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules à Porte de Saint Cloud (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société HysetCo. | 106 |
| 2020 DAC 550 - Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels. | 84 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au lancement d'études pour la piste cyclable du boulevard Sébastopol..... | 109 |
| 2020 DAC 582 - Subventions (13.000 euros) à cinq associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 12e arrondissement..... | 86 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité des transports pour les moins de 18 ans. | 110 |
| | | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des "Rues aux écoles"..... | 111 |
| | | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires. | 112 |
| | | Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif au dispositif "Rues aux écoles" rue de l'Arbalète..... | 112 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif au dispositif "Rues aux écoles" aux abords des écoles maternelles rue du Sommerard et 28, rue Saint-Jacques..... | 112 | d'occupation du domaine public avec l'association "Vergers Urbains"..... | 137 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 113 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation de l'anneau cycliste de Longchamp..... | 139 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude d'impact sur les coronapistes..... | 115 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 139 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux coronapistes et à la pratique du vélo..... | 115 | Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la création d'un Eco-stade dans le 5e arrondissement..... | 141 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan d'expérimentation des coronapistes..... | 115 | 2020 PP 66 - Prestations de fourniture, de mise en place et d'exploitation technique d'une plateforme des sollicitations "non urgentes", multicanal, de la Préfecture de police (NUPP)..... | 142 |
| Rappel au règlement..... | 117 | 2020 PP 73 - Convention de don à la BSPP de 100.000 euros par la Fondation Total..... | 143 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude d'impact sur les coronapistes..... | 117 | Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une coopération entre l'ensemble des partenaires de la sécurité..... | 144 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux coronapistes et à la pratique du vélo..... | 117 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e..... | 146 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan d'expérimentation des coronapistes. (Suite)..... | 117 | Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'implantation d'une caméra de vidéo-verbalisation rue Buffon..... | 146 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation du carrefour de la rue George Sand - rue Jean de la Fontaine (16e)..... | 119 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et au développement de la vidéo-protection..... | 148 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 119 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux problèmes de sécurité dans le 19e..... | 150 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux emplacements de stationnement pour les vélos des bailleurs sociaux..... | 121 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins..... | 152 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 121 | Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux problèmes de sécurité avenue Rachel dans le 18e..... | 153 |
| Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif aux places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes..... | 122 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux interpellations lors de rassemblements de gilets jaunes..... | 155 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 122 | 2020 PP 65 - Délibération "balai" du BCPA (marchés attribués suite à la CAO de septembre).... | 157 |
| 2020 DDCT 49 - DPSP - Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020..... | 124 | Compte rendu de la 4e Commission..... | 157 |
| 2020 DPE 19 - Convention financière avec le SIAAP pour le cofinancement des travaux de création du bassin d'Austerlitz (12e et 13e)..... | 126 | 2020 DDCT 35 - Subventions (112.500 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi, de l'égalité professionnelle et de la participation citoyenne..... | 158 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 127 | 2020 DDCT 48 - Subventions (73.000 euros) à 23 associations pour le financement de 24 projets au titre de la thématique "Genre et espace public"..... | 160 |
| 2020 DPE 11 - Renouvellement 2020 et suivants des adhésions et cotisations versées aux associations travaillant dans le domaine de l'eau..... | 127 | 2020 DDCT 57 - Subvention à l'association de soutien à la Fondation des femmes pour la Cité audacieuse..... | 162 |
| 2020 DPE 15 - Signature du contrat de territoire "Bièvre Eau, Climat, Trame Verte et Bleue" 2020-2024..... | 129 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la marche des sans-papiers..... | 164 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réouverture de la Bièvre..... | 129 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Marche Nationale des Sans-papiers..... | 164 |
| 2020 DPE 18 - Subvention à l'association Cluster Eaux, milieux et sols pour ses activités 2020..... | 133 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 164 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin..... | 134 | | |
| 2020 DEVE 36 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Botalista..... | 136 | | |
| 2020 DEVE 45 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au sein du parc Chapelle Charbon (18e) - Convention | | | |

| | |
|--|-----|
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réquisition de gymnases au titre de l'hébergement d'urgence..... | 166 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des exilé.e.s. | 167 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 167 |
| 2020 DASES 6 - FSL de Paris : avenants avec EDF, avec "Eau de Paris" et conventions avec le SIAAP, avec Engie, avec Total Direct Energie portant sur la participation au financement du FSL. | 168 |
| 2020 DASES 126 - Subventions (1.190.500 euros) à 5 associations pour leurs actions de prévention et insertion socioprofessionnelle en faveur des jeunes les plus en difficulté. Avenant. | 169 |
| 2020 DASES 127 - Subventions (494.300 euros) et avenant avec la Mission Locale de Paris pour des actions renforcées vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté. | 170 |
| 2020 DASES 134 - Subventions (4.091.111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion - Avenant. | 173 |
| 2020 DASES 167 - Subventions (896.157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de 5 centres d'hébergement et 1 résidence sociale. Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abri. | 174 |
| 2020 DASES 169 - Subventions (839.002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes. | 175 |
| 2020 DASES 218 - Subventions (1.242.294 euros), conventions et avenants pour des actions en direction des publics en grande précarité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire (aide alimentaire et insertion globale). | 177 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des personnes vivant à l'hôtel. | 178 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de l'association "L'étape solidaire". | 179 |
| Dépôt de questions d'actualité. | 180 |
| Suspension et reprise de la séance. | 181 |
| Examen des questions d'actualité. | 181 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au Covid-19 : Agir en direction des quartiers populaires. | 181 |
| II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la politique de santé à Paris face à la crise du Covid. | 181 |
| VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'hôpital public. | 181 |
| III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la politique d'insertion des jeunes. ... | 186 |
| IV - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la situation de précarité des jeunes étudiant.e.s. | 189 |
| V - Question d'actualité posée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance parisienne. | 191 |
| VII - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux aménagements urbains et l'enlaidissement de Paris. | 192 |
| VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant la création d'un conseil scientifique parisien. | 194 |
| 2020 DASES 221 - Participation (3.420.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris. | 196 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipement de masques inclusifs. | 198 |
| 2020 DDCT 5 - Subvention (382.650 euros) avec 25 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans). | 200 |
| 2020 DDCT 6 - Subventions (202.000 euros) pour 15 structures, au titre de l'appel à projets 2020 pour l'apprentissage du français à destination des réfugié-es parisien-nes résidant en centre d'hébergement. | 201 |
| 2020 DDCT 34 - Subvention aux associations au titre de l'intégration. | 202 |
| 2020 DEVE 4 - Attribution de la dénomination jardin Monique Wittig au jardin situé 3, boulevard Brune (14e). | 204 |
| 2020 DGRI 7 - Approbation du règlement intérieur du prix LGBT 2020. | 205 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des personnes LGBTQI en Pologne. | 205 |
| 2020 DASES 98 - Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme AFVS (17e). | 207 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une communication sur la gestion de la crise sanitaire et à l'organisation d'un débat en Conseil de Paris. | 208 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des personnes vulnérables à la Covid-19. | 208 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une 2e vague de coronavirus et aux centres de dépistage et de diagnostic. | 208 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mesures d'urgence à instaurer dans la lutte contre la Covid-19. | 208 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 209 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'offre de soins dans le 18e arrondissement. | 212 |
| 2020 DASES 173 - Subvention (140.000 euros) et conventions avec quatre associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel. | 213 |
| 2020 DASES 176 - Participations (1.699.160 euros) et conventions avec l'association Coallia pour la mise à l'abri des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA). | 214 |

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cambriolages de pharmacies par des mineurs isolés..... | 216 | 2020 DLH 114 - Location de l'immeuble 45, rue de Lyon (12e) à "Paris Habitat"..... | 242 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mineurs marocains et d'Afrique du nord de la Goutte d'Or..... | 216 | 2020 DLH 116 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesures d'exonération de loyers à certains professionnels, locataires de la Ville de Paris..... | 243 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au protocole d'aide à l'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés..... | 216 | 2020 DLH 121 - Réalisation 23-27, rue de l'Évangile (18e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP - Réitération des garanties d'emprunt par la Ville (926.189 euros)..... | 245 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 216 | 2020 DLH 122 - Réalisation 8-10, rue Saint Dominique (7e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 126 logements PLA-I, 100 logements PLUS et 25 logements PLS par la RIVP. Réitération de la garantie des prêts..... | 247 |
| Compte rendu de la 5e Commission..... | 221 | 2020 DU 73 - Vente à la RIVP de 10 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris 7, 7bis et 9 rue du Loing (14e)..... | 248 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux dans les logements d'Elogie-Siemp et de "Paris Habitat" dans le quartier Plaine (20e) et Lefébure Sault (12e)..... | 222 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place du DPUR..... | 248 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une personnalité juridique de la Seine..... | 225 | Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au confort d'été des locataires du logement social..... | 250 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de l'usine à béton Lafarge-Holcim sur le port de Javel Bas (15e)..... | 225 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une exonération de loyer pour les foyers impactés par la crise sanitaire et sociale..... | 250 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e) et à l'avenir des cimentiers à Paris..... | 225 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 250 |
| Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e)..... | 225 | 2020 DSIN 3 - Convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel "IMR/Balmes" entre la ville de Lyon et la ville de Paris..... | 251 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e)..... | 225 | 2020 DU 27 - Acquisition d'une emprise de voirie dans la ZAC Beaujon (8e)..... | 252 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 225 | 2020 DU 35 - Résidence sociale Paris Gergovie (14e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants..... | 253 |
| 2020 DLH 20 - Réalisation 15-17 rue Bertillon (15e) d'un programme de création de 68 logements sociaux - Modification des prêts PLA-I, PLUS et PLS garantis par la Ville (8.959.120 euros)..... | 231 | 2020 DU 80 - Cession par voie d'adjudication publique de 11 lots de copropriété et parties communes spéciales 5 quai Malaquais (6e)..... | 255 |
| 2020 DLH 21 - Réalisation 20-22 rue Beccaria (12e) d'un programme de rénovation d'un Foyer pour Travailleurs Migrants comportant 215 logements par 3F Résidences..... | 233 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation du Champ de Mars..... | 256 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un parking et d'un équipement sportif..... | 233 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au retrait de la délibération ZAC Bercy-Charenton (2018 DU 71)..... | 257 |
| 2020 DLH 47 - Réalisation dans les 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements PLA-I par SNL-Prologues..... | 235 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux projets urbains du 12e arrondissement..... | 260 |
| 2020 DLH 58 - Plan de soutien aux bailleurs des groupes "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-Siemp pour le maintien des travaux et équipements visant l'amélioration des logements en réponse aux impacts de la crise..... | 236 | Observation sur le déroulement de la séance..... | 262 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux loyers capitalisés..... | 236 | Compte rendu de la 7e Commission..... | 262 |
| 2020 DLH 85 - Location de l'immeuble 3, rue Dupont de l'Eure (20e) à "Paris Habitat" - OPH - Bail emphytéotique..... | 240 | 2020 DDCT 55 - Subventions (62.500 euros) à trois associations pour la promotion et la régulation de la vie nocturne..... | 262 |
| 2020 DLH 102 - Réalisation Porte de Brancion et rue Vicat (15e) d'un programme de résidence sociale pour jeunes travailleurs de 114 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville demandée par la RIVP..... | 240 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la structuration du tourisme à Paris..... | 264 |
| | | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tourisme d'affaires à Paris..... | 265 |
| | | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien aux guides-conférenciers..... | 266 |
| | | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 266 |

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Suspension et reprise de la séance..... | 268 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution des subventions aux associations..... | 301 |
| 2020 DGRI 14 - Convention de co-organisation avec le Forum international des droits des femmes..... | 268 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux Conseils de quartier du 12e arrondissement. | 303 |
| 2020 DGRI 20 - Avenant à la convention Paris - Association pour la Forêt Vierge sur le programme d'aide aux populations indigènes du territoire du Haut Xingu..... | 269 | Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne..... | 305 |
| 2020 DGRI 43 - Aide d'urgence de 100.000 euros au bénéfice de la Croix Rouge..... | 270 | Compte rendu de la 1ère Commission..... | 306 |
| 2020 DGRI 45 - Subventions accordées dans le cadre de l'édition 2020 du Label Solidae 2020..... | 272 | 2020 DAE 163 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e) pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" (19e)..... | 307 |
| 2020 SG 29 - Subventions (65.000 euros) aux associations APIPD Casodom Cifordom Dife Kako ITM Opom et Unom..... | 274 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des salariés précaires de la BPI..... | 312 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris au Dr Denis MUKWEGE..... | 275 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mobilisation des salariés de Monoprix et de la grande distribution..... | 313 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Maître Nasrin SOTOUDEH..... | 277 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la Ville aux travailleurs sans-papiers de Frichti..... | 314 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Julian Assange..... | 278 | Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite)..... | 316 |
| 2020 DJS 122 - Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de l'année 2020..... | 279 | 2020 DDCT 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021..... | 316 |
| 2020 DJS 146 - Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux - Modification du contrat de DSP avec le groupement (Fédération Française de Tennis - société Soccer 5 France) et signature du contrat afférent..... | 280 | Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'inventaire 2021 des équipements de proximité du 5e arrondissement..... | 316 |
| 2020 SG 2 - Convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8e)..... | 282 | 2020 DRH 47 - Conventions de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'agents de la Ville de Paris avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris..... | 317 |
| 2020 SG 3 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la Solidéo et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement..... | 285 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux primes liées à la crise sanitaire pour les agents de la Ville de Paris et du CASVP..... | 318 |
| 2020 SG 13 - Transformations Olympiques - Subvention (15.000 euros) et convention entre la Ville de Paris, Paris 2024 et l'Association Médecine pour tous..... | 289 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la protection fonctionnelle de la Ville de Paris..... | 319 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pratique du sport à Paris et aux associations sportives parisiennes..... | 291 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Inspection générale des services dans ses missions d'enquêtes administratives internes..... | 320 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évolution du dispositif Paris Sports Seniors..... | 293 | Suspension et reprise de la séance..... | 322 |
| Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif aux personnels de l'Espace Sportif Pontoise, 19, rue de Pontoise (5e)..... | 295 | 2020 DAE 142 - Conventions et subventions (130.000 euros) à dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2020..... | 322 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au Budget Participatif..... | 296 | 2020 DAE 128 - Kiosques de presse - Avenant de transfert du marché public signé avec la société Médiakiosk à la société JC Decaux suite à fusion-absorption..... | 323 |
| Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes..... | 298 | 2020 DAE 149 - Convention Campus des métiers d'art et du design..... | 323 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de soutien aux associations..... | 298 | 2020 DAE 154 - Subventions d'investissement (315.000 euros) et conventions avec 40 commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets Soutien aux commerces Libraires..... | 325 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations..... | 300 | 2020 DAE 160 - Dotations (21.000 euros) récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris"..... | 327 |

| | |
|--|-----|
| 2020 DAE 206 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesures en faveur de la SEMAEST..... | 328 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux salariés de Biocoop et au repos dominical..... | 334 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la ville aux salariés de Biocoop..... | 334 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture dominicale des commerces à Paris, dans le contexte de crise sanitaire..... | 336 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des nouvelles règles sanitaires dans les bars..... | 337 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des terrasses éphémères..... | 337 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères..... | 337 |
| Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif au dispositif d'extension des terrasses éphémères..... | 337 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la Ville de Paris aux bars et restaurants parisiens..... | 341 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 341 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien des acteurs économiques de la Ville..... | 343 |
| 2020 DAJ 8 - Communication de la liste des marchés conclus du 1er janvier au 3 août 2020 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics..... | 344 |
| 2020 DFA 40 - Communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés en 2019 et 2020 par la formation inter-juridictions dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes..... | 346 |
| 2020 DFA 41 - États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2020..... | 347 |

| | |
|---|-----|
| 2020 PP 82 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2020..... | 347 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.... | 348 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de la 5G..... | 348 |
| Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G..... | 348 |
| Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la 5G à Paris..... | 348 |
| Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déploiement de la 5G..... | 348 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire et un débat citoyen et scientifique sur le déploiement de la 5G..... | 348 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 348 |
| Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite)..... | 355 |
| Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... | 407 |
| Clôture de la séance..... | 408 |
| Votes spécifiques..... | 408 |
| Votes spécifiés..... | 409 |
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... | 409 |
| Comptes rendus des Commissions..... | 418 |
| Listes des membres présents..... | 426 |
| Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er)..... | 432 |
| Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... | 436 |
| Tableau des votes des groupes politiques..... | 443 |

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition de M. Henri Meillat, ancien Conseiller de Paris, survenue le 3 avril 2020.

Ouvrier dans la chaussure, Henri Meillat rejoint les rangs des F.F.I. du 19^e arrondissement en août 1944 et adhère, dans la foulée, au Parti communiste français. Il a seulement 20 ans et nous sommes en 1945.

C'est à partir de ce moment qu'il débute son parcours politique. Il militera d'abord dans le 18^e arrondissement, dans le quartier des Grandes-Carrières, puis, rapidement, il prend des responsabilités au sein du parti, devenant membre du comité fédéral de la Seine en 1952 et l'un des responsables de la fédération de la Seine des Jeunesses communistes. En 1953, il devient secrétaire départemental des Vaillants, ce mouvement dont il accédera à la présidence en 1965, puis Etienne Fajon, directeur du journal "L'Humanité", le choisit comme collaborateur de 1965 à 1971.

En 1971, les électeurs du 20^e arrondissement portent Henri Meillat au Conseil de Paris et lui renouvellent leur confiance en 1977. Il assurera la présidence du groupe Communiste au Conseil de Paris de 1979 à 1983.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom, j'exprime à sa famille, ici présente, à tous ses proches, les condoléances de notre Assemblée, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

M. le président du groupe Communiste a souhaité, bien sûr, prendre la parole. Je lui donne immédiatement la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, de rendre hommage ce matin à Henri Meillat. Henri est décédé en pleine épidémie du Covid-19. Il est l'une des nombreuses victimes de cette maladie qui a durablement changé notre vie, à toutes et à tous.

Il est né en 1925, le Parti communiste n'avait que 5 ans. Ses parents sont militants, et lui va rejoindre, au sortir de la guerre, les F.F.I. du 19^e arrondissement à la Libération de Paris.

Henri est un de ces hommes qui ont vu dans le P.C.F., le parti de la Résistance, celui de l'espoir, celui d'un monde meilleur. Il était ouvrier, comme un grand nombre d'entre eux, dans les cuirs et peaux, vous l'avez dit, dans la fabrication des chaussures, et il militait dans les quartiers des Grandes-Carrières.

Henri aura un engagement militant et dirigeant très important durant toute sa carrière. Vous l'avez évoqué, Madame la Maire, je ne vais y revenir, mais je veux dire qu'Henri est aussi une figure du militantisme de cette époque jusqu'à aujourd'hui, et, jusqu'à la fin de sa vie, il a milité dans le 20^e arrondissement. Il aura été de toutes les mobilisations, de toutes les manifestations, il aura été l'un des vendeurs de "L'Humanité Dimanche" que l'on croise sur les marchés.

Je voudrais aussi saluer son engagement au sein des Vaillants de Paris. Il fut secrétaire général de cette organisation, un mouvement qui est né durant l'après-guerre et qui se rapproche du scoutisme sous sa forme et l'uniforme, mais il s'en détache par les thèmes portés, plus politiques, comme la lutte pour la paix. C'est plus de 7.000 jeunes qui participent dans les années 1950 et 1960. Dans les années 1960, il a travaillé auprès d'Etienne Fajon, il était membre du bureau politique, il était auprès du directeur de "L'Humanité", dont le célèbre ouvrage, "L'Union est un combat", reste une référence pour tous les militants communistes.

Vous l'avez dit, Henri préside le groupe Communiste durant la première mandature de Jacques Chirac. Il a su animer le travail du groupe à une époque où les conflits au sein de notre fédération étaient importants. En 1983, il est élu dans le 20^e, il continuera de défendre ce quartier populaire et ses habitants jusqu'à la fin de sa vie.

Je voudrais enfin saluer son épouse, Lucette, avec qui il commença sa vie en 1953 ; ils ont eu trois enfants, deux filles et un garçon. Ce couple est resté uni toute sa vie, comme dans la vie militante, jusqu'à son dernier souffle. Jusqu'au bout, il est resté fidèle à ses engagements de jeunesse, à son journal "L'Humanité", qu'il lisait attentivement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a aussi appris avec beaucoup de tristesse la disparition, le 16 avril 2020, de Mme Danièle Hoffman-Rispal, ancienne députée, ancienne adjointe au Maire de Paris et ancienne conseillère de Paris.

Nous nous sommes réunis autour d'elle, avec Gérard Hoffman-Rispal que je veux ici saluer, pour l'accompagner au cimetière du Père-Lachaise.

Danièle Hoffman-Rispal, c'était d'abord une histoire parisienne. Elle est née à Paris dans le quartier du Sentier de parents ayant quitté la Pologne. Danièle Hoffman-Rispal devient vendeuse, puis comptable dans un atelier de fabrication de chapeaux du quartier Beaubourg.

Elle s'engage dès 1974, à 23 ans, au Parti socialiste, et sa passion de la justice et du bien public ne la quittera jamais. Elle était considérée par toutes celles et ceux qui l'ont connue comme une infatigable militante qui connaissait parfaitement le 11^e arrondissement de Paris et tous ses habitants. Elle y était chez elle. Elle avait un mot pour chacune, chacun, n'hésitait pas à s'impliquer personnellement pour celles et ceux qui rencontraient des difficultés.

Elle était entrée en politique pour aider concrètement les gens. Elle se voulait "le trait d'union entre le velours du Palais Bourbon et le pavé des faubourgs". Son parcours exceptionnel de militante et sa personnalité l'amènent à figurer sur la liste socialiste dans le 11^e arrondissement aux élections municipales de 1995, et elle fait alors son entrée au Conseil de Paris. Elle sera réélue en 2001 et Bertrand DELANOË lui confiera la responsabilité des personnes âgées en qualité d'adjointe au Maire. C'était une collègue respectée pour sa droiture est admirée pour son investissement.

C'est dans les années 2000 que je l'ai rencontrée. Elle était attentive, féministe, espiègle avec sa voix unique que nous entendons encore résonner ici, et nous ne nous sommes jamais éloignées depuis cette rencontre. Elle se présentera aux élections législatives de 2002 dans le 11^e arrondissement et sera élue députée, une élection dont beaucoup se souviennent ici, dans une circonscription si convoitée, l'une des meilleures circonscriptions de gauche en France, disait-on. Danièle entrera au Palais Bourbon avec fierté, humilité.

Elle était extrêmement intelligente, elle était sensible, elle était travailleuse, elle était amicale. Elle sera réélue en 2007 avec le résultat impressionnant de 69 % des voix. Là, oui, la femme la mieux élue de France, disait-elle, avec une certaine fierté. Elle siégera à l'Assemblée nationale jusqu'en 2014, Assemblée dont elle assurera la vice-présidence de 2008 à 2009 et qu'elle quittera sous l'ovation de ses collègues après une dernière question au Ministre de la Défense portant sur les violences sexuelles et le harcèlement des femmes dans l'Armée.

Danièle Hoffman-Rispal était une combattante. Elle fit face une première fois à la maladie en 2012 ; je me souviens alors de nos conversations, de sa volonté de vivre pleinement. Cette maladie, elle la vaincra une première fois.

Aujourd'hui, elle laisse le souvenir d'une femme au grand cœur qui a milité toute sa vie contre les injustices, le racisme et l'antisémitisme - oui, l'antisémitisme. Chaque année, nous nous retrouvons avec elle, nombreux ici, parmi ses compagnons, au cimetière de Bagneux, où est enterrée d'ailleurs une partie de sa famille, avec Henry BATTNER, du Farband, pour commémorer les victimes de la Shoah. Chaque année, Danièle était là avec sa présence chaleureuse, émue, et, cette année, Danièle était dans nos cœurs et nos pensées. D'ailleurs, chacune et chacun des orateurs de cette cérémonie de Bagneux a exprimé le souvenir de Danièle Hoffman-Rispal.

Elle était aussi en pointe dans la lutte pour la défense des droits à l'égalité des droits, le mariage pour tous, la défense des droits des familles monoparentales. En fait, je me souviens aussi que pas une Marche des fiertés ne se faisait sans Danièle sur la banderole de début de la marche. Que de souvenirs nous avons avec elle, ici. Mme Hoffman-Rispal était aussi chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. C'était une très grande dame, une amie que nous pleurons.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à Gérard ici présent, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement, puis Jérôme GLEIZES et Pierre-Yves BOURNAZEL ont demandé la parole.

Je donne tout de suite la parole à M. François VAUGLIN.

Monsieur le Maire.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce 16 avril, en effet, disparaissait Danièle Hoffman-Rispal, dont je tiens à saluer le mari, Gérard RISPAL, et la cousine, Sophie MARIETTE, qui sont parmi nous ce matin.

C'est avec une très vive émotion et une immense tristesse que nous avons appris son décès. Malgré la maladie qui la rongait, sa mort nous a tout de même surpris, tant nous avons l'habitude de voir en Danièle une combattante, capable d'affronter et surtout de surmonter toutes les difficultés.

Danièle était une élue atypique. Elle n'avait pas le curriculum vitae habituel des politiques. Elle commença en effet comme vendeuse dans le Sentier avant de devenir comptable pour des P.M.E. C'étaient ses vrais "jobs", son vrai travail, comme elle aimait à le dire et à le rappeler, parce qu'elle en était fière. Danièle s'engagea en politique parce qu'elle avait ce goût des idées, celui du débat, parce qu'elle avait des valeurs chevillées au corps et parce qu'elle avait soif d'action et l'envie de servir ses concitoyennes et ses concitoyens.

Son adhésion au Parti socialiste en 1974, vous l'avez rappelé, marque son engagement comme militante infatigable, et c'est avec son énergie, sa force de conviction qu'elle forgea ce parcours brillant que vous avez rappelé, au cœur de nos institutions et de celles de la République.

Elue en 1995 pour la première fois, elle fait la fierté de ses collègues du 11^e arrondissement par son engagement, par sa présence sur le terrain, par sa présence dans cet hémicycle. Cet arrondissement était le sien, vous l'avez rappelé, elle l'aimait passionnément. En 2001, elle devient adjointe chargée des personnes âgées. Elle aimait très sincèrement cette délégation dans laquelle elle s'était engagée avec la même passion. Elle avait l'habitude de dire quelle était l'adjointe d'un quart des Parisiennes et des Parisiens, puisque c'est leur proportion dans notre population.

A côté de ses responsabilités parisiennes, elle fut effectivement élue députée, réélue haut la main avec ce résultat qui était en fait le produit de 30 années ; ce n'était pas seulement une très bonne circonscription, c'était aussi le produit de tout le travail politique qu'elle avait conduit sur le terrain.

Elle figurait en effet parmi les députées et les députés les mieux élus de France.

C'était aussi l'une des plus fidèles à sa circonscription, et nous avons tous en mémoire Danièle arpenter chacune des rues de Belleville, allant voir chacun des habitants pour distribuer son journal de députée. Au total, elle siège 12 ans au Palais Bourbon, elle en devient vice-présidente et l'une des hautes figures. C'est ainsi qu'elle est très chaleureusement saluée par l'ensemble de ses collègues issus de tous les bancs, lors de son départ en 2012.

Après avoir porté la voix des faubourgs du 11^e et de Belleville, Danièle poursuivit son engagement au sein de la DILCRAH, la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; c'était une forme de couronnement de l'ensemble de son engagement. Elle avait la République, ses principes et ses valeurs chevillés au corps. Elle avait fait de l'égalité, du mal-logement, du droit des étrangers, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, bien sûr, ses principaux chevaux des batailles dans lesquelles elle se jetait de toutes ses forces. Et Dieu sait qu'elle en avait. C'est ainsi qu'elle a été très justement décorée de la Légion d'Honneur en 2014.

Avec sa disparition le 16 avril dernier, les habitantes et les habitants de notre arrondissement et avec eux l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens ont perdu une femme politique de conviction, de grand talent, d'exception. Avec sa disparition, certains d'entre nous ont perdu une collègue avec laquelle ils avaient siégé, d'autres une camarade avec laquelle ils avaient milité, et beaucoup d'entre nous ont perdu une très chère amie.

Danièle, c'était un personnage à ce style inimitable, à cette voix incomparable. C'était un rire, un sourire, c'était un humour. Incontestablement elle nous manquera, elle nous manque, mais l'esprit et la force de ses combats ne nous quitteront pas.

Merci, Danièle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que les Ecologistes ont appris le décès de Danièle Hoffman-Rispal, ma voisine et collègue.

Mes premiers contacts furent difficiles en 2012, lorsque, députée sortante depuis 2002, Danièle dut céder sa place de titulaire pour devenir suppléante de Cécile DUFLOT dans le cadre de l'accord national entre E.E.L.V. et le Parti socialiste. Mais, rapidement, nous apprîmes à nous connaître et à nous apprécier. Cécile DUFLOT devenant ministre, Danièle occupa le siège au Palais Bourbon.

Comment ne pas apprécier Danièle ? Issue de la classe populaire, du Paris populaire, elle n'oubliait jamais son origine sociale. Nous nous inquiétions ensemble de la gentrification de Belleville, du départ des classes populaires, des populations immigrées de première, deuxième et troisième générations. La richesse de notre quartier, c'est ce mélange de personnes venues des quatre coins de la planète, souvent issues de milieux modestes, et Danièle incarnait ce "melting-pot". Il était toujours agréable de sillonner les rues de Belleville et de Ménilmontant avec elle, de discuter avec les habitantes et les habitants, en campagne ou non. C'est dans ces moments, d'ailleurs, qu'on apprécie les personnes.

Sa présence, sa force à affronter la maladie, son sourire nous manqueront, mais nous l'honorons toujours. Une grande dame est partie, mais son esprit reste avec nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons nous associer à l'hommage que vous venez de rendre à Danièle Hoffman-Rispa. Je veux ici saluer la mémoire d'une grande républicaine et d'une humaniste.

Je voudrais d'abord dire que, pour nous qui l'avons moins connue que vous, c'était d'abord une femme de fidélité, fidélité à Paris, une ville qu'elle aimait - elle y est née -, fidélité au 11^e arrondissement et à sa circonscription, à cheval sur le 11^e et le 20^e arrondissement, fidélité à son parti, le Parti socialiste - elle y adhéra en 1974 -, fidélité à Bertrand DELANOË et à vous-même, Madame la Maire de Paris, fidélité à ses idéaux, à ses valeurs, comme députée, comme vice-présidente de l'Assemblée nationale. Appréciee de tous, vous l'avez rappelé tout à l'heure, elle a quitté l'Assemblée nationale sous l'ovation de tous les bancs de l'hémicycle. Fidèle à ses idéaux et à ses valeurs, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Mon dernier mot, ce sera "respect", car je me souviens d'un débat, il y a 2 ou 3 ans, avec Danièle Hoffman-Rispa, un débat vif mais un débat profondément exigeant, un débat avec une grande républicaine.

Nous voulons ici saluer sa mémoire ; nous ne l'oublierons pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos propos.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, ancien maire du 11^e, pour le groupe Paris en commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

S'il y a quelque chose que Danièle n'aimait pas, c'était que cela s'arrête - une réunion, un événement, un repas. Elle jouait systématiquement les prolongations, sans doute parce qu'elle détestait la solitude mais surtout parce qu'elle adorait ces ambiances collectives auxquelles elle contribuait de façon si centrale. Le 16 avril, c'est sa vie qui s'est arrêtée, nous plongeant brutalement dans un immense désarroi, dans une infinie tristesse.

En nous parlant si souvent de sa santé, elle avait presque réussi à nous faire oublier qu'on pouvait mourir d'un cancer. Dire qu'elle nous manque traduit mal le vide que son départ a soudainement créé.

Quand on s'est connu, elle avait 27 ans, j'en avais 22. La mémoire est si bizarre dans ses choix que, de nos longues années de vie en commun, ce sont d'abord les moments les plus anciens et les plus personnels qui me reviennent en mémoire. Et, pourtant, Danièle en a connu, des beaux moments dans sa vie publique, lorsqu'elle est devenue conseillère de Paris, puis adjointe au Maire, lorsqu'elle a été élue députée, puis réélue députée, lorsqu'elle a été vice-présidente de l'Assemblée nationale. Mais le plus beau jour de sa vie a sans conteste été celui où, avec Gérard, ils se sont dit oui en salle des mariages de la mairie du 11^e. Je peux d'autant plus en témoigner que j'étais leur témoin.

Notre complicité qui ne surprendra personne est bien sûr née de notre co-animation de la section Charonne, qui incarnait alors le pluralisme des idées socialistes dans le 11^e. En ce temps-là, la confrontation des courants au sein du PS était une affaire sérieuse, et nous avons su l'aménager humainement et politiquement. Cela ne l'empêchait pas de critiquer la frilosité européenne du C.E.R.E.S., le courant de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, et moi de stigmatiser la gauche américaine, comprendre les "rocardiens".

Nous avons eu aussi une belle vie de couple électoral à une époque qui était celle de la conquête, pas encore celle des victoires. Nos existences militantes et personnelles se mêlaient alors joyeusement, nous avions tant de choses à faire ensemble.

Finalement, l'une des conséquences les plus douloureuses de l'absence de l'autre, c'est de ne plus pouvoir partager ces souvenirs, ce que Danièle aimait justement tant faire avec sa personnalité si incroyable, si généreuse, si débordante. Danièle était une femme engagée et passionnée, elle avait su renouer avec ses racines familiales ashkénazes en apprenant le yiddish, mais aussi en mobilisant, à une époque où la condition animale n'était pas encore prégnante, sa baignoire pour la préparation rituelle et annuelle du gefilte fish. Elle avait vécu l'assassinat d'Yitzhak Rabin comme un drame personnel et avait ensuite vainement recherché une gauche israélienne disparue.

Elle aimait passionnément son parti à qui, comme beaucoup d'autres, elle devait tant. Contrairement à d'autres, elle ne l'avait jamais oublié et n'avait eu de cesse de lui rendre ce qu'il lui avait apporté. Elle aimait le débat d'idées, prenant un malin plaisir à défendre des positions minoritaires avec souvent un brin de provocation.

Danièle, durant ces quatre décennies de vie militante si intense, a invariablement commencé ses interventions par ces mots : "mes camarades". Et comme l'a si bien chanté Jean Ferrat, "c'est un joli nom, camarade, c'est un joli nom tu sais, qui marie cerise et grenade, aux cent fleurs du mois de mai".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick, merci, chers collègues.

Je vous propose de rendre à présent hommage à un autre collègue qui nous a aussi quittés, Alain Le Garrec.

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 22 avril 2020 de M. Alain Le Garrec, ancien Conseiller de Paris. Informaticien de métier après des études à l'Université McGill à Montréal et un début de carrière au Canada, pays dont il était tombé amoureux - j'ai même cru longtemps qu'il était canadien -, Alain Le Garrec revient en France, tout d'abord, dans la région tourangelle, puis à Paris qu'il ne quittera plus.

Il va alors s'engager au Parti socialiste, à 30 ans, et s'investir au plus près du terrain, dans son arrondissement, le 1er arrondissement. Son talent d'orateur, sa pugnacité dans les débats concernant les questions de politique locale lui valent de figurer sur les listes du Parti socialiste lors des élections municipales de 1995. Il sera élu pour la première fois Conseiller de Paris cette année-là et réélu en 2001.

Je sais que Jean-François LEGARET le respectait profondément, ils s'étaient affrontés démocratiquement et avaient gardé de l'estime l'un pour l'autre. C'était aussi ce que pouvait révéler Alain Le Garrec. C'est à cette époque, pendant cette belle campagne "Changeons d'air", que nous nous sommes connus, et j'ai apprécié, avec d'autres camarades ici présents, sa belle personnalité.

Durant cette période, il s'est notamment investi comme président de la 2e Commission et président de la S.E.M. Paris Centre, qui intervint dans l'aménagement des Halles. Alain Le Garrec a toujours eu à cœur de défendre la qualité de la vie des Parisiennes et des Parisiens, ceux du centre. A l'image de sa ville, il était fervent défenseur de l'art, de la liberté et notamment du "street art", au nom du droit de chacun au "beau" et du rôle de pionnière de Paris dans la promotion des nouvelles formes d'expression artistique. Il était profondément attaché à son arrondissement. Il occupait sa retraite à militer pour la réfection des fresques murales de son quartier, il était d'ailleurs sur la liste Paris en commun conduite par Ariel WEIL, et il a fait cette campagne avec beaucoup d'énergie. Mais l'art contemporain, le "street art" le passionnait. C'est lui qui avait aidé l'artiste Fabio RIETI à faire revivre son travail, notamment "L'Homme à la valise", cette fresque monumentale qui trône rue Etienne-Marcel.

Alain Le Garrec était un homme sincère au caractère fort, il dissimulait une extrême sensibilité, ses coups de gueule étaient légendaires, on s'en souvient tous, mais ceux qui le connaissaient vraiment garderont de lui le souvenir d'un homme profondément bienveillant, attaché aux valeurs d'égalité et de justice, un homme fidèle, fidèle lui aussi à sa famille politique - il était "rocardien" aussi - et fidèle à ses amitiés. Il a toujours été présent pour moi, je veux le dire ici.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses proches, à tous ses amis les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Ariel WEIL, maire du Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire de Paris, mes chers collègues.

La semaine dernière, nous avons vécu un moment historique : la première commission d'attribution des logements de l'histoire de Paris Centre s'est réunie, pour désigner les futurs locataires des 92 appartements de la Samaritaine. Le tout premier habitant est arrivé il y a quelques jours à peine. C'est l'aboutissement, enfin, d'un combat qu'Alain Le Garrec avait mené farouchement, d'une lutte opiniâtre pour garder des habitants dans toute leur diversité au cœur de Paris.

Je suis allé visiter ces logements, réhabilités avec le plus grand soin par Paris Habitat, par l'architecte François BRUGEL. Depuis le 7e étage, les baies vitrées donnent à voir l'un des plus beaux panoramas de Paris. On y aperçoit le beffroi de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où nous étions montés ensemble, Alain et moi, par un escalier sombre et étroit. On y aperçoit l'Ecole de l'Arbre Sec, pour laquelle il avait un projet secret, une nouvelle entrée du côté de la place du Louvre, par la cour du séminaire, le long de la mairie. On y aperçoit les Halles, quartier si cher à son cœur, qu'il ne pouvait arrêter de vouloir aménager. Il me promettait une visite des souterrains, pour lesquels il rêvait d'un projet d'ampleur ; cette visite, je l'ai faite en son nom, il y a quelques jours. On y aperçoit le quai Aimé-Césaire et son café fétiche du Pont Neuf, on y aperçoit le Louvre, la colonnade de Perrault et ses fossés, où nous nous étions jurés de créer un potager, un espace partagé pour le quartier, de réussir à débouter enfin ces bases chantiers qui, depuis des décennies, encomrent ce site exceptionnel et d'y faire resurgir la végétation et la vie. On y aperçoit la mairie du 1er, pour lequel nous portions une vocation sociale et d'accueil, qui va se réaliser dans les prochaines semaines.

C'était cela, Alain, des idées mûries au cours de longues années à arpenter le terrain, qu'il caressait enfin l'espoir de voir mises en œuvre. Depuis la terrasse de ce logement social de la Samaritaine, j'ai mesuré tous les combats qu'il a menés et je sais tous les projets que nous continuerons à porter. Je regarde le 1er arrondissement, je vois Alain et j'admire la force d'un homme qui n'a cessé de se battre.

J'ai une pensée émue pour sa famille dont il était si fier et qui nous fait l'honneur d'être avec nous ce matin pour son épouse Sylvie, ses deux filles, Anne et Sylvine et sa petite-fille Claudine. Alain était avant tout un mari, un père et un grand-père comblé. Sa vie de papa avait beaucoup contribué à l'ancrer dans le centre de Paris, dans le rythme de ses écoles et des liens profonds tissés depuis des décennies avec les habitants du quartier, avec les enseignants, avec les travailleurs sociaux, avec les acteurs de terrain.

Ce Lochois, exilé un temps à Montréal, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, était de la famille de toutes celles et de tous ceux qui aiment Paris, qui aiment l'engagement politique et qui aiment la lutte pour la justice sociale - les combats de sa vie, menés pour une grande partie au Parti socialiste depuis 1976, comme Conseiller de Paris de 1995 à 2001, puis comme secrétaire de la section du 1er arrondissement de 2008 à 2018. Avec lui, nous avons perdu plus qu'un camarade, un membre de la famille.

Alain Le Garrec, c'était un gars qui parlait à tout le monde et à qui tout le monde parlait, des plus humbles aux plus grands. Grande gueule devant l'Eternel, il s'emportait parfois, il agaçait souvent, il forçait le respect, toujours.

Deux anciens Premiers Ministres, Bernard CAZENEUVE et Manuel VALLS, ont salué publiquement sa mémoire, et deux maires de Paris. Un ancien Président de la République m'a dit la grande tristesse qu'il éprouvait, car, pour François HOLLANDE, Alain était de tous nos combats et souvent, si je puis dire, le premier.

Elu sur ces bancs, il a administré le Forum des images, la Sogaris, les grands barrages de la Seine et le parc du Tremblay, créé en 2001 avec Jean-Yves Mano la Commission logement de la Ville. Entre 2001 et 2007, il a présidé également la S.E.M. Paris Centre en charge de la gestion des Halles et du Forum, initiant à la demande du Maire de Paris le projet de réaménagement des Halles et de son jardin. Il s'est ensuite attelé à la mise en place de la vidéo-protection à Paris.

Tout l'hiver, j'ai passé un temps précieux et fraternel avec Alain. Matin blafard ou pluvieux, mais toujours chaleureux et souriant, devant les écoles, devant les petits troquets, les visites d'associations dont il tutoyait tous les membres, comme à la bagagerie de Châtelet ou à la Soupe Saint-Eustache. Ensemble, nous avons rencontré les femmes et les hommes qui font vivre et tenir ce tissu dense et solidaire, si critique et si secoué en ce moment. Associations d'aide, soupes populaires, centres de soins mais aussi vieilles échoppes et vieilles boutiques tout autant que les nouvelles constructions, tout l'intéressait.

Au premier tour des élections, j'étais passé voir Alain dans son bureau du Forum des Halles ; nous avons regardé ensemble l'église Saint-Eustache par la fenêtre, convaincus d'être dans le plus beau bureau de vote de Paris. Pour rien au monde, il n'aurait renoncé à le présider.

Dans ces derniers jours cataclysmiques, à mesure que le Président de la République annonçait la fermeture des écoles et le Premier Ministre celle de tous les commerces à la veille même du scrutin, nous avons dû renouveler en catastrophe les équipes des bureaux de vote pour protéger nos aînés. Malgré nos inquiétudes et nos demandes répétées, quelques irréductibles avaient refusé de ne pas en être. Alain était de ceux-là. Nul ne peut dire où et comment, il avait contracté le virus qui devait l'abattre. Mais ce qui est certain, c'est que la dernière apparition publique d'Alain aura été à l'image de toute sa vie, celle d'un grand citoyen de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous propose à présent de rendre hommage à un autre collègue, Claude Goasguen.

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 28 mai 2020 de M. Claude Goasguen, ancien Ministre, ancien député, ancien adjoint au maire de Paris, ancien Conseiller de Paris, ancien maire du 16e arrondissement.

Docteur en droit, passionné par l'histoire, de cette matière et notamment le droit romain, Claude Goasguen choisit de l'enseigner jusqu'à devenir doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Paris-XIII, Sorbonne Paris Nord, de 1982 à 1986. Il devient en 1987 inspecteur général de l'Education nationale, puis de 1987 à 1991 Recteur d'académie et directeur du Centre national d'enseignement à distance. Parallèlement à sa carrière universitaire, Claude Goasguen s'engage dans la vie politique. Il le fait à Paris, sa ville d'adoption, lui qui vient de la communauté bretonne de Toulon et qui a trouvé ici le terrain d'expression de ses convictions et de son engagement.

C'est d'abord le 14e arrondissement, sous l'égide d'Eugène Claudius-Petit, grand résistant, compagnon de la Libération, figure politique de cet arrondissement et un des responsables du C.D.S., Centre des démocrates sociaux. Claude Goasguen devient secrétaire national du C.D.S. en 1977, puis membre de l'U.D.F., Union pour la démocratie française, ensuite de Démocratie libérale, enfin de l'U.M.P. dont il est un des membres fondateurs en 2002. Il demeurera toujours fidèle à sa famille politique. En 1983, il est porté au Conseil de Paris par les électeurs du 14e arrondissement qui lui renouvelleront leur confiance en 1989. Il est ensuite élu dans le 16e arrondissement de 1995 à 2020. Il siègera donc sur les bancs du Conseil de Paris durant 37 années. Je vois aujourd'hui le visage de Francis SZPINER et Jérémy REDLER.

La vie politique réserve parfois de belles surprises, et je reconnais que tout aurait dû nous séparer, avec Claude Goasguen, ancien d'Occident, et l'élue de gauche, petite-fille de républicains espagnols que je suis. Mais, au-

delà de nos différences et de nos parcours, nous avons, Claude Goasguen et moi-même, une relation amicale et respectueuse. Pour tout vous dire, nous avons souvent beaucoup ri au cours de déjeuners réguliers.

Je me souviens en particulier d'un déjeuner avec Claude Goasguen et Roland CASTRO, un déjeuner pas tout à fait comme les autres. C'était en mai 2010 à Tel Aviv, nous participions, Claude Goasguen et moi-même, et beaucoup d'autres, à une rencontre organisée par les quotidiens "Libération" et "Haaretz". Roland CASTRO et Claude Goasguen, que tout avait opposés, se retrouvaient lors de ce déjeuner auquel je participais. Ils se rappelaient leurs souvenirs communs de mai 68 et des années qui suivirent. Ils s'étaient affrontés violemment, ils s'étaient battus physiquement, ils se rappelaient des faits héroïques avec une grande complicité et toujours autant de passion. Et puis chacun, avec pudeur, a raconté qu'à un moment précis, à un moment décisif, la psychanalyse les avait empêchés de basculer dans l'extrémisme et la violence. J'ai reçu ce jour-là une très belle leçon politique que je ne suis pas près d'oublier et que je veux vous livrer ce matin avec émotion.

Nous avons eu l'occasion, durant ces années, de nous trouver en désaccord souvent, la vie politique est ainsi, mais nous nous retrouvions aussi sur des valeurs essentielles, sur l'amour de Paris, le service aux Parisiennes, aux Parisiens et la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme.

Elu parisien de premier plan, Claude Goasguen a été en charge, en qualité d'adjoint au maire de Paris, des relations internationales de la Ville de 1989 à 1995, puis des affaires scolaires et universitaires à partir de 1995. Il a également été maire du 16^e, son arrondissement, de 2008 à 2017. Il a laissé aux habitants le souvenir d'un homme proche, prompt et engagé pour eux et pour le 16^e qu'il défendait en toutes circonstances, parfois avec une certaine virulence. Ici, nous nous souvenons tous du débat qui nous a affrontés sur l'ouverture du centre d'hébergement en marge du bois de Boulogne.

Il aura aussi siégé au Conseil régional d'Ile-de-France de 1986 à 1993, mais son engagement est à Paris et il s'est porté candidat aux élections législatives de 1993 en qualité de suppléant de Jacques TOUBON dans le 13^e arrondissement. L'entrée au Gouvernement de Jacques TOUBON lui permettra d'accéder à l'Assemblée nationale où il sera constamment réélu par les électeurs du 16^e arrondissement ensuite durant 22 ans. Le rôle tenu par Claude Goasguen dans la vie politique française lui permet d'entrer en 1995 dans le Gouvernement de M. Alain JUPPÉ comme Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Citoyenneté. Il poursuivra jusqu'au bout son action au service de Paris en s'inscrivant dans un cadre plus large, celui de la Métropole dont il a été conseiller de 2015 à 2018.

Au-delà de ses multiples activités politiques, Claude Goasguen était avocat au barreau de Paris depuis 2003, et sa passion de l'enseignement l'avait amené à accepter un poste de maître de conférences à H.E.C. la même année. Porté par une culture vaste et un sens aigu de la proximité, Claude Goasguen laissera le souvenir d'un homme politique d'envergure aux convictions fortes qu'il défendait avec panache, humour et toujours avec fougue. C'est une grande voix, une grande voix du Conseil de Paris que nous entendons encore et qui s'est éteinte.

Claude Goasguen était chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans celui du Mérite, ainsi que chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à ses enfants ainsi qu'à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jérémy REDLER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérémy REDLER. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec une très grande émotion que je prends la parole afin de rendre hommage à celui qui m'a permis d'avoir l'honneur de siéger dans cet hémicycle.

"L'hommage est un exercice difficile, c'est un exercice qui n'est pas le jugement, nous ne sommes pas là pour juger de la politique, nous sommes là pour rendre un hommage à celui qui, toute sa vie, a servi notre pays et a servi notre Ville." Ces mots, qui pourraient être les miens pour rendre hommage à Claude Goasguen, sont les siens dans ce même hémicycle il y a un an quasiment jour pour jour, où il rendait, avec le talent oratoire que nous lui connaissions, hommage à Jacques Chirac. Claude Goasguen était un roc de convictions, de valeurs, de tempérament et avant tout un homme au grand cœur malgré une carapace qui ne trompait personne et surtout pas ceux qui l'aimaient.

Oui, sa présence physique et morale était celle des grands fauves de la politique, il était passionné par les idées, les grandes batailles électorales, les débats de l'Assemblée nationale en tant que ministre et député de Paris pendant 25 ans, du Conseil de Paris où il siégea pendant 37 ans et a connu quasiment toutes ses fonctions : Conseiller de Paris, adjoint au maire de Paris pendant 12 ans, président de notre groupe et, bien sûr, maire du 16^e arrondissement.

Il aimait les rencontres avec des êtres très divers, dirigeants politiques et économiques, intellectuels et artistes. Il avait écrit, et c'était sa conception profonde de l'engagement, qu'il se voulait libre sans, je cite, "appartenir au dogmatisme, car la démocratie n'est ni de droite ni de gauche". Dans cet esprit, Claude aimait que l'on ne soit pas

d'accord avec lui, mais pas trop quand même, et c'est en cela qu'il était un grand démocrate. Le débat, le combat d'idées, c'était lui et, féru de joutes oratoires servies par des fulgurances qui rendaient sa dialectique redoutable et souvent convaincante, il savait faire bouger les lignes.

Si Claude Goasguen était aussi fortement impliqué au service de ses mandats, notamment en tant que maire et pour les habitants du 16^e arrondissement, à qui il a tant donné, c'est parce que le goût de servir et de l'action le guidait par passion pour la France et pour Paris, notre ville qu'il aimait plus que tout. Cette passion pour Paris, il l'avait faite sienne auprès de Jacques Chirac, dont il a été l'un des plus proches adjoints et qui lui a transmis une énergie infatigable pour agir sur la transformation de la Capitale au cours des 18 années à la tête de la Ville.

Dans cet hémicycle, il y a un an, Claude Goasguen avait justement rendu un très bel hommage à Jacques Chirac, authentique et émouvant, et il avait rappelé toutes les campagnes menées ensemble avec fougue, panache et humour, toujours en osmose avec le peuple de Paris. Avec Jacques Chirac, il avait aussi beaucoup voyagé en tant qu'adjoint chargé des relations internationales, appris à connaître auprès de lui le monde et ses grands équilibres, les arcanes subtils de la diplomatie politique et économique, les codes et les réseaux liés à la francophonie et, enfin, l'Orient, si compliqué et passionnant.

Faut-il rappeler la culture et la connaissance encyclopédiques de Claude Goasguen de la géopolitique et notamment celle du Proche-Orient, dont il savait expliquer les méandres et les événements les plus complexes.

Grand ami d'Israël, dont il avait un amour sincère - j'ose dire qu'Israël était sa seconde patrie -, passionné par les enjeux majeurs de sa politique qu'il analysait mieux que beaucoup qui se disent experts, il connaissait son personnel politique de premier plan, dans lequel il comptait beaucoup d'amis. Inlassable défenseur des chrétiens d'Orient, il n'a eu de cesse de mobiliser, de sensibiliser, par des déplacements dans les zones les plus exposées, les pouvoirs publics et les médias pour les soutenir et interpeller l'opinion nationale et internationale, afin de préserver leur présence dans cette partie du monde.

Je veux aussi saluer l'homme de culture épris de littérature et d'histoire qu'était Claude Goasguen. Doyen de faculté, recteur d'académie, il avait toujours un livre à portée de main, lui permettant parfois d'échapper aux tourments de la politique, sans oublier les ouvrages historiques qui nourrissaient sa réflexion, celle du juriste rigoureux et passionné, spécialiste du droit romain.

Lors de ces années à ses côtés, je veux me souvenir avec émotion et reconnaissance de Claude, si présent et précieux pour ses conseils, qui aimait gronder mais rire, reconforter, expliquer et surtout convaincre. Je lui dois beaucoup. Il incarnait une certaine vision de Paris, éclairée, exigeante, lucide, toujours conscient des défis à relever, pour permettre à Paris de tenir son rang et aux Parisiens d'y être heureux.

Je redis à tous mes collègues, aux élus du 16^e arrondissement, au maire Francis SZPNER que je partage leur peine. Enfin, je me tourne vers son épouse, vers ses fils, Gilles et Olivier, vers ses proches pour leur exprimer notre tristesse et leur redire notre fidèle amitié dans l'épreuve qu'ils traversent.

Pour terminer, mes derniers mots plus personnels lui sont directement adressés. Lui qui était mon père en politique, celui qui a partagé une grande partie de ma vie, je voudrais lui dire : merci, tu me manques tellement, je ne t'oublierai jamais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur REDLER.

La parole est à Aurélie PIRILLO, pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - La vie est drôlement faite. Comme le rappelait à l'instant mon collègue Jérémy REDLER, il y a précisément un an, lors de son hommage à Jacques Chirac dans cet hémicycle même, Claude Goasguen disait : "L'hommage est un exercice difficile, un exercice qui n'est pas le jugement." Eh bien, je prends aujourd'hui toute la mesure de ces propos. Nous ne sommes pas là pour juger de la politique de Claude Goasguen, nous sommes là pour rendre hommage à l'homme, à celui qui, toute sa vie, a servi la République et a servi notre ville. Les politiques pourront débattre tant qu'ils le souhaiteront de ses actions politiques, mais cela nous impose, au-delà de nos idéaux politiques, d'avoir du respect, de la décence et de la singularité dans les propos.

Moi, je voudrais dire de Claude Goasguen, que j'ai eu l'honneur de servir aussi bien à Paris qu'à l'Assemblée nationale, que c'était un homme exceptionnel. Comme l'a pertinemment évoqué mon collègue à l'instant, toute sa carrière, d'ailleurs, était exceptionnelle. Mais je ne reviendrai pas dessus, chacun sait dans cet hémicycle ce qu'il a fait.

D'origine bretonne, Claude Goasguen est né à Toulon. Très jeune, il part faire ses études à Paris, au lycée Henri-IV comme pensionnaire, puis il étudie le droit à Assas. Après son doctorat, il se dirige vers une carrière universitaire où il fut maître de conférences, puis doyen de la faculté, inspecteur général de l'Education nationale et enfin recteur d'académie. Son chemin croise ensuite celui de René Monory et de Jacques Chirac, et le voilà désormais lancé dans une carrière politique.

Ses facultés intellectuelles, sa culture encyclopédique, sa connaissance de l'histoire et de la littérature, ses talents d'orateur, il les a mis au service de la politique et de la République. Son indépendance d'esprit, sa liberté de ton, son goût du débat et de la confrontation des idées, son verbe haut, précis et tranchant, ont forgé l'image d'un

personnage intransigeant et dur. C'est vrai qu'il avait un fort caractère, c'est vrai qu'il pouvait être impulsif, c'est vrai aussi qu'il savait hausser la voix et parfois être sévère, mais n'est-ce pas là le propre du combat politique ?

Il faut dire que, très tôt, il a dû apprendre à se "débrouiller" et à se battre. Issu d'un quartier populaire de Toulon, Claude Goasguen n'était pas le fils de l'empereur de Chine, comme certaines personnes malveillantes aimaient à le dire. Cela le faisait d'ailleurs bondir et l'insurgeait. Claude s'est construit tout seul, à la force de son travail, grâce à son courage et à sa détermination. Il a quitté très jeune sa terre natale et ses proches pour étudier à Paris. Studieux, il a su mettre toutes les chances de son côté pour acquérir de la culture et se créer lui-même des réseaux. Il a connu la misère de la vie étudiante à Paris, il n'a jamais oublié d'où il venait.

Toute sa vie, il l'a dédiée à la cause nationale et républicaine. Toute sa vie, il a servi le peuple français, les Parisiennes et les Parisiens. Claude Goasguen était un homme de terrain, qui aimait aller à la rencontre des autres. Il aimait profondément les gens, il me le répétait souvent. Claude était en toute hypothèse un humaniste. Il l'a d'ailleurs prouvé à maintes reprises en défendant les causes des communautés persécutées, comme celles des chrétiens d'Orient ou encore des Yézidis, en luttant contre l'obscurantisme et l'antisémitisme. Claude était dévoué aux causes qu'il croyait justes. Homme droit, sincère et de conviction, il n'avait pas peur de bousculer la bien-pensance et le politiquement correct. Il se tenait debout, droit dans ses bottes, sans jamais fléchir pour défendre ses idées. Quelle personnalité !

Grâce à son indépendance intellectuelle et animé par des causes justes, il savait faire fi des clivages politiques. Je me souviens, Madame la Maire, en pleine campagne électorale, lors d'un événement de la communauté juive au Palais des Congrès, revoir Claude vous chercher en vous prenant par la main, pour vous faire monter sur scène, levant vos mains vers la foule et clamer à quel point vous étiez formidable et solidaire de la communauté. Il était sincère, et malgré le fait que vous étiez adversaire, comme vous l'avez si bien rappelé, il vous appréciait beaucoup. Et c'était cela aussi, Claude Goasguen, c'était un homme de cœur, doté d'une vitalité exceptionnelle, un bon vivant, sensible et généreux. Et nous sommes nombreux à pouvoir en attester.

La vie est faite de belles rencontres, j'ai eu la chance de rencontrer Claude Goasguen, avec qui et grâce à qui j'ai fait mes premiers pas en politique. Au fil du temps, il est devenu mon mentor, parce qu'en bon universitaire, il aimait partager son savoir, son expérience et transmettre. Il a formé un grand nombre de femmes et d'hommes politiques, il fut à l'origine de vocations locales et nationales. Transmettre, encourager et aider est la prééminence des grands hommes politiques. Claude Goasguen était un grand homme politique.

Il a fait indéniablement partie de ces personnages qui marquent ceux qui le croisent. Si l'on se souviendra de l'homme politique, si l'on se souviendra tous du combattant politique hors pair, j'aimerais que l'on se souvienne aussi de l'homme remarquable qu'il était, de sa gentillesse et de sa bonté.

Je voudrais conclure cet hommage en témoignant toute mon affection à ses proches ici présents, en particulier à son épouse Camille, une femme douce, fine, bienveillante, d'une grande sagesse, à son fils Olivier, un être sensible qui a hérité de la générosité de son père, et à son deuxième fils, Gilles, qui ressemble à bien des égards à son père par son caractère, sa vivacité et son aura. Toutes mes pensées vont à eux et, bien sûr, à notre cher et regretté Claude Goasguen, qui va beaucoup, beaucoup nous manquer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PIRILLO.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion qu'au nom de notre groupe, je tiens à rendre un hommage appuyé à Claude Goasguen, un homme, cela a été rappelé, qui a profondément marqué cet hémicycle et la vie politique de notre Capitale.

Ce matin, mes pensées amicales vont également à sa famille, à Gilles et Olivier, ses fils qu'il aimait tant, ainsi qu'à tous ceux qui, comme moi, ont eu la chance de croiser son chemin. Claude ne laissait pas indifférent, Claude était une sorte de personnage romanesque qui faisait partie de ceux qu'on se plaisait à adorer ou bien à critiquer. Mais je crois qu'au fond, quelles que soient nos opinions politiques, tout le monde s'accordait pour dire que Claude était une personnalité, une personnalité haute en couleur et profondément respectée. Et l'émoi suscité à l'annonce de sa disparition, aussi bien dans l'ensemble de la classe politique française que chez les Parisiens, en dit long sur ce qu'il était et sur la trace qu'il nous laisse.

Claude était un amoureux de Paris. Député de la Capitale, maire du 16^e arrondissement, il était un homme de proximité, un homme de terrain que tous les habitants connaissaient et abordaient avec sympathie dans les rues du 16^e. Je me souviens que, pour chacun, il avait cette petite attention, presque paternelle, qui, au fond, je crois, rassurait.

Claude était un esprit indépendant, un homme libre qui a marqué la vie politique française par son franc-parler, son verbe haut et son acuité. Quelles que soient les couleurs qu'ils défendaient, il portait haut et fort ses convictions et était toujours prêt à en débattre et à vous convaincre, à dire que vous aviez tort et qu'il avait raison.

Enfin, et surtout, Claude était un combattant. Je me reconnaissais dans certains de ses combats, et notamment dans sa lutte acharnée contre l'antisémitisme et l'antisionisme. Claude partageait également ce combat pour la

défense d'Israël et du peuple juif avec son ami du même prénom, Claude Barouch, et l'histoire a voulu qu'ils partent ensemble, à un mois d'écart.

Pour conclure, et à titre tout à fait personnel, je souhaiterais exprimer ici toute ma reconnaissance envers Claude, aux côtés de qui, à l'âge de 16 ans, j'ai fait mes premiers pas politiques dans le 16^e arrondissement et dont j'ai eu le plaisir d'être l'adjointe pendant 6 ans. Avec Claude, nous avons souvent été en accord, mais nous avons aussi souvent été en désaccord. Et même si nos routes s'étaient éloignées plus récemment, il savait. Il savait tout le respect que je lui portais et, secrètement, il s'amusait de me voir lui tenir tête.

Alors, en bon Breton qu'il était, "kenavo", Claude.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SEBBAH.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Claude Goasguen était une personnalité qui ne laissait personne indifférent, ses amis comme ses ennemis. Un aristocrate de la politique, comme l'a écrit Alain MADELIN, une personnalité au parcours original, dotée d'une culture qui lui donnait le recul nécessaire à l'action, d'une intelligence dans la compréhension de notre monde en pleine révolution, mais avec également un côté bravache, toujours prêt à en découdre, à relever avec talent et gourmandise une joute oratoire, dont il a gratifié à plusieurs reprises notre enceinte.

Il a profondément marqué la vie politique, notamment la vie politique parisienne, et je souhaitais, au nom de mon groupe, lui rendre hommage en retenant trois traits de caractère.

Le premier, c'est la force des convictions. Claude Goasguen a défendu avec courage des causes qui lui étaient essentielles. Bien sûr, la défense d'Israël et la lutte contre l'antisémitisme, qui ont été parmi les combats les plus importants de sa vie, mais aussi celle des chrétiens d'Orient persécutés en Syrie, lui qui n'a pas hésité à placarder sur la façade de la mairie du 16^e arrondissement un message destiné à ne jamais oublier cette minorité religieuse persécutée.

Le deuxième, c'est sa liberté d'esprit. Son parcours politique, la rencontre avec des personnalités comme René Monory, Jean Lecanuet, Jacques Barrot ou Jacques Chirac, ont forgé en lui une indépendance d'esprit. Claude Goasguen était un fin politique qui faisait confiance à son instinct, suivant son propre chemin et conservant pour ses anciens compagnons de route amitié et respect.

Le troisième, c'est la Méditerranée. Claude Goasguen était un passionné de cette mer qui a fait notre civilisation, de son art de vivre, de sa culture, de sa lumière, mais aussi de ses complexités géopolitiques. C'était un Méditerranéen, un vrai, attachant et volcanique, généreux et convivial, mais aussi parfois d'une mauvaise foi à toute épreuve. C'était aussi un amoureux de Paris, de son histoire, de son patrimoine architectural, de ses librairies, de la diversité de ses quartiers où il aimait flâner, de cette élégance parisienne à laquelle il était si sensible. Il rêvait d'un Paris exemplaire, d'un Paris qui enracine un modèle républicain pour la France. Paris devait rester la ville de l'excellence, lui qui était un pur produit de la méritocratie républicaine. Un Paris qui laissait à chacun sa chance de réussir.

Mais ce qui le caractérisait par-dessus tout, c'est qu'il aimait les gens, d'une manière sincère et authentique. Et derrière cette haute stature de troisième ligne de rugby, se cachait une personnalité sensible, esthète et humaniste.

J'adresse à sa famille, à ses amis, à tous ceux qui ont croisé sa route, mais également aux habitants du 16^e arrondissement, les condoléances les plus sincères de notre groupe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Monsieur Francis SZPNER, maire du 16^e arrondissement, vous avez la parole.

M. Francis SZPNER, maire du 16^e arrondissement. - Ce fut la dernière campagne de Claude. Décédé entre les deux tours, son nom figurait sur les bulletins de vote, et notre résultat fut le sien, une dernière victoire posthume, triomphante, éclatante, écrasante.

Le 16^e arrondissement avait en lui un avocat passionné et un défenseur intransigeant, et cela nous oblige. Il a formé des générations de jeunes gens à la vie publique ; c'est parce qu'il avait encore le goût de l'enseignement et, ce qui est plus rare en politique, le goût de la transmission.

De Claude, on vous a dit sa culture, son parcours universitaire et politique, sa liberté d'esprit et de ton. Claude était généreux, magnifique, et il n'avait pas oublié d'où il venait. C'était un parcours républicain exemplaire, et les vers de René Char lui étaient par avance dédiés : "Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite...", etc., etc.

De Claude, je me souviens de notre première rencontre. C'était ici, à l'Hôtel de Ville. C'était au mois de novembre 1994, et ce qui nous a réunis, c'est la fidélité à Jacques Chirac. Quand beaucoup, grisés par les sondages, abandonnaient le Maire de Paris, à qui ils devaient leur carrière, Claude était resté fidèle à son maire.

L'histoire se répète parfois. Mais Claude, lui, savait que la fidélité en politique restait une vertu, parce qu'il avait une colonne vertébrale. La fidélité en politique est une denrée rare. Claude ajoutait à la fidélité le courage, et ce sont ces deux qualités combinées qui font les grands républicains.

Claude nous manque, il nous manque parce que c'était une voie singulière, qui était capable de parler de sujets où on ne l'attendait pas, qui était capable de parler de causes qui n'intéressaient personne. Claude était une grande voix du Conseil de Paris, une grande voix de la politique nationale. Il laisse derrière lui des générations d'élus comme Jérémy, comme Aurélie PIRILLO, comme tous ceux qui lui doivent leur carrière et qui ont compris que la fidélité en politique est une vertu trop rare.

Je rends hommage à Claude et j'adresse à sa famille, à ses enfants toutes mes condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Je vous propose à présent de rendre hommage à une autre grande personnalité de notre Ville et de notre Conseil, Claude-Gérard Marcus. Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 24 juillet 2020 de M. Claude-Gérard Marcus, ancien député, ancien maire du 10e arrondissement, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller municipal de Paris, ancien Conseiller général de la Seine.

Claude-Gérard Marcus subit dans sa jeunesse, durant la Seconde Guerre mondiale, les persécutions à Nice, où sa famille était réfugiée. C'est cet événement qui le pousse à s'engager auprès du Général de Gaulle, à seulement 15 ans, en 1948, lorsqu'il rejoint le Rassemblement pour le peuple français, le R.P.F. Cet engagement premier ne saurait faire oublier l'autre versant de sa vie, car durant toute son existence, Claude-Gérard Marcus se partage entre son goût de l'action politique et sa passion pour l'art.

Licencié en droit, diplômé de sciences politiques et de l'Ecole du Louvre, Claude-Gérard Marcus devient expert en tableaux anciens et historien de l'art, dans le sillage de son père, Paul Marcus, expert reconnu et fondateur de la Galerie Marcus.

Parallèlement à cette vie professionnelle intense, Claude-Gérard Marcus s'engage à Paris et plus particulièrement dans le 10e arrondissement. En 1965, il y devient Conseiller de Paris. Il sera élu de 1965 à 2001, soit 36 ans de mandat, devenant même maire du 10e arrondissement, de 1983 à 1989. Il choisit de se présenter aux élections législatives de 1968 et obtient son premier mandat de député. Il sera réélu 7 fois et siégera à l'Assemblée nationale de 1968 à 1997, soit 29 ans de mandat.

Claude-Gérard Marcus laissera son nom dans l'histoire de Paris grâce au mariage des deux passions de sa vie, l'art et la politique. C'est de sa volonté de créer un Musée d'art juif que naîtra le Musée d'art et d'histoire du judaïsme. Il en fut un des fondateurs et il en assurera la présidence jusqu'en 2001, puis la présidence d'honneur. Il présidait également l'association nationale "Judaïsme et Liberté". La lutte contre l'antisémitisme était pour lui une mission.

Claude-Gérard Marcus était l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire de l'art et aussi d'un livre de souvenirs politiques, "Du sens de l'histoire aux pensées uniques - Quelques vérités d'un ancien député gaulliste". M. Marcus était officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, Madame la Maire, merci pour vos mots. Cet été, un grand ami de Paris et du 10e arrondissement nous a quittés. Il était un homme de conviction, un homme d'écoute, un homme de transmission. Il s'est éteint à près de 87 ans, après une longue carrière d'engagement, vous l'avez rappelé, au service de Paris, au sein de ce Conseil et dans le 10e arrondissement.

La vie de Claude-Gérard Marcus, c'est d'abord celle d'un enfant juif pris dans l'horreur d'une guerre mondiale et des persécutions raciales. Cette part de sa vie, forcément, jamais il ne l'oubliera. Etudiant à l'Ecole du Louvre, il consacre un travail aux peintres de la vie juive et, tout au long de sa vie, vous l'avez rappelé, il sera un ardent défenseur de la communauté et des cultures juives.

Membre de plusieurs associations, président du Musée d'art juif de Paris, il fut aussi et peut-être surtout l'un des pères du Musée d'art et d'histoire du judaïsme - nous lui devons ce musée -, en 1998. Ce musée, dont il a été le président jusqu'en 2001, tous les Parisiens le lui doivent. Ce grand œuvre, ce travail de préservation, de transmission, de mémoire, nous lui en sommes d'autant plus redevables que l'antisémitisme, vous le savez, continue encore et toujours de corrompre des esprits qui s'abandonnent dans le rejet, la violence et la haine. La vie de Claude-Gérard Marcus, c'est donc d'abord ce combat contre le racisme en faveur de la mémoire, de la culture, de la communauté juive parisienne, mais l'engagement, chez Claude-Gérard Marcus, se déclinait au pluriel.

Fervent gaulliste depuis ses 14 ans, délégué national des jeunes du R.P.F. au début des années 1950, je voudrais également rendre hommage à l' élu de terrain qu'il était, à l'homme dévoué à sa ville, que j'ai un peu connu, jeune élue, et à son arrondissement d'élection. Lorsqu'il a fait son entrée à l'Hôtel de Ville en 1965, tout en étant élu député de Paris en 1968, notre Capitale était encore une ville à part, dans laquelle les arrondissements étaient dirigés par des maires désignés pas la Préfecture. Et ce jeune élu devient, moins d'une décennie plus tard, en 1977, le premier à être porté par les urnes, en tête de la liste de Jacques Chirac dans le 10e, et, 5 ans après, il sera le premier à être élu maire du 10e arrondissement. Claude-Gérard Marcus est ainsi le premier à avoir pu mettre en œuvre la décentralisation en plein cœur de Paris, le premier à avoir pu poser les jalons d'une déconcentration des responsabilités et d'un retour au terrain, qui vous est cher, Madame la Maire, au local.

Tout au long de sa carrière au service de Paris, du 10e et de ses habitants, Claude-Gérard Marcus a œuvré à transformer ce territoire, à le préserver. Et parmi les batailles qu'il a menées, on lui doit pour une bonne part le sauvetage du canal Saint-Martin, voué, dans les années 1960, peu s'en souviennent, à devenir une autoroute urbaine, ou encore la création du jardin Villemin, notre poumon, en lieu et place d'un hôpital militaire désaffecté. On lui doit également la sauvegarde de bon nombre d'établissements culturels du 10e, qui font toujours notre fierté, du Palais des Glaces aux Bouffes du Nord. Il a également contribué à ce que La Scala ne devienne pas, n'est-ce pas, le refuge d'une secte mais puisse redevenir un théâtre, comme elle l'est redevenue récemment. Et comme habitante du 10e, je lui suis aussi très reconnaissante d'avoir su œuvrer pour la mixité sociale de l'arrondissement, qu'il aimait, pour sa vie locale, pour son emblématique tolérance et son identité profonde. Claude-Gérard Marcus, c'était un maire de terrain, un maire à l'écoute, un maire ouvert au dialogue, pugnace face aux lourdeurs bureaucratiques de l'époque ; il était un maire que je tiens ce matin à remercier.

Car par-delà nos différences d'ordre politique, et cela s'entend beaucoup ce matin, j'ai le sentiment, à bien des égards et plus souvent qu'il n'y paraît, de mettre mes pas dans les siens, d'avoir pris après lui, après Claude Challal, après Tony DREYFUS et, bien sûr, après Rémi FÉRAUD, mon ami que je salue, le relais dans un grand passage de témoin. Il était le premier maire élu du 10e, et nous assumons aujourd'hui résolument de rééquilibrer les pouvoirs en faveur du local. Il fut le défenseur du canal Saint-Martin et nous œuvrons aujourd'hui à apaiser ce trésor parisien. Il a été un précurseur au plan de la mixité sociale et de la préservation de nos établissements culturels, et, aujourd'hui encore, nous sommes guidés par ces mêmes objectifs.

Mes chers collègues, au nom des habitantes et des habitants du 10e, je tiens à adresser mes très sincères condoléances à ses proches, ses amis, ses compagnons de route, sa famille, à rendre un hommage républicain au travail de l' élu et à saluer la mémoire de l'homme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au-delà des étiquettes politiques et des engagements partisans, s'est éteinte au cœur de l'été une des grandes figures de la vie politique parisienne pendant plus de 40 ans. Claude-Gérard Marcus était un passionné de politique et un homme de fidélité. A 15 ans, en 1948, vous le rappeliez, Madame la Maire, il s'engageait au R.P.F. pour soutenir celui qui inspirera et conditionnera sa carrière d' élu local et de parlementaire, le Général de Gaulle, celui qui avait libéré la France de l'obscurantisme et de la sinistre politique de collaboration qui avait bien failli le happer. Car réfugié à Nice avec sa famille, il avait échappé de justesse, avec une trentaine d'enfants juifs, à l'une de ces rafles qui se multipliaient alors en zone Sud, grâce au soutien d'un abbé, l'abbé Roubaudi qui, à titre posthume, fut médaillé de la médaille des Justes.

Une autre fidélité et une réelle amitié le liaient à Jacques Chirac, qu'il soutiendra en 1977 dans son projet de conquête de l'Hôtel de Ville. Jamais il ne lui fera défaut, et Jacques Chirac, alors Président de la République, le décorera en 2006, décorera son ami et son compagnon Claude-Gérard Marcus du grade d'officier de la Légion d'honneur.

Son énergie inlassable, sa vision politique, sa pugnacité, il les mettra au service du 10e arrondissement et de ses habitants. Avec ses amis, ses collègues, Gabrielle MASS, Claude Challal et Jean-Claude WEILL, ils mèneront tant de combats pour servir ce bel arrondissement. Avec la maire du 10e, nous n'oublierons pas son combat homérique pour empêcher la couverture du canal Saint-Martin quand Paul Delouvrier et tant d'autres imaginaient transformer le canal en radiale autoroutière, courant de la porte d'Aubervilliers jusqu'à la porte d'Italie.

Son projet le plus marquant, sa grande ambition, sa plus belle aventure restera la création du Musée d'histoire et d'art du judaïsme, un grand projet porteur de sens, comme le dira Jacques Chirac lors de son inauguration. J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler à ses côtés comme vice-président de cette institution pendant 5 années. Je savais que, très vite, s'imposerait à lui l'idée de créer un musée vivant qui présenterait dans un cadre prestigieux, l'imposant hôtel de Saint-Aignan, dans un quartier, le Marais, où la vie juive s'est développée après la Révolution, les plus belles collections d'art juif issues des fondations Strauss, Rothschild, et celles du petit Musée d'art juif de la rue des Saules, dans le 18e arrondissement, qu'il présidait alors.

Avec le soutien de Jacques Chirac, Maire de Paris, de Jack LANG, Ministre de la Culture, et des institutions juives françaises, son rêve devint une réalité le 30 novembre 1998, et aujourd'hui le Musée d'histoire du judaïsme est un des plus fascinants musées d'art juif dans le monde.

Nous n'oublierons pas ses prises de position claires et courageuses à la tête de l'association Judaïsme et Liberté : lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination, détermination sans faille à refuser toute alliance avec le Front national, reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la persécution antijuive pendant la Seconde Guerre mondiale.

Claude-Gérard était de tous ces combats, son souvenir doit nous inciter à les poursuivre.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Tous les personnages à qui nous rendons hommage ce matin méritent notre reconnaissance et notre respect pour ce qu'ils ont fait au service des autres et pour tout ce qu'ils ont été pour Paris et pour la France.

Claude-Gérard Marcus était de ceux-là. Il incarnait plusieurs valeurs et caractéristiques, celles de l'humanisme, de l'engagement, de la fidélité, de l'amour de la République et de sa devise, "Liberté, Egalité, Fraternité".

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, il est décédé le 24 juillet dernier à l'âge de 87 ans. Il n'y a pas si longtemps que cela, nous pouvions encore le rencontrer, avec Delphine BÜRKL, dans le 9e arrondissement, échanger avec lui et profiter de tous ses éclairages. Survivant de la Shoah, il savait mieux que quiconque ce qu'était le travail de mémoire, de fidélité à ses origines, mais aussi de promotion des valeurs universelles.

Trois mots, je crois, jalonnent son parcours.

D'abord, la connaissance. Il souhaitait transmettre, il souhaitait que la Shoah, la mémoire mais aussi l'art et la culture du judaïsme soient connus, et ce travail de connaissance et de transmission s'est, comme le disait notre collègue BOHBOT, transformé et s'est incarné avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme français. C'est quelque chose de vivant, d'ouvert sur le monde et qui restera pour toujours comme l'empreinte, comme ce que Claude-Gérard Marcus aura transmis.

La connaissance, mais aussi la vigilance, car l'antisémitisme, l'antisionisme, la barbarie sous toutes ses formes, le racisme sont encore là, il s'agissait aussi de ses combats, lui qui, enfant, adolescent, ayant connu la Shoah, savait mieux que quiconque l'importance de ce travail de vigilance qu'il devait accomplir et faire accomplir aux autres. C'est ce qui s'est notamment traduit par Judaïsme et Liberté, avec d'autres personnalités dont Gabrielle MASS, avec laquelle j'échangeais encore hier pour préparer justement cette intervention et qui me disait à quel point le travail de Claude-Gérard Marcus était important sur cet aspect, mais aussi pour la promotion des valeurs universelles et pour la promotion des femmes en politique. En effet, dès 1983, il faisait partie de ces hommes rares, à l'époque, qui souhaitaient promouvoir la place des femmes en politique et notamment dans cet hémicycle.

Connaissance, vigilance mais, je crois, ce qui caractérisait Claude-Gérard Marcus, c'était aussi l'espérance, car tout en ayant eu une vie difficile, un parcours surtout compliqué vers la fin de sa vie, notamment avec sa maladie, il avait foi en l'homme et considérait que tout pouvait toujours s'améliorer. Il a travaillé inlassablement toute sa vie pour que les choses se passent ainsi. Il était de tous les combats, naturellement de la Shoah, du judaïsme, mais aussi d'autres causes universelles comme celle pour laquelle j'ai longtemps travaillé, la reconnaissance du génocide arménien. Il était là, engagé à nos côtés.

Je me souviens avec émotion de sa présence, de son soutien, et mes collègues du groupe "Indépendants et Progressistes" se joignent à moi pour nous souvenir et pour dire que nous ne l'oublierons pas.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Alexis GOVCIYAN.

Je vous propose à présent de rendre aussi hommage à une très grande figure de la vie politique française et de notre Conseil, une grande figure de la vie parisienne. Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 13 septembre 2020 de M. Bernard Debré, ancien Ministre, ancien député, ancien Conseiller de Paris, ancien conseiller général, ancien maire.

Petit-fils du professeur Robert Debré, fondateur de la pédiatrie moderne, fils de Michel Debré, père de la Constitution de la Ve République et ancien Premier Ministre du Général de Gaulle, Bernard Debré assumera cette illustre filialisation en devenant médecin, tout en se consacrant en parallèle à la chose publique qu'il aimait tant. Professeur agrégé de médecine, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, opérant aux quatre coins du monde, il a été incontestablement un très grand médecin reconnu par ses pairs.

Il a également été un homme politique de premier plan. Son engagement débute sur les terres d'élection de son père, en Indre-et-Loire, où il est élu député en 1986 et réélu jusqu'en 1994. Il est maire d'Amboise de 1992 à

2001 - je l'ai rencontré pour la première fois à cette époque lorsqu'il était maire d'Amboise et que je travaillais au ministère du Travail - tout en siégeant au Conseil général d'Indre-et-Loire et en en assumant la vice-présidence de 1992 à 1994. C'est en 1994 qu'il est appelé au Gouvernement par Edouard BALLADUR qui lui confie alors le portefeuille de la Coopération. Par la suite, il représentera les Parisiens à l'Assemblée nationale de 2004 à 2017 et ici, dans notre Conseil de Paris, de 2008 à 2020.

Bernard Debré a publié aussi de très nombreux ouvrages dans ses domaines de prédilection, la médecine et l'analyse politique, notamment un "Dictionnaire amoureux de la médecine" qui raconte en creux les sources de sa vocation. En outre, il était membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

Nous le savons, nous l'avons connu pour la plupart d'entre nous ici, c'était un homme chaleureux, généreux, fougueux avec de fortes convictions. Il n'hésitait absolument pas à les faire connaître à travers ses livres, ses articles, dans la presse, ses interventions médiatiques, mais ici aussi dans notre Conseil de Paris. Il ne se départait jamais de son humour et de son franc-parler ; c'était un homme libre.

M. Bernard Debré était aussi chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et titulaire de différentes distinctions étrangères.

Ici, en notre nom, en mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, chers collègues, c'est avec une grande émotion et beaucoup de tristesse, ici, sur nos bancs et bien au-delà, je le sais, que nous avons appris la disparition de Bernard Debré.

Rendre hommage à Bernard Debré, c'est rendre hommage à plusieurs personnes à la fois. Issu d'une famille à la destinée hors norme, partagé entre la politique avec son père, Michel, et le monde médical avec son grand-père, Robert, il avait réussi la synthèse en étant à la fois un homme politique d'envergure et un éminent urologue reconnu de tous.

Sans le trahir, quelque chose me dit que c'est à travers sa vocation de médecin, voire de professeur et de chef de service à l'hôpital Cochin, qu'il s'est le plus épanoui, donnant un sens profond à sa vie : soulager et guérir son prochain. Le parallélisme avec la politique peut paraître osé, mais, quelque part, dans son engagement gaulliste, n'y avait-il pas aussi de cela, à savoir ce qui fait la grandeur de chacun : s'investir pour le bien commun.

Vous avez rappelé, Madame la Maire, sa carrière politique d'élu local, d'Amboise à Paris, de député à ministre, mais Bernard Debré était avant tout une personnalité à nulle autre pareille, indépendante avant tout, libre. Libre de sa parole, une grande gueule, non seulement radiophonique mais aussi politique et dont l'écho de ses coups de semonce résonne encore dans le paysage politique national et parisien. Et j'ai en mémoire, comme nombre de mes collègues ici, les différentes campagnes électorales dans lesquelles il avait pris pleinement part.

Mais Bernard, avant tout, aimait les gens, il aimait les autres. Etre à l'écoute, rendre service était son A.D.N. premier. Je l'ai pleinement ressenti à mon arrivée à l'Assemblée nationale alors que j'expliquais que je lui succédais comme députée de la 4e circonscription de Paris. Les témoignages ont afflué de partout, chacun avait son anecdote à me raconter sur ce qu'il avait fait pour lui ; la bienveillance et la gratitude transparaient de chaque témoignage. Alors que je lui rapportais cela, il me sourit sans ajouter un mot.

Aujourd'hui, nous garderons les uns et les autres des souvenirs, des moments partagés, mais surtout bien sûr l'image d'un ministre passionné par l'Afrique, d'un député reconnu par ses pairs et d'un élu parisien investi tant pour sa circonscription que pour les habitants des arrondissements successifs où il a été élu, le 16e puis le 17e, où je l'accueillis sur ma liste après un différend qui nous avait opposés sur un découpage de circonscription. Depuis, le respect mutuel était au cœur de notre relation ; j'aurais aimé encore apprendre de lui. Il avait pour Paris une ambition que nous partageons et je forme aujourd'hui le vœu que nous soyons nombreux à porter haut sa mémoire.

La vie politique est un combat et elle vient de perdre l'un de ses grands guerriers. Mais nous avons surtout perdu un ami, un collègue, mais aussi et surtout un membre de notre famille politique.

Aussi, au nom de mes collègues du 17e arrondissement, avec qui nous avons eu beaucoup de bonheur de travailler, et au nom du groupe actuel politique, auquel il appartenait, je présente à sa famille nos condoléances les plus attristées et les plus respectueuses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KUSTER.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Bernard Debré. Il était pour les Français le grand professeur de médecine, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, au sein duquel le président François Mitterrand avait été opéré. Il fut un membre éminent du Comité consultatif national d'éthique. Sa réputation de médecin dépassait largement nos frontières. Son engagement humanitaire l'a également conduit à sillonner la planète, opérant bénévolement en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, en Afghanistan, au Pakistan.

Il était pour les Français également une figure majeure de la politique. Issu d'une grande famille de la République, héritière du gaullisme, maire d'Amboise, député d'Indre-et-Loire, Ministre de la Coopération d'Edouard BALLADUR puis député de Paris, il a marqué de son empreinte notre vie démocratique.

C'est avec brio qu'il a su conjuguer ces deux voies, suivant ainsi à la fois les traces de son grand-père Robert Debré et de son père Michel Debré pour construire son propre chemin, toujours avec le même sens de l'engagement et de l'intérêt général. Bernard avait écrit un livre plein de pudeur sur sa mère, Anne-Marie, "Et si l'on parlait d'elle ?".

Pour nous qui avons eu le plaisir et la chance de le côtoyer ici, au Conseil de Paris, Bernard Debré était d'abord un esprit libre, franc, passionné, il était un homme fin avec le sens du verbe et de l'élégance. Pour moi, il fut un ami et une source d'inspiration. Nous avons une relation d'amitié et de respect ces dernières années. Il m'a beaucoup appris, et je me souviens d'un déjeuner, lorsque j'ai été élu député, où il a souhaité m'expliquer et me transmettre le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Oui, Bernard aimait transmettre, il aimait le débat d'idées, il aimait sortir des sentiers battus et il savait partager sa passion. J'ai pu mesurer son profond humanisme et sa bienveillance.

Je sais que sa disparition laisse dans le 16e et le 17e arrondissement beaucoup d'amis dans la peine, car Bernard était un homme chaleureux qui avait le goût des autres. Je pense aux équipes municipales du 17e et du 16e arrondissement et notamment à Brigitte KUSTER qui lui a succédé en 2017 comme députée de la 4e circonscription de Paris.

Je veux saluer sa famille, ses proches, ses amis politiques et je pense notamment à Pierre GABORIAU ici présent, pour l'hommage de notre Conseil. Nous pensons à toi, Bernard.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je vous propose une suspension de séance de deux minutes avant de reprendre notre Conseil de Paris. Je pense que ce partage d'émotions, ces souvenirs que nous avons tous partagés ici méritent peut-être ce petit temps d'interruption entre ce que nous venons de vivre et la séance qui suit. Je vous remercie.

Deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures trente-sept minutes, est reprise à dix heures quarante-trois minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, mes chers collègues, nous pouvons passer à notre Conseil.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous organisons ce Conseil de Paris comme il se doit en ayant pris, bien sûr, des mesures complémentaires pour permettre à chacune et chacun et à notre Assemblée de s'exprimer, de faire son travail pour les Parisiennes et les Parisiens dans un contexte de circulation très active du virus, et je veux donc remercier très chaleureusement Patrick BLOCHE et toutes les équipes aussi du secrétariat général du Conseil qui nous accompagnent pour cette organisation.

Je veux vous remercier aussi, chers collègues Conseillers de Paris, puisque nous sommes dans deux salles, mais les deux salles sont totalement connectées et on peut intervenir de l'une à l'autre et à travers les écrans, nous serons évidemment en temps réel tous ensemble pour faire vivre la démocratie dans cette Assemblée, et je vous invite à porter les masques, y compris pendant vos interventions. C'est quelque chose d'important si nous voulons effectivement éviter des contaminations, et nous savons combien les élus, qui sont au contact de beaucoup de monde, sont particulièrement concernés par ces gestes barrières. Je vous demanderai donc bien sûr de bien vouloir les appliquer.

Vous avez reçu aussi, chacun, un masque qui permet de parler et d'être lu sur vos lèvres ; ce masque, vous pouvez évidemment l'utiliser. Vous avez aussi à votre disposition, en salle de 7e Commission, un dépistage rapide qui permet là aussi de connaître la situation. Je vous propose de ne pas y aller tous en même temps et d'y aller si vous avez des raisons particulières de vouloir vous faire dépister, en sachant que le principe, c'est que si nous avons des symptômes avant même un dépistage, c'est l'isolement et rester chez soi, ce qui est quand même la meilleure protection pour soi-même et pour les autres. Voilà, je voulais faire ces quelques commentaires avant de démarrer notre séance.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des jeudi 23 et vendredi 24 juillet 2020 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a une demande d'intervention de Mme la Présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, je souhaite faire un rappel au règlement, que notre collègue Francis SZPINER exposera.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est donc à M. SZPINER, pour un rappel au règlement.

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le respect de l'article 19, qui a trait au domaine de compétences des Commissions et à l'examen des vœux par celles-ci, et de l'article 20 qui est relatif au rôle des adjoints au Maire de Paris et du Secrétariat du Conseil de Paris, je fais ce rappel au règlement en rappelant les faits suivants.

Nous étions réunis en 1^{ère} Commission mardi 29 septembre et le secrétariat de la Commission nous a distribué une première liasse. Je l'ai ouverte avec attention, et le premier vœu émanant de M. GLEIZES, ma lecture a été d'autant plus attentive quand, à ce moment-là, les personnels de l'administration de la Ville sont venus nous redemander de récupérer cette liasse, ce qu'avec une déformation professionnelle je n'ai pas accepté, pour nous distribuer une deuxième liasse. Et là, mystère absolu, le vœu de M. GLEIZES avait disparu. Nous nous sommes étonnés et nous avons donc demandé des explications. Pourquoi un vœu qui avait été imprimé par les services de la Ville avait brusquement disparu ?

Ce n'est pas anecdotique, car ce vœu, qui a été réintégré grâce à l'intervention de la présidente de la Commission, notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, émanait d'un membre de la majorité municipale, et nous avons essayé de savoir ce qu'il s'était passé. Nous avons donc posé la question en séance de la Commission, et nous n'avons pas eu de réponse.

Il y a deux hypothèses. La première, c'est que l'administration aurait décidé elle-même de supprimer le vœu d'un élu. Nous ne pensons pas que l'administration de la Ville s'autorise ce genre de chose. La seconde, c'est que, à ce moment-là, quelqu'un de l'Exécutif a décidé de supprimer ce vœu, et là, cela pose un problème politique majeur, parce que cela veut dire qu'en réalité, au sein de ce Conseil, un certain nombre de vœux pourraient être arbitrairement, discrétionnairement soustraits à la discussion publique. Je sais bien que la Commission du règlement intérieur poursuit ses travaux en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement, mais je pense qu'il ne faut pas être en avance d'une loi ou d'une délibération à ce point-là.

Ainsi, nous aimerions savoir pourquoi, comment et dans quelles conditions le vœu présenté par M. GLEIZES a été retiré et quels sont les arguments qui justifient ce type de procédure. Nous nous inquiétons d'autant plus, Madame la Maire, que, ce vœu émanant d'un membre de votre majorité, on se demande ce qu'il en serait pour les vœux de l'opposition.

Je vous remercie de votre attention, Madame la Maire, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va tenter de vous rassurer sur le caractère hautement démocratique de notre Assemblée.

Cher Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Présidente et Monsieur le Maire, nous sommes en début de mandature et j'ai souhaité, à la demande de la Maire de Paris, que nous puissions prendre dès le début de cette nouvelle mandature de bonnes habitudes. Et comme lors de chaque début de nouvelle mandature, nous avons installé la Commission de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Il ne vous a pas échappé que nous avons mis en place déjà quelques changements, puisque nous commençons désormais la séance du Conseil de Paris le mardi matin, et j'ai eu l'occasion d'évoquer en Commission de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, où votre groupe était représenté par Jack-Yves BOHBOT et David ALPHAND, ainsi qu'en conférence d'organisation, en présence des représentants des groupes et notamment

pour le groupe Changer Paris de Catherine DUMAS, le souci qui était le nôtre de perdre une mauvaise habitude, qui ne figure d'ailleurs nulle part dans le règlement intérieur du Conseil de Paris, qui était d'utiliser la 1^{ère} Commission, laquelle est la dernière Commission qui se réunit le mardi, comme, en quelque sorte, une commission "balai", car nous estimons pour la qualité du débat démocratique qu'il faut que les vœux et les amendements soient déposés dans les commissions qui traitent de leur domaine de compétences.

De ce fait, on est en période de rodage, et ce qui s'est produit en 1^{ère} Commission est d'une simplicité que je vais vous exposer à l'instant. Il y a eu un doute de la part de l'administration, effectivement, sur la recevabilité de ce vœu en 1^{ère} Commission. Ainsi, il y a eu, en effet peut-être de manière maladroite mais nous sommes en rodage, un échange de liasses.

Surtout, je voudrais terminer en vous donnant la bonne nouvelle, puisque la recevabilité de ce vœu a été suspendue par l'administration qui, du coup, s'est adressée à l'adjoint en charge du Conseil de Paris pour arbitrage, et j'ai rendu un arbitrage visant à ce que ce vœu soit évidemment accepté. Il figure donc bien entendu à l'ordre du jour de notre séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire adjoint en charge du Conseil de Paris.

Nous allons pouvoir bien sûr affiner tout cela...

Pardon, je pense que je vais mettre l'autre masque pour parler, sinon vous risquez de ne pas vraiment m'entendre. Je le remettrai. Je suis désolée, mais on risque de ne pas m'entendre ; si je parle tout le temps, cela va être très compliqué.

Nous allons donc bien sûr affiner notre fonctionnement, et merci d'être vigilants comme vous l'êtes, les uns et les autres, comme je le suis moi-même.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais d'ailleurs vous présenter à cette tribune Marie VILLETTE, nouvelle Secrétaire générale de la Ville de Paris, qui va justement conduire l'administration, la belle administration parisienne, et saluer aussi, comme Secrétaire générale adjointe en charge notamment du Conseil de Paris, Laurence GIRARD, que vous connaissez d'ores et déjà et qui nous accompagnera aussi dans cette mandature, suite au départ en retraite de François GUICHARD.

Mes chers collègues... Nous avons répondu. Si vous voulez, on peut passer toute la... Voilà, cela va beaucoup intéresser les Parisiens.

2020 DASCO 132 Communication de Mme la Maire de Paris sur la rentrée 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux masques dans les crèches, écoles et collèges.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'égalité fille-garçon dans les écoles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'école et à la rentrée scolaire.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'affectation des élèves en collège et lycée.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles.

Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et Modem, Démocrates et Ecologistes relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif à la situation des étudiants à la rentrée 2020.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la précarité étudiante.

- 2020 DASCO - 4 Indemnisation amiable de MATMUT Indemnisation Services, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.
- 2020 DASCO - 9 Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (19e)
- 2020 DASCO 16 - Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (165.163 euros) au titre des services de restauration pour 2020.
- 2020 DASCO 21 - Subvention (10.500 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du SAPAD.
- 2020 DASCO 25 - Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.
- 2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.
- 2020 DASCO 35 - DAC - Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.
- 2020 DASCO 41 - Subvention (20.000 euros) dans le cadre d'une CPO avec l'Association Départementale et Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e).
- 2020 DASCO 44 - Subvention (55.000 euros) dans le cadre d'une CPO ainsi que subvention de compensation pour la redevance d'occupation des locaux communaux (32.900 euros) et convention annuelle avec le CDPE Paris (8e).
- 2020 DASCO 49 - Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans ma ville 2020".
- 2020 DASCO 53 - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.
- 2020 DASCO 80 - Protocole de transfert des lycées municipaux parisiens à la Région Ile-de-France.
- 2020 DASCO 82 - Indemnisation amiable de ZURICH Assurance, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.
- 2020 DASCO 84 - Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126.257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.
- 2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021.
- 2020 DASCO 91 - SG - Subvention (15.000 euros) à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis.
- 2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 2020 DASCO 111 - Collèges parisiens - Mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale.
- 2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros).

- 2020 DASCO 113 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros).
- 2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183.120 euros), subvention d'équipement (12.000 euros) et subventions pour travaux (611.079 euros).
- 2020 DASCO 117 - Subvention (123.570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien.
- 2020 DASCO 118 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la copropriété du 48 rue Raymond Losserand (14e) concernant des infiltrations d'eaux provenant de l'école du 69 rue de l'Ouest (14e).
- 2020 DASCO 119 - Protocole d'accord transactionnel relatif l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.
- 2020 DASCO 120 - Caisse des écoles (15e) - Subvention exceptionnelle (152.500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 2020 DASCO 121 - Caisse des écoles (13e) - Subvention exceptionnelle (65.000 euros) pour la restauration provisoire du collège Gustave-Flaubert.
- 2020 DASCO 123 - Financements exceptionnels pour les accueils de loisirs de l'été 2020 - Demandes de subventions avec convention à la DDCS de Paris et avec conventions à la CAF de Paris.
- 2020 DASCO 124 - Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (61.600 euros) et avenant 2 à convention avec l'Académie de Paris (19e).
- 2020 DASCO 125 - Caisse des écoles (11e) - Subvention exceptionnelle (136.900 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 2020 DASCO 126 - Caisse des écoles (8e) - Subvention exceptionnelle (61.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 2020 DASCO 128 - Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Des Cris des Villes pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.
- 2020 DFPE 22 - Subvention (91.336 euros) et avenant n° 4 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e).
- 2020 DFPE 40 - Subventions (253.417 euros) et avenants n° 4 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2020 DFPE 49 - Subvention (104.014 euros) et avenant n° 4 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte garderie La Caravelle (18e).
- 2020 DFPE 66 - Subventions (3.353.195 euros), convention et avenants n° 1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 2020 DFPE 69 - Subvention (97.829 euros) et avenant n° 4 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil "Petit Prince Lumière" (20e).
- 2020 DFPE 82 - Subvention (110.112 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).
- 2020 DFPE 96 - Subvention (1.289.339 euros), convention et avenants n° 3 et 4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance.

- 2020 DFPE 114 - Subvention (77.419 euros), avenant n° 4 avec l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie Croque-Nuage (12e).**
- 2020 DFPE 125 - Subvention (74.968 euros), avenant n° 4 et convention avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).**
- 2020 DFPE 126 - Subvention (65.443 euros), avenant n° 4 avec l'association Crèche Parentale Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett' (13e).**
- 2020 DFPE 127 - Subvention (84.938 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20e).**
- 2020 DFPE 136 - Subvention (7.542 euros) et convention avec l'association "Les petits lardons" pour les travaux de rénovation de la crèche parentale "Les petits lardons" située 20 rue des Écluses Saint-Martin (10e).**
- 2020 DFPE 149 - Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020 - Subventions (66.693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.**
- 2020 DFPE 153 - Crèche municipale 211 avenue Gambetta (20e) - Convention de transfert de gestion du domaine public entre "Paris Habitat" et la Ville de Paris.**
- 2020 DAE 220 - Subvention (240.000 euros) à l'association Linkee pour la mise en place d'un dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens.**

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le débat organisé qui a été prévu par la conférence d'organisation prévoit que nous allons travailler ce matin sur la rentrée scolaire 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes. C'est d'ailleurs le projet de délibération DASCO 132, auquel il convient d'adjoindre les projets de délibération DASCO 4, 9, 16, 21, 25, 34, 35, 41, 44, 49, 53, 80, 82, 84, 90, 91, 92, 111 à 119, 120 à 128 et DFPE 22 à 96, 114, 125, 126, 127, 136, 149, 153 et le DAE 220.

Les temps de parole ont été évidemment prévus par la conférence d'organisation. J'inviterai chacun des orateurs à respecter le temps de parole dans lequel s'inscrit son groupe, conformément évidemment à la représentativité des groupes, suite aux élections municipales.

Mes chers amis, mes chers collègues, la rentrée 2020 s'inscrit évidemment sous le signe de la crise sanitaire, et ce que nous devons dire en préalable, c'est que la Ville poursuit évidemment et amplifie son soutien vis-à-vis des écoles.

Dès les premiers jours de la crise, d'ailleurs, la Ville a agi auprès des élèves ; je veux remercier bien sûr Patrick BLOCHE, je veux remercier Céline HERVIEU et je veux remercier aussi Marie-Christine LEMARDELEY sur les aspects relatifs à la rentrée étudiante. Dès les premiers jours de la crise et du confinement, la Ville a agi auprès des élèves, auprès de leur famille et des professeurs. Dès le 16 mars, c'est-à-dire au tout début du confinement, nous avons mis en place un service d'accueil gratuit d'urgence dans les crèches et avons permis aussi l'ouverture des écoles et des collèges pour accueillir dans un premier temps les enfants des personnels soignants, puis tous les personnels mobilisés par la gestion de crise, puisqu'à Paris, nous avons innové et ouvert très tôt nos écoles et nos crèches à tous ceux qu'on a appelés les premières lignes au front de cette crise sanitaire. En avril et en juin, pour aider les familles, nous avons aussi décidé de deux aides exceptionnelles comprises entre 50 et 300 euros par foyer, qui ont été versées à plus de 29.000 familles pour un montant de 7 millions d'euros. C'est dans cette même logique que nous avons mis en place des mesures tangibles visant à aider concrètement les familles, et nous sommes présents, à la suite de ce confinement, depuis début septembre.

Pour ne pas imposer des dépenses supplémentaires aux familles, nous avons fourni aussi aux collégiennes et aux collégiens un jeu renouvelable de deux masques lavables. De plus, nous avons décidé, en cas d'aggravation de la crise sanitaire, de nous préparer à accueillir tous les enfants en dédoublant les classes, travail qui a été fait durant l'été, notamment pour l'élémentaire et la maternelle, avec un recensement de tous les locaux disponibles dans les bâtiments publics de la Ville - je pense bien sûr aux bibliothèques, aux gymnases, aux conservatoires -, afin de poursuivre les activités scolaires et périscolaires.

A ce jour, entre les établissements scolaires qui resteraient ouverts et ces espaces ainsi mobilisés, nous serions en mesure d'accueillir 90 % des enfants actuellement scolarisés dans les écoles et les collèges publics. L'important, c'est d'anticiper, et cette anticipation, nous l'avons faite avec un travail très étroit avec le Rectorat, mais je veux saluer tout particulièrement le travail de la DASCO, de la DAC et de la DJS, qui ont principalement œuvré pour essayer de trouver ces espaces complémentaires. Ils n'ont pas été mobilisés à ce stade, mais ils sont là, ils existent. D'ailleurs, j'ai dit qu'ils étaient aussi mobilisables pour l'Enseignement supérieur, puisque là, il y a eu moins d'anticipation, c'est le moins qu'on puisse dire.

Notre ambition, en ce qui concerne l'école, c'est d'en faire un acteur essentiel de la transformation écologique et sociale de la ville. L'école, pour nous, doit jouer un rôle moteur dans la transition écologique, parce qu'évidemment c'est dans ces lieux d'enseignement, dans les lieux où sont nos enfants que d'abord la rénovation énergétique des bâtiments doit être notre priorité. C'est là que l'on doit démontrer la capacité à transformer ces bâtiments, car c'est le lieu qui accueille nos enfants. Bien sûr, on le fera dans tous les bâtiments mais en priorisant.

Par ailleurs, depuis la rentrée, nous poursuivons, toujours dans cette idée de transformation écologique et énergétique, nos efforts pour végétaliser les cours d'école, pour y installer des points d'eau, des revêtements absorbants, afin de permettre aux enfants de profiter de la nature en ville et de mieux supporter les effets de la canicule. Ainsi, 14 nouvelles cours oasis ont vu le jour en complément des 31 qui existaient déjà. Et, au-delà de l'usage qui en est fait par les enfants la semaine, elles seront des îlots de fraîcheur accessibles à toutes et à tous le week-end. D'ailleurs, nous avons reçu des financements du F.E.D.E.R. qui sont importants et qui sont conditionnés à cette idée que ces écoles doivent aussi servir à la population des quartiers lorsque les enfants ne sont pas à l'école.

En ce qui concerne cette transition écologique et énergétique, bien sûr que l'alimentation est un point essentiel, et l'alimentation dans nos écoles est un point capital. C'est une alimentation durable et de qualité qui devra partout être proposée pour permettre à nos enfants de mieux manger. Nous le savons, la santé de nos enfants qui sont des adultes en devenir dépend avant toute chose de l'alimentation et de ce qui leur est proposé. Dans les crèches, vous le savez, le lait est désormais 100 % bio, les repas préparés avec 85 % d'aliments bio et durables - je veux saluer là aussi le travail remarquable de la DFPE et des adjoints qui accompagnent ce travail - et, au plus tard en 2026, nous atteindrons les 100 % d'alimentation "bio" et durable dans les crèches et les écoles. Je pense que nous y serons bien avant 2026, compte tenu du fait qu'on est déjà à 85 %.

Par ailleurs, l'école, vous le savez, dans les propositions que nous avons faites lors des élections municipales, sera un rouage essentiel de la ville du quart d'heure, c'est-à-dire cette ville qui s'organise aussi à l'échelle de la proximité, et l'école a vocation à devenir le cœur du quartier, la capitale du quartier. Elle contribuera également à apaiser la vie du quartier. Nous savons combien le rythme de l'école est le rythme du quartier. Que l'on ait des enfants en âge d'aller à l'école ou pas, le rythme de nos quartiers est extrêmement, fortement impacté, positivement d'ailleurs, par le rythme de l'école.

Nous donnerons donc aussi, dans cette perspective de l'école capitale du quartier et apaisant nos quartiers, une priorité aux rues et aux écoles pour que le chemin réalisé quotidiennement par les enfants et leurs familles entre la maison et l'école soit vécu dans un environnement apaisé. Depuis le 1er septembre, d'ailleurs, 29 rues ont ainsi été fermées à la circulation et 28 ont été transformées en zones apaisées. Ces 57 rues aux écoles s'additionnent aux 65 rues déjà transformées sous la précédente mandature.

C'est un lieu de vie essentiel aux quartiers, et donc l'école devra aussi être un lieu de rencontre entre les familles et les équipes éducatives. Différentes actions pourront être mises en place à cet effet pour accompagner les parents, utiliser les outils numériques, concevoir et mettre en œuvre des projets portés en commun par les professionnels et les familles. Je pense aussi à l'organisation de cafés. Nous avons, dans la mandature précédente, travaillé en particulier dans les écoles où il y avait de l'évitement scolaire via les demandes de dérogation, souvent des écoles dans des quartiers très populaires. Nous avons travaillé autour de ce concept de "Tous mobilisés" qui donne des résultats exceptionnels, tant en école maternelle élémentaire qu'au niveau du collège, et bien sûr que cette méthode est la bonne pour aller, là aussi, co-construire avec la communauté éducative, les parents et les enfants des solutions dans ces écoles.

Mais nous devons aussi penser de nouveaux apprentissages pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves et les préparer à un monde en constante mutation. Oui, on va se mêler de pédagogie pour faire évoluer les pédagogies, parce qu'il faut qu'elles évoluent, parce que le monde change, parce que les jeunes s'informent différemment, parce que la circulation de l'information est autre, parce que le numérique, qui peut être une source d'anxiété et d'angoisse, peut être aussi une source de méthodes pédagogiques nouvelles et qu'il nous faut absolument réinterroger les pédagogies. D'ailleurs, 30 % des familles parisiennes sont aujourd'hui dans le secteur privé, ce qui doit interroger le public, pas simplement sur l'évitement lié à l'emplacement de ces écoles, mais aussi sur les pédagogies. En effet, beaucoup de familles nous disent qu'elles font le choix du privé, allant chercher des pédagogies alternatives, et on pense évidemment à l'essor dans notre Capitale de toutes ces écoles Montessori ou Freinet, qui sont des pédagogies extrêmement intéressantes.

Alors, comment allons-nous nous occuper de pédagogie ? En restant à la place qui est la nôtre, puisque nous ne sommes pas l'Education nationale. D'abord, nous avons créé un premier outil qui s'appelle TUMO, qui est cette école 100 % gratuite, une école inspirée directement par le TUMO d'Erevan - je veux dire ici toute ma solidarité aux Arméniens et aux Arméniens de France et de Paris. Cette école est un exemple extraordinaire de ce que l'on peut effectivement inventer à partir d'une pédagogie qui a pu être traduite dans un partenariat très soutenu avec l'école TUMO d'Erevan. Cette école, à Paris, qu'on a ouverte en septembre 2018, propose 1.500 places par an pour des jeunes afin de les accompagner dans l'éducation au numérique. Elle est un acteur essentiel dans la lutte contre la fracture numérique mais aussi, justement, dans la façon de faire vivre cette nouvelle pédagogie, en dehors de l'école et avec l'école. Je pense essentiellement au collège, puisque des partenariats très intéressants se sont noués entre l'école TUMO et les collèges, notamment dans les quartiers "politique de la ville", et je sais combien cet outil

extérieur à l'école est aussi jugé extrêmement positif à l'intérieur de l'école et du collège. On va donc poursuivre dans cette voie.

Et puis il y aura un deuxième outil, l'Académie du climat, pensée comme un lieu d'innovation inédit en matière de pédagogie sur les questions relatives au climat, à la biodiversité, à l'environnement. Cette académie aura pour but de rendre accessible aux jeunes de 9 à 25 ans tous les savoirs théoriques, avec des conférences, des échanges, je pense extrêmement féconds, avec des scientifiques. Aussi, comme le fait TUMO sur des projets individuels et collectifs autour de l'art et des arts numériques, l'Académie du climat, elle, accompagnera les jeunes sur des projets qui seront évidemment liés aux questions environnementales. Mon objectif, c'est aussi de faire en sorte que ce passage par l'Académie du climat donne des certifications de compétences et des certifications de connaissances aux jeunes qui y seront passés. C'est un travail que nous entreprendrons évidemment avec l'Education nationale.

Ainsi, continuer à faire de la réussite éducative de toutes et tous les élèves de notre ville est bien sûr une priorité. Cela veut dire que nous continuons aussi à accompagner le dédoublement des 30 classes de grande section de maternelle, qui sont situées dans le Réseau d'éducation prioritaire. Nous poursuivons également tous nos efforts pour enrichir les ateliers périscolaires.

Certains établissements scolaires de Paris concentrent des difficultés. La mixité sociale, c'est une chance pour les bons élèves comme pour ceux qui connaissent des difficultés, et il faut l'accompagner, avec bien sûr un renforcement de cette mixité sociale. Nous présenterons au vote du Conseil de Paris un projet de délibération visant à mettre en place un dispositif financier incitatif valorisant les collèges parisiens publics et privés engagés en faveur de la mixité sociale. Oui, être engagé dans la mixité sociale, cela suppose qu'on ait plus de moyens, plus de possibilités de porter des projets éducatifs qui soient des projets intéressants, innovants et, évidemment, qui soient utiles à nos enfants. La modulation du forfait éducatif à l'élève, qui repose sur les indicateurs de mixité sociale, permettra d'accompagner plus équitablement tous les collèges parisiens publics ou privés qui accueillent des enfants en difficulté sociale et scolaire.

Mais la réussite éducative concerne aussi tous les enfants et c'est pourquoi la prise en charge du handicap est une affaire collective. Ce droit universel à l'éducation devra passer par la création de dispositifs inclusifs permettant l'accès à l'école pour tous les enfants, parmi lesquels, bien sûr, il y aura des unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour les enfants avec autisme, des unités dédiées aux enfants polyhandicapés, des unités d'accompagnement des lycéens dans l'enseignement professionnel aussi, pour permettre cette universalité d'accès au service public scolaire, et je veux remercier Jacques GALVANI, mon adjoint en charge des personnes en situation de handicap, de porter cette accessibilité universelle qui passe aussi par cet accueil des enfants dans le système scolaire.

De la même façon, nous soutiendrons aussi à Paris la création d'une filière parisienne pour le collège et le lycée, qui sera une filière d'enseignement bilingue en langue des signes française, afin que les parents et les jeunes sourds aient le choix de leur langue d'éducation.

Je suis désolée de ne pas porter le masque pendant toute mon intervention, mais, franchement, je pense que je n'arriverais pas à parler. Il faut qu'on garde le masque, mais il faut poursuivre dans, je dirais, la recherche pour des masques qui permettent l'échange avec les personnes sourdes et qui permettent de lire sur les lèvres. Il faut absolument qu'on continue. On en aura d'autres qui seront plus au point.

Les élèves participeront aussi aux événements de sensibilisation au handicap pendant le Mois parisien du handicap, pendant la semaine de sensibilisation à l'autisme, et les élèves participeront aussi à l'aménagement des cours d'école et des espaces verts pour l'installation de jeux inclusifs.

La réussite éducative passera également par de nouvelles activités qui peuvent être liées bien sûr au bien-être de l'élève, à son éveil intellectuel ou culturel, ou qui sont essentielles au vivre-ensemble. Je pense bien sûr d'abord aux activités développant les compétences psychosociales des enfants, comme la gestion des émotions et la réduction du stress. Je pense aussi aux programmes des C.L.I.C. Langues et Ludo Langues qui proposent aux enfants des activités ludiques, artistiques, sportives en immersion dans une langue étrangère. Je pense encore à la mise en place, parmi d'autres initiatives, de 51 résidences d'artistes dans les écoles. Cela aussi, l'éveil par l'art, l'apprentissage par l'art et par le sport, chère Carine ROLLAND et cher Pierre RABADAN, est un élément au cœur de notre projet.

La réussite éducative passera aussi par une lutte effrénée contre toutes les formes d'inégalités, qu'elles soient sociales ou qu'elles soient entre filles et garçons, ce qui reste un sujet essentiel par rapport à des approches par trop sexuées des activités, et il nous faut accompagner justement vers cette approche qui permet de mieux travailler sur les questions d'égalité entre les filles et les garçons.

La priorité va aussi être donnée cette année à la lutte contre la précarité étudiante. Nous le savons, il y a dans notre ville 330.000 étudiants ; beaucoup d'entre eux sont dans une situation d'isolement ou de grande précarité. Nous avons un nouveau site Internet qui permettra aux étudiants de trouver toutes les aides auxquelles ils ont droit, qui leur donnera un accès à une information complète. D'ailleurs, l'enveloppe de l'aide à l'installation des étudiants a

été considérablement augmentée, pour passer de 800.000 à 5.650.000 euros. Elle est destinée à tous les étudiants boursiers n'ayant pas obtenu de logement dans les résidences universitaires.

Des aides alimentaires seront également proposées, notamment avec l'association "Linkee" qui organisera deux fois par semaine des distributions de paniers alimentaires à destination des étudiantes et des étudiants. La lutte contre la précarité menstruelle sera également un de nos objectifs pour les étudiantes mais aussi à partir du collège, grâce à la distribution de protections hygiéniques, qui sera poursuivie et progressivement étendue en 2021, notamment dans les universités. Mais il y a aussi la fracture numérique, avec la mise en place, dans 110 nouvelles écoles, du portail Paris Classe Numérique.

Pour ce qui est de la rentrée universitaire, vous l'avez vu, la semaine dernière nous avons souhaité que la situation des universités soit prise en compte de façon plus sérieuse par rapport au nombre d'étudiants. Il y a un sujet qui est la crise sanitaire, mais il y a un sujet qui n'est pas la crise sanitaire. Le sujet qui n'est pas la crise sanitaire, c'est que notre pays ne s'est pas préparé à accueillir le nombre d'étudiants qui est lié à une très bonne chose, à savoir la démocratisation de l'enseignement supérieur. De ce fait, les universités, à Paris comme ailleurs, ont dû faire face à un afflux d'étudiants qui était géré par Parcoursup avant la crise sanitaire dans un contexte où d'aucuns pouvaient se dire que la situation économique était plus favorable et que peut-être un certain nombre de jeunes choisiraient soit des voies de l'alternance, soit des voies directement professionnelles. Nous sommes dans une situation où la crise sanitaire aggrave ce sujet de l'accueil des étudiants dans nos universités, puisque beaucoup de jeunes n'ont pas d'autre opportunité que de poursuivre des études aussi pour avoir un statut. Et c'est tant mieux, d'ailleurs, d'avoir cette opportunité. Cela étant, les universités aujourd'hui ne sont pas prêtes à cet afflux de jeunes. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est que, dans la crise sanitaire, elles ont effectivement accueilli comme elles le pouvaient, mais sans forcément non plus beaucoup chercher du côté de l'enseignement à distance. Je me réjouis qu'avec le Recteur de Paris nous ayons pu, hier, nous engager dans des solutions permettant, là aussi, de dédoubler, d'alléger le nombre d'étudiants dans les amphis. Je le redis ici, nous sommes tout à fait partants pour accompagner l'université si l'université a besoin d'espaces complémentaires pour pouvoir dédoubler un certain nombre d'amphis, et, évidemment, nous sommes, avec Marie-Christine LEMARDELEY, tout à fait à l'écoute des présidents d'université, à l'écoute des associations d'étudiants pour les accompagner dans la gestion de cette situation très particulière, mais qui doit nous permettre quand même de donner à nos 330.000 étudiants des conditions de vie étudiante et de réussite à l'université qui soient supérieures à ce que l'on constate aujourd'hui.

Voilà, nous avons devant nous de très nombreux chantiers, de très nombreuses actions, en coopération évidemment avec l'Education nationale et l'enseignement supérieur, mais en jouant toute notre place, c'est-à-dire celle d'une ville dans laquelle nous voulons innover, bousculer de façon très pacifique les pédagogies pour permettre à nos enfants la meilleure des réussites éducatives et d'avoir le goût de l'école, le goût de l'apprentissage et le goût de la construction que signifient l'apprentissage et l'école dans leur future vie d'adulte.

Je vous remercie.

Merci beaucoup, je donne la parole tout de suite à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année, notre Assemblée se réunit autour d'un temps fort pour de nombreux Parisiens, petits et grands, à l'occasion de votre traditionnelle communication sur la rentrée scolaire, sujet particulièrement dense s'il en est, tant il touche des publics et des domaines variés, la petite enfance, les écoles, les collèges, les travaux, l'alimentation, vous l'avez rappelé, les actions pédagogiques ou encore l'encadrement.

Ce débat est pour nous l'occasion de revenir sur votre action en lien avec le Rectorat, et ce, dans un contexte de crise évidemment inédite, Covid-19, qui impacte profondément la vie des familles parisiennes et la communauté scolaire. À mon tour, j'en profite pour remercier celles et ceux qui assurent au quotidien la continuité de ce service public si précieux.

Pour ma part, je reviendrai sur un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer dans cet hémicycle sous la précédente mandature, à savoir la mixité sociale dans les collèges parisiens. Mes collègues du groupe Changer Paris, et notamment Jean-Pierre LECOQ, reviendront dans quelques minutes sur les autres volets de votre communication.

Une fois n'est pas coutume, vous nous proposez un nouveau dispositif visant à favoriser la mixité scolaire au sein des collèges, reprenant une proposition du groupe Communiste défendue en 2019. L'objectif est bien sûr louable, je pense que nous avons tous conscience ici des grandes disparités au sein des établissements du second degré à Paris et de la nécessité d'offrir à chaque collégien, quel que soit son milieu social, un cadre d'études apaisé, sûr et adapté. Mais force est de constater et de regretter qu'une fois de plus, la méthode mise en œuvre ne convient pas, opposer les uns aux autres, les collèges entre eux, les quartiers entre eux, les établissements publics aux établissements privés, accusant ces derniers de ne pas jouer le jeu de la mixité sociale.

L'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, dont il serait d'ailleurs intéressant d'avoir un bilan exhaustif des travaux, créé sous la précédente mandature, a ainsi impulsé des mesures plus ou moins

fructueuses aux résultats plus ou moins mitigés. La resectorisation à marche forcée des collèges Boris-Vian et Pierre-de-Ronsard dans le 17^e arrondissement, menée avec précipitation et sans préparation des familles, en est un exemple criant, et tous les projets de secteurs multi-collèges n'ont pas toujours rencontré le succès escompté.

Aujourd'hui, vous soumettez au vote du Conseil un nouveau dispositif, financier cette fois-ci, empreint de la même méthode : l'opposition entre les communautés, le punitif plutôt que l'incitatif. Pour commencer, le projet de délibération évoque une concertation menée auprès des représentants des collèges publics. Ce dispositif de modulation du forfait éducatif à l'élève ayant indirectement ou directement un impact financier sur les établissements privés sous contrat, il aurait été opportun de concerter les représentants de l'enseignement privé en amont et non "a posteriori", une fois le projet de délibération ficelé, comme cela nous a été confirmé en 6^e Commission. L'impact n'est pas anodin, et comme le dit le projet de délibération l'indique, il aura une conséquence directe de maintien de minoration ou de majoration du forfait actuellement appliqué conformément à la loi Debré. Quant aux mécanismes de compensation, on ne peut pas dire qu'ils soient très lisibles, vous en conviendrez.

Une fois de plus, vous pointez indirectement du doigt l'enseignement privé au détriment de la réalité du terrain et de la liberté de choix des familles, et, à ce titre, l'amendement du groupe Communiste et Citoyen visant à amplifier et à accélérer ce dispositif n'est pas acceptable. Encourager financièrement les établissements qui participent au renforcement de la mixité sociale est une bonne chose. Renforcer les moyens mis à leur disposition pour porter des projets pédagogiques innovants, pour développer l'offre de langues, l'accès aux pratiques culturelles, et les rendre plus attractifs sont autant de leviers qui existent aujourd'hui et qui doivent être renforcés.

Une fois encore, vous vous servez des établissements scolaires pour pallier l'absence de mixité sociale dans de nombreux quartiers de la Capitale, absence de mixité sociale qui n'est autre que la conséquence de 20 ans de gestion socialiste de l'habitat, entraînant notamment la fuite des classes moyennes.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, si nous partageons les objectifs de réussite scolaire pour tous, nous ne pouvons pas souscrire aux outils utilisés et proposés aujourd'hui, et nous ne voterons pas ce dispositif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avant de commencer, je souhaite remercier les agents de la Ville et les techniciens qui, il me semble, ont travaillé hier soir très tardivement pour finaliser la salle du Conseil et nous permettre de travailler dans les meilleures conditions. Je les remercie. Grâce à eux, nous pouvons continuer à faire vivre la démocratie à Paris.

Les familles parisiennes ont vécu une rentrée scolaire inédite, pleines d'enthousiasme à l'idée de retrouver les bancs de l'école, mais également pleines d'anxiété à l'idée de voir appliqué le protocole sanitaire à cause d'un virus toujours présent. Masques obligatoires pour les équipes éducatives, classes aménagées, délimitation des espaces de circulation et de jeux, la vie à l'école n'est plus la même. Pour autant, la période de confinement a été difficile à vivre pour de nombreuses familles, en particulier dans les quartiers populaires.

Faire classe à distance ne fut pas une mince affaire et cela a rappelé l'importance du maintien d'une continuité pédagogique au sein de l'école, en présence des professeurs. C'est pourquoi il s'agit d'une nécessité de mettre tout en œuvre pour préserver la classe à l'école, dans les meilleures conditions. Je regrette que ce ne fût pas totalement le cas. L'absence de préparation de la rentrée scolaire au niveau du Rectorat est encore visible. Un certain nombre de dysfonctionnements ont été signalés, avec des protocoles sanitaires qui évoluent trop régulièrement, ne laissant aucune possibilité aux responsables d'établissement de s'approprier les consignes, sans parler de l'absence d'informations des parents d'élèves qui accentue leur inquiétude. Bref, comme le disent les parents d'élèves avec lesquels j'ai eu l'occasion d'échanger, c'est un flou artistique sans nom.

Je profite donc de mon intervention pour vous faire part des quelques questions qu'ils posent régulièrement aux responsables d'établissement scolaire sans obtenir de réponses claires. Pour quelles raisons les consignes sanitaires changent-elles aussi régulièrement ? Une continuité pédagogique est-elle prévue pour les classes actuellement fermées ? Et, enfin, une réflexion est-elle en cours pour anticiper le risque de fermeture totale des classes ?

Une phrase que nous entendons très régulièrement : "Nous allons devoir apprendre à vivre avec ce virus et, pour cela, nous allons devoir adapter nos modes de vie." Nous allons donc aussi devoir adapter nos modes d'enseignement. Pour répondre à cet objectif, les Ecologistes ont porté au conseil du 11^e arrondissement un vœu proposant aux enseignants de faire la classe à l'extérieur, dans la cour de récréation, dans un jardin ou un parc à proximité de leur école, et ce, dès cette année scolaire. Nous souhaitons que cette demande soit étudiée pour l'ensemble de nos écoles parisiennes.

Au-delà de la crise que nous traversons, je souhaite rappeler que les écoles doivent continuer à prendre toute leur part dans la transition écologique parisienne. Au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments, au niveau de l'alimentation, après le lait 100 % "bio" servi dans l'ensemble de nos crèches parisiennes, la Ville s'est fixé un objectif

de 100 % d'alimentation bio et durable dans les crèches et dans les écoles, au plus tard en 2026. Les acteurs de la restauration collective vont également contribuer à structurer une filière agricole fondée sur des circuits courts, des produits sains et garantissant une juste rémunération aux producteurs. Nous nous félicitons de ces objectifs alignés avec les objectifs inscrits dans le Plan Climat, qui visent concrètement à décarboner les assiettes et à protéger la santé de nos enfants.

En matière de réduction des déchets, l'objectif de cantines sans plastique semble maintenu d'ici la fin de la mandature, je m'en réjouis, même si des alertes remontent sur une inquiétante tendance au recours aux emballages plastiques dans nos cantines scolaires parisiennes depuis l'émergence de la crise sanitaire. Je souhaite donc savoir si le protocole sanitaire remet en cause l'objectif des cantines sans plastique. Sinon, à quelle date la remise des feuilles de route des caisses des écoles sur ce sujet est-elle prévue ?

C'est grâce à une délibération des Ecologistes au Conseil de juillet 2019 que la mise en place des goûters bio durables dans les écoles élémentaires a été adoptée. Nous regrettons que sa généralisation ait été reportée à 2022, alors que nous avons adopté un déploiement dès 2020. Bien évidemment, les Ecologistes suivront ce déploiement de très près.

Même remarque pour la réduction de la part carnée dans l'alimentation, avec l'alternative végétarienne quotidienne dans chaque caisse des écoles, également fixée à 2022 et pourtant très attendue par de nombreux parents et enfants. Nous souhaitons que ces déploiements soient mis en œuvre en collaboration avec les parents d'élèves.

Je veux maintenant rappeler qu'en juillet 2019, un vœu des Ecologistes intitulé "Soutien à la mobilisation de la jeunesse pour le climat" avait été adopté par notre Assemblée. Nous proposons alors une expérimentation de rédactions de plans Climat dans les collèges parisiens, pouvant s'appuyer sur l'expertise de structures comme l'Agence parisienne du climat, la mise en place d'actions de sensibilisation, de lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que la mise en place d'une alternative végétarienne dans les cantines des collèges et, enfin, l'intégration d'un atelier d'éducation au développement durable au parcours périscolaire de chaque enfant scolarisé à Paris. L'éducation à l'environnement et au développement durable mérite d'être très largement renforcée. Exploration de la nature, gestes écoresponsables, activités ludiques, l'école doit jouer un rôle essentiel pour sensibiliser les enfants et les adolescents. Nous avons la responsabilité de donner une véritable orientation pédagogique à ces ateliers périscolaires. En ce sens, il s'agit d'un réel atout permettant l'accompagnement d'associations expertes sur ces sujets.

J'en profite pour revenir sur la question des innovations pédagogiques dans les écoles de notre Ville, un sujet qui nous tient à cœur en tant qu'Ecologistes. Classes Freinet, Montessori, Decroly, depuis plusieurs années, des projets novateurs émergent dans le milieu scolaire. Notre collectivité doit absolument accompagner ces émergences à Paris. Ces projets continuent de montrer qu'y compris avec des enfants des quartiers populaires, la réussite scolaire est à portée de main. Nous devons poursuivre et soutenir les besoins en matériels de ces projets dans les écoles, car nous regrettons toujours le faible investissement financier. La communication précise que la Ville souhaite faire des établissements scolaires des capitales de la ville du quart d'heure. Pour ce faire, chacun de ces établissements va devoir subir des transformations importantes et s'ouvrir au quartier.

Les premières cours oasis ont vu le jour lors de la précédente mandature, et notre ville en prévoit donc 14 nouvelles cette année. Ces cours doivent participer au rafraîchissement de la ville, et si nous voulons en faire de véritables îlots de fraîcheur, nous allons devoir apporter à ces projets davantage de végétation, d'aménagements en pleine terre, qui en manquent encore beaucoup trop. Ainsi, un véritable partenariat avec des associations, une implication des habitants et la construction de projets communs dans les quartiers permettront l'ouverture réussie de 2 cours par arrondissement d'ici la fin de l'année 2020. Ce projet devrait insuffler une nouvelle dynamique, en particulier dans les quartiers en manque de lieux de loisirs et d'espaces de respiration.

Cette année, la transformation des cours des écoles a été accompagnée par la piétonisation de 57 nouvelles rues aux écoles, abritant des voies transformées en zones apaisées ou fermées à la circulation. Désormais, 122 rues permettent aux enfants de vivre leur scolarité dans un environnement plus sécurisé, moins bruyant et moins pollué. Nous nous félicitons de la mise en œuvre rapide et efficace de ce projet porté par David BELLARD. Ces aménagements donnent une grande satisfaction aux parents, aux enfants ainsi qu'aux riverains de ces écoles ; ils participent à l'apaisement de ces quartiers parisiens. Continuons donc ces aménagements. Nous voulons davantage de rues aux écoles dans tous nos arrondissements pour permettre à l'ensemble des petites Parisiennes et des petits Parisiens de vivre leur scolarité de manière plus apaisée et continuer à favoriser les mobilités douces et actives au sein de notre ville.

Pour finir, je souhaite dire un mot en direction des professeurs des écoles, dont nous saluons la mobilisation depuis le début de la première vague du Covid-19 pour tenter de maintenir une continuité pédagogique auprès de leurs élèves, avec toutes les difficultés que nous connaissons.

J'ai pour ma part été récemment interpellée par un professeur d'une école parisienne témoignant de sa situation de précarité et de difficulté de logement. J'ai choisi de vous faire part de son interrogation, étant moi-même incapable d'y répondre. Un grand nombre d'appartements de fonction dans les établissements scolaires parisiens,

destinés aux directrices et directeurs d'école, sont vides. Or, ceux-ci pourraient servir à un certain nombre de professeurs des écoles dans le besoin. Pourriez-vous nous préciser ce que la Ville envisage de faire avec ces appartements et est-il envisageable de les intégrer dans les dispositifs d'attribution de logements sociaux destinés aux professeurs des écoles ?

Ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU complètera les propos de notre groupe sur la rentrée scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais, en ce Conseil de rentrée, avoir une pensée pour l'ensemble des victimes du Covid, de leurs familles mais aussi pour l'ensemble des salariés du service public, ceux de la Ville, qui nous permettent aujourd'hui de nous réunir, mais aussi pour ceux de la santé, ceux de l'éducation, ceux de la propreté, enfin pour tous les services publics qui sont essentiels et ceux qu'on doit soutenir, comme le disait si bien le Président de la République, quoi qu'il en coûte.

Voilà donc un mois que les élèves parisiens ont fait leur rentrée, une rentrée très attendue mais très anxiogène, car une rentrée sur fond de pandémie inédite avec une deuxième vague dont on ne connaît pas encore l'ampleur. Un mois durant lequel le sentiment du temps suspendu n'a cessé de ponctuer notre quotidien, suspendu aux annonces d'un Gouvernement qui navigue à vue, suspendu à une épidémie qui reprend de plus belle, suspendu à une crise économique et sociale qui décroche de nombreuses personnes, avec des suppressions d'emplois par milliers.

Notre collectivité n'est évidemment pas restée les bras croisés. Face aux approximations et injonctions contradictoires du Gouvernement, notre Ville a fait preuve d'un volontarisme sans faille sur les fronts de la sécurité sanitaire et de la continuité pédagogique. Nous avons su répondre aux impératifs sanitaires et scolaires pour un retour à l'école dans un contexte inédit en mobilisant les agents de la Ville, en permettant le dédoublement des classes, en assurant le nettoyage et la désinfection des lieux. L'exemple de la gestion des masques est à cet égard édifiant. Notre collectivité a su être extrêmement réactive, dès le début de la pandémie, grâce à son stock pour les personnels de santé, du périscolaire, des crèches et même pour les habitants.

Aujourd'hui, alors que la circulation du virus est en hausse constante, la question de la gratuité des masques se pose toujours. C'est ce que nous exprimons dans notre vœu qui réaffirme ici que si le port du masque est considéré à juste titre comme une protection face à l'épidémie, il doit être gratuit et non considéré comme une simple fourniture scolaire. Il est inacceptable que son coût soit supporté par les familles et en particulier les plus modestes d'entre elles. Au-delà de cette question, il est urgent que l'Etat fournisse des masques chirurgicaux à l'ensemble des enseignants, en lieu et place des masques en tissu. Il est en effet aujourd'hui avéré que ces masques distribués par l'Education nationale ne protègent pas suffisamment les personnels en présence d'élèves non masqués. C'est d'ailleurs une revendication des représentants du personnel de l'Education nationale, des enseignants qui revendiquent également à juste titre la généralisation des masques transparents, permettant aux élèves de lire sur leurs lèvres. Vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est essentiel pour les élèves en situation de handicap, mais également pour tous les élèves qui sont dans l'apprentissage des fondamentaux que sont la parole et la lecture.

Il est tout aussi urgent, Madame la Maire, que l'Etat rembourse la Ville de Paris des frais occasionnés par la distribution gratuite de masques depuis le début de cette crise. Compte tenu de la séquence budgétaire qui s'annonce incertaine et difficile, ce remboursement est indispensable pour que notre Ville puisse engager des investissements durables et garantir des grands services publics de proximité et de qualité.

Au regard du pic épidémique de ces derniers jours, les gestes barrières sont indispensables. Minimiser les chiffres, changer les protocoles sporadiquement ne règle rien. Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, face à une telle crise, les services publics sont des piliers essentiels et doivent être valorisés, consolidés, développés dès le premier jour de l'après. Or, le plan de relance présenté début septembre les a sciemment mis de côté. Côté A.P.-H.P., le Ségur de la santé s'est conclu par un échec cuisant et on assiste à des démissions et une fuite des professionnels vers le privé. Aujourd'hui, on manque clairement de bras à l'hôpital comme à l'école et on entend dire d'ailleurs que ces personnels ne pourront pas prendre de congé pour les vacances de la Toussaint, ce qui nous paraît improbable.

Aujourd'hui, le Président de la République préfère nous parler de séparatisme, le Ministre de l'Education du degré d'acceptabilité des décolletés des jeunes filles ou encore du retour de l'uniforme, qui n'a pourtant jamais existé en France, le tout au nom de l'égalité républicaine. Or, l'urgence et les sujets sérieux sont bien ailleurs. L'urgence est la consolidation du service public, quoiqu'il en coûte, en revalorisant les salaires des fonctionnaires, en créant des postes supplémentaires, en renforçant leur formation, en réduisant le nombre d'élèves par classe, et aussi, je le rappelle, pour l'égalité républicaine, c'est permettre la mixité à l'école, et c'est aussi le sens de notre amendement que présentera mon collègue Jean-Noël AQUA.

Face à ces défaillances, face à l'accroissement des inégalités scolaires et sociales provoquées par la crise, la Ville de Paris a su s'ériger en véritable bouclier social. Face au décrochage, face aux inégalités croissantes, la Ville a œuvré dans le cadre de son champ de compétences à la continuité pédagogique, et c'est là l'essentiel. Paris territoire éducatif a su tenir ses engagements par le maintien des différents outils linguistiques, artistiques, scientifiques, sportifs et en particulier numériques pour les familles les plus en difficulté, et je salue au passage les professeurs de la Ville de Paris qui interviennent chaque jour dans nos écoles.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, à quoi devrait rassembler le "quoi qu'il en coûte". Oui, la santé et l'éducation n'ont pas de prix à l'aune de la période qui s'ouvre. Aujourd'hui, bien plus encore avec cette crise qui sonne l'alarme, l'heure est au déploiement d'un investissement public massif pour répondre aux urgences sociales, sanitaires, économiques et environnementales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame BÜRKL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Avant de parler à mon tour de la rentrée scolaire un mois après et parce que nous continuons à être dans l'œil du cyclone "Covid", je voudrais ce matin avoir une pensée pour tous ceux qui sont aujourd'hui dans l'obligation d'arrêter leurs activités ; ils se retrouvent dans la plus grande des difficultés et nous voulons les assurer de notre total soutien.

Cette crise sanitaire interminable a démontré la capacité des personnels des crèches, des écoles, des collèges, des lycées à s'adapter, à s'adapter vite, fort, au profit des enfants. Et si beaucoup reste encore à faire, notamment en termes d'équipement informatique pour les enseignants, de nouveaux et bons réflexes sont apparus dans les écoles grâce à la mobilisation de tous, des acteurs de terrain d'abord, directeurs, enseignants, animateurs, personnels de la Ville, mairies d'arrondissement. Cela démontre, si d'aventure nous avons encore besoin d'être convaincus, que c'est dans la proximité que les crises se gèrent et s'accompagnent.

Alors, c'est vrai, aujourd'hui la gestion de cette pandémie focalise tout, toute notre énergie et toute notre attention, mais cette urgence ne doit pas nous faire oublier la crise sociale et les enjeux environnementaux et climatiques qui doivent aussi rester une priorité. Et parmi ces priorités, il y a évidemment la qualité de l'air à Paris et tout particulièrement dans les écoles parisiennes. D'après une étude menée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur dans 300 écoles françaises, 93 % présentent des concentrations en particules fines supérieures à la valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé, 41 % ont au moins une classe avec un confinement élevé, 20 % présentent des concentrations en benzène et formaldéhyde supérieures aux valeurs réglementaires et 20 % ont au moins un signe d'humidité. C'est un sujet fondamental qui est souvent ignoré, et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé fin 2017 d'équiper, en lien avec l'A.D.E.M.E, les 150 classes des écoles du 9^e de capteurs et de purificateurs d'air intérieur Natéo Santé.

Le 16 septembre se tenait d'ailleurs la Journée nationale de la qualité de l'air intérieur, sous l'égide du ministère de l'Ecologie. C'est dire l'importance qu'a prise ce sujet dans les priorités environnementales, et le traitement de l'air, ce n'est pas seulement une journée par an mais c'est un sujet du quotidien pour améliorer la qualité de vie des enfants, des enseignants et des personnels dans les écoles du 9^e arrondissement. Cette expérimentation unique et à grande échelle, nous la poursuivons et elle a d'ailleurs reçu un accueil très favorable des familles. Equipés de filtres, ces boîtiers de la taille d'un convecteur électrique d'appoint permettent de capter les particules fines, poussières, acariens, poils d'animaux et pollens présents dans l'atmosphère et d'assainir en silence l'air que respirent les 3.500 enfants scolarisés dans les écoles du 9^e. Les purificateurs ont également une action contre la propagation des virus, un argument qui reste fort en pleine crise du Covid, et afin de tirer un premier bilan de cette expérimentation, nous avons noué un partenariat avec l'association "Respire".

Tout en menant une politique volontariste pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de particules fines émises par les véhicules thermiques, je suis convaincue qu'il est nécessaire d'étendre parallèlement ce dispositif à toutes les écoles parisiennes, à toutes les crèches mais également à tous les gymnases, conservatoires, à tous les lieux recevant du public. Et si, dans un avenir plus lointain, nous pourrions nous en passer, il faut sans attendre améliorer la qualité de l'air intérieur de ces locaux, en priorité des écoles et des crèches, où les enfants passent 5 jours sur 7 et parfois jusqu'à 10 heures dans la journée.

Un autre sujet à renforcer aussi, les cours d'école dites oasis, selon un modèle emprunté à nos amis belges. Elles ont également fait leurs preuves et doivent être multipliées dans tout Paris - j'ai entendu vos propos, Madame la Maire -, mais pas à raison d'une poignée par an comme c'est le cas actuellement. Il nous faut vraiment là aussi passer à la vitesse supérieure et pourquoi pas en mobilisant l'équivalent des fonds jusqu'à présent consacrés au budget participatif dans les écoles, pour les consacrer aux seules cours d'école, en associant bien sûr les parents et les enfants à leur conception.

Autre sujet majeur concernant le quotidien des enfants, l'alimentation ; nous devons continuer là aussi à être exemplaires. Le bio, le local, le bon doivent être la norme dans tous les arrondissements. Une étude récente de

Greenpeace souligne que les collectivités sont toutes passées à un menu végétarien par semaine ; cela tombe bien, c'est la loi. Notre objectif doit être d'aller plus loin sans qu'on ait besoin de nous y contraindre, et, d'ores et déjà, sans attendre 2022 comme vous l'indiquez dans votre communication, dans le 9e nous sommes passés à deux repas végétariens par semaine dans les écoles et sans alternative, pour un plus grand impact. Les retours des enfants via nos enquêtes de satisfaction sont très bons. Alors oui, cela demande des efforts, celui de former toutes nos cantinières à la cuisine végétarienne pour ne pas tomber dans le travers du recours à des produits certes végétariens mais industrialisés, transformés, et cela demande d'accroître les filières locales d'approvisionnement en féculents, en protéines végétales et en légumes. Nous attendons beaucoup du projet de création de coopérative agricole écolo, qui, pour nous, doit se faire en lien avec la Région Ile-de-France, qui a toute la ressource et l'assise territoriale pour nous aider dans cette mission.

Si cette rentrée scolaire a été réussie, et on s'en réjouit, on le doit aussi à la mobilisation du Gouvernement, de son Ministre de l'Éducation et du Rectorat qui ont poursuivi la mesure de dédoublement des classes en R.E.P. et R.E.P.+ et qui ont maintenu, à notre demande, des bas effectifs sans qu'il soit nécessaire de fermer des classes ; cela a été le cas dans le 9e arrondissement et cela a été une bonne nouvelle pour la qualité de l'enseignement. De plus, les annonces récentes de Jean-Michel BLANQUER d'augmenter le budget de l'école d'1,6 milliards d'euros, dont 400 millions qui devraient être consacrés à la revalorisation du salaire des enseignants, constituent pour nous un signal fort à toute une profession qui a cette lourde et noble mission de former la nouvelle génération.

D'autres sujets majeurs, comme la sécurité aux abords des écoles, seront abordés par ma collègue Hanna SEBBAH dans quelques instants.

Je voudrais simplement terminer en soutenant le vœu que nous présentons dans le cadre de cette communication et ce débat pour le maintien de la piscine du collège Condorcet. J'exprime ici la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative du collège, du principal, des fédérations de parents d'élèves, des professeurs d'E.P.S., des élèves bien sûr, pour obtenir la rénovation et la réouverture de ce bassin d'apprentissage de natation qui est inaccessible depuis deux ans. Chacun ici en conviendra, le savoir-nager est une priorité fondamentale et le nombre de non-nageurs, y compris à Paris, augmente d'année en année à l'entrée en sixième. On sait aussi que les créneaux dans nos piscines sont en nombre insuffisant. Détruire ce bassin aurait une forte portée symbolique. Ainsi, nous nous mobilisons pour son maintien et son ouverture au quartier et à toutes les écoles élémentaires limitrophes des 8e et 9e arrondissements pendant le temps scolaire et en dehors, puisque nous proposons ensemble de l'ouvrir aux familles le week-end avec l'aide d'associations qui ont d'ores et déjà été identifiées.

Par conséquent, nous comptons maintenant sur votre soutien, que j'espère, et je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Il restera moins de trois minutes à votre collègue, vraiment moins de trois minutes.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais vous exprimer notre colère et nos inquiétudes. Alors que l'épidémie reprend, que les premiers signes commençaient dès cet été, alors que les services de la Ville se mobilisaient pleinement, la rentrée n'a pas été suffisamment préparée par le Gouvernement et particulièrement pour les lycées et les universités.

Colère d'abord vis-à-vis de la situation des élèves sans affectation, pour certains jusqu'au 15 septembre à Paris. Certes, cela arrive à chaque rentrée, mais jamais dans des proportions aussi importantes. 190 enfants ne savaient pas où ils feraient leur rentrée en 6e au 30 août. A quelques-uns, des propositions ubuesques ont été faites. Habitant le 17e, le Rectorat leur a proposé à 10 ans d'être scolarisés dans le 19e, à une heure de leur domicile. Pourquoi ? Les moyens n'ont pas été mis en regard des effectifs pourtant connus. C'est donc le sens d'un des vœux que nous portons, comme d'autres groupes, à ce Conseil. Alors, la rentrée 2021 ne doit pas ressembler à celle de 2020. Nous interpellons aujourd'hui le Rectorat pour qu'il l'anticipe, et nous le ferons la semaine prochaine au C.D.E.N.

Colère également contre le manque d'anticipation des conséquences de la reprise de l'épidémie pour les écoles, les collèges, les lycées, les universités. Les protocoles ont été tardifs, puis modifiés 15 jours après. L'ensemble de celles et ceux qui font vivre au quotidien l'école n'ont pas été associés, alors qu'ils sont les mieux placés pour penser l'adaptation de l'école à la crise actuelle. Pire, nombre d'entre eux sont inquiets des annonces contradictoires. Deux exemples. Ils découvrent que les masques qui leur sont fournis pour se protéger, pour protéger leurs collègues, protéger les élèves, protéger leurs proches dont certains parfois sont fragiles, ne sont pas ceux préconisés par l'A.R.S. Les enseignants intervenant auprès d'enfants sourds et malentendants n'ont toujours pas reçu leurs masques transparents un mois après la rentrée.

Alors nous transformons cette colère et ces inquiétudes en une série de propositions, en nous inscrivant dans l'objectif que vous venez d'énoncer, Madame la Maire, mobiliser toutes nos ressources, tous les réseaux pour que l'école, dans toutes ses dimensions, continue. Il y a urgence scolaire, car il s'agit de l'avenir d'une génération.

La fracture numérique est complexe à résoudre, nous le savons. C'est pourquoi, dès le mois de juillet, nous sommes intervenus en portant un vœu, et nous renouvelons des propositions à ce Conseil. Tout d'abord, l'équipement des familles en ordinateurs ou tablettes. Il y a bien sûr les 1.025 tablettes achetées par la Ville dès le mois de mai. Nous proposons de vérifier que le chiffre correspond bien aux besoins afin qu'aucune famille populaire ne souffre d'un déficit d'équipement. Pour cela, utilisons les réseaux de proximité au plus près de la réalité, sollicitons les directeurs et directrices d'école, invitons-les à faire remonter un inventaire des familles non équipées à la C.A.S.P.E. Les tablettes de la Ville sont prêtées et nous en comprenons la logique. Nous relayons simplement des retours que nous avons eus des centres sociaux. Les familles populaires ont parfois peur d'accepter ce prêt, car elles redoutent de devoir rembourser en cas de matériel détérioré. Pourrions-nous envisager des dons ou alors un contrat de prêt qui ne génère pas cette inquiétude ?

La fracture numérique, c'est aussi l'absence de connexion Internet à Paris, où le pourcentage de pauvres est supérieur à la moyenne nationale, où le niveau de pauvreté est plus important qu'ailleurs, où il y a beaucoup de budgets contraints, où il n'est pas possible de disposer d'une connexion fiable assurée par un abonnement mensuel. Alors nous renouvelons la proposition faite en juillet : associer aux tablettes et aux ordinateurs une clef 4G. Une autre piste pourrait être de solliciter les bailleurs sociaux. Paris Habitat comprend dans ses charges un abonnement à Internet à prix très réduit. Nous proposons donc d'écrire aux bailleurs sociaux pour les mobiliser sur cette question, sur l'opportunité de mise en place de Wi-Fi par immeuble et vérifier la qualité de ces abonnements.

Enfin, la fracture numérique, c'est aussi savoir utiliser l'équipement informatique fourni. Plusieurs pistes, là aussi, pour faire face à l'urgence : élaborer un guide en français facile pour l'utilisation de la tablette, initier des formations au numérique et l'utilisation des différents espaces numériques de travail proposé dans chaque école, mobiliser aussi les associations que nous soutenons, que nous accompagnons et les espaces publics numériques. A Paris, nombre de collégiens, de lycéens et d'étudiants fréquentent les bibliothèques assidûment. Elles sont un espace essentiel pour travailler en dehors des cours, notamment quand le jeune vit dans un appartement trop petit. Surtout, on y apprend avec ses pairs. Faire un devoir de maths avec un camarade de classe permet souvent de ne pas rester coincé sur une difficulté. Avec les normes d'accueil dans les bibliothèques, les espaces de travail se réduisent. C'est pourquoi nous proposons d'utiliser l'inventaire qui vient d'être réalisé par la Ville sur les lieux pouvant accueillir des activités scolaires et périscolaires, afin d'identifier des moments d'accueil possibles pour des élèves et des étudiants comme espaces de travail.

Le retour des élèves à l'école a permis de commencer à voir les effets du confinement. De nombreuses directrices et nombreux directeurs nous ont alertés sur des prises de poids alarmantes. Certains élèves sont revenus avec des T.O.C., avec des troubles résultant du fait d'avoir été isolés plusieurs semaines. C'est pourquoi nous proposons d'utiliser notre réseau de médecine scolaire pour évaluer les impacts du confinement sur la santé physique et mentale des élèves, pour pouvoir proposer des projets pertinents pour résoudre ces difficultés.

La situation préoccupante des jeunes et des étudiants fera l'objet de notre question d'actualité demain. J'attire seulement votre attention sur le vœu que nous portons avec les élus communistes.

Cette communication est la première de la mandature et permet aussi de poser des chantiers pour l'avenir. Pour "Génération.s", l'école est le pilier fondamental du projet que nous avons défendu et que nous mettons en œuvre. Dès juillet, nous avons annoncé quel serait le champ de recherche des élus "Génération.s", car elle est pour nous le premier levier pour réduire les inégalités.

En écho aux chantiers que vous proposez, Madame la Maire, nous aimerions insister sur trois d'entre eux.

Et si nous réinventons l'école avec l'écologie ? Nous savons que nous entamons le dernier mandat pour prendre des mesures efficaces contre le dérèglement climatique. Nous savons que la plupart de ces mesures ne pourront se faire sans une acceptation sociale, sans une conviction qu'il nous faut nous transformer. Faire prendre conscience du réchauffement climatique conduit aux changements de pratiques et au renforcement du pouvoir citoyen. C'est pourquoi nous proposons, en préfiguration de l'Académie du climat, de doter chaque C.A.S.P.E. de l'outil "La Fresque pour le Climat" version enfant, sous une forme ludique à partir des travaux du G.I.E.C. Cet atelier pourrait être proposé à toutes les classes de C.M.2, permettant ainsi de former enseignants, enseignantes et animateurs sur les temps périscolaires. Former tous les élèves de C.M.2 permettrait de surcroît d'avoir une cohorte d'élèves entrant en sixième l'année prochaine, sensibilisés à l'ouverture de l'Académie du climat.

Et si l'école devenait la capitale visible de la ville du quart d'heure ? Symboliquement, esthétiquement, nous proposons de la rendre visible. Dans les rénovations à venir, nous proposons de faire travailler des experts en design, en architecture, des artistes par des moyens et des gestes permettant d'identifier les écoles au premier coup d'œil. Cela viendra compléter aussi l'identification par la rue aux écoles, qui était une première étape de cette visibilité.

Et si nous inventions un périscolaire pour les collèves ? Le collège est le temps de l'adolescence, c'est aussi le dernier palier de l'école commune et le lieu du premier tri scolaire par l'orientation. C'est particulièrement vrai à Paris. Nous pourrions donc étendre le dispositif "Action Collégiens", le renforcer dans les collèges en éducation prioritaire, et nous pourrions imaginer une nouvelle fonction, l'adjoint éducatif. Il aurait pour mission d'aider les jeunes à

s'organiser, à développer leur motivation, à accéder à la culture en animant un club le midi, à assurer l'accompagnement scolaire, à travailler à la passerelle C.M.2/sixième.

Et si nous organisons un débat autour de toutes les expérimentations menées ces dernières années à Paris en éducation artistique et culturelle ? Et si nous participions, ici, à Paris, à inventer l'école de demain ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour toutes ces propositions.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole, pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, même si la rentrée s'est passée il y a un mois - je regrette toujours que notre Conseil se réunisse toujours aussi tard -, il faut se réjouir qu'elle se soit bien passée pour tous les élèves parisiens, malgré un contexte sanitaire inédit. Ces trois longs mois de confinement nous ont démontré combien l'école était fondamentale dans la structure même de notre société, tant, bien sûr, pour les enfants, leur savoir et leur socialisation, que pour leurs parents qui ont dû s'improviser du jour au lendemain professeurs à domicile. L'école et ses enseignants ont tout à coup repris leur lettre de noblesse, et nous ne pouvons que nous en féliciter à une époque où cette institution est trop souvent malmenée.

Je tiens à saluer l'esprit extraordinaire des équipes enseignantes qui ont déployé des trésors d'initiatives et d'imagination pour que chaque enfant soit accueilli dans de bonnes conditions, même si elles étaient exceptionnelles, saluer également l'esprit responsable et civique des familles qui, elles aussi, ont été contraintes de vivre cette année sans la joie traditionnelle des rentrées précédentes. Je voudrais également saluer le travail des personnels de la Ville de Paris qui ont joué un rôle essentiel avec beaucoup d'engagement et de sens de la responsabilité.

Alors, le maître-mot de cette rentrée et des mois qui vont suivre sera assurément l'adaptation : adaptation à de nouveaux protocoles évolutifs, adaptation à de nouvelles formes d'enseignement, adaptation à de nouveaux outils numériques, adaptation à une nouvelle vie scolaire. Adaptation mais également anticipation pour évaluer le plus rapidement possible les situations qui pourraient entraîner des fermetures de classes.

La communication que vous nous présentez aujourd'hui, Madame la Maire, semble être de bon présage pour certains de ses aspects pour nos écoliers et nos collégiens, en mettant l'accent sur le dédoublement des classes de C.P. et C.E.1 dans les écoles situées en R.E.P. et R.E.P.+, sur la pratique des langues étrangères, les activités culturelles et artistiques, l'art oratoire ou encore l'Académie du climat. Ces mesures s'inscrivent dans une vision d'excellence pour tous que nous défendons depuis des années et qui, si elles sont bien appliquées, avec des intervenants de qualité - j'insiste sur cette notion d'intervenant de qualité -, seront assurément une valeur ajoutée dans la scolarité et la réussite de nos petits Parisiens. Ces mesures s'inscrivent surtout dans la droite ligne de la politique du Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, et que vous reprenez dans votre communication de rentrée, ce qui est une nouveauté.

Quand on sait que 75 % des collégiens français sont incapables de s'exprimer correctement en anglais, oui, il est urgent d'étudier les langues étrangères dès l'école maternelle, avec des méthodes ludiques enseignées avec des intervenants natifs de leur pays d'origine ou bien par des enseignants ayant fait des études en langues vivantes à l'université. Le programme de développement des langues est tout à fait intéressant, mais nous regrettons qu'il soit diffusé de manière trop homéopathique, dans 52 écoles parisiennes sur 469 que compte la Ville de Paris. Nous ne pouvons alors que vous encourager à développer ces dispositifs sur l'ensemble du territoire parisien.

Le droit à la culture fait partie intégrante du droit à l'éducation, et l'éducation participe à la liberté et à l'indépendance du citoyen. C'est pourquoi il est fondamental d'offrir un accès à la culture aux enfants le plus tôt possible. "Art et Grandir" en est un bel exemple, mais, là encore, profitons de ce maillage exceptionnel du territoire parisien, de ses théâtres, de ses musées, de ses compagnies de danse pour offrir à l'ensemble des élèves parisiens, de l'Est comme de l'Ouest, le bénéfice que leur apporte la pratique culturelle prodiguée par des artistes de grande qualité. Profitons de ce moment où la culture souffre de la crise sanitaire pour envoyer les artistes dans les écoles, faisons entrer la culture sous toutes ses formes dans tous les établissements scolaires, soyons audacieux dans ces temps de doute et de repli pour ouvrir grandes les portes des écoles, des collèges et des lycées. Si nous ne pouvons plus aller à la culture, alors faisons en sorte qu'elle vienne à nous.

Une autre forme de précarité plus sourde, celle-là, mais qui touche bon nombre de jeunes filles, est la précarité menstruelle. Le groupe Modem se félicite de voir que ce sujet trop souvent tabou apparaît dans cette communication de rentrée, sujet pour lequel nous avons déposé un vœu.

Mais après tous ces beaux côtés positifs, votre communication, c'est aussi une présentation édulcorée de la réalité.

Tout d'abord, la distribution des masques aux collégiens pour soulager les familles de ce coût financier supplémentaire. La crise sanitaire nous oblige à respecter les gestes barrières, la distanciation physique, le lavage fréquent des mains et le port du masque pour les élèves de plus de 11 ans. Concernant le port du masque, vous avez équipé les collégiens de l'enseignement public de 2 masques lavables, et c'est une bonne mesure que nous

approuvons, mais nous regrettons que les collégiens de l'enseignement privé sous contrat n'aient été équipés, eux, que d'un seul masque. D'autres collectivités, comme le département de la Seine-Saint-Denis, ont fourni 4 masques à tous les collégiens du privé comme du public, et la Région Ile-de-France a distribué 2 masques lavables pour tous les lycéens du public et du privé sans idéologie dépassée. Je rappelle que les collégiens du privé représentent près de 30.000 élèves à Paris et ceux du public 55.000. Paris s'honorerait d'être une ville où chaque élève du privé comme du public aurait la même place.

La crise du Covid a été révélatrice des inégalités d'accès au numérique, et même si on ne remplacera jamais un enseignement en présentiel, il est de notre devoir de collectivité territoriale de veiller à ce qu'aucun élève ne soit exclu de l'accès au numérique, pour une bonne continuité pédagogique.

Alors, Madame la Maire, j'aimerais connaître votre vision en la matière. Prévoyez-vous d'équiper chaque collégien, par exemple entrant en sixième, d'un ordinateur ou bien d'une tablette, jusqu'à la fin de la troisième, qui lui serait remis à ce moment, comme le fait la Région Ile-de-France pour tous les lycéens entrant en classe de seconde ?

Les perspectives sanitaires ne sont pas encourageantes et laissent augurer de nombreuses absences dans le milieu scolaire. Qu'envisagez-vous comme dispositif, Madame la Maire, pour garantir l'accueil des élèves ? Mettez-vous enfin un vrai service minimum d'accueil des élèves, comme nous le réclamons régulièrement, afin d'éviter aux parents de se "débrouiller" seuls pour trouver un système de garde ?

Concernant la sécurité aux abords des écoles, oui, la sécurité des piétons et des enfants en particulier doit être une priorité absolue de cette mandature. 2.500 jeunes piétons sont chaque jour victimes d'un accident de la route. Les voitures mais aussi les deux-roues motorisés, voire maintenant les vélos et les trottinettes, deviennent des dangers pour les enfants sur le chemin de l'école. Je rappelle que 44 % des accidents surviennent sur le trajet domicile/école. Si 57 % des parents plébiscitent la fermeture des rues aux écoles aux voitures, il ne faut pas que ces zones de sécurité douces où les piétons baissent la garde se transforment en zones rouges, car les voitures continuent à emprunter ces tronçons de rues. La signalisation aux abords des écoles en zones apaisées devrait être identifiée davantage à l'égard des automobilistes, parfois surpris, parfois imprudents, dans ces zones semi-piétonnes.

Un dernier mot enfin sur la mixité sociale dans les établissements scolaires. Vous connaissez notre attachement à cette valeur. Nous avons toujours défendu cette idée d'excellence républicaine pour tous : offrir à chacun la possibilité de s'émanciper de sa condition sociale par la réussite scolaire. Oui, chacun doit s'engager sur ce chemin, mais avec ambition en proposant avec le Rectorat de Paris d'introduire des activités d'excellence dans les établissements désertés par les familles, qui refusent la violence, l'insécurité et le manque d'esprit de travail dans certains établissements pour leurs enfants. Il faut susciter et recréer ce lien de confiance distendu auprès des parents, pour qu'ils aient envie de revenir dans certains collèges. Oui, créer l'adhésion plutôt que la sanction.

Cette année scolaire se dessine assurément comme un défi que doit relever Paris. La prudence, l'extrême prudence reste de mise. Nous devons tous collectivement faire preuve de responsabilité et d'accompagnement de toute la communauté éducative par la souplesse, la réactivité et l'agilité de notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la rentrée des familles, comme celle de tous les Parisiens, a revêtu cette année un caractère particulièrement exceptionnel du fait de la crise sanitaire, et je veux d'abord saluer nos agents municipaux ainsi que les personnels de l'Education nationale, présents dans nos établissements scolaires et qui, par leur professionnalisme et leur attachement sans faille au service public, assurent l'éducation des enfants de Paris dans des conditions parfois difficiles. Qu'ils sachent que nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Avant même la rentrée scolaire de ce mois de septembre, au plus fort de la crise sanitaire pendant le confinement, la Ville a fortement contribué au maintien des services publics indispensables en accueillant dans nos crèches les enfants des personnels, notamment les personnels soignants. Nous avons vu une nouvelle fois le caractère indispensable et la force du service public dans notre société.

Paris a aussi, dans cette période, accompagné concrètement les familles les plus modestes, puisqu'en l'absence de cantine, celles-ci étaient parfois en grande difficulté financière, et nous avons débloqué au mois d'avril et de juin, en lien avec la Caisse d'allocations familiales, des aides exceptionnelles qui ont bénéficié à près de 30.000 familles.

En ce mois d'octobre, après les grandes vacances de l'été, nous pouvons en effet dire qu'au regard du contexte que nous avons connu, la rentrée s'est particulièrement bien passée alors que rien n'était véritablement certain auparavant. Permettez-moi à ce titre de saluer l'action de Patrick BLOCHE, désormais accompagné de Céline

HERVIEU, car je sais que cette rentrée a nécessité beaucoup de travail, de vigilance et d'attention de leur part avec l'ensemble des services de la Ville de Paris.

Je souhaite rappeler ici le principe qui guide notre action commune et qui constitue notre feuille de route pour les mois à venir : ne sacrifier ni l'éducation ni la santé, et il faut absolument conjuguer ces deux priorités dans la durée. Nous veillerons en effet à ce que tous les moyens continuent à être mis en œuvre pour assurer la sécurité de chacun avec la mise à disposition de masques pour les adultes, de masques lavables pour les collégiens, de solutions hydroalcooliques ou encore par un nettoyage régulier en profondeur des crèches et des écoles. Saluons là aussi l'engagement de la Ville dans des domaines où l'Etat aurait pu lui-même davantage s'investir à Paris et dans toutes les collectivités et les territoires de France.

Car cette crise sanitaire, elle est malheureusement loin d'être terminée, nous le savons. Nous allons devoir vivre avec ce virus pendant un certain temps et nous ne pouvons exclure à ce stade que des mesures plus restrictives doivent être mises en place en cas d'aggravation de la situation sanitaire. Je salue tous ceux qui travaillent pour anticiper afin de garantir la continuité éducative et accueillir autant que possible tous les enfants en assurant leur enseignement.

En effet, l'éducation, elle est au cœur de notre projet, comme nous l'avons rappelé pendant la campagne des élections municipales. Notre conception de l'éducation se traduit par des choix politiques essentiels, notamment en faveur de la mixité sociale et de la qualité des activités gratuites accessibles à tous. Nous avons toujours porté ces valeurs et nous n'y renoncerons en rien dans ce nouveau mandat. Pour cela, nos établissements se doivent d'assurer un accueil universel des enfants. C'est pour cela que nous continuerons à développer dans cette mandature les unités d'enseignement pour les enfants en situation de handicap, en maternelle et en élémentaire. De la même façon, nous soutiendrons la création d'une filière parisienne de collèges et lycées d'enseignement bilingue en langue des signes française, de sorte que les parents et les jeunes sourds aient réellement le choix de leur langue d'éducation.

De même, la réussite éducative de tous constitue notre priorité depuis longtemps, et, en cette rentrée, nous souhaitons aller encore plus loin dans la mixité sociale de nos établissements. C'est pourquoi nous examinons un projet de délibération instaurant un dispositif financier pour soutenir les collèges parisiens qui contribuent à cette mixité sociale.

En matière de santé et de qualité de vie, je souhaiterais également saluer les efforts remarquables engagés en matière de restauration scolaire, qui nous amènent à offrir dès aujourd'hui 50 % d'alimentation bio et durable dans les écoles et collèges et 85 % dans les crèches. Je sais que la Ville poursuit son travail en lien avec les maires d'arrondissement et les caisses des écoles pour augmenter encore cette proportion. Paris peut et va aider à structurer une filière agricole fondée sur des circuits courts garantissant une juste rémunération aux producteurs. Je sais l'engagement d'Audrey PULVAR dans ce sens.

Enfin, je tiens à saluer le travail engagé par Marie-Christine LEMARDELEY pour lutter contre la précarité étudiante, un enjeu absolument fondamental dans la crise actuelle et qui est particulièrement négligé par le Gouvernement aujourd'hui.

Dans cette politique d'accompagnement des jeunes, je me réjouis que la Ville procède au recrutement de 600 apprentis et permette à 400 jeunes de réaliser une mission de service civique dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, de la santé, de la citoyenneté, que la Ville aide à l'installation dans leur logement des élèves boursiers, qu'elle contribue à l'aide alimentaire et également à l'aide à l'orientation d'étudiants qui peuvent être aujourd'hui perdus ou ignorer un certain nombre de dispositifs qui peuvent venir les aider.

Au nom du groupe Paris en commun, je salue donc une rentrée qui s'est bien passée malgré les conditions exceptionnelles. Je veux saluer l'action de la Ville, des personnels de l'Education nationale, de l'Exécutif parisien en réaffirmant aussi que nous avons un projet pour le mandat, qui nous engage devant les Parisiens, où l'éducation est au cœur de nos valeurs et de nos engagements. Mes collègues du groupe Paris en commun y reviendront. Je veux dire toute notre confiance dans l'Exécutif pour mener à bien les actions et le projet qui nous réunit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Danielle SIMONNET, non inscrite, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, la rentrée ne s'est pas bien passée. Hier, le directeur de l'Agence régionale de santé annonçait que 40 % des clusters en Ile-de-France étaient liés au milieu scolaire et universitaire. L'accélération de la propagation du virus révèle toute l'incurie gouvernementale. Aucune planification sanitaire n'a été engagée. Les masques sont devenus obligatoires quand le Gouvernement les jugeait inefficaces il y a peu et sans que la gratuité ne soit, hélas, encore instaurée. Les capacités en réanimation de l'hôpital public n'ont pas été augmentées et, à la veille de sa saturation, le Gouvernement préfère se défausser sur les collectivités, stigmatiser la jeunesse et pénaliser les bars ou courir derrière l'extrême droite avec sa loi sur le séparatisme.

Non, aucun moyen supplémentaire à la hauteur n'a été accordé, ni aux écoles ni aux universités, et c'est même à l'école que le Gouvernement a choisi d'alléger les protocoles, quand, pour les amphithéâtres bondés, il aura fallu attendre un long mois avant qu'il ne réagisse. Trop de collégiens et de lycéens et bacheliers qui se sont retrouvés sans affectation, des enfants en situation de handicap sans accompagnateurs, voilà la triste réalité de la rentrée.

Madame la Maire, j'aurais aimé vous entendre et vous voir moins discrète sur tout cela, car je pense que la voix de la Maire de Paris doit se faire entendre face à cette incurie gouvernementale.

Concernant la Ville, j'aurai une série de questions. Y a-t-il eu une augmentation des agents de service pour porter la désinfection des locaux et toutes les tâches sanitaires supplémentaires ? Est-ce que la Ville prévoit de renouveler la distribution de masques gratuits et de mener une campagne en faveur de la gratuité des masques ? L'effort contre la fracture numérique va-t-il être poursuivi ? Car il faut aussi aller au-delà et poser enfin le débat sur la question de la gratuité de l'abonnement Internet.

Concernant la volonté d'accorder plus de moyens aux collèges, d'autant plus engagés dans un effort que vous dites de mixité, attention. Concernant les collèges privés...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qu'il n'y ait pas de réapparition de subventions facultatives aux collèges privés.

Et dernière chose sur la pollution de l'air autour des écoles, n'occultons pas la bataille de la pollution contre le plomb, et j'espère aussi que cette mandature intégrera l'option végétalienne quotidienne.

Dernière chose, je présente un vœu concernant la précarité étudiante...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rapidement. Rapidement...

Mme Danielle SIMONNET. - J'estime que la situation est extrêmement grave à ce niveau.

(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, laissez-moi tout d'abord à mon tour, à l'occasion de cette journée qui leur est dédiée, remercier l'ensemble des enseignants pour leur travail et leur implication au service de nos enfants, au service de nos jeunes.

Pour ceux qui en doutaient, la période de confinement a été révélatrice pour beaucoup de nos concitoyens de la noblesse, mais aussi des difficultés du métier d'enseignant. Certes, les méthodes d'enseignement ne sont pas uniformes, et tant mieux, d'ailleurs. Chacun a en tout cas pu mesurer l'importance vitale des enseignants, comme d'ailleurs celle des soignants, qui n'ont pas dans notre pays la reconnaissance morale et matérielle qu'ils méritent collectivement. Laissez-moi d'ailleurs étendre ces félicitations aux personnels de la DASCO, qui, dans toute leur diversité, ont assuré, en liaison avec l'Education nationale, une rentrée que l'on peut qualifier de globalement satisfaisante, dans les conditions sanitaires que nous connaissons.

Après ce miel largement répandu, vous m'autoriserez à évoquer des sujets qui ne peuvent être éludés et qui ne figuraient pas dans votre communication, Madame la Maire.

Ainsi, du second degré, où les différents événements dramatiques survenus au Liban notamment, mais également dans d'autres pays, ont conduit certaines familles, auparavant expatriées, à regagner Paris pour y scolariser leurs enfants. Grâce à l'action de l'Etat, des personnels des lycées et de la Région, les files d'attente sont en cours de résorption, mais il conviendra à l'avenir de mieux anticiper ces phénomènes.

Des mouvements entre le privé sous contrat et le public sont aussi observés. Il conviendra de les analyser et nous souhaitons qu'en 6e Commission un point d'étape puisse être fait sur les négociations en cours entre la direction diocésaine et la Mairie de Paris. Elle concerne principalement la revalorisation du forfait municipal et leur extension aux classes maternelles. C'est la raison pour laquelle, tout en n'étant pas contre davantage de mixité dans les établissements privés sous contrat, nous nous abstenons sur le projet de délibération DASCO 111.

Et n'oublions pas, n'en déplaise à certains, que les procédures d'évitement en faveur du privé sous contrat sont aussi dues aux faiblesses du public, que nous regrettons, trop souvent ankylosé par des protocoles et des procédures quand elles ne sont pas exploitées par des personnes malintentionnées.

Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint, au cours de cette mandature, il nous faudra davantage investir dans les cités scolaires, c'est-à-dire dans les collèges imbriqués avec un lycée, ce qui veut dire travailler avec la Région Ile-de-France qui mène le bal - non masqué - quant à la conduite des travaux. Cela veut dire intensifier les relations et débloquer les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux indispensables. Dans tous les arrondissements, beaucoup de retard a été accumulé de 2005 à 2015, et si des opérations sortent aujourd'hui, elles ne comblent pas le retard accumulé : Paul-Bert dans le 14e, Molière et Claude-Bernard dans le 16e, mais aussi

plusieurs établissements de l'est parisien sont des exemples de cités scolaires où des retards ont été accumulés. Aussi, personne ne comprendrait que cette année ne soit pas une année fructueuse dans ce domaine, même si elle doit intégrer des échéances électorales.

J'achèverai mon propos sur le premier degré. Nous dénombrons malheureusement 3.000 enfants de moins depuis 6 ans chaque année dans le premier degré public, ce qui nous amènera forcément un jour à revoir la carte de nos écoles. Je demande sur ce sujet qu'une réflexion soit engagée afin de mieux utiliser le patrimoine municipal tout en ayant évidemment comme mantra l'amélioration du service public de l'éducation.

Nous n'échapperons pas également à une réflexion sur les T.A.P., qui continuent à Paris alors que la majorité des communes les ont abandonnés. Faut-il poursuivre dans cette voie alors que le contexte sanitaire complexifie l'intervention des associations et des animateurs ? Là encore, nous souhaitons qu'un débat objectif s'engage, sur la base d'un constat partagé, sur les différents ateliers existants et leur fréquentation.

Mes chers collègues, je souhaite à tous nos élèves et professeurs la meilleure année scolaire possible.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris. Il vous reste un petit peu plus de dix minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Nous passons d'un été très particulier à une rentrée loin d'être normale. L'ensemble du groupe Ecologiste tenait d'abord à remercier l'ensemble des personnels de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, enseignants et enseignantes comme personnels administratifs, qui ont fait preuve d'une nécessaire créativité, d'une résilience et d'un engagement sans faille pour accomplir leur mission. Nos pensées vont également aux parents et aux parentes, qui ont vécu des situations très difficiles, mais qui ont refusé qu'elles soient inextricables en renouvelant le choix de faire de l'éducation une priorité.

Enfin, pensons également - ils sont peut-être trop souvent oubliés - aux élèves et aux étudiants et étudiantes, premiers et premières concernés, qui ont vécu l'école, l'école à la maison, les difficultés scolaires dans des conditions inédites qui ont généré de l'anxiété et tant de difficultés pédagogiques.

Un grand merci aux personnels de la Ville qui, durant le confinement et depuis, ont œuvré sans relâche pour que cette rentrée puisse se préparer dans les meilleures conditions. Je salue également les adjoints et adjointes concernés, collègues de la 6e Commission, personnels de la DASCO et de la DFPE qui participent de cette communauté éducative parisienne qui a allié bienveillance et exigence pour préparer cette rentrée de septembre.

Sans rentrer dans le détail du bilan et des questions qui demeurent, posées par Fatoumata KONÉ, j'aimerais revenir sur quelques défis auxquels a été confronté notre territoire éducatif. Nous avons d'abord dû remplir les premières missions qui nous incombent pour accueillir les élèves, mais aussi anticiper et réagir à l'évolution de la crise sanitaire, tout en portant notre projet pour la Ville et améliorer l'accueil. Nous en avons déjà parlé, il s'agit de la végétalisation ou encore de l'ouverture des écoles et de la piétonisation des abords, mais aussi de défendre un projet d'égalité en classes primaires comme au collège. Deux outils de la Ville pour cela : l'aménagement des cours oasis va permettre que l'allocation de l'espace dans le milieu éducatif ne soit pas réservée uniquement aux garçons, mais aussi de garantir un nombre d'interventions suffisant pour prévenir et lutter contre les stéréotypes sexistes, les violences sexuelles ou encore le tabou des règles.

Plutôt que l'instrumentalisation des enjeux d'égalité, qui est très à la mode en cette rentrée 2020, au-dessus ou en deçà du nombril, notre action doit être décisive, d'autant plus qu'une étude de l'O.N.G. Plan International a démontré le recul de l'accès à l'éducation des filles en raison du Covid.

Il nous reste alors à franchir de prochaines étapes. En cet automne 2020, il nous revient d'imaginer notamment l'Académie pour le climat. Les Ecologistes souhaitaient souligner l'importance de ce projet, imaginé pour donner aux enfants et aux jeunes des outils de compréhension, de mobilisation et d'émancipation face à la crise climatique qui vient et qui est en réalité déjà là. En ce sens, nous saluons les efforts qui viennent d'être annoncés pour que l'Académie pour le climat puisse délivrer des certifications de compétences. L'ensemble des Parisiens et des Parisiennes attendent avec impatience de pouvoir se saisir de ce lieu de culture et de débats, en particulier, je dois le dire, les habitants et habitantes du Centre, qui verront l'Académie s'installer dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement. Je pense également aux citoyens et citoyennes du 20e arrondissement qui en attendent une déclinaison locale. Les élus écolos ont hâte de travailler à la conception et à la mise en place de ce projet, dont nous saluons l'arrivée à quelques semaines de l'anniversaire de l'Accord pour le climat.

Si nous nous apprêtons donc à proposer de nouveaux dispositifs aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens, nous sommes également confrontés à la faiblesse relative des moyens de l'Education nationale et aux carences qu'elle provoque. J'en veux pour preuve, à titre d'exemple, le retard inacceptable dans le remplacement d'un enseignant à l'école Turenne, mettant en difficulté la très nécessaire section d'enseignement en langue des signes française. Il nous faut aussi évoquer la politique nationale de redéploiement des postes, qui, si elle permet un dédoublement de certaines classes, nous fait craindre des fermetures de classes dans Paris alors que nous

ambitionnons de permettre aux familles de s'installer et de rester dans la Capitale. C'est d'ailleurs le sens du dispositif d'accompagnement à la mixité sociale pour les collègues qui est présenté à ce Conseil et que nous souhaitons accompagner.

Je sais notre détermination à faire au mieux, mais il est important de dire un mot des inquiétudes et des incertitudes qui pèsent encore sur les lauréats et lauréates du concours du corps des professeurs de la Ville de Paris. Le groupe Ecologiste de Paris appelle à une résolution rapide de cette situation.

Enfin, Paris est une ville étudiante. Je le sais d'expérience, l'engagement de Paris pour ses étudiants et étudiantes est exemplaire. Il est vrai qu'elles et ils représentent un dixième de notre population. Je salue ici Marie-Christine LEMARDELEY, avec qui nous travaillions hier soir encore aux dispositifs d'information et d'aide face à l'urgence sanitaire et sociale. Nous pouvons véritablement parler de pauvreté étudiante, et nous ne devons surtout pas la considérer comme inévitable. Nos efforts vont dans le sens d'une meilleure aide alimentaire, mais aussi d'un soutien au logement, premier budget de dépenses pour les étudiants et étudiantes. Ainsi, l'augmentation du dispositif de l'aide à l'installation au logement étudiant est à saluer. Nous devons continuer nos efforts pour la faire connaître et également insister sur l'aspect rétroactif de cette nouvelle disposition pour sa première année, avec le partenaire stratégique qu'est le C.R.O.U.S. de Paris.

Nous nous préoccupons des conditions de vie mais aussi des conditions d'études. Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, les étudiants et les étudiantes et leurs organisations représentatives ont découvert avec stupeur hier la circulaire de la D.G.E.S.I.P. qui demande aux établissements de s'en tenir à une demi-jauge dans leurs locaux, alors que nous connaissons la situation immobilière tendue des établissements d'enseignement supérieur et la hausse des capacités d'accueil qui a été demandée de manière constante ces dernières années en raison d'une hausse de la démographie, de la mise en place de Parcoursup ou encore des nouveaux taux de réussite au baccalauréat, mais aussi d'un défaut dans l'orientation. Cette hausse des capacités d'accueil est loin d'avoir été accompagnée d'une hausse des moyens. Cette nouvelle adaptation de dernière minute va représenter une charge de travail immense et nous devons aider les établissements pour concilier le principe de précaution face au Covid avec la réussite des étudiants et des étudiantes qui passe également par leur socialisation et la lutte contre le mal-être.

Mme la Maire de Paris disait tout à l'heure qu'il fallait nous mêler de pédagogie. C'est particulièrement délicat dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pourtant, notre ligne est très claire quand les valeurs et les droits sont attaqués. C'était le cas la semaine dernière lorsqu'un enseignant de droit de l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne a comparé l'homosexualité à la zoophilie. Alors que les dernières études de l'U.N.E.F. ou du Caélif montrent que les discriminations, les violences lesbophobes et homophobes ne reculent pas dans l'enseignement supérieur et la recherche, notre lutte contre cette homophobie et cette lesbophobie ne tolère pas de relâchement.

Enfin, Paris est une ville universitaire et humaniste, et je ne pouvais pas conclure sans réaffirmer notre soutien à Fariba ADELKHAH, anthropologue du C.E.R.I.F., enseignante à Sciences Po et prisonnière en Iran depuis juin 2019. Son portrait est encore sur les murs de l'Hôtel de Ville et nous continuerons à réclamer sa libération immédiate et totale, en soutien à ses proches et ses collègues.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

J'ai entendu la semaine dernière le Président de la République parler de séparatisme, de parler aussi un peu avant des Amish et de la culture scientifique. Alors, rassurez-vous, je ne me suis pas trompé de débat, je vais bien vous parler de rentrée scolaire, mais sous l'angle de notre ambition ou non pour l'école, sous l'angle de la mixité ou non de l'école.

Comme le titrait "L'Humanité" vendredi dernier, le séparatisme aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout celui des riches, des riches qui se concentrent dans certains quartiers - certains visiblement le savent bien -, qui se font soigner dans des cliniques privées hors de prix et dont les enfants ne fréquentent que des enfants qui leur ressemblent, dans des établissements de l'entre-soi. Et c'est vrai que l'école est le révélateur de ce séparatisme, particulièrement sur Paris. Le constat est sans appel, nous l'avons déjà fait, l'Académie de Paris est l'académie la plus ségréguée de France, et l'immense majorité des collègues privés sont les mauvais élèves de la mixité. Vous avez beaucoup d'études qui sont faites, statistiques, sociologiques, sur les raisons de cette fréquentation. La première raison est malheureusement la volonté de l'entre-soi ; la deuxième raison, cela a été évoqué, c'est un encadrement supérieur. Il faudra y réfléchir.

Le pire - visiblement, vous devez le connaître -, c'est le collège Saint-Louis de Gonzague, où exerçait Mme MACRON. Il y a 0 % d'enfants des catégories populaires. A l'autre extrémité, des collèges, tous publics, peuvent accueillir plus de 50 % de ces enfants. Cachez ces pauvres que je ne saurais voir, disent les hypocrites en 2021.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on écoute M. AQUA. S'il vous plaît... Vous avez le droit de ne pas partager, mais on respecte les orateurs. Je vous remercie.

M. Jean-Noël AQUA. - La réalité est crue, qu'elle ne vous en déplaise. Le séparatisme commence dès l'école. Alors, que faire ?

Emmanuel MACRON a eu une idée lumineuse, donner plus d'argent aux établissements privés, car la scolarité obligatoire dès 3 ans oblige désormais nos collectivités à financer les écoles maternelles privées comme les publiques, qui étaient les seules à être financées avant. Il critique donc le séparatisme côté pile, mais le nourrit côté face.

A l'opposé, notre majorité de gauche agit en sens inverse. L'an dernier, j'avais proposé en cette Assemblée, au nom du groupe Communiste, le principe d'une modulation, en fonction de la mixité sociale, de l'argent versé aux collèges, c'est-à-dire de la modulation du forfait éducatif de la dotation des collèges. L'idée est de baisser la dotation aux collèges qui sont les plus ségrégués et de monter la dotation des collèges les plus mixtes, afin d'améliorer leur encadrement des élèves. Le principe avait été voté, nous passons aujourd'hui à sa mise en place concrète. Je remercie Patrick BLOCHE pour son engagement sur le sujet, ainsi que son cabinet et les services de la DASCO. Le projet de délibération DASCO 111, que nous allons voter, va permettre de faire avancer la mixité à l'école, nous nous en félicitons.

Par ailleurs, vous le savez, les Communistes sont infatigables sur la question de l'égalité, infatigables tant que l'égalité restera formelle et pas réelle. Nous proposons donc un amendement pour moduler sur plusieurs années ce forfait "élève" et accroître progressivement l'écart entre les collèges, les plus et les moins mixtes. La mixité à l'école est la condition du vivre-ensemble, les graines que nous semons aujourd'hui sont autant de chances pour une école réellement émancipatrice, des graines qui mettront certainement du temps à pousser mais qui sont néanmoins essentielles.

Si nous visons une école mixte, nous visons tout autant une école de qualité pour toutes et tous, parce que c'est notre idéal émancipateur et que notre monde est de plus en plus complexe. Le président a beau jeu de parler d'Amish, Sibeth NDIAYE manque de culture scientifique, dans la réalité, leur Gouvernement abaisse les programmes, supprime des postes d'enseignants, supprime des postes de chercheurs. Cette insuffisance de postes d'enseignants, cet étranglement du service public sont la cause de la faillite de l'Etat dans certains territoires, à la racine des inégalités sociales. Cette insuffisance de postes témoigne de l'abandon du mouvement de démocratisation de l'enseignement, cette insuffisance de postes, nous la dénonçons chaque année pour toutes ces raisons de fond.

Mais force est de constater qu'en ces temps d'épidémie de Covid, l'histoire nous donne raison pour d'autres motifs. Les classes traditionnellement surchargées le sont encore, en pleine contradiction avec les règles sanitaires, élémentaires, exposant les enseignants, les élèves et leurs familles. Les syndicats d'Ile-de-France nous ont alertés la semaine dernière de cette situation intenable, signalant des classes fréquemment à 33, 35, voire 39 élèves.

Autre conséquence de cette insuffisance de postes, avec la multiplication des arrêts-maladies, beaucoup de remplacements ne sont plus effectués.

Dernière conséquence, le scandale des non-affectations. A la fin août, plusieurs centaines d'élèves se retrouvaient sans affectation dans un collège ou un lycée. Certains ont dû attendre trois semaines pour en obtenir une. Cette situation est traditionnelle, nous le savons, mais pas à cette échelle. Le Gouvernement a été incapable - incapable - de prévoir la démographie scolaire. Pourtant, ce n'est pas une variable statistique qui est connue pour avoir des fluctuations imprévisibles. A force de travailler au minimum, à force de travailler à l'os, on se retrouve fort dépourvu en cas de crise. C'est de bien mauvaise gestion, cela ne doit pas se reproduire et c'est la raison pour laquelle nous demandons dans un vœu la création de postes sur Paris pour la rentrée prochaine mais aussi évidemment sur tout le reste de la France, afin non seulement d'éviter la reproduction du problème mais aussi d'alléger les classes globalement.

Permettez-moi d'aborder un autre sujet et d'aborder désormais la problématique de l'égalité filles/garçons à l'école. L'école est un jardin où les graines, je le disais, poussent lentement mais façonnent certainement le monde de demain. L'égalité des genres se décrète, bien sûr, mais elle se construit surtout et avant tout par l'éducation. Cela passe par de multiples actions, le discours des enseignants, les pratiques pédagogiques mais aussi les cours d'école. L'occupation de l'espace, genrée ou non, est un facteur essentiel de la mixité ou non. Une cour où on joue au foot au centre est bien souvent une cour où l'espace est de facto consacré aux garçons et où les filles sont habituées à être reléguées au second plan.

Pour lutter contre les mauvaises habitudes parfois non conscientisées, nous proposons plusieurs solutions pour agir sur le terrain qui nous concerne, nous, le périscolaire. Nous proposons que tous les animateurs et animatrices de la Ville, sur l'ensemble des écoles, reçoivent une formation sur cette problématique et qu'un rapport soit effectué chaque année par la ou le responsable éducateur Ville sur ce sujet.

Laissez-moi, pour finir, dire quelques mots sur les universités. Comme les écoles, elles sont frappées par la crise sanitaire, par l'austérité, aucune création de poste, alors qu'il y a 40.000 étudiants en plus, et par les logiques néolibérales, le dernier avatar étant la loi L.P.P.R., dénoncée par la communauté. Les universités sont donc en difficulté structurelle mais aussi conjoncturelle avec la crise sanitaire. Les étudiants sont frappés par une vague de

précarité massive. Nombre d'entre eux ne peuvent manger trois repas par jour, se soigner normalement et galèrent pour leur logement.

Je voudrais ici saluer tout le travail effectué par notre Municipalité, en particulier par Marie-Christine LEMARDELEY, pour lutter contre cette précarité. Il passe par des aides financières, il passe par le soutien à l'alimentation avec le développement d'épiceries solidaires, il passe par une cellule d'écoute psychologique ô combien importante avec les dégâts psychologiques liés à l'isolement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur AQUA. Quelques secondes encore, allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - Tiens donc. J'ai mal calculé, excusez-moi.

En tout cas, par toutes ces actions concrètes en direction des enseignants, notre Ville conjugue la solidarité avec le savoir, et c'est crucial pour ces près de 330.000 étudiants qui sont aux balbutiements de leur vie d'adulte à Paris.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - C'est parfait, merci.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et progressistes". Il vous reste, je vais être précise, 2 minutes 48.

Mme Hanna SEBBAH. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons dit beaucoup de choses sur la rentrée scolaire, je souhaiterais à mon tour parler de la sécurité des petites Parisiennes et des petits Parisiens, car, oui, une rentrée scolaire dans de bonnes conditions, en contexte Covid ou non, c'est aussi une rentrée où l'on prend mieux en compte la sécurité de nos enfants, devant les écoles mais aussi sur le trajet de l'école.

Le nouveau dispositif "rue aux écoles" que vous avez lancé cet été est une bonne chose et doit nous permettre de tracer les lignes d'un plan plus global de sécurisation des écoles. Dans ce document, 150 écoles sont répertoriées comme étant dans une situation plus complexe, ce qui justifie, d'après ce document, qu'elles ne bénéficient à ce stade ni de dispositifs d'apaisement, ni de dispositifs de sécurisation, alors mêmes qu'elles sont par définition plus dangereuses.

Dans un vœu que nous soumettrons aujourd'hui avec les élus de notre groupe, nous souhaitons aller plus loin dans cette approche avec une meilleure prise en compte des trajets quotidiens des élèves et un renforcement de la présence des agents "point école". Dans le 16^e arrondissement, dont je suis élue, il ne vous aura pas échappé qu'une configuration extrêmement dangereuse a causé la mort de la petite Sixtine en janvier dernier, percutée par un poids lourd alors qu'elle traversait sur le passage piéton pour se rendre à l'école. Ce drame nous oblige et doit aussi nous inciter à réfléchir au dispositif qui permettrait d'empêcher qu'un camion de 19 tonnes puisse circuler aux abords des écoles durant les heures de pointe.

Je présenterai aujourd'hui un vœu spécifique sur le réaménagement de ce carrefour qui, je l'espère, fera l'unanimité, car il est de notre responsabilité d'élus parisiens de prendre des mesures concrètes et efficaces pour que cette tragédie ne puisse plus jamais se reproduire. J'espère que nous agirons collectivement en ce sens et dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci. Je prends quelques secondes pour mettre ce masque-là, il est important.

Rémi FÉRAUD l'a rappelé tout à l'heure, la rentrée s'est passée sous le signe de l'exception un peu partout, je ne vais pas revenir sur les mesures exceptionnelles qui ont été déployées, mais, pour nous, à Paris Centre, c'est une triple exception que nous avons connue.

D'abord, il s'agit de la première rentrée de Paris Centre, il faut le dire, puisque ce secteur n'existait pas. Dans le contexte que l'on sait, elle s'est bien passée. Nous avons de très beaux projets, celui en particulier de construire pour nos cantines, de nouvelles cuisines, et nous sommes allés avec Audrey PULVAR l'autre jour voir l'une des meilleures cuisines qui fonctionne comme un modèle en la matière. Nous avons également rendu visite à l'école TUMO qui, elle, servira de modèle pour l'Académie du climat, dont je me félicite qu'elle verra le jour très prochainement aussi à Paris Centre. Nous avons dans l'ensemble, malgré les difficultés qui ont été évoquées par Nathalie MAQUOI, en particulier sur les écoles sans affectation, une première rentrée qui s'est passée de manière exceptionnellement normale si l'on prend en compte le contexte.

Je voudrais pour cela remercier Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU qui nous ont accompagnés aussi lors de déplacements dans les écoles, et souligner que la C.A.S.P.E., c'est-à-dire la déclinaison de la DASCO au plan territorial, a été exemplaire. Elle est exemplaire, d'abord parce qu'elle mêle deux directions au niveau local, mais

aussi parce qu'elle regroupait déjà les quatre arrondissements et je pense que c'est un modèle. Il est important d'avoir des circonscriptions territoriales, des services qui correspondent aux territoires politiques, et, à mon sens, elle servira de modèle pour la réforme territoriale voulue par la Maire de Paris.

La deuxième exception concerne un programme particulier qui a été évoqué par la Maire de Paris et par d'autres orateurs, qui est le programme d'éducation pour les jeunes sourds, P.E.J.S. Nous avons la chance d'avoir ce programme spécial dans une école de Paris Centre, celle de la rue de Turenne. Mais, malheureusement, la rentrée s'est effectuée dans des circonstances un peu difficiles avec des remplacements d'enseignants et surtout l'absence de certitude quant à la pérennité de la présence d'un enseignant en langue des signes française. Nous nous sommes donc mobilisés. Avec Jacques GALVANI, nous nous sommes rendus sur place et avons relayé l'émotion légitime des parents, et je remercie l'Education nationale qui a dépêché, depuis le Rectorat, au plus haut niveau, des personnels sur place trouvant une solution, laquelle n'est pas pérenne mais permet de tenir.

Il me semblait important de partager ce sujet à cette tribune, c'est aussi pour cela que j'ai revêtu ce masque, afin que mes lèvres puissent être visibles. Je remercie d'ailleurs la Maire de Paris et le Conseil de Paris d'avoir mis en place ces masques, qui sont très importants, car il y a des gens qui ont besoin de nous lire. Nous aurons à cœur, avec Jacques GALVANI et avec d'autres, de veiller à ce que ce programme pour les jeunes sourds puisse fonctionner dans des circonstances normales, et, comme cela a été dit dans les objectifs de la Ville, il faudra aussi que l'on puisse avoir une véritable continuité scolaire en créant et en poursuivant ce programme au collège et au lycée. Nous y travaillons et nous serons très vigilants, en lien avec l'Académie.

Je voudrais conclure simplement en rappelant ce qu'il s'est passé le vendredi 25 septembre. Vous le savez, le 11e arrondissement a été à nouveau victime, devant les locaux de Charlie, d'un nouvel attentat, qui a déclenché une réponse très rapide de l'ensemble de la Ville, de la Mairie et de l'Académie. Avec le commissariat, nous avons réagi rapidement pour décider et mettre en œuvre la fermeture de l'ensemble des écoles, d'une partie du 11e arrondissement et les 3e et 4e arrondissements.

Je voudrais remercier l'ensemble des personnels et dire que, voilà, nous vivons désormais dans cet environnement, qui nous demande d'être préparés, et nous avons démontré l'être. J'ai enfin une pensée pour les victimes et je remercie l'ensemble de l'Académie et surtout les services de la Ville qui nous ont permis d'agir aussi vite.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole, en Salle des fêtes, à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, chers collègues, depuis 2018 la Mairie de Paris expérimente et étend le concept de cours oasis dans plusieurs écoles parisiennes. L'objectif est de désimperméabiliser des cours, qui sont souvent des îlots de chaleur, en accordant plus de place à la végétation de pleine terre.

Grâce à la mobilisation de Jeanne d'HAUTESERRE, nous avons obtenu dans le 8e arrondissement que les cours du collège Octave-Gréard fassent partie des 10 projets pilotes soutenus par l'Union européenne. Les élèves et les professeurs ont pu co-construire le projet ensemble en fonction de leurs attentes et des spécificités propres à l'établissement. Les travaux ont eu lieu cet été, les élèves et les professeurs profitent depuis la rentrée d'une cour réaménagée.

Les premières semaines d'utilisation amènent à s'interroger sur la bonne exécution des travaux par les prestataires. Les malfaçons semblent être nombreuses et les aménagements subissent déjà les assauts du temps et de l'utilisation par les élèves. Je suis allée à la rencontre de ces élèves et des enseignants lors d'une visite et j'ai ainsi pu me rendre compte des multiples défaillances sur les installations, pointées du doigt par les jeunes. Les planches des bacs gondolent, se détachent et laissent apparaître des clous, les élèves glissent sur la terre par temps de pluie et s'amuse à se lancer sur eux cette même terre composée de remblai, de verre, de cailloux ; d'ailleurs, un carreau a déjà été brisé. Des robinets pour brumiser ont été installés à hauteur d'élève sans protection, les exposant ainsi à un certain danger.

Aussi, je souhaite interroger l'Exécutif sur la prise en compte de ces retours d'expérience, afin d'améliorer le projet avant qu'il soit généralisé à d'autres établissements. Ce constat ne semble pas propre à une cour en particulier, il se retrouve d'un établissement à l'autre ; une assise s'est ainsi décrochée à l'école Emeriau dans le 15e arrondissement. Les contraintes en termes d'espace sont nombreuses dans les établissements scolaires parisiens. Les élèves que j'ai pu interroger s'étonnent d'une réduction, finalement, des espaces de jeux. Ils ont besoin d'être en mouvement, de dépenser leur énergie durant les temps de récréation. Je vous laisse imaginer la difficulté de mettre en rang 700 élèves quotidiennement dans un espace aussi restreint.

Il s'agit d'une expérimentation et, heureusement, ce projet peut encore évoluer. Les cours oasis répondent au défi de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique. Un dispositif d'évaluation a d'ailleurs été mis en place dans le but de mesurer les effets réels de ce dispositif sur les températures. Il est indispensable de prendre en

compte, dans l'évaluation de ce dispositif, les besoins des enfants, leur bien-être, ainsi que les recommandations des adultes, en un mot, la pratique au quotidien de cette cour oasis.

Enfin, Madame la Maire, vous avez évoqué durant votre intervention votre intention de faire de nos écoles les capitales de la ville du quart d'heure. L'ouverture de nos cours de récréation le week-end et durant les vacances nécessite des précautions - je crois que les services de la DASCO en sont conscients - dans le choix des cours à ouvrir, afin de ne pas créer des difficultés quant à l'état de l'établissement pour sa réouverture le lundi matin. Si dans l'immédiat les agents de sécurité sont déployés, je suis plus circonspecte à l'idée que des associations seront chargées d'assurer la bonne occupation de l'établissement.

Madame la Maire, cette intervention a pour seul but d'accompagner la transformation des cours de récréation vers l'atteinte des objectifs initiaux dans le respect des attentes des élèves et professeurs. Cela nécessite une association des élus d'arrondissement et de la communauté éducative, afin d'offrir à nos élèves l'école que nous aurions rêvé de connaître.

Maintenant, juste un mot pour expliquer le vote du groupe Changer Paris sur le vœu n° 1 du groupe Communiste et Citoyen. La crise sanitaire a brisé certains clivages et je veux m'associer à l'inquiétude portée par mes collègues communistes concernant l'état d'alerte dans lequel nous place la situation sanitaire. Mme SOUYRIS l'a rappelé en Commission, aujourd'hui, 82 % des clusters identifiés l'ont été dans les milieux scolaire et universitaire. Le masque est donc un outil de santé publique et une protection face à l'épidémie ; il ne saurait être considéré comme une simple fourniture scolaire.

Nous voterons pour ce vœu et nous voulons réaffirmer qu'il est nécessaire que les masques soient fournis gratuitement à l'ensemble des élèves parisiens. Je dis bien l'ensemble des élèves, sans oublier les 30.000 collégiens issus de l'enseignement privé. Il en va de la responsabilité de la Mairie et de l'Etat face à la crise.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme ailleurs en France, les tout-petits et les jeunes parents parisiens ont vécu une rentrée singulière et parfois déroutante ; on peut se féliciter à Paris qu'elle se soit déroulée sereinement et sans difficultés majeures. Bravo aux équipes, à l'ensemble des professionnels de la petite enfance de la Ville de Paris qui ont œuvré pour que nos crèches, nos haltes-garderies puissent reprendre leurs activités dans les meilleures conditions possible. Et face à cette épidémie, permettre à tous les jeunes enfants d'être accueillis dans de bonnes conditions dès la rentrée, c'était une priorité, et grâce au travail de l'ensemble des équipes et des agents impliqués, cher Patrick BLOCHE, chère Céline HERVIEU, nous y sommes arrivés.

Outre le contexte actuel, je voudrais rappeler que la plupart des établissements avaient été fermés lors du confinement, rendant ainsi cette rentrée d'autant plus compliquée. Je veux cependant saluer les crèches qui ont gardé leurs portes ouvertes pendant ces quelques semaines, à l'image de notre crèche Louis-Blanc dans le 10e, et qu'il me soit permis exceptionnellement de remercier ici sa directrice, Mme AGBANAVOR, qui a mené, à l'image de nombre de ses collègues, un travail extraordinaire.

Au mois de septembre, dans un contexte de prudence, de précaution et de consignes sanitaires parfois complexes mais qui ont été appliquées à la lettre par la Ville de Paris, les petits Parisiens ont pu retrouver le chemin de la crèche. Port du masque pour les adultes, gestes barrières pour tous, notre vigilance a été maximale pour assurer les conditions sanitaires optimales, et, malgré la pandémie, notre principale mission sur le plan de l'éducation est double : améliorer les conditions dans lesquelles nos enfants grandissent et faciliter la vie de leurs parents.

C'est pourquoi nous pouvons être fiers. Fiers d'avoir malgré le contexte mené à bien les rénovations et aménagements nécessaires durant l'été ; 131 crèches en ont bénéficié pour un peu plus de 9 millions d'euros de travaux, ce qui est exceptionnel, et je suis très heureuse que les crèches d'Hauteville et Gabriel-de-Mun, dans le 10e, puissent rouvrir dans les jours qui viennent, tandis que nous nous apprêtons dans les prochains mois à inaugurer une nouvelle crèche au sein de l'hôpital Saint-Louis.

Oui, je le redis, nous pouvons être fiers d'avoir créé 5.000 places de crèche entre 2014 et 2020, dont plus de 500 ont été ouvertes entre les mois de septembre et d'octobre, dans les 13 établissements neufs ou restructurés financés par la Ville et la Caisse d'allocations familiales.

Fiers également de poursuivre nos efforts pour faire de nos crèches des établissements plus sains et plus respectueux de l'environnement. Aujourd'hui, dans les 828 crèches financées par la Ville, le lait est 100 % bio, les repas préparés comprennent 85 % d'aliments bio et nous progressons encore, et depuis septembre, les petits pots, les traditionnels petits pots utilisés sont également 100 % bio.

Fiers toujours de déployer une stratégie "zéro perturbateur endocrinien" dans le champ de la petite enfance - rappelez-vous nos débats sur ce sujet -, ce qui se traduit par l'utilisation de nouveaux textiles pour les articles en

contact direct avec la peau des enfants, comme les cotons bio, ou encore par le renouvellement de la vaisselle, afin de supprimer l'usage du plastique, bien sûr. A compter de ce mois-ci, la moitié des nouveaux jouets sera en bois, en tissu, en carton et nous visons à pousser cette proportion à 75 % dès 2021.

Pardon pour tous ces chiffres, mais cela illustre notre travail. L'année dernière, des professionnels de la petite enfance, tous métiers confondus, ont travaillé à identifier les besoins autour du développement du langage et du plurilinguisme. L'enseignement des langues du monde dès la petite enfance se développe dans les crèches parisiennes, et de cela aussi nous pouvons nous féliciter.

Mes chers collègues, vous le voyez, la Ville de Paris a su mettre tout en œuvre pour que le contexte actuel, et c'est précieux, c'est important pour les familles, ne nuise en rien à l'accueil des plus petits.

Je voulais donc une fois encore remercier chaleureusement l'engagement et le professionnalisme dont font preuve nos agents de la Direction des familles et de la petite enfance qui, par leurs efforts très nombreux, leur engagement et parfois le fait qu'ils aient surmonté leurs propres angoisses, ont fait de cette rentrée singulière une réussite pour tous.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est maintenant à Mme Elisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris, en Salle des fêtes à nouveau.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, s'il est traditionnel que la première communication de l'année scolaire et universitaire soit consacrée à la rentrée des classes, elle prend cette année une tonalité particulière. Durant les derniers mois, les enfants ont été les grands oubliés des décisions publiques ; chacun peut désormais mesurer les effets désastreux du confinement sur les plus jeunes d'entre nous.

Je veux d'abord saluer les efforts de nos éducateurs et de nos enseignants, toutes et tous ont su faire preuve d'une inventivité et d'un investissement remarquables pour garder le contact avec leurs élèves et assurer une continuité pédagogique. Qu'ils en soient ici très vivement remerciés.

L'heure est désormais au constat, mais, Madame la Maire, vous avez choisi de ne pas l'évoquer. Vous n'êtes pourtant pas sans savoir combien les remontées de terrain sont alarmantes malgré toute l'énergie déployée : parents d'élèves, enseignants, psychologues, tous ceux qui accompagnent nos élèves au quotidien partagent les mêmes inquiétudes, celle d'un décrochage scolaire massif, celle de séquelles psychologiques et sociales entraînées par un isolement trop long, celle de la crainte d'une nouvelle vague à laquelle nous ne serions pas plus préparés qu'avant.

Nous savons désormais que le nombre d'élèves en décrochage a connu une hausse spectaculaire à la suite du confinement et de l'été, particulièrement dans les filières professionnelles où le taux d'élèves concernés a atteint 30 %. A Paris, le confinement a montré une nouvelle fois les difficultés de vie des familles, qui ont massivement quitté la Capitale lorsque cela leur était possible. Pour les autres, le mal-logement s'est fait plus sensible que jamais. Sans bibliothèques, sans espaces de travail, la plupart des enfants parisiens n'ont pu bénéficier d'un lieu calme, adapté à l'apprentissage. Ajoutez à cela le manque de contact avec leurs camarades et avec leurs enseignants et la perte de motivation et de stimulation que cela a souvent entraîné, vous comprenez combien cette rentrée est délicate. Il ne s'agit pas d'un simple retour en classe, mais d'un retour à la normale, et ce retour constitue un défi à lui seul.

Ces difficultés étaient prévisibles, elles n'ont pas été anticipées. Le ministère se contente d'une évaluation des compétences, et nous regrettons que votre communication ne porte aucun engagement fort vers nos jeunes et particulièrement vers ceux que le confinement a éloignés de l'école. Il va de soi qu'un bilan de compétences ne mesurera jamais l'ensemble des effets du confinement. Combien de professionnels, d'associations, d'études nous alertent déjà sur les difficultés psychologiques, les problèmes de santé mentale, la maltraitance, les retards accumulés par les enfants en France. Paris n'y échappe pas. L'adoption d'attitudes acquises pendant le confinement concernant la sédentarité, l'activité physique ou encore l'utilisation des écrans, la rupture de prise en charge de maladies chroniques et de situations de handicap, les vécus difficiles de deuils familiaux ou même le sentiment de culpabilité d'avoir transmis la maladie à des proches plus âgés sont autant de syndromes qui, ajoutés au climat anxigène créé par la crise, ont profondément abîmé beaucoup de nos jeunes.

Dès le mois d'avril 2020, le Haut Conseil de la santé publique a alerté sur ces risques. Depuis, qu'a-t-on fait ? Quelles études ont été menées à Paris pour identifier les problèmes de nos écoliers et collégiens ? Madame la Maire, nous nous attendions à ce que vous communiquiez sur leurs besoins criants, que leurs parents, leurs enseignants et leurs accompagnants n'ont de cesse d'exprimer depuis le début de l'été.

Le seul constat que nous pouvons véritablement tirer aujourd'hui, c'est celui de votre désengagement. Vous nous dites que vous avez recensé les bâtiments utilisables en cas de nécessité afin de diviser les classes. Mais avec quels personnels comptez-vous prendre en charge deux fois plus de classes ? Vous vous félicitez de votre politique prétendument inclusive, mais rien n'a été fait pour les élèves en situation de handicap durant le confinement, et nous

attendions d'ailleurs un retour sur les préoccupations que nous avons exprimées l'année dernière concernant l'accessibilité des locaux scolaires. Seulement un quart des écoles et un tiers des collèges étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous avez choisi, Madame la Maire, une nouvelle fois de passer le sujet sous silence.

Nous demandons que soit menée une enquête d'envergure pour que soient établies les conséquences réelles du confinement sur les enfants parisiens. Nous demandons que la Ville de Paris s'investisse aux côtés du ministère de l'Education nationale, du Rectorat et des acteurs associatifs locaux pour permettre aux élèves les plus en difficulté de rattraper leur retard et d'éviter ainsi un décrochage scolaire massif. Nous demandons que soit anticipée une deuxième vague et notamment que l'on prévienne les risques pour nos élèves nécessitant un suivi psychologique, social, médical ou un accompagnement de leur handicap. Nous demandons que soient mis à disposition des bâtiments publics inutilisés, pour créer des espaces de travail collectif dans Paris. Ces espaces manquent cruellement aux élèves mais aussi à nos étudiants ; ces derniers attendent de la Mairie un soutien important pour répondre à leurs préoccupations. Le nombre de places en bibliothèques, déjà sous tension, a été réduit de 50 % à 30 % par l'application des mesures sanitaires et risque de l'être plus encore si des bibliothèques venaient à être réquisitionnées ou fermées. La crise a frappé durement nos étudiants, ils n'ont jamais été dans une situation plus précaire qu'aujourd'hui. Les travaux saisonniers, les stages et jobs d'été annulés ont aggravé leur précarité économique.

Nous saluons le soutien de la Maire de Paris à l'opération de distribution de paniers repas lancée par l'association "Linkee". Nous aimerions cependant que ce dispositif soit ouvert à l'ensemble des étudiants parisiens, y compris ceux, et ils sont nombreux, qui habitent Paris et qui étudient sur les différents plateaux universitaires d'Ile-de-France.

Enfin, vous avez évoqué la question du logement étudiant. Madame la Maire, vous voulez construire 6.000 nouveaux logements durant votre mandat, mais encore faudrait-il que vous soyez en mesure de nous montrer ce que vous avez réalisé lors du précédent. Le logement étudiant n'a pas été une priorité de la Mairie de Paris, il est grand temps qu'il le devienne.

Investir dans tous nos enfants, s'engager pour notre jeunesse, c'est assurer un avenir meilleur pour eux et pour notre Ville.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à notre dernier orateur de la matinée, M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être bref car c'est bientôt l'heure du déjeuner. Cela a été dit à plusieurs reprises depuis le début de nos échanges ce matin, cette rentrée scolaire 2020 est véritablement inédite. Inédite d'abord par l'ampleur des menaces et des incertitudes que la crise sanitaire fait peser sur le fonctionnement de nos écoles, inédite aussi par la complexité des protocoles qu'il a fallu concevoir, adapter et mettre en œuvre afin de minimiser les risques de transmission du Covid dans les écoles, tant sur les temps scolaires, périscolaires que lors des repas, inédite enfin par l'ampleur des moyens logistiques, financiers, humains déployés par les services de la Ville pour faire face à cette situation, au côté du personnel de l'Education nationale.

Comment, dans ce contexte, parler de désengagement ? J'ai été assez choqué par l'utilisation de ce terme il y a quelques minutes.

Je souhaite aussi m'associer pleinement aux remerciements exprimés par la Maire ainsi que par beaucoup d'autres élus de ce Conseil pour tous les personnels, les professeurs, agents d'entretien, animateurs, gardiens qui ont rendu cette rentrée 2020 possible.

Chers collègues, je souhaiterais évoquer tout particulièrement un dispositif ambitieux impulsé par la Maire et la majorité municipale et qui continue de monter en puissance dans ce contexte si particulier : le dispositif des rues aux écoles. A la fin de l'été, aux abords de dizaines d'écoles parisiennes, des panneaux délimitant ces rues aux écoles ont fait leur apparition. Ils matérialisent une piétonisation totale ou partielle des rues autour de ces établissements scolaires. Ce dispositif illustre une volonté forte du programme de Paris en commun et des Ecologistes, approuvé par les Parisiens lors des dernières élections municipales, celle de bâtir une ville plus apaisée dans la dynamique de la ville du quart d'heure et en faisant de l'école une capitale du quartier.

Les rues aux écoles répondent à plusieurs objectifs : sécuriser le chemin maison/école pour leurs enfants et leurs parents, embellir ou végétaliser les abords des écoles, rendre ces espaces à la communauté éducative, aux familles et aux riverains, et lutter contre la pollution automobile en supprimant le passage des voitures lorsque c'est possible ou en abaissant leur vitesse à 20 kilomètres/heure dans les zones apaisées, le passage des véhicules de secours, de transport, de personnes handicapées et de livraison des caisses des écoles restant bien sûr assuré.

Expérimenté pendant le confinement, ce dispositif s'est également avéré particulièrement utile pour mieux respecter la distanciation physique exigée dans les protocoles sanitaires, par exemple au moment de l'accueil des enfants le matin.

Nous en avons parlé, depuis le 1er septembre ce sont ainsi 57 nouvelles rues aux écoles qui ont vu le jour à Paris ; 29 rues sont fermées à la circulation et 28 sont transformées en zones apaisées. Parmi les rues fermées à la circulation, mon excellent collègue Ariel WEIL vient d'évoquer des exemples dans Paris Centre. Citons aussi la rue Gutenberg dans le 15e arrondissement, la rue Bignon dans le 12e, la rue Lecomte dans le 17e ou encore les écoles Providence et Stephen-Pichon dans le 13e arrondissement, que je connais tout particulièrement. Ces 57 nouvelles rues aux écoles viennent s'ajouter aux 65 rues parisiennes déjà transformées sous la précédente mandature. Au total, 122 rues permettent désormais aux enfants de vivre leur scolarité dans un environnement plus sécurisé, moins bruyant, moins pollué et plus agréable.

Le déploiement des rues aux écoles constitue donc une avancée significative dans l'aménagement écologique et inclusif de l'espace public que nous souhaitons impulser. C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas seulement cela. Il s'agit aussi de construire, pour chaque quartier, un véritable projet éducatif, scolaire et pédagogique. Pour cette raison, chaque projet fait déjà ou va faire prochainement l'objet d'une large concertation à l'automne avec les usagers, les enfants en premier lieu, les parents d'élèves, les directeurs, les professeurs des écoles, mais aussi bien sûr les riverains, pour que chacun puisse faire un premier retour d'expérience et véritablement s'approprier cette expérimentation. Il s'agira de discuter et de choisir les aménagements pérennes qui permettront d'animer ces espaces et d'y fonder de nouveaux usages pédagogiques : espaces verts et jardins partagés, jeux d'enfants, mobilités douces, équipements pour la pratique du sport, pour l'apprentissage de la citoyenneté, etc.

C'est par la concertation avec la communauté éducative, pour rester toujours plus attentifs aux nouveaux apprentissages et être en prise avec les aspirations des familles, que nous poursuivrons le déploiement de ce beau dispositif aux côtés de Mme la Maire, avec les adjoints qui pilotent activement ces transformations. Avec les maires d'arrondissement, nous y prendrons bien sûr toute notre part.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Comme vous l'avez dit au début de votre intervention, il est l'heure. Nous allons donc suspendre nos travaux. Nos débats reprendront à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2020 DASCO 132 - Communication de Mme la Maire de Paris sur la rentrée 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre le débat sur la rentrée scolaire.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, depuis 2015, nos caisses des écoles ont entrepris des efforts remarquables pour atteindre l'objectif de 50 % d'alimentation durable. Dans le 16e arrondissement, nous avons dépassé cet objectif pour atteindre 53 % en 2019, dont plus de 47 % issus de l'agriculture bio. Je sais les efforts fournis par nos équipes et je veux ici les en remercier.

Bien sûr, nous partageons la volonté de l'Exécutif de transformer progressivement notre offre de restauration scolaire pour que nos enfants puissent bénéficier d'une alimentation plus saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. Mais nous connaissons aussi les exigences d'une telle transformation, que nous accompagnons quotidiennement auprès de nos caisses des écoles et de nos restaurateurs. Nous connaissons les réalités de terrain et savons que la réalisation d'objectifs aussi ambitieux ne peut se faire sans la consultation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire, et sans la mise en place de moyens financiers conséquents.

Madame la Maire, durant votre intervention, vous avez choisi d'annoncer une alimentation 100 % durable et bio pour 2026. Une nouvelle fois, cette déclaration se fait sans concertation avec les arrondissements et les caisses des écoles, qui sont pourtant les premiers acteurs de cette transformation. Madame la Maire, une telle évolution ne s'improvise pas.

En 2015, vous nous aviez promis la généralisation de groupements de commandes ; la rationalisation de la chaîne logistique, avec une offre de moyens de livraisons propres et des propositions de mutualisation ; la mise en

place d'une interface entre l'offre et la demande. En bref, vous nous aviez promis un accompagnement pour la réalisation des objectifs de transformation imposés.

La vérité, c'est que ce sont les mairies d'arrondissement et les caisses des écoles qui ont fourni les efforts, sans vous, sans aucune des aides que vous nous aviez promises. Vous vous cantonnez à un rôle de communicant, vous vous limitez à des effets d'annonce.

Nous attendons l'investissement de la Mairie de Paris aux côtés des caisses des écoles de nos arrondissements, pour permettre cette transformation que nous appelons tous de nos vœux. Dans le 16e arrondissement, ce sont 1,1 million de repas chaque année et, pour Paris, près de 22 millions de repas servis par les caisses des écoles. Il s'agit d'un marché colossal, qu'à ce jour, les circuits courts de marché bio ne sont pas en mesure d'absorber intégralement. Nous connaissons déjà, à l'échelle de notre arrondissement, des difficultés d'approvisionnement bio et local. Les produits servis dans les écoles parisiennes parcourent aujourd'hui en moyenne 600 kilomètres de distance. Alors, je vous pose la question : quel sens y a-t-il à importer du bio d'Espagne ?

L'introduction progressive de l'alimentation "bio" et durable a aussi bouleversé les équilibres financiers de nos caisses des écoles. En 2019, pour le seul 16e arrondissement, les aliments durables ont pesé à la hauteur de 842.000 euros dans nos dépenses et, sur la même année, nous avons perdu près de 150.000 euros de subventions de la Mairie de Paris. La transformation vers le durable s'est faite sur nos réserves, aujourd'hui fragilisées par la crise. C'est un fait : le "bio" coûte cher. Le blé "bio" se négocie trois fois plus cher que le blé conventionnel.

Alors, Madame la Maire, comptez-vous mettre des moyens à la hauteur de vos ambitions ? Quel financement concret comptez-vous mettre en place pour accompagner la transition de nos services de restauration ?

Sans investissements de la Mairie de Paris, ce seront encore les arrondissements et les familles qui devront assumer les coûts colossaux de ces changements, et cela entacherait inexorablement l'efficacité d'un tel dispositif en éloignant un certain nombre de familles de nos services de restauration, déjà dépitées de l'augmentation des coûts sous votre précédent mandat.

Le 100 % "bio" et local dans les cantines ne se décrète pas. Il est le résultat d'un travail d'envergure avec les producteurs, les restaurateurs et les arrondissements. Il nécessite une transformation générale de tout un marché, la création de véritables filières locales capables de répondre à la demande parisienne. Sans cela, nous ne sommes pas en mesure de garantir une alimentation diverse et de qualité issue de circuits courts pour nos enfants.

Madame la Maire, il faut désormais sortir des slogans. Comment comptez-vous concrètement aider nos arrondissements à effectuer cette transition ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, mon propos portera principalement sur la question des inégalités sociales et de leur répercussion en termes d'inégalités scolaires.

Je vais m'appuyer notamment sur une étude publiée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire, qui est une instance installée par le ministère de l'Éducation nationale, qui a établi, dans un rapport rendu il y a quelques mois, la corrélation stricte, presque mathématique, entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires. Cela n'est évidemment pas une nouveauté, c'est un sujet dont on débat depuis des dizaines d'années, dont on peut débattre à longueur de débats politiques. Néanmoins, l'intérêt de cette étude, c'est qu'elle permet d'objectiver ces données et d'apporter, au niveau parisien, une cartographie des inégalités scolaires.

S'agissant des données qui permettent d'objectiver ces inégalités, la première qui est très intéressante, c'est qu'elle démontre que, dans les établissements qui font l'objet de plus grandes difficultés sociales, le taux d'échec aux épreuves écrites du brevet est deux fois plus important que dans les autres établissements. Cela signifie qu'à la fin de la 3e, dans ces établissements, il y a déjà près de 55 % des élèves qui sont dans une trajectoire avancée de rupture scolaire.

La deuxième donnée intéressante de cette étude, c'est qu'elle montre que les dispositifs de correction sont insuffisants et parfois inefficaces. Malgré les systèmes REP, malgré le système REP+, ces territoires bénéficient de moins de moyens et de ressources insuffisantes. A titre d'exemple, et malgré l'engagement dont ils font preuve, les personnels d'enseignement contractuels sont moins formés, ont moins d'expérience, ne passent pas par le concours, et pour autant, ils sont trois fois plus présents dans ces établissements qui font l'objet de difficultés sociales très importantes.

Ce qui est intéressant enfin dans cette étude, c'est qu'on remarque que la carte de ces établissements se superpose parfaitement à la carte des quartiers "politique de la ville". Dans mon arrondissement qui est le 20e arrondissement, on le voit, on le voit ! L'intégralité des arrondissements sont plutôt bien dotés, plutôt dans une bonne situation sociale, ont plutôt de bons résultats. Et dès que l'on va dans les quartiers "politiques de la ville", sur la

bande périphérique, du côté du Bas-Belleville, du côté des Amandiers, tout de suite, on est dans des établissements qui regroupent l'intégralité de ces difficultés sociales dont on parlait.

A cela s'ajoute l'effet cartable ; à cela s'ajoutent les stratégies d'évitement. Et on arrive à une situation, une dynamique, un cercle vicieux où la ségrégation sociale entraîne la ségrégation scolaire qui, elle-même, entretient la ségrégation sociale.

C'est pour cela que notre Assemblée va très vraisemblablement voter, en tout cas se prononcer sur la mise en place d'un dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale. Il sera appliqué dans les collèges publics et dans les collèges privés sous contrat. Il a été élaboré en concertation avec les acteurs, avec des représentants syndicaux pendant plus de six mois.

Il consistera en une modulation du forfait éducatif en fonction de trois critères : le taux global de boursiers de l'établissement, l'indice de position sociale de l'établissement, enfin la moyenne des notes aux épreuves écrites du brevet.

C'est par ce type de politique, c'est par la mise en place de ce type de dispositif, que l'on parviendra à rompre avec des spirales qui conduisent à la ségrégation scolaire, dont on parle depuis ce matin.

J'aimerais insister, en guise de conclusion, sur la cohérence des politiques menées par cette majorité. On parle énormément et on discute beaucoup des questions de partage de l'espace public, des questions de mobilité. On oublie l'essentiel de l'action de cette Municipalité, sa constance, sa cohérence depuis vingt ans, s'agissant de la préservation des services publics, s'agissant des mesures de solidarité, et notamment de solidarité en vue de la réussite scolaire, s'agissant des mesures de soutien au logement. Tout cela permet de maintenir une ville dans laquelle la mixité sociale est encore possible. C'est aussi pour cela que nous sommes fiers de participer à cette majorité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen de cette communication et des projets de délibération afférents qui portent sur la rentrée scolaire, je souhaitais interroger la Municipalité sur les règles de recrutement des animateurs des centres de loisirs.

En effet, la crise du Covid-19 ne doit pas nous faire oublier les autres menaces qui peuvent peser sur nos enfants. Je souhaite ainsi que soit posée la question de l'encadrement des animateurs des centres de loisirs parisiens. Il me semble important que, sur ce sujet, nous puissions avoir des informations claires de la part des services de la Ville.

Si je me reporte à l'article 16 du Règlement intérieur, il est stipulé que les animateurs des centres de loisirs sont recrutés par les circonscriptions scolaires et affectés sur les centres de loisirs en fonction des effectifs du centre. 50 % d'entre eux doivent être titulaires du B.A.F.A. J'en déduis donc que, pour 50 % d'entre eux, ils ne sont pas obligés d'avoir le B.A.F.A., un B.A.F.D. ou tout autre diplôme équivalent.

Je n'ai trouvé nulle part place d'une quelconque formation de la Ville pour ces jeunes animateurs en interne, alors même qu'ils ont de lourdes responsabilités puisqu'ils ont en charge nos petits Parisiens accueillis chaque jour sur le temps périscolaire. Nous n'avons aucune garantie sur leur formation. Cela m'interroge à l'heure où la parole se libère sur les faits de harcèlement.

Est-ce que la Ville met en place des formations en interne pour ces jeunes animateurs qui ont mission de service public ? Je pense, par exemple, à l'égalité Femmes/Hommes, à la prévention du harcèlement sous toutes ses formes ?

Aussi, je souhaiterais enfin connaître quelles mesures de prévention de la radicalisation la Ville met en œuvre afin de prévenir, dans les centres de loisirs de la municipalité, des faits d'entrisme et des comportements contraires à la laïcité.

Enfin, est-ce que les noms des futures personnes recrutées sont passés au crible d'un certain nombre de fichiers ? Je pense, par exemple, au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Il n'est pas question ici de faire d'amalgame ou de jeter le doute sur toute une profession, mais bien de se donner les moyens en amont de prévenir au mieux des situations à risques, dans l'intérêt des petites Parisiennes et des petits Parisiens et de leur famille. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Dernière oratrice, Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci. Madame la Maire, chers collègues, une rentrée scolaire est toujours un moment particulier dans la vie d'une famille et, par ricochet, dans la vie d'une collectivité. La rentrée scolaire de cette année, et cela a été évoqué longuement tout au long de nos débats ce matin, l'est d'autant plus, et ce à plusieurs égards.

Tout d'abord, le contexte sanitaire qui place les enfants et les enseignants dans une situation inconnue, aux contraintes nombreuses et aux conséquences imprévisibles. Expliquer à des enfants de maternelle qu'ils ne peuvent être accompagnés par leurs parents en classe, briser le lien direct qui avait lieu le matin en classe entre les enseignants et les parents pour les tout-petits ou encore mettre face aux enfants, quel que soit leur âge, un visage masqué est loin d'être chose acceptable. Si on rajoute à cela la communication chaotique du Gouvernement et des consignes à la clarté peu évidente, nous pouvons considérer d'ores et déjà que cette rentrée 2020 est ubuesque.

Ensuite, le contexte social qui fait peser, sur de nombreuses familles parisiennes, une épée de Damoclès au regard de la situation professionnelle du ou des parents. Entre chômage subi, perte de revenus ou risque de faillite ou de licenciement, la menace pesant sur l'équilibre financier et social est pour le moins importante. Là aussi, cette rentrée se démarque par l'incertitude qu'elle fait peser sur de très nombreux foyers, rendant les lendemains incertains et la projection à l'avenir plutôt négative.

Enfin, et pour les deux raisons précédemment évoquées, cette rentrée s'inscrit d'ores et déjà comme celle de tous les périls sur le plan psychologique. Le confinement a durement éprouvé les enfants confrontés du jour au lendemain à une absence totale de lien social avec des pairs, à une absence de lien physique et de cadre institutionnel avec leurs enseignants, à une incertitude importante quant à l'avenir et une réponse inadaptée de la part de l'Education nationale, heureusement palliée par le dévouement du corps enseignant, et je tiens ici à le saluer.

La charge mentale s'est décuplée pour le ou les parents, souvent ou devrais-je dire encore malheureusement, les femmes d'ailleurs, qui ont porté l'entière responsabilité de la réussite ou non des enfants, en plus de l'organisation du foyer et leurs propres tâches professionnelles.

Je ne parle même pas de la problématique du décrochage scolaire. Certaines familles n'ont pas ou peu donné de nouvelles pendant la période de confinement, laissant des enfants livrés à eux-mêmes et des enseignants démunis.

Il conviendra d'ici quelque temps de faire un point exhaustif sur la situation générée par tout cela. Dans le 20^e arrondissement, nous sommes très attentifs à ce que la situation des enfants ne perdure pas dans le temps, et que nous puissions proposer aux familles, en lien avec la communauté éducative et les partenaires de la santé scolaire, de la réussite éducative et de l'Education nationale, des mesures dédiées basées sur un bilan exhaustif.

Nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'un état des lieux sur l'impact de la situation sanitaire sur le décrochage scolaire et sur la santé des enfants d'ici à la fin de l'année. Par le terme santé, nous nous basons sur la définition de l'O.M.S. et englobons aussi bien la santé psychique que physique. Sur cette dernière, un regard particulier sera porté sur la situation de surpoids de certains enfants, exacerbée ou générée pendant le confinement.

Cette rentrée, du fait de sa particularité, risque d'engendrer une aggravation des inégalités que, malheureusement, nous connaissons sur nos territoires. Elus du 20^e arrondissement, nous sommes particulièrement attachés à ce que la lecture soit un vecteur d'égalité réelle pour tous nos enfants. C'est une chance unique que nous pouvons mettre à disposition des enfants de la République, bénéficier des mêmes apprentissages, dans les meilleures conditions possibles et ce, de façon publique, laïque et gratuite.

Or, la situation précédemment dépeinte a accéléré un processus que nous observions tous auparavant : le développement des outils numériques au sein de l'Education nationale. J'ai bien dit au sein et non pas par l'Education nationale, car là, on pourrait toujours attendre longtemps. Certains enseignants ont pris l'initiative d'inciter les parents d'élèves à s'inscrire à des applications numériques visant à favoriser le lien parent-enseignant via des outils censés être innovants.

Je vais prendre un exemple très concret, l'exemple de "Classroom", outil développé par une start-up française ayant procédé récemment à une levée de fonds de plus de 2,7 millions d'euros pour se développer en France et à l'international. Si l'intention est louable, l'outil n'est pas adapté. Un organisme privé à but lucratif s'installe progressivement dans nos écoles et dispose d'ores et déjà d'un fichier conséquent : nom, prénom, date de naissance, adresse, école, classe ou encore photos de millions d'enfants. Le libéralisme apparaît toujours au moment d'une forte poussée technologique qui bouleverse la société et ses habitudes. Et comme élue de gauche, je refuse que le libéralisme traverse la porte de l'école.

En plus de la rupture d'égalité créée, puisque cet outil est entièrement numérique, cette application incite très fortement les familles à souscrire à une option payante pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités. D'ailleurs, la "start-up" se targue d'avoir connu un fort déploiement du fait de la pandémie Covid-19, passant à plus d'un million d'utilisateurs à ce jour, dont 90 % d'actifs mensuels. C'est donc une incitation très efficace qui est exercée auprès des familles.

Il convient de souligner que l'Education nationale a une position très ambiguë sur cette application qui n'est ni interdite ni autorisée. Si nous partageons la nécessité de permettre aux établissements scolaires de bénéficier d'outils numériques dédiés, nous dénonçons fortement le fait de laisser des organismes privés s'immiscer au sein des établissements.

La Ville de Paris a développé auprès des collèges un outil, l'E.N.T. La transposition de celui-ci, au sein des établissements primaires et maternelles, qui a commencé, serait un attendu en termes de développement et en cohérence avec notre vision politique de l'école.

En tout cas, dans le 20^e arrondissement, nous y veillerons particulièrement.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie. Merci beaucoup pour ce débat que nous venons d'avoir et où chacune et chacun a pu exprimer à la fois ses observations mais aussi ses questions.

Je vais donc à présent donner la parole à l'Exécutif, tout d'abord Patrick BLOCHE, puis Céline HERVIEU et Marie-Christine LEMARDELEY pour répondre à chacune de vos interrogations et de vos interventions.

Cher Patrick ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais sans doute pas répondre à chaque intervention, mais tout du moins essayer de répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées avec, de ce fait et sans surprise, une discussion de grande qualité où la crise sanitaire que nous connaissons depuis la mi-mars dernier, avec une phase de confinement puis de déconfinement, a été évidemment très présente dans vos interventions.

Vous avez été nombreux à remercier les personnels de l'Education nationale, les personnels de la Ville. Qu'il me soit permis, au nom de la Maire de Paris, de remercier les maires d'arrondissement et les équipes des mairies d'arrondissement qui se sont particulièrement investis pour notamment prendre en charge des problématiques qui n'étaient pas simples, notamment au moment du déconfinement, qui étaient évidemment les enjeux de la restauration scolaire.

Donc, on a vraiment fonctionné très collectivement, en grande cohérence et en grande réactivité, avec une grande capacité d'anticipation que l'on nous a assez largement reconnue. Je regrette qu'une seule intervention ait pu poser cette question presque absurde : qu'avez-vous fait, Madame la Maire ? Et bien, Madame la Maire, comme tous les maires d'arrondissement, comme une grande partie évidemment des élus, s'est mobilisée. Vous avez été un certain nombre évidemment à pointer les conséquences que cela avait eues sur de nombreux enfants qui ont décroché pendant quasiment six mois de l'institution scolaire en tant que telle, creusant les inégalités scolaires, mais par là même, les inégalités sociales.

C'est une préoccupation qui reste évidemment très forte pour nous, et nous échangeons beaucoup avec l'Education nationale en ce domaine. Et notamment à travers un groupement d'intérêt public qui s'appelle le G.I.P. Réussite éducative, qui nous mobilise, rectorat et Ville de Paris, ainsi qu'avec la C.A.F. de Paris et la Préfecture. C'est dans ce cadre-là, et cela a été évoqué, que l'on a pu fournir un premier millier de tablettes numériques avec l'objectif d'accélérer évidemment l'équipement numérique de nos écoles et de nos collèges, mais comme on a évalué à environ 3.500 ou 4.000 élèves qui se sont retrouvés en rupture vis-à-vis de l'institution scolaire, nous savons bien qu'il faut aller plus loin en ce domaine, en tout cas l'enjeu numérique est évidemment excessivement présent.

C'est de la politique éducative de la Ville dont je vais parler, et toujours, comme élément moteur, la mixité sociale et la réussite éducative. Pas la mixité sociale comme objectif. L'objectif est la réussite éducative de tous les élèves. C'est vrai que nous avons un certain nombre d'outils, la Maire l'a évoqué assez largement dans sa communication, vous y êtes revenus et, en ce domaine, nous voulons évidemment toujours aller plus loin. C'est ce que porte le DASCO 111, qui a trait aux collèges et à notre volonté, non pas comme cela a été dit de punir les collèges les moins diversifiés, accueillant le moins d'enfants de classes sociales les moins favorisées, mais justement d'inciter à une plus grande mixité sociale. C'est un dispositif incitatif en tant que tel pour les collèges publics comme pour les collèges privés.

Donc, je rassure, plutôt à droite de cet hémicycle, quitte à décevoir, mais nos relations avec le diocèse sont extrêmement sereines, constructives, basées sur le dialogue. J'ai encore rencontré vendredi dernier le directeur du diocèse, Jean-François CANTENEUR, qui représente, comme vous le savez, l'enseignement privé à Paris.

En ce domaine, nous sommes en pleine négociation, oui c'est vrai, du nouveau forfait que la Ville va verser au privé, puisque cela a été rappelé. L'obligation scolaire, à partir de trois ans et pas comme avant à partir de six ans, va amener à ce que ce montant du forfait soit un montant plus élevé et donc, nous serons amenés à donner plus d'argent public à l'enseignement privé. Dans ce cadre-là, quand est évoqué le problème des masques pour les collégiens scolarisés dans les établissements privés, nous avons su prendre nos responsabilités au moment du déconfinement, quand il y avait une absence de masques dans un certain nombre d'établissements privés. Nous considérons aujourd'hui que, sur la base du forfait que nous leur versons, ils sont en mesure de pouvoir acquérir ces masques. Et je l'avoue, je n'ai fait l'objet d'aucune demande du directeur de diocèse ou d'établissements privés en ce domaine.

Le deuxième axe, c'est la prise en compte des enjeux environnementaux. Les "rues aux écoles" ont été évoquées, non seulement pour des problèmes de santé publique mais également de sécurité. Nous avons été

suffisamment marqués, les uns et les autres, par le drame qui s'est produit dans le 16^e arrondissement pour que nous ayons aussi cet objectif de sécurité aux abords des écoles.

L'ouverture des cours d'école, dix-sept cours d'école ouvertes au retour des vacances de la Toussaint. C'est, à mon avis, un bel enjeu, un beau challenge, la première concrétisation de "la ville du quart d'heure". Je souhaiterais vous dire : n'ayez pas peur sur le fait que l'on ouvre les caisses des écoles, nous allons prendre évidemment toutes les mesures nécessaires en termes de gardiennage pour qu'il n'y ait pas de problème de sécurité.

Sur la restauration scolaire, j'avoue que j'ai été un peu étonné que la Maire de Paris soit interpellée sur son objectif de 100 % d'alimentation bio et durable - dans les crèches, bien sûr, on est déjà à 85 % - mais également dans les écoles. Quand j'ai entendu que les familles et les arrondissements vont être mis à contribution pour atteindre cet objectif, non, ce ne sont ni les familles, ni les arrondissements. Les familles, tout simplement parce qu'il y a une grille tarifaire avec dix tarifs, et la Maire de Paris n'a pas voulu que l'on y touche, c'est toujours 13 centimes d'euro le premier repas et cela va jusqu'à 7 euros, et parallèlement, ce ne sont pas les arrondissements puisqu'au contraire, nous avons été amenés à verser des subventions exceptionnelles aux caisses des écoles, qui ont été mises à rude contribution durant cette crise sanitaire. Parallèlement, Audrey PULVAR prépare un beau plan d'alimentation durable, qui aura cette dimension restauration scolaire.

Voilà ce que je voulais vous dire et je ne saurais être plus long car je sais que Céline et Marie-Christine vont compléter mon propos.

En tout cas, sachez que nous allons continuer à poursuivre des objectifs qui nous sont communs. Rien n'est parfait, évidemment. Il a été évoqué, par exemple, la problématique des logements des directrices et directeurs d'école vacants, et je contribue à ce qu'il n'en soit plus le cas, ou du fait que le plastique a fait son retour lors de la crise sanitaire, mais nous allons à nouveau le faire régresser.

De ce fait, je donne un avis favorable aux vœux n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 8. Je demanderai le retrait, sinon avis défavorable, des vœux n^{os} 6 et 7. Quant à l'amendement n^o 11 du groupe Communiste, je me suis permis de le sous-amender avec leur accord.

Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE, que l'on peut applaudir. Il y a eu un travail absolument remarquable pendant tout le confinement et pour la préparation de cette rentrée, et je veux vraiment le remercier.

Céline HERVIEU sur les crèches. Il y a eu peu de questions, mais vous avez la parole.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos différentes interventions. Je suis vraiment ravie que la petite enfance soit rattachée sous cette nouvelle mandature à la communication de rentrée, dans le cadre du continuum éducatif que je m'attelle à développer pour les tout-petits auprès de Patrick BLOCHE.

Tout d'abord, rappeler que le cadre sanitaire, dans nos crèches, a été également très contraignant. Les professionnels ont suivi des protocoles sanitaires très exigeants, pour permettre l'accueil dans les meilleures conditions possibles pour les petits Parisiens. C'est d'ailleurs, pour moi, l'occasion de remercier et de saluer l'engagement des équipes de la DFPE, de la direction des Familles et de la Petite enfance, qui, malgré les contraintes, s'efforcent vraiment, avec beaucoup de créativité et d'adaptabilité, de garantir un accueil le plus normal possible dans ce contexte.

Cela montre aussi, encore une fois, à quel point l'accueil collectif de la petite enfance à Paris est de qualité, avec des équipes plus qualifiées qu'ailleurs, la présence de nombreux projets pédagogiques, comme les travaux sur le langage qui ont été évoqués, la question des résidences d'artistes également, qui vont être lancées dans les crèches dès cet automne, ou encore la question de l'excellence environnementale vers laquelle nous tendons, avec l'élimination progressive des jouets en plastique.

Paris est le premier département français en matière d'accueil collectif de la petite enfance. Nous allons encore plus loin avec la création, en cette rentrée, de 500 nouvelles places de crèche supplémentaires. Les projets sont nombreux, nous avons parlé de l'ouverture des locaux accessibles aux familles le week-end, dans le cadre de la "ville du quart d'heure". Nous avons parlé du fait que nous allons engager des travaux sur la transparence des critères d'attribution pour les places en crèche, évidemment avec les arrondissements. Nous allons continuer également le plan d'accueil individuel à travers la création de nouvelles maisons d'assistantes maternelles.

Voilà un programme ambitieux, qui reflète notre exigence soutenue en matière d'accueil de la petite enfance. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Céline HERVIEU, pour ces réponses.

Marie-Christine LEMARDELEY, vous avez la parole sur la rentrée universitaire. Merci, Marie-Christine, pour ce travail extrêmement soutenu, qui est fait par vous et vos équipes, auprès des universités et surtout auprès des étudiants.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à tous les inscrits et tous les intervenants pour vos encouragements, vos vœux qui montrent votre intérêt fort pour la situation des étudiants en cette rentrée.

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, pour répondre à la crise, nous avons mis en place un véritable plan d'action, d'abord qui vise à informer les étudiants grâce à un nouveau site Internet qui s'intitule "www.vie-etudiante.paris", qui recense absolument toutes les informations et toutes les aides possibles, et aussi grâce au numéro unique de la Ville de Paris, le 39 75, qui est à la disposition des étudiants jusqu'au 31 octobre.

Le deuxième objectif concret vise à répondre à la précarité en mettant tout en œuvre pour aider les étudiants face à cette nouvelle difficulté, cette pauvreté qui est grandissante.

Vous l'avez dit tout à l'heure, dans votre introduction, l'augmentation substantielle de l'enveloppe de l'aide à la première installation, l'A.I.L.E., va dans le sens de cette aide concrète aux étudiants boursiers qui s'inscrivent et s'installent pour la première fois à Paris dans le parc privé.

Nous avons aussi mis en place de nouveaux dispositifs d'aide alimentaire de qualité et très faciles d'accès. Je réponds à une intervenante de ce matin à qui j'avais donné une mauvaise réponse en 6e Commission, c'est de ma faute. "Linkee" est ouvert aussi aux étudiants qui habitent à Paris et qui étudient dans la proche banlieue.

Enfin, 45.000 masques et protections périodiques réutilisables sont distribués à la Maison des initiatives étudiantes, cet équipement qui est aussi un foyer d'information et de regroupement pour les étudiants.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin en travaillant avec Anne SOUYRIS et la DASES à l'ouverture d'un lieu de dépistage pour les étudiants. Nous soutenons aussi bien sûr des associations de soutien psychologique dont l'importance est primordiale en cette période.

Nous restons très attentifs à l'accompagnement des étudiants dans ces moments difficiles. Il faut en effet lutter contre la tentation du décrochage, et leur donner les moyens de poursuivre leurs études à distance. Sous votre impulsion, Anne HIDALGO, avec ma collègue Hélène BIDARD, chargée de la jeunesse, et en lien avec les universités et le CROUS, nous explorons toutes les pistes pour offrir des espaces de travail aux étudiants, dans le respect des consignes sanitaires, notamment dans les espaces identifiés pour le public scolaire.

Enfin, pour aller plus loin dans la lutte contre la précarité, je partage votre vœu n° 9, Nathalie MAQUOI, Nicolas BONNET-OULALDJ et Barbara GOMES. Plus que jamais, il est essentiel que l'Etat revienne sur la baisse des A.P.L., que les bourses soient revalorisées. Je suis également favorable à ce qu'une étude soit menée sur la gratuité des transports à l'échelle régionale, puisque les étudiants qui fréquentent les universités parisiennes habitent souvent loin des établissements.

Pour aider celles et ceux qui ne peuvent pas se loger, malgré notre effort substantiel, je réponds aussi à une interpellation de ce matin qui m'a un peu choquée, qui disait que l'on s'était désengagé, je ne pense pas du tout que c'est le cas. Nous avons engagé 6.000 nouveaux logements sociaux étudiants dans la précédente mandature, et nous allons continuer cet effort. Malgré tout, pour aider les étudiants à se loger, nous étudions, avec Frédéric HOCQUARD et Ian BROSSAT, la possibilité d'utiliser des hôtels aujourd'hui vides.

Il est enfin très important que les restaurants universitaires restent ouverts malgré le Covid. C'est grâce à eux que beaucoup d'étudiants peuvent se nourrir tous les jours à des prix abordables. Nous serons attentifs à l'extension de leurs horaires d'ouverture, notamment le soir, dans la prochaine convention cadre qui nous lie au CROUS.

Enfin, chère Danielle SIMONNET, je vous remercie de votre vœu n° 10, mais j'y donnerai néanmoins un avis défavorable. Je partage entièrement vos propositions, mais comme vous le voyez, elles ont occupé tout notre travail de ces derniers mois. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Marie-Christine, pour ces réponses importantes.

Je vais à présent procéder au vote des vœux et des amendements, ainsi que des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 55).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Salle des fêtes ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 56).

Merci.

Ce serait bien que l'on ait un retour du vote, que l'on voie la salle en direct, s'il vous plaît. On n'a pas besoin de voir l'hémicycle. Voilà, merci. J'avais besoin de cela. Très bien.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Le vote est pour, adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 3... Remettez-moi la Salle des fêtes, s'il vous plaît, pendant toute la période des votes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Salle des fêtes ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Salle des fêtes ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 58).

Le vœu n° 5 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 59).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par les groupes "Génération.s" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 60).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse à l'amendement n° 11, l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 122. L'amendement n° 11, déposé par le groupe Communiste, est retiré, je crois.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 122 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 122 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 111 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DASCO 111).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 35 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 35 - DAC).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 91 - SG.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 91 - SG).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 113).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 114).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 117).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 118).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 119).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 123).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 124).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 69).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 114).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 136).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 149).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 153).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 220.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 220).

Il n'y a pas de vote sur la communication DASCO 132, mais je vous remercie d'avoir adopté l'ensemble des projets de délibération et des vœux nous permettant d'être au rendez-vous de la rentrée des tout-petits, des élèves et des étudiants. Merci beaucoup aux adjoints, à l'administration et aux groupes, ainsi qu'aux maires d'arrondissement qui ont pris toute leur part dans cette rentrée scolaire.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, alors que nous allons examiner les dossiers de la 2e Commission, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de cette 2e Commission.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour cette deuxième réunion de la 2e Commission, nous avons 97 projets de délibération à examiner, ainsi que treize vœux et un amendement. Mme PATRICE a rappelé que, malgré la crise sanitaire, les cérémonies de mémoire avaient eu lieu, notamment la commémoration de la Libération de Paris.

Elle nous a aussi annoncé que le parcours sur la Révolution française était sur le point d'être finalisé. Une présentation sera faite lors de la Commission du 7 décembre, et les élus de cette Commission seront invités à tester l'application sur une partie du parcours. Mme PATRICE nous a donné aussi les premiers éléments concernant la commémoration des 150 ans de la Commune de Paris en 2021, car de nombreux événements sont prévus.

Ensuite, Mme ROLLAND nous a présenté ses projets de délibération, et parlé du soutien nécessaire aux acteurs culturels de la ville. Nous ne savons pas encore si les "Nuits Blanches" pourraient avoir lieu, mais cela a été le cas, et malgré les contraintes sanitaires, cela a été une réussite.

Beaucoup de vœux ont été discutés, notamment ceux relatifs à la défense du cinéma "La Clef" puisqu'il y avait quatre vœux déposés, tous allant dans le même sens, des vœux sur le théâtre du Châtelet, le tirage au sort dans les conservatoires municipaux, les besoins financiers du "Centquatre" ou alors la préemption des lieux culturels.

En l'absence de Mme TAÏEB qui était excusée, Mme ROLLAND a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Je vous remercie.

(*Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence.*)

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

2020 DAC 483 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 483 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg, 67, avenue de la République.

C'est à François VAUGLIN que je donne la parole.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le 25 septembre 2019, un hommage a été rendu à Roger Fichtenberg dans la mairie du 11e arrondissement. Lors de cet hommage, on a pu mesurer tout le respect et toute l'affection que lui portaient les habitantes et les habitants du 11e et, au-delà, l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Au cours de cet hommage, la Maire de Paris et l'ensemble des élus du 11e ont exprimé le souhait que son nom soit inscrit dans l'espace public afin de saluer sa mémoire. Tel est l'objet de ce projet de délibération. Nous pourrions profiter de la date de son anniversaire, le 20 octobre prochain, pour lui donner corps.

Roger Fichtenberg était, comme il aimait à le dire, un enfant du 11e, dans cet arrondissement qu'il chérissait tant. Il y est né, le 20 octobre 1921 et a toujours vécu avenue de la République. C'était un homme d'engagement. Il consacra sa vie à défendre la République, ses principes, ses valeurs. C'était également un homme de mémoire, un passeur, qui s'efforça sans jamais faiblir de transmettre l'histoire de la Shoah et de la Résistance.

Son engagement commence de façon dramatique, à la suite de l'invasion allemande en juin 1940. Il est contraint à l'exode, avant ses 20 ans, et trouve refuge près de Vichy. C'est là qu'il s'engage en 1941 chez les Eclaireurs israélites de France. Après les grandes rafles de 1941 et 1942, Roger entre en résistance. Avec plusieurs de ses camarades, il transforme le mouvement des Eclaireurs israélites de France, alors interdit, en un réseau de clandestinité. Il participe à la création de la Sixième et prend alors le nom de "jaguar délicat", son totem chez les scouts, qui ne surprendra pas ceux qui ont pu voir son œil malicieux.

Au sein de ce réseau, il mène de nombreuses opérations de sauvetage afin de venir en aide à tous ceux, Juifs, communistes et résistants, qui craignaient à juste raison d'être arrêtés. Grâce à son action et à celle de ses compagnons, ce sont des milliers de jeunes qui ont pu trouver refuge en Espagne et en Suisse, en s'échappant par les Alpes et les Pyrénées.

A partir de 1944, Roger entre dans l'armée secrète et est affecté à l'état-major des Forces françaises de l'intérieur du Lot-et-Garonne. C'est avec elles qu'il participe en qualité de sous-lieutenant à la libération d'Agen, le 19 août 1944.

C'est pour son engagement, son courage et son héroïsme que Roger Fichtenberg sera décoré de la Croix du combattant volontaire de la Résistance.

Au sortir de la guerre, une fois démobilisé, Roger participe activement à la campagne du retour, d'abord au sein du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, puis du Cojasor, Comité juif d'action sociale et de reconstruction.

Son altruisme et son investissement au service des autres poussent naturellement Roger Fichtenberg à s'engager en politique et, par fidélité à Pierre Mendès France, qu'il avait eu, pour reprendre ses mots, "l'honneur et le bonheur de bien connaître", il adhérera en 1954 au Parti radical socialiste, puis en 1973, au Mouvement radical de gauche, dont il fut membre du Comité directeur et du Bureau national.

Roger sera élu Conseiller du 11e arrondissement. Il fera deux mandats, de 1983 à 1995. Puis, il sera Conseiller régional d'Ile-de-France de 1986 à 1992, et de 1997 à 1998.

Homme de mémoire, Roger s'efforça de faire connaître l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, de la Shoah et de la Résistance. Il le fit en tant que membre de la Commission du souvenir du C.R.I.F. et d'associations d'anciens combattants, l'O.N.A.C. mais aussi l'U.A.C.V.G., dont il présida les destinées dans le 11e pendant plus de quarante ans. C'est en cette qualité qu'il organisa toujours avec soin et qu'il dirigea avec son autorité naturelle les cérémonies mémorielles de notre arrondissement.

Ce travail de mémoire, Roger le mena également auprès des jeunes qu'il marquait par cette personnalité hors du commun, par son humour aussi et son charisme surtout. Il allait témoigner dans les classes, il y racontait son histoire, une histoire qu'il écrira en 2015 dans son "Journal d'un résistant juif dans le Sud-Ouest". Il emmenait également les élèves sur les lieux de mémoire, que ce soit au Mont-Valérien, au Mémorial de la déportation, au Mémorial de la Shoah à Drancy, ou encore sous l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la flamme.

Roger Fichtenberg était, pour reprendre les mots de Serge KLARSFELD, un héros tranquille et modeste. Modeste, Roger reçut, sans jamais les demander, tous les honneurs. Il avait été élevé au rang de Chevalier des palmes académiques, d'Officier de l'ordre national du mérite, d'Officier de la légion d'honneur. Il avait également été décoré de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris. Par ces hommages, la République et la Ville lui rendaient un peu de ce qu'il leur avait donné.

L'inscription du nom de ce petit bonhomme mais de ce grand monsieur dans l'espace public par l'apposition d'une plaque au 67, avenue de la République, là où il a toujours vécu, constituera l'ultime hommage rendu par notre Ville à cette figure emblématique de notre arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci pour ce bel hommage.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, de cette présentation et de cet hommage si complet.

Je ne peux donc demander que toute l'Assemblée vote pour cette plaque commémorative, pour ce héros tranquille et modeste, effectivement, comme le qualifiait Serge KLARSFELD.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 483.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 483).

Je vous en remercie.

2020 DAC 486 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin 6, rue Félix Terrier (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 486 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin, rue Félix Terrier dans le 20e.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin, au 6, rue Félix Terrier, dans le 20e arrondissement.

Cette plaque est hautement symbolique à bien des égards. Pour cela, je me dois de vous indiquer, si vous ne le connaissez pas, qui est Miguel Martin.

Espagnol de naissance, naturalisé français en 1927, Miguel Martin est l'un de ces résistants français par le sang versé, un des nombreux Français de préférence, comme l'écrivait Aragon, et comme aimait à le chanter Léo Ferré.

Adhérent très tôt au Parti Communiste français, il s'engage, dès le début de la résistance communiste, contre l'occupant nazi. En 1941, la police française perquisitionne son domicile comme celui de nombreux autres communistes, se faisant ainsi complice active de l'Occupation. Echappant à cette première perquisition, il est finalement arrêté par la force de l'occupation militaire du Troisième Reich, en avril 1942.

L'arrestation de ce militant communiste convaincu comme otage se conclut par un passage dans un camp allemand de l'Oise, puis un départ, le 6 juillet 1942, pour Auschwitz dans le convoi dit des 45.000. Il y meurt le 11 août 1942, comme vingt autres de ses camarades, gazés à la suite d'une sélection interne des inaptes au travail. Son passage à Auschwitz sera caractérisé par sa brièveté et sa brutalité.

La plaque sera apposée dans un lieu hautement symbolique, pour nous, dans le 20e arrondissement, rue Félix Terrier, en plein cœur d'un quartier qui va faire l'objet de transformations importantes dans les prochaines années, entre Saint-Blaise et Python-Duvernois.

L'histoire de ce résistant communiste fait un bel écho à ce que nous sommes dans le 20e arrondissement. Notre histoire est jalonnée du parcours d'hommes et de femmes engagés au service des valeurs de liberté, de solidarité et de résistance. Du temps de la Commune à celui de la Seconde Guerre mondiale, nous avons à cœur de porter haut les valeurs qui sont les nôtres, et notre arrondissement en a payé un tribut conséquent durant la Seconde Guerre mondiale en termes de fusillés résistants comme, par exemple, dans le bas de Ménilmontant où le frère de Maurice Thorez a été la cible des représailles de l'occupant.

Cet engagement résistant est désormais honoré chaque 21 février, lors de la commémoration des fusillés de l’Affiche rouge. Ce qui me donne l’occasion de saluer le travail effectué par Catherine VIEU-CHARIER, en tant qu’adjointe à la Mémoire et au Monde combattant, et par Henri Malberg, qui a toujours porté ce sujet au cœur des préoccupations parisiennes.

Je ne peux m’empêcher de rappeler, à l’occasion de cette intervention, que nous continuerons de nous opposer farouchement à toute forme de rejet de l’autre et de dire haut et fort à ceux qui ornent les murs de restaurants de tags antisémites ou qui chantent une ode au jeune Adolf, pour citer, sans le nommer, un pseudo-rapper poursuivi pour ses propos nauséabonds, qu’il n’y a pas de place, dans la société que nous appelons de nos vœux, à une quelconque haine, ni aujourd’hui ni demain. C’est à ce titre que nous continuerons de défendre le devoir de mémoire, se souvenir pour ne jamais oublier, se souvenir pour honorer.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Là encore, je serai brève. Mes chers collègues, je vous remercie de ce très bel hommage à ce militant communiste, résistant de la première heure, qui a été déporté, et l’hommage en général que vous avez porté à la résistance, et tout particulièrement à la résistance communiste.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 486.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 486).

Je vous remercie.

2020 DAC 488 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette, à l'entrée du square rue de la Roquette (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 488 relatif à l’apposition d’une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la Petite Roquette, à l’entrée du square de la Roquette.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, savez-vous quel est "le moyen le plus sûr de rendre votre enfant misérable ? C’est de l’accoutumer à tout obéir". Cette phrase de Jean-Jacques Rousseau aurait pu être inscrite au fronton de la prison de la Roquette où tant d’enfants ont été emprisonnés entre 1836 et 1929. Oui, car comme nous l’a appris le documentaire de Cyril DENVERS, "Enfants maudits", l’enfance a été niée. Force de travail comme une autre dans notre pays jusqu’au XIXe siècle, l’enfant n’a pas d’enfance. Il est traité comme un adulte. Quand il commet un larcin ou qu’il est surpris en train de faire la manche, on le juge comme un adulte.

Combien de destins d’enfants ont été brisés après cette horrible expérience carcérale dans cette prison modèle de la Roquette ? Une prison inhumaine, où le contact avec l’autre est interdit, car la très mauvaise graine peut contaminer la mauvaise qui, elle, contamine l’enfant qui n’est, entre ces murs, que parce que ses parents le renient.

Mais la pire des tortures, c’est le silence et la solitude. On ne parle pas, on ne chante pas, on ne prie même pas ensemble. On est seul, toujours seul. Le pire, c’est le documentaire de Cyril DENVERS qui nous le révèle : c’est qu’on a même volé à ces enfants leurs souvenirs et leur mémoire, puisque leurs courriers leur ont été confisqués par l’administration pénitentiaire. Pourtant, c’est grâce à cette malle oubliée, pleine de ces missives touchantes, pleines d’amour et d’espoir, que le réalisateur a pu trouver la matière de son film. Et dire qu’il faudra attendre les années d’après-guerre pour que le regard sur l’enfant commence à changer.

Je sais que certains, ici même dans cet hémicycle, n’ont cessé de critiquer la philosophie de l’Ordonnance de 45. Certains rêvent d’abaisser la majorité pénale et d’inverser les principes de l’Ordonnance qui donne la primauté à l’action éducative sur les mesures de privation de liberté. Les discours récents sur les mineurs non accompagnés nous le rappellent durement. Un enfant auteur reste une victime.

Voilà le principe que nous, communistes, continuons de défendre, comme l’ont fait les auteurs de l’Ordonnance de 45. Les jours heureux, c’était bien entendu la Sécurité Sociale, mais c’est aussi la protection de l’enfance.

Rappelons aussi qu'il aura fallu attendre 1989 pour que les droits de l'Enfant deviennent universels. Alors, oui, quand nous passerons devant l'ancienne prison de la Roquette et que nous penserons aux résistantes qui attendaient dans l'angoisse leur future déportation, écoutant la voix et les cris des enfants du square, pensons à ces milliers d'enfants à qui on a retiré pendant plus d'un siècle le droit aux jeux et aux cris.

Merci à Cyril DENVERS d'avoir redonné une voix à ceux à qui on l'avait ôtée et pour ne pas déroger à l'habitude que mon amie Danièle PREMEL avait prise en émaillant ses interventions de poésie, elle avait choisi Prévert pour porter ce vœu de notre groupe, il y a un an, j'ai choisi Hugo pour conclure mon propos : "Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime, frères, parents, amis, et mes ennemis même, dans le mal triomphant, de ne jamais voir, Seigneur, l'été sans fleurs vermeilles, la cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles, la rue sans enfants".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup.

Au hasard du calendrier, ce projet de délibération fait écho à la production jurisprudentielle récente du Conseil Constitutionnel à travers sa décision sur une question prioritaire de constitutionnalité rendue vendredi dernier, à un détail près toutefois, et il est de taille. Elle ne porte pas sur les conditions de détention inhumaines et dégradantes pour des personnes placées en détention provisoire, elle concerne celles des mineurs, enfants et adolescents, incarcérés pendant quasiment un siècle, dans cette prison de la Petite Roquette, entre 1836 et 1929.

Au début du XIXe siècle, la question du sort réservé à ce que l'on appelait la jeunesse "irrégulière", se pose avec une grande acuité. Que faire de ceux que l'on appelait les enfants de justice, ceux qui ont été condamnés ? Que faire aussi de ceux que l'on appelait les enfants victimes, abandonnés ou maltraités, que l'on suspectait alors d'être des délinquants en puissance ? Si personne, à l'époque, ne songe à leur éviter la prison, on envisage toutefois de les emprisonner ensemble à l'écart des adultes.

Des premières expériences sont menées dans différentes villes. C'est dans ce contexte qu'est ordonnée, en 1814, la construction de la Petite Roquette, première prison pour enfants. Cette prison, construite par Hippolyte Le Bas à partir de 1825, selon les règles architecturales du pur panoptique imaginées par Jeremy Bentham, répondait à l'idéal utilitariste prôné par le philosophe britannique. En effet, elle est édifiée en étoile autour d'une tour centrale qui permet une surveillance absolue. A son ouverture en 1836, cette ruche pénitentiaire de près de 500 cellules représente, à l'époque, la pointe extrême du progrès.

Placée à côté et bâtie en pendant de la prison des condamnés à mort de la Grande Roquette, elle en constitue comme une saisissante antithèse. Dans ses "Choses vues", Victor Hugo écrit à propos de ces deux prisons qui se font face : "C'est un duel sombre et silencieux entre le cachot et la cellule, entre la vieille prison et la prison nouvelle".

Pendant quatre ans, dans cette prison nouvelle, un système mixte, alliant vie en communauté le jour et encellulement la nuit, est mis en place. Mais en janvier 1840, il est décidé, à l'initiative du Préfet de police Delessert, de privilégier un encellulement individuel permanent, de jour comme de nuit. Les enfants ne sortent plus : seulement une fois tous les cinq jours ou six jours en hiver, pour une promenade d'une heure en solitaire. Ils n'ont plus aucun contact.

Désormais, leurs cellules deviennent tout à la fois leur lieu de vie, salle de classe, atelier, confessionnel, lieu de convalescence. Dans ces conditions, la détresse psychologique de ces enfants était extrême, les symptômes de mal-être nombreux et les tentatives de suicide fréquentes.

12,5 % des enfants de la Petite Roquette mouraient chaque année. A l'époque, quand un enfant de 14 ans décédait dans la population libre, il en mourrait vingt-cinq fois plus à la prison de la Petite Roquette. C'était un chiffre encore supérieur à ceux constatés dans les bagnes.

A partir des années 70, la Petite Roquette n'est plus considérée comme une solution idéale pour l'incarcération des mineurs, mais elle continue pour autant d'en accueillir jusqu'en 1929. Chacun le sait, cette histoire est mieux connue dans les années 1930, où elle devient une prison pour femmes et d'ailleurs, entre 1940 et 1944, 4.000 résistantes y furent emprisonnées.

C'est en 1974 qu'enfin, cette prison est détruite et transformée en un square plein de vie où l'on peut aller et venir à loisir, où les enfants peuvent jouer et s'amuser en toute liberté. De cette prison, il ne subsiste aujourd'hui que son porche d'entrée. C'est là qu'il est proposé d'y apposer une plaque en la mémoire de tous ces enfants envers qui, pour reprendre une nouvelle fois Victor Hugo, dans une citation qui, elle aussi, reste d'actualité : "La société a été plus coupable qu'ils n'ont été coupables envers elle".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, d'avoir évoqué la mémoire et les conditions terribles dans lesquelles ces enfants, qui parfois avaient 8, 9, voire 5 ans, ont été détenus dans ces prisons à l'isolement total, pendant de nombreuses années. Car, rappelons-le, ce n'est que vers 1913 que le minimum d'âge de détention a été porté à 13 ans.

Pour honorer la mémoire de ces enfants, pour se souvenir toujours des traitements qui leur ont été infligés, en faisant écho avec certaines conditions que l'on inflige aux enfants actuellement, je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 488.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 488).

2020 DU 14 - Dénomination rue Catherine de La Rochefoucauld (9e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 14 relatif à la dénomination "rue Catherine de La Rochefoucauld", dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet de délibération, il vous est proposé de remplacer le nom de la rue de La Rochefoucauld par la dénomination "rue Catherine de La Rochefoucauld". Il s'agit d'une très bonne initiative.

Cette rue, ouverte dans les dépendances de l'abbaye de Montmartre, avait pris à l'époque le nom de son abbesse, Catherine de La Rochefoucauld. Mais sans le prénom, d'aucuns auraient pu penser qu'il s'agissait peut-être du duc de La Rochefoucauld, le prince de Marcillac ou d'autres.

Cette dénomination était donc normale et bienvenue, indépendamment de l'aspect important de rajouter le prénom d'une femme, comme il a été fait dans d'autres rues du 9e arrondissement, la rue de la Tour d'Auvergne avec Louise Emilie de la Tour d'Auvergne, ou la rue de Rochechouart dénommée rue Marguerite de Rochechouart. Cette troisième dénomination dans le 9e arrondissement est donc bienvenue. Mon groupe votera pour et souhaite qu'il y ait de plus en plus d'initiatives du même ordre, dans tout Paris. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, cher collègue.

Je vous confirme que nous allons poursuivre ce travail. Cela s'inscrit dans le cadre de la féminisation de nos rues. On s'aperçoit effectivement qu'un certain nombre de rues portaient déjà des dénominations de femmes. Mais leur prénom étant effacé, nous n'étions pas forcément au fait qu'il s'agissait de personnes honorées là qui étaient effectivement des femmes.

Il s'agit de rendre leur pleine identité à ces femmes, surtout leur visibilité dans l'espace public, ce qui n'a pas toujours été le cas. Elles ont été souvent bien effacées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 14).

Merci beaucoup.

2020 DU 20 - Dénomination place Martine Durlach (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 20 relatif à la dénomination d'une place Martine Durlach, dans le 19e arrondissement.

Je donnerai successivement la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Camille NAGET et à François DAGNAUD, maire du 19e.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous souvenons tous de l'hommage unanime lors de la disparition de notre amie, notre collègue et notre camarade, Martine Durlach, il y a six ans déjà, et des paroles fortes et émues de Bertrand DELANOË, de Pierre LAURENT à son égard. Nous nous souvenons des mots d'Anne HIDALGO dans cet hémicycle et de François DAGNAUD, après le vote du vœu de mes camarades du 19e arrondissement, Fanny GAILLANNE et Sergio TINTI, qui demandaient qu'un lieu porte le nom de Martine Durlach. Evidemment, aussi aujourd'hui, j'ai une pensée pour Gabriel GAU, son fils, qui était élu du 19e, et Jean-François GAU, son mari.

Nous nous souvenons de cette femme qui incarnait tellement Paris avec son caractère frondeur et révolutionnaire. Martine a été Conseillère de Paris de 1989 à 2008. Elle a été adjointe au Maire de Paris de 2001 à 2008, en charge de la politique de la ville.

Martine a été une ardente défenseuse de l'unité de la gauche, et de la concrétisation de la victoire de la gauche à Paris.

Je voudrais évidemment dire tout l'honneur que nous avons de lui succéder, comme grande dirigeante du Parti Communiste, de la Fédération de Paris, comme élue parisienne. Je voudrais dire que c'est un honneur pour nous de continuer son combat pour les plus démunis et pour les quartiers populaires.

Je n'en dirai pas plus, parce que Camille NAGET, qui lui succède dans le 19e arrondissement, en parlera mieux que moi tout à l'heure.

Mais je voudrais évoquer un aspect particulier de Martine Durlach, qui fait écho à nos débats actuels sur le féminisme, sur la place de la femme dans l'espace public. Martine Durlach était une humaniste, mais une féministe, et lui donner le nom d'une place, c'est continuer à contribuer à ce qu'il y ait l'égalité dans l'espace public, entre le nom des hommes et des femmes. Je sais que Catherine VIEU-CHARIER y a contribué, puisque nous sommes passés aujourd'hui de 6 % à 14 % de noms de femmes.

Je m'effacerai devant les paroles de Martine, lorsqu'elle présentait, il y a dix ans, son rapport "Quartiers au féminin", que lui avait commandé Bertrand DELANOË. Elle disait : "Oui, il y a des jeunes filles dans les quartiers populaires, oui, elles sont malheureusement encore parfois invisibles. L'espace public s'est construit au masculin. Les garçons l'occupent, et personne ne leur reproche. Mais ils doivent comprendre qu'ils doivent le partager. L'enquête qui a précédé notre colloque est claire. Les filles regrettent que la plupart des espaces publics, sportifs et de loisirs ne soient pas pensés au féminin. Elles parlent de pressions, de railleries, d'exclusion. L'espace public est le symbole de la place des femmes dans notre société. Une place, oui, mais une place délimitée, une place encadrée. Les jeunes filles nous ont fait passer le message qu'il fallait bouger ce carcan, qu'il fallait faire sauter les cadres préétablis.

J'avoue que toutes ces rencontres avec les jeunes Parisiennes m'ont réconfortée. Si certains veulent nous faire croire que les revendications féministes sont en sommeil, il n'en est rien. Les mots pour les exprimer ne sont pas les mêmes que ceux de ma génération. Peu importe. Ils sont forts et pleins de couleurs. J'ai confiance dans les jeunes Parisiennes, et en particulier, celles des quartiers populaires, pour qu'enfin, l'égalité dans la loi comme dans l'espace public soit une réalité, et non plus un objectif."

Merci, Martine, pour nous avoir fait avancer, comme dirigeante communiste, comme élue parisienne, sur les idées d'égalité, de solidarité et d'émancipation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je me joins aux mots de mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est avec beaucoup d'émotion que nous sommes appelés à voter pour la dénomination de la place Martine Durlach dans le 19e arrondissement. Nous pensons bien sûr très fort à sa famille, à Gabriel GAU, à Martin PLAS, et à Jean-François GAU.

Nous sommes fiers de pouvoir rendre hommage à cette militante, élue parisienne, à cette femme que tant de Parisiennes et de Parisiens ont admirée, respectée. D'ailleurs, ce n'est pas passé inaperçu pour les habitantes et les habitants du 19e, qui l'ont découvert sur les nouveaux plans installés, un peu en avance, dès vendredi sur la place des Fêtes, à quelques mètres de la future place Martine Durlach, à quelques rues de la rue des Annelets où elle a vécu, dans cet arrondissement qu'elle affectionnait particulièrement et qu'elle a marqué durablement.

Nous pensons à son combat, avec l'association "Ciné 19" pour le retour d'un cinéma dans l'arrondissement, et à travers cela, pour le droit à la culture pour toutes et tous. Lorsqu'en 1990, la dernière salle obscure disparaît du 19e, elle ne peut s'y résoudre. Avec une poignée de militants, elle décide de mobiliser les habitantes et les habitants. Quelques années et milliers de pétitions plus tard, le MK2 quai de Seine sera inauguré.

Son engagement, c'est aussi celui pour les quartiers populaires, en tant qu'adjointe à la politique de la ville. C'est sous son impulsion que le grand projet de renouvellement urbain de la cité Michelet dans le 19e a vu le jour. Les palmiers de la rue Curial, qui avaient été plantés à l'époque sous les regards tantôt amusés, tantôt surpris,

encadrent toujours cette rue donnant des airs de promenade cannoise à ce quartier populaire, elle pour qui le beau n'était pas l'apanage de certains quartiers.

En 2004, elle dénonçait une agence du renouvellement urbain qui s'occupait beaucoup de la pierre, mais peu de la vie quotidienne des gens. Elle s'est battue pour que l'aspect social soit intégré par l'A.N.R.U. et pour les moyens alliés aux associations, une bataille malheureusement encore bien trop d'actualité, au moment où le Président de la République stigmatise les quartiers populaires et les habitants, en véhiculant les pires poncifs.

Martine Durlach, c'était une femme communiste, féministe, humaniste, qui a mené les batailles politiques sans rien renier de ses valeurs. Une militante admirable, une source d'inspiration pour toutes et tous, et pour les jeunes élus que nous sommes. Un mot est souvent revenu lors des hommages rendus à Martine Durlach : rayonnement, le rayonnement des idées communistes, le rayonnement d'une femme. Nous sommes très heureux que, grâce à cette place, sa mémoire et son héritage continuent de rayonner à Paris et dans le 19e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Quelques mots rapides, après ceux que viennent de prononcer Nicolas BONNET-OULALDJ et Camille NAGET, dans lesquels je me reconnais évidemment largement, pour saluer cette proposition de donner le nom de Martine Durlach à une place du 19e arrondissement, dans le quartier du Haut Belleville, pas très loin de là où elle a vécu, et tout près de ces quartiers où elle a laissé, cela a été rappelé, une empreinte profonde.

Cette démarche fait d'ailleurs suite à un vœu que nous avons ensemble adopté en conseil d'arrondissement, quelques semaines après sa disparition. Je suis heureux que nous puissions, aujourd'hui, le concrétiser.

C'est donc un hommage qui a toute sa place dans ce 19e arrondissement qu'elle a tant aimé, qu'elle a tant servi et où elle a laissé une si belle empreinte. C'est évidemment, cela a été rappelé, un hommage à une figure de cette partie de la culture politique parisienne, qui est portée par nos amis communistes. C'est un patrimoine que, quelque part, nous avons en commun. Il est juste et il est tout à fait nécessaire que le nom de places et de rues puisse porter cet ancrage-là.

Martine Durlach était une figure politique. Elle a eu un très beau parcours d'élue. J'ai eu la chance d'être, comme on dit, un de ses "compagnons de route" au Conseil du 19e arrondissement, puis au Conseil de Paris en 2001 dans l'Exécutif de Bertrand DELANOË, puis dans le conseil de quartier Buttes Chaumont à l'époque, aujourd'hui Plateau, que nous avons ensemble co-animé, et où j'ai pu mesurer son implication, sa générosité et le respect qu'elle savait susciter chez tous nos concitoyens, très au-delà des appartenances et des engagements politiques.

Mais au-delà de l'hommage rendu à une figure politique, c'est aussi à une femme dont nous sommes aujourd'hui les héritiers, une femme rayonnante, cela a été dit, généreuse, gaie, souriante, qui aimait d'autant plus la vie qu'elle en mesurait intimement la fragilité. Je voulais moi aussi avoir une pensée pour Jean-François et Gabriel qui portent, l'un et l'autre, une partie de cette histoire.

Cette histoire-là va pouvoir s'inscrire dans l'avenir de cet arrondissement. L'histoire retiendra aussi que, Martine s'étant beaucoup battue sur les sujets culturels dans les quartiers prioritaires, ce sera un passage obligé pour rejoindre la future médiathèque du 19e arrondissement. Je crois que c'est un très beau symbole et nous pouvons nous réjouir ensemble dans un mélange de fierté et d'émotion de donner aujourd'hui le nom de cette place à Martine Durlach.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous trois.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Après ces trois beaux hommages, je me réjouis moi aussi que nous puissions, à la fois, rendre hommage ici une nouvelle fois au sein du Conseil de Paris à Martine Durlach, mais qu'elle puisse continuer à être honorée et à être présente au cœur même du 19e arrondissement. L'emplacement a été choisi très soigneusement à la fois par la mairie du 19e et la famille de Martine Durlach, pour être vraiment au cœur de la vie des habitants du 19e arrondissement qui seront, je suppose, heureux, tous ceux qui l'ont connue, de la retrouver là.

Donc, je ne peux que vous inciter à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 20).

Je vous en remercie.

Applaudissons tout de même !

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Gisèle Halimi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 12 est relatif à une dénomination en hommage à Gisèle Halimi.

La parole est à Nicolas BONNET-OULADJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULADJ. - Ce sera Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, depuis cette triste journée de juillet 2020, tout a été dit ou presque sur Gisèle Halimi, sur cette femme exceptionnelle, celle qui, dès l'enfance, a dit non au destin qui lui était tracé, depuis les bancs de l'école de Tunis à son étude à Paris.

Gisèle Halimi a eu un parcours que peu de femmes ont connu. Jeune avocate à Tunis, elle défend les syndicalistes. Pendant la guerre d'Algérie, elle fait partie de ces avocats courageux qui vont défendre les militants de l'indépendance de l'Algérie. Un de ses procès les plus célèbres, celui où elle défend Djamila BOUPACHA, accusée d'être une poseuse de bombes, elle le perdra, et sa cliente sera condamnée à mort bien que ses aveux lui aient été extorqués sous la torture et après avoir été violée par les soldats français. Après les Accords d'Evian, Djamila sera graciée.

Gisèle Halimi fait partie de ces femmes qui ne renoncent jamais. La lutte contre le colonialisme, les luttes féministes, la lutte pour l'égalité des droits et la parité sont un tout. Il n'y a qu'une Gisèle Halimi, ses combats ne se découpent pas, ils sont la cohérence même. La lutte anticoloniale et celle pour la dignité de la femme supposent, toutes deux, "un refus de l'oppression, de l'humiliation et de la domination", écrivait-elle dans "L'Humanité" en 2002.

Quelques années plus tard, dans le même journal, elle disait : "L'indépendance économique est le socle même des démarches de libération. C'est à partir de là que l'on peut mettre fin aux discriminations."

Quelle femme peut s'éteindre en laissant, dans son sillage, tant d'avancées ? Le droit à l'avortement, la qualification du viol comme crime, la parité.

En proposant que la Ville de Paris honore la mémoire de cette grande avocate, nous souhaitons que celle qui a su conjuguer tous les grands combats de ce siècle rejoigne le Panthéon parisien, avant que de rejoindre le Panthéon national.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Chers collègues, bien sûr, nous ne pouvons que souscrire à l'idée que Paris rende hommage à Gisèle Halimi dont l'engagement, à la fois féministe mais aussi comme militante anticolonialiste, fut exemplaire pour beaucoup d'entre nous. Evidemment, on a tous en tête tout particulièrement sa plaidoirie au tribunal de Bobigny, qui est vraiment un exemple du genre et que je vous invite tous à relire.

Evidemment, c'est un avis favorable pour étude par la Commission de dénomination.

Pour le reste, concernant la panthéonisation de Gisèle Halimi, cela relève d'une prérogative de l'Etat, donc nous ne pourrions nous prononcer sur ce sujet. Nous retiendrons bien évidemment cette demande.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, par la voix d'Aminata NIAKATÉ, qui doit être dans l'autre salle, j'imagine... Tout petit moment de flottement, mais rien de grave, continuez vos activités.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Gisèle Halimi était une avocate puissante par ses engagements, sa combativité, une source d'inspiration immense pour de nombreuses générations présentes et à venir de femmes et d'hommes, et donc d'avocates et d'avocats aussi.

Elle laisse un héritage considérable à toutes les femmes qui savent, avec une acuité toute particulière, qu'elles ont la liberté de disposer de leur propre corps, de faire des enfants quand elles le veulent, quand elles le peuvent, de ne pas en faire quand elles ne le souhaitent pas, elles sont libres d'avorter dans des conditions dignes. Des voix dissonantes parfois se font entendre ici et là et nous rappellent qu'il faut toujours être vigilant quant à cet acquis.

La députée humaniste qu'était Gisèle Halimi est également très mobilisée pour la dépénalisation de l'homosexualité, la criminalisation du viol et contre le recours à la torture. Elle est également une femme de lettres, autrice de nombreux romans. Vous l'aurez compris, le groupe Ecologiste soutient ce vœu et espère que le nom de Gisèle Halimi sera inscrit, dès que cela sera possible, dans l'espace public parisien. Nous considérons également qu'elle a toute sa place au Panthéon.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 61).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'une "Halle aux chevaux - René Froment" dans le parc Georges Brassens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 13 relatif à la dénomination d'une halle aux chevaux René Froment, dans le parc Georges Brassens.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Madame la Maire.

René Froment, c'est l'incarnation de plus de soixante ans d'engagements constants dans la vie culturelle parisienne et du 15e. Très attaché au quartier Brassens, il n'a eu de cesse d'en être un animateur permanent, en fondant de nombreux événements culturels dont les Journées Georges Brassens, qui présenteront d'ailleurs en octobre leur 33e Edition, ensuite et surtout le Marché du livre ancien, qui se tient chaque week-end sous la halle aux chevaux, qu'il créa avec l'aide de sa compagne, Anne-Marie CHAINTREAU, elle-même conservatrice des bibliothèques de la Ville de Paris.

Sous l'impulsion de René Froment, la halle aux chevaux du parc Georges Brassens est ainsi devenue un haut lieu culturel parisien, et même national à vrai dire.

Pour faire aussi référence à l'histoire de ce quartier, notamment à la halle aux chevaux, il est proposé également que ce site soit dénommé halle aux chevaux René Froment, ce qui permettrait de faire le lien entre les différents visages historiques de cette halle, même si l'officier de cavalerie que je fus souffre un peu de cette réminiscence des abattoirs aux chevaux de Vaugirard.

Mais ce sont aussi les derniers souvenirs qu'il nous restaient de Georges Brassens puisqu'il était très lié avec les "copains de Georges Brassens", avec lesquels était née une grande amitié qui les réunissait périodiquement chez "Walczak", restaurant qui existe toujours d'ailleurs et dont je ne suis pas sûr que tous les gestes barrières de distanciation sociale y soient constamment respectés ! Mais enfin, ce quartier était tellement attachant et les souvenirs de Georges Brassens y sont encore tellement prénants.

Je voudrais évoquer, pour terminer, son œuvre littéraire, ses recueils. "Lettre à l'absente", "Aussi haut Le secret", "La nuit fendue par l'éclair", son œuvre poétique, me font conclure par le fait qu'il restera pour nous cet éclair qui a fendu la nuit.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE. - Ce vœu a été adopté à l'unanimité, je crois, à la séance du Conseil du 15e arrondissement, et on sait combien René Froment était une figure très importante de cet arrondissement cher à Brassens.

C'était aussi un peu un chef de bande, une bande de copains qui aimaient les gens et qui aimaient aussi vraiment beaucoup, beaucoup les livres.

En créant ce Marché aux livres dans l'ancienne halle aux chevaux, il a fait le bonheur des bibliophiles du week-end, cela continue évidemment, des promeneurs, des fouineurs, et aussi de tous les lecteurs contents de trouver des livres d'occasion à tous les prix.

Donc, effectivement, il a créé là un havre pour se promener, pour ces promenades du week-end, dans un monde tout à fait singulier, celui des bouquinistes qu'il savait particulièrement bien évoquer.

Comme le disait M. le maire du 15^e arrondissement, il est aussi important de garder cette dénomination initiale de halle aux chevaux pour garder l'esprit et le souvenir de ce qu'était le 15^e ancien avec les abattoirs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

J'ai donc été saisie d'une explication de vote d'Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Le groupe Ecologiste de Paris votera pour ce vœu qui rend hommage à René Froment, homme de culture, fondateur du Marché aux livres anciens du parc Georges Brassens, ce vœu qui rend hommage à cet homme qui a été, en quelque sorte, emblématique d'un changement de paradigme que nous devons tous opérer plus largement dans notre rapport aux animaux en donnant une vocation culturelle à un lieu anciennement consacré à l'abattage des animaux.

Ce vœu est également l'occasion de vous dire que nous pourrions travailler aux usages multiples de cet espace consacré au Marché aux livres, les samedis et dimanches, mais laissé libre les autres jours de la semaine. Les Ecologistes pensent, par exemple, que cet endroit serait idéal pour y implanter un marché alimentaire biologique, dont le 15^e arrondissement manque cruellement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 62).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à une dénomination dans le 16^e, en hommage à Claude Goasguen.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 14 est relatif à une dénomination dans le 16^e arrondissement, en hommage à Claude Goasguen.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, du groupe Changer Paris, qui se trouve, je crois, en Salle des fêtes.

Mme Véronique BALDINI. - Mes chers collègues, c'est évidemment avec une profonde émotion que je vous soumets ce vœu. Vous avez entendu ce matin les différents hommages rendus à Claude Goasguen par Francis SZPINER, Aurélie PIRILLO, Jérémy REDLER, mais au-delà, nous avons souhaité, l'ensemble des conseillers de Paris du groupe Changer Paris ainsi que les élus Changer Paris du 16^e arrondissement, présenter ce vœu, voté à l'unanimité lors de notre Conseil d'arrondissement.

Ce vœu que je vous présente demande l'attribution d'un endroit de l'espace public pour pérenniser la mémoire de Claude Goasguen qui fut de longues années à l'écoute des habitants, et un ardent défenseur de cet arrondissement, le 16^e.

Je ne reviendrai pas sur les fonctions qu'il a occupées, député, Conseiller de Paris depuis 1983, où il a été une figure incontournable et un orateur brillant, et sa fonction de maire qu'il a exercée avec la même passion. Je souhaite également mentionner sa mobilisation contre l'antisémitisme pour l'amitié franco-israélienne et son soutien aux communautés chrétiennes d'Orient, en étant à l'origine notamment de l'association "Les maires avec les chrétiens d'Orient".

Nous avons choisi un espace situé entre la rue Jean Bologne et la rue de l'Abbé Gillet qui forme une placette, petite place récemment rénovée. Il s'agit d'un espace central dans l'arrondissement, en plein cœur de Passy, où Claude avait ses habitudes et venait régulièrement à la rencontre des habitants et des commerçants, le week-end particulièrement.

Je précise que cette dénomination n'entraîne aucune gêne pour les riverains puisqu'aucune adresse n'y est répertoriée.

Mes chers collègues, je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Pour rendre hommage à notre collègue, maire du 16^e arrondissement, il l'a été pendant plus de neuf ans, par ailleurs Conseiller de Paris pendant trente-sept ans, nous donnons un avis favorable pour étude par la Commission de dénomination.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 63).

Je vous remercie.

2020 DAC 7 - Subventions (1.392.600 euros), avenant et conventions avec 30 structures culturelles.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins financiers et aux résultats du Centquatre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 7 relatif à l'attribution de subventions, d'un avenant et de conventions avec 30 structures culturelles et le vœu référencé n° 15 qui s'y rattache.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'occasion de cette nouvelle subvention d'équipement, nous nous saisissons d'un problème plus global, inchangé depuis plusieurs années, malgré l'apparition d'un rapport de la Chambre régionale des Comptes sur le sujet.

Le "Centquatre" doit rendre compte des besoins financiers et justifier ses besoins en investissement plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Les subventions de la Ville de Paris au "Centquatre", depuis plusieurs années, posent question. En effet, elles ont régulièrement excédé le niveau de 8 millions d'euros, défini lors du recrutement de son directeur actuel, comme étant la limite à ne pas dépasser. Aux subventions de fonctionnement ordinaire de la Ville au "Centquatre", se sont ajoutées des subventions de fonctionnement exceptionnelles et ciblées, voire des subventions de fonctionnement indirect.

Cet éparpillement complique le suivi des besoins d'année en année et rend le montant global, sur une même année, difficilement lisible.

Vous nous expliquez ensuite que l'aide exceptionnelle de sécurité est due aux attentats. Alors, comment se fait-il que l'on ne retrouve pas cette ligne ni ces montants dans tous vos autres établissements ? S'il y a un problème particulier au "Centquatre", nous attendons que vous puissiez nous en rendre compte avec clarté.

Le "Centquatre" a même bénéficié d'une subvention d'équipement de 600.000 euros au titre du budget participatif du 19^e arrondissement en 2016, qui ne respectait pas les conditions fixées par la Ville elle-même.

Comment, dans ces conditions, pouvons-nous accepter, sans poser de questions, les subventions d'équipement que vous renouvez chaque année ? La personnalité des dirigeants de l'établissement - je rappelle que M. GIRARD en est toujours directeur - joue-t-elle un rôle dans la facilité du "Centquatre" à obtenir les subventions qu'il demande ?

Enfin, comment faire confiance à un établissement culturel qui oublie que sa vocation première est de recevoir du public et de ne pas faire plaisir uniquement aux programmeurs ? La fréquentation ne fait que baisser et la désaffection des publics rend ces montants de subventions de plus en plus difficilement justifiables, surtout en comparaison aux autres établissements culturels appréciés du public qui peinent à survivre en cette période.

Selon le rapport d'activité, le "Centquatre" a en effet vendu 104.000 billets en 2017, 102.000 en 2018, et ne présente même pas de montant global des billets vendus en 2019, 703.000 publics ayant exercé une activité en 2017, 629.000 en 2018 et 585.000 au total en 2019.

Au vu de tous ces éléments, nous demandons donc un vote disjoint sur la subvention destinée au "Centquatre". Le groupe Changer Paris émet le vœu que les comptes du "Centquatre" et ses besoins en subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement soient clarifiés via la présentation détaillée, sur les trois dernières années, des montants totaux par poste de dépense.

Je vous remercie, Madame la Maire.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il me semblait, Monsieur MARGAIN, que nous avons déjà eu cet échange lors du Conseil de Paris de juillet, mais la pédagogie étant l'art de la répétition, je vais essayer de répéter un certain nombre de choses et de compléter mes propos.

Permettez-moi d'abord de rappeler quelques chiffres.

Le "Centquatre", c'est quand même, à l'année, 500.000 visiteurs, 70.000 spectateurs par an. De là à parler d'un établissement qui a des difficultés avec le public, je pense qu'il y a un pas que je ne saurais franchir.

Pour ce qui est ensuite du montant des subventions versées au "Centquatre", elles font l'objet, chaque année, d'un examen suivi et rigoureux de la part de la Direction des Affaires culturelles, d'un dialogue entre l'établissement et la Direction des Affaires culturelles, réexaminé chaque année.

Alors oui, il y a des subventions dites de résilience, et vous pourrez regarder, dans l'ensemble des projets de délibération qui vous sont soumis, le "Centquatre" n'est pas le seul à en bénéficier. Ces subventions, versées au titre de la résilience, datent de 2015, puis ont été reconduites suite aux différents événements qui ont touché notre capitale depuis, qu'il s'agisse de manifestations, de grèves ou évidemment, en 2015, des attentats, et aujourd'hui de l'épidémie qui frappe particulièrement les établissements culturels.

Permettez-moi ensuite deux petites rectifications. En 2016, le budget participatif a été porté par des habitants. François DAGNAUD pourra le confirmer s'il le souhaite, mais il s'agissait de mémoire d'établir un ciné-club au sein du "Centquatre", porté par des habitants là encore, et il n'y avait là rien de dérogatoire.

Autre précision, Christophe GIRARD n'est pas directeur du "Centquatre", il est président de l'établissement public. Mais en aucun cas il ne dirige cet établissement, dirigé de main de maître avec talent, avec rigueur aussi, par José Manuel GONCALVES. En parlant de rigueur, le montant des ressources propres du "Centquatre", c'est environ 50 % de son budget. Je vous invite là aussi à regarder de plus près les comptes auxquels vous pouvez avoir accès.

Concernant la clarification des comptes, justement, elle relève, comme pour toute E.P.C.C., du conseil d'administration. Ils font l'objet d'une publication dans un rapport d'activité, chaque année, et pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Le vœu n° 15, Monsieur MARGAIN, j'imagine qu'il est maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Je souhaite un vote disjoint.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Votre vœu ?

M. Franck MARGAIN. - Je maintiens le vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets donc ensuite aux voix le projet DAC 7 en faisant en sorte que l'article 1 puisse être disjoint, article 1 qui porte spécifiquement sur le "Centquatre".

Je vous propose donc de voter d'abord l'article 1.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DAC 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le reste du projet de délibération DAC 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 7).

Il est donc adopté dans sa totalité.

2020 DAC 13 - Subventions (299.500 euros) à 44 associations au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 13 relatif à l'attribution de subventions à 44 associations au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris.

La parole est, dans un premier temps, à Mme Béatrice LECOUTURIER. Vous avez la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération DAC 13 pour faire un focus sur la crise que traverse actuellement le spectacle vivant à Paris.

Vous savez que le domaine du spectacle vivant, qui comprend la musique sur scène, le théâtre, la danse, les arts du cirque et beaucoup d'autres, est une des grandes victimes de la crise provoquée par le coronavirus, et souvent désigné comme un des derniers secteurs qui pourra reprendre pleinement ses activités.

Ce secteur est un écosystème déjà fragile, malgré sa créativité débordante, et ce serait une erreur d'envisager la fin de la rencontre directe des artistes et des créateurs avec le public.

Tous déplorent une chute colossale du chiffre d'affaires et la casse économique que subit le monde du spectacle vivant aujourd'hui, à Paris comme en région, et ce malgré le chômage partiel qui soulage quand même une partie des charges, mais qui est loin de sauver les entreprises.

Timidement, les spectacles reprennent avec toutes les contraintes sanitaires que cela commande, et nous ne pouvons que nous réjouir que les nouvelles mesures sanitaires aient épargné le secteur culturel. Mais en attendant une réelle reprise, l'aide publique aux artistes et aux organismes artistiques s'impose et apparaît incontournable, à l'instar des autres secteurs d'activité. Ce soutien est fondamental pour permettre aux milieux artistique et culturel de traverser cette période de turbulence.

Car oui, la Ville de Paris doit accompagner toutes ces structures artistiques qui font le sel de notre vie culturelle parisienne. Pour pallier ce manque cruel de recettes et de publics, les petites salles de spectacle parisiennes aimeraient pouvoir revenir à une activité normale et accueillir de nouveau du public, à la hauteur de leurs capacités habituelles. Mais cette période sanitaire, qui entraîne un manque de visibilité pour tous les secteurs, met à mal particulièrement celui du spectacle vivant qui a besoin d'anticipation pour préparer de nouveaux spectacles.

Il importe toutefois d'aller plus loin et de penser dès maintenant la pré-pandémie. En effet, comment définir une véritable politique de relance des arts de la scène par des orientations et des mesures d'actions concrètes qui permettraient de dégager une perspective d'avenir ?

Il convient de planifier dès maintenant une vaste opération qui se traduirait tant par des actions incitatives auprès des citoyens pour qu'ils fréquentent de nouveau ces lieux de diffusion des arts de la scène, pour les aider à développer des programmations et des événements stimulants et créatifs, ainsi que provoquer des initiatives éducatives et culturelles - j'en parlais ce matin - pour des publics des milieux scolaires.

Nous devons mobiliser le milieu artistique et culturel à ce vaste chantier en s'appuyant sur la vitalité culturelle, essentielle à l'équilibre et au bien-être des citoyens dans toute société. Car, au-delà des mesures financières, il convient de réfléchir à un vrai plan pour faire revenir les spectateurs dans les salles, afin de les rassurer et de leur donner envie à nouveau de profiter pleinement de l'offre culturelle du spectacle vivant à Paris. C'est ce que demandent nos artistes : pouvoir travailler et se produire devant leur public.

Les touristes ne sont pas revenus. Profitons alors de cette période pour mobiliser les spectateurs parisiens et franciliens qui n'attendent que cela : encourageons les artistes à se produire dans les écoles, dans les lieux de proximité de nos quartiers, nos bibliothèques, nos mairies.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je souhaiterais que Mme ROLLAND, si elle le peut, nous expose les mesures qu'elle compte mettre en place, en plus, bien évidemment, des subventions que nous saluons, pour sauver le spectacle vivant à Paris.

Nous vous encourageons évidemment à être audacieux et inventifs pour redonner vie à tout un pan culturel qui est en train de s'effondrer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Je m'associe bien sûr pleinement à vos mots de soutien et à l'admiration que vous portez aux acteurs culturels, qui, à la fois, souffrent beaucoup, résistent beaucoup et continuent d'inventer. Je ne reviendrai pas ici en détail sur les mesures de soutien immédiates qui ont été prises par la Maire de Paris et mon prédécesseur, Christophe GIRARD, dès la sortie du confinement, avec un fonds de soutien d'une grande ampleur, destiné à la fois aux acteurs publics et aux acteurs privés, en collaboration avec le C.N.M. et l'Association de soutien au théâtre privé notamment. Ce sont néanmoins des moyens importants qu'il convient de souligner.

Pour ce qui est de l'avenir, vous aurez peut-être remarqué une campagne en cours actuellement sur l'affichage public qui invite à retourner dans les salles parisiennes, en indiquant qu'elles sont ouvertes, que l'on peut et qu'il faut y aller, sans obligation bien sûr mais en toute liberté, et surtout en toute sécurité, tant je tiens à saluer le respect des règles sanitaires qui ont été mises en place par tous les acteurs de ces filières, puisqu'il s'agit bien de filières multiples en matière culturelle.

Pour ce qui est de l'avenir, nous y travaillons bien sûr. La Maire de Paris a évoqué la tenue d'"Un été particulier", l'été dernier, qui a permis de soutenir de nombreuses compagnies et de nombreuses créations. Il y aura d'autres saisons particulières. Nous sommes présents auprès de l'ensemble des acteurs de ces filières ; individuellement et collectivement, nous y travaillons.

Les mesures d'urgence prises au printemps attestent que nous sommes présents sur le moment lorsque c'est nécessaire. Bien sûr, les actions au long cours seront détaillées. Vous étiez présente, je crois, Madame LECOUTURIER, à la conférence de presse que j'ai eu l'occasion de donner il y a quelques semaines maintenant sur la politique culturelle de la Ville de Paris. Je ne vais pas tout redétailler, mais bien sûr, les actions que nous y avons évoquées s'ancrent dans le moment actuel et dans l'avenir avec de nombreuses choses à continuer d'inventer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 13).

2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication de l'audit sur la gestion du Théâtre du Châtelet.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du théâtre du Châtelet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 105 et les vœux référencés n^{os} 16 et 17 qui s'y rattachent. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 15,8 millions d'euros et d'un avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris".

La parole est successivement à Mme Catherine DUMAS et Mme Brigitte KUSTER.

Je crois que Mme Catherine DUMAS présente le vœu n° 16, et Mme Brigitte KUSTER le vœu n° 17. Madame Catherine DUMAS, la parole est à vous.

Mme Catherine DUMAS. - Le montant du vote qui nous est proposé de près de 16 millions d'euros est versé à l'association de gestion du théâtre du Châtelet.

Je voudrais quand même attirer l'attention de notre Assemblée, pour dire que le théâtre du Châtelet a fait l'objet ces trois dernières années, d'une gestion financière et d'une programmation complètement polémique.

Je rappelle les faits. Le vendredi 28 août 2020, tout récemment, a été annoncée l'éviction de Ruth MACKENZIE de ses fonctions de directrice artistique du théâtre du Châtelet. Elle avait été nommée en 2017. Le Conseil d'administration du théâtre du Châtelet, présidé par Sébastien BAZIN, l'a révoqué fin août 2020, après seulement un an de programmation, trois ans de présence, à la suite d'un audit qui pointe l'accumulation de problèmes - et je le dis bien - managériaux et de problèmes financiers.

Alors qu'en est-il aujourd'hui ? Si on se penche sur l'historique du théâtre du Châtelet et sur les errements de sa directrice artistique ces trois dernières années, on se trouve face à une situation critique en fait dès la rentrée 2018. On n'a pas la sensation qu'à ce moment-là, l'exécutif ait pu s'en inquiéter. Pourtant, un moment en particulier aurait dû sonner l'alerte. Il y a eu des tensions entre les équipes du Châtelet et la directrice artistique qui étaient déjà très vives et qui ont éclaté très ouvertement, apparemment à partir de janvier 2019. On a même eu le sujet de la performance "DAU", cette fameuse performance qui a déclenché une polémique forte qui est justifiée, des irrégularités aussi très graves.

En effet, les équipes du théâtre se sont élevées, dans ce cas précis, contre le management qui a été qualifié de "despotique" et une ambiance, selon la presse, "digne d'une secte". Ces faits ont été révélés dans la presse, pendant la tenue de cet événement "DAU", cette performance. Des témoignages supplémentaires ont même fait savoir qu'il y avait des salaires non payés depuis la fin du projet. Tout ceci, nous l'avons également appris dans la presse.

Pour faire un peu rapidement, il est vraiment étonnant d'abord de constater que ces révélations scandaleuses autour du management et autour du financement du théâtre n'aient pas fait l'objet d'une information de la part de l'Exécutif, que les Conseillers de Paris n'aient les informations que par la presse.

Il est aussi encore plus étonnant que, pendant ces trois années, sujettes à beaucoup de problèmes, l'adjoint à la Culture du moment avait même trouvé ce projet "DAU" extraordinaire en disant qu'il était à la démesure de Paris.

Aujourd'hui, nous avons une subvention de 16 millions d'euros, un audit a été fait et il nous apparaît important de savoir ce qu'il en est exactement de cette gestion financière et humaine que l'on sait mauvaise. Je dirais que c'est d'autant plus grave que le théâtre du Châtelet, vous le savez tous, est quand même un des fleurons culturels de notre ville de Paris, et qu'il y a aussi un certain nombre de problèmes humains qui sont liés à cette affaire.

Le groupe Changer Paris demande la publication par la Ville de Paris de cet audit qui a été rendu sur le cas du théâtre du Châtelet. J'entends bien que l'on pourrait nous répondre qu'il est difficile de publier l'audit s'il contient des informations qui peuvent peut-être être liées à la souffrance du personnel, auquel cas on demande au moins que sa transmission a minima puisse être faite aux Conseiller de Paris, lors du prochain Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame DUMAS.

La parole est à présent à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 28 août dernier, comme cela vient d'être rappelé par ma collègue Catherine DUMAS, la directrice artistique du théâtre du Châtelet, Ruth MACKENZIE, a été congédiée à la suite de trois années chaotiques. Sa nomination, annoncée en grande pompe au début de 2017, se prétendait porteuse d'un "nouveau Châtelet" qui devait accompagner les innovations et les évolutions de la société. En lieu et place, cette institution de premier plan, célèbre pour ses comédies musicales à l'époque de son précédent directeur artistique, ressort profondément affaiblie de ces trois années successives de désastres managériaux et culturels.

Le théâtre du Châtelet a en effet provoqué la polémique à plusieurs reprises pour la médiocrité de sa programmation, mais aussi, ce qui est bien plus grave, pour la désorganisation et les problèmes éthiques en matière de gestion des données et de traitement des comédiens, dans le cadre de la très controversée entre autres pièce "DAU".

Quelques mois plus tard, une programmation inadaptée causait même des dégradations dans le bâtiment tout juste restauré. Ces nombreux scandales l'ont laissé exsangue financièrement et ont poussé à bout ses équipes de plus en plus clairsemées. Aujourd'hui, le Châtelet suscite, à bon droit, l'inquiétude du monde du spectacle vivant. Son programme 2020-2021 laisse dubitatif, au point de valoir au théâtre la qualification de "garage de luxe" de la part de professionnels du monde du spectacle lyrique.

Cet avenir incertain, corollaire du désintérêt apparent de la Mairie de Paris pour son ancien fleuron théâtral, est dénoncé depuis des années par le milieu culturel.

En 2015 déjà, la vision de Mme la Maire interrogeait. Un projet de privatisation, abandonné depuis, était dévoilé et des témoins évoquaient des désaccords internes à l'Exécutif quant à la ligne éditoriale de l'établissement. On en a vu le résultat.

Depuis, votre nouvelle adjointe à la Culture nous a appris en 2e Commission, votre intention de lancer un appel d'offres pour remédier à cette crise. Nous ne connaissons encore ni son calendrier ni les attentes pour le recrutement de la prochaine direction artistique. La question est : espérez-vous rétablir ainsi une confiance perdue depuis plusieurs années, renforcée par les déconvenues continues causées par votre ancienne protégée ? Au contraire, nous y voyons une preuve supplémentaire de votre absence de vision concernant le théâtre du Châtelet.

De fait, comment pouvons-nous nous positionner concernant le montant de la subvention de fonctionnement que vous nous soumettez ? Voici des années qu'elle fluctue en dehors même des années de fermeture, sans que l'on puisse rendre compte des raisons de son évolution.

Au vu de cette situation, le groupe Changer Paris demande une estimation précise par la Ville de Paris des moyens financiers et humains nécessaires au rétablissement de la situation du théâtre du Châtelet. Et deuxièmement : la clarification par la Ville de Paris de sa vision concernant le positionnement et le projet artistique porté par cet établissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre à toutes les deux, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Madame KUSTER, je vous rassure, il n'y a ni délaissement ni protection à l'égard du Châtelet, ni l'un ni l'autre, à tel point que dès que nous avons été saisis, - je dis "nous" collectivement puisque je n'étais pas à ce poste à ce moment-là - mais dès que nous avons été informés de la plainte portée par deux personnes à l'endroit du Conseil social et économique du Châtelet - je crois que je vous ai laissé parler - bien sûr, une procédure s'est enclenchée, menée par le président du Conseil d'administration, en lien avec le C.S.E., pour prendre en compte, avec tout le sérieux qui s'imposait, les difficultés managériales et les risques psychosociaux qui semblaient avérés au sein de l'établissement.

Et c'est effectivement ce qui, en l'espace de quelques mois, a amené au licenciement de la directrice artistique du Châtelet.

Je tiens à préciser que si l'audit fait état d'un certain nombre de soucis, le licenciement est bien lié à des difficultés managériales... - S'il vous plaît, Madame KUSTER ! - à des difficultés managériales... C'est vous ? Pardon ! S'il vous plaît, Madame DATI ! Je vous remercie ! Ce sont ces difficultés managériales qui ont mené au licenciement de la directrice artistique. Nous sommes là dans le droit-fil des principes et des actions toujours mises en œuvre par la Ville de Paris pour protéger à la fois ses salariés et les collaborateurs des établissements qui y sont rattachés.

Pour ce qui est de ce rapport d'audit, cette fois, c'est bien Mme KUSTER qui l'a dit, non, Mme DUMAS d'ailleurs, mais avec les masques, j'avoue que nous avons parfois du mal à suivre, oui, ce rapport est totalement confidentiel, et il l'est totalement parce qu'y figurent des données très sensibles.

En ont été informés les membres du C.S.E., les membres du conseil d'administration, et c'est sur cette base que les discussions...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame DATI, vous étiez inscrite sur ce projet de délibération, vous vous êtes désinscrite, donc c'est quand même un peu bizarre d'intervenir pendant que Mme ROLLAND répond à Mme DUMAS et à Mme KUSTER.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, exclusivement. Madame DATI, Madame la Présidente DATI, c'est Mme Carine ROLLAND qui répond.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Pour ce qui est de la suite, et justement parce que nous ne sommes pas dans l'opacité notamment concernant, vous l'avez souligné, un établissement fleuron de la politique culturelle de Paris, un appel à projets aura lieu. Dans cette attente, la continuité de l'activité existe, nous aurons ce soir la première du "Vol du Boli". Je vous invite, puisque vous avez beaucoup cité la presse les uns et les autres, à lire la couverture médiatique remarquable dont fait l'objet l'œuvre de Damon ALBARN et Abderrahmane SISSAKO... Madame DATI ! Je ne m'énerve pas du tout, j'essaie de finir mes phrases.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mme ROLLAND termine seule.

Par ailleurs, Madame DATI, le port du masque, dans cette Assemblée, n'est pas optionnel, et je vous demande de le porter, y compris quand vous prenez la parole.

Madame ROLLAND ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je réponds donc que, sur le premier point, le rapport n'est pas transmissible, je réponds qu'il n'y a ni abandon ni opacité puisqu'un appel à projets aura lieu très prochainement et je réponds que le théâtre du Châtelet continue son activité avec, dès ce soir, la création d'Abderrahmane SISSAKO et Damon ALBARN.

Pour ce qui est des errances dans la programmation que vous avez mentionnées, nous n'avons peut-être pas la même conception des choses, il y a beaucoup d'artistes maudits de leur vivant qui ont été reconnus après, je ne porterai pas de jugement ni sur "DAU" ni sur un certain nombre d'autres programmations, mais le fait est que ce n'est pas sur ces aspects que la directrice artistique a été licenciée, c'est bien sur les grosses difficultés managériales révélées par le rapport, que cela est pris en compte avec le plus grand sérieux et que l'appel à projets, qui sera mis en place dans les prochaines semaines, détaillera le projet artistique auquel les candidats devront répondre.

Pour l'ensemble de ces raisons, dont je suis à peu près certaine qu'elles vous auront convaincus et rassurés, je vous propose de retirer les deux vœux que vous avez proposés, sinon je me verrai dans l'obligation d'émettre un avis défavorable. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup, Madame ROLLAND.

J'imagine que le vœu n° 16 du groupe Changer Paris est maintenu ? Il l'est. Il est donc maintenu avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 17...

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je peux comprendre que la nouvelle adjointe n'ait pas connaissance des tenants et des aboutissants d'un dossier qui a quand même défrayé la chronique.

Chère Madame, on ne vous parlait pas uniquement de programmation, on vous parlait des manquements et, comme Mme DATI a essayé de vous le faire entendre, vous n'avez absolument pas répondu sur le fond.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous avons donc compris que le vœu est maintenu.

Mme Brigitte KUSTER. - Attendez, nous avons le droit de faire une explication de vote.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Non, on vous demande s'il est maintenu ou s'il est retiré.

Mme Brigitte KUSTER. - Il est bien évidemment maintenu puisque nous n'avons pas de rapport. Excusez-moi, je voudrais dire que je suis normalement administratrice du Châtelet depuis ce mandat et qu'à ce jour, en tant qu'administratrice du Châtelet, je n'ai reçu aucune information ni la moindre invitation à la moindre réunion. Je voudrais aussi savoir comment vous entendez considérer les élus, élus dans les conseils d'administration, si vous nous mettez absolument à l'écart de tout.

En tant que nouvelle administratrice du Châtelet, je demande à avoir les informations et le rapport dont vous dites qu'il ne peut être transmis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 17 est donc maintenu, avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 105...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On demande une suspension de séance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Très bien. Cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures quarante-quatre minutes, est reprise à seize heures quarante-sept minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de regagner nos places respectives et de reprendre le cours de nos travaux après cette courte interruption de séance.

2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er). (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame DATI, vous avez la parole, avec le masque, je vous en prie ! C'est vraiment la règle que l'on a fixée et il faut vraiment la respecter.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Sur le fondement de l'article 4, nous demandons le scrutin public, manuellement d'ailleurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est de droit.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Donc, vous avez eu connaissance d'infractions et de manquements. Votre responsabilité pénale est engagée dès lors que vous n'avez pas saisi la justice sur le fondement du rapport.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - On a bien compris, vous aurez votre vote nominatif comme prévu.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je le dis aux élus parce que la responsabilité pénale des élus sera engagée, tous ceux qui auront eu connaissance des manquements commis par la directrice.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame DATI.

Suspension de séance pour organiser le vote.

(La séance est suspendue une minute).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vote sur le projet de délibération DAC 105, qui sera un vote nominatif, comme vous l'avez demandé, puisqu'il est de droit.

C'est Laurence GIRARD, Secrétaire générale adjointe, qui va passer à l'appel d'une certaine manière nom par nom.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 105.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Pour : 64

Contre : 1

Abstentions : 37

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 105).

(Voir détail joint en annexe, page 432).

2020 DAC 180 - Budget participatif 2016 "De l'art dans mon quartier" : avenant à la convention avec l'association Pixo pour le projet d'équipement "Coulée verte Art Project" (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose à présent de passer à l'examen du projet de délibération DAC 180, qui, je n'en doute pas, suscitera le même intérêt, relatif au budget participatif 2016 "De l'art dans mon quartier". Il s'agit de l'avenant à la convention avec l'association "Pixo" pour le projet d'équipement "Coulée Verte Art Project", dans le 12e arrondissement.

C'est la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui intervient sur ce projet de délibération.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Cela va être compliqué de passer après cette première dans le Conseil de Paris.

Chers collègues, si le 12e n'est pas le 13e, néanmoins, grâce à sa Commission culture de proximité, la mairie du 12e, sous l'impulsion si dynamique de Jean-Luc ROMERO-MICHEL dans la dernière mandature, a vu fleurir les fresques "street artists" dans l'ensemble de l'arrondissement, et notamment le long de la Coulée verte, qui ouvre également une réflexion sur son environnement, dans ce cadre particulier entre nature et urbanité, qu'est cette Coulée verte René-Dumont.

Le "street art", c'est l'art qui sort des institutions pour interroger le quotidien qui se confronte au réel et au regard des passants, un public large de tous les âges, de toutes les classes, qui ne fréquente pas forcément les musées.

Nous sommes persuadés que ces fresques murales participent à une réappropriation de l'espace public et de la ville. Créer du dialogue entre la culture, les quartiers du 12e, et notamment le Brésil pour les œuvres déjà

réalisées, mais aussi entre les artistes, et les passantes et passants, qui ont pu rencontrer les artistes, échanger avec eux, les interroger sur leur parcours artistique et leur inspiration.

Certains riverains et certaines riveraines ont même proposé des cafés aux artistes. Avec Jean-Luc, d'ailleurs, nous avons eu la chance de partager également une discussion autour d'un café.

Une réflexion sur notre environnement immédiat dans la fresque de DIFUZ représentant la ville du quartier Reuilly sur le long de l'escalier de la rue Jacques Hillairet, qui mène au jardin de Reuilly, mais aussi avec les poissons et batraciens de DARCO, qui font écho aux anciennes fontaines du square Charles Péguy.

Un environnement plus lointain, mais vis-à-vis duquel nous avons également une responsabilité avec les œuvres de Thiago GOMS et Drika CHAGAS qui évoquent l'Amazonie, les peuples autochtones, la flore et la faune, menacés par les flammes de notre modèle agro-industriel. Pour toutes ces raisons cosmopolites, culturelles, environnementales, je vous demande de voter cette subvention et je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire. Juste quelques mots pour aller dans votre sens et vous remercier de saluer ces initiatives "De l'art dans mon quartier". C'était du budget participatif de 2016. On en a parlé tout à l'heure à une autre occasion. C'est toujours une manière de mettre la culture et l'art à portée de tous. Poursuivons. Et il est vrai que les œuvres de "Pixo" sont tout à fait remarquables.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 180.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 180).

2020 DAC 242 - Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 242 relatif à l'attribution de subventions qui représentent un total de 239.000 euros, d'une convention et d'avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de "L'art pour grandir" et des Temps d'activité périscolaire.

La parole est à Mme la Présidente, Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chère Carine, ce beau projet de délibération est l'occasion de saluer le fort volontarisme de la Ville dans le maintien de l'éducation artistique et culturelle. Et ce n'est pas anodin. Nous avons besoin de mots pour penser la crise que nous traversons. Nous avons besoin d'imaginaire. Nous avons besoin d'exprimer, d'utiliser les processus de création pour partager, dire, et surtout ne pas nous replier.

La Ville a multiplié, ces dernières années, les expérimentations pour chercher la juste voie d'une éducation artistique et culturelle. Nous sommes ici invités à nous prononcer sur les dispositifs de "L'art pour grandir".

L'accès des jeunes à la culture, via cette logique de partenariat entre des établissements scolaires et des équipements culturels, donne régulièrement à voir sur nos territoires de véritables projets co-construits entre élèves, artistes, équipes pédagogiques. Il permet surtout de dépasser le cadre scolaire. Il permet aux jeunes, à leur famille, d'identifier des ressources à Paris, parfois dans leur quartier, parfois dans une proche proximité.

J'ai pu suivre, dans le 20e, ces dernières années quelques beaux projets. Ces dispositifs ont permis notamment le développement de résidences artistiques au sein de collèges parisiens en réussite éducative, en lien avec des structures implantées dans des quartiers populaires. Je pense aux "Plateaux sauvages" au collège Robert Doisneau aux Amandiers, je pense au théâtre aux Mains Nues et tout ce qu'ils ont fait dans le collège le plus ségrégué de Paris, à Jean Perrin, porte de Montreuil.

Bien sûr, il y a ces dispositifs d'"Art pour grandir". Mais je pense aussi à l'action de la Maison du geste et de l'image, à TUMO dont on a parlé, porté par le Forum des images, au plan de sensibilisation musicale déployé par les conservatoires dans les écoles primaires. Je pense aux classes à P.A.C., aux associations et équipements culturels qui interviennent sur le temps périscolaire, aux professeurs de la Ville de Paris, en art plastique, en musique, aux transmissions artistiques des "Plateaux sauvages".

Cette démarche est plus que jamais nécessaire dans la période inédite que nous vivons. La claustration des jeunes dans des logements souvent exigus, leur assignation parfois devant des écrans ont pu renforcer leur sentiment d'isolement et de perte de repères. La culture, l'éducation artistique apparaissent comme l'une des meilleures réponses aujourd'hui.

Avec le groupe "Génération.s", nous vous proposons de réfléchir dans les mois à venir à cet enjeu. Cette réflexion peut s'incarner dans une M.I.E. que nous sommes prêts à assumer, pour mettre en valeur ces incroyables miracles du quotidien qui se déroulent au sein d'une salle de classe, quand un artiste y est accueilli au long cours, quand le temps est laissé pour que le projet se déploie, pour mettre en valeur le besoin essentiel d'accéder à l'art, d'accéder à une pratique artistique, pour objectiver l'apport de la culture dans l'apprentissage du langage. Ce langage si essentiel à maîtriser, souvent clé si on veut éviter un échec scolaire, celui qui fait la différence, celui qui est souvent le marqueur de l'origine sociale. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Présidente.

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer, Anne HIDALGO et moi à ses côtés récemment, sur la notion de droit à la culture, sur l'incitation de toutes les Parisiennes et les Parisiens à s'emparer de ce droit, avec la conviction que cela se fera uniquement si chacun peut accéder à un parcours qu'il pourra prendre à tout moment de sa vie, mais dont il est souhaitable qu'il commence le plus tôt possible et qui passera, bien sûr, par les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

A tous ceux que vous avez mentionnés et qui sont essentiels, conservatoires, écoles, classes à P.A.C., P.V.P., j'ajouterai la Maison des pratiques artistiques amateurs, je ne suis pas sûre de les avoir entendus, mais ils sont tellement dans votre esprit que je me permets de les mentionner.

Je me réjouis avec Patrick BLOCHE, ici présent, de la proposition que vous faites, de cette réflexion à travers une Mission d'information et d'évaluation sur les pratiques artistiques amateurs. Cela nous permettra, je crois, d'évaluer, comme son nom l'indique, la politique déjà déployée. Cela nous permettra aussi et surtout d'ouvrir de nouvelles pistes, d'envisager des possibles que nous ne connaissons pas encore, avec la conviction que la culture est un moyen puissant de faire évoluer la société, parfois de la faire changer, et que, pour tout cela, à Paris, nous disposons d'un réseau exceptionnel d'acteurs très volontaires, qu'encore une fois, ce dispositif permettra de mieux mettre en lumière.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 242.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAC 242).

Il est adopté dans une belle unanimité !

2020 DICOM 8 - "Nuit Blanche" 2020.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 8 relatif à la "Nuit Blanche" 2020.

La parole est, dans un premier temps, en principe à Brigitte KUSTER, que je ne vois pas. On verra si elle arrive entre-temps.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, concernant ce projet de délibération, déjà, nous avons un problème de méthode. On nous soumet au vote un projet de délibération qui porte sur le financement et le cadrage du mécénat pour le financement de cette initiative qui a d'ores et déjà eu lieu. Ce n'est pas possible ; dans le fonctionnement de notre Assemblée, on ne peut pas nous faire voter sur des événements qui se sont déjà tenus. Comme ce n'est pas la première fois que l'on fait une "Nuit Blanche", on peut quand même anticiper l'événement pour que les projets de délibération aient lieu bien avant que les budgets aient été d'ores et déjà "consommés", et les mécénats de fait déjà traduits. C'est quand même problématique.

Vous me direz, c'est le renouvellement de l'opération chaque année, donc pas de surprise là-dessus. Certes, mais j'aimerais bien un jour que mes interventions finissent par vous convaincre et que vous renonciez enfin au recours au mécénat, parce que c'est de cela dont il s'agit ici.

Ces "Nuits Blanches", on pourrait les appeler les "Nuits Blanches L.V.M.H.", Unibail, Evesa, et j'en passe, puisqu'il s'agit, dans ce projet de délibération, à nouveau de faire reposer notre événement en partie sur du mécénat.

De quoi s'agit-il ? Pour L.V.M.H., 50.000 euros, pour Unibail, 20.000 euros, pour Evesa, l'éclairage public, pour ceux qui ne le savent pas, qui est géré par des entreprises privées, 10.697 euros. Je vous le dis, le mécénat est un terrible cercle vicieux. En effet, lorsque vous bénéficiez des dons des mécènes, vous pouvez vous satisfaire et vous dire que ce sont des entrées de recettes supplémentaires qui permettent de financer des événements. Sauf que les grands mécènes font l'objet d'une défiscalisation, grâce à la loi Aillagon, d'au moins 60 %.

De ce fait, c'est de l'argent en moins qui rentre dans les caisses de l'Etat. Et vous voyez bien ensuite, qu'en appauvrissant les caisses de l'Etat par ce fait, vous avez aussi des dotations aux collectivités locales qui nous semblent insuffisantes. On se retrouve avec des politiques culturelles qui dépendent de plus en plus de mécénats privés.

Ensuite, en retour, les mécènes, sur les "Nuits Blanches", ont la possibilité d'avoir leur nom valorisé dans l'ensemble des communications. C'est donc une publicité à peine déguisée qui permet de redorer l'image de marque de ces entreprises. Pour L.V.M.H., il faudrait dire : merci, patron.

Quel est, par ailleurs, notre rapport avec ces entreprises privées ?

Je pourrais citer un ancien adjoint, mais je vous en ferai grâce, qui a joué un rôle dans les liens étroits avec L.V.M.H. Parlons simplement des dossiers. Dossier très clair en termes d'impact sur la ville. L.V.M.H., c'est notamment la convention avantageuse pour l'installation de la Fondation Louis Vuitton dans le bois de Boulogne. Unibail, c'est notamment la vente du Forum des Halles très avantageuse pour Unibail. Mais c'est également le scandale révélé par la Chambre régionale des comptes de ces 263 millions d'euros accordés pour la fin de la concession avec Viparis, au moment où la Ville de Paris décide de l'implantation de la tour Triangle, et où c'est le même partenaire, Unibail, qui prend le marché pour construire la tour Triangle sur le même emplacement que là où il gérait le Parc des Expositions.

Vous voyez bien que nous sommes dans un rapport à ces intérêts privés très problématique, parce qu'ils font main basse sur la ville, et il faudrait en plus les remercier de leur mécénat sur nos manifestations culturelles. Je n'ai pas envie d'avoir à dire merci à L.V.M.H., je n'ai pas envie d'avoir à dire merci à Unibail, même s'ils donnent 50.000 euros, ce qui est bien peu de chose vu les moyens de ces grands groupes, ou 20.000 euros pour Unibail. C'est vraiment problématique.

D'abord, à qui avons-nous affaire ? A des entreprises qui ont quand même une grande réputation en termes de plans de licenciement, d'optimisation fiscale. Sur ces projets, sur la ville en plus, j'estime que c'est l'intérêt général que nous n'avons pas défendu, qu'il s'agisse du centre commercial des Halles, ou qu'il s'agisse de la tour Triangle.

Se retrouver avec une manifestation culturelle fort intéressante, et je pense que la Ville doit poursuivre "Nuits Blanches", mais se retrouver à travers cette manifestation culturelle à dépendre de ces intérêts privés et de devoir leur faire de la publicité est pour moi totalement inacceptable. La Ville peut bien se passer des 50.000 euros de L.V.M.H. et des 20.000 euros de Unibail.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre ce projet de délibération et je vous inviterai à voter contre ce projet de délibération. Cinq minutes top chrono !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame SIMONNET.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous rendre compte, en juillet, que nous ne partageons pas le même point de vue sur l'apport de financements privés et de ce que l'on appelle le mécénat. Il me semble néanmoins important de rappeler ici, à l'issue de la "Nuit Blanche" qui vient d'avoir lieu, que le mécénat est envisagé à la Ville de Paris comme une manière de développer au maximum les ressources de notre collectivité, toujours en toute liberté. Les mécènes n'interviennent pas dans les choix de programmation, notamment de "Nuit Blanche". Vous faites des liens avec d'autres dossiers, mais permettez-moi de vous dire que vous n'avez en la matière aucune preuve de quoi que ce soit.

En tout cas, l'idée, c'est bien d'accroître le service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, en recourant à une pratique assez ancienne, que l'on appelle aujourd'hui mécénat, qui a pu s'appeler philanthropie par le passé, qui est strictement encadrée par la loi, vous l'avez rappelé.

Cela nous a permis d'offrir une "Nuit Blanche" forcément très particulière aux Parisiennes et aux Parisiens, et je m'en réjouis. Je me permets juste de vous répondre que, sur le premier point, oui, cette "Nuit Blanche" était particulière. Elle a été décidée en mai, au moment du déconfinement ; jusqu'au dernier moment, elle a été adaptée, interrogée. Les confirmations de soutien de mécènes sont arrivées si tardivement qu'il nous a fallu passer le projet de délibération lors de ce Conseil uniquement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DICOM 8).

2020 DAC 293 - Subventions (870.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Maison du Geste et de l'Image (Paris Centre).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 293 relatif à l'attribution de subventions, d'un avenant à convention et d'une convention avec l'association "Maison du geste et de l'image", située à Paris Centre.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour évoquer la "Maison du geste et de l'image", un lieu de Paris Centre, qui est connu et aimé, et qui gagne à l'être davantage. Davantage connu, même si, comme nous tous, il gagne aussi à être davantage aimé.

"La Maison du geste et de l'image" est un centre de recherche et d'éducation artistique qui propose un grand nombre d'activités autour des arts visuels, des arts sonores et du spectacle vivant, on a évoqué le spectacle vivant tout à l'heure. C'est un lieu qui est connu à Paris Centre, mais qui est d'abord connu des enfants, puisque son rôle est d'agir en lien avec d'autres structures culturelles, des établissements scolaires et des partenaires institutionnels pour développer l'initiation et la pratique artistique auprès des enfants et des adolescents.

En parlant de partenaires, on notera d'ailleurs que l'on trouve, dans ces partenaires, des acteurs parisiens, mais pas seulement, ce qui est une richesse. Je pense à la Ville de Pantin, au Département de la Seine Saint-Denis, ou encore à l'Académie de Versailles.

Ce centre de recherche et d'éducation artistique, "la Maison du geste et de l'image", mène à bien sa mission pédagogique à travers des parcours encadrés par des artistes professionnels. Je suis heureux de pouvoir dire que nous en avons beaucoup, à Paris Centre ! On voit bien la difficulté qui est celle de la mission de "La Maison du geste et de l'image", à savoir d'aligner un grand nombre d'acteurs : des enfants, des adolescents, des enseignants, des artistes, des institutions culturelles, des parents. C'est vraiment cela qui fait que le travail de "La Maison du geste et de l'image" est précieux.

Le lieu lui-même est digne d'intérêt. C'est à la fois un studio de théâtre, des salles polyvalentes, un laboratoire photo, des salles de montage vidéo, une cabine d'enregistrement sonore, et j'en passe. Cela permet aux élèves de réaliser leurs projets. C'est un succès important puisque, sur une année, ce sont près de 5.000 jeunes et adultes qui sont concernés.

Je poursuis en disant que ce projet associatif s'inscrit de façon très pertinente dans la politique de la Ville de Paris en faveur de la sensibilisation des jeunes Parisiennes et Parisiens à la diversité des formes artistiques. Il s'agit vraiment d'un lieu de transmission et d'éducation. Nous avons évoqué aujourd'hui la rentrée. Je crois utile de souligner que "La Maison du geste et de l'image" propose près de trente ateliers dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

"La Maison du geste et de l'image" est dirigée par une spécialiste des questions d'éducation par le théâtre, et a par ailleurs la chance de compter Marie DESPLECHIN parmi ses personnalités qualifiées.

Voilà les raisons qui me conduisent à vous inviter, chers collègues, à voter la subvention proposée, qui comprend également un soutien aux efforts de rafraîchissement des locaux de "La Maison", qui n'ont pas été rénovés depuis plusieurs décennies.

Je termine en disant qu'il y a quelques semaines, chère Carine ROLLAND, vous disiez souhaiter que les Parisiens s'emparent de leur droit à la culture. En soutenant "La Maison du geste et de l'image", c'est ce que nous permettrons de faire au jeune public de la capitale qui, grâce à ces enseignements, devient non seulement spectateur, mais aussi acteur !

Merci, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER, je crois que vous avez absolument tout dit. Oui, c'est un établissement très important qui s'inscrit complètement dans la politique d'éducation artistique et culturelle que nous comptons mener et développer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 293.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 293).

2020 DAC 300 - Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 300 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec onze associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe des Ecologistes salue le fait que la Ville de Paris soutienne une politique culturelle en direction des personnes en situation de handicap.

Le principe d'égalité à la culture a une valeur constitutionnelle, et son caractère universel se doit d'inclure tous les publics.

Ces onze associations citées définissent leurs interventions inclusives dans le respect de l'application de la loi du 11 février 2005, pour la participation inconditionnelle des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne, et également conformément à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi Création.

En particulier, son article 3 fixe pour objectif aux politiques publiques, de favoriser la mise en accessibilité des œuvres et de promouvoir les initiatives professionnelles, associatives et indépendantes qui facilitent l'accès à la culture et aux arts pour les personnes en situation de handicap, ainsi que leur contribution à la création artistique et culturelle.

Nous nous associons d'autant plus à ce projet de délibération que les objectifs de ces associations, s'inscrivant dans une lutte contre toute forme de discrimination, proposent une intégration à un cursus d'enseignement ouvert à tout public, et non pas, comme souvent, par la mise en place d'ateliers destinés aux seules personnes en situation de handicap.

La situation de fragilité actuelle dans laquelle se trouve la grande majorité de ces associations et dont le rôle est pourtant essentiel, exige une mobilisation forte de nos collectivités territoriales, sous forme notamment, comme vous le proposez, d'appui financier. Appui financier qui se doit également de faciliter, pour les professionnels de la culture, un accès à une formation spécifique à la connaissance du handicap et un accueil adapté des personnes en situation de handicap, dans ce contexte inclusif.

Nous restons mobilisés sur ce sujet et, bien sûr, voterons pour.

Peut-être juste ajouter, je viens d'y penser, suggérer à ces associations, qui sont encore bien trop peu nombreuses, de communiquer et de rendre visible leur travail créateur et artistique, encourager le développement de cette inclusion pour qu'elle puisse se généraliser et se banaliser à toutes les associations à objectif culturel de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame LARDY WORINGER. Vous l'avez dit, le sujet fait partie des priorités de cette mandature. Cela a été beaucoup évoqué ce matin, notamment à travers les aspects d'éducation. Mais je crois que ce sera le cas dans tous nos Conseil de Paris.

Je veux ici saluer l'engagement de mon collègue Jacques GALVANI qui a pris récemment le sujet à bras-le-corps. Jacques est en charge de l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap. Je suis certaine, tant je connais sa volonté de travailler avec efficacité, pour faciliter l'inclusion de notre Ville.

En matière culturelle, cela passe, comme vu dans ce projet de délibération, par le soutien à des associations qui ne ménagent pas leurs efforts. Mentionnons aussi les efforts d'adaptation qui sont faits dans nos établissements culturels. Et je tiens ici à mentionner le travail mené par la Direction des Affaires culturelles.

Juste un chiffre, à l'année, ce sont presque 5.000 personnes qui sont accueillies dans les espaces dédiés aux personnes malentendantes des bibliothèques de la Ville de Paris. C'est un chiffre, je pourrais en mobiliser bien d'autres. Cela ne veut pas dire que nous sommes au bout, nous avons encore beaucoup de travaux d'accessibilité à mener, et un plan est prévu en la matière.

Puis, juste pour l'intérêt que cela représente, vous mentionner que, dans certains musées, dont le Musée d'Art Moderne, le musée Bourdelle et le Petit Palais, des dispositifs ont été mis en place pour que les personnes malvoyantes accèdent aux œuvres à travers une narration de ce qui leur est proposé, et divers dispositifs de médiation.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 300.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAC 300).

Je vous remercie.

2020 DAC 312 - Modification du règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au moyen de sélection des conservatoires.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 312 relatif à la modification du règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe et le vœu référencé n° 18 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour remettre, devant notre Assemblée, le sujet du tirage au sort dans les conservatoires. Mon rêve serait qu'en 2020, on puisse abolir le tirage au sort pour l'entrée dans les conservatoires. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Bruno JULLIARD qui, à l'époque, était premier adjoint et adjoint à la Culture de Mme HIDALGO. Mais mille fois hélas, ce rêve a bien été enterré, et cette année 2020 sera la quatrième année où le tirage au sort est devenu le mode d'inscription pour les petits Parisiens souhaitant intégrer un conservatoire à Paris.

Votre majorité avait justifié cette mesure par une volonté d'intégrer davantage de mixité sociale dans les cours des conservatoires, trop peu fréquentés par les enfants issus de milieu modeste. Mais l'égalité des chances, ce n'est pas l'égalitarisme, comme l'avait rappelé à l'époque la présidente de la commission culture, Fadila MÉHAL. Oui, notre famille centriste a toujours condamné ce mode d'inscription parfaitement injuste, inégalitaire, laissant à la porte les enfants les plus motivés, quel que soit leur milieu familial, à entrer dans cet univers musical exigeant.

La culture, ce n'est pas le jeu du hasard où l'on ferait croire, de manière illusoire, qu'un simple jeu de pile ou face comblerait le manque de places criant dans les conservatoires parisiens. Et puis, nous avons vu, durant la période de confinement, combien la fracture numérique pouvait être sélective. De fait, beaucoup de familles se trouvent exclues des inscriptions via Internet, mettant sur le banc de touche toute une partie d'une population d'enfants qui pourraient prétendre être inscrits dans un conservatoire parisien.

De plus, situation ubuesque, certains conservatoires n'arrivent même pas à remplir leurs classes, car ce système de tirage au sort a fait fuir les familles, tellement découragées qu'elles ne postulent même plus, se repliant sur des écoles de musique et privant de fait leurs enfants de l'excellence de l'enseignement musical du conservatoire. C'est quand même un comble.

La mixité sociale, ce n'est pas le tirage au sort. C'est au contraire mener un travail de longue haleine de familiarisation de la musique, de l'exigence de sa pratique et de la persévérance de l'effort dans les classes des écoles REP et REP+, et augmenter l'ouverture des classes à horaires aménagés en musique.

Nous voterons bien évidemment le vœu présenté par le groupe Changer Paris, qui demande la fin de ce mode d'inscription dès la prochaine rentrée.

Madame ROLLAND, pouvez-vous nous éclairer sur vos ambitions qui ne sont pas rassurantes quant à la fin du tirage au sort, puisque vous nous avez dit en commission qu'il resterait la norme, tant qu'il n'y aurait pas assez de places dans les conservatoires ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Le règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement avait fait l'objet d'une refonte profonde en 2017. Il y a été fait référence. Il vient s'y ajouter aujourd'hui, ce projet de délibération avec des modifications, dont une qui se trouve affecter particulièrement le conservatoire Mozart, le conservatoire de Paris Centre.

Sur les modèles des autres conservatoires municipaux, je vais avoir le privilège et la responsabilité, en tant que maire du premier secteur, de présider son conseil d'administration. C'est donc l'opportunité de mettre cet équipement au service direct de notre politique culturelle et pédagogique.

Je précise que, dans les priorités, j'aurai à cœur de renforcer encore les synergies entre le conservatoire et tous les acteurs culturels, acteurs culturels d'une culture populaire, dont beaucoup ont été nommés dans les dernières délibérations et soutenus, qui sont sous la Canopée. Je pense évidemment à la médiathèque, au centre "La Place", au Forum des Images, ou encore à la M.P.A.A., la Maison des pratiques artistiques amateurs.

J'aurais également à cœur d'augmenter encore son nombre de places. Je précise que le conservatoire municipal Mozart Paris Centre rayonnait déjà sur quatre arrondissements. Il préfigurait en quelque sorte le regroupement des arrondissements. Il se situe en plein milieu des Halles. C'est un lieu de culture, de proximité et d'ouverture, à la croisée des territoires de Paris Centre, et très accessible pour les familles. Je rappelle qu'il accueille 1.800 élèves sur plus de 2.600 mètres carrés de surface utile, avec 1.200 mètres carrés consacrés à l'enseignement musical, 300 à la danse et 110 à l'art dramatique.

Je voudrais saluer, au passage, en ce Conseil de Paris, Pascal GALLOIS, son directeur, qui fait un travail formidable, parce qu'il arrive à dépasser le répertoire traditionnel, tout en le pratiquant, et à s'ouvrir à tous les styles. Je pense aux nouvelles pratiques, comme la musique assistée par ordinateur, la musique électroacoustique, l'improvisation générative et également aux cursus inédits comme celui de la danse "hip-hop" proposés en lien avec "La Place".

Je voudrais finir en saluant le travail fait avec les écoles avoisinantes, en particulier Saint-Merri Renard, avec le développement de la création de la classe à horaires aménagés musique, la C.H.A.M.

Il y a encore beaucoup de choses à évoquer mais je m'arrête-là. Je suis très heureux de ce projet délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au sujet du vœu n° 18, j'ai une inscription du groupe Changer Paris, M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens à remercier ma collègue Béatrice LECOUTURIER pour son engagement sur notre vœu. Le groupe Changer Paris est d'abord satisfait de voir que vous prenez enfin à cœur le sujet des places de conservatoire, après tant d'années pendant lesquelles les conservatoires sont restés les parents pauvres de la politique culturelle parisienne.

Comme vous l'avez justement relevé, cela fait un moment que vous avez été forcés de reconnaître l'inefficacité du tirage au sort. En 2016 déjà, Bruno JULLIARD annonçait : mon rêve est qu'en 2020, on puisse abolir le tirage au sort pour l'entrée des conservatoires municipaux, alors que le système était à peine mis en place.

Cet objectif a été répété à de nombreuses reprises au cours du précédent mandat. En 2018, le même adjoint espérait encore mettre fin au recrutement des élèves par tirage au sort en 2020, et permettre à tous ceux qui le souhaitent d'avoir une place en conservatoire. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en 2020, on est encore très loin de l'objectif. Le tirage au sort est le pire des systèmes pour la méritocratie et pour l'ensemble des élèves. Chaque année, il est maintenu, il alourdit le nombre des candidats motivés souffrant de cette injustice. Il est inadmissible de faire dépendre du hasard l'accès à des établissements payés et financés par les impôts de tous les Français, et en particulier des Parisiens. Il est inadmissible aussi de reconnaître que le système doit changer et le prolonger sans date butoir claire, en subodorant sans cesse l'abandon du tirage au sort à la création de nouvelles places.

J'ajouterai que le tirage au sort des Français, comme le tirage au sort des Parisiens, du moins de leurs impôts, n'existe pas. Et donc ce tirage au sort est d'autant plus inadmissible.

Le groupe Changer Paris plaide pour la clarté, pour la justice, et pour la récompense du mérite et de la motivation. C'est pourquoi nous redemandons l'abandon sans condition du tirage au sort dès la rentrée prochaine.

Je vous demande de cesser de trouver des excuses pour le reporter. Je vous demande d'agir enfin sur cette mesure forte attendue par les parents depuis plusieurs années.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'avons pas les mêmes chiffres. A ma connaissance, il n'y a pas de classes vides dans les conservatoires, en dépit d'ailleurs de la période si particulière que nous traversons, puisque les réinscriptions d'une année sur l'autre ont été très fortes dès la rentrée.

Mais faisons fi de ce que vous considérerez peut-être comme un détail, pour en revenir au tirage au sort.

Effectivement, le tirage au sort n'est pas une fin en soi. Nous vous rejoignons sur ce point. C'est, pour l'instant, une méthode transitoire, temporaire, qui permet d'assurer la plus grande égalité de chance, dans un cadre où les places sont moins nombreuses que les candidats.

En revanche, nous n'avons pas rien fait en la matière, dans les années précédentes. Trois nouveaux conservatoires ont vu le jour. Ariel WEIL a parlé de celui de Paris Centre. Ce fut aussi le cas dans les 12e et 14e arrondissements où des efforts ont été mis en place pour augmenter le nombre de places pour les débutants. Je ne peux que féliciter en la matière le travail mené par la direction des Affaires culturelles, et les autres directions de la Ville.

Nous allons continuer avec un agrandissement, prévu dans cette mandature, des conservatoires des 15e, 11e, et 20e arrondissements, et même en créer un nouveau, dans le 18e arrondissement, adossé à une école.

Un conservatoire de nouvelle génération, et c'est là où je voudrais en venir, parce que notre objectif, c'est à la fois d'accroître le nombre de places, et de faire en sorte que l'entrée au conservatoire soit juste.

Pour cela, et je précise, notamment pour Mme LECOUTURIER, qu'il ne s'agit pas que de musique dans les conservatoires, mais aussi de danse et de théâtre, il faut que les jeunes élèves puissent bénéficier auparavant d'une pratique existante. Sinon, de quoi s'agit-il ? Sinon, il s'agit de reproduction sociale. On ne me fera jamais croire qu'à 5 ou 6 ans, un enfant qui n'a jamais pratiqué la musique, à qui on n'en a peut-être jamais parlé, a l'idée, seul, de vouloir s'initier au violoncelle ou au piano, puisque tel est l'instrument le plus demandé par les parents.

Ce que nous proposons, et c'est ce que la réforme des conservatoires mise en place depuis 2015, à l'initiative de Bruno JULLIARD, a commencé à faire, c'est un parcours de sensibilisation musicale. En C.P., désormais de plus en plus en C.E.1, les jeunes élèves ont la possibilité d'accéder à une pratique dans le cadre scolaire.

A la suite de cela, effectivement, sur la base de ce type de pratique existante, qui peut aussi être menée dans des associations, dans des écoles de musique, oui, là, on peut aller vers une entrée en conservatoire qui soit évaluée, évaluable, sélectionnée, si c'est le mot que vous souhaitez utiliser. Je crois que c'est celui que vous utilisez dans votre vœu.

En tout cas, l'idée, c'est à la fois de faire en sorte que les conservatoires bénéficient de plus de places, mais aussi qu'ils soient ouverts sur d'autres pédagogies. C'est le sens des partenariats qui sont mis en place avec les associations, les écoles de musique, et de faire en sorte que lorsque l'entrée au conservatoire il y a, ce soit sur la base d'une véritable motivation. C'est tout le sens du plan que nous mettons en place.

Dans l'immédiat, et pour l'ensemble des raisons que je viens d'évoquer, je n'ai pas d'autre choix que d'émettre un avis défavorable à votre vœu, à moins que vous ne décidiez de le retirer.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Dans ce cadre, le vœu n° 18 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Le vœu est maintenu. Les impôts ne sont pas tirés au sort, ce sera ma conclusion.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai, dans ce cadre, une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est Emmanuelle PIERRE-MARIE qui fait l'explication de vote pour une minute.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'était juste pour rebondir sur les paroles de mes chers collègues, Carine ROLLAND et Ariel WEIL, et pour répondre à mon collègue d'arrondissement, M. MARGAIN, pour dire que dans le 12e, il y a eu aussi une grosse augmentation de places pour les élèves au conservatoire Paul Dukas, qui a ouvert en octobre 2014 et qui a permis,

grâce au tirage au sort, d'avoir une diversité de ses élèves, mais aussi de montrer que le combat doit être dans l'accès de toutes et de tous aux conservatoires de la Ville et à l'éducation musicale, à la danse et au théâtre, notamment de favoriser l'accueil des publics culturellement ou socialement éloignés des institutions proposant une éducation musicale.

Il a été aussi démontré en France qu'effectivement, au travers de ces très nombreuses initiatives, cet outil de tirage au sort est efficace pour lutter contre les inégalités, l'exclusion et l'échec scolaire. C'est pour cela que nous soutiendrons aussi l'ouverture des classes C.H.A.M. déjà mises en place, ainsi que celles du BrassBand. Et oui, le BrassBand est une expérimentation du conservatoire du 12e.

C'est pour appeler à voter contre ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 312.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 312).

Je vous remercie.

2020 DAC 550 - Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 550 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels et l'amendement n° 19 qui s'y rattache.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le monde de la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Vous m'excuserez donc d'élargir mon propos au-delà du contenu du projet de délibération lui-même, projet de délibération que nous approuvons bien entendu. La profondeur et la durée de la crise du secteur culturel, révélée par le virus et le nombre de personnes impactées, nécessiteraient une véritable planification plutôt que de multiples aides sectorielles difficilement lisibles et très favorables aux institutions culturelles à forte attractivité et au rayonnement international.

Or, l'héritage historique de l'exception française nous oblige. Elle nous oblige à valoriser la création artistique et culturelle dans toute la diversité et la richesse de ses formes, de ses modes de diffusion et d'expression, et non de s'enquérir du seul rayonnement des lieux culturels de prestige, souvent associés à l'excellence artistique.

Les mondes du livre et du cinéma, les salles de spectacle et les festivals font donc l'objet d'un plan de relance spécifique, comme l'a encore rappelé la Ministre de la Culture ce week-end, aux Etats généraux des Festivals à Avignon. Le budget culture augmente de 5 %, mais reste à savoir si l'ensemble de ces aides, de l'exonération de charges et les prêts garantis par l'Etat suffiront à aider ce secteur qui navigue à vue, sans date butoir ni plan précis.

Si l'on prend simplement l'exemple du soutien de 50 millions d'euros destinés à compenser les pertes d'exploitation liées au Covid, on voit qu'en sont exclues l'ensemble des salles de cinéma publiques au titre qu'elles dépendent des collectivités territoriales. Que l'Etat ne soutienne plus les salles déjà subventionnées, c'est une première historique, puisque jusqu'ici, toutes les aides à l'exploitation étaient accessibles à tous, quel que soit le statut économique ou juridique.

Les cinémas publics ont un rôle particulier, ils en sortiront affaiblis, et pourtant, la diversité du cinéma ne passe que par la diversité des cinémas. Ces aides sont malgré tout essentielles, tout comme l'ont été l'action de la Ville, dès le déconfinement, avec notre plan de soutien de 15 millions d'euros au secteur culturel sinistré et l'adaptation de l'offre culturelle parisienne estivale, au travers d'"Un été particulier" qui a connu un franc succès.

Toutes ces mesures sont indispensables pour la survie du monde culturel. Mais il y a un aspect sur lequel il nous faut impérativement nous pencher, celui de l'emploi culturel, et en particulier, des intermittents du spectacle qui feront figure de victimes de la crise du Covid.

Depuis le confinement, leur baisse d'activité atteindrait près de 80 % en moyenne. L'impossibilité de déclarer ses 507 heures pour obtenir le sésame devient une réalité pour de trop nombreuses personnes. Nous devons nous saisir collectivement de ce problème et rappeler l'importance de déclarer l'année blanche pour ces travailleurs souvent précaires, et de plus en plus nombreux dans les files d'attente des bénéficiaires du Secours Populaire.

Rappelons que, selon l'I.N.S.E.E., ce secteur représentait en 2018 près de 2,3 % du P.I.B. et générait 670.000 emplois, soit 2,5 % de la population active. Dans la mesure où notre région comptabilise plus de 40 % des intermittents du spectacle au niveau national, nous devons leur porter un œil attentif et œuvrer auprès de l'Etat à une véritable prise en compte non seulement de la sauvegarde de ce statut, mais surtout à ne laisser personne sur le bord de la route. Sans oublier les étudiants en art qui ont achevé leur formation en juin, souvent dans des conditions rocambolesques, sans pouvoir présenter leurs projets, et qui sont aujourd'hui en recherche d'un impossible stage en alternance pour finaliser leur cursus ou d'un emploi dans un secteur suspendu aux arrêtés préfectoraux.

De notre côté, nous considérons qu'il y a des leviers à lever pour financer un plan de soutien à la culture plus vaste encore, en faisant contribuer les immenses profits des G.A.F.A.M. et en créant des aides fléchées, par exemple vers l'emploi dans le secteur culturel.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Delphine BÜRKL, pour présenter l'amendement n° 19, pour trois minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Je vais essayer de suppléer Mme BÜRKL.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien, allez-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Avec ce projet de délibération, il s'agit du soutien exceptionnel, sur le plan financier, pour compenser des pertes subies par ces différents établissements. Dans le 9e arrondissement, nous avons deux salles de cinéma indépendantes, le Max Linder et les 5 Caumartin, qui, pendant ces cent jours de fermeture administrative, ont eu énormément de difficultés à organiser leur financement. Par exemple, le Max Linder a dû payer les deux-tiers de son loyer, qui s'élève à 25.000 euros. Par ailleurs, les 5 Caumartin a eu également des frais importants, des charges incompressibles, aux alentours de 12.900 euros.

La Ville de Paris, dans le cadre du plan de soutien, propose pour le Max Linder 16.400 euros, alors que comme je le précisais, les pertes sèches sont de 25.000. Et pour les 5 Caumartin, la Ville de Paris propose 6.700 euros au lieu de 12.900, qui sont également des pertes réelles.

Avec cet amendement, nous souhaiterions que les articles 19 et 20 du projet de délibération soient modifiés afin que ces deux salles de cinéma indépendantes puissent annuler leurs dettes, et retrouver une autonomie financièrement acceptable. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je salue bien sûr le soutien des élus du 9e, à commencer par Mme BÜRKL, aux cinémas indépendants que sont le Max Linder et les 5 Caumartin. Ces deux salles indépendantes ont bénéficié de réductions importantes, même si elles ne sont pas intégrales, de leur loyer, accordées par leurs propriétaires respectifs. Le calcul du montant de la subvention exceptionnelle a pris en compte l'ensemble des charges supportées par ces salles, et intégrant les exonérations, comme cela a été le cas pour toutes les autres salles dans la même situation, puisque le projet de délibération que nous portons concerne une trentaine d'établissements.

Nous sommes bien évidemment conscients que la somme proposée ne permettra pas de compenser intégralement tous les frais engagés par le Max Linder et par les 5 Caumartin, mais rappelons que ces subventions n'ont pas vocation à couvrir l'intégralité des coûts supportés. Elles viennent s'ajouter à des subventions plus traditionnelles, plus habituelles. Donc on est là sur une augmentation de 50 % à peu près, pour l'un comme pour l'autre de ces établissements, du soutien proposé par la Ville.

De ce point de vue, je vous invite, Monsieur, au nom de Mme BÜRKL, à retirer cet amendement. Sinon, nous serons amenés à y proposer un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vous retirez votre amendement ? Il est maintenu. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 550.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 550).

Je vous remercie.

2020 DAC 582 - Subventions (13.000 euros) à cinq associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 12e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 582 relatif à l'attribution de subventions à cinq associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, je ne remets pas du tout en cause le bien-fondé de l'activité des associations qui sont évoquées, mais je voulais marquer le coup sur le fait que les documents financiers qui sont présentés ne sont pas tous corrects. Nous devons tous garder à l'esprit qu'aujourd'hui, lorsque l'on vote des subventions, c'est d'abord de l'argent public, c'est l'argent de nos contribuables, et nous, en tant qu'élus, nous devons être vigilants.

Lors du Conseil d'arrondissement, j'avais fait cette remarque concernant une association, "Progéniture", qui avait présenté des documents financiers qui n'étaient pas équilibrés. Lorsque l'on regarde un budget de cinq lignes et que la colonne des recettes n'est pas du tout égale à la colonne des dépenses, on peut se poser des questions. J'aurais espéré que, dans le laps de temps qui sépare le Conseil d'arrondissement du Conseil de Paris, des éléments supplémentaires auraient pu être apportés car, je vous le répète, je pense qu'il faut faire preuve de vigilance sur les éléments financiers et sur les subventions que nous votons.

Là encore, nous allons voter positivement cette subvention, mais je voulais, quel que soit le montant des subventions proposées, que notre hémicycle, que les membres de cet hémicycle rappellent à l'esprit l'importance des subventions et de l'argent public, et l'importance des données financières présentées au sein de cet hémicycle. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame MONTANDON.

Je vous remercie sur le fond de votre intervention, de souligner l'intérêt de ces associations qui agissent dans un cadre local, dans le cadre de ce que l'on appelle les crédits Bloche.

Je vous remercie aussi de passer outre l'inexactitude que vous avez remarquée. La Direction des Affaires culturelles porte le plus grand soin au suivi de toutes ces associations et au suivi de toutes ces subventions. Nous allons regarder précisément, pour l'association du 12e que vous mentionnez, ce qu'il en est.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 582.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 582).

2020 DAC 666 - Subventions (144.000 euros) avec conventions et avenants à 7 associations dans le cadre de la préparation de l'Olympiade culturelle.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 666 relatif à l'attribution de subventions avec conventions et avenants à sept associations dans le cadre de la préparation de l'Olympiade culturelle.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ils ont dû se tromper sur mon papier, j'ai le projet de délibération 689 et il concerne les Micro-Folies. Les Olympiades ? Non, c'était Nicolas BONNET-OULALDJ qui devait intervenir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Du coup, je mets quand même aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 666.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 666).

2020 DAC 689 - Convention avec l'EPPGHV concernant les Micro-Folies.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 689 concernant une convention avec l'E.P.P.G.H.V. relatif aux Micro-Folies.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, les Micro-Folies ne sont plus une idée, plus un projet, plus une image virtuelle, mais une réalité. Il est très satisfaisant de voir qu'une idée, née de ce côté du périphérique, initiée par des animateurs du Parc et de la Grande Halle de la Villette, ait d'abord pu se développer en banlieue et revenir à Paris par le biais de cette convention.

Je rappellerai ici la volonté opiniâtre de Danièle PREMEL qui, comme vice-présidente de la Métropole en charge du développement culturel, n'a eu de cesse d'enrichir l'offre des œuvres culturelles disponibles au sein des Micro-Folies, et aussi que les territoires de notre Métropole soient maillés de Micro-Folies. Sevran avait été la première, il y a trois ans.

La culture doit être considérée comme un processus d'émancipation à l'éducation. Les Micro-Folies, dans leur démarche d'aller au plus près des populations, dans leur volonté de fonder avec les personnes une démarche active, ne sont pas des sous-musées mais des musées autrement. Et puis les projets ne doivent pas être que des lieux de diffusion mais aussi des lieux de création et des lieux où tous les aspects de la culture sont convoqués.

La démarche des Micro-Folies est une démarche d'éducation populaire car elle permet à chacun et chacune, quelle que soit l'histoire de son rapport à l'art et à la culture, de faire ses premiers pas dans un monde que certains continuent de penser qu'il n'est pas le leur.

Les contenus que la Ville de Paris s'engage à mettre à disposition à titre gracieux permettront que toutes les Micro-Folies s'enrichissent de pans entiers de la culture parisienne. Amener des collections prestigieuses au plus près des territoires et faire découvrir à toutes et à tous comment entrer dans les œuvres et les monuments pour les découvrir autrement, c'est une expérience qui instaure une autre relation à la culture et à l'art, dans un dépassement des mots et du réel, pour tendre vers une nouvelle vision du monde et du quotidien.

Pour toutes ces raisons, il était indispensable que le patrimoine parisien se mette au diapason des grandes institutions culturelles nationales et internationales. Mais parce que nous savons aussi que le territoire de notre ville connaît de grandes disparités dans l'accès à l'art et à la culture, nous encourageons l'installation de Micro-Folies dans notre ville. Je sais qu'il y a déjà une forte volonté dans le 18^e arrondissement. Faisons tout pour que ce projet aboutisse rapidement.

Nous approuvons ce projet de délibération comme un premier pas dans l'application, dans le développement de ces Micro-Folies, mais aussi à terme, nous l'espérons, dans un véritable maillage de notre territoire de ces Micro-Folies.

Je terminerai par une phrase d'André Malraux qui me fait écho ici et maintenant : "Le monde de l'art n'est pas celui de l'immortalité, c'est celui de la métamorphose".

Beaucoup de personnes de ma génération ont découvert la culture, l'art et la création en fréquentant les Maisons des jeunes et de la culture. Augurons que les Micro-Folies reprennent ce chemin, il conviendra alors que l'on se penche sur leur fonctionnement et sur la possibilité des usagers et des usagères de plus encore intervenir dans les programmations futures.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, de souligner l'intérêt des Micro-Folies, initiative née du Ministère de la Culture il y a déjà un certain nombre d'années, depuis 1986, je crois. Le Ministère de la Culture a réussi à réunir, dans un premier temps, douze grands établissements culturels qui mettent à disposition, par la voie numérique, des œuvres de leur patrimoine. La Ville de Paris s'y est associée, via "Paris Musées" plus récemment, et c'est une très bonne chose effectivement tant le numérique permet l'implantation, dans des lieux très divers et selon des modalités très innovantes, de l'accès aux œuvres. Même si je maintiens toujours que cela n'empêche pas l'intérêt du contact singulier avec les œuvres, les deux démarches sont tout à fait complémentaires.

Sur la question d'une future implantation, vous avez tout à fait raison de le mentionner. Danièle PREMEL, en tant que vice-présidente à la Culture au sein de la Métropole du Grand Paris, avait beaucoup œuvré à l'installation d'une Micro-Folie dans le Nord de Paris, et singulièrement dans le 18^e arrondissement.

C'est un travail qui est encore en cours à la direction des Affaires culturelles, pour voir si cette implantation est possible dans un lieu existant. Comme une Micro-Folie, c'est assez petit finalement, il pourrait donc s'agir d'une médiathèque, d'un centre d'animation, d'un lieu patrimonial ou bien dans un lieu à créer très prochainement.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 689.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 689).

2020 DAC 710 - Subvention (50.000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets "Embellir Paris" pour "Les fables du Calao" et convention de subvention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 710 relatif à l'attribution d'une subvention au porteur de projet le Collectif MU, lauréat de l'appel à projets "Embellir Paris" pour "Les fables du Calao" et convention de subvention.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci de me donner la parole sur ce projet de délibération sur lequel nous avons à statuer et qui porte sur un projet qui s'appelle "Embellir Paris".

C'est tout un programme, "Embellir Paris" ! Vous en prenez conscience puisque vous nous demandez une subvention d'investissement de 50.000 euros. Je vais vous donner lecture, entre la promenade urbaine et la Goutte-d'Or, de ce que vous souhaitez financer pour 50.000 euros.

Déjà, c'est un projet qui doit être accompagné par les services municipaux. Or nous n'avons absolument aucun élément nous permettant de statuer sur l'apport en nature des services municipaux, le coût que cela va représenter, mais à côté de ce qui nous est présenté, c'est bien peu. Puisque pour 50.000 euros, entre la promenade urbaine et la Goutte-d'Or, nous allons financer "Les fables du Calao", porté par le Collectif MU et accompagné par l'Institut des cultures d'Islam. Il s'agit d'une proposition de parcours entre Barbès et la Goutte-d'Or, le long de la promenade urbaine.

Le dispositif artistique - accrochez-vous, messieurs dames, mes chers collègues -, c'est une œuvre multidimensionnelle, poétique, sonore et grand public, conçue par des artistes du Cercle Kapsiki basé au Cameroun.

Je ne sais pas dans quel monde vous vivez, mes chers collègues de l'Exécutif, mais je vais vous parler de la promenade urbaine. La promenade urbaine aujourd'hui, c'est vos pissotières géantes à 8.000 euros pièce, avec une énergie solaire mais placée sous la promenade urbaine, d'où l'utilité du solaire, on en conviendra. C'est un espace public qui est confisqué par des dealers, des consommateurs, et vous nous en promettez encore plus avec des salles de shoot dans le Nord de Paris, et c'est un site architectural majeur dont vous n'avez jamais rien fait.

J'en prends pour preuve Éric LEJOINDRE en 2019, lors d'un entretien dans la presse, qui disait que tout n'était pas complètement terminé, qu'il s'agissait de retrouver un public différent dans un espace pacifié. Permettez-moi d'en rire.

Une application donc pour un parcours sonore, disponible par application mobile. Mais dans quel monde vivez-vous ? Souhaiteriez-vous sortir votre mobile pour charger une application, écouter le son du calao, au milieu de gangs de jeunes migrants livrés à eux-mêmes ?

La promenade urbaine, je viens de vous l'évoquer. Je vais maintenant vous évoquer la Goutte-d'Or. Les riverains manifestent ce soir sous vos fenêtres, vous êtes sourds à leur message et auxquels je m'associe avec le groupe Changer Paris. Ils nous parlent de trafic, ils nous parlent d'occupations de l'espace public, ils nous parlent de prostitution, et vous nous parlez de ballades multidimensionnelles, poétiques et sonores.

L'espace public aujourd'hui, entre la promenade urbaine et la Goutte-d'Or, c'est celui que je viens de vous décrire, ce n'est pas celui que votre application mobile va changer.

50.000 euros : vous êtes également responsables des deniers publics. Gageons que les priorités que nous souhaitons voir mises en œuvre pour la Goutte-d'Or, et même pour 50.000 euros, ne sont absolument pas les vôtres. Est-ce que ce projet de délibération contribue à l'amélioration de l'espace public ? Evidemment non ! La priorité n'est pas là, et je propose donc l'abstention pour le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes également.

M. Émile MEUNIER. - Mes chers collègues, nous, les écologistes, allons voter pour cette manifestation sous le métro 2. Ce projet de délibération correspond en effet à l'idée que nous nous faisons de la politique en faveur des quartiers populaires. Ce n'est pas, contrairement à ce que pense la droite, d'abord la sécurité, puis lorsqu'il n'y aura plus aucune difficulté, nous pourrions mettre un peu de loisirs et de culture.

Notre vision pour les quartiers populaires, c'est la sécurité et la culture et les loisirs et l'animation locale.

La sécurité, bien sûr. Nous avons besoin d'agents de police nationale supplémentaires. Je ne nie pas les problèmes, ils sont nombreux sur cette promenade urbaine de Barbès, mais nous pensons que c'est justement parce que nous amènerons de l'animation, du mouvement, de la joie, de la culture, de la nature et du beau dans les quartiers, que le respect et la tranquillité s'installeront progressivement.

C'est ce que nous faisons avec cette promenade. Beaucoup reste à accomplir, c'est vrai, mais nous avançons dans la bonne direction.

J'ai de très bons souvenirs récents de cette promenade que j'aimerais partager avec vous, Monsieur GRANIER, car je crois qu'il est important aussi de parler du positif. J'ai assisté à un défilé de mannequins du quartier, portant des habits fabriqués à la Goutte-d'Or - on ne voit pas cela dans beaucoup de quartiers -, des concerts de musique du monde entier, du théâtre de rue, un concours de jeux de société, une cueillette de légumes. Tout cela, ce sont des événements récents, et je ne vous y ai pas vu.

Alors je voudrais évidemment remercier du fond du cœur les associations qui, comme nous, s'attachent à faire vivre cette promenade. L'art et la joie, voyez-vous, les quartiers populaires en ont besoin comme tous les quartiers de Paris, et ils y ont droit, ni plus ni moins. Et c'est ce que nous faisons avec ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre à tous les deux, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Messieurs GRANIER et MEUNIER.

Juste un mot, Monsieur GRANIER, pour regretter le ton de mépris que j'entends dans vos propos, mépris à l'égard du Collectif MU, MU veut dire "mutation urbaine", c'est leur nom. Il se trouve que c'est une association qui travaille depuis de longues années à la Goutte-d'Or, à la porte d'Aubervilliers, à la fois sur des aspects de création et de médiation culturelle, et je trouve dommage de balayer d'un revers de main avec ce ton persifleur, l'ensemble de ce qu'ils entreprennent au bénéfice des habitantes et des habitants du Nord-Est parisien.

Pour ce qui est de la promenade urbaine, de grâce, ne mélangeons pas tout ! Cet endroit difficile, qui l'était encore plus et qui l'est encore, a fait l'objet d'un vaste plan de rénovation porté par la Ville de Paris, par les maires du 18e, du 19e, du 10e qui s'y rendent très régulièrement.

Alors oui, il reste des difficultés, et ce n'est pas simple de créer une couture à cet endroit, dans un quartier très densément peuplé, très parcouru aussi, où nous avons tenté et où nous arrivons à apaiser les circulations. Mais cela ne veut pas dire que rien n'est fait. Je ne vais évidemment pas détailler, mais mentionnons quand même le skate parc, mentionnons quand même l'agriculture urbaine, mentionnons quand même l'installation d'activités liées à la vie cyclable et cycliste à Paris, etc.

Je rejoins complètement les propos de mon collègue du 18e arrondissement, Émile MEUNIER. Oui, il s'y passe aussi de très belles choses. Avant Mu et son installation, une photographe, qui s'appelle Randa MAROUFI, a mis en place de grandes photos qui incitent à une prise de position des femmes dans l'espace public, cela s'appelle "Les

intruses", allez voir, c'est magnifique, et je ne pense pas, Monsieur GRANIER, que vous pourrez vous désolidariser de son message, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Bien sûr, on transforme la ville avec des actions urbanistiques dans le dur, passez-moi l'expression, mais on transforme la ville aussi avec un certain nombre d'autres interventions, dont la culture peut être une actrice, doit être une actrice. Je ne me résoudrai jamais à entendre que l'on peut bien mettre de très belles statues, de très belles installations au centre de Paris mais que, dans les quartiers plus populaires, il y a d'autres priorités.

Non, il faut faire l'un et l'autre, justement parce que ce type d'installation, parce que ce type d'actions contribue à faire évoluer ces quartiers et l'ensemble de la société.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Madame la Maire, je donne la parole à mon co-président de la Salle des fêtes, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président (Salle des fêtes). - Je pense que vous m'entendez.

Pour une précision de vote, Monsieur Rudolph GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense avoir préconisé l'abstention alors qu'il s'agissait d'un vote contre. Madame l'adjointe, le quart de votre condescendance m'aurait suffi finalement. Vous manifestez une pleine et entière condescendance vis-à-vis de l'opposition. Nous le noterons et nous en reparlerons, je pense, un peu plus tard.

Evidemment, le groupe Changer Paris vote contre ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président (Salle des fêtes). - Je vous remercie.

Je redonne la parole à Léa.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Jean-Luc.

Du coup, avec ce changement de positionnement, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 710.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 710).

2020 DAC 714 - Subventions (4.000 euros) à deux associations, Art Exprim 18 et M.U. au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 714 relatif à l'attribution de subventions à deux associations : Art Exprim 18 et MU au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement.

La parole est à nouveau à M. Rudolph GRANIER, pour cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, simplement vous signaler ce qui commence à devenir un peu régulier. Là, nous avons l'exemple pur d'une même association financée deux fois de suite par les mêmes directions, pour des montants différents. On vient de voter une subvention de 50.000 euros pour cette association. On va revoter une subvention de 4.000 euros. La clarté des subventions aux associations nous pose un problème.

Je ne sais pas comment vous expliquer que ce manque de lisibilité nuit à votre action politique et nuit encore une fois à la redevabilité que vous devez aux administrés parisiens. Néanmoins, nous voterons pour ce projet de délibération, et je tiens à saluer le boulot effectué par l'association "Art Exprim 18". Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - A contempteur, contempteur et demi, je ne peux que vous dire, Monsieur GRANIER, qu'effectivement, le collectif MU pour "Mutation urbaine" exerce dans différents domaines, selon différentes modalités.

Il s'agit, pour le DAC 714, de ce que l'on appelle l'action culturelle locale, donc les crédits Bloche qui sont la préfiguration de la déconcentration que la Maire de Paris appelle de ses vœux, puisque ce sont les maires d'arrondissement qui suggèrent le soutien à certaines associations, dont "Art Exprim 18" et MU concernant le 18e

arrondissement, pour leurs actions culturelles locales, alors que, sur le précédent projet de délibération, il s'agissait d'un appel à projets parisien dans le cadre d'"Embellir Paris".

Je ne peux que vous inviter à regarder l'étendue des actions menées par ce type d'intervenants.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 714.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 714).

Je vous remercie.

2020 SG 20 - Convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 20 relatif à la convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix.

Je vais donner successivement la parole à M. Grégory CANAL, Mme Aminata NIAKATÉ et Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes chacun maximum.

Pour commencer, la parole est à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Mes chers collègues, l'implantation du Grand Palais éphémère sur le plateau Joffre, juste devant l'Ecole militaire, a conduit au démontage du Mur pour la Paix durant la période estivale. Dans l'intervalle, la Mairie de Paris a souhaité orienter et déplacer le Mur pour la Paix dans le 15e arrondissement.

Il n'est pas illégitime pour le 15e arrondissement, un arrondissement qui quand même héberge le Ministère de la Défense, de recevoir en son sein un monument qui est symbole de fraternité et de paix dans le monde.

Jusqu'à-là, je serais tenté de dire que tout va bien. Mais cela s'arrête ici. Car, en réalité, le lieu choisi, à savoir la pelouse Breteuil, ne correspond pas du tout aux besoins du 15e arrondissement.

Premièrement, grande spécialité de la Mairie de Paris, la concertation locale, un grand succès. Jamais la direction de l'Urbanisme n'a pris attache ni de près ni de loin avec les services de la mairie du 15e arrondissement. Ils auraient pourtant été bien inspirés de le faire car peut-être qu'ensemble, nous aurions trouvé un emplacement un peu plus adéquat, un peu plus idoine pour cette belle œuvre. Rien n'a été fait, et pourtant j'en veux pour preuve, c'est qu'il y a quelques années, Philippe GOUJON, lui-même d'initiative, avait proposé l'implantation du Mur pour la Paix, qui était déjà controversée sur le Champ-de-Mars, dans le 15e arrondissement sur le site de Balard, à côté du Ministère de la Défense qui, à l'époque, était en construction.

Figurez-vous que, malgré tout, la Mairie de Paris à l'époque avait refusé cette proposition. Et aujourd'hui, elle impose d'implanter ce monument sur la pelouse Breteuil.

Premier sujet pour nous, ce sont les nuisances induites : nuisances d'installation mais aussi nuisances d'entretien, car je vous rappelle que l'ancien Mur pour la Paix, qui va être un peu reconfiguré à présent, avait subi de multiples dégradations, vingt ans de dégradations quotidiennes pour finir avec des barrières Vauban autour, après avoir été dégradé et souillé par les usagers, et en tout cas par les promeneurs du Champ-de-Mars. Donc, nous supposons qu'évidemment nous connaissons les mêmes difficultés que celles qu'a connues le Champ-de-Mars.

J'indique de surcroît que le site d'implantation, avenue de Breteuil, est beaucoup plus densément peuplé qu'il ne l'était sur le Champ-de-Mars. La configuration n'est pas du tout la même, et d'ores et déjà, nous savons que les habitants, qui ont découvert cette implantation bien tardivement, sont vent debout contre ce genre d'initiative.

Deuxième élément d'appréciation, c'est la perspective du dôme des Invalides, c'est quand même une perspective classée. Déjà, sur le Champ-de-Mars, cela faisait l'objet d'une polémique, mais alors là, sur le site Breteuil, je ne vous dis pas ! L'œuvre, si magnifique soit-elle, fait quand même huit mètres de hauteur pour six mètres de largeur. Je vous laisse imaginer dans cette perspective classée, comment ce site va pouvoir s'implanter.

Troisième élément, mais celui-ci pourrait nous faire sourire quasiment, c'est que ce monument pour la paix, qui va être implanté là-bas, va être implanté sur une promenade, un espace vert même, la promenade Yves Saint Laurent, jouxtant deux aires de jeux pour enfants. C'est-à-dire que ce monument avec des assises en béton, comme vous pouvez l'imaginer, va jouxter deux aires de jeux pour les enfants.

Le must du must dans cette affaire, c'est que tous les partis ont fait campagne pour les élections municipales, qui datent seulement d'il y a trois-quatre mois, en disant qu'il faut plus d'espaces verts, plus d'espaces de respiration, de zones citoyennes où les Parisiennes et les Parisiens vont pouvoir s'époumoner en plein air. Qu'est-ce qu'on leur

fait ? On leur plante du béton, une belle œuvre dessus, d'accord, mais une belle plaque de béton en-dessous, une belle densification. Et tout cela, le must quand même, c'est que c'est à l'aube de la révision générale du P.L.U. climatique et environnementale. Prière de ne pas sourire, mes chers collègues.

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que nous, dans le 15^e arrondissement, même si on est d'accord sur le principe, on désapprouve complètement cette méthodologie de travail et, en tout cas, cette modalité d'implantation autoritaire d'un monument, si utile et si beau soit-il, sur notre site du 15^e, sur l'avenue de Breteuil.

Nous prenons quand même nos responsabilités. Nous avons bien conscience que cette œuvre est symbolique, chargée de sentiments de fraternité entre les peuples, et c'est la raison pour laquelle nous proposons de manière constructive une abstention du groupe Changer Paris.

Merci, mes chers collègues, pour votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie.

Juste un mot pour vous dire que nous sommes partagés sur ce projet de délibération. Certes, le Mur de la Paix est un très beau symbole, particulièrement utile en ces temps troublés. Toutefois, son arrivée dans le 15^e arrondissement est malheureusement la conséquence d'une vaste opération très contestée, ayant suscité une forte mobilisation citoyenne.

En effet, pendant toute la durée des travaux du Grand Palais, un Grand Palais éphémère sera établi sur les espaces verts du Champ-de-Mars. Prévus dans un premier temps pour une période de trois ans, cette structure serait maintenue en l'état jusqu'aux Jeux Olympiques de septembre 2024. Ainsi, pendant près de quatre ans, une structure temporaire, privatisée plus de deux cents jours par an, occupera 27.000 mètres carrés d'un jardin fréquenté par 21 millions de personnes chaque année, au mépris de la qualité de vie et de la santé des Parisiens qui se voient ainsi privés de cet espace vert.

En outre, la Ville de Paris envisage de construire le Mur de la Paix sur un nouvel espace vert, la pelouse de l'esplanade Yves Saint-Laurent.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Madame NIAKATÉ, permettez-moi quand même de souligner que les faits que vous évoquez sont tout à fait justes, vous avez tout à fait le droit de les porter, mais ce n'est pas l'objet du projet de délibération qu'il s'agit de discuter aujourd'hui.

Des discussions ont été menées sur la réinstallation du Grand Palais pendant ses travaux. Certes, il y aura cette occupation de l'espace public, il y a aussi un vaste projet urbanistique à cet endroit qui verra l'augmentation du nombre de mètres carrés végétalisés aux alentours de la Tour Eiffel, bien en amont et bien en aval.

Pour ce qui est du Mur de la Paix et pour répondre aux propos de M. CANAL, les œuvres dans l'espace public, ce n'est pas possible sur la promenade urbaine, ce n'est pas bien, avenue de Breteuil non plus.

Passez-moi ce sourire, mais je tiens quand même à dire que l'avenue de Breteuil n'a pas été choisie au hasard et que, contrairement à ce que vous avancez, Monsieur CANAL, des discussions ont eu lieu avec la mairie du 15^e.

Alors, la mairie du 15^e, ce n'est peut-être pas tous les habitants et ce n'est peut-être pas tous les riverains de l'avenue de Breteuil, mais en tout cas, le choix n'a pas été décidé de manière unilatérale, il y a bien eu des discussions entre la Mairie de Paris et la mairie du 15^e arrondissement pour envisager cet emplacement.

Qui plus est, l'architecte WILMOTTE s'est engagé évidemment à retravailler l'œuvre, de telle sorte à ce qu'elle s'inscrive le mieux possible dans son environnement urbanistique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 20).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au cinéma La Clef.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la défense du cinéma La Clef.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés ; les vœux référencés n^{os} 20, 21, 22, 23 et 23 bis sont relatifs au cinéma La Clef.

Je vais donner successivement la parole à Alice COFFIN pour le vœu n° 20, Nicolas BONNET-OULALDJ pour le vœu n° 21, Florence BERTHOUT pour le vœu n° 22, Danielle SIMONNET pour le vœu n° 23, chacun pour deux minutes maximum.

Alice COFFIN ? Elle est absente. Pour le vœu n° 20, il n'y a finalement pas d'inscription. Très bien.

Pour le vœu n° 21, M. BONNET-OULALDJ.

Dans la salle. - C'est M. GLEIZES qui va parler pour le vœu Ecologiste.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - En Salle des fêtes, la parole est à M. GLEIZES, pour deux minutes, pour le vœu n° 20.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vous ai soumis quatre vœux concernant le cinéma La Clef. Ce cinéma, qui existe depuis 1969, est un cinéma associatif assez unique à Paris. C'est une institution culturelle depuis 1969.

De nombreux vœux de soutien ont déjà été votés dans le 5e arrondissement et au Conseil de Paris avec le soutien de tous les membres de l'Assemblée. Une enveloppe de 50 millions d'euros a déjà été votée au Conseil de décembre pour sauver tous les lieux culturels. Cette enveloppe a déjà été utilisée pour deux lieux, le Lavoir Moderne parisien et la Flèche d'Or.

A travers ce vœu, nous vous demandons de sauver le lieu, le cinéma La Clef, y compris en passant par la préemption s'il n'y a pas d'autres alternatives possibles.

Nous voulons bien sûr maintenir l'activité du cinéma et enfin, on demande, à travers ce vœu, le soutien à l'association "HOME Cinéma" qui a pris le relais dans le soutien associatif au cinéma La Clef.

Merci de votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Une forte mobilisation pour la sauvegarde du cinéma La Clef s'est organisée, que nous n'avons eu de cesse de relayer ici.

L'association "HOME Cinéma", constituée de plusieurs collectifs de cinéphiles, réalisateurs, professionnels du cinéma et divers artistes issus des squats artistiques mais aussi d'habitants du quartier, se bat pour faire vivre le lieu, continue d'y projeter des films et ce, tous les soirs et à prix libre. C'est un vrai lieu de rencontres et de débats. La programmation est riche et rencontre un fort succès. Pendant le confinement, elle a projeté, tous les vendredis soirs, des films d'auteur en extérieur, sur un grand mur qui jouxte le cinéma, au régal des cinéphiles.

Chaque film est l'occasion d'inviter un réalisateur, un acteur, un intellectuel. De Claire DENIS à Jacques AUDIARD en passant par Clotilde COURAU, Catherine BREILLAT, Luc MOULLET, Bertrand BONELLO ou encore Noémie LVOVSKY, le monde du cinéma est présent et soutient le projet.

Le Collectif prépare la suite et élabore un projet de société coopérative et d'intérêt collectif, mais ce projet ne pourra voir le jour que si notre collectivité s'implique. Pour le groupe Communiste, tout doit être mis en œuvre pour sauver le lieu jusqu'au rachat des murs. C'est l'objet de ce vœu.

Aujourd'hui, il y a urgence à agir. Suite au jugement rendu par le tribunal judiciaire, le cinéma et "HOME Cinéma", qui le gère, risquent à tout moment l'expulsion.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Florence BERTHOUT, pour le vœu n° 22, pour deux minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je me réjouis que tous les bancs ensemble soutiennent ce cinéma La Clef qui occupe une place singulière dans le paysage des cinémas d'art et d'essai. Je rappelle que le 5e arrondissement est celui qui compte le plus de cinémas d'art et d'essai. Le cinéma La Clef, c'est en particulier beaucoup de programmations de documentaires.

Il a fermé ses portes en avril 2018 et je le rappelle, parce que le propriétaire, qui est le Comité social et économique de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, veut le vendre et veut le vendre absolument.

J'ai soutenu, pour ma part, l'offre de rachat qui était portée par le collectif des anciens salariés et qui a finalement été abandonnée en juin 2019. Depuis, je n'ai de cesse de me tourner vers la Ville de Paris pour qu'elle ait une position très claire à l'endroit de ce cinéma d'art et d'essai.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, il y a véritablement urgence. J'ai obtenu une médiation de la Ministre de la Culture, la Ville de Paris a voulu lancer une médiation, et aujourd'hui, cela a été rappelé, il y a un collectif, "HOME Revival", qui occupe les lieux. Or, il y a une procédure d'expulsion qui est en cours, il ne faut pas se fermer les yeux et, le 21 octobre, le tribunal va statuer. Si la Ville de Paris n'a pas une proposition vraiment extrêmement concrète pour acheter ce cinéma, ce qui risque de se passer, c'est que le cinéma pourrait être expulsé.

Je pense qu'au-delà des paroles, c'est-à-dire le fait de se positionner sur la pérennité du cinéma La Clef, il faut, comme certains de mes collègues l'ont dit, que la Ville dise qu'elle est prête à débloquer les moyens financiers appropriés, en particulier au titre de l'enveloppe qui a été créée pour sauvegarder les lieux menacés. Sinon, ce magnifique cinéma fermera ses portes.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 23, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme les collègues l'ont dit précédemment, il faut sauver ce cinéma, parce que c'est le seul cinéma associatif unique dans Paris, qui a une démarche coopérative. Ce n'est pas simplement un lieu de programmations de cinéma fort intéressantes, c'est aussi un lieu qui porte un projet. Un projet avec sa chambre noire, ses liens avec les étudiants en cinéma de Censier, le projet aussi de pouvoir y produire des films, l'étalonnage, le montage, c'est tout cela qui en fait un lieu unique.

Que va devenir ce lieu si nous ne nous battons pas et si la Ville ne met pas enfin les moyens pour sauver ce lieu ? Eh bien, ce collectif peut être menacé d'expulsion à tout moment et les propriétaires peuvent décider d'y instaurer un logement de luxe avec "roof top", théâtre de boulevard et donc renoncer à la diversité culturelle de ce lieu et le vendre au plus offrant.

Il y a eu des prises de position de la part de la majorité qui ont été très claires, lors de la campagne municipale. Je rappelle cette assemblée générale, le 24 octobre 2019, où Frédéric HOCQUARD et Marie-Christine LEMARDELEY disaient clairement que la Ville prendra toutes les mesures pour que ce cinéma reste un lieu associatif, que ce soit par la négociation, la médiation ou la préemption en dernier recours. Je dirais que ce n'est pas la préemption en dernier recours, c'est l'expropriation.

Il faut assumer. On a préempté le Lavoisier Moderne parisien, la Flèche d'Or avec, hélas, de nombreuses années avant enfin que ces décisions soient prises. Il faut faire de même pour le cinéma La Clef, et arrêter de tergiverser.

Je trouve que le vœu de l'Exécutif n'est pas encore assez clair sur ce sujet. Il faut que la Ville s'engage à préempter et, le cas échéant, si la préemption n'est pas possible parce qu'il n'y aurait plus de vente, étudier juridiquement la question de l'expropriation du lieu. On est en train d'exproprier, dans le 93, pour des installations pour les Jeux Olympiques pour quelques semaines. Franchement, je trouve cela bien plus intéressant de sauver un lieu au nom de l'intérêt général, de la diversité culturelle et du projet tout à fait singulier qu'il porte.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Du coup, pour vous répondre à toutes et à tous, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Je salue, à mon tour, l'unanimité du soutien au cinéma La Clef qui s'exprime aujourd'hui dans cet hémicycle pour des raisons tout à fait légitimes, liées à la qualité de la programmation menée dans ce cinéma, à son statut inédit aussi, c'est à ce jour le seul cinéma associatif d'art et d'essai de Paris.

C'est bien pour cela que la situation est très suivie à l'Hôtel de Ville. Nous étions sur place, le 11 septembre, avec Marie-Christine LEMARDELEY, avec Florentin LETISSIER, avec Pierre CASANOVA aussi, pour échanger avec le Collectif "HOME Cinéma" pour leur dire notre soutien à une programmation de qualité, pour nous mettre aux côtés aussi des professionnels du cinéma et des riverains qui font part de leur soutien le plus total.

Vous le savez, et je tiens juste à aller un peu plus loin que les propos de Mme BERTHOUT, l'occupation est attaquée en justice aujourd'hui par le propriétaire. Le délibéré du procès en appel, qui oppose le Collectif au C.S.E.

de la Caisse d'épargne Ile-de-France, sera rendu le 21 octobre prochain. Nous ne sommes pas restés inactifs par rapport à cela. J'ai personnellement écrit au Préfet de police afin de surseoir à l'expulsion qui menace ce Collectif, et nous continuons de tenter de mener - je dis bien de tenter de mener, vous allez voir pourquoi - depuis plusieurs mois, à la fois un processus de médiation avec "HOME Cinéma", aux côtés du C.N.C. d'ailleurs et aux côtés d'autres acteurs qui sont tous prêts à s'engager pour la survie de La Clef, auprès du propriétaire qui, pour l'instant, ne donne absolument pas suite.

Je veux bien que l'on évoque la préemption ou un certain nombre de choses, mais si le propriétaire ne donne pas suite, s'il ne confirme pas être vendeur et s'il n'y a pas d'acheteur, pour l'instant, nous sommes assez bloqués.

Néanmoins, nous ne lâchons pas cet aspect des choses puisqu'encore une fois, mon dernier courrier, en date du 25 août, interpelle de nouveau le C.S.E. de la Caisse d'épargne.

Dans cette situation, nous avons réfléchi - c'est le cas notamment de Florentin LETISSIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire - à des solutions qui permettraient de maintenir l'activité, une fois que l'on aura réussi à passer le cap d'abord de la non-expulsion, et ensuite de la vente éventuelle.

Nous sommes prêts à envisager une poursuite de l'activité associative ou bien à envisager un modèle reposant sur l'économie sociale et solidaire, si tant est que nous puissions avoir un retour du propriétaire. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que vous trouvez trop frileux, Madame SIMONNET, mais qui évoque quand même la réaffirmation, la détermination à sauver l'activité cinématographique de La Clef, à ce que tous les moyens de la Ville soient mobilisés, pouvant aller jusqu'à une acquisition qui pourrait prendre la forme d'une préemption, si elle est possible, et elle n'est possible que s'il y a vente, que s'il y a acheteur et que si la situation juridique le permet, on ne peut pas préempter sans motif d'intérêt général, ou bien d'un achat, la Ville redisant par ce vœu sa volonté d'établir le contact, dont je vous disais à l'instant que pour l'instant il est impossible avec les propriétaires du bâtiment, et la Ville redisant son engagement à accompagner tout projet de reprise ou de continuité de l'activité.

Pour toutes ces raisons, je vous propose le retrait des vœux que vous avez évoqués et leur remplacement par le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je vais évidemment interroger les différents groupes qui ont déposé les vœux n^{os} 20, 21, 22 et 23 pour savoir s'ils les retirent et répondre ainsi à la demande de notre adjointe à la culture et à la ville du quart d'heure.

Le vœu n° 20 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Est-ce qu'il y a quelqu'un du groupe Ecologiste qui aurait la gentillesse de me répondre ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président (Salle des fêtes). - Il a été retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 22, déposé par Florence BERTHOUT, est-il retiré ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT.

Le vœu n° 23, déposé par Danielle SIMONNET, est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

De fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 23 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 64).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nomination au poste de Directeur général de l'établissement public "Paris Musées".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au vœu référencé n° 24 relatif à la nomination au poste de directeur général de l'établissement public "Paris Musées".

La parole est à Aurélien VÉRON pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Cela fait plus de sept ans que l'établissement public "Paris Musées" contribue au rayonnement des musées de la Ville de Paris. Il traverse une période d'intérim depuis la tragique disparition de sa directrice générale, Delphine Levy, qui a représenté un choc pour le monde de la culture.

Son remplacement est un défi majeur pour Paris. De nombreux projets d'ampleur avaient été initiés sous sa direction. Il est donc indispensable de donner à "Paris Musées", sans tarder, les moyens d'une reprise en main sur le long terme de "Paris Musées" et de ses quatorze établissements. La situation critique à laquelle sont confrontés les établissements culturels en raison de la crise sanitaire rend donc plus forte la nécessité de mettre un terme rapide à cette situation de transition.

Sur les 82,4 millions d'euros de budget de "Paris Musées" en 2019, 56 provenaient de la Ville de Paris, les 30 % étaient des ressources propres. Nous savons que cette année et 2021 connaîtront une forte baisse de ses recettes de billetterie et autres.

"Paris Musées" doit aussi penser à l'avenir et se projeter dans l'après-Covid. Les musées ont été fortement ébranlés par la crise et devront fournir, dans les années à venir, des réponses à de nombreux défis, tels que la présence toujours plus importante du numérique, un chantier démarré par Delphine Levy, la poursuite de son développement à l'international, au moment où la crise entraîne un repli sur soi. Donc c'est un élément-clé dans le rayonnement de Paris et de son patrimoine culturel. C'est aussi crucial pour le dynamisme de l'offre culturelle à Paris qui ne peut que s'enrichir de cette émulation.

Alors quelles sont les qualités que nous attendons d'une directrice ou d'un directeur de "Paris Musées" ? Une parfaite compréhension des enjeux financiers pour assurer la pérennité de "Paris Musées" dans la crise actuelle avant d'attaquer la poursuite de son développement ; un talent managérial pour animer et motiver les six directions en place et pour tirer le meilleur de l'identité de chacun des quatorze musées ; et puis une ambition culturelle tant en ce qui concerne les sites que la valorisation des collections et l'activité de recherche et de coopération.

La Mairie de Paris a ou va établir un cahier des charges pour sélectionner celle ou celui qui prendra la tête de cette institution pour les prochaines années. Nous aimerions éviter l'erreur de casting ayant précipité le théâtre du Châtelet dans plusieurs années de difficultés, ce qui nous paraît d'autant plus important que nous vivons une période périlleuse.

Voilà pourquoi nous souhaitons connaître les critères principaux, cette fois-ci transparents et vérifiables, je vous prie, dans le processus de sélection du futur directeur ou de la future directrice de cette prestigieuse institution. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour exprimer l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur VÉRON.

Je salue les propos que vous avez tenus à l'endroit de "Paris Musées", de Delphine Levy, bien sûr. Je tiens aussi à saluer l'intérim mené par Mme BAYADA que vous mentionnez dans votre vœu, et à qui il incombe la lourde tâche de prendre la suite de cette figure majeure, de cette personne majeure que fut Delphine Levy pour le monde de la culture à Paris.

Il est vrai que l'établissement est mis à rude épreuve. Il est vrai aussi que, finalement, les musées parisiens souffrent peut-être moins que d'autres, parce qu'ils ont su se construire des publics parisiens, franciliens, très axés sur les scolaires aussi, et même s'ils font face à des difficultés majeures, je tiens ici à redire combien ils sont résistants, combien ils continuent d'ouvrir leur porte avec succès.

La semaine dernière, vous savez que le musée Galliera, dirigé par Miren ARZALLUZ, a rouvert ses portes. Ce sera le cas dans les prochaines semaines de la Maison de Victor Hugo, puis du Musée Carnavalet. De bien belles perspectives, de grands enjeux aussi. Vous avez mentionné le numérique, on pourrait parler de la rénovation des bâtiments et l'intégration du Plan Climat, à poursuivre dans "Paris Musées", et aller plus loin encore dans l'action culturelle, etc.

Les aspects financiers, vous les avez mentionnés. Tout cela fait partie bien sûr des critères de recrutement du futur directeur ou de la future directrice. La Direction des Affaires culturelles et la Direction des Ressources humaines de la Ville ont mené un travail conjoint en la matière. La fiche de poste est prête, elle sera en ligne ce soir ou demain au plus tard.

Pour ces raisons, il me semble que votre vœu est exaucé. Je vous propose soit de le retirer, soit j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame l'adjointe.

Monsieur VÉRON, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Aurélien VÉRON. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez. Même si réponse vous a été donnée, c'est votre droit.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux préemptions de lieux culturels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 25 relatif aux préemptions de lieux culturels.

Je vous redonne la parole, Monsieur Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Cet été, la Ville de Paris a annoncé plusieurs projets de préemption. Si un budget est bien dédié à ces opérations d'acquisition, le flou autour de ces projets reste entier, car chaque préemption implique de nombreux autres frais qui ne sont pas évoqués. Vous prétendez qu'une ligne budgétaire règle le débat, c'est faux !

Prenons le Lavoir Moderne parisien. Vous affichez un ensemble de formules imprécises, sans projet clair, sans calendrier, ni budget global d'acquisition, de réhabilitation, d'insonorisation. J'ai lu qu'un devis pour ces travaux est sorti à 1 million d'euros, ce qui fait 14.300 euros par siège quand même. Cette institution de la Goutte-d'Or, historiquement indépendante, avait déjà trouvé un acquéreur sérieux, décidé à faire perdurer la dimension culturelle du lieu. Faut-il vous le rappeler, c'est l'un de vos propres Conseillers de Paris qui avait prévu d'y installer son école de théâtre. Nous attendons des éclaircissements sur le cap retenu.

Parlons de la Flèche d'Or, plongée dans l'incertitude d'un avenir immédiat, faute de traduction des paroles en acte. Reconnaissez que la Flèche d'Or, qui est née en 1995, était un projet au départ autogéré, rebelle et transgressif. J'y suis allé assez souvent. Ses fermetures à répétition pour diverses questions que je n'évoquerai pas et l'éloignement du projet d'origine ont fait perdre son esprit initial et son public à cette institution du 20^e arrondissement. Un collectif occupe temporairement les lieux, mais la réhabilitation de l'ancienne gare de Charonne promet d'être coûteuse, plusieurs millions, avant même de parler d'un projet culturel solide.

La Mairie de Paris est-elle la mieux placée pour reprendre ces lieux en difficulté ? La Mairie de Paris a-t-elle sérieusement étudié toutes les solutions de long terme, en concertation avec les acteurs de projet, afin de permettre à chaque lieu de trouver le modèle économique le plus adapté à la pérennisation du Lavoir Moderne et de la Flèche d'Or ?

Nous attendons de la Municipalité qu'elle accompagne intelligemment l'évolution de ces lieux en mettant la priorité sur la préservation d'un projet culturel fort. C'est pourquoi nous demanderons deux choses : la présentation d'un projet culturel chiffré pour le Lavoir Moderne comprenant a minima les coûts d'acquisition, de rénovation, et la dotation annuelle ainsi qu'une estimation des recettes globales pour les prochains exercices ; l'organisation prochaine d'une réunion afin de discuter collectivement de l'avenir de la Flèche d'Or et du cinéma La Clef que l'on avait évoqué antérieurement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous allez peut-être être surpris, Monsieur VÉRON, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, sur un point au moins : en matière d'achat de lieux culturels par la puissance publique, il faut tout sauf être systématique. C'est-à-dire que ce recours à l'argent public pour sauver un lieu culturel, nous le considérons comme nécessaire, la Maire de Paris l'a porté et je m'y associe pleinement.

Il est nécessaire lorsque la pression foncière fait planer une menace sur la possibilité de poursuivre une activité. En aucun cas, cela ne doit être systématique. Donc, cela nécessite un examen au cas par cas de chaque dossier.

Les deux dossiers que vous évoquez ont pour point commun d'avoir connu de grandes difficultés dans les dernières années : le Lavoir Moderne parisien, depuis plus de dix ans ; la Flèche d'Or, à son tour, depuis plusieurs années. Jusqu'à ce que la Ville déclenche un appel à projets, il y a quelques semaines, la Flèche d'Or ne vivait quasiment plus.

Pour l'un comme pour l'autre, il nous a paru nécessaire d'intervenir effectivement.

Dans le cas du L.M.P., une préemption a été possible. Un acheteur se présentait, nous ne savions pas qui il était au moment où il s'est présenté et, quand bien même, de toute façon, la décision a été prise en ligne avec l'adjoint au Logement, avec le premier adjoint, de demander la préemption du Lavoir Moderne parisien, à la fois pour sauver l'activité culturelle et pour réaliser du logement social.

Je le redis, c'est compliqué à comprendre, mais la préemption n'est possible que pour un motif d'intérêt général. En l'occurrence, le motif d'intérêt général, c'est la construction de logements sociaux, et celle-ci permet de sauvegarder l'activité culturelle.

A la Flèche d'Or, on est dans un autre cas de figure, il s'agit d'une éventualité d'achat. Il n'y a pas de préemption possible, puisqu'il n'y a pas d'acheteur qui se présenterait et il n'y a pas de motif de préemption d'intérêt général, comme je l'évoquais précédemment pour le L.M.P.

Ce que je veux dire, c'est que, pour l'un comme pour l'autre dossier, nous agissons avec discernement. Ce qu'il faut voir à chaque fois, c'est en quoi l'activité culturelle est menacée, en quoi l'intervention publique peut se justifier, parce que oui, lorsque la puissance publique intervient, on prend un risque de modifier l'identité de lieux qui sont nés dans la rébellion, dans la marge, de lieux alternatifs, donc ce n'est pas rien.

C'est pour cela que, pour le Lavoir Moderne parisien, nous avons décidé in fine de préempter - je le disais - et que nous procéderons à un appel à projets. C'est une règle que nous avons énoncée récemment. A chaque fois que la Municipalité interviendra pour sauver un lieu culturel, derrière, oui, il y aura appel à projets, exactement pour les raisons que vous évoquez, à savoir pour la transparence et la visibilité sur le projet qui sera porté dans ces lieux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je rappelle, s'il le fallait, que ce sont deux minutes pour présenter le vœu, et deux minutes aussi pour y répondre.

De ce fait, il vous est demandé, Aurélien VÉRON, de le retirer. Est-ce que vous acceptez cette demande ?

M. Aurélien VÉRON. - Compte tenu de l'esprit de transparence et de concertation qui règne ici, je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas compris ou je ne veux pas comprendre votre sous-entendu.

De ce fait, je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

Est-ce que je peux voir la Salle des fêtes ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président (Salle des fêtes). - Il y a une explication de vote, Président BLOCHE.

Allez-y !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas donné la parole pour une explication de vote. En général, les explications de vote interviennent à partir du moment où elles sont préalablement demandées, et surtout que j'avais engagé la procédure de vote.

Mais comme nous sommes dans une nouvelle mandature, qu'il y a de nouveaux élus, ils le sauront pour la prochaine fois, je profite des possibilités que m'offre cette présidence pour permettre cette explication de vote qui est prononcée en Salle des fêtes, pour quel groupe ?

M. Émile MEUNIER. - Le groupe Ecologiste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez une minute pour cette explication de vote.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas ce qui s'est passé, je pensais que l'information avait circulé.

Mes chers collègues, je tenais à prendre la parole pour tenter de convaincre l'opposition de l'impérieuse nécessité qu'il y avait à préempter le théâtre Lavoir Moderne parisien à la Goutte-d'Or, dans le 18e où je suis élu.

D'abord, je rappelle que cette préemption faisait partie des mesures phares du programme culture des Ecologistes, puis de Paris en commun. Ce projet a reçu une majorité large des électeurs, il aurait donc été particulier de ne pas mettre en œuvre cette préemption. Surtout si nous avons préempté ce théâtre, construit en 1850, et longuement cité dans "L'Assommoir" d'Émile Zola, c'est qu'il était menacé par le rachat. C'était tout le projet culturel du quartier qui était menacé. Donc, tant mieux si on a pu préempter grâce à la construction de logements sociaux, comme l'a dit l'adjointe à la Culture, Carine ROLLAND.

Le L.M.P., grâce à la compagnie "Graines de soleil", ouvre le théâtre aux quartiers populaires. On ne compte plus les jeunes qui y ont fait leurs débuts sur les planches, ou qui ont simplement découvert le théâtre, on ne compte plus les projets communs avec les associations locales. A la Goutte-d'Or, c'est bien plus qu'un théâtre que nous avons sauvé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je le rappelle avec quelque insistance, les groupes peuvent évidemment expliquer leur vote, mais évidemment c'est le rôle des secrétaires généraux d'en avertir la présidence et, en général, on n'interrompt pas un vote quand il est commencé.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation des "Olympiades Culturelles" Paris 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 26 relatif à l'organisation des "Olympiades culturelles" Paris 2024.

C'est Catherine IBLED qui le présente pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je présente donc un vœu ici pour le groupe "Indépendants et Progressistes". Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constituent un formidable levier d'accélération des politiques publiques et de valorisation du savoir-faire français. Ils pourront également participer activement, après la crise que nous traversons, à la relance économique, notamment sur le plan culturel.

Dans ce cadre, Paris, ville hôte, prévoit l'organisation d'une "Olympiade culturelle" qui consiste à produire un programme culturel, quatre ans avant les Jeux Olympiques, suivi ensuite d'un festival de la culture, lancé deux mois avant les Jeux Olympiques, et qui se prolongera jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques.

Nous soutenons cette démarche positive, et nous souhaitons vous proposer, à travers ce vœu, d'agrèger les éléments suivants : qu'une consultation publique soit lancée auprès des Parisiens et des grands Parisiens, en associant les établissements scolaires et universitaires, afin de recueillir leurs idées ; que la Maire de Paris et le C.O.J.O. s'appuient sur la densité et la qualité de nos écoles artistiques afin de leur proposer de contribuer à la programmation de ces Olympiades ou de ce festival de la culture ; que la Maire de Paris et le C.O.J.O. permettent à la diversité de la scène artistique de se saisir de ces Olympiades, à travers notamment des ateliers de création ; enfin, que ces Olympiades soient conçues comme un levier de relance artistique et économique pour le secteur culturel dans sa diversité qui en aura bien besoin, tellement il souffre aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame IBLED.

Nous avons bien sûr déjà commencé à travailler ardemment, avec mon collègue Pierre RABADAN, avec le C.O.J.O. à ce que seront les Olympiades culturelles. Vous avez raison, c'est un cycle d'événements qui préfigurent les Jeux Olympiques et Paralympiques eux-mêmes, d'une grande importance, cela pour trois raisons. Les Olympiades culturelles permettent à la fois de favoriser le dialogue entre l'art et le sport, mais aussi de renforcer le rapprochement entre territoires, et la Seine-Saint-Denis est d'ores et déjà très impliquée dans la préfiguration des Olympiades culturelles, mais aussi d'affirmer une ambition de solidarité en associant aux Olympiades culturelles le plus grand nombre possible de Parisiennes, de Parisiens, d'acteurs de la culture.

C'est comme cela que nous avons d'emblée lancé une préfiguration de l'Olympiade culturelle, et c'est l'objet de la subvention DAC 666 que vous trouverez à l'ordre du jour. Dans la préfiguration de l'Olympiade culturelle, on trouve effectivement deux grands acteurs de la culture à Paris, beaucoup d'associations, un pont déjà fait avec la Seine-Saint-Denis, toujours dans un esprit d'engagement, de créativité, d'inventivité, de solidarité.

Pour ces raisons, je considère que le vœu que vous proposez est un peu, comme tout à l'heure pour "Paris Musées", d'ores et déjà exaucé.

Nous partageons cette conscience de la dimension constructive de votre vœu, mais considérant qu'il est exaucé, je vous propose de le retirer, ou bien nous y émettrons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Catherine IBLED, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Nous allons maintenir notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je n'ai pas connaissance de demandes d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exécution budgétaire du plan pour les édifices culturels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 27 relatif à l'exécution budgétaire du plan pour les édifices culturels.

La parole est donc à la Présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il aura fallu la tragédie de Notre-Dame. Il aura fallu aussi toute l'insistance répétée de notre groupe pour que l'Exécutif s'engage finalement, au budget supplémentaire 2019, à inscrire à ce budget supplémentaire des crédits destinés à la réalisation du Plan Eglises dont nous avons mis en évidence à quel point sa mise en œuvre, qui avait été annoncée bruyamment, était ineffective. Donc au budget supplémentaire 2019, on a eu 41 millions d'inscrits.

Mais malheureusement, passé cet acte de transparence et de volontarisme, c'est ensuite le plus grand flou qui a régné. Au rapport budgétaire du budget primitif 2020, il n'y a eu aucune dotation, la mention d'aucune dotation spécifique concernant les édifices à rénover.

Si on se rapporte au compte administratif 2019, voté en juillet 2020, là aussi, il ne comporte, dans sa section investissements, que 5 millions d'euros cumulés et détaillés pour les travaux de rénovation définis comme faisant partie du Plan Edifices culturels.

Au total donc, un grand flou continue malheureusement de caractériser la réalisation du financement de ce plan, qu'il s'agisse des 80 millions d'euros initiaux, comme des 41,65 millions d'euros obtenus au budget supplémentaire 2019, pour une exécution qui devait être réalisée avant la fin du mandat 2014-2020.

On y reviendra tant que ce sera nécessaire, tant que l'on n'aura pas la certitude de l'engagement, tant que l'on n'aura pas un tableau carré avec des échéanciers, des montants, des dates de réalisation. Alors, faites-le, s'il vous plaît, faites-le tout de suite. Donnez-nous, Monsieur le Maire, de façon écrite de préférence, ce tableau carré et, année après année, le niveau d'exécution des dépenses correspondant à ce plan. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, il n'y a absolument rien de flou dans le B.S. 2019. Je vais vous donner quelques éléments qui, j'espère, vous permettront d'y voir plus clair.

D'ailleurs, je le fais volontiers comme à chaque fois, comme je l'ai fait en fin de mandature pour les membres de la 2e Commission, comme je le ferai par écrit auprès des maires d'arrondissement, chaque année, pour leur indiquer les calendriers des travaux terminés, en cours ou à venir, ou encore avec les adjoints et adjointes en charge du Patrimoine que j'ai réunis durant près de deux heures, dès le 7 septembre dernier, par visio-conférence. Je pourrais également ajouter les visites sur site avec les maires ou les adjoints. Je l'ai fait à Saint-Etienne-du-Mont encore récemment, avec Mme BIRABEN dans le 5e.

Pour parler chiffres, dans les 41,65 millions d'euros votés au B.S. 2019, il y a deux parties : les autorisations de programme de plan, qui permettent de répondre à des situations non prévues. C'est ainsi que nous avons pu flécher 900.000 euros pour la réparation des dégâts causés par l'incendie du mois de mars 2019 à l'église Saint-Sulpice. Les travaux sont prévus pour 2021. Mais aussi prévoir 1 million d'euros pour la mise en sécurité du temple du Marais suite à des chutes de pierres, le 25 décembre 2018. Celle de l'église des Billettes suite à l'effondrement du plancher, en juin 2019. Les restaurations sont en cours. C'était donc de l'imprévu.

Il y a, d'autre part, les A.P. de projet. Ce sont 39,5 millions d'euros supplémentaires qui résultent d'études préalables à chaque restauration. Je vais vous donner quelques exemples très parlants. Pour Saint-Anne de la Buttes aux Cailles, l'étude préalable nous a conduits à passer d'un budget initial de 2,8 millions d'euros à 10 millions d'euros, soit un supplément de 7,2 millions d'euros. C'est cette étude qui nous a permis de comprendre les causes qui menacent la stabilité de cet édifice et d'avoir en conséquence un chantier plus coûteux.

C'est le cas aussi pour la restauration, j'en ai déjà parlé, de l'église de La Trinité dont les longues études ont montré la présence insoupçonnée de pathologies et de dégradations des pierres bien plus complexes que prévu. On est donc passé de 13,7 à 26 millions d'euros, d'où une augmentation de 12,7 millions d'euros que l'on voit justement dans ce B.S.

Comme vous le savez, pour chacune de ces autorisations de programme, des crédits de paiement sont ensuite votés. Il n'y a donc pas de flou. Les 22 millions d'euros que vous évoquez dans un des considérants traduit le budget d'une partie de ce B.S., qui sera complété par d'autres crédits de paiement dans les prochains mois ou les prochaines années, car il faut rappeler que le patrimoine s'inscrit dans un temps long. Les travaux ne s'arrêtent pas d'une mandature à l'autre, ils se prolongent.

Je voudrais aussi ajouter que, dans votre quatrième considérant, il y a une erreur. Ce ne sont pas 5 millions mais 16,3 millions d'euros. Il s'agit des gros entretiens, de la sécurisation, des toitures, que ce soit à Saint-Philippe-du-Roule ou Saint-Louis en l'Île. Je n'ai pas assez de temps, dans une réponse à un vœu, pour vous donner tous les détails. J'espère avoir été plus claire. Je suis à votre disposition ainsi que de tous les élus dans tout l'hémicycle.

Pour toutes ces raisons je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB. Je n'ai pas voulu trop vous interrompre parce que nous ne sommes qu'au premier jour de la séance du Conseil de Paris, et c'est notre première vraie séance, si j'ose dire. Mais je rappelle que présentation des vœux et réponse aux vœux, c'est deux minutes, et pas trois minutes trente.

De ce fait, je demande à la Présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, si elle maintient son vœu ou si elle le retire.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Les visites sur site et quelques exemples cités en séance, merci, Madame TAÏEB, de les avoir cités. Mais cela ne remplace pas un tableau carré avec un échéancier. On ne retire évidemment pas notre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu. Ne vous excusez pas, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. L'avis de l'Exécutif est défavorable sur ce vœu n° 27.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers concernant la 3e Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa Présidente, Lamia EL AARAJE, pour trois minutes.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, novice en notre Assemblée, je n'ai pas eu l'occasion, lors de notre Assemblée, de remercier les membres de la Commission pour leur confiance et pour mon élection, en date certes de juillet dernier, à la tête de cette 3e Commission. Je le fais donc en ce jour.

Je tiens, par ailleurs, à informer les membres de cette Commission, que j'ai l'honneur d'avoir sous ma responsabilité et au vu des constats que j'ai établis lors de nos deux dernières réunions, principalement la dernière, que nous allons, dans les prochaines semaines, travailler à des modalités visant à améliorer le déroulé de cette Commission, de façon à en faire un lieu de débats riches et d'échanges, afin d'améliorer les connaissances des membres de cette Commission des sujets inhérents aux prérogatives des différents adjoints.

Par exemple, chaque adjoint pourra être amené à présenter, après examen des projets de délibération, des mesures phares, novatrices, ou qu'il juge intéressantes, aux membres de notre Commission. Ce sera l'occasion de mieux connaître certains dossiers et de confronter nos opinions dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Je

tiens à remercier les adjointes et les adjoints qui ont participé à notre réunion, à savoir Mmes BOUX, BROSEL et PULVAR, et MM. LERT, NAJDOVSKI et NORDMAN.

Notre Commission se caractérise par le spectre très large des thématiques qu'elle aborde et la profusion des sujets éminemment importants que nous avons l'occasion d'examiner. Cela se traduit par notre ordre du jour très riche. Nous avons 78 projets de délibération à l'ordre du jour, un vœu rattaché et 32 vœux non rattachés.

Nous avons donc examiné divers projets de délibération relatifs à une information sur l'avancement du T3 porte de la Chapelle, porte Dauphine et porte d'Asnières, ainsi que l'avancement du T8 à la gare Rosa Parks. Nous avons également examiné des acquisitions dans le 8e et le 19e, pour des travaux d'aménagement, ainsi que d'autres permettant l'attribution de subventions dans le cadre de la "politique de la ville", ainsi que plusieurs subventions pour des associations favorisant l'accès à une alimentation biologique ainsi qu'à des associations de prévention et d'insertion socioprofessionnelle.

Diverses conventions financières et budgétaires, en lien avec l'assainissement et d'autres touchant au domaine de l'eau, ont également été examinées. Nous avons eu des délibérations relatives à différentes dénominations et aménagements en différents jardins.

Enfin, nous avons examiné des subventions pour divers équipements et matériels pour la Préfecture de police, ainsi que des subventions pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 3e Commission.

2020 DVD 16 - Communication Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à Porte Dauphine (16e, 17e et 18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 16 relatif à une communication du bilan 2019 d'avancement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte Dauphine, concernant les 16e, 17e et 18e arrondissements.

La parole est d'abord au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

Un Intervenant. - Président BLOCHE, M. Geoffroy BOULARD n'intervient pas. Vous pouvez passer à M. BERTHAULT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, qui se trouve en Salle des fêtes, j'imagine ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons deux projets de délibération, lors de ce Conseil de Paris, celui-ci sur la prolongation du tramway T3, et puis le projet de délibération qui intervient sur la prolongation du tronçon spécifique entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine.

J'ai choisi d'intervenir sur celui-ci parce qu'il porte d'abord sur le bilan, et qu'avant de parler prolongation, il me semblait important de revenir sur ce bilan, à la fois, sur le tronçon porte de la Chapelle-porte d'Asnières, mais aussi sur cette partie Asnières-porte Dauphine, et sur le bilan annuel tel que les travaux ont pu débuter.

Quatre points pour cette intervention.

Premier point, ce que j'appellerais plutôt un retour d'expérience sur les tronçons précédents. Il se trouve que, sur le nord du 17e arrondissement, nous avons été particulièrement impactés par la fin du tronçon qui arrive porte d'Asnières, avec un certain nombre d'améliorations que nous avons pu évoquer notamment avec la Mission tramway, la direction de la Voirie et la R.A.T.P., sur l'organisation des chantiers et sur la communication vis-à-vis des habitants. C'est vrai que ce retour d'expérience sera certainement très utile pour la prolongation entre Asnières et la porte Dauphine, compte tenu de la complexité, notamment sur le secteur Berthier et le secteur porte de Champerret, où des travaux sont en cours.

Un deuxième point d'attention, plus particulièrement sur le tronçon du boulevard Berthier se trouvant juste après la porte d'Asnières, car il fait partie de ces tronçons qui ont fait l'objet, lors de chaque prolongation, de ces tronçons mitoyens entre les fins de chantier et les débuts d'autres chantiers. On a des commerçants notamment qui sont donc impactés deux fois, une fois par la fin du chantier qui est prolongée un peu après la porte d'Asnières, et puis sur le début de cette prolongation entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine. C'est vrai que c'est lourd, notamment dans le contexte économique que nous connaissons, pour ces commerçants notamment et pour les riverains aussi. Cela mérite une attention particulière sur la communication qui sera faite sur ce tronçon particulier.

Le troisième point, c'est la communication. Nous avons encore eu en mairie du 17^e arrondissement avec Geoffroy BOULARD, une réunion avec la Mission tramway et les riverains, et je dois le dire, une bien meilleure organisation de la communication par la Mission tramway. Je tiens à le dire et à saluer leur travail. C'est vrai que nous avons eu des échanges parfois vifs lors de la prolongation qui arrivait porte d'Asnières, mais depuis, c'est beaucoup plus fluide. Les communications sont régulières, le système de newsletters notamment permet aux riverains d'être beaucoup mieux informés. En tout cas, l'effort de communication, et même les visuels de communication qui sont adaptés, me semblent tout à fait pertinents, et je voulais saluer et encourager la Mission tramway à aller dans ce sens.

Enfin, le quatrième point, et c'est ma question qui sera peut-être la plus dérangeante, c'est la coordination avec les autres acteurs. En effet, il y a d'autres acteurs qui sont décisionnaires et qui interviennent dans l'organisation même de la structuration d'un certain nombre de rues et de quartiers. La Mission tramway, sur le tracé du tramway, certes, est décisionnaire, mais tout autour, un certain nombre de décisions sont prises parfois et qui nous laissent perplexes. Encore récemment, sur l'expérimentation de "rues aux écoles", qui a fait l'objet d'une concertation avec la mairie du 17^e, nous avons appris que deux rues étaient concernées, sur lesquelles nous n'avions pas donné notre accord, la rue Roger Bacon et la place de la porte Champerret, qui se trouvent à proximité de ce tracé du tramway, particulièrement déjà impactées par les travaux d'aménagement des concessionnaires, et ensuite par les travaux du tramway eux-mêmes, et donc qui génèrent l'incompréhension à la fois des riverains et des commerçants. Je trouve que la coordination et la concertation auraient pu aller jusqu'au bout sur ce sujet.

Deuxième point, la fameuse C.R.A., la Commission des règlements amiables, notamment pour les indemnisations avec les commerçants. Nous vivons, depuis le début de cette année 2020, un contexte économique très particulier et très lourd lié à la crise sanitaire bien évidemment. Je souhaiterais savoir quelles mesures sont prises au niveau de la C.R.A. pour tenir compte aussi de cette période compliquée, et pour les dossiers qui seront soutenus ensuite par les commerçants.

Pour toutes ces raisons, je demandais un certain nombre d'explications complémentaires. Mais je tenais à dire, au nom aussi de mes collègues élus du 17^e et de Geoffroy BOULARD avec lequel nous avons fait cette réunion de concertation, que notre arrondissement est totalement engagé dans cette prolongation du tramway et dans la communication qui sera faite auprès de la Mission tramway.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne maintenant la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE, qui se trouve dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le Maire.

Le tramway et son bouclage avancent à Paris, c'est une bonne chose, nous devons absolument en être fiers et je pense que tout le monde l'est ici, y compris nos collègues des arrondissements concernés, notamment du 17^e. C'est un héritage partagé de notre gouvernance commune et de la mobilisation des adjoints élus Ecologistes depuis 2001, pour engager le retour du tramway à Paris, qui répond à deux exigences complémentaires : d'abord, l'application et un meilleur partage de l'espace public ; ensuite, l'installation d'un mode de déplacement moderne, décarboné, fiable et capacitaire, qui facilite la vie de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, notamment dans certains quartiers populaires des portes, comme de voisins des communes limitrophes.

Plus personne aujourd'hui ne conteste notre choix de privilégier l'installation de ce tramway sur les Maréchaux. Les débats de l'époque, assez lunaires sur un prétendu dogmatisme anti-voiture, sont contredits surtout aujourd'hui par le succès du tramway, à chaque heure de la journée, et notamment aux heures de pointe. Même les défenseurs du retour d'un mode ferré sur la petite Ceinture, qui était l'alternative dont on parlait à l'époque, reconnaissent aujourd'hui les effets bénéfiques sur le partage de l'espace public.

Je le disais en introduction, la boucle du tram avance jusque dans l'Ouest parisien. C'est essentiel. Nous réaménageons des boulevards consacrés depuis des décennies à la voiture individuelle, nous comblons un tunnel, nous élargissons des trottoirs, nous revoyons totalement la physionomie des accès de Paris pour remettre le vélo, les piétons et les plus fragiles à leur place dans le partage de l'espace public. Mais les travaux ne se font pas sans difficulté, c'est une évidence. L' élu du 18^e que je suis le sait bien pour avoir vécu les travaux aux portes, notamment à la porte de Clignancourt ou à la porte Montmartre, et la complexité de la circulation à laquelle conduisent inévitablement ces interventions structurantes sur l'espace public.

La Mission tramway, comme le collègue BERTHAULT le disait, fait en cela un travail essentiel pour le dialogue avec les habitants et les acteurs économiques qui continuent de faire vivre leur activité économique sur les Maréchaux. C'est important de le saluer.

Il faut saluer aussi le gros travail réalisé pour le dispositif de règlement à l'amiable de contentieux avec certains commerces qui, de fait, subissent les conséquences du chantier.

Un point enfin sur les impacts en termes de circulation, pour dire ici que, oui, l'implantation de tels équipements peut provoquer des difficultés, notamment durant les travaux. Mais soyons clairs, le tram, ce sont 4.500 voyageurs à l'heure de pointe contre 1.000 au maximum pour des voitures particulières. Les chiffres parlent : plus capacitaire, plus robuste, plus fiable, plus intermodal. Avec le tram, nous libérons les Parisiens et les Franciliens de première couronne de la contrainte de la voiture individuelle. Nous les libérons d'un mode dont le coût d'usage quotidien continue à augmenter, là où le coût d'accès aux réseaux de transport en commun à Paris reste le plus attractif d'Europe, notamment eu égard à sa densité et à ses tarifications sociales.

Une ville inclusive qui facilite l'accès au transport pour tous les publics, y compris les plus fragiles, qui déclare la reconquête de l'espace public au profit du piéton et du vélo, notamment aux portes de Paris, c'est bien ce que le groupe des élus Ecologistes continue de défendre au sein de cet hémicycle et sur le terrain, même quand il s'agit d'assumer les difficultés liées à ces chantiers si complexes à mener.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Pas d'autres inscrits ? De ce fait, je peux donner la parole à David BELLIARD, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Didier BERTHAULT et Frédéric BADINA-SERPETTE, pour vos interventions sur ce projet fondamental pour Paris et pour l'Ouest parisien. Il permettra d'étoffer l'offre de mobilité, de compléter la boucle du tram et d'ouvrir sur une nouvelle multimodalité sur le flanc Ouest de la capitale, et participera ainsi à établir de nouvelles coutures entre Paris et sa métropole.

Ce projet de délibération et mon intervention me donnent l'occasion de revenir sur plusieurs éléments. D'abord, pour vous rappeler que la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités ont réalisé le schéma de principe et le dossier d'enquête publique. Le rapport de la Commission d'enquête publique a été remis en décembre 2018, et la déclaration de projet correspondante adoptée au Conseil de Paris du 22 janvier 2019. Les premiers financements ont été mis en place pour les études relatives à l'élaboration du dossier d'avant-projet et des études projets.

Le périmètre du projet commence boulevard Berthier, à la fin du périmètre du T3 Nord et de l'insertion de son terminus provisoire juste après l'intersection avec la rue de l'Abbé Rousselot, et il se termine boulevard Lannes après l'insertion du terminus arrière gare du tramway, juste avant l'intersection avec la rue de Longchamp.

Les premiers marchés publics ont été notifiés en 2016. Leurs prestations ont commencé en 2016 et se sont poursuivies en 2019. Les opérations de désamiantage de chaussée se sont déroulées de mars à décembre 2019 pour une surface totale traitée de 10.000 mètres carrés.

Enfin, les aléas de chantier se sont traduits, dans cette première période, par de nombreux manquements, d'ailleurs constatés dans le premier semestre 2019, de la société O.G.I., chargée de la coordination générale. Ce contrat a d'ailleurs été résilié en octobre 2019, et un nouveau marché a été notifié.

Cinq réunions publiques, en 2019, ont été organisées avec la mairie d'arrondissement et le Conseil de quartier du 17e. Elles ont permis d'informer, vous l'avez souligné, et de répondre directement aux questions des riverains. Trois réunions à destination des commerçants ont également été organisées. Un nouveau site Internet a été lancé, la même année, afin d'informer les riverains.

Concernant les impacts sur la circulation, vous l'avez mentionné dans vos interventions, les études menées dans le cadre du projet consistent à se projeter à l'horizon du tramway et à comparer avec un même nombre de déplacements d'origine et de destination, l'organisation du trafic. Ces études montrent une diminution très forte du trafic le long du tracé, liée à la réduction des files de circulation et la priorité donnée au tramway. Les reports se font principalement sur le boulevard périphérique.

Ce projet permet donc de proposer un mode de transport en commun alternatif, qui peut transporter jusqu'à 4.500 voyageurs à l'heure de pointe, là où un bus en transporte 1.500, et où une file de circulation permet entre 600 à 800 véhicules, soit 700 à 1.000 personnes de se déplacer.

Ce projet s'inscrit donc dans les objectifs du Plan de déplacement urbain d'Ile-de-France et dans les objectifs du Plan Climat, et vise à diminuer le trafic automobile sur l'agglomération parisienne.

Enfin, vous l'avez évoqué dans vos autres interventions, nous savons les difficultés pour les commerçants du fait des travaux. Comme sur les autres projets d'aménagement, la Ville et ses partenaires ont décidé de mettre en place une commission permettant d'accompagner financièrement les commerçants impactés par les travaux. Soixante-dix commerçants ont saisi cette Commission de règlement à l'amiable depuis sa création en 2013. Le montant global des indemnités accordées a été de 131.000 euros. J'ai noté les potentielles difficultés pour les commerçants doublement impactés sur le tronçon Berthier. Je précise qu'il est prévu déjà qu'ils soient couverts sur les deux phases de travaux. Par contre, la loi nous oblige à concentrer notre aide sur les impacts des travaux, et sur ceux-là uniquement.

Enfin, vous l'avez souligné, un travail important de communication a été effectué avec une nette amélioration dans la communication auprès des riverains et des différentes parties prenantes, et il nous faut continuer en ce sens.

Mes chers collègues, je pense que, globalement, nous pouvons nous féliciter de l'avancée des travaux du tram, qui constituent la dernière étape de la ceinture sur le boulevard des Maréchaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote.

2020 DVD 25 - Prolongement du tramway T8 à Paris Gare Rosa Parks (18e et 19e). Convention d'organisation des rapports avec IDF Mobilités relative aux études du schéma de principe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela nous permet de passer directement au projet de délibération DVD 25 relatif au prolongement du tramway T8 à Paris, gare Rosa Parks, 18e et 19e arrondissements - convention d'organisation des rapports avec Ile-de-France Mobilités relative aux études du schéma de principe.

La parole est à Émile MEUNIER, qui est en Salle des fêtes. Je laisse le soin au Président ROMERO-MICHEL de lui donner la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président (Salle des fêtes). - Allez-y, cher collègue.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était une petite intervention pour rappeler la philosophie des Ecologistes lorsqu'il s'agit de mobilités de Paris et de sa petite couronne. Le prolongement du tram T8 permettrait de relier Saint-Denis, Villetaneuse et Epinay à Paris, à la gare Rosa Parks, située à la frontière des 19e et 18e arrondissements. Cela déchargerait le R.E.R. D qui en a bien besoin. Surtout, ce prolongement rapprocherait Paris de sa banlieue et la banlieue de la ville centre. C'est indispensable.

En matière d'urbanisme, et en toute autre matière, nous avons besoin de ne faire plus qu'un avec la Petite couronne. Nous voulons dédensifier Paris ? Il faudra donc densifier ailleurs. Mais il ne s'agit pas d'envoyer les gens dormir en banlieue, et de garder les entreprises et les emplois chez nous. Non, Paris doit aussi partager la richesse et l'activité économique.

Nous devons encourager les entreprises à s'installer dans la Petite couronne, et pour faire cela, je reviens sur mon tram, nous devons fluidifier la mobilité sur l'ensemble du territoire. Tout ce qui va dans ce sens, comme ce projet de délibération qui va permettre de réaliser les études préparatoires à ce prolongement, tout ce qui va dans le sens d'une meilleure mobilité est bienvenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Émile MEUNIER.

En effet, vous l'avez rappelé, le tramway T8, qui a été mis en service le 16 décembre 2014, dessert les communes de Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Villetaneuse, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Les études sont désormais engagées pour mettre en œuvre le projet de prolongement du tramway T8 du terminus actuel Saint-Denis-porte de Paris jusqu'à la gare Rosa Parks dans le 19e arrondissement de Paris.

Ce tramway desservira, au nord, le quartier du Franc-Moisin ; à l'ouest, dans le secteur de La Plaine, le quartier d'affaires existant autour du Stade de France, ainsi que les secteurs en développement de la Z.A.C. Montjoie, du campus Condorcet, de la Z.A.C. Nozal-Front Populaire, des E.M.G.P. et du secteur gare des Mines-Fillettes ; et au sud, la porte d'Aubervilliers en correspondance avec le R.E.R. E et le T3 B.

Pour la poursuite de ces études, la DVD et le maître d'ouvrage, I.D.F.M., ont rédigé une convention d'organisation des rapports entre les deux partenaires structurant la coordination entre leurs services respectifs et la centralisation des avis pour assurer l'avancement du projet. La convention de financement, relative au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales à la concertation préalable, et au schéma de principe et à l'enquête publique, a été adoptée en mars 2017 ; elle fixe la participation de notre Ville au financement des études à 7,2 %.

C'est donc un projet de délibération technique qu'il vous est aujourd'hui demandé de voter. Comme vous, chers collègues, je partage votre enthousiasme sur ce projet qui permettra tout à la fois d'améliorer les liaisons entre Paris et le nord de la métropole, et de créer dans le quartier de Rosa Parks, un véritable nœud multimodal qui devrait dessiner une nouvelle centralité urbaine dans des quartiers qui sont des quartiers populaires.

Cela permettra d'en assurer le développement, et d'offrir aux habitantes et habitants de ces quartiers une offre complète et de qualité, en termes de mobilité. Et je le crois, nous ne pouvons aujourd'hui que nous en réjouir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 25).

2020 DVD 73 - Station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules à Porte de Saint Cloud (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société HysetCo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 73. Il s'agit de la station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules à la porte de Saint-Cloud, dans le 16e arrondissement. C'est une convention d'occupation du domaine public avec la société HysetCo.

La parole est à Véronique BALDINI, qui se trouve en salle des fêtes, je vous vois. Allez-y, chère collègue.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une autre forme de mobilité, celle de la mobilité à l'hydrogène, l'hydrogène qui est une énergie d'avenir. En juillet dernier, d'ailleurs, la Commission européenne a présenté son plan stratégique pour le développement de l'hydrogène. Ce plan envisage qu'en 2025, 14 % de la consommation énergétique finale proviennent de cette énergie.

Une alliance européenne pour l'hydrogène propre a été lancée, et des investissements colossaux sont prévus. La France s'est également dotée d'un plan hydrogène de 7 milliards sur dix ans, dont deux dans le cadre du plan de relance dans les deux prochaines années. La Région Ile-de-France s'est également fortement engagée dans cette voie lors de sa C.O.P. régionale le mois dernier et a adopté un plan hydrogène en novembre dernier.

Alors, ce projet dont il est question ici est issu, il faut le dire, de l'audace de nos entreprises, puisqu'il fait suite à une manifestation d'intérêt spontané de la société HysetCo. C'est cette société qui se chargera de la mise en place et de l'exploitation de cette station à la porte de Saint-Cloud. Il y en a déjà une à Paris, une petite station place de l'Alma. Mais celle-ci à la porte de Saint-Cloud sera de plus grande envergure.

J'ai donc reçu à la mairie du 16e les promoteurs de ce projet, il y a quelques jours, afin de se prononcer clairement sur ce projet de délibération, pour qu'ils nous exposent en détail leur projet. Parce qu'évidemment, notre principale inquiétude était de voir une nouvelle usine dans ce secteur de la porte de Saint-Cloud, que nous ne souhaitons pas voir devenir une zone d'activités industrielles avec déjà les importantes nuisances dues au port de Point du jour.

Les promoteurs m'ont rassurée. En plus, ils ont accédé à notre demande de se mettre à l'écoute des riverains et de les sensibiliser à cette nouvelle énergie.

Du point de vue architectural, ce projet sera bien intégré à l'environnement récemment requalifié, et la proximité avec le périphérique devrait éviter un surcroît de véhicules.

C'est pourquoi la mairie du 16e et mes collègues du groupe Changer Paris voteront favorablement ce projet de délibération, tout en restant très attentifs à la tranquillité de nos riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

Jean-Noël AQUA est inscrit. Est-ce qu'il est actuellement en Salle des fêtes ? On vous entend.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en matière de réchauffement climatique, les nouvelles sont mauvaises. Les prédictions, pourtant déjà pessimistes du G.I.E.C., s'avèrent en fait ne pas l'être assez. Les dernières modélisations montrent en effet que le réchauffement devrait se chiffrer à une augmentation de 2,3 à 4,5 degrés, bien au-delà des objectifs de la C.O.P. 21.

Il y a urgence, la maison brûle.

Principal responsable, nous le savons, l'activité humaine et son utilisation de l'énergie, et dans la consommation énergétique, celle en particulier utilisée pour les déplacements occupe une place importante. Il faut faire feu de tout bois, si vous me permettez, pour décarboner notre consommation énergétique. Il n'y aura probablement pas de solutions uniques et miraculeuses à court terme, mais il est raisonnable d'essayer tous azimuts au vu de l'urgence.

L'hydrogène a un triple avantage. Le premier, c'est que c'est une source d'énergie décarbonée. Deuxième avantage, il est aussi intéressant sur l'enjeu sanitaire de la pollution atmosphérique, puisqu'il rejette de l'eau. Troisième avantage, il pourrait aussi être produit à partir des énergies renouvelables, dont la grande tare est leur intermittence. Une énergie décarbonée, qui ne pollue pas l'air, on peut comprendre tout son intérêt, en particulier pour Paris.

Non seulement notre ville vise à décarboner sa consommation d'énergie et à apporter sa pierre à la lutte contre le réchauffement climatique, mais notre ville est engagée de longue date contre la pollution atmosphérique, et l'hydrogène donc lutte contre les deux.

Comme toute innovation, le développement de cette énergie n'est pas sans poser un certain nombre de questions. L'hydrogène n'est pas vraiment présent naturellement sur notre planète, comme le pétrole, le charbon ou le gaz, il doit être synthétisé. Or, sa synthèse consomme de l'énergie, en général électrique. Si l'énergie électrique qui sert à le synthétiser est décarbonée, comme elle l'est en France, cet hydrogène participe évidemment de la lutte contre le réchauffement climatique.

Mais ne nous leurrons pas, cette technologie n'est pas récente et n'est pas sans poser des difficultés qu'il reste à résoudre. Personne n'est dupe. Cependant, les grandes entreprises publiques et privées commencent déjà à se positionner pour la maîtrise et la promotion de leur savoir-faire en la matière, dont certains partenaires industriels de la station dont il est question dans ce projet de délibération.

S'il est évidemment utile de soutenir le développement d'initiatives privées allant dans le sens de la neutralité carbone, vous le savez, les communistes sont attachés à une maîtrise publique de l'énergie. Cela ne vous surprendra donc pas, nous plaidons pour le développement d'un savoir-faire public et national sur l'hydrogène, permettant un contrôle citoyen des usages et de l'utilisation de cette énergie.

Le climat est un bien commun. Il ne peut pas être livré aux seuls intérêts des actionnaires, ou du moins, à leur seul appât du gain. Ou si vous préférez, on ne peut pas laisser la lutte pour le climat à la seule question de la rentabilité ou non pour les actionnaires.

C'est pourquoi nous estimons que la Ville de Paris a tout intérêt à s'impliquer dans le développement d'une filière publique de l'hydrogène. La lutte contre le réchauffement climatique ne pourra se mener que par une volonté forte de soutenir l'innovation et la recherche publique.

Vous l'aurez compris, nous voterons favorablement sur ce projet de délibération, car il participe au développement d'une énergie d'avenir. Nous regrettons, en revanche, qu'il s'agisse à ce stade d'un simple soutien à des initiatives privées ou aux entreprises fournissant du combustible. L'ouverture d'une station hydrogène à Paris, telle que permise par ce projet de délibération, est le premier étage de la fusée qui permettra, dans un premier temps, de développer la flotte de taxis parisiens circulant à l'hydrogène, 600 de mémoire. Cela nous invite à réfléchir à l'utilisation de l'hydrogène de manière plus large, dans notre stratégie de mobilité. A Montpellier, par exemple, sous l'impulsion des communistes, est prévue la mise en place de bus à hydrogène. C'est une démarche que nous pourrions étudier sur Paris.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération, à ces nuances près, et nous espérons que la Ville de Paris poursuivra dans cette voie pour se saisir des opportunités ouvertes par cette énergie potentiellement d'avenir. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je vais maintenant donner la parole à Émile MEUNIER, dont je sais qu'il est en Salle des fêtes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur tous les avantages de l'hydrogène, qui ont été énoncés. C'est vrai que c'est plein de promesses. On est capable, avec une unité d'hydrogène, de produire huit unités d'énergie, ce qui est beaucoup plus que le pétrole, par exemple. Il y a beaucoup de promesses et c'est pour cela qu'en ce moment, on assiste à une sorte de ruée vers l'or de tous les industriels, les énergéticiens, vers l'hydrogène. Cette ruée vers l'or, je ne voudrais pas qu'elle se transforme en Far West. C'est pour cela qu'une ville comme Paris, territoire important - on est au début du développement de l'hydrogène - doit dès à présent proposer de grandes lignes directrices qui vont permettre de réguler l'activité de l'hydrogène, et d'amener cette transition énergétique vers un endroit où l'on veut qu'elle aille.

Pour cela, je propose quelques principes fondateurs, quelques lignes directrices. La première, c'est rappeler toujours, et encore, qu'en matière de mobilité, la sobriété compte avant tout. Quand je dis sobriété en matière de mobilité, cela veut dire évidemment la mobilité douce, le vélo, le vélo cargo pour faire des livraisons, les transports publics, etc.

Le deuxième point que je voudrais que l'on ait en tête, c'est que, contrairement à ce que mon collègue a dit, l'hydrogène n'est pas une énergie décarbonée par principe. Certes, il rejette de l'eau, mais en aucun cas, sa production n'est décarbonée. Il faut savoir que 95 % de l'hydrogène produits dans le monde sont produits grâce à du pétrole ou du gaz, et c'est extrêmement émetteur de C.O.2. En France, on ne produit quasiment pas d'hydrogène à base de nucléaire. Donc certes, une énergie décarbonée, mais on connaît aussi tous les problèmes du nucléaire.

On doit donc avoir en tête que, si on veut de l'hydrogène, il faut de l'hydrogène vert, cela veut dire de l'hydrogène produit par de l'électricité, produit par des énergies renouvelables.

Le projet qui nous est proposé, avec cette station d'approvisionnement, à ma connaissance, n'est pas encore de l'hydrogène vert. Je ne dis pas qu'il n'en faut pas, il faut bien commencer, et c'est une bonne chose que

l'hydrogène arrive à Paris. Mais il faut absolument tendre vers cet objectif, que ce soit sur ce projet ou sur les suivants.

L'autre point important, ne nous leurrions pas, on ne veut pas et on ne va pas remplacer une berline qui roule au diesel ou à l'essence, par une berline qui roule à l'hydrogène. Ce n'est pas le but souhaité. On ne veut plus de voitures individuelles à Paris. Donc il faut concentrer l'approvisionnement en hydrogène pour les véhicules lourds. Je pense aux bus, aux poids lourds, aux utilitaires.

Enfin, et je rejoins tout à fait ce qui a été dit par mon collègue communiste, je m'inquiète de voir que l'hydrogène en France est préempté par une seule et même entreprise, c'est-à-dire Air Liquide. Je ne veux pas que demain, l'approvisionnement exclusif de l'hydrogène à Paris soit dans la main d'un seul opérateur privé, fut-il français.

Je pense que l'on doit penser services publics, et on doit réfléchir à une multiplicité d'acteurs pour éviter les monopoles et ne pas être demain pieds et mains liés avec notre fournisseur d'hydrogène, qui serait une multinationale privée.

Ce sont les quelques principes que je voudrais porter au débat. Evidemment, on se félicite de ce projet. Cela va dans le bon sens. Mais à mon avis, on n'échappera pas à un débat important sur quel est le plan hydrogène à Paris, et selon quels principes on veut le voir s'appliquer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux différents orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux orateurs qui ont pris le temps de s'exprimer sur ce projet de délibération important, et ce débat passionnant sur l'avenir de l'hydrogène et de la filière hydrogène.

Ce projet de délibération porte sur l'implantation d'une station hydrogène à la porte de Saint-Cloud, et elle pose de facto - et les trois orateurs d'ailleurs l'ont esquissé - plus globalement les prémices d'une réflexion sur notre stratégie municipale sur le développement de la filière hydrogène.

Quelques mots sur cette question, compte tenu de la maturation de la filière, des orientations énergétiques, des orientations des mobilités, et comme l'a noté Mme BALDINI, de l'impulsion européenne avec des objectifs qui sont extrêmement ambitieux sur l'hydrogène.

Le développement de la filière hydrogène vert en Ile-de-France pourrait s'envisager en trois phases : une phase d'activation jusqu'en 2024, dont le projet des Jeux Olympiques pourrait être un phare ; une phase d'accélération jusqu'en 2030 ; et une phase de massification de 2030 et au-delà.

Vous me permettrez de me concentrer sur la phase d'activation qui est celle qui nous occupe à court terme. Le groupement d'études préconise le déploiement d'une flotte représentative de véhicules à hydrogène, pour disposer d'une base d'utilisateurs. Les taxis Hype, 600 prévus à Paris en 2019, constitueront une base importante, et d'ailleurs la plus grande flotte hydrogène au monde, mais d'autres flottes pourraient venir la compléter. Le développement de cette flotte doit s'accompagner de la mise en place d'un réseau de stations. A ce stade, les expertises préconisent plutôt un réseau de stations de taille importante, plutôt qu'un réseau de petites stations, pour des raisons de rationalité, notamment économique.

Enfin, cette phase d'activation doit voir se développer des corridors de mobilité hydrogène, notamment entre les grands centres urbains, autour notamment de projets logistiques, par exemple.

En 2020, il y aura environ 680 véhicules à hydrogène en Ile-de-France, dont 600 taxis. L'étude a établi des scénarios, appuyés sur les prévisions des constructeurs, les évolutions des réglementations, et aussi, dans une moindre mesure, l'organisation des Jeux Olympiques qui prévoit l'expérimentation, par exemple, de quatre bus à hydrogène Ile-de-France Mobilités à Versailles. En 2025, il pourrait y avoir ainsi 7.500 véhicules à hydrogène en Ile-de-France.

Paris s'est engagée depuis 2015, à l'occasion de la C.O.P. 21, à diversifier son mix énergétique avec la création de la station de démonstration d'Alma, destinée à servir de démonstrateur. Son intégration paysagère a, en effet, été peu réfléchie, car cela devait être une installation temporaire, mais toujours fonctionnelle à ce jour. Cet aspect, comme l'a souligné ma collègue, Mme BALDINI, fera l'objet d'un travail plus spécifique pour la future station de Saint-Cloud.

A ce jour, nous souhaitons continuer ce travail pour compléter la phase d'activation. Nous allons planifier le développement d'infrastructures de recharge d'hydrogène pour accompagner la transition des mobilités, dont le démonstrateur d'Alma et la future station de Saint-Cloud seront les porte-étendards.

Enfin, nous participons à un groupe de travail rassemblant les industriels et collectivités autour du développement de ravitaillement en hydrogène vert.

Je tiens toutefois, dans la droite ligne des interventions qui ont été faites, à apporter moi aussi quelques nuances, et non des moindres. L'hydrogène ne peut être à terme qu'un des éléments du mix énergétique, et non le seul. Il doit s'intégrer avec des solutions G.N.V. et électriques notamment, ne serait-ce que parce que les productions actuelles, comme vous l'avez rappelé, Monsieur MEUNIER, sont à base de ressources fossiles.

Comme pour le G.N.V., la place de l'hydrogène vert doit être défendue. Nous en sommes encore loin à ce jour.

Enfin, pour aller dans votre sens, Monsieur AQUA, nous avons à ce jour, en effet, nécessité de travailler, ou de participer au travail et au soutien d'une filière industrielle nationale publique, au travers peut-être de la future S.E.M. Energie, qui verra le jour dans les prochains mois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 73).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au lancement d'études pour la piste cyclable du boulevard Sébastopol.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un nombre conséquent de vœux non rattachés, comme souvent en 3e Commission.

Nous allons commencer par le vœu référencé n° 28 relatif au lancement d'études pour la piste cyclable du boulevard de Sébastopol.

La parole est à Ariel WEIL, pour le présenter.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me fais le porte-voix d'un vœu voté par le Conseil de secteur de Paris Centre, élaboré par le groupe Ecologiste et Paris en Commun. Je vous le soumetts à mon tour.

Il s'agit de proposer le lancement d'une étude pour doubler l'actuelle piste cyclable bidirectionnelle du boulevard de Sébastopol. Comme vous le savez, elle fait partie du Réseau express vélo Sébastopol. Pourquoi ? L'explosion spectaculaire de la pratique du vélo, elle est d'ailleurs saluée internationalement, et en particulier sur cette piste qui accueille 10.000 cyclistes/jour, avec un pic à 18.000 le 18 septembre dernier. Il passe désormais régulièrement, à l'heure de pointe, plus de vélos que de véhicules motorisés sur le boulevard de Sébastopol, avec seulement l'équivalent d'une voie de circulation générale, ce qui au passage montre bien l'efficacité du vélo pour optimiser les flux en milieu dense.

Cela crée évidemment de l'inconfort, voire du danger pour les cyclistes, et aussi des difficultés de traversée et des possibilités de conflits d'usage pour les piétons. Je pense en particulier aux personnes à mobilité réduite.

C'est vrai que l'on a agi, dans le cadre de la crise sanitaire, de manière tactique. On a déployé très rapidement des "coronapistes", faute d'avoir un meilleur terme, qui sont très utiles et très empruntées, par exemple sur la rue de Rivoli pour doubler le R.E.V., le Réseau express vélo.

Avec ce vœu, nous proposons donc de mener une étude spécifique relative à cet axe sur lequel c'est la Préfecture de police qui a compétence. Ensuite, parce qu'il s'agit d'un axe structurant pour la circulation Nord-Sud, qui affecte plusieurs arrondissements, et en particulier, chère Alexandra, le 10e arrondissement voisin. Il faudra donc d'ailleurs envisager de doubler la piste cyclable sur Sébastopol et Strasbourg. Aussi, parce qu'il est possible que de nouvelles pistes à venir participent au désengorgement des existantes. Je pense, en particulier, à la rue du Renard et la rue Beaubourg, sur lesquelles il serait bon d'envisager une piste cyclable également bidirectionnelle.

Enfin, parce que cette étude doit prendre en compte la place des piétons, la place des P.M.R., et surtout la place des transports en commun. Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour la présentation de ce vœu auquel je souscris pleinement. Deux millions, c'est le nombre de passages comptabilisés depuis l'inauguration de la piste cyclable du boulevard de Sébastopol. Inaugurée il y a un an, cette piste cyclable bidirectionnelle a été une grande avancée pour les vélos à Paris et a permis de fluidifier le trafic Sud-Nord à partir du centre de Paris.

Il y a quelques années, on nous riait au nez lorsqu'on proposait la création d'infrastructures lourdes pour développer la pratique cyclable. Encore aujourd'hui, dès la moindre goutte de pluie, des éditorialistes nous

expliquent, photos à l'appui, que les gens prennent moins leur vélo, c'est incroyable. Mais la réalité, si on prend l'année écoulée, c'est que l'usage du vélo explose à Paris, et d'ailleurs dans toute la région Ile-de-France, et que cela continue à se développer. On observe aujourd'hui des records de fréquentation à 18.000 passages/jour.

D'une certaine manière, nous sommes victimes de notre succès et nous nous en réjouissons. Il faut aujourd'hui bien sûr aller plus loin, comme le propose le vœu, en adaptant les dispositifs aux usages. C'est évidemment le cas pour la piste du boulevard de Sébastopol.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, Monsieur le Maire, qui propose l'élargissement de cette piste, sous réserve bien sûr que nous en trouvions les modalités. Mais je suis sûr que nous y arriverons avec la Préfecture de police, puisque cet axe dépend de la Préfecture de police. En tout cas, cet élargissement sera étudié de concert avec la piétonisation de Paris Centre, et pourra ainsi devenir un axe cyclable encore plus confortable et plus sécurisé pour les usagères et les usagers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 65).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la gratuité des transports pour les moins de 18 ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 29 relatif à la gratuité des transports pour les moins de 18 ans.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, qui se trouve normalement en Salle des fêtes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous savons aujourd'hui qu'il est impératif de favoriser l'utilisation des transports publics pour faire face aux enjeux environnementaux et offrir un droit à la mobilité pour toutes et tous, et que le développement de l'offre de transports publics est la condition préalable à la diminution de la place de la voiture en ville.

Considérant que le coût de la vie à Paris pèse fortement sur le budget des familles les plus modestes, qui sont de plus en plus nombreuses à quitter la capitale, et qu'il est possible de mettre en place des mesures de gratuité totale ou partielle pour certaines catégories d'usagers, comme les enfants et les jeunes, ainsi que l'illustre une décision prise le 1er septembre dernier, considérant que financer la gratuité totale ou partielle des transports publics pour ces catégories d'usagers est une mesure écologique juste, car elle permet de leur faire regagner du pouvoir d'achat tout en incitant au report modal vers les transports collectifs, et que pour rendre pleinement efficace le recours aux transports en commun, il est nécessaire qu'un maximum de familles se saisissent du dispositif de gratuité proposé par la Ville de Paris.

Les Communistes déplorent qu'à ce jour, les familles souhaitant faire bénéficier leurs enfants de cette gratuité doivent avancer la somme de 350 euros par enfant. Nous estimons que cette obligation peut réellement freiner l'accès à ce dispositif pour les enfants des familles les plus précaires.

Pour ces motifs, le groupe Communiste et Citoyen souhaite que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris engage un travail avec "Ile-de-France Mobilités" pour examiner la faisabilité technique et juridique d'un dispositif permettant à la Ville de payer directement "I.D.F. Mobilités", afin que les familles puissent bénéficier de la gratuité des transports à Paris pour les moins de 18 ans, sans avance de frais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GILLET, pour ce vœu qui me donne l'occasion de faire un point sur la mesure de gratuité des transports pour les moins de 18 ans, votée lors d'un précédent Conseil. Au 1er octobre, le nombre total de demandes de remboursement de titre de transport, pour la campagne 2020-2021, s'élève à 25.420, dont plus de 6.000 nouvelles demandes en une semaine.

La répartition par type de dispositif laisse entrevoir d'ailleurs une proportion majoritaire de demandes dans la tranche des collégiens et lycéens avec une part à 74 %. A noter que le taux des demandes de remboursement des abonnements Vélib' est clairement plus élevé que l'année précédente : plus de 900 demandes aujourd'hui contre

moins de 600 à la même période en 2019. C'est une observation concordante avec l'utilisation accrue de ce mode de déplacement en raison de la crise sanitaire.

Ce dispositif, facilité par la Direction de la Voirie et des Déplacements que je remercie une nouvelle fois ici, permet aux élèves de participer plus facilement aux sorties scolaires, et facilite leur mobilité dans le cadre des stages de 3e dans quelques mois.

Sur l'ambition de votre vœu, je ne peux que la partager. D'ailleurs, la conception d'une solution de mise en œuvre de gratuité des transports pour les jeunes Parisiens, sans avance de frais par les familles, est à l'étude depuis le printemps 2020, avec nos partenaires d'Ile-de-France Mobilités et de Comutitres.

Depuis mars dernier, plusieurs réunions techniques ont permis de confirmer la faisabilité de la demande que nous formulons, qui passera inévitablement par le déploiement d'une solution informatique spécifique. En effet, à ce jour, aucune collectivité en Ile-de-France ne rembourse le montant total de l'abonnement dans les cas de souscription en ligne. Les quelques cas de gratuité totale pour les usagers sont gérés par des demandes d'abonnement matérialisées, enveloppes au guichet, ce qui n'est pas envisageable pour la population des jeunes Parisiens éligibles qui dépassent les 280.000 personnes.

En conséquence, le déploiement de nouvelles fonctionnalités sur le site d'"Ile-de-France Mobilités" permettant aux usagers de souscrire ou de renouveler leur forfait Imagine R annuel en ligne, sans qu'ils aient à fournir leurs coordonnées bancaires pour le paiement, pourra être opérationnel pour la rentrée scolaire de 2021. Le chiffrage financier des développements informatiques sera connu courant octobre 2020, et sa mise en œuvre, que ce soit sur la question des développements ou des recettes, nécessitera ensuite plusieurs mois de travaux.

Je me permets enfin, pour terminer, d'attirer l'attention de notre Assemblée sur une initiative que nous avons prise avec la Cité éducative du 19e arrondissement, structure interministérielle, œuvrant dans des quartiers "politique de la ville". Nous avons permis d'effectuer l'avance financière groupée pour 200 collégiennes et collégiens de troisième, afin de soulager les familles du poids de l'attente d'un remboursement a posteriori.

Enfin, pour toutes ces raisons, évidemment, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD. L'adjoint à l'Education que je suis ne peut que se réjouir de la conclusion de votre intervention.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 66).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des "Rues aux écoles".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 30 relatif au dispositif des "Rues aux écoles".

C'est Geoffroy BOULARD qui le présente, c'est bien cela.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots rapides pour un vœu concis. Nous n'avons pas d'opposition de principe sur ces aménagements, notamment aux abords des écoles. Nous les avons d'ailleurs soutenus dans le cadre de notre projet d'arrondissement. Mais pour être efficace, un dispositif doit être concerté.

Plusieurs dispositifs en la matière sont mis en œuvre dans le 17e, dans le cadre de ces "rues aux écoles". Plusieurs de ces dispositifs présentent certaines défaillances, voire anachronismes. On a dû malheureusement subir une mise en place d'un dispositif, rue Roger Bacon, devant une ancienne école qui a déménagé il y a un an et demi. La sécurité des piétons, du fait de cet aménagement anachronique, n'est pas assurée.

Je veux rappeler quand même que, dans ce quartier, il y a d'importants reports de circulation du fait, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, des travaux préparatoires des concessionnaires du tramway, bientôt du tramway dans quelques jours, à quelques centaines de mètres.

J'interviens également pour rappeler que la piétonisation du linéaire concerné sur la rue Gustave Doré restreint l'accès à la clinique, située à proximité, qui n'avait rien demandé. Notre vœu est assez précis sur le sujet.

Enfin, place de la porte de Champerret, qui donne accès notamment au périphérique, les commerçants souffrent de ce dispositif qui gêne notamment leurs livraisons, et contribue à la thrombose sur le secteur Champerret.

Je vous demande simplement et rapidement, parce qu'on aurait pu s'épargner un vœu, la suppression du dispositif actuel rue Roger Bacon pour les raisons évoquées, la mise en place d'une aire piétonne place de la porte

de Champerret, plus adaptée à une fermeture de cette voie, et la création d'une place de livraison et d'une place pour personne porteur d'un handicap à l'usage de la clinique Sainte-Thérèse rue Gustave Doré. Je le dis et je le redis, en espérant que ces paroles trouvent écho au sein de votre majorité. Sans concertation et sans dialogue, notre action est vaine. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 17^e arrondissement.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre vœu. Je sais que nous avons ici un sujet de divergence, du moins sur un point particulier de votre vœu, puisque vous demandez que des dispositifs d'apaisement et de piétonisation aux abords des écoles, mis en place cet été dans votre arrondissement, s'interrompent.

Vous le savez, je ne vais pas vous faire l'affront, mais ces dispositifs sont mis en place pour l'amélioration de la santé des enfants, de leurs familles, et des communautés éducatives, ainsi que pour leur sécurité.

Nous ne reviendrons pas en arrière sur notre dispositif de piétonisation des abords des écoles, que chacune et chacun sait ici indispensable, afin d'offrir un espace public plus apaisé aux enfants et aux riverains, et pour protéger, une fois de plus, les plus jeunes de la pollution de l'air. C'est la raison première pour laquelle je ne donnerai pas un avis favorable à votre vœu qui nous demande de revenir sur la rue Roger Bacon.

Toutefois, en ce qui concerne la mise en place d'une aire piétonne place Champerret, je vous propose d'étudier cette possibilité ensemble. Je vous propose que nous en discutions lors d'un rendez-vous que nous allons monter dans les prochains jours.

En ce qui concerne la rue Gustave Doré, l'arrêt en pleine voie est possible. Les arrêts nécessaires de dépose-minute et de livraison sont permis. En revanche, le statut d'aire piétonne ne permet pas la mise en place de stationnements de quelque sorte. Je vous propose d'étudier la création d'une place P.M.R. et d'une zone de livraison au plus près du besoin, par exemple sur le boulevard Pereire, mais c'est à définir ensemble.

Enfin, je sais que vous avez des volontés de piétonisation des abords de l'école située rue du Colonel Moll. Je vous assure, ici, que les services sont sur le projet et nous avancerons, je l'espère et j'en suis sûr, ensemble sur cette rue.

Suite à ces explications, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je serai dans le regret d'émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Vous maintenez votre vœu, vous le retirez ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vais maintenir ce vœu. Je regrette que, sur la rue Roger Bacon, puisqu'on est presque d'accord, David BELLIARD, sur les deux autres aménagements, que vos services ne se soient pas rendus rue Roger Bacon. L'aménagement est devant une école qui est partie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ils vont s'y rendre.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Cela fait plus d'un mois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La question était : maintenez-vous votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je maintiens mon vœu. Quel est cet entêtement... Enfin, c'est de bon sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'avis de l'Exécutif est défavorable sur ce vœu n° 30.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif au dispositif "Rues aux écoles" rue de l'Arbalète.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif au dispositif "Rues aux écoles" aux abords des écoles maternelles rue du Sommerard et 28, rue Saint-Jacques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 31, 32, 33 et 33 bis, relatifs à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires.

La parole, pour le vœu n° 31, est à notre collègue, Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu s'inscrit dans la continuité de mon intervention de ce matin, sur la sécurisation des abords des écoles.

Nous avons pris connaissance du document "Rues aux écoles", présenté en juillet dernier, et des aménagements prévus aux abords des écoles. Si nous nous réjouissons évidemment des mesures prises pour la sécurité de nos enfants, un point suscite particulièrement notre attention. Comme je le disais ce matin, 150 écoles sont identifiées dans ce plan comme étant dans une situation complexe, et ne bénéficient donc pas de dispositifs de sécurisation ou d'apaisement, alors même que ces zones sont par définition plus denses et plus dangereuses.

Puisqu'il me semble qu'à court terme, il soit impossible de sécuriser les abords immédiats de ces 150 écoles - on parle quand même de 150 écoles -, nous demandons que le plan "rue aux écoles" soit élargi à l'ensemble des trajets quotidiens des écoliers, en augmentant notamment le recrutement des agents "point école" et en faisant des aménagements de voirie, tout cela en se fondant évidemment sur l'expertise de terrain des maires d'arrondissement pour identifier les points les plus à risque. Delphine BÜRKLI, maire du 9e et membre de notre groupe s'associera, à ces travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Hanna SEBBAH. Une minute vingt, alors que vous aviez deux minutes, vous êtes un exemple et un modèle que je tiens à saluer. Prenons exemple.

Florence BERTHOUT, vous avez deux vœux, les vœux n^{os} 32 et 33. Je vous donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais défendre les deux.

J'ai accompagné la mise en place du dispositif "Rues des écoles" dans le 5e. Vous aviez proposé, Monsieur BELLIARD, en tout cas vos services, d'aménager dans un premier temps la rue Linné. J'ai dit oui, même si ce n'était pas celle qui en avait le plus besoin puisque j'avais moi-même fait procéder à d'importants aménagements en 2018, permettant l'élargissement des trottoirs, l'installation de jardinières, en partenariat d'ailleurs avec une école, une crèche, et l'installation d'ancrages vélo, etc.

Je vous ai proposé de retenir ce dispositif pour la rue de l'Arbalète, dans la portion qui est comprise entre la rue Berthollet et la rue Claude Bernard.

Il y a trois objectifs majeurs, vous nous l'avez rappelé, il y a évidemment, et ma collègue y faisait allusion à l'instant, l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles, mais il y a aussi la question de la végétalisation de l'espace public pour lutter contre les îlots de chaleur.

Mon premier vœu relatif à l'aménagement du dispositif rue de l'Arbalète est un peu, sinon un cri d'alarme, en tout cas un appel à avoir des moyens financiers qui permettent de faire cela, Monsieur BELLIARD. Nous n'avons pas de moyens aujourd'hui pour végétaliser, élargir les trottoirs et installer de manière assez substantielle les ancrages vélo, comme je le souhaiterais.

Pouvez-vous vous engager à débloquer les moyens financiers adéquats ? Je propose de poursuivre le mouvement assez vite, si j'ose dire, sur la rue du Sommerard et l'école élémentaire du 28, rue Saint-Jacques, avec la même demande qui me paraît être une demande de bon sens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire du 5e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux vœux n^{os} 31, 32 et 33 et pour présenter le vœu n° 33 bis.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vœu de l'Exécutif, en effet, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour les vœux que vous avez déposés et qui marquent un enthousiasme pour le processus de piétonisation et d'apaisement des abords des écoles, dispositif que nous avons engagé depuis bientôt plusieurs mois.

Laissez-moi juste quelques secondes pour vous rappeler les enjeux de la démarche, mais vous l'avez évoqué dans vos interventions, l'enjeu d'abord sanitaire. Nous sommes engagés contre la pollution de l'air et pour l'amélioration de la qualité de vie à la fois des enfants, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative. La réduction du trafic automobile autour des écoles a des conséquences positives sur la qualité de l'air, et donc sur la santé des plus vulnérables.

Ensuite, cette démarche répond à une volonté de sécurisation, notamment des enfants. Les incivilités routières sont encore trop nombreuses et parfois mortelles. Le décès de la petite Sixtine, dans le 16^e arrondissement, au début de cette année, nous a rappelé cruellement la nécessité de combattre ces incivilités et de mieux protéger les enfants lorsqu'ils sont sur le chemin de l'école.

Enfin, l'accélération des dérèglements climatiques, la multiplication des périodes de canicule nous obligent à changer notre modèle, notre façon de faire la ville. Il nous est impératif de récupérer de l'espace qui, aujourd'hui, est dédié à la voiture pour le rendre aux Parisiennes et aux Parisiens avec une priorité, celle de végétaliser, et notamment de végétaliser les abords de nos écoles. Parce que vous le savez, les arbres et la nature sont les meilleurs climatiseurs face aux périodes de canicule.

Ces démarches, que nous avons engagées et accélérées cet été, avec aujourd'hui plus de 122 écoles dont les abords ont été piétonnisés ou apaisés, ont rencontré un vif succès. Les familles, les professeurs et les enfants que j'ai pu rencontrer ont toutes et tous manifesté leur enthousiasme.

Cela nous renforce dans la conviction de continuer dans les prochains mois avec un objectif d'au moins 300 écoles piétonnisées d'ici la fin de la mandature. Quant aux espaces déjà libérés, un travail d'aménagement va être réalisé en lien avec les mairies d'arrondissement, pour les rendre aux enfants, à la communauté éducative et aux riverains, en les débitumant et en les végétalisant autant que nous le pourrons.

Nous avons un premier objectif, celui d'aménager une première "rues aux écoles" dans chaque arrondissement, d'ici janvier 2021. Charge aux maires d'arrondissement d'organiser des concertations à la fois pour choisir cette rue, et plus globalement pour assurer la concertation pour l'aménagement des rues qui ont été piétonnisées ou apaisées.

Enfin, je rebondis, Madame BERTHOUT, sur votre demande sur le financement. Le vœu de l'Exécutif, dans ses attendus, prévoit des financements pour ces projets d'aménagement dans le cadre du budget 2021.

A la lecture de vos vœux, je sais que je peux compter sur vous pour nous accompagner et pour être exigeants, comme vous le faites ici, à la fois pour transformer un maximum d'écoles, mais aussi pour que leur aménagement soit le plus qualitatif possible.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, en réponse aux trois vœux que vous avez déposés, un vœu de l'Exécutif qui répond, je le crois, à vos attentes et à vos propositions. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif. Dans le cas contraire, j'aurai le regret d'y émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interroge le groupe "Indépendants et Progressistes". Retire-t-il son vœu n° 31 au profit du vœu n° 33 bis de l'Exécutif ?

Mme Hanna SEBBAH. - Nous maintenons notre vœu, mais j'apprécie le complément d'information apporté par M. BELLIARD. Nous voterons favorablement votre vœu, mais nous maintenons le nôtre parce que j'estime que, sur notamment les 150 écoles, la précision n'a pas totalement été apportée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je pose à Florence BERTHOUT la même question pour ses vœux n^{os} 32 et 33 : les maintient-elle ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Je ferai la même chose. J'ai du mal à comprendre comment on peut avoir financé des aménagements avant janvier, Monsieur BELLIARD, sachant que vous nous dites que c'est dans le budget 2021. Il faudrait que vous m'expliquiez cette prouesse budgétaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous expliquera, Madame BERTHOUT, on vous expliquera.

Nous passons au vote du vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif, puisqu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Même vote pour le vœu n° 33 ?

Même vote, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 33 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 67).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude d'impact sur les coronapistes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux coronapistes et à la pratique du vélo.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan d'expérimentation des coronapistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 34, 35 et 36 relatifs à une étude d'impact sur les "coronapistes".

La première élue inscrite est Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Pollution, nuisances sonores, accidents, embouteillages, exclusion de certains Parisiens de l'espace public - je pense, par exemple, aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées - sont devenus le quotidien d'un grand nombre de Parisiens et de Parisiennes. Il y a urgence.

Nous réclamons, depuis des mois, une évaluation de l'impact des "coronapistes" qui ont été décidées sans aucune concertation et qui ont des retombées sur la qualité de vie.

Nous le voyons avec Philippe GOUJON, où, dans notre arrondissement, une piste bidirectionnelle extrêmement dangereuse et facteur de pollution due à l'engorgement a été installée en catimini sur une des rues les plus longues de Paris, à savoir la rue de Vaugirard.

La gestion municipale se résume à imposer, toujours et encore à imposer, alors même que, dans le discours médiatique et grand public, vous n'avez à la bouche que les mots "concertation", "participation citoyenne". Mais quel double langage ! Ces méthodes brutales fracturent encore un peu plus Paris et conduisent ceux qui le peuvent à fuir la capitale, devenue invivable. Chaque année, 12.000 Parisiens quittent en effet Paris.

Il y a ceux qui peuvent utiliser le vélo, qui ont la possibilité de le garer dans un parking sécurisé, mais il y a aussi tous les autres.

Le rôle d'un maire, c'est de permettre à chacun de trouver sa place. C'est en tout cas comme cela que nous, élus du groupe Changer Paris, aux côtés de Rachida DATI, voyons les choses. Aujourd'hui, la situation est anarchique. Il n'y a plus aucun espace apaisé de partage de l'espace public, les "coronapistes" ont poussé comme de la mauvaise herbe.

Alors que dans les pays du nord de l'Europe, les pistes sont belles, aérées, sécurisées, ici, vous devez jongler entre les piétons, les bus, les scooters, les voitures, les trottinettes, et tout cela au milieu de plots en béton horribles.

Alors, au groupe Changer Paris, nous disons oui au vélo, oui aux modes de circulation douce et active, mais pas à n'importe quel prix ! Et surtout pas au détriment de la sécurité et de la qualité de l'air.

Paris est aujourd'hui une ville embolisée, où il est devenu très difficile de circuler en surface, et les récentes déclarations, dans un grand quotidien, ne nous rassurent pas.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire de Paris, de décréter un moratoire sur les "coronapistes" et d'engager à l'échelle parisienne, arrondissement par arrondissement, puis métropolitaine et régionale, un grand plan de circulation des mobilités actives. Il faut en finir avec le temps où Paris décide seule, au

mépris de ses habitants et des personnes qui y travaillent. Car moi, Madame la Maire, je n'oublie pas que Paris, sans ses travailleurs de la petite et de la grande couronnes, artisans, employés de bureau, personnels de crèche et d'E.H.P.A.D., policiers, agents de la Ville, professionnels de santé et j'en passe, Paris ne serait rien. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER, qui a présenté le vœu n° 34.

Je donne la parole à Anne BIRABEN pour présenter le vœu n° 35. Vous êtes en Salle des fêtes, chère collègue ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - Oui. Madame BIRABEN, la parole est à vous.

Mme Anne BIRABEN. - Chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur la dégradation de notre environnement urbain, et plus particulièrement celle produite par les "coronapistes" subitement apparues depuis le déconfinement.

Oui, la Ville de Paris s'enlaidit. Ces aménagements mis en place en toute hâte, sans aucune concertation et surtout sans la participation des habitants eux-mêmes, seraient amenés à durer. Tous les jours, dans le 5e arrondissement, j'entends les protestations des habitants, non pas sur la pratique du vélo, mais sur la façon dont ces pistes sont implantées.

L'espace public est mité de jaune : des forêts de plots jaunes succèdent à des remparts de béton jaune et vice-versa. Oui, la ville de Paris s'enlaidit. Ces balafres sur les chaussées cassent les perspectives - je pense à l'avenue de l'Opéra mais aussi à la rue Saint-Jacques -, défigurent la perception des façades haussmanniennes, dénaturent l'harmonie du Paris que nous aimons. Comment laisser faire cela ? Comment accepter la transformation de la ville et de son espace public sans réflexion sur l'esthétique, le beau, le design, qui mêle l'art et la technique ?

Monsieur le Maire, vous venez d'annoncer la création de sept nouvelles "coronapistes". L'une d'entre elles concernera la rue Claude Bernard, et une autre les Grands Boulevards. Outre la sécurité, avez-vous pensé à l'impact visuel ? Nous sommes les héritiers d'un Paris harmonieux, d'une ville soignée dans ses grands axes comme dans ses ruelles, fruit de transformations réfléchies et accompagné d'un mobilier urbain aux dessins délicats et à la juxtaposition agréable.

Ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est un amalgame d'objets hétéroclites, inesthétiques et laids, sans lien entre eux. Je pense aux vélo-boxes, aux ancrages vélo, aux "coronapistes". D'où viennent ces objets brutalement échoués dans nos rues et sur nos trottoirs ? Où sont-ils conçus ? Sont-ils fabriqués à l'étranger ? La beauté de la ville ne se résume pas à ses monuments et édifices célèbres. Paris est un tout, avec ses quartiers, ses places, ses jardins, ses centres ; elle ne doit pas se fragmenter par petits bouts. La ville, lieu public par excellence, doit répondre à des exigences de beauté. Mais jour après jour, vous êtes responsables de son enlaidissement.

Pour Paris, capitale de la France, nous avons le devoir de créer les conditions pour qu'elle soit belle et attractive. L'architecture et l'embellissement de la ville prennent alors un sens profondément politique. C'est pourquoi, chers collègues, nous demandons que soit réunie la Commission du mobilier urbain avec, comme ordre du jour, d'évaluer les aménagements liés au développement des "coronapistes" et de la pratique du vélo, et leurs conséquences sur la beauté de notre ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 36 est présenté par le maire du 17e arrondissement.

Geoffroy BOULARD, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, par voie de presse, vous avez annoncé ce week-end la création, sans aucune concertation, elle va de soi, de sept nouvelles pistes cyclables qui viendront s'ajouter aux 50 kilomètres tracés dans le cadre des "coronapistes". Une nouvelle fois, et le hic, c'est qu'aucun bilan n'a été tiré de cette première expérience, que vous demeurez rivés sur le compteur à cyclistes qui pousse dans nos rues, sans porter votre regard sur la réalité de nos commerçants et des autres usagers, notamment des transports.

Oui, l'usage des moyens de transport doux, alternatifs à la voiture doit être encouragé pour décongestionner Paris. J'y suis favorable, la droite y est favorable, car il ne s'agit pas d'une question partisane mais d'une question de bon sens.

Nous aspirons tous à une ville plus respirable, apaisée, qui n'oppose pas les cyclistes aux voitures, qui n'oppose pas les piétons aux trottinettes, qui n'oppose pas les Parisiens les uns aux autres.

Dans le 17e, vous avez chamboulé les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, sans concertation, allant même jusqu'à créer un double-sens interdit avenue de Clichy. Une première dans l'histoire de la circulation parisienne ! Sans nous concerter ni prendre le temps d'écouter les Parisiens, vous avez arbitrairement remodelé la circulation sur ces deux artères majeures du 17e, en supprimant des voies de circulation élémentaire.

Résultat : des quartiers adjacents embouteillés, pollués, il faut l'entendre, des commerçants qui peinent à se faire livrer, et des riverains à la colère exacerbée par votre mutisme froid.

Alors oui, le temps est venu d'écouter ce que l'on a à vous dire et ce que les habitants ont à vous dire, qui aiment pédaler mais détestent les décisions brusques et non concertées.

Je vous demande donc de faire le bilan de ces premières "coronapistes" afin de bénéficier d'éléments objectifs nous permettant d'en évaluer l'efficacité, car c'est ce qui doit orienter l'action publique plus que l'idéologie, arrondissement par arrondissement, quartier par quartier. La réouverture d'une voie de circulation automobile, avenue de Clichy, permettrait d'en faciliter l'accessibilité aux riverains et d'éviter des reports trop importants sur les rues adjacentes. Ce sont des mesures de bon sens que nous vous demandons d'évaluer et de mettre en œuvre si elles sont pertinentes. Le 17e vous parle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD, pour la présentation de ce vœu n° 36.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On me signale qu'il y a une demande de rappel au règlement de la part de la vice-présidente ou d'une vice-présidente du groupe Changer Paris, qui est présente en Salle des fêtes. J'aurais trouvé plus raisonnable, sauf si cela concerne le sujet dont nous parlons, que David BELLIARD réponde aux trois vœux, si possible, et que je donne ensuite la parole, puisque c'est de droit, à notre collègue qui souhaite faire un rappel au règlement au nom de son groupe.

Pour cela, j'ai besoin évidemment de l'aide d'Antoine GUILLOU, qui préside en Salle des fêtes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JEANNETÉ, souhaitez-vous effectuer votre rappel au règlement maintenant ou après la réponse de David BELLIARD ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Tout à fait. Je souhaite le faire maintenant en tant que vice-président du groupe Changer Paris et au titre du fondement de l'article 3. Mais je laisse mon collègue Jean-Didier BERTHAULT vous le présenter.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, je comprends les conditions dans lesquelles nous sommes en train de tenir cette séance, compte tenu des conditions sanitaires, et je remercie le service de la séance de cette organisation.

En revanche, nous nous interrogeons, depuis un certain temps, sur le décompte des votes au titre de cet article 3, puisqu'à chaque fois que nous votons en Salle des fêtes comme dans l'hémicycle, vous avez un regard sur l'écran. Je ne vois pas de communication avec le président de séance en Salle des fêtes et je ne vois pas comment vous pouvez faire un décompte entre le nombre d'élus qui votent dans l'hémicycle et le nombre d'élus qui votent en Salle des fêtes. Je ne sais pas vraiment, depuis le début, comment sont comptabilisés ces votes. Si vous pouviez nous donner quelques indications, parce que nous nous posons un certain nombre de questions sur la rapidité d'exécution de cette comptabilité de ces votes, juste en examinant ensuite votre écran de Salle des fêtes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Il s'avère que j'ai deux grands écrans devant moi qui me permettent, au moment où je mets un projet de délibération ou un vœu aux voix, de pouvoir avoir une vision complète de la Salle des fêtes et en même temps de l'hémicycle, donc une vision globale.

Mais si vous voulez que nous soyons, pour le prochain vote, plus soucieux et que cela confirme mes propos - j'espère que cela ne les infirmera pas - mais ce vote à venir n'est pas l'exemple du vote précédent, et bien nous prendrons plus de temps.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude d'impact sur les coronapistes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux coronapistes et à la pratique du vélo.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan d'expérimentation des coronapistes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Du coup, je peux redonner la parole à David BELLIARD, puisque nous ne votons pas tout de suite, pour répondre aux trois oratrices et orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour résumer les trois interventions pour le vélo, en tout cas soi-disant pour le vélo mais contre les pistes cyclables, parce qu'à vous entendre, les "coronapistes" seraient les causes de tous les maux et auraient pour premier effet de faire saigner les yeux des Parisiens et des Parisiennes, je trouve extrêmement dommage que les flux de voiture que nous avons et que nous avions auparavant, n'aient pas donné lieu à votre exigence de beauté pour la capitale.

Je vais reprendre quelques mots pour rappeler quand même comment ces pistes se créent et comment elles ont été créées.

D'abord, elles sont créées dans un contexte de crise sanitaire. Pour quelles raisons ? Celles de permettre des déplacements dans le respect des règles de distanciation sociale et dans un souci de désaturation des transports en commun, au moment du déconfinement ou au moment, comme nous le connaissons aujourd'hui, de mesures qui sont des mesures plus sévères.

Cela ne vous a sans doute pas échappé, elles connaissent aujourd'hui un réel succès. Il suffit de descendre, en bas de chez soi, pour se rendre compte que ces pistes sont très utilisées et que, même quelquefois, elles frôlent la saturation. Ainsi, Rivoli est devenu, en l'espace de quelques mois, l'une des pistes les plus fréquentées au monde. Ce qui veut bien dire deux choses : d'abord, qu'elles répondent à une réelle volonté des Parisiennes et Parisiens de basculer vers ce mode de déplacement qui est plus écologique, peu onéreux et qui est plus respectueux pour leur santé. Ensuite, que le vélo qui, hier était encore très marginal en termes de part modale, est en train de devenir une part essentielle du panier de mobilité disponible à Paris pour chacune et chacun d'entre nous, avec pour effet de transformer en profondeur l'espace public, et avec effet immédiat d'un apaisement et d'une diminution de la circulation.

Alors oui, on peut regretter le temps des voitures polluantes et bruyantes, mais ce n'est pas notre cas, ni celui d'ailleurs des Parisiens qui nous incitent à aller plus loin. Raison pour laquelle, toujours pour des raisons de sécurité sanitaire et pour pouvoir offrir des solutions sécurisées pour les cyclistes, et comme le prévoit le cadre réglementaire particulier de la crise sanitaire, nous allons continuer à créer 10 kilomètres supplémentaires de pistes éphémères, partout dans la capitale, et en particulier, d'ailleurs je le souligne, dans des quartiers populaires. Je pense notamment à Marx Dormoy-La Chapelle où d'ailleurs - je le dis parce que je vois sur les réseaux sociaux, certains élus de l'opposition opposer vélos et bus - et bien, pour Marx Dormoy à La Chapelle, une voie de bus sera aussi créée pour fluidifier le trafic de transports en surface et la création de pistes cyclables, vous l'avez d'ailleurs noté, d'axes qui sont aujourd'hui extrêmement utilisés. D'ailleurs, si vous faisiez plus de vélo, vous verriez que, par exemple sur les Grands Boulevards, nous avons aujourd'hui une situation dangereuse que la nouvelle piste cyclable pourra corriger.

Nous ajusterons bien sûr en fonction des retours qui nous seront faits pour améliorer les dispositifs et profiter de l'expérience in vivo, en quelque sorte, permise par ce que l'on appelle l'urbanisme éphémère. Mais nous ne reviendrons pas sur la création de pistes comme celle de l'avenue de Clichy, car l'ensemble de ces pistes seront pérennisées en dur. Parce que non, ces pistes n'ont pas vocation à rester éphémères et donc en jaune.

J'ai noté que certains élus, notamment certains élus de l'opposition, s'étaient trouvé un cheval de bataille en dénonçant, de manière quasi obsessionnelle, la couleur jaune dans nos rues, on mène les combats que l'on mérite. Ce jaune qui est, dois-je le rappeler une nouvelle fois, la couleur par défaut qui renvoie aux travaux et qui incite les autres usagers à ralentir. Je tenais quand même à vous rassurer. Ces pistes ont vocation à se transformer en pistes plus classiques, avec des aménagements qui sont habituellement utilisés pour de tels dispositifs, qui n'abîmeront pas les yeux de ceux qui veulent que rien ne change, et peut-être que nous pourrions alors imaginer peindre ces pistes, une fois qu'elles seront pérennisées, aux couleurs de l'arc-en-ciel, pour égayer nos rues et rendre plus gaies nos vies. En attendant, j'émetts un avis défavorable à ces trois vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En ayant à nouveau un écran ouvert sur la Salle des fêtes, nous nous voyons, cher Antoine GUILLOU, et j'imagine que le groupe Changer Paris, vu ses réactions à l'intervention de David BELLIARD, maintient son vœu n° 34.

Personne ne répond, donc je le fais pour vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

On va compter dans l'hémicycle et on va compter en Salle des fêtes.

Le vote est ouvert. On va compter.

Qui est pour ce vœu n° 34 ? C'est bon.

Qui est contre ? Levez la main.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote, éventuellement ? On ne va pas aller dans ce genre de subtilité.

En tout cas, dans l'hémicycle du Conseil de Paris, nous avons 10 pour, 23 contre et 2 abstentions.

Quels sont les résultats, cher Antoine GUILLOU, en Salle des fêtes ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - En Salle des fêtes, j'ai compté 12 voix pour et 19 contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce qui fait au total 22 pour, 42 contre et deux abstentions.

On peut peut-être émettre, en toute hypothèse et sans contestation, que la proposition de vœu est repoussée.

Puis-je me permettre, en ayant la Salle des fêtes devant moi et imaginant que le vœu n° 35 est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif, peut-être d'aller plus rapidement en consultant notre Assemblée ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je constate, à part le fait qu'il n'y ait plus d'abstention dans l'hémicycle, que c'est le même vote.

Antoine GUILLOU, vous confirmez ce que j'ai pu voir sur l'écran ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, la proposition vœu est repoussée.

Puis-je dire même vote pour le vœu n° 36 ?

Peut-on considérer...

Même vote, merci.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation du carrefour de la rue George Sand - rue Jean de la Fontaine (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, nous pouvons passer aux vœux référencés n^{os} 37 et 37 bis relatifs à la sécurisation du carrefour de la rue George Sand - rue Jean de La Fontaine, dans le 16e arrondissement.

La parole est à notre collègue, Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce soir, je voudrais vous parler de Sixtine. Sixtine était une petite fille de 11 ans, qui nous a quittés le 13 janvier dernier, écrasée par un poids lourd de 19 tonnes, alors qu'elle se rendait sur le chemin de l'école dans le 16e arrondissement.

Sixtine avait pourtant emprunté le passage piéton, avait bien attendu que le petit bonhomme passe au vert et regardé à droite et à gauche avant de traverser.

Mais le camion qui démarrait au feu vert n'a pas vu la fillette. Les causes de cet accident sont dramatiques, elles nous affectent dans notre chair et se résument à deux mots : angle mort, un angle qui cause la mort.

Quelques aménagements simples du carrefour Jean de La Fontaine sont possibles, comme le déplacement d'au moins 6 mètres du passage piéton.

C'est l'objet du vœu que j'ai déposé et que je vous présente aujourd'hui.

J'aimerais ce soir remercier M. BELLIARD. Monsieur BELLIARD, vous avez pris le temps de recevoir l'association "Sixtine" il y a quelques jours et, depuis une semaine, les choses ont évolué puisque vous avez mis à disposition un agent pour assurer la traversée des enfants sur ce passage piéton, une mission qui était assurée par les parents d'élèves depuis près de neuf mois.

A la suite du dépôt de mon vœu, vous avez déposé un vœu en réponse qui reprend l'essence de mes propositions, et je vous remercie pour cela. Ce vœu ne précise cependant pas les délais d'exécution des travaux, mais peut-être que vous allez préciser ce point tout à l'heure, car chaque jour perdu est un risque encouru, et il est de notre responsabilité d'agir.

Alors je vous demande, mes chers collègues, de voter ce vœu à l'unanimité, pour protéger la vie de certaines d'enfants qui empruntent ce chemin tous les jours, par respect pour les parents qui se mobilisent tous les jours depuis neuf mois sur ce passage piéton, et enfin pour la mémoire de cette petite Sixtine, car cette petite Sixtine aurait pu être votre fille.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hanna SEBBAH, pour la présentation de ce vœu que vous avez rapporté avec beaucoup de sensibilité, en référence au drame qui s'est déroulé dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre au vœu n° 37 et présenter le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Il y a des explications de vote qui viendront le temps venu.

La parole est à David BELLIARD et à lui seul.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame SEBBAH, merci pour votre vœu. Vous l'avez rappelé, le 13 janvier dernier, Sixtine, 11 ans, fut fauchée par un poids lourd de 19 tonnes alors qu'elle traversait le passage piéton au feu vert, au carrefour de la rue George Sand et de la rue Jean de La Fontaine, sur le chemin de l'école. Ce passage piéton connaît une fréquentation importante, notamment par les enfants du quartier qui se rendent à l'école, mais également par des familles et des personnes âgées.

Depuis ce tragique accident, de nombreuses demandes d'aménagement du carrefour ont été formulées par les parents d'élèves et les associations, notamment la demande de l'association "Sixtine", constituée à la suite de l'accident. Si des aménagements ont d'ores et déjà eu lieu, nous pourrions encore faire mieux afin de réellement sécuriser l'arrivée et la sortie de nos enfants dans cette école.

C'est pourquoi, pour répondre à votre vœu, Madame SEBBAH, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend les travaux et aménagements qui vont y être effectués d'ici la fin de l'année.

Je me permets d'en indiquer ici pour notre Assemblée et très rapidement le détail : un élargissement du trottoir de la rue George Sand, de manière à réduire la longueur du passage piéton à traverser et à faire ralentir les véhicules tournant de la rue de La Fontaine vers la rue George Sand. Le passage piéton sera ainsi éloigné d'au moins 8 mètres après le carrefour, pour des véhicules tournant à droite depuis la rue de La Fontaine. Cette demande, formulée par les associations et les parents d'élèves, permettra d'élargir le champ de vision et la capacité d'anticipation des conducteurs.

Une signalisation et un marquage supplémentaire seront mis en place pour signaler le passage piéton aux véhicules tournant de la rue de La Fontaine à la rue George Sand. Enfin, jusqu'à la fin des travaux, un agent sera présent pour sécuriser le carrefour.

Voilà, chers collègues, les aménagements que nous allons effectuer.

J'en profite enfin pour signaler que cet accident a impliqué un poids lourd qui n'était équipé d'aucun système d'aide à la conduite destiné à réduire les angles morts. On peut légitimement s'interroger sur la présence de tels véhicules dans une ville comme Paris, dangereux pour les piétons et les cyclistes, et dont la conduite est extrêmement anxiogène pour les conducteurs. Nous aborderons ce sujet avec nos interlocuteurs du Gouvernement afin de voir dans quelle mesure il serait possible d'interdire l'accès aux centres urbains de ce type de véhicule très dangereux.

Enfin, je profite d'avoir la parole pour remercier l'équipe de la mairie du 16e arrondissement pour le travail que nous avons effectué en commun, ces dernières semaines, et qui nous permet d'arriver à cette solution qui, je le crois, pourra satisfaire l'ensemble des parties prenantes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je reviens vers Hanna SEBBAH : est-ce que vous maintenez votre vœu n° 37 ?

Mme Hanna SEBBAH. - Je le retire et je remercie David BELLIARD d'avoir pris en compte les demandes que je formulais dans ce vœu. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais je vous en prie, merci.

Du coup, j'ai une explication de vote de Véronique BALDINI, mais uniquement sur le vœu n° 37 bis de l'Exécutif, puis le vœu n° 37 a été retiré.

Mme Véronique BALDINI. - Effectivement. Merci, Monsieur le Maire.

Je constate que M. BELLARD confirme tout ce qui a pu être fait avec la mairie du 16e, depuis ce tragique accident, notamment les premiers travaux dès le mois de février, des travaux d'urgence évidemment. Ensuite, l'inscription dans nos budgets I.I.L. des travaux pour le début 2021. Si vous me dites ce soir que cela peut être fait avant, nous en sommes évidemment fort satisfaits.

J'ajoute que la mairie du 16e, dans ce secteur, avait rénové quelques semaines plus tôt le carrefour Ribéra-La Fontaine, qui était aussi extrêmement accidentogène, devant l'école de la rue La Fontaine et que c'est une demande qui avait été faite par l'ensemble des parents d'élèves de cette école La Fontaine. Je ne peux donc pas laisser dire que la mairie du 16e ne s'est pas occupée de ce secteur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Très bien. On verra ce que vous voterez en regardant vos mains se lever. Vous voterez pour. Parfait.

Je dis cela, parce que je pense que sur un tel sujet, au-delà de l'expression, c'est bien que nous puissions nous rassembler.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 68).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux emplacements de stationnement pour les vélos des bailleurs sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets à la discussion les vœux référencés n^{os} 38 et 38 bis relatifs aux emplacements de stationnement pour les vélos des bailleurs sociaux.

La parole est à Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", GIP.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL, et donc des élus de notre groupe, a pour objectif de vous proposer de créer et d'innover en matière de stationnement pour les vélos.

Le développement de la pratique du vélo constitue un levier important vers la transformation durable des modes de déplacement urbain. On peut s'en féliciter.

Le Gouvernement a annoncé un budget de 200 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, fléchés vers le développement de la pratique du vélo. C'est tout à fait inédit.

La période post-déconfinement a également accéléré le développement du vélo à Paris. On note une hausse évaluée à 6 % sur une année, ce qui est tout à fait considérable et pose donc la question de la capacité de stationnement.

De toute évidence, avec 40.000 arceaux, un objectif de 1.000 places en vélo stations et 50 vélo-boxes, elle est tout à fait insuffisante. Le constat d'une explosion des vols dans la capitale est également, et malheureusement, une réalité.

Selon une étude récente de l'APUR, 96 hectares, notamment chez les bailleurs sociaux, de parkings en sous-sol pourraient changer d'affectation. Cela représenterait environ 150.000 aires de stationnement disponibles pour les vélos.

C'est pourquoi, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "Indépendants et Progressistes", nous vous proposons qu'un audit soit réalisé avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris afin de déterminer le nombre de places de stationnement non occupées, qu'une discussion soit engagée avec les bailleurs sociaux pour déterminer les modalités d'installation d'abris à vélo sécurisés ; qu'une plateforme soit ouverte sur le site "paris.fr" pour recueillir les demandes des Parisiens, et enfin, que ce dispositif soit effectivement lancé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Je donne la parole à David BELLARD, pour vous répondre et présenter le vœu n° 38 bis de l'Exécutif.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, chère Madame IBLED, pour votre vœu sur lequel nous partageons l'essentiel du constat et qui pose une véritable question du quotidien pour celles et ceux qui utilisent leur vélo. Je

veux bien entendu parler du stationnement sécurisé, ou plutôt, vous l'avez souligné dans votre intervention, de l'insuffisance de places de stationnement sécurisées.

Avec l'explosion de la pratique du vélo, les vols se sont multipliés. Or, nous le savons, le vol de vélo est l'un des premiers freins au développement de sa pratique quotidienne, en plus d'être une nuisance majeure pour celles et ceux qui en sont victimes.

Notre politique pour développer l'usage du vélo à Paris et dans sa métropole ne s'arrête évidemment pas à la création de nouvelles pistes cyclables. Elle doit embrasser l'ensemble de l'écosystème vélo et penser, en particulier, la question cruciale du stationnement des vélos, et notamment de leur stationnement sécurisé.

Vous avez raison, nous disposons d'une manne importante avec les parkings souterrains présents dans la ville, et notamment des parkings souterrains des bailleurs sociaux. J'en profite d'ailleurs pour rappeler cette récente étude de l'A.P.U.R. qui nous dit que 96 hectares de parkings en sous-sol pourraient changer d'affectation.

Nous avons donc là une marge de manœuvre, qui est importante, pour inventer de nouveaux usages pour ces espaces, et bien sûr pallier l'insuffisance de stationnements sécurisés pour les vélos en surface.

Tous ces éléments seront discutés lors des Etats généraux du stationnement et des mobilités que nous allons lancer dans les prochaines semaines. C'est une démarche originale qui permettra de co-construire la politique du stationnement à Paris et, à laquelle je m'y engage, les bailleurs sociaux seront associés. Nous y aborderons la question de l'usage de tous les parkings en sous-sol et nous verrons les propositions qui sortiront des échanges auxquels d'ailleurs je vous invite d'ores et déjà, toutes et tous, à contribuer.

Pour ne pas préempter le résultat et les conclusions de ces Etats généraux, je vous propose un vœu de l'exécutif autour de trois points : d'abord l'engagement de convier aux Etats généraux les bailleurs sociaux bien sûr, ensuite de faire la demande à chaque bailleur social présent et opérant à Paris de faire un état des lieux de l'usage de ses parkings avant le lancement évidemment des états généraux du stationnement, et enfin que nous accompagnerons les bailleurs sociaux afin qu'ils transforment une partie de leurs places de stationnement voitures dont ils disposent, en stationnements sécurisés pour mobilité douce et/ou propre.

Ce vœu de l'Exécutif reprenant une grande partie de vos propositions et l'état d'esprit de votre vœu, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Nicolas JEANNETÉ, qui est en Salle des fêtes. Mais préalablement, je vais demander à Catherine IBLED si elle maintient son vœu n° 38.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie, Monsieur BELLARD, de votre vœu dont nous apprécions l'avancée que vous proposez. Donc, dans l'intérêt général, nous retirons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de servir l'intérêt général, surtout à 20 heures 40.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour qu'il la donne à Nicolas JEANNETÉ.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - Je vais la prendre et vous la rendre puisque M. JEANNETÉ retire sa demande d'explication de vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 69).

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif aux places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°^{os} 39 et 39 bis relatifs aux places P.M.R. à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes.

La parole est à Florence BERTHOUT, pour présenter le vœu n° 39.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur le maintien des places pour les personnes à mobilité réduite dans les nouvelles aires piétonnes, puisque, dans le cadre des aménagements de ces nouvelles aires, j'ai découvert avec un peu d'effarement, que le règlement de voirie

entraînait, ce qui paraît assez logique, la suppression de toutes les places de stationnement, mais également celles réservées aux personnes en situation de handicap.

Point n'est besoin de dire, en particulier pour les personnes lourdement handicapées, que le fait d'installer concomitamment d'autres aires avec des places P.M.R. à 50 mètres, par exemple, ou plus, ne règle pas le problème.

Donc, je crois que vraiment, les évolutions de l'espace public nécessaires ne peuvent pas se faire au détriment de l'accessibilité des lieux aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Je vous avais alerté, Monsieur BELLiard et Mme la Maire de Paris d'ailleurs, notamment sur le cas d'un cabinet médical, rue des Lyonnais, qui ne pourrait absolument plus exercer son activité si on supprimait les places en situation de handicap.

Je réponds par avance que vous avez beaucoup évolué sur le sujet, puisque vous avez déposé, si j'ai bien compris, un vœu en réponse au mien, qui me va parfaitement, puisque vous proposez que l'aménagement des aires piétonnes prévoie des zones dédiées à l'arrêt temporaire des véhicules transportant des personnes titulaires d'une carte donnant droit à stationnement, lorsque de telles places réservées y préexistaient ou y sont devenues nécessaires. Je vous en remercie parce que cela fait un mois que je le demande.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT.

Je donne la parole à David BELLiard. Non, c'est Jacques GALVANI. Cher Jacques ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BERTHOUT, mes chers collègues, je suis très heureux de pouvoir intervenir devant vous sur cette question qui est cruciale. Le réaménagement de l'espace public à Paris, c'est une des grandes priorités d'action qui nous occupe au sein de l'Exécutif parisien, et tout spécialement mon collègue David BELLiard que je remercie à cette occasion.

Nous avons en ce moment une démarche commune et transversale avec les Etats généraux du stationnement et de la mobilité qui vise notamment à examiner le type de questions que vous soulevez à juste titre, Madame BERTHOUT.

Nous avons une conviction en partage, c'est qu'il faut que chacun trouve sa place à Paris et, pour cela, il faut revoir le partage à l'espace public qui a été défini à l'époque où tout a été pensé en fonction de l'automobile. Mais il est vrai que les personnes qui ont des difficultés pour se mouvoir, du fait de leur handicap, de leur âge ou pour toute autre raison, que ce soit temporaire ou permanent, doivent pouvoir continuer à circuler en voiture, quand c'est nécessaire. On compte à Paris environ 40.000 titulaires d'une carte qui donne droit à stationnement dans ce cas.

Cette majorité municipale, je l'affirme solennellement ce soir, considère vraiment que l'espace public parisien appartient à tous, à ceux et celles qui sont en bonne santé, à ceux et celles qui le sont moins, aux jeunes, aux seniors et aux aînés, à ceux et celles qui sont en situation de handicap, et à ceux et celles qui ne le sont pas. Notre conviction, c'est que la ville du quart d'heure doit être accessible à tous et tout le temps, une ville inclusive qui n'oublie personne et qui permet à chacun et chacune d'aller où il le souhaite et d'accéder à tous les services dont il ou elle a besoin.

Le vœu de Mme BERTHOUT a le mérite de rappeler qu'il est important que les personnes titulaires d'un droit de stationnement puissent continuer à circuler en voiture et à se garer dans les aires piétonnes pour se rendre dans les cabinets médicaux. Il s'agit en quelque sorte d'une exception de bon sens.

Le vœu bis, que je porte au nom de l'Exécutif, va plus loin. Il vise à rendre possible, puisque le code de la route interdit, je le rappelle, la création de places de stationnement dans les aires piétonnes, des zones dédiées à l'arrêt temporaire des véhicules qui les transportent. Cela se fait déjà dans certaines villes, comme à Montpellier ou à Nantes.

Cette solution permettra très concrètement de faire en sorte que les personnes bénéficiaires d'une carte donnant droit à stationnement, notamment des cartes C.M.I., puissent se garer là où il y avait des places réservées. Cela permettra également de créer de nouvelles places, par exemple devant les cabinets médicaux ou certains équipements publics de la Ville de Paris.

Tel est le vœu que je vous propose, mes chers collègues, d'adopter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques GALVANI, pour cette réponse au nom de l'Exécutif.

De ce fait, je demande à Florence BERTHOUT si elle maintient son vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'avais répondu par avance en disant qu'il était parfait ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 70).

Je vous remercie.

2020 DDCT 49 - DPSP - Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 49 - DPSP relatif à l'attribution de subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, je ne boude pas mon plaisir de vous voir présider la séance, Monsieur le Maire BLOCHE, pour une question de forme, tout d'abord.

Ce projet de délibération a été inscrit et soumis à la délibération du Conseil du 18e entre autres, le vendredi à 18 heures 30, pour un examen le lundi à 18 heures 30.

Je vous fais part de ma plus grande interrogation quant à la considération que vous avez de l'opposition, ou même des services de la Mairie d'ailleurs, à réaliser une performance qui est la suivante : analyser 82 projets dont 45 nouveaux, et pour le 18e, analyser 14 projets dont 8 nouveaux pour un montant global de 343.000 euros.

Le week-end compris, nous faisons notre travail, mais en tout cas, je considère que l'inscription en urgence n'est absolument pas caractérisée dans le projet de délibération qui nous a été soumis, ce en quoi je laisserai le préfet de Région décider de la validité de cette délibération ou non.

Sur le fond maintenant, comme vous avez l'habitude de nous répondre en général et de me répondre en particulier, vous allez donc me dire que je suis contre le vivre-ensemble, contre les valeurs de la République, etc.

Je ne vois pas aujourd'hui en quoi il y a urgence à analyser ce projet de délibération. Je vous le répète, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne considère pas que les 82 projets, et notamment ceux du 18e pour 65.000 euros, amènent quoi que ce soit. Je pense plutôt que nous avons ici le symbole de l'échec de votre politique derrière une logorrhée traditionnelle qui est très usitée, et finalement qui vous couvre et qui ne permet pas de s'opposer à vous. Je ne ferai pas partie de ces gens-là et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Marie-Caroline DOUCERÉ.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, je lis bêtement ce que l'on m'écrit. Je rajoute aussitôt Marie-Caroline, ce qui change beaucoup de choses, effectivement.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous en prie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà des points évoqués par mon collègue Rudolph GRANIER, nous avons un sérieux problème d'obsolescence des outils numériques de la Ville, ce qui ne permet pas un suivi efficace de l'attribution des subventions aux associations.

Certes, les bases "open data" permettent de retrouver l'historique des subventions octroyées ou refusées, mais la référence des délibérations afférentes n'est pas renseignée. Celle-ci est pourtant nécessaire pour retrouver le délibéré concerné, consulter les conventions d'objectifs pour les associations qui se voient octroyer une subvention supérieure à 10.000 euros, et donc pour effectuer un vrai travail de suivi.

Dès lors, quel outil peut être utilisé pour rechercher une délibération à l'aide d'un mot-clé ? Il reste O.D.S. Hélas, son moteur de recherche est dysfonctionnel et archaïque. Il est extrêmement compliqué d'y retrouver une délibération dont on n'a pas la référence exacte.

Les délibérations comportent d'ailleurs rarement, dans leur objet, le nom de l'association recherchée, les subventions étant très souvent regroupées par liasse dans une seule et même délibération et sous un nom générique, comme le DDCT 49 que nous examinons en ce moment-même.

Plus globalement, preuve que les outils numériques sont datés, la plateforme "Paris Asso" fait l'objet de nombreuses plaintes, et les secteurs associatifs rencontrent beaucoup de difficultés à l'utiliser.

Une refonte et une amélioration constante - je dis bien constante - de ce logiciel en lien avec les utilisateurs concernés est indispensable, afin de fournir un service de qualité et en accord avec les besoins exprimés, à l'heure

où l'on parle de digitalisation, de transparence de l'action publique, ou encore de participation citoyenne. Mais revenons à l'essentiel. La moindre des choses serait d'avoir une information lisible, transparente, centralisée et accessible à tous. L'une des priorités de cette mandature devra être la refonte des outils numériques destinés à assurer un suivi des subventions.

Merci de nous indiquer ce que vous envisagez pour résoudre ce problème, à quelle échéance et surtout selon quelles modalités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Dernier orateur inscrit, Nour DURAND-RAUCHER, je ne le vois pas dans l'hémicycle du Conseil de Paris, donc je pense qu'il est en Salle des fêtes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président (Salle des fêtes). - Absolument.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Bonsoir, chers collègues.

J'ai cru comprendre que ce n'était pas d'actualité. Au contraire, je considère que ce projet de délibération est d'actualité car malheureusement, le 11e a encore eu à souffrir d'une attaque, il y a deux semaines, et on se rappelle pourquoi ces aides ont été mises en place, c'était bien en 2015.

Nous avons évidemment besoin, dans nos arrondissements, de sécurité. Nous avons besoin de protection, et je salue d'ailleurs les services qui sont intervenus promptement le 25 septembre suite aux attaques, et heureusement que les services sont là, ils sont essentiels pour nos concitoyens.

Mais sans articulation cohérente, la politique serait insuffisante. Il n'y a pas de sûreté sans prévention.

M. GRANIER moque le vivre-ensemble. Au contraire, je pense que nous devons faire société pour arriver à sortir grandis de chaque événement. La Ville de Paris, les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de recréer du lien sans arrêt et de développer les connaissances des arts, décrypter les informations, mieux s'entendre dans un monde parfois difficile face à ces difficultés.

Nous avons tous besoin de ces associations, qui sont des associations de quartier. Pour celles du 11e arrondissement, ce sont de petites associations et, pour savoir ce qu'elles font et savoir comment l'argent est investi, il faut aller rencontrer les associations. En tout cas, pour celles du 11e arrondissement, je les connais et je sais qu'elles travaillent au quotidien dans les quartiers "politique de la ville", et je les en remercie. Les associations en question sont des associations culturelles, et elles sont absolument nécessaires.

Donc, il y a un besoin évident de prévention, de lien et de culture dans nos quartiers, et c'est ce que permettent ces investissements dans le 11e.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux intervenants.

J'avertis notre Assemblée que nous examinerons, avant que je lève la séance, le projet de délibération DPE 19, rapporté par Colombe BROSSEL. Après, je suspendrai la séance jusqu'à demain matin.

Anne-Claire BOUX, vous avez la parole pour répondre aux intervenants.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler que le projet de délibération auquel les différents intervenants font référence s'inscrit plus largement dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République, un appel à projets qui a été mis en place suite aux attentats de Charlie. Je sais à quel point le groupe Changer Paris est attaché à ces sujets de valeurs de la République.

Je voudrais avoir, en cette période de procès, une pensée particulière pour les victimes et leurs familles. J'aimerais leur assurer, et à vous, aussi, chers collègues, que la Ville de Paris n'a eu cesse de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité.

Concernant cet appel à projets, il repose sur trois piliers. Le premier pilier : renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, avec tout un travail autour de la liberté d'expression, de la liberté de conscience, mais aussi autour du dépassement des représentations qui peuvent parfois diviser et éloigner des habitants au sein d'un même quartier. Un deuxième pilier sur la lutte contre les préjugés et la discrimination, incluant aussi l'égalité Femmes/Hommes. Et un troisième pilier sur le décryptage de l'information et incluant le fonctionnement des réseaux sociaux.

J'entends que le délai, lors du passage en Conseil d'arrondissement, était court. Cependant, je vous ai fait part de ma disponibilité pour pouvoir échanger sur le contenu précis de ces délibérations, proposition à laquelle vous

n'avez pas donné suite. Je suis toujours à votre disposition pour échanger et je vous invite même à venir sur le terrain, pour pouvoir constater vous-mêmes la qualité du travail réalisée par ces associations.

Les associations, pendant le confinement, ont maintenu leur activité sur le terrain. Il était donc indispensable de pouvoir leur apporter un soutien le plus rapidement possible pour éviter toute rupture dans leur travail, et c'est l'objectif de ce projet de délibération.

Sur la question de la lisibilité des outils, cela ne relève pas de la délégation "politique de la ville", donc je ne vous répondrai pas sur ce point.

Enfin, comme l'a souligné M. DURAND-RAUCHER, l'actualité nous rappelle régulièrement la nécessité d'agir sans relâche contre l'obscurantisme. Cette politique ne peut s'appuyer seulement sur la répression, mais doit inclure un engagement fort en matière de prévention, et c'est cet engagement que porte avec force la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49 - DPSP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DDCT 49 - DPSP).

2020 DPE 19 - Convention financière avec le SIAAP pour le cofinancement des travaux de création du bassin d'Austerlitz (12e et 13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 19 concernant une convention financière avec le S.I.A.A.P. pour le cofinancement des travaux de création du bassin d'Austerlitz, dans les 12e et 13e arrondissements.

La parole est au seul élu inscrit, Jean-Didier BERTHAULT, qui doit toujours être en Salle des fêtes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour le cofinancement de travaux d'un bassin de stockage pour poser plusieurs questions, à l'Exécutif notamment, compte tenu des enjeux liés à la baignade, puisque cette création de bassin de stockage fait partie de ce dispositif général qui va nous conduire à avoir probablement une eau de baignade pour les Jeux Olympiques et pour la suite, à partir de 2024.

Nous avons un certain nombre d'ouvrages à établir, notamment la mise en conformité pour la collecte des eaux usées, la méthanisation des stations d'épuration, la mise en place de zonages pluviaux, la création de réseaux d'assainissement à quai, le raccordement des bateaux, des établissements flottants, et enfin la construction d'ouvrages de régulation et de bassin de stockage, comme c'est le cas dans ce projet de délibération.

Cela m'amène à poser, à l'Exécutif notamment, la question d'un point d'étape sur ce Comité baignade qui a été réuni, il y a peu de temps maintenant, je crois moins de deux semaines, entre la Maire de Paris, le Préfet et les acteurs institutionnels qui sont autour de la table sur ce projet baignade. Une deuxième partie, qui est quand même assez liée, est celle du budget. La presse notamment se faisait écho d'un budget aujourd'hui qui s'approchait de 1,4 milliard d'euros. Alors, certes avec du financement de l'Etat, mais je crois que, compte tenu des enjeux et compte tenu du calendrier qui s'accélère, je voulais profiter de ce projet de délibération pour savoir si l'Exécutif pouvait nous faire ce point d'étape sur la baignade à horizon 2024.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur BERTHAULT.

Permettez-moi, avant de vous répondre, quelques mots sur ce projet de délibération à l'attention des élus qui n'ont pas nécessairement ni le suivi ni la connaissance fine que vous avez de ces projets. Le projet de délibération est un peu austère dans sa forme, je vous l'accorde, mais ce projet de délibération est en effet l'une des étapes importantes d'un projet emblématique qui permettra pendant, mais surtout à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, de rendre la Seine baignable pour l'ensemble des Parisiens et des amoureux de Paris.

C'est un projet de transformation écologique majeur dans notre ville. Je vous remercie de le mettre en lumière et d'en rappeler l'ensemble des implications pour 2024, cher Pierre RABADAN, mais également après.

Cette baignade fait l'objet d'un protocole signé par 26 acteurs, dont je vous épargnerai la liste. Un Comité de pilotage, co-présidé par la Maire de Paris et la Ministre Barbara POMPILI, s'est tenu il y a de cela quelques jours, afin

de travailler sur la question de la résorption des mauvais branchements, bref, un sujet qui ne concerne pas Paris, mais nous parlons de la baignade de la Seine et de la Marne. Mais ce sujet concerne beaucoup de villes aux alentours qui se déversent du coup dans la Seine et dans la Marne.

Cela a été l'occasion d'avoir un engagement renforcé de la part de l'Etat sur cette question des mauvais branchements, avec une augmentation du subventionnement par l'Agence de l'eau pour les branchements particuliers, mais également un dispositif de communication global confié au S.I.A.A.P.

Nous sommes donc totalement déterminés, les uns et les autres, à travailler ensemble dans ce cadre-là, pour pouvoir faire en sorte que l'on ne soit pas en train de travailler sur, je vous cite, "le fait de rendre probablement une eau baignable" mais sur le fait qu'en 2024, la Seine et la Marne soient absolument baignables en 2024, mais surtout après.

Je constate que c'est un sujet qui fait aujourd'hui l'actualité, soit de demandes de groupes politiques sur des moments d'examen de l'ensemble des sujets, soit d'articles dans les journaux. Je peux en tout cas vous assurer et vous rassurer sur le fait qu'en réponse à un certain nombre de questions que j'ai pu lire dans la presse aujourd'hui, si nous avons voté en 2018 la création d'un bassin de stockage des eaux pluviales afin de retenir les eaux des 12e et 13e, nous sommes aujourd'hui en train d'avancer très concrètement, puisque ce bassin de stockage, d'un coût de 80 millions d'euros, est financé sur le budget annexe de l'eau. Aujourd'hui, ce projet de délibération organise la participation notamment du S.I.A.A.P. en tant que co-bénéficiaire, et ce sont des projets qui avancent concrètement. Merci encore de votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 19).

Je vous propose, à 21 heures 05, de façon très raisonnable, de lever la séance qui reprendra avec les dossiers concernant Dan LERT, demain matin à 9 heures. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 octobre 2020 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 7 octobre 2020 à 9 heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, pour tenir compte des conditions particulières sur les deux sites de notre séance, je vais demander si le contact avec la Salle des fêtes est bon et si ma collègue co-présidente est bien là.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Bonjour à toutes et à tous, Président, je suis bien là.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je salue les élus présents dans l'hémicycle, ainsi que ceux qui sont présents dans la Salle des fêtes, et je salue ma co-présidente de séance Karen TAÏEB.

2020 DPE 11 - Renouvellement 2020 et suivants des adhésions et cotisations versées aux associations travaillant dans le domaine de l'eau.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons commencer par le projet de délibération DPE 11 concernant le renouvellement 2020 et suivants des adhésions et cotisations versées aux associations travaillant dans le domaine de l'eau.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Maire, ce projet de délibération effectivement acte un certain nombre d'adhésions et de cotisations versées à des associations pour certaines bien connues et travaillant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Ma question porte sur plusieurs points.

Tout d'abord, nous sommes sur des adhésions d'associations, nous avons des montants d'adhésion, selon les associations, qui sont très différents.

Je regrette qu'au-delà de l'exposé des motifs qui est joint à ce projet de délibération, nous n'ayons pas un bilan d'activité de ces associations, parce que certaines sont très connues, avec lesquelles nous avons l'habitude de

travailler que ce soit Ville de Paris ou d'autres institutions qui ont l'habitude de travailler dans le domaine de l'eau, et on a des différences de cotisation entre le Partenariat français pour l'eau qui organise et coordonne l'ensemble des acteurs de l'eau, que ce soit en France ou à l'international à 479 euros, et une association "EUROCITIES" dont nous sommes adhérents depuis 2019 et qui a une cotisation de 16.300 euros.

Il y a un certain nombre de différences de cotisation qui appellent en tout cas une explication, même si je sais que ce sont les associations qui fixent le tarif de leur cotisation, mais en tout état de cause, la Ville en y adhérant aussi a un certain nombre de questions à pouvoir se poser.

La deuxième chose comme je l'ai dit, c'est en plus de cet exposé des motifs, les possibilités que nous ayons d'évaluer le travail qui est fait par ces associations et qu'est-ce qui peut bénéficier aussi à la Ville.

Et un autre point, c'est la politique des subventions, un certain nombre de ces associations auxquelles nous adhérons font également des demandes de subvention sur des projets particuliers, est-ce que vous pourriez nous détailler celles qui ont fait des demandes ou celles avec lesquelles nous avons le plus de contacts et en tout cas de projets qui aboutissent. C'est simplement pour une question de visibilité.

J'ai eu l'habitude, notamment lors de la mandature précédente, sur ces sujets de Plan Climat et d'adaptation et un certain nombre d'acteurs qui se créent et interviennent régulièrement, de demander que l'on puisse avoir une politique d'évaluation, c'est aussi important parce que justement, l'urgence climatique fait que de nombreuses initiatives citoyennes et associatives voient le jour et parfois, en en choisissant certaines on en délaisse d'autres, donc il faut que l'on soit excessivement transparent et soucieux de l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle je voulais que l'on revienne sur cette dizaine d'associations qui bénéficient de nos adhésions. Encore une fois, ce n'est pas pour remettre en cause leur travail. Il se trouve que personnellement, je collabore avec certaines d'entre elles et je connais la qualité à la fois de leurs interventions et de leur collaboration, mais d'autres sont moins connues, en tout cas n'ont pas forcément un intérêt direct avec ce qui se fait au niveau de la Ville de Paris, sauf à ce que vous puissiez nous démontrer le contraire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit avec ce projet de délibération DPE 11 du renouvellement d'un certain nombre de cotisations à des réseaux ou des associations qui travaillent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Comme l'a rappelé notre collègue, à un certain nombre de ces associations nous sommes adhérents ou nous cotisons depuis un certain temps, donc je vais citer les associations qui sont concernées : le Partenariat français pour l'eau depuis 2014 ; le programme Solidarité eau depuis 2014 ; l'association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'eau, ARCEAU-IDF, depuis 2015 ; le CEPRI depuis 2015 ; le réseau d'échanges PAPI-SLGRI ; l'association "EUROCITIES" depuis 2019, mais depuis plus longtemps avec la DGRI ; la FNCCR depuis 2015, bien connue, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies ; l'association ADOPTA depuis 2016 ; et le Syndicat mixte du bassin-versant de la Bièvre, SMBVB, depuis 2015.

Donc, c'est vrai que pour un certain nombre de ces renouvellements de cotisation, les montants sont assez différents. Peut-être pour répondre à notre collègue qui nous a posé une question, je prendrai l'exemple de l'association EUROCITIES, qui est une association qui regroupe 140 grandes villes européennes dans 39 pays différents. La DPE ici travaille activement au sein du groupe de travail Eau depuis 2019 avec d'autres villes, on partage nos expériences, on partage nos politiques publiques et notamment on intervient sur les éléments de directive-cadre, notamment eau, assainissement au niveau européen.

Je pourrais donner par exemple sur cette association, à laquelle pour un montant de 16.300 euros nous avons renouvelé notre cotisation, quelques exemples de travaux qui ont été faits en direct, notamment une contribution collective des villes du réseau pour la révision de la directive-cadre sur l'eau. C'est un exemple.

Et bien d'autres exemples autour de nos expériences de baignade que nous partageons avec les villes de Berlin, de Munich, et d'autres grands acteurs européens. Mais j'entends la demande qui est faite par notre collègue d'avoir un bilan d'activité plus précis au-delà de l'exposé des motifs et nous allons nous attacher à détailler ce bilan d'activité qui n'est pas présent dans le projet de délibération pour chaque association et présenter aussi en regard des subventions qui sont demandées par ces réseaux, pour répondre complètement à la demande de notre collègue.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote, merci à la régie pour chaque vote de nous mettre le retour en images de la Salle des fêtes, si c'est possible.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 11).

2020 DPE 15 - Signature du contrat de territoire "Bièvre Eau, Climat, Trame Verte et Bleue" 2020-2024.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réouverture de la Bièvre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DPE 15, ainsi que le vœu rattaché référencé n° 40, ils concernent la signature du contrat de territoire "Bièvre Eau, Climat, Trame verte et bleue".

Pour commencer, la parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire, j'en profite pour remercier Dan LERT de sa réponse constructive sur le précédent projet de délibération et je trouve toujours appréciable quand les adjoints répondent précisément à nos demandes, ce qui est assez rare dans cette enceinte, mais pour un début de mandature, on peut rester optimiste.

Le projet de délibération qui arrive, c'est la signature du contrat de territoire "Bièvre Eau, Climat, Trame verte et bleue" 2020-2024, un projet qui est bien connu puisque cela fait un certain nombre d'années que les acteurs de l'eau et la Ville de Paris ont décidé que la Bièvre allait renaître et donc, cela pose un certain nombre de questions.

Aujourd'hui, ce contrat acte un certain nombre d'avancées.

Je voudrais revenir sur le déroulement du projet, qui au sein des acteurs a une bonne coordination, et il n'y a pas d'alerte particulière actuellement sur ce déroulé de projet. Les questions les plus importantes que je souhaitais aborder à l'occasion de ce projet de délibération concernent notamment le déversement en Seine, puisque cela fait partie du point important de cette étude et qu'il va y avoir la Bièvre qui va désormais se déverser dans la Seine, ce qui pose un certain nombre de sujets de faisabilité et d'expérimentation d'ailleurs, puisque cela rejoint la délibération que nous avons terminée hier soir, notamment sur le projet de baignade à horizon des Jeux Olympiques de 2024.

Cela concerne principalement la répartition des débits et la gestion des différents modes de fonctionnement. Le contrat a déjà été validé en septembre dernier, en commission des aides de l'agence de l'eau Seine Normandie qui a accepté de rajouter au contrat de façon exceptionnelle, sur demande de la Ville de Paris, une étude de faisabilité pour la réouverture de la Bièvre. Ce sont donc 300.000 euros qui vont être proposés et subventionnés par l'agence de l'eau Seine Normandie sur 2021-2022.

C'était plus, au-delà des enjeux financiers, de voir à l'occasion de la signature de contrat, si nous avons déjà des perspectives de calendrier sur ces études compte tenu de l'importance de l'échéance à horizon 2024, puisque cela aura des conséquences importantes sur la qualité des rejets en Seine, et donc de l'ensemble du dispositif qui sera mis en place pour la baignade 2024.

Donc, c'était la raison pour laquelle je souhaitais interroger l'Exécutif, sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Alice TIMSIT, qui pourra également présenter le vœu n° 40.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année, chaque été, les canicules nous rappellent combien la présence de l'eau ainsi que de la nature en ville est absolument nécessaire et que les occasions de créer de nouvelles trames bleues et vertes traversant notre ville ne sont que trop rares.

Ce qui semblait hier être une utopie pourrait devenir demain une réalité.

La Bièvre, cette rivière oubliée qui fut le seul affluent de la Seine à Paris, traversait le 13e puis le 5e arrondissement avant de se jeter dans la Seine à Austerlitz.

La Bièvre est pourtant rapidement devenue un réceptacle d'immondices et fut progressivement recouverte dès la fin du XIXe siècle. Depuis, la qualité de l'eau s'est grandement améliorée et plus rien ne justifie que l'eau de cette rivière coule dans les égouts et se déverse dans la station d'épuration d'Achères.

Redécouvrir cette rivière enfouie depuis plus d'un siècle constitue aujourd'hui une opportunité unique d'apporter de la fraîcheur en ville et de créer un véritable corridor écologique. D'ores et déjà, la rivière s'apprête à poindre dans plusieurs des communes d'Ile-de-France qu'elle traverse, d'importants projets d'aménagement ont permis et vont permettre la réouverture de la Bièvre comme à L'Haÿ-les-Roses depuis 2016 et à Arcueil et Gentilly où la rivière devrait couler à nouveau d'ici 2021.

L'exigence d'une ville résiliente, capable de faire face aux canicules qui s'intensifient et se multiplient doit ici nous guider. Nous sommes à un tournant et les villes ont un rôle absolument déterminant à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités.

Bien plus qu'un simple îlot de fraîcheur, la réhabilitation progressive de la Bièvre permettra de recréer une continuité biologique et aquatique jusqu'à la Seine permettant d'abaisser ainsi les températures et de favoriser le développement de la biodiversité qui est aujourd'hui confrontée à une sixième extinction de masse mettant en péril notre modèle de civilisation.

Le tronçon parisien, qui est long de 6 kilomètres, pourrait être progressivement rouvert, à commencer par les parcs Kellerman, René Le Gall, le muséum et la rue Berbier-du-Mets où la côte est la plus basse et où il est assez facile en réalité de creuser.

L'attractivité d'un tel projet ne se résume toutefois pas à la fraîcheur qu'il est susceptible d'apporter, c'est aussi l'occasion d'apaiser les mobilités, de créer une véritable promenade piétonne, végétalisée, dans les rues situées le long du tracé qui sera défini. Au-delà, c'est donc une véritable continuité végétale qui pourrait voir le jour, et ce, au bénéfice de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes y compris des quartiers populaires.

Accorder à l'eau toute sa place dans la ville, réduire la place de la voiture au profit des mobilités douces et actives, réintroduire la nature en ville sont autant d'objectifs que nous partageons au service de l'égalité entre les quartiers.

Faire renaître la Bièvre, c'est aussi l'occasion de repenser l'esthétique parisienne, de réenchanter le quotidien des Parisiens et dans l'un des épisodes du Grand Paris des écrivains, qui est paru ce week-end, une collection de courts-métrages documentaires basés sur des textes d'écrivaines et d'écrivains, Maylis de KERANGAL décrit Paris comme une ville éclose, qui au gré de ses canaux laisse entrevoir la diversité de son répertoire architectural.

C'est aussi cela faire renaître la Bièvre, c'est réveiller la mémoire du Paris populaire, du Paris ouvrier que Huysmans décrit si bien. Parce qu'il est temps donc de concevoir nos villes différemment, parce qu'il est urgent de les rafraîchir, nous devons étudier précisément les conditions nécessaires pour que ce projet advienne. C'est avant tout une question de volonté politique et nous le savons, certaines parties seront plus faciles que d'autres à aménager, nous ne pourrions pas nous engager d'emblée à découvrir l'intégralité du tronçon parisien.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Ecologiste de Paris demande qu'une étude de faisabilité soit engagée pour tout ou partie du tronçon parisien, dans les six premiers mois de l'année 2021.

Nous veillerons à ce que cette étude offre toutes les garanties d'indépendance, de sérieux et de collégialité nécessaires à une prise de décision éclairée. Avancer sans tabou, sans dogmatisme ni a priori, assumer la trajectoire que nous nous sommes collectivement fixée, c'est tout le sens du vœu que le groupe Ecologiste de Paris dépose aujourd'hui. C'est véritablement le moment d'oser et d'engager des changements structurels pour faire face aux dérèglements climatiques, toujours plus nombreux, toujours plus intenses et toujours plus rapprochés.

Nous, écologistes, serons toujours les garants de nos ambitions collectives. Donnons-nous aujourd'hui la chance de voir renaître la Bièvre à Paris, pour le climat, pour la biodiversité, pour la justice sociale et pour la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens, je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à la présidente du groupe "Génération.s", Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention va s'inscrire dans la droite ligne de celle d'Alice TIMSIT, qui nous a énormément bien parlé de la Bièvre.

La période estivale a été particulièrement étouffante pour les Parisiennes et les Parisiens, nombre d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de s'aérer hors de la ville. Après un confinement difficile, nous avons été nombreuses et nombreux à chercher et parfois difficilement des coins de fraîcheur en ville pour supporter les semaines consécutives de canicule.

Selon les arrondissements, selon les quartiers, nous avons des inégalités d'accès aux zones aérées, rives de Seine, canal Saint-Martin, parcs et jardins ont été pris d'assaut faute d'espaces suffisants et de lieux de fraîcheur accessibles.

Nous devons bien mesurer à quel point un fleuve, une rivière, un canal est une ressource précieuse dans une ville aussi dense que Paris, qui cherche à lutter contre le dérèglement climatique et contre la pollution de l'air. Ces cours d'eau, naturels, parfois artificiels, contribuent de façon essentielle à rendre la ville respirable. Ils sont un couloir de ventilation, une source de fraîcheur, une trame naturelle, potentiellement une réserve de biodiversité.

Nous ne pouvons pas ignorer que nous allons affronter de nombreux phénomènes de canicule dans les prochaines années, il est donc urgent, à l'heure où notre ville prépare le premier PLU bioclimatique, de préserver ces zones de fraîcheur dans la ville, de les développer et d'irriguer autant que possible le territoire métropolitain, d'en faire des ressources de proximité pour les habitantes et les habitants.

La Bièvre fait partie de ce patrimoine naturel, régional, métropolitain et parisien. Nous devons entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle puisse profiter aux Parisiennes et aux Parisiens, pour qu'elle contribue à aérer le Sud-Est parisien, pour qu'elle redevienne un espace commun à préserver.

Elle pourra s'inscrire dans une réinvention plus globale de l'urbanisme parisien en phase avec le PLU que nous adopterons. Elle pourra devenir une ressource de pédagogie, d'éducation à la biodiversité, de reconnexion avec notre patrimoine naturel.

La Bièvre pourra trouver, au même titre que la Seine, toute sa place dans notre imaginaire et dans les choix que nous ferons en termes d'urbanisme, en termes de mobilité, et participer aux couloirs de ventilation.

On a vu que les berges étaient devenues piétonnes et la proposition consistant à réserver aux véhicules propres et aux transports en commun l'accès aux quais hauts de Seine rive droite pourrait, après avoir fait ses preuves, être étendue aux abords de la Bièvre et des canaux.

Pour que ce projet métropolitain bénéficie à tous et toutes, nous soutenons donc le vœu de nos collègues du groupe écologiste, relatif à l'étude sur l'ouverture des 6 kilomètres du parcours parisien de la Bièvre en plus du parcours d'ores et déjà identifié et sur lequel les collectivités franciliennes s'engagent.

Si cette ouverture totale était rendue possible, une véritable trame verte et bleue pourrait ainsi traverser la région. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Maud GATEL, pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

La Bièvre entretient avec Paris une longue et tortueuse histoire. Ressource majeure pour les habitants et les artisans de la ville, Paris lui a tourné le dos au début du XXe siècle.

Au début des années 2000, deux études, l'une de l'APUR, l'autre de l'IAURIF, ont démontré que déterrer la Bièvre sur son tronçon parisien était possible techniquement en proposant différents scénarii et calendriers.

Le Modem considère qu'il est temps de renouer le lien entre la Seine et son affluent et c'est la raison pour laquelle nous avons défendu le principe d'une réouverture de la Bièvre lors de la campagne municipale.

Le réchauffement climatique porte l'impérieuse nécessité d'adapter la ville au changement climatique et cela passe par le besoin de lutter contre les îlots de chaleur urbains que malheureusement on a vu se multiplier au travers de récents aménagements.

La multiplication des canicules nous oblige à travailler au rafraîchissement de la ville. Déterrer la Bièvre et créer une coulée bleue permettraient également de maintenir une continuité biologique et aquatique jusqu'à la Seine.

Nous sommes dès lors favorables à ce projet de délibération, mais nous voulons que le contrat de territoire soit plus engageant, plus contraignant et qu'un calendrier soit posé, afin de mettre à jour les études de faisabilité portant sur la réouverture de la Bièvre sur tout ou partie du territoire parisien. C'est la raison pour laquelle nous voterons en faveur du vœu n° 40 des "Verts".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ne sais pas si vous avez toutes et tous lu Joris-Karl Huysmans, qui en 1890 écrivait ce livre sur la Bièvre magnifique qui retraçait justement la disparition, sous l'effet des travaux d'assainissement, de cette rivière parisienne qui était donc le symbole du Paris pauvre, le symbole du Paris sale, le symbole du Paris opprimé, le symbole du Paris abandonné.

C'est bien par les travaux d'Hausmann que la Bièvre a été recouverte et qu'il fallait absolument oublier cette rivière qui avait été de fait annexée par les activités industrielles comme finalement caniveau dans lequel on déversait les eaux usées, dans lequel on déversait tant de pollution et la Bièvre empestait. Pourtant, la Bièvre n'était pas dénuée de beauté.

Cela fait longtemps que les réflexions sur le fait de redécouvrir la Bièvre ont été posées. D'ailleurs, l'APUR avait commencé des études. Pourquoi depuis 2001, n'avons-nous pas avancé sur ce dossier ? Hélas, parce que d'autres investissements ont été priorités. D'autres conceptions de la ville et de son urbanisme ont été privilégiées. Notamment dans les trois mandatures précédentes, il était prioritaire de mettre des millions pour des centres commerciaux comme la rénovation du chantier les Halles en les vendant à Unibail, ou dans des tours de bureaux, ou bien dans la fuite en avant dans les Jeux Olympiques qui n'auront rien d'"écologique".

On était donc sur une autre conception du développement d'urbanisme qui a prévalu hélas lors de vos trois majorités successives, qui était finalement la financiarisation de la Ville.

Est-ce qu'enfin, la prise de conscience écologique va faire en sorte que l'exécutif change totalement de braquet et se dise : finalement, mieux vaut investir des sommes, certes conséquentes, importantes, pour redécouvrir la Bièvre, plutôt que de continuer à bétonner Paris ?

Parce que redécouvrir la Bièvre comme l'ont dit d'autres collègues avant moi, c'est permettre à Paris qui a déjà son fleuve, de retrouver la rivière et donc de retrouver une autre respiration. C'est considérer que Paris doit réinventer un autre rapport ou questionner son rapport à la nature, au vivant végétal et animal.

Et cet autre rapport au vivant est nécessaire face au réchauffement climatique pour avoir cette capacité d'irriguer, de rafraîchir la ville. C'est aussi nécessaire pour protéger, développer et réinstaurer une biodiversité, et c'est aussi permettre une ville écologique qui soit verte et bleue, et permette de retrouver des promenades rafraîchissantes.

La question sociale viendra aussi avec. L'embellissement de la ville pour que l'on ne se retrouve pas dans un contresens total par rapport à la disparition de la Bièvre doit aller de pair avec la volonté d'une ville populaire.

Je souhaite et je fais le vœu que la redécouverte de la Bièvre n'accompagne pas non plus une spéculation et une gentrification hors pair autour de sa redécouverte si nous y arrivons, et qu'il y ait bien un accompagnement pour qu'il y ait aussi du logement social et populaire autour de cette Bièvre. La Bièvre doit permettre une balade, une promenade gratuite et un autre rapport à Paris.

A qui cela bénéficiera-t-il ? Il ne peut pas y avoir d'écologie qui ne soit pas populaire.

Je souhaite donc vraiment que la découverte de la Bièvre puisse être un des grands chantiers de cette mandature, dès 2014 je soutenais également cette redécouverte de la Bièvre, de l'air, libérons la Bièvre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme cela a été rappelé, le DPE 15 vise à approuver le contrat de territoire "Bièvre Eau, Climat, Trame verte et bleue" 2020-2024. Ce contrat formalise la mobilisation des acteurs du territoire du bassin de la Bièvre autour d'un programme d'actions prioritaires pour atteindre des objectifs de préservation de la ressource en eau, de protection et de restauration de la biodiversité et de la nature en ville ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

Comme cela a été rappelé par mes précédents collègues, plusieurs des enjeux prioritaires de ce contrat intéressent Paris au premier plan. C'est le cas de la restauration des continuités écologiques, dont la réouverture de certains tronçons de la Bièvre, y compris à Paris. C'est le cas aussi de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Bièvre qui concerne directement Paris et les projets de baignade via les rejets en Seine, et je répondrai à notre collègue sur la question du déversoir qui a été évoquée hier soir par ma collègue Colombe BROSSEL, et dont les travaux vont commencer sous peu, avant la fin de l'année, pour améliorer la qualité des eaux de la Bièvre qui seraient rejetées en Seine dans la perspective des projets de baignade que nous avons, notamment pour les JO 2024.

Ce contrat permet de flécher un certain nombre d'actions prioritaires financées par l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil régional Ile-de-France et les autres collectivités concernées.

Avec votre vœu, vous avez souhaité rappeler votre attachement à la réouverture de la Bièvre à Paris et plus précisément qu'une étude de faisabilité portant sur la réouverture de la Bièvre sur toute ou partie des 6 kilomètres de son parcours soit réalisée, qu'un comité de suivi de l'étude associant les élus concernés des territoires puisse être mis en place, et que des discussions soient engagées avec les parties prenantes du contrat, en particulier avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile-de-France, afin que soit ajouté un avenant de la réouverture de la Bièvre.

Sur ces trois points, je peux d'ores et déjà vous apporter des éléments de réponse.

Il y aura bien une étude de faisabilité réalisée par la Ville de Paris dès 2021, concernant la réouverture de la Bièvre. Il s'agira notamment d'actualiser les anciennes études qui ont été réalisées par le passé et mentionnées par mes collègues. Il s'agira de cibler les biefs et de préciser l'objet exact de ces nouvelles études et leur périmètre.

Je suis donc favorable à la création d'un Comité de suivi de l'étude avec les élus intéressés des arrondissements concernés.

Je souhaite que nous puissions partager le cahier des charges de ces études avec les élus en amont et que le Comité soit associé aux différentes étapes de réalisation de cette étude.

Enfin, suite à votre vœu et à l'approche de la signature du contrat de Bièvre avec l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France mi-octobre aux côtés des autres acteurs du bassin de la Bièvre, nous avons obtenu qu'une ligne soit ajoutée au contrat pour inscrire le principe de cette étude de faisabilité à hauteur de 300.000 euros et ce, dès 2021.

C'est une première étape, nous engagerons de nouvelles discussions avec les signataires du contrat une fois l'étude de faisabilité réalisée, pour avancer sur notre projet de réouverture de la Bièvre à Paris.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'émetts en avis favorable au vœu déposé par le groupe Ecologiste.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

A propos du vœu n° 40 du groupe Ecologiste de Paris, il y a une explication de vote de M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour une minute.

M. Franck MARGAIN. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, très rapidement puisque j'ai une minute, je voulais dire que le groupe Changer Paris porte un grand intérêt à cette ouverture de la Bièvre. Je suis simplement surpris que cet argument de campagne fasse aujourd'hui l'objet d'un vœu alors que le vœu aurait pu intégrer, à mon sens et c'est pourquoi nous nous abstenons, des éléments un peu plus riches sur la réouverture des voies à Paris.

Je voudrais par exemple signifier le ruisseau de Montreuil et Mme la maire du 12e aurait pu s'en emparer puisqu'il irrigue quand même le 12e, il passe par la vallée de Fécamp, et là vous avez également un projet qui pourrait être dans un vœu.

Vous avez également le ruisseau de Ménilmontant, qui prend sa source dans la commune de Belleville et pourrait irriguer l'ensemble.

Nous nous abstenons, parce que nous aurions voulu un vœu plus riche.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 15).

2020 DPE 18 - Subvention à l'association Cluster Eaux, milieux et sols pour ses activités 2020.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DPE 18 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Cluster Eaux, milieux et sols, pour ses activités 2020.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Intervention très rapide sur cette subvention qui va dans la droite ligne de la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur les adhésions aux autres associations.

Donc, celle-ci concerne un cluster plus sympathique que ceux dont nous parlons habituellement en ce moment, qui est celui d'Eaux, milieux et sols avec un certain nombre de demandes, puisque c'est une subvention assez modeste de 5.000 euros.

En revanche, il y a notamment dans le cahier des charges qui est proposé dans l'exposé des motifs, un certain nombre de points qui m'interpellent sur les ateliers d'échanges, notamment sur les lieux de baignade et de berges, sur le zonage pluvial et la lutte contre les îlots de chaleur, bref, un certain nombre de sujets qui ont déjà été évoqués, soit dans le Plan Baignade, soit dans le Plan Climat pour lesquels, lors de la mandature précédente notamment, j'étais souvent intervenu pour demander une évaluation. Là encore je regrette qu'au-delà de l'exposé des motifs nous n'ayons pas une vision un peu plus claire du travail réalisé par cette association au service de la collectivité parisienne.

Cela ne préjuge pas du tout d'ailleurs de la qualité qui peut nous être rendue, mais ce serait intéressant pour nous élus, dont vous demandez la participation sur ces sujets la plus constructive possible et que nous essayons de faire, d'avoir aussi une vision qui soit beaucoup plus claire et transparente de la réalité, en tout cas de l'apport de cette association au débat.

C'est la raison pour laquelle je voulais savoir si vous pouviez soit nous en dire plus en séance, soit nous apporter les compléments sur les différents axes de travail qui sont proposés dans ce projet de délibération.

Je vous remercie beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit avec ce projet de délibération DPE 18 de la subvention à l'association Cluster Eaux, milieux et sols pour ses activités en 2020.

Il s'agit essentiellement de la continuité d'actions engagées précédemment, en 2019, et notamment ce qui a été cité par mon collègue, des ateliers d'échanges et de recherche sur l'amélioration de la qualité de l'eau de baignade et des milieux aquatiques urbains, l'aménagement des lieux de baignade et des berges ; l'accompagnement des professionnels à l'application du zonage pluvial, à la conception des techniques associées ; la lutte contre les îlots de chaleur ; l'intégration d'innovations dans des projets d'aménagement via des programmes de recherche ; la recherche et l'innovation dans les projets d'aménagement, eaux pluviales, pollution des sols ; et des ateliers d'échanges et de liens avec les partenaires publics concernant la sécurité du travail des égoutiers.

Il s'agit de la continuité d'actions déjà engagées. J'entends parfaitement la demande de notre collègue d'avoir des précisions et une évaluation sur les actions déjà engagées, et nous donnerons ces informations à notre collègue pour avoir plus de détails sur le bilan des actions réalisées par cette association.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 18).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu non rattaché référencé n° 41 relatif à la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin.

Il est présenté par Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il s'agit finalement de vous proposer de réaffirmer votre opposition au projet de carrière géante pour la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin, vœu que vous aviez déjà adopté en septembre 2019. Comme la mobilisation rencontre des difficultés, je souhaite que l'on puisse réaffirmer, et qu'à travers ce vœu nous exprimions tout notre soutien aux opposants au projet d'ouverture d'un nouveau site d'extraction pour la cimenterie Calcia de Gargenville, ainsi que contre toute extension d'exploitation de carrières, afin de permettre la fermeture et la reconversion de ce site industriel polluant, la fin des activités climaticides qu'il génère comme de celles qui en découlent.

Il faut savoir que même si le Vexin peut vous sembler loin, on est au sein de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise. C'est un projet d'un site d'extraction à Brueil, dans le parc naturel du Vexin, c'est la cimenterie Calcia de Gargenville qui déclenche l'opposition totalement légitime et absolue d'associations de défense de l'environnement, du directeur même du parc naturel du Vexin, parce que cette carrière de ciment Calcia à Gargenville va être un site industriel des plus polluants d'Ile-de-France.

Il faut savoir que vous avez des problématiques d'émissions toxiques, mais en même temps aussi toute la problématique des gaz à effet de serre. N'oubliez jamais que l'industrie du ciment dans la production de GES représente 8 % de nos émissions mondiales de CO2. Il faut comparer cela à l'ensemble du trafic automobile dans le monde. Donc, il y a vraiment un enjeu d'engager la bifurcation écologique dans le secteur du bâtiment et donc de se passer de béton et donc de ciment et d'arrêter par ailleurs ces créations de carrières qui, dans l'immédiat, déjà, saccagent des terres agricoles et là dans une zone qui se doit d'être totalement protégée, le parc naturel du Vexin. J'espère que le vœu sera adopté, je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Madame SIMONNET, le vœu que vous proposez concerne en effet un projet de carrière de calcaire exploitée par Heidelberg Calcia au sein de la commune de Brueil-en-Vexin, sur un terrain distant de plus de 45 kilomètres de Paris, qui de surcroît ne nous appartient pas.

Donc, il n'appartient pas sur le fond à notre Assemblée de décider ou non de son installation, d'ailleurs nous n'avons pas été consultés. En effet, seules les installations classées pour la protection de l'environnement situées sur le territoire parisien et les territoires limitrophes font l'objet d'un avis formulé par la Ville, présenté au Conseil de Paris, puis transmis au préfet.

En l'absence de saisine de la Ville par le préfet, l'avis de la Ville ne peut pas être pris en compte.

Cependant, cela fait plusieurs années que des associations environnementales alertent les pouvoirs publics sur les risques que ce projet de carrière fait peser à l'environnement.

Le projet menace effectivement 500 hectares de terres agricoles fertiles pour alimenter la cimenterie Calcia, qui est l'un des sites industriels les plus polluants de l'Ile-de-France.

Le maire de la commune concernée, les élus locaux, le directeur du parc naturel régional du Vexin et même la présidente de la Région Ile-de-France se mobilisent pour préserver cette parcelle qui se situe au cœur du parc régional.

Notre majorité porte un Plan Climat ambitieux dans lequel nous défendons un mode de construction et de réhabilitation des bâtiments sobre en carbone par l'utilisation de matériaux biosourcés. L'utilisation du béton et du ciment dont la production est comme vous le savez très émissive et puise dans les ressources rares doit être réduite au maximum. Ce sera tout l'objet du PLU bioclimatique porté par le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, dont les travaux ont commencé le mois dernier.

Le Conseil de Paris, comme cela a été rappelé par Mme SIMONNET, s'était déjà positionné à l'unanimité en octobre 2019 pour soutenir les opposants au projet de carrière par le vote d'un vœu identique à celui que vous proposez aujourd'hui.

Je note d'ailleurs qu'en un an, le regard porté par certains élus locaux et régionaux sur le projet a profondément changé, mais je m'en réjouis.

Je sais que le soutien d'une collectivité comme Paris n'est pas négligeable pour les élus locaux et les associations de protection de l'environnement qui se mobilisent contre ces projets.

Je souhaite donc que le soutien de la Ville soit réitéré et émets donc un avis favorable sur le vœu de Mme SIMONNET.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Vous avez donc donné un avis favorable, c'est bien cela ?

M. Dan LERT, adjoint. - Oui.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très bien, pas de problème.

Il y a donc une explication de vote, pour le groupe Ecologiste de Paris, d'Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Sur le parc du Vexin, évidemment on va soutenir ce vœu qui en réalité a déjà été déposé en 2019, si mes archives sont bonnes, et qui dit à peu près la même chose.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Vexin, c'est une réserve naturelle avec un projet de carrière pour pouvoir extraire des matériaux qui permettront de faire du ciment. Ce projet de carrière est sur l'équivalent du 10^e arrondissement en termes de surface, 500 hectares ou l'arrondissement centre grosso modo. On va creuser 40 mètres à l'intérieur de la terre, tout cela pour extraire de quoi faire du ciment, donc d'un côté problème environnemental, alors qu'on n'en a pas besoin. Pourquoi ? Parce que le ciment, on est en train de le sortir de notre manière de construire, en tout cas on essaye, et en plus on est deuxième producteur européen de ciment donc, forcément, on n'a pas besoin d'en fabriquer de nouveau, on peut tout à fait en prendre ailleurs et l'acheminer par train.

On le soutient, tout le monde est d'accord, l'unanimité des politiques sauf un, le Gouvernement, qui résiste.

Ce vœu de soutien va permettre de continuer la mobilisation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 72).

Je vous remercie.

2020 DEVE 36 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Botalista.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 36 concernant l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Botalista.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris, en Salle des fêtes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Bonjour à tous.

Dans le flot de projets de délibération qui nous sont soumis ce matin et pour lesquels l'opportunité de dépenser l'argent des Parisiennes et Parisiens se pose, il y a cette subvention.

De l'argent qui ira à une structure suisse, si j'ai bien compris. Que vient faire la Suisse... vous me direz, 100 francs suisses, à peu près 95 euros, ce n'est pas grand-chose à l'échelle de la dette parisienne que nous concocte la Maire de Paris, mais quand même !

Cette subvention est, selon nous, à l'image de ce que l'on fait et de ce que nous vivons à Paris, une écologie de façade, et si j'ose dire un mauvais jeu de mots, une écologie écran de fumée. Pollution sonore, pollution visuelle, détritiques qui jonchent la ville, sans compter les parcs et jardins de Paris qui sont devenus de véritables poubelles à ciel ouvert, mais où sont les écolos, que font-ils depuis toutes ces années à codiriger la Ville ?

Alors, plutôt que de faire du saupoudrage de subventions, nous réclamons au groupe Changer Paris des actes concrets.

Le permis de végétaliser par exemple, loin de rendre plus verte et plus végétale la ville, a dédouané la ville de ses missions. C'est désormais à nous, Parisiennes et Parisiens, de planter des fleurs, de planter des arbres, et si on ne le fait pas, nous avons à la place des herbes folles et des crottes de chien. C'est indigne de la capitale de la France.

Je l'ai dit, les parcs sont jonchés de morceaux de verre, de papiers gras, de capsules de protoxyde d'azote, envahis par les rongeurs.

Alors je repose la question ici tout simplement : que font les écologistes aux manettes à Paris ?

Ici, il n'est pas question de grandes théories sur le climat, mais nous parlons de l'écologie du quotidien, celle que vous avez malheureusement délaissée.

J'ai bien entendu ma collègue tout à l'heure parler de justice sociale. Alors, au nom de la justice sociale, aurez-vous le courage, en lien avec la Préfecture de police, d'interdire réellement la consommation d'alcool dans les parcs et jardins, la vente à la sauvette de bouteilles de verre, la consommation de drogue ?

Aurez-vous le courage de mettre en œuvre, comme nous le proposons, une véritable police municipale armée qui seule aura les moyens d'accompagner et d'appuyer la police nationale dans ses missions de respect de l'ordre public.

Aurez-vous le courage de créer des espaces dédiés à nos amis les chiens comme cela se fait dans de nombreuses villes du monde ?

Aurez-vous le courage de confier enfin, comme vous nous l'avez promis, la compétence pleine et entière aux maires d'arrondissement qui va avec la propriété et les moyens financiers aux maires d'arrondissement ?

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre question.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à l'intervention tout en finesse de Mme TYSSANDIER, je préciserai qu'il s'agit effectivement d'une subvention pour une adhésion de la Ville de Paris à une association, Botalista, qui regroupe les villes de Genève, de Paris, de Bordeaux et de Berne. C'est une association de droit suisse, ce qui explique la raison pour laquelle nous allons participer à la hauteur de 100 francs suisses pour adhérer à cette association, c'est-à-dire un montant de 95 euros.

Que va faire cette association ? Tout simplement, elle fédère notamment les différents jardins botaniques de France et des pays francophones dans le cadre du Botanic Gardens Conservation International, qui est le réseau mondial des jardins botaniques, et ce partenariat va nous permettre justement de promouvoir la gestion des collections patrimoniales, didactiques, scientifiques de plantes de jardins botaniques aux niveaux national et international.

Ces collections, vous le savez, sont d'ailleurs le support d'un certain nombre d'activités dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la conservation aussi des plantes et donc, tout à fait nécessaires d'ailleurs à une bonne compréhension des enjeux de la biodiversité ou encore des actions en leur faveur.

Je vous demande de voter sans réserve pour l'adhésion à cette association pour ce montant de 100 francs suisses. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 36).

2020 DEVE 45 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au sein du parc Chapelle Charbon (18e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Vergers Urbains".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 45 relatif à une convention avec l'association "Vergers urbains" pour la mise à disposition à usage de jardin partagé d'un terrain au sein du parc Chapelle-Charbon, dans le 18e arrondissement.

A parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Mes chers collègues, vos ricanements matinaux quand on vous explique la situation sur le terrain sont assez désagréables.

Évidemment, mon intervention s'inscrit dans le droit fil de celle de ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER.

Sur ce projet de délibération, vous nous proposez une convention d'occupation à usage pour la gestion d'un jardin collectif de 488 mètres carrés au sein du jardin Chapelle-Charbon, dans le 18e.

En réalité, aujourd'hui, vous nous proposez de créer un nouvel espace où malheureusement nous connaissons l'épilogue : pourrissements, trafics, squats, où les abords comme le lieu même de ce jardin ne sont pas protégés. C'est une petite barrière d'un mètre de haut qui va permettre de faire pousser des arbres.

Pour parler du 18e arrondissement et pour parler au sein des Jardins d'Eole du Trèfle d'Eole, du square Léon qui est un repère de migrants, du square Louise Michel où la consommation d'alcool à ciel ouvert en fait un des bars les plus courus de tout le 18e, ou du jardin Ecobox, impasse de la Chapelle, on ne sait pas trop ce que cela vient faire là-bas.

Je tiens tout de suite à vous mettre en garde, mes chers collègues, ce n'est pas un vote contre les jardins partagés. La réponse, nous la connaissons, vous allez nous lire un projet de délibération que nous connaissons déjà, nous expliquer tout le bénéfice que cela peut avoir, simplement, je voudrais vous rappeler que nous, nous considérons que ce n'est pas notre priorité.

Dans le détail, l'association "Vergers urbains" avec laquelle vous proposez de conventionner l'occupation de cet espace public traite déjà le jardin Rosa Luxemburg. Pour quel bilan ?

Est-ce que vous vous êtes arrêtés deux secondes et est-ce que vous vous êtes posé la question de connaître le bilan de la gestion par cette association du jardin Rosa Luxemburg ? Je vous fais une confiance, il n'est pas bon. Mais par contre, en termes de gestion municipale, vous ne vous posez jamais la question, on reconduit, on conventionne, et surtout on subventionne.

S'il s'agissait de rajouter 488 mètres carrés aux compétences de Mme l'adjointe à l'agriculture qui risquerait de nous proposer ce qui est fait à Paris à l'échelle de la région, évidemment nous ne pouvons pas voter en faveur de ce genre de projet de délibération. En conséquence de quoi, nous voterons contre.

Merci, chers collègues.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER. - Évidemment, on soutient ce projet de délibération parce que voyez-vous, Monsieur GRANIER, notre conception de l'occupation de l'espace public et finalement des espaces verts, et j'allais même dire finalement de la qualité de vie n'est décidément pas la même.

Lorsqu'on ouvre un parc et un jardin, l'objectif est de l'animer, de le faire vivre, d'y amener de la joie, de l'animation, des loisirs, etc. C'est justement parce que l'on amènera cette vie, cette animation que les difficultés, que nous ne nions pas, il y a des difficultés dans le 18e, évidemment qu'on en souffre, mais c'est parce qu'on y mettra de

la vie que l'on arrivera aussi à résorber les problèmes d'insécurité. Ce n'est pas la seule solution. Il nous faut des gardiens, c'est dans notre programme et on va s'y atteler.

Il nous faut, le moment venu, la police nationale pour pouvoir, s'il y a des infractions, intervenir. C'est évident, mais si vous voulez ma conception d'un parc, ce n'est pas une pelouse, des enfants, et des gendarmes qui gardent les enfants. C'est de la vie, des animations. J'étais aux Jardins d'Eole pour la fête des jardins partagés justement, évidemment, les Jardins d'Eole, il y a des difficultés que l'on connaît, mais je peux vous dire, c'était samedi ou dimanche, je n'avais jamais vu autant de familles. Il y avait des petits enfants qui faisaient des pièces de théâtre, qui jouaient à dégommer des canettes de conserve avec des boules, cela riait. Je peux vous dire qu'à aucun moment je me suis senti mal, au contraire, j'ai été pris de joie dans les Jardins d'Eole, et si on est capable de faire la même chose à Chapelle-Charbon, tant mieux !

En plus j'ajoute, si vous voulez bien m'écouter, qu'à Chapelle-Charbon, ce nouveau parc, ne pas mettre de jardin partagé c'est une erreur, parce qu'à moins que vous n'y soyez jamais allé, ce parc est entouré et gardé. Il y a un contrôle à l'entrée. Ce parc, j'y vais pour bouquiner et faire la sieste. Alors, je ne sais pas où vous avez vu des problèmes dans ce parc, mais je me sens bien dans ce parc, et je m'y sentirais encore mieux s'il y avait un jardin partagé.

J'ajoute que ce n'est pas très respectueux pour le travail formidable qui est fait dans les jardins partagés et les parcs du 18e arrondissement et ailleurs dans Paris, de sensibilisation à la nature, comment on plante, d'échange avec les enfants, avec les habitants, et c'est ce qui permet de donner de la vie dans ces parcs et c'est pourquoi on est heureux d'y venir.

Pour moi, la conception d'un parc, ce n'est pas trois jeux pour enfants et des gendarmes et quand il n'y aura plus de problèmes, plus une canette par terre, alors là, d'accord on pourra faire un jardin partagé. Qu'est-ce que c'est que cette vision des choses ? C'est et la sécurité, et la vie et l'animation.

Voilà la position des écologistes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je vous signale que les tentatives d'interruption de collègues qui se situent dans une autre salle sont vaines. N'essayez pas !

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot seulement, je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir sur ce projet de délibération, puisque l'idée d'intégrer un jardin partagé à l'intérieur d'un nouvel espace vert fait tellement consensus et est tellement évidente, qu'il me paraissait étonnant que l'on puisse vouloir intervenir dessus.

Mais, le mépris dont a fait preuve M. GRANIER, et c'est la deuxième intervention que j'entends, je n'étais pas là hier, mais le mépris dont il a fait preuve pour les habitants du 18e et pour les acteurs associatifs du 18e m'incite à intervenir pour dire au moins deux choses.

La première des choses, c'est que oui, l'intervention d'acteurs associatifs comme les jardins partagés dans les parcs, y compris dans les parcs qui font face à des difficultés de sécurité, est un atout énorme. Et contrairement à vous, je veux dire un immense merci à ces acteurs associatifs, parce que je sais ce que serait... N'essayez pas de m'interrompre, Monsieur GRANIER, cela ne sert à rien, et le mépris, ça suffit, la morgue, ça suffit, gardez-la pour vous, ici on est là pour avoir un débat politique de qualité, et pas pour entendre des hurlements absurdes, et je suis là pour parler du 18e, pas pour débattre avec un hurleur !

La présence et l'activité de ces jardins partagés sont essentielles dans ces parcs et comme vous avez très mal cité Rosa Luxemburg, je sais ce que serait ce parc si les associations n'y étaient pas, ce serait bien pire.

Vous faites un contresens absolument total, mais c'est sans doute la méconnaissance de ces territoires, faites comme moi, allez dans ces parcs et jardins avec vos enfants et cela ira tout de suite beaucoup mieux.

Le deuxième élément sur lequel je voulais insister, c'est sur l'immense réussite de ce parc Chapelle-Charbon, mettez-y les pieds de temps en temps vous le constaterez, elle sera meilleure encore quand nous y aurons installé des acteurs qui seront présents en permanence, qui animeront les espaces, qui feront de la pédagogie pour les enfants mais aussi pour les adultes, qui permettront à un certain nombre d'habitants du 18e d'avoir un accès beaucoup plus direct aux plantations et plantes. Croyez-moi, Monsieur GRANIER, vous vous trompez sur ce sujet comme sur bien d'autres, mais heureusement, les habitants du 18e, eux, le savent.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GRANIER, je vous en prie, vous êtes déjà intervenu, je vais répondre à l'une des questions que vous avez exprimées.

A quel titre M. LEJOINDRE peut parler ? C'est extrêmement simple : au titre de maire de l'arrondissement concerné par le projet de délibération comme le prévoit notre Règlement intérieur.

Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, je serais tenté de dire, les masques tombent. Les interventions outrancières...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - S'il vous plaît, non !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les interventions outrancières des élus de l'opposition de droite de cet hémicycle se succèdent dans la même veine, si je peux m'exprimer ainsi.

Que la création de nouveaux jardins partagés ne soit pas une priorité des élus du groupe de Mme DATI, dont acte. C'est une priorité par contre pour la majorité municipale, qui depuis 2003, à travers ce programme "Main verte", aménage de nouveaux jardins partagés et encourage des initiatives pour en créer de nouveaux.

Aujourd'hui, 144 jardins partagés sont ouverts au public à Paris, et c'est le fruit d'un travail associatif avec des acteurs qui portent ces projets, qui entretiennent ces espaces, et c'est aussi le fruit du travail des agents de la Ville de Paris auxquels je tiens d'ailleurs à rendre hommage, et à les remercier de leur travail au quotidien dont on sait qu'il n'est pas réalisé dans des conditions faciles.

On l'a vu à l'occasion de la période post-confinement, les Parisiens aiment leurs espaces verts, ils aiment leurs jardins partagés, ils l'ont montré pendant la période qui a suivi le confinement, nous allons continuer à soutenir la création de ces nouveaux espaces de respiration parisiens, et à chacun d'assumer son vote sur le sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 45).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation de l'anneau cycliste de Longchamp.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 42 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" et le vœu référencé n° 42 bis pour lui répondre, déposé par l'Exécutif, sont relatifs à la sécurisation de l'anneau cycliste de Longchamp.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je vous présente aujourd'hui vise à sécuriser l'anneau cycliste de Longchamp. Nous parlons ici d'un endroit absolument singulier, puisque cet anneau est le segment cycliste le plus fréquenté de France et l'un des plus fréquentés au monde. Il accueille chaque jour et gratuitement des centaines de cyclistes parisiens et d'Ile-de-France.

Pourtant, cet anneau qui est utilisé depuis plus de 150 ans n'a pas été rénové depuis 30 ans ; Alors, je sais que la rénovation de cet anneau a été votée dans le cadre du budget participatif Paris 2020 et je m'en réjouis. Je sais également que M. NAJDOVSKI a rencontré l'association "Anneau Longchamp" et je vous remercie pour cela, vous présentez d'ailleurs un vœu qui reprend pour l'essentiel les demandes que j'avais formulées, à savoir : des marquages au sol et une meilleure signalétique, notamment pour que les services de secours puissent se rendre plus rapidement en cas d'accident sur les lieux ; la fermeture à la circulation automobile de la route de Sèvres à Neuilly, dans un premier temps le week-end pour permettre aux cyclistes de s'entraîner de manière apaisée ; la rénovation notamment du revêtement, et vous avez formulé également d'autres propositions.

Je vous pose la question directement, puisque je vois que l'éclairage de l'anneau n'a pas été prévu dans votre vœu. Je sais que la partie non éclairée dépend des parcs et jardins et que la doctrine est plutôt de ne pas installer de nouveaux éclairages. Simplement, c'est dommage, parce que des personnes s'entraînent à faire du vélo, à courir, et vous savez comme moi que l'hiver approchant, la tombée de la nuit arrive plutôt en fin d'après-midi, donc c'est un endroit qui sera inexploité et c'est dommage. On pourrait prévoir par exemple des LED clignotants au sol à raison de 2 heures par jour, un éclairage doux. En tout cas, je vous remercie parce que nous avons pu travailler en bonne intelligence dans l'intérêt général sur ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 42 bis, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la conseillère et aussi pour la tonalité très constructive de votre intervention, ce qui tranche avec les interventions précédentes.

Je vous confirme donc que nous réaliserons ces aménagements et que nous irons même plus loin que ce qui est demandé dans votre vœu. C'est pourquoi nous vous proposons ici un vœu de l'exécutif.

Comme courant septembre j'ai rencontré l'association "Vélo Longchamp" qui a pu me faire part des problèmes rencontrés et de leurs attentes concernant cet anneau cycliste, je leur ai confirmé que le projet de rénovation de l'anneau voté dans le cadre du budget participatif sera mis en œuvre, que trois actions également portées par l'Association ont été retenues. Il s'agit donc de l'entretien de la chaussée, d'un marquage sur tout l'anneau, d'une amélioration de la signalétique, ainsi que d'un aménagement et d'une sécurisation au niveau de la sortie du golf.

Le vœu que je vous propose de voter vise en outre à affirmer notre volonté de lancer très vite des études sur la fermeture à la circulation automobile de la route de Sèvres à Neuilly le week-end, comme vous le demandez, mais également celle de la portion nord de la route des Tribunes, de manière à avoir la complétude de l'anneau sécurisé pour les usagers. Elles permettront aussi de désengorger ce qu'on appelle le point dur du goulet qui est bien connu des usagers de l'anneau cycliste.

Pour ce qui concerne les autres sujets, je vous confirme la mise à l'étude de l'installation d'un défibrillateur, sachant que nous devons prendre en compte le classement du site en espace boisé classé.

En revanche, concernant l'éclairage de la portion non éclairée de l'anneau, je rappelle en effet que les voies du bois qui sont fermées à la circulation automobile n'ont pas d'éclairage public, dans l'objectif d'avoir des trames noires qui favorisent la biodiversité. A titre d'exemple, l'anneau cycliste du bois de Vincennes, qui a été récemment rénové, ne bénéficie pas d'éclairage, et donc bien évidemment c'est une discussion que l'on pourra avoir à ce sujet, mais aujourd'hui, ce qui est privilégié, c'est le fait de privilégier les trames noires et les cyclistes peuvent aussi venir avec leur propre éclairage lorsque la nuit tombe.

Je m'associe donc pleinement à cet objectif de rénovation, de sécurisation pour rendre la pratique du cyclisme plus apaisée. Rappeler aussi que l'on est dans un espace classé avec une mixité des usages qu'il convient de préserver, donc c'est en gardant cela à l'esprit que nous vous proposons un vœu bis de l'exécutif, qui se substitue à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Alors, je pose la question au groupe "Indépendants et Progressistes", le vœu n° 42 est-il maintenu ?

Mme Hanna SEBBAH. - Je retire mon vœu, et pour ceux qui en douteraient dans cette partie de l'hémicycle, je rappelle que j'ai une colonne vertébrale et qu'elle est bien solide.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, c'est rassurant.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 42 bis de l'Exécutif, mais avant de le mettre aux voix il y a une explication de vote pour le groupe Changer Paris de Mme Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cet anneau cycliste, c'est effectivement un grand sujet qui nous a beaucoup mobilisés à la mairie du 16e. Ma collègue Mme KARAM, qui était adjointe au sport, a reçu comme moi à de nombreuses reprises cette association qui souhaite évidemment sécuriser cet anneau cyclable. Cet anneau cyclable, comme on l'a dit, est là depuis un long moment. Il y a effectivement un grand nombre de conflits d'usage, parce que ce n'est pas un anneau cyclable qui est isolé dans le bois, il y a effectivement des sorties et des entrées du golf et de l'hippodrome de Longchamp.

Je pense que ce que propose M. NAJDOVSKI permettra de sécuriser cet anneau, de sécuriser également les promeneurs du bois de Boulogne, parce que ce n'est pas non plus facile de traverser à pied quand il y a ces cyclistes. Il faut vraiment que ces conflits d'usage soient apaisés.

Nous sommes favorables à ce vœu. Je voudrais simplement que l'on étudie précisément la fermeture le week-end de cette route, parce que le bois est déjà très encombré le week-end avec plusieurs fermetures, et donc il faudra bien étudier cette fermeture.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Je rappelle juste que les explications de vote sont d'une minute.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - J'approuve tout à fait la remarque de Karen TAÏEB.

Du coup, ce message est pour Nicolas BONNET-OULADJ, qui a demandé une explication de vote sur le vœu n° 42 bis.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je me réjouis de ce vœu et que les élus du 16e le soutiennent. Je voudrais juste évoquer par expérience l'anneau cyclable du bois de Vincennes qui a été rénové l'année dernière. Évidemment, il y a ce problème des conflits d'usage entre cyclistes qui peuvent rouler jusqu'à plus de 45 kilomètres/heure, des enfants qui peuvent être sur les bords, des personnes qui marchent, en l'occurrence nous avons ici plusieurs sorties de l'hippodrome de Longchamp, notamment avec des événementiels qui sont assez réguliers.

Je pense quand même qu'il faut qu'on aille un peu plus loin dans le suivi, parce que si je prends l'exemple de la réhabilitation de l'anneau du bois de Vincennes, il avait été à l'époque discuté, ici au Conseil de Paris, l'idée d'un règlement, d'un affichage. Il y avait même un vœu que j'avais présenté qui nommait cet anneau "Raymond Poulidor" et pour le moment cela n'a pas été suivi d'effet.

Je pense, comme on l'a fait sur certains équipements, qu'il faudrait peut-être avoir des conseils d'usagers, en l'occurrence là avec des associations de cyclistes qui existent, pour le suivi. Parce qu'on va peut-être refaire du mobilier urbain, du traçage au sol, etc., mais cela ne règlera pas forcément les conflits d'usage et donc moi j'alerte les services sur la nécessité d'afficher et d'avoir des règlements qui soient partagés avec les usagers.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 73).

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à la création d'un Eco-stade dans le 5e arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 43 relatif à la création d'un Eco-stade dans le 5e arrondissement et il est présenté par Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'existe aucun lieu de plein air dans le 5e arrondissement pour la pratique sportive. Raison pour laquelle j'ai sollicité et obtenu en 2015 une étude d'implantation.

Le lieu retenu, en accord, je le précise, avec la DJS et la DEVE, est à proximité immédiate des salles Lucien Gaudin sur les quais de Seine à l'entrée du jardin Tino Rossi. Aujourd'hui, il y a vraiment un alignement des planètes pour qu'on puisse enfin démarrer les travaux. La directrice générale d'Haropa-Ports de Paris a donné une autorisation de travaux qui d'ailleurs date d'août 2019. Une déclaration préalable de travaux a été déposée par les services de la DEVE. Un accord a été donné par la direction de l'urbanisme, après avis, ce qui n'était pas gagné, favorable des architectes des Bâtiments de France, puisque comme chacun le sait les rives de Seine sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les travaux sont budgétés et financés. L'enveloppe est disponible depuis 2018, nous avons enrichi le projet initial qui inclut une végétalisation de l'enclos, nous l'avons enrichi par un sol perméable, un récupérateur d'eau, des hôtels à insectes, nous n'attendons que le feu vert. Donc, merci de nous donner enfin un accord. Cet eco-stade est attendu par toutes les associations et en particulier par les enfants de nos écoles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, avec mes collègues Pierre RABADAN adjoint à la Mairie de Paris en charge du sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques, et Karim ZIADY, conseiller délégué au sport de proximité, je suis favorable à ce que les squares, parcs et jardins de Paris proposent des espaces dédiés au sport de plein air dans tous les quartiers de Paris et pour tous les publics.

Il existait bien un projet de stade dans la précédente mandature, mais aujourd'hui ce projet n'est pas mûr. Il reste bien des questions à traiter en ce qui concerne non seulement l'emplacement du stade mais aussi la préservation des espaces naturels que constituent les berges de Seine.

Votre vœu avance que le projet initial aurait été enrichi afin de répondre aux insuffisances du projet précédent. J'ai le regret de vous dire que personne ici, ni les services ni moi-même, n'a connaissance de ces améliorations... Non, malheureusement, et si vous avez trouvé la formule magique pour rendre le revêtement d'éco-stades perméable, alors je serai heureux d'en prendre connaissance.

Dans ces conditions, sans que le projet ne soit porté à la connaissance ni des services ni de moi-même, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu. Par ailleurs, nous sommes attachés à ce qu'un projet

d'équipement de proximité sur ce site ne perpétue pas des inégalités de genre dans l'accès au sport, et donc je me tiens, ainsi que la direction des espaces verts et de l'environnement, à votre disposition pour travailler à construire un projet qui soit non seulement compatible avec les enjeux de préservation de la biodiversité et du milieu naturel que constituent les berges de Seine, mais aussi qui soit favorable à des pratiques sportives inclusives.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Juste une prise de parole.

Monsieur NAJDOVSKI, il y a un avis favorable de vos services, en tout cas de la DEVE, qui sont parfaitement au courant. Je comprends qu'il faut vous rencontrer, qu'il faut avoir votre aval, mais la DEVE y est favorable et la Direction générale des sports. Sauf à ce que la parole des directeurs ne vaille pas, votre propos fait plus que m'étonner, mais je prendrai rendez-vous avec vous, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je suis certain que vous arriverez à avancer en discutant sur ce sujet, mais en attendant le vœu n° 43 reçoit un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 PP 66 - Prestations de fourniture, de mise en place et d'exploitation technique d'une plateforme des sollicitations "non urgentes", multicanal, de la Préfecture de police (NUPP).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet délibération PP 66 relatif à des prestations de fourniture, de mise en place et d'exploitation technique d'une plateforme des sollicitations non urgentes, multicanal, de la Préfecture de police.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Bonjour cher.e.s collègues, concernant le projet de délibération PP 66 de la Préfecture de police, le groupe Ecologiste est un peu gêné. Gêné parce que ce projet de délibération nous demande de voter les annexes de ce marché pour la mise en place de ce dispositif, sans les annexes.

Je comprends bien qu'on a des sujets d'articulation avec les délégations du Préfet de police, avec le passage en commission des appels d'offres, mais il est quand même assez problématique d'avoir à se prononcer sans les pièces, d'autant plus que ce dispositif est important pour la Préfecture de police, est important également pour la relation aux usagers et aux usagères, et donc le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce projet de délibération et nous aimerions avoir plus de détails sur la mise en place de ce dispositif, qui est prévu par voie légale au 1er janvier 2021.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, je vais d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN pour répondre, puis à Mme CAMILLERI, Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, très rapidement chers collègues sur ce dispositif, les objectifs de la plateforme sont rappelés dans le projet de délibération. Il s'agit de permettre l'accès pour les usagers, les Parisiens à la Préfecture de police sur des sollicitations non urgentes. Je pense que c'est une nécessité, y compris pour permettre un lien avec l'ensemble des services de la Préfecture. Je laisserai Mme la Représentante du Préfet de police compléter éventuellement la réponse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame CAMILLERI, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président. Madame la Conseillère de Paris, un certain nombre d'instances examinent l'ensemble des marchés. Nous avons également en préparation du Conseil de Paris des commissions auxquelles les services de la Préfecture de police, bien qu'ils n'y soient pas astreints, participent évidemment et peuvent répondre également à toutes questions sur des marchés qui sont souvent très techniques.

Ce numéro unique est un numéro qui existe déjà, qui permet aux usagers d'appeler la Préfecture de police pour avoir tout type de renseignement, et l'objet du marché qui est présenté aujourd'hui à votre Assemblée est de simplement permettre que ce numéro devienne gratuit pour tous les usagers à partir du 1er janvier 2021 puisque c'est, comme vous l'avez rappelé, une obligation légale.

Donc, je pense qu'il n'y a pas matière à discussion très approfondie sur cet objectif d'intérêt général qui est de rendre gratuit ce numéro, qui met en relation les usagers avec l'ensemble des services de la Préfecture de police, mais si vous souhaitez des détails techniques sur les prestations techniques encore une fois qui sont contenues dans ce marché, je ne doute pas du fait qu'on puisse vous les apporter en dehors de cette séance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, PP 66).

2020 PP 73 - Convention de don à la BSPP de 100.000 euros par la Fondation Total.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 73 concernant une convention de don à la BSPP de 100.000 euros par la Fondation Total.

La parole est à Mme Raphaël RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Cher.e.s collègues, bonjour de nouveau.

Le problème avec les écologistes quand ils n'aiment pas un sujet, c'est qu'ils regardent les petites lignes, et on est d'autant plus problématique qu'on le fait également quand on aime bien les sujets. Alors, c'est le cas de la sécurité et des liens avec la Préfecture de police.

J'en profite pour répondre légèrement sur le fonctionnement de la 3e Commission, malheureusement les sujets sécurité ont tendance à arriver en fin de Commission, noyés par tout le reste, j'espère que nous aurons l'occasion, dans le cadre de la refonte du règlement intérieur, d'accorder plus de place à ces sujets.

Concernant la convention de don avec Total, on sait que la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris a vu affluer les dons notamment à la suite de l'incendie de Notre-Dame. On salue bien évidemment ces dons et cette solidarité qui se fait vis-à-vis de la BSPP.

Néanmoins, quelques sujets d'étonnement dans les petites lignes des conventions. Je me permets de vous en faire la lecture, puisque dans les obligations des donateurs : "le donateur s'engage à ne pas solliciter la BSPP et une quelconque contrepartie équivalente à son don, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, promotion, publicité.

Néanmoins, - c'est le néanmoins qui est intéressant - eu égard à la valeur du don, une association d'images entre la BSPP et la fondation Total est autorisée dans le cadre des présentes". Je veux bien déjà qu'on m'explique quelle est la différence entre l'association d'images, la promotion et la publicité.

"A cet effet, les parties conviennent d'un commun accord et par simple échange des modalités d'utilisation de leurs images respectives incluant les logos officiels, c'est-à-dire à peu près la taille, la résolution et le placement des images pour leurs actions de communication, notamment institutionnelle, interne et externe". Je suis diplômée de communication, encore une fois je veux bien qu'on m'explique la différence entre communication institutionnelle, interne et externe ou promotion et publicité.

Ce qui est d'autant plus dérangeant, c'est que pour l'ensemble des autres conventions de don avec la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les autres donateurs ont une obligation un peu différente, puisque néanmoins et au regard de la valeur du don, une association d'images entre la BSPP et le donateur peut être envisagée à l'exception de tout message publicitaire et après un accord écrit entre les parties.

Ma question est donc très simple : pourquoi l'un des donateurs qui est connu, l'entreprise Total, comme étant une des entreprises les moins attachées à certains respects des normes sociales ou environnementales est aujourd'hui le donateur qui a des contreparties les plus favorables dans le cadre de cette convention de don pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Comme vous l'avez indiqué, évidemment nous nous réjouissons du fait qu'il puisse y avoir des dons faits à la BSPP. Nous avons souvent eu l'occasion dans cette enceinte de dire qu'il était absolument nécessaire, notamment au regard de l'équipement et aussi de l'importance des interventions de la brigade, de pouvoir conforter financièrement, budgétairement l'action de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Je n'ai pas comme vous pris connaissance de l'ensemble des conventions de dons qui ont été ces dernières années réalisées entre la BSPP et un certain nombre de ses donateurs, donc je ne pourrai vous répondre sur les différences éventuelles qu'il y aurait entre celle-ci et les autres. Je peux néanmoins vous rassurer sur le fait qu'il n'est

pas prévu, bien heureusement d'ailleurs, que le logo de Total soit apposé ni sur les uniformes des pompiers de Paris ni même sur les véhicules. J'espère que cette précision sera de nature à vous rassurer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Frédérique CAMILLERI, Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même rappeler que ce don, en accord avec la BSPP, va servir à financer l'acquisition de matériels médicaux de nouvelle génération, des kits monitors de ventilation artificielle, des échographes et des kits d'intubation, ainsi que des équipements de protection individuelle de nos sapeurs-pompiers.

Je pense que cette précision déjà est utile pour expliquer à quoi va servir ce don qui est effectivement un don important et dont on ne peut que se réjouir dans la période actuelle de crise sanitaire où nos militaires de la BSPP réalisent en moyenne une quarantaine de transports de malades Covid quotidiennement.

Alors, les contreparties, c'est quoi ? C'est simplement que cette fondation Total souhaite mettre en valeur le fait qu'elle travaille en parfaite coopération avec la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qu'elle soutient l'action de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et que nous, on ne peut que se réjouir du fait que des entreprises, des fondations, des acteurs, des partenaires puissent mettre en valeur le travail de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, et je pense que cela n'aura aucune influence sur les résultats de l'entreprise Total à la fin de l'année.

Je pense simplement qu'il faut pouvoir aussi mettre en valeur ce que font nos militaires, et si en plus cela peut susciter de l'intérêt dans ce milieu-là et dans l'entreprise et auprès des collaborateurs qui auront accès à cette information, je ne peux que m'en réjouir, puisque nous faisons face par ailleurs toujours à des difficultés de recrutement au sein des sapeurs-pompiers en France et en particulier au sein de la brigade, donc toute personne qui peut s'intéresser à ce que fait la Brigade à travers cette forme de communication interne à l'entreprise, nous le soutenons bien évidemment.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, PP 73).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une coopération entre l'ensemble des partenaires de la sécurité.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 44 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est relatif à une coopération entre l'ensemble des partenaires de la sécurité, et il est présenté par le président du groupe, M. Nicolas BONNET-OULADJ... Il est présenté finalement par M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, merci.

Chers collègues, merci Monsieur le Maire, en son absence je me permets de présenter ce vœu du 13e arrondissement de Béatrice PATRIE et Jérôme COUMET.

Cet été, les Parisiennes et les Parisiens ont pu subir de nombreuses incivilités. C'était le cas dans le 13e, dans le quartier des Olympiades où on a vu des feux d'artifice sauvages et des tirs de mortiers. C'est le cas avec l'installation de biffins avenue de Choisy qui créent des conflits d'usage de l'espace public.

Nous savons la situation sociale difficile et agissons pour la réparer, mais nous savons aussi que la sécurité est un enjeu de classe. Ce sont les plus pauvres qui pâtissent le plus de l'insécurité. Nous le répétons donc, nous avons besoin d'acteurs publics qui garantissent cette sécurité et l'apaisement de l'espace public. Nous n'oublions pas que la droite version LR a supprimé plus de 10.000 postes de fonctionnaires de police qui manquent cruellement sur le terrain. Les effectifs de la Préfecture doivent être maintenus en journée et renforcés en soirée. Une police nationale qui remplit ses missions républicaines sans concession non plus sur les violences policières, mais la police nationale ne peut pas tout.

Face à la recrudescence des incivilités et des nuisances qui peuvent rapidement pourrir le quotidien, la coopération doit être renforcée entre les différents acteurs à Paris. Nous avons voté donc en ce sens lors du dernier Conseil l'augmentation des moyens attribués au groupement parisien interbailleurs de sécurité, le fameux GPIS.

Les agents de ces équipes apportent une présence rassurante appréciée des habitants et des habitantes du parc social qui méritent, comme tous les Parisiens, de se sentir bien chez eux.

Pour renforcer l'efficacité de leur action, nous proposons dans ce vœu que les agents du GPIS puissent être assermentés, mais nous proposons aussi que les agents de la DPSP soient formés sur leur périmètre juridique et leur doctrine d'emploi, et enfin nous souhaitons une action plus conjointe et coordonnée de la Mairie et de la Préfecture sur leurs champs d'action respectifs sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, chers collègues, je vous remercie de ce vœu et de ce que vous venez à l'instant d'indiquer, notamment le souhait qu'il y ait un renfort de la coordination de l'ensemble des acteurs de sécurité à Paris. J'abonde entièrement en votre sens. La sécurité, en effet, est une responsabilité collective. Les Parisiens attendent de nous que nous agissions ensemble sur les questions qui sont graves, qui les préoccupent, qui les inquiètent, que nous agissions avec détermination et pragmatisme.

Assurer la sécurité des Parisiens ne pourra se faire sans l'animation et le renforcement de ces partenariats avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, vous en avez cité quelques-uns. Je travaillerai en ce sens en lien et avec les maires et les mairies d'arrondissement. La création de la future police municipale parisienne sera le biais essentiel pour accélérer et renforcer ces collaborations que je veux étroites et innovantes avec à la fois bien sûr la Préfecture de police, le Parquet, le GPIS mais aussi toute une série d'acteurs de la sécurité, de la R.A.T.P. par exemple ou de la S.N.C.F.

La coordination et la proximité seront des axes forts de la politique de sécurité que nous voulons mener à Paris. Evidemment, la formation des agents sera tournée dans ce but, elle insistera sur la nécessité d'une collaboration opérationnelle au plus proche du terrain avec l'ensemble des partenaires. Ces opérations coordonnées sur le terrain, dans les circonscriptions, ce sera la clé et le nœud d'une sécurité renforcée et plus efficace dans chacun de nos arrondissements.

Bien sûr, il nous faut pour cela des moyens, nous en mettrons avec la création de cette police municipale. Il faudra également que les moyens de la police nationale soient maintenus. C'est un sujet extrêmement important qui est, je crois, aussi à la source de cette coopération qui permettra un renfort de la sécurité à Paris.

Je pense que nous pouvons nous donner les moyens collectifs de cette coopération, qui devra évidemment inclure des sujets de prévention, parce que bien sûr, une bonne sécurité c'est aussi la possibilité d'avoir des actions de prévention efficaces.

Pour ces raisons et parce que je vais globalement dans votre sens, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour le Préfet de police, la parole est à Mme CAMILLERI.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous avez rappelé un certain nombre de phénomènes qui sont effectivement préoccupants dans le 13^e arrondissement. Des phénomènes de rixes entre bandes notamment, qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus violents depuis la fin de l'année 2019, début de l'année 2020, et pour lesquels un travail judiciaire de fond a été engagé par les services enquêteurs sous l'autorité du Parquet de Paris avec des résultats qui sont l'interpellation des auteurs présumés de ces rixes. Mais j'insiste moi aussi sur le nécessaire travail de prévention qu'il faut faire dans ce domaine.

Nous sommes également extrêmement mobilisés sur la question des trafics de stupéfiants. Trafics de stupéfiants qui ont tendance à se multiplier au bas des cages d'escalier ou dans le secteur des Olympiades. Je voudrais rappeler que ce travail partenarial que nous devons faire sur ces sujets s'est traduit concrètement aussi par un déplacement dans le 13^e arrondissement cet été, à mon initiative, avec le Parquet de Paris, le Procureur de la République lui-même est venu, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement était également présent et l'ensemble des services de la Préfecture de police qui travaillent sur ces sujets.

J'ai pu constater moi-même la qualité du partenariat local et je voudrais dire que sur de nombreux sujets qui intéressent le 13^e arrondissement, comme c'est le cas ailleurs, qu'il y a une relation directe et extrêmement productive entre les services de la mairie, la Préfecture de police, le maire du 13^e arrondissement avec M. le Préfet de police et moi-même.

Sur les tirs de mortiers, je m'étais exprimée lors du dernier Conseil de Paris, je crois que je les avais qualifiés de comportements criminels, et donc je vous rassure sur le fait que les auteurs sont recherchés comme tels.

Sur la question des agents du GPIS, nous sommes en train d'examiner avec la Maire de Paris la façon dont on pourrait juridiquement donner des moyens supplémentaires à ces agents pour qu'ils puissent constater les infractions, les verbaliser. C'est un travail qui est en cours.

Et s'agissant de la nécessaire coordination locale et déconcentration, nous sommes également à la Préfecture totalement en phase avec ce qui a été dit par M. l'adjoint à la sécurité, à savoir la volonté de placer les commissaires centraux d'arrondissement en situation de responsabilité totale dans leur arrondissement, de lien privilégié avec les élus et l'idée est que cela se passe au plus près du terrain, parce que c'est là qu'on connaît les problèmes et c'est là qu'on est en mesure de mobiliser les moyens dont on dispose au niveau de l'arrondissement ou des moyens de renfort venus d'ailleurs, du niveau parisien et de l'agglomération pour pouvoir les traiter.

Je pense que dans ce cadre-là nous sommes parfaitement en phase, et la prochaine réunion entre maires d'arrondissement et commissaires centraux d'arrondissement que présidera le Préfet de police permettra vraiment de formaliser les choses.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 74).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'implantation d'une caméra de vidéo-verbalisation rue Buffon.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il y a trois vœux suivants concernant la vidéo-protection. On pensait regrouper le débat, mais je vois que Mme Florence BERTHOUT n'est pas là, donc on va commencer par le vœu référencé n° 45 du groupe Changer Paris et je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, avec Geoffroy BOULARD le maire du 17e et mes collègues élus qui sont cosignataires de ce vœu, je voudrais rappeler, dans la droite ligne de ce qui vient d'être souligné par mon collègue précédent et par le représentant de M. le Préfet de police, ces chiffres alarmants de la sécurité à Paris qui ne sont pas bons, qui se dégradent comme le quotidien de nombreux Parisiens. Dans le 17e, ce sont 1.000 atteintes volontaires à l'intégrité physique, plus de 4.000 atteintes aux biens qui ont été constatées depuis le début de l'année dans cet arrondissement.

Alors, qu'il s'agisse des atteintes à l'intégrité physique, des atteintes aux biens, des cambriolages, tous les voyants sont au rouge et il faut agir. À grand renfort de communication, la Mairie de Paris n'hésite pas à vanter l'action de sa police municipale qui n'existe toujours pas, plus de trois années après l'apparition d'une nouvelle majorité sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Madame la Maire, vous avez toujours été opposée à la création d'une police municipale avant que des sondages vous invitent à repenser votre approche du sujet, mais pendant ce laps de temps, il ne s'est rien passé. Que de temps perdu et que de temps perdu pour la sécurité des Parisiens, qui font partie des moins bien lotis en matière de vidéo-protection. Ce maillage parisien reste faible, bien trop faible au regard de la situation alors que la vidéo-protection, et je parle sous le contrôle de notre collègue Frédéric PÉCHENARD, constitue une aide considérable aux forces de sécurité dans leurs opérations quotidiennes tout en contribuant à l'augmentation du taux d'élucidation d'infractions et de délits.

Pour la sécurité des habitants du 17e, nous vous demandons donc l'installation de plusieurs caméras en ciblant certains secteurs prioritaires où les trafics, vous l'avez rappelé, trafics de drogue, les rodéos et les agressions minent le quotidien de plusieurs quartiers. J'en appelle au bon sens de tous les acteurs concernés, car il en va de notre sécurité collective, et nous devons à Paris nous donner les moyens de nos ambitions, notamment en matière de sécurité qui demeure le parent pauvre de votre politique, Madame la Maire. Rue Louis Loucheur, rue des Tapisseries, rue Hélène, rue Gauthey, rue des Fermiers, je pourrais ajouter le secteur boulevard Berthier, autant de rues où les Parisiens attendent une réponse sécuritaire forte, il est temps d'agir. Merci beaucoup.

M. SIMONDON, adjoint, président. Merci.

Nous allons donc regrouper l'étude des vœux n°s 45 et 47. Je vais donner la parole à Mme Florence BERTHOUT pour présenter le vœu n° 47, et le vœu n° 46 sera vu dans un second temps.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, je partage tout ce que mon collègue vient de dire et je voudrais appeler l'attention de l'Exécutif sur un sujet particulier, qui est celui de la rue Buffon où il y a une école maternelle, une école élémentaire qui accueillent plus de 300 enfants. Nous avons procédé à de nombreux aménagements pour apaiser, comme on dit, la circulation : l'élargissement des trottoirs, des chicanes, avec des ancrages, des coussins berlinois, etc.

Force est de constater aujourd'hui que les vitesses maximales autorisées ne sont toujours pas respectées, qu'on chevauche et franchit allègrement les lignes continues au risque d'ailleurs évidemment d'avoir des accidents avec les cyclistes et surtout avec les piétons. Les infractions viennent surtout des deux-roues motorisés, donc il y a un problème majeur de sécurisation.

Aussi, je souhaiterais qu'on puisse installer un dispositif de vidéo-verbalisation afin de sanctionner les infractions au Code de la route, sauf à ce qu'on m'explique qu'on puisse mettre un agent-traffic, ce que la Ville refuse obstinément, ou des agents chaque matin, chaque midi, chaque soir.

Je rappelle que le décret du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière qui s'étend sur les infractions constatables sans interception le permet tout à fait.

Je vous remercie de votre réponse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci mes chers collègues pour vos interventions. Je vais apporter une réponse globale à ces deux vœux. Vous avez raison, et nous en avons débattu la semaine dernière avec l'ensemble des maires d'arrondissement lors d'une réunion à l'initiative du Procureur de la République. Il y a aujourd'hui à Paris une augmentation inquiétante des faits de délinquance dans l'ensemble des arrondissements. Les chiffres en témoignent et bien sûr la réalité des faits, les vols, les violences, les cambriolages, les trafics nous interpellent et doivent nous interpeller.

Sur la question particulière qui fait l'objet des deux vœux sur la vidéo-protection, je considère que comme sur d'autres sujets, nous devons raisonner avec pragmatisme mais aussi avec lucidité au regard de la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Nous devons répondre à une exigence concernant la vidéo-protection, de respect des libertés mais aussi de sécurité de nos concitoyens. La précédente mandature a permis d'augmenter le nombre de caméras à Paris, 165 en plus des 1.144 déjà existantes.

La vidéo-protection, la vidéo-verbalisation doivent permettre également une meilleure régulation du trafic, mais aussi d'accompagner Paris dans la transition écologique, puisqu'avec la vidéo-verbalisation nous pouvons faire en sorte que les usages soient respectés à la fois des pistes cyclables et des trottoirs, et donc là encore il faut que nous réfléchissions avec pragmatisme sur cette question.

Dans les semaines à venir, je proposerai à notre Assemblée un programme concerté, discuté avec chacun des maires d'arrondissement, de déploiement de caméras à Paris. Je pense que nous devons là encore, comme je l'indiquais tout à l'heure pour le précédent vœu, travailler dans la concertation et la proximité.

C'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner un avis favorable à des vœux qui nous proposent en Conseil de Paris de réfléchir rue par rue, je préfère que nous ayons cette phase de discussion et de concertation et que nous puissions agir globalement en fonction du résultat de ces échanges et de cette concertation que j'aurai avec l'ensemble des maires d'arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame CAMILLERI, vous avez la parole, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler en préambule que ces caméras servent effectivement à plusieurs missions. D'abord, la prévention des actes de terrorisme, la lutte contre la délinquance sur la voie publique et dans les transports publics, la sécurité routière, et puis la gestion des grands événements et des problématiques d'ordre public, voire de sécurité civile ponctuellement.

Nous avons à Paris 3.519 caméras aujourd'hui, mais ce n'est pas la totalité du réseau de caméras à Paris, puisque nous avons également accès, à la Préfecture de police, à plus de 9.000 caméras de la R.A.T.P. et près de 9.000 caméras de la S.N.C.F., ainsi qu'à plus de 4.000 caméras de partenaires qui nous renvoient leurs images et sur lesquelles on peut prendre la main pour regarder ce qui s'y passe.

Chaque année en moyenne la Préfecture de police déploie 50 caméras supplémentaires à Paris, pour un coût d'environ 2 millions d'euros. C'est un effort qui n'est pas négligeable, sur un processus de décision que j'aimerais rappeler ici, puisque nous recevons régulièrement des demandes d'installation de caméras à tel ou tel endroit.

Il y a quand même un processus d'installation et de décision puisqu'il faut faire des choix, qui consiste d'abord à partir du terrain, des demandes des maires, des demandes des commissariats, des demandes des services de

police qui identifient des problématiques, qu'ils font remonter au niveau central. Au niveau central, à la Préfecture, nous centralisons ces demandes et nous décidons de la stratégie de déploiement pour l'année à venir en tenant compte des contraintes techniques qui peuvent parfois empêcher l'installation d'une caméra à un endroit où on aimerait bien qu'elle soit.

Les prochains déploiements de caméras sont les suivants : nous avons 80 à 100 nouveaux dispositifs qui devraient être opérationnels d'ici la fin de l'année 2020, 72 caméras commandées en 2020 seront déployées dans les prochains mois, dont une quarantaine serait effective en 2021 et également 30 nouveaux sites sont à l'étude en 2021.

Pour le 5e arrondissement, Madame la Maire, vous avez aujourd'hui 154 caméras dans votre arrondissement, et en ce qui concerne la caméra que vous souhaitez dans la rue Buffon, il y a aujourd'hui deux caméras qui filment les deux extrémités de la rue, mais leur positionnement ne permet pas de faire de la vidéo-verbalisation. Je pense que l'idée d'un agent qui permettrait de faire respecter les règles et de faire comprendre qu'on ne peut plus passer dans cette rue à deux-roues à cette vitesse est une bonne idée.

En ce qui concerne le 17e arrondissement, il y a 157 caméras aujourd'hui avec cinq nouveaux sites de prise de vues qui sont en cours de déploiement, puisque c'est un arrondissement dans lequel de nouveaux quartiers émergent, donc forcément on les équipe progressivement en vidéo, donc je ne vais pas tous les citer, mais il y a essentiellement des caméras dans la ZAC des Batignolles et avenue Niel qui sont en cours de déploiement. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 45 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Attendez, au niveau de la Salle des fêtes, Monsieur BERTHAULT, vous retirez votre vœu ou pas ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Ce vœu est maintenu.

Je vous remercie, Madame la Représentante du Préfet, pour ces précisions. Je voudrais simplement dire à M. NORMAN que sa volonté de concertation est appréciable. Il faudrait la faire très très vite maintenant. S'il pouvait prendre attache dès maintenant avec le maire du 17e, nous en serions ravis. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Madame BERTHOUT, votre vœu n° 47 est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et au développement de la vidéo-protection.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 46 relatif à la sécurité et au développement de la vidéo-protection, déposé par le groupe Changer Paris, et j'ai le plaisir à ce moment-là de céder la place à ma collègue Carine ROLLAND, pour sa toute première présidence de séance.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire, merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Ce vœu a pour objectif de sortir du flou et de vous obliger même à sortir du flou, parce que quand il y a un flou, on dit bien qu'il y a un loup. Nous avons besoin de votre éclairage. Après avoir été contre, puis avoir été pour, voilà

que Mme HIDALGO annonce elle-même avoir créé la police municipale. C'était lors d'une interview dans l'hebdomadaire "le Point" le 17 septembre dernier.

Je rappelle à Mme HIDALGO que pour la créer, il faut d'abord une loi, et que cette loi, le calendrier législatif va l'indiquer, elle est prévue en février, mai, voire septembre 2021.

D'ailleurs, de quelle police parle-t-on ? Je crois, et c'est là tout le problème, que nous n'avons pas avec Mme HIDALGO la même définition des mots "police municipale". La police municipale que vous appelez de vos vœux n'est pas une police destinée à lutter contre la petite délinquance, elle ne sera d'ailleurs pas armée. Cette police sera uniquement destinée à lutter contre les incivilités, les petites infractions et l'insalubrité, mais cette police existe déjà, c'est la DPSP. Vous allez juste rajouter derrière les mots "police municipale". Bref, c'est une police qui a le nom mais qui n'en a pas les moyens.

Je voudrais juste donner un exemple. Imaginez demain deux agents de la DPSP avec l'étiquette "police municipale" partis verbaliser un tapage nocturne. Tombés frontalement sur une bande de jeunes délinquants en train de piller un magasin, que vont-ils faire ? Ils vont d'abord appeler le 17 et puis, c'est bien normal, ils vont intervenir, avec inscrits sur le dos les mots "police municipale", un bâton et une bombe lacrymogène. Excusez-moi, ce n'est pas sérieux.

Nous avons toujours été de notre côté, et Rachida DATI a été constante sur le point, nous voulons une police municipale formée, armée, seule capable de lutter contre à la fois les incivilités qui prennent d'ailleurs aujourd'hui des formes assez violentes, les délinquances, la petite et la grande délinquance. Nous ne lâcherons rien. La députée et conseillère de Paris Brigitte KUSTER, vous le savez, à maintes reprises a déposé des propositions de loi dans ce sens.

Nous ne lâcherons rien non plus pour les caméras de protection dont nous demandons un renforcement, une réforme et surtout un plan d'installation précis, quel calendrier, quels moyens, quelle méthode ? Voilà mes questions. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je suis navré que vous ayez finalement usé une bonne partie de votre temps de parole, puisque moi je m'attacherai, sans polémiques inutiles, à répondre à la dernière partie de votre intervention où vous réclamez, à juste titre d'ailleurs, des informations et de la concertation sur la mise en place de notre police municipale.

Je pense qu'on peut s'épargner les polémiques, les propos rapportés des uns et des autres. Le sujet aujourd'hui c'est que nous allons créer cette police municipale. Nous allons le faire avec évidemment le Parlement, le Gouvernement avec lequel nous avons entrepris des discussions, également avec la Préfecture de police depuis maintenant quelques semaines puisque, vous le savez, le processus électoral parisien a interrompu la possibilité d'avoir une loi telle qu'elle est indispensable pour pouvoir créer effectivement cette police municipale.

Sur la dernière partie de votre intervention, ce que je voulais vous dire. D'abord, bien sûr, nous avons la volonté de concerter et discuter avec l'ensemble des maires d'arrondissement pour leur préciser les modalités et réfléchir, de création de cette police municipale. Nous aurons également, je m'y engage, des débats précis pour pouvoir discuter en troisième commission de cette question de la création de la police municipale et nous aurons aussi des rencontres avec les parlementaires, notamment les parlementaires parisiens qui seront amenés à faire la loi, puisque bien sûr nous avons besoin de cette loi.

Donc, nous aurons ces éléments de discussion et de concertation qui nous permettront de faire une police municipale, je dirais similaire à celle qui existe dans la plupart des grandes villes de France, puisque je vous le dis, la loi que nous sommes en train de discuter avec le Gouvernement et la Préfecture de police sera la création d'une police municipale conforme à celle qui existe dans les autres villes de France, et donc bien entendu... une police municipale, laissez-moi finir, conforme à celle qui existe dans les autres villes de France en prenant en compte la spécificité parisienne, puisque bien entendu, et je ne vais pas vous l'apprendre ici, nous avons à Paris une répartition des compétences de police entre le Préfet de police et la Mairie de Paris, la Maire de Paris.

Et donc, bien entendu nous créerons une police municipale conforme à ce qui existe partout en France en tenant compte, puisque c'est la loi, de la spécificité historique parisienne qui fait que le partage des compétences se fait sur les compétences de police entre le Préfet de police et la Maire de Paris.

Je crois que nous ne pouvons pas expliquer que nous ferons autre chose que ce que la loi nous autorise à faire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Pour le Préfet de police, la parole est à Mme CAMILLERI.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Présidente.

Je serai brève, puisque je crois comprendre que tout cela relève quand même d'un débat politique, débat qui aura lieu d'abord au Parlement puisque, comme cela a été rappelé, il faut effectivement une loi pour créer cette police municipale à Paris.

De ma position, je ne préjugerai pas de ce que les parlementaires décideront dans les débats qui auront lieu prochainement, puisque le Ministre de l'Intérieur l'a affirmé lui-même, il souhaite que cette police municipale puisse voir le jour rapidement, et donc le Gouvernement est en train de faciliter l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Parlement, mais il ne m'appartient pas de préjuger de ce qu'il en sera.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CAMILLERI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux problèmes de sécurité dans le 19e.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 48 relatif aux problèmes de sécurité, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, est-il nécessaire de rappeler le climat d'insécurité que vivent les habitants de certains quartiers du 19e ? Importants trafics de drogue ; consommateurs de plus en plus nombreux au sein même de la station de métro Stalingrad, où les toxicomanes consomment du crack sur les quais ; intimidation et menaces envers les habitants ; halls d'immeubles squattés ; commerçants qui ont déjà fermé ou veulent quitter le quartier ; rixes entre bandes avec tir de mortier dans un jardin.

Tous les médias ont relaté cette situation. La place Stalingrad est même tristement célèbre dans un journal espagnol qui lui a consacré dernièrement une pleine page. Et que propose la majorité municipale lors du dernier conseil d'arrondissement ? Un observatoire de la toxicomanie, mais les habitants ne veulent pas un catalogue de constatations. Tout le monde les connaît. Ils veulent des solutions et vivre en paix. Ils ne veulent pas non plus de nouvelles salles de "shoot" que vous appelez pudiquement "salles de consommation".

Nous demandons à la Maire de Paris une organisation d'urgence avec tous les élus et tous les organismes concernés pour mettre fin à ce climat d'insécurité et trouver des solutions d'urgence ; un bilan d'étape du Plan crack, dont je rappelle qu'il est de 9 millions d'euros ; la création d'une police municipale armée ; une augmentation de la vidéosurveillance.

Monsieur le Préfet de police, Madame sa Représentante, nous vous demandons de rétablir l'ordre public et la sécurité dans le 19e arrondissement, d'interpeller les "dealers", d'interdire la vente et la consommation de produits illicites en coordination avec le Procureur de la République. Tout simplement, Monsieur le Préfet de police, nous vous demandons de faire respecter la loi.

Les habitants se sentent complètement abandonnés et sont désespérés. Ils sont venus hier manifester pacifiquement devant la mairie. Il est de notre devoir de leur apporter très rapidement des solutions et de leur permettre enfin de vivre en paix et en sécurité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La gravité de la situation dans le 19e arrondissement reste pour nous un sujet de préoccupation permanent. Personne ne peut ignorer l'exaspération, l'inquiétude légitime des riverains, des familles, des commerçants, qui vivent des situations extrêmement difficiles.

Mais, résumer comme vous l'avez fait, Madame TOUBIANA, l'ensemble de ces problématiques dans un vœu confus, sans hiérarchisation, en mélangeant tous les niveaux de responsabilité et de compétence n'apportera, je le crains, aucune solution efficace, pas même d'ailleurs que l'injonction ici en Conseil de Paris.

Nous devons, et je vais le faire, vous apporter des réponses assez précises sur les différents sujets en essayant de les ordonner un peu mieux que vous ne l'avez fait sur les différents points.

Sur la question des trafics et du crack, nous avons saisi avec ma collègue Anne SOUYRIS, le Préfet de Région avec les maires d'arrondissement concernés pour qu'il y ait très rapidement une réunion pour faire un bilan de ce

Plan crack. Vous l'avez dit, des moyens ont été donnés, il convient aujourd'hui d'évaluer et de regarder ce qu'il est possible de faire, encore plus.

La Maire de Paris l'a annoncé, concernant le trafic de drogue, nous allons lancer dès le début de l'année prochaine des états généraux de lutte contre la drogue, qui permettront dans le cadre de grandes réunions publiques d'associer les Parisiens, les associations, l'ensemble des partenaires pour pouvoir élaborer collectivement des solutions que nous pourrons apporter à ces problématiques.

Concernant l'usage dangereux d'engins pyrotechniques, bien sûr, il faut agir et nous proposerons et je proposerai que dans la perspective de l'été prochain où se poseront en règle générale, de manière très aiguë, ces problématiques, nous puissions organiser, comme cela a été fait dans des arrondissements, des réunions de prévention avec les pompiers, avec les policiers, notamment dans les collèges, pour alerter sur la dangerosité de ces engins pyrotechniques.

Sur la police municipale, je ne vais pas être plus long, vous l'avez évoqué, j'ai répondu tout à l'heure. Nous voulons aussi, avec la mise en œuvre de cette police, pouvoir assurer une présence sur le terrain qui permettra, bien entendu, de réguler l'espace public mais aussi de faire des opérations de sécurisation. Je ne vais pas être beaucoup plus long, simplement pour vous dire qu'au vu, je pense, des confusions qui sont introduites dans votre vœu, j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Madame CAMILLERI, vous avez la parole, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, jamais à cette tribune je ne minimiserai la situation que vivent les habitants du 19^e arrondissement. C'est une situation extrêmement compliquée, c'est une situation détestable pour eux, et c'est une situation qui relève pour beaucoup, malheureusement, de la présence de consommateurs de crack sur l'espace public aux alentours de la place de la bataille de Stalingrad mais pas que.

En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que sur ces phénomènes de consommation de crack, chacun doit faire son travail. J'ai la faiblesse de croire que la Préfecture de police fait son travail, qui est un travail de police. C'est un travail qui consiste à mettre des policiers sur le terrain, à travers des renforts régulièrement alloués au commissariat du 19^e pour occuper le terrain, pour pouvoir dissuader les transactions, pour pouvoir interpellier les auteurs de trafic.

C'est un travail d'enquête réalisé à la fois par les services du commissariat et la police judiciaire, qui a reçu pour instruction du Préfet de police de travailler sur les réseaux de trafic de stupéfiants qui alimentent ces marchés. C'est aussi un travail d'évacuation de tous les campements qui se sont faits jour sur l'espace public, qui rassemblent des toxicomanes, d'autres personnes vulnérables qui petit à petit peuvent basculer aussi dans la toxicomanie ou dans la délinquance, puisque la toxicomanie appelle aussi malheureusement des phénomènes de violence, de vol, de vol avec violence, parfois de rixes sous l'emprise de ces substances.

C'est un travail de saisie de drogue, c'est un travail de partenariat avec le parquet pour que les consommateurs interpellés puissent rentrer dans un processus de soin à travers des injonctions thérapeutiques, des interdictions de paraître que l'on fait respecter ensuite, mais on l'a toujours dit, demander à la police seule de régler ce problème est une mauvaise réponse à une très bonne question. Question à laquelle nous n'avons pas tous une réponse simple, je sais que l'ensemble des partenaires travaille à la question de l'accompagnement des toxicomanes et au fait que l'on puisse les sortir de cette situation. Bien sûr, la Préfecture de police sera à leurs côtés pour faire sa part du travail et les aider à faire la leur.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CAMILLERI.

Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris. La parole est à Alice TIMSIT, qui est en Salle des fêtes.

Mme Alice TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, Nicolas NORDMAN l'a rappelé, la confusion des responsabilités et l'absence de hiérarchisation dans votre vœu, nous y souscrivons.

J'aimerais simplement rappeler au nom du groupe Ecologiste de Paris une chose qui est absolument essentielle et qui, semble-t-il, vous a échappé : les usagers de drogues dans l'espace public, ce sont avant tout des publics en déshérence. Ce sont des personnes qui se trouvent dans des situations de précarité extrêmes et seule une prise en charge sociale et sanitaire, sur le long terme, permettra de les sortir durablement de la rue et de réduire les risques auxquels elles s'exposent.

Nous ne méconnaissons ni les difficultés auxquelles les habitants sont confrontés, ni l'insécurité, ni l'environnement dégradé dans lequel ils vivent.

Toutefois, la réponse que vous appelez de votre vœu, Madame, à travers la création d'une police municipale armée et le déploiement massif de la vidéo-protection n'est absolument pas sérieuse et ne permettra aucunement de mettre fin à cette blessure qui abîme le quartier.

Bien entendu, le groupe écologiste votera contre ce vœu. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Juste pour vous dire qu'en Salle des fêtes, je cède la présidence à ma collègue Laurence PATRICE, dont c'est également la première présidence.

(En Salle des fêtes, Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Karen TAÏEB au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Karen.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 49 relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes".

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

De nombreux habitants, dans le Nord-Est de Paris singulièrement, se plaignent de ne pouvoir fréquenter nos squares, nos parcs et nos jardins en raison de troubles importants à la tranquillité publique.

Evidemment, il y a déjà un déficit important à Paris d'espaces verts, de lieux de vie, de lieux de respiration et d'échanges intergénérationnels. Alors, la situation évidemment est problématique pour de nombreux habitants.

La conséquence, c'est que pour nous il y a une priorité, cette priorité c'est d'abord d'avoir des gardiens. Des gardiens dans ces squares, dans ces parcs, dans ces jardins de la ville, afin d'assurer la tranquillité publique. La présence humaine est importante et devra être évidemment complétée par la police municipale DPSP pour avoir une présence humaine dans ces quartiers.

Pourquoi ? Parce qu'il faut que les habitants puissent se réapproprier ces lieux et c'est notre demande dans ce vœu : présence des agents de la police municipale DPSP ; doter chacun de ces lieux de gardiens afin que les habitants puissent fréquenter dans de très bonnes conditions de tranquillité tout au long de leur ouverture, ces jardins, ces parcs de la ville de Paris. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, je vous rejoins sur le constat que vous avez fait sur la situation dans certains parcs et jardins notamment du Nord-est parisien.

La situation, évidemment, n'est pas acceptable. Il n'est pas acceptable que les familles renoncent à fréquenter un parc en raison de présences indésirables, et donc, sur ce point, je suis parfaitement en phase avec vous.

En effet, dans certains parcs parisiens, un certain nombre de délits sont commis, mais il y a aussi et je voudrais le souligner, le fait que certains espaces verts sont aussi devenus des espaces refuges pour des personnes en errance et à la rue.

C'est là qu'il faut adapter aussi nos réponses sociales et sanitaires pour accompagner ces publics les plus vulnérables, qui n'ont pas leur place dans les parcs et jardins.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer la mobilisation de l'unité d'assistance aux sans-abri de la DPSP, qui mène un travail quotidien en direction de ces personnes fragiles et vulnérables.

Des actions sont déjà menées, des inspecteurs de la Ville patrouillent quotidiennement dans les parcs de la Ville, les unités d'appui participent pour notamment la fermeture le soir, en appui des gardiens, de certains parcs parisiens. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, de participer à une fermeture du Jardin d'Eole, qui en effet est extrêmement problématique, et nous avons également mis en place de la présence humaine aux heures d'ouverture en recourant à du gardiennage privé dans certains de nos parcs.

Il faut aller plus loin, vous avez raison de le souligner, et je souhaite que nous réfléchissions. Je proposerai dans les prochaines semaines une stratégie renouvelée d'intervention dans les parcs et espaces verts parisiens,

notamment ceux du Nord-Est, pour pouvoir assurer que ces parcs puissent être à nouveau fréquentés par des familles parisiennes. Je consulterai bien entendu les maires d'arrondissement pour faire cela.

Et donc, en raison du travail en cours, je souhaiterais que vous puissiez retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Monsieur BOURNAZEL, le vœu est-il maintenu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, un mot pour remercier d'abord M. NORDMAN de ses réponses constructives. J'aurais préféré que l'on puisse voter ce vœu, puisqu'il va dans le sens de la politique que vous souhaitez mener.

Je vais le retirer, je vous fais confiance, mais nous souhaitons évidemment être informés des décisions qui seront prises, et associés même à ce travail. Notre groupe souhaite vraiment avancer dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour qu'ils puissent retrouver la quiétude de leurs squares, parcs et jardins.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 49 étant retiré, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux problèmes de sécurité avenue Rachel dans le 18e.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 50 relatif au problème de sécurité avenue Rachel, dans le 18e arrondissement.

La parole est de nouveau à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

L'avenue Rachel, à l'angle du boulevard de Clichy, connaît de véritables problèmes d'insécurité et de tranquillité.

Ces problèmes sont dus notamment à un réseau de proxénétisme qui sévit depuis maintenant plusieurs années.

Au-delà de la gravité du proxénétisme, il y a des conséquences pour le quartier, et ces conséquences sont nombreuses : des violences, des violations d'immeubles privés, des passes qui ont lieu dans ces immeubles, de l'agressivité verbale, physique vis-à-vis des riverains. Cela n'est plus acceptable, il faut une action déterminée et résolue de l'ensemble des pouvoirs publics pour remédier à ce phénomène.

C'est la raison pour laquelle dans ce vœu, je demande à la Préfecture de police d'agir sur le démantèlement du réseau de proxénétisme, car derrière tout cela, c'est l'argent, il y a du fric. Il faut démanteler ce réseau, c'est un long travail d'enquête, il faut leur couper l'herbe sous le pied, si vous me permettez cette expression.

Ensuite, nous souhaitons que la Préfecture puisse agir notamment sur les conséquences que cela a pour le quartier en termes de tranquillité publique, en veillant au respect de l'arrêté préfectoral sur la vente et la consommation d'alcool.

Ensuite, en mobilisant aussi des effectifs de police nationale supplémentaires dans cette zone, pour qu'elle soit visible et réactive.

Enfin, nous demandons à la Ville de Paris d'agir, notamment en veillant au strict respect de la charte d'engagement des commerçants sur les terrasses éphémères avec des renforts de la DPSP, afin qu'un certain nombre d'établissements n'abusent pas et favorisent en réalité précisément dans ce lieu et dans ce quartier de l'avenue Rachel et du boulevard de Clichy, ce proxénétisme avec évidemment les clients.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Avant de laisser répondre la Préfecture de police, notamment sur la question du démantèlement de réseaux de proxénétisme et des différents sujets que vous évoquez, je veux simplement vous dire que ce vœu me pose un problème de méthode. Je parle là sous le contrôle du maire du 18e arrondissement, je pense que ce vœu n'a été ni débattu ni présenté en Conseil d'arrondissement, je considère que sur des sujets de très grande proximité, là en l'occurrence il s'agit de quelques rues du 18e arrondissement; il est bon que les discussions puissent d'abord se faire au niveau très local, en lien avec les commissaires d'arrondissement, en lien avec le commissariat d'arrondissement.

Encore une fois, on ne peut pas d'un côté demander que les maires d'arrondissement soient très associés, notamment aux politiques de sécurité qui sont menées dans leur arrondissement, et en même temps, interpellé directement le Conseil de Paris. Je pense qu'il y a peut-être là un petit sujet de méthode qu'il faut revoir.

Sur le fond, vous avez évoqué le sujet des terrasses éphémères, qui concerne plus directement la Ville, ce sujet va être évoqué beaucoup dans une autre commission, donc je ne vais pas être trop long sur ce point. A la fois, la nouvelle charte qui va être mise en œuvre et les consignes qui ont été données aux agents de la Ville pour faire respecter cette charte permettront, je pense, d'avancer et de résoudre un certain nombre de difficultés qui sont évidemment importantes dans certains arrondissements et qu'il faut bien entendu résoudre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Sur le même sujet, la parole est à Mme CAMILLERI, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Député, s'agissant des faits de proxénétisme que vous avez évoqués, évidemment, nous mettons des moyens d'enquête importants pour démanteler ces réseaux, un travail formidable a été fait par la brigade de répression du proxénétisme; qui a abouti cet été, précisément le 29 juin dernier, à l'interpellation de sept proxénètes présumés qui exploitaient depuis plusieurs mois une dizaine de victimes, et avec les suites judiciaires qui permettent de les avoir mis en détention provisoire pour certains d'entre eux et pour d'autres de les maintenir sous examen, sous contrôle judiciaire.

C'est un travail qui a été fait, qui doit se poursuivre parce qu'une fois que l'on démantèle un réseau, un autre réseau, malheureusement, peut prendre sa place et exploiter la misère notamment de ces femmes qui sont d'abord des victimes.

En ce qui concerne le reste des problématiques que vous avez évoquées dans votre vœu, le commissariat du 18e arrondissement travaille en très étroit partenariat avec l'ensemble des acteurs de cet arrondissement et les habitants eux-mêmes, puisqu'il y a des échanges et des concertations avec les riverains et à travers le travail de notre mission de prévention de contact et d'écoute.

Nous faisons également des opérations régulières de contrôle de l'espace public pour verbaliser des infractions que nous pouvons constater, des infractions au droit du séjour, un certain nombre de personnes qui sont en situation irrégulière. Des infractions à l'arrêté préfectoral, vous l'avez rappelé, il y a eu depuis le début de l'année 35 verbalisations pour ivresse publique et manifeste, mais surtout 421 verbalisations pour consommation d'alcool sur la voie publique en infraction avec les dispositions de l'arrêté préfectoral.

Nous avons également, depuis le début de la crise sanitaire, rajouté des contrôles des établissements qui ne respecteraient pas les règles sanitaires, donc qui présentent un vrai danger pour les habitants et qui par ailleurs, on le sait très bien, sont aussi ceux qui en général ne respectent pas les règles et créent des troubles à l'ordre public, et des phénomènes de délinquance autour de leurs établissements.

Le Préfet de police a donc demandé que l'on soit très présent pour ces contrôles et que l'on aboutisse, chaque fois que les conditions sont réunies, à des fermetures administratives. Depuis le début de l'été, nous avons fermé 3 établissements dans le 18e arrondissement à la suite de ces contrôles, mais il y a eu surtout 94 mises en demeure. Cela veut dire que la prochaine fois que l'un de ces 94 établissements sera recontrôlé en infraction, il sera fermé administrativement.

C'est également un travail d'intervention sur l'ensemble des nuisances qui sont constatées dans ce quartier. La directrice de la sécurité de proximité et de l'agglomération parisienne a souhaité mettre en place de façon expérimentale dans le 18e un dispositif que l'on appelle "TV doléance". Ce n'est pas une télévision, c'est l'indicatif de nos patrouilles, et donc, c'est une patrouille qui est dédiée dans le 18e à la réponse et à l'intervention sur les doléances les plus fréquentes des riverains sur des nuisances, des tapages, des choses qui ne sont pas forcément très graves en termes d'intensité et qui souvent pouvaient passer après des interventions plus urgentes, mais là, une patrouille dédiée permet de répondre aux sollicitations des riverains et de lutter contre ce sentiment que certains peuvent avoir parfois que lorsqu'ils appellent le 17 pour quelque chose qui n'est pas un délit ou un crime, mais quelque chose qui perturbe réellement leur vie, il n'y a pas de réponse policière.

C'est ce travail qui a été mené dans le 18e, qui va sans doute s'amplifier dans le 18e et progressivement être étendu à d'autres arrondissements.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CAMILLERI.

Au vu des éléments qui vous ont été apportés, Monsieur BOURNAZEL, maintenez-vous votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je remercie M. le Maire et la Représentante du Préfet de leurs réponses et je salue le travail qui a été fait, qu'il faut poursuivre et amplifier, parce que ce sont les habitants en première ligne qui subissent de très lourds désagréments.

Sur la question de la méthode, le maire du 18e est largement informé de cette situation qui existe depuis plusieurs années, qui a été abordée à différentes reprises, et interpellant le Préfet de police, il est normal que je m'adresse ici au Conseil de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le maintenez-vous ? Oui.

Dans ce cas, nous avons deux demandes d'explication de vote. La première, du groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Emile MEUNIER, en Salle des fêtes.

M. Emile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, un premier mot pour dire qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL et tous les élus du 18^e arrondissement évidemment, nous partageons la colère et parfois même la lassitude des habitants de nombreux quartiers du 18^e et de l'avenue Rachel en particulier. Ces problèmes existent, il ne s'agit pas de les nier ni de les minimiser.

Je sais, pour en avoir parlé avec les adjoints concernés à la mairie du 18^e, qui sont en lien direct avec le commissariat, que le commissariat fait son travail dans la mesure des effectifs qu'il a à sa disposition, que sur la question précise du proxénétisme, ce n'est peut-être pas une question d'effectifs même s'il faudrait les augmenter par ailleurs, mais peut-être plus une brigade spécialisée qui doit mener l'enquête. J'entends Mme la Représentante du Préfet dire qu'il semblerait que des arrestations ont été menées. On peut espérer que le réseau soit ainsi démantelé jusqu'à la prochaine fois, il faudra rester évidemment vigilant.

Je voudrais dire pour finir un mot sur la question sociale, car si j'ai une pensée pour les habitants de l'avenue Rachel, j'ai aussi une pensée pour les victimes du proxénétisme qui doivent souffrir, je dirais encore plus, et c'est aussi ces personnes qu'il faut accompagner dans la sortie de cette condition et aussi vers l'insertion, l'activité professionnelle, etc.

Pour dire que si l'on partage le constat, on pense que ce vœu est quelque part un peu satisfait puisqu'on sait que toutes les forces en présence sont au travail.

On va suivre l'Exécutif, mais on est évidemment vigilant.

Pardon pour l'heure.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Explication de vote de M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Dans la continuité du vœu qui avait été déposé par mon collègue M. BOURNAZEL au Conseil de Paris au mois de juillet, j'ai aussi une pensée pour les habitants de la rue Raymond Queneau, la rue de l'Evangile, la rue Doudeauville, la rue Pajol, la rue Poulet, la rue de Panama, toutes les rues dans le 18^e arrondissement qui subissent plus que des désagréments et pour lesquelles l'attention de la Préfecture de police, nous l'avons bien en tête. L'inattention de la Mairie de Paris, nous l'avons également en tête.

J'aimerais préciser à l'adjoint NORDMAN que vos constats sur collègues, vos analyses aussi bancales soient-elles au niveau législatif et pour arriver à trouver une police municipale à Paris ne tiendront pas. Vous allez tôt ou tard être responsables devant les Parisiens pour votre inaction coupable en termes de sécurité.

Collègue MEUNIER, ce n'est pas de sollicitude dont nous avons besoin, ce n'est pas ce genre de sentiment, nous avons besoin d'action, de clarté et vous n'y concourez absolument pas.

Cher collègue BOURNAZEL, je ne manque pas non plus votre position de député et je pense que la prochaine fois que notre collègue Brigitte KUSTER déposera une PPL pour une police municipale armée, vous ne manquerez pas cette fois-ci d'y voter favorablement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à tous.

Nous en venons donc au vote du vœu n° 50.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux interpellations lors de rassemblements de gilets jaunes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 51 relatif aux interpellations lors des rassemblements de "Gilets jaunes".

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Le média "StreetPress" du 15 septembre 2020 a révélé qu'à trois reprises les 1^{er} et 7 février 2019, puis le 22 mars 2019, les Préfets de police de Paris, M. Michel DELPUECH et M. Didier LALLEMENT, ont émis dans des instructions écrites relatives aux rassemblements des "Gilets jaunes" des consignes demandant aux agents de

police, en amont des rassemblements, "de détecter et d'interpeller chaque fois que possible les individus au profil de casseurs voulant venir dans la capitale pour profiter des rassemblements afin de se livrer à des exactions".

Ces consignes appellent sans ambiguïté à effectuer des interpellations préventives, ce qui est totalement illégal. Ces consignes, en fait, visent à prêter arbitrairement à un individu l'intention de commettre un délit et à l'interpeller sans que ce délit ait été commis.

C'est une grave atteinte au droit fondamental de manifester garanti par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Les documents indiquent par ailleurs que le "dispositif opérationnel sera renouvelé pour servir une stratégie offensive conçue pour apporter une réponse particulièrement ferme et réactive aux troubles à l'ordre public" et que "les contrôles en amont doivent être davantage renforcés".

Ces interpellations préventives ont privé de nombreux citoyens innocents de leur droit de manifester. Cette utilisation politique répressive de ces interpellations préventives vise à intimider, à dissuader les citoyens et citoyennes de manifester par crainte de menaces et d'interpellations suivies de gardes à vue.

Donc, c'est un grave problème d'atteinte aux libertés sur lequel notre Ville se doit de prendre position et d'interpeller la Préfecture et le Gouvernement.

Sachez que le ministre de l'époque a nié la réalité de ces interpellations préventives.

Donc de deux choses l'une, soit le ministre a menti, soit la Préfecture a ordonné ces interpellations préventives à l'insu du Ministre de l'Intérieur et du Gouvernement.

A travers le vœu, je souhaite que la Maire de Paris interpelle le Préfet de police de Paris et le Ministre de l'Intérieur contre ces interventions préventives illégales et exprime son attachement au droit constitutionnel de manifester afin que ces interpellations préventives illégales ne se reproduisent pas, je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les manifestations revendicatives au sens du Code de sécurité intérieure sont encadrées par un régime déclaratif assuré par la Préfecture de police.

Je laisserai donc Mme la Représentante du Préfet de police vous répondre sur les sujets que vous avez évoqués.

Compte tenu d'un certain nombre de considérants, je n'émettrai pas un avis favorable à votre vœu, mais je souhaite néanmoins réaffirmer un certain nombre de choses.

D'abord, à Paris nous sommes viscéralement attachés à la liberté de manifester pacifiquement, librement, en toute sécurité, à la fois bien sûr pour les manifestants et pour les riverains, les commerçants, qui ont ces derniers mois, ces dernières années parfois eu à subir de façon grave un certain nombre de débordements liés à ces manifestations. Nous avons pu d'ailleurs nous exprimer en ce sens à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Tout doit être mis en œuvre pour que cette liberté constitutionnelle de manifester soit en permanence garantie.

Nous devons bien sûr collectivement être vigilants au respect de cette liberté constitutionnelle.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Madame CAMILLERI, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, je ne suis pas sûre que l'exégèse de notes internes de la Préfecture de police relève des débats de cette Assemblée, mais je vais vous répondre quand même parce qu'il y a dans ces considérants quelque chose qui me gêne énormément venant de la part d'une élue de la République.

Heureusement que dans la vraie vie, nous, Préfecture de police, nous ne faisons pas ce que vous faites aujourd'hui à travers votre vœu, c'est-à-dire que vous partez d'une situation que vous avez lue dans un article de presse, vous en déduisez des coupables, vous les condamnez par avance, vous leur faites un procès d'intention et vous en concluez que nous ne vivons pas dans un État de droit.

Je m'inscris en faux contre ces considérants, et je vais prendre un temps de parole pour vous expliquer comment cela marche. Comment cela marche dans un État de droit ? Dans un État de droit, une loi est votée par des représentants de la nation. Cette loi s'applique à tous, et les policiers et gendarmes ont pour mission de la faire respecter.

Que reprochez-vous exactement à ces policiers ? D'interpeller les auteurs d'infractions ? D'interpeller des gens qui ont commis une infraction à une loi qui a été votée par la représentation nationale ? Est-ce que vous leur reprochez de présenter ensuite ces personnes à un officier de police judiciaire ? Parce que c'est comme cela que

cela se passe. Elles sont présentées à un officier de police judiciaire qui décide ou pas de leur placement en garde à vue, qui en avise le Parquet, le Procureur de la République, qui peut prolonger la garde à vue s'il le souhaite et va ensuite décider de les déferer ou pas pour répondre de leurs actes devant un juge.

Et quand vous dites que des gens sont relâchés avec un rappel à la loi en concluant qu'ils n'avaient rien fait, je rappelle que le rappel à la loi est un des moyens pour la justice d'expliquer que dans ce pays, il y a des règles et qu'elles s'appliquent à tous.

Je tenais à prendre un peu de mon temps de parole pour expliquer cela à l'ensemble des personnes ici présentes et celles qui nous regardent, parce que nous vivons et nous avons la chance de vivre dans un État de droit, et c'est sur ces fondements que cela repose.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CAMILLERI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 PP 65 - Délibération "balai" du BCPA (marchés attribués suite à la CAO de septembre).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 65 et l'amendement technique n° 133 déposé par l'Exécutif.

Il s'agit du projet de délibération dit "balai" du BCPA, marché attribué suite à une commission d'appel d'offres de septembre.

Monsieur NORDMAN, nous confirmez-vous qu'il s'agit bien d'un amendement technique ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 133 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 133 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 55 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, PP 55).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux projets de délibération et vœux de la 4e Commission.

Je donne la parole au président de la 4e Commission, M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

La 4e Commission s'est tenue le 28 septembre en présence de l'ensemble des adjoints, à l'exception de Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui était en Pologne pour apporter le soutien de la Ville de Paris aux militants LGBT dans un pays qui s'enfoncé de plus en plus dans l'intolérance.

Nous avons eu le plaisir d'assister à une intervention d'Anne SOUYRIS, qui nous a présenté la politique de la Ville de Paris en matière de lutte contre la Covid-19, mais je pense que nous y reviendrons durant les vœux qui seront déposés lors de ce Conseil.

S'en sont suivis des échanges avec Véronique LEVIEUX, Léa FILOCHE, Jacques GALVANI et Dominique VERSINI, qui par leur délégation assurent la tutelle sur un certain nombre d'établissements municipaux qui accueillent des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en insertion ou des mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance.

Nous avons pu constater à quel point les pratiques professionnelles avaient pu être interrogées par cette période, bousculant certains réflexes, notamment dans le champ gérontologique pour éviter que les impacts négatifs de l'isolement ne prennent le dessus sur la lutte contre la Covid.

Nous avons aussi pu constater les impacts économiques sur les plus fragiles avec l'augmentation massive du nombre de bénéficiaires du RSA.

Puis, 22 projets de délibération ont été étudiés concernant l'ensemble des publics, mais aussi tous les pans des politiques sociales qui les concernent : insertion, hébergement, accès aux soins, égalité, lutte contre la grande exclusion, lutte contre les discriminations. Ces projets de délibération ont démontré que l'action sociale de la Ville continuait pleinement dans cette période bouleversée.

Enfin, 12 vœux ont été déposés, mais un seul a été présenté.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CARON-THIBAULT.

2020 DDCT 35 - Subventions (112.500 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi, de l'égalité professionnelle et de la participation citoyenne.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen des projets de délibération, à commencer par le DDCT 35 relatif à l'attribution de subventions à 23 associations, au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi, de l'égalité professionnelle et de la participation citoyenne.

La parole est à Maxime COCHARD, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Madame la Maire.

Le travail est un secteur clé de la lutte contre les inégalités femmes/hommes, pourtant le clivage qui existe entre l'emploi des femmes et des hommes reste énorme, non seulement en termes de revenus mais également en termes de précarité et de discrimination.

Ces écarts sont d'autant plus injustes lorsqu'on pense au fait que la majorité des emplois sur le front de la lutte contre la Covid-19 étaient occupés par des femmes dont le travail est moins bien rémunéré que celui des hommes, ce sont les fameuses premières de corvée, soignantes, institutrices, caissières, etc.

Selon la Confédération européenne des syndicats, la France est en retard considérable sur les autres pays de l'Union européenne avec un écart salarial qui passe de 15,6 % à 15,5 % entre 2010 et 2018. Il faudrait donc attendre 1.000 ans pour l'éliminer.

Face à la précarité administrative, sociale et économique, beaucoup de femmes éprouvent des difficultés à trouver un emploi. Le rôle des associations est majeur, encadré par des psychologues, des conseillers et conseillères en insertion professionnelle pour permettre à des femmes de sortir de l'isolement et de lutter contre la marginalisation.

L'association "Maison des femmes" dans le 12e arrondissement est un espace féministe laïc et ouvert à toutes les femmes, qui propose un accompagnement tout en préservant la diversité et la pluralité des groupes qu'elle accueille.

Dans le cadre de son action "Agir pour l'insertion et l'emploi des femmes", l'Association a accompagné 48 femmes sur trois sessions de deux mois en 2019. L'équipe, composée entre autres d'une chargée de mission pour l'emploi et d'une psychologue, organise des temps plus ciblés qui s'inscrivent toujours dans une démarche de recherche d'emploi, mais qui visent à favoriser l'indépendance des femmes. Par exemple, des ateliers d'aide informatique, aide à la création d'adresses mail par exemple, ou d'aide à la reconnaissance des diplômes et à l'ouverture d'un compte bancaire indépendant de celui du conjoint. Une permanence contre la précarité et pour les droits sociaux a également été mise en place par l'Association.

Le centre social "Le pari's des Faubourgs" dans le 10e arrondissement œuvre auprès des familles en proposant une garde d'enfant afin que les mères puissent suivre les ateliers sociolinguistiques proposés par le centre, la barrière de la langue étant un véritable frein à l'accès à l'emploi.

Les acteurs s'impliquent aussi dans le domaine de l'accès au droit avec des actions hors les murs et des permanences en mairie.

L'expression orale et l'apprentissage de la parole sont une dimension non négligeable dans l'insertion professionnelle. L'association "ADAJ", implantée dans le 18e, propose un accompagnement réservé aux jeunes mères du quartier prioritaire de la porte de Saint-Ouen, en favorisant la parole des femmes par des activités de prise de parole et une ronde de témoignages qui renforcent les sentiments d'entraide et de collectif pour ces femmes isolées.

Je tiens également à souligner la connexion et la cohérence des actions proposées par ces associations, qui agissent de concert pour proposer un accompagnement le plus complet et pérenne possible.

L'association "FIT Une femme un toit" propose un hébergement pour les jeunes femmes victimes de violences, âgées de 18 à 25 ans. En complément de cette mission principale, elle propose un accompagnement à l'emploi et travaille en lien avec la Mission Locale de Paris et la Ville pour multiplier les opportunités de ces jeunes femmes.

Des actions de sensibilisation sont réalisées dans des collèges et lycées et certaines avec l'association "Becomtech" ont pour but de former les jeunes filles aux métiers du numérique pendant l'été notamment, et de favoriser leur prise de parole en organisant des ateliers interactifs et des visites de terrain auprès des entreprises.

Ce rapide panorama nous permet d'illustrer à quel point ces subventions sont importantes et je tenais à le souligner.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COCHARD.

En réponse, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup chers collègues, merci, Monsieur Maxime COCHARD, merci au groupe Communiste et Citoyen de porter avec tant de constance cette question si essentielle pour l'autonomie des Parisiennes, si essentielle à leur vie tout court.

L'égalité professionnelle est inscrite dans le Code du travail depuis plus de 50 ans et a fait l'objet de plus d'une dizaine de lois en France. Si des évolutions positives sont à noter dans les dernières décennies au niveau de la féminisation des cadres, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans l'emploi et face à l'emploi et l'écart se creuse entre les femmes les plus diplômées et les autres.

Dans le secteur privé, le revenu annuel moyen des femmes est toujours inférieur de 28,5 % à celui des hommes, et cela, ce sont les chiffres de l'Insee en 2017, vous imaginez que nous pensons que la crise économique renforcée par la crise sanitaire risque de renforcer cette énorme différence de salaire.

Mais les inégalités dans l'emploi sont loin de se cantonner aux seules inégalités de revenus. Egalement, les inégalités d'opportunités de carrière, surreprésentation du temps partiel subi parmi les femmes, violences sexistes et sexuelles dans le travail, stéréotypes de genre limitant l'horizon et l'ambition professionnelle des jeunes filles, dévalorisation et précarité des métiers à prédominance féminine, discrimination à l'embauche, tout ceci se conclut par des retraites des femmes qui sont encore de 42 % inférieures à celles des hommes.

Des années et des années de politique de flexibilisation du marché du travail, accélérée depuis la crise financière de 2008 notamment par les deux lois Travail en France et par les politiques d'austérité ont gravement précarisé le travail des femmes, et aujourd'hui nous sommes en recul en France sur cette question.

Avec la Covid et le confinement, nous sommes donc face à un nouveau choc économique. En France, la contraction du PIB au deuxième trimestre 2020 était de 13,8 %, et à Paris l'augmentation du nombre de demandeurs et demandeuses particulièrement d'emploi était de 31 % au sortir du confinement.

Selon la récente enquête Ipsos pour le Secours populaire, 1 Français sur 3 a subi une perte de revenu du fait de la pandémie.

On assiste donc à un basculement massif dans la pauvreté des femmes précaires aux plans administratif, social et économique, particulièrement les femmes d'origine étrangère, les femmes en situation de monoparentalité, les femmes issues des quartiers populaires, les femmes victimes de violences, les femmes peu qualifiées et en fait, en réalité, toutes les premières de corvée.

Je rappelle également que les inégalités domestiques pèsent dans les parcours professionnels des femmes, et que le confinement et notamment la fermeture des écoles dans ce contexte inégalitaire ont littéralement épuisé les mères de famille physiquement et psychologiquement, et comme tout l'indique, nous ne sommes pas sortis de la pandémie.

Aussi, je vous propose avec ce projet de délibération, de renforcer le soutien de la Ville de Paris aux associations qui luttent pour l'égalité professionnelle en portant celui-ci à 112.000 euros, soit 32.000 euros de plus que l'année dernière pour ma délégation.

Les actions proposées sont essentiellement de l'accompagnement des Parisiennes, vous l'avez dit et vous les avez relevées. Il s'agit de lever les freins à l'accès au droit, à la connaissance du français, l'accompagnement social, la reprise de confiance et de l'estime de soi, de produire également un accompagnement adapté avec du "coaching", du soutien, de l'aide à l'orientation professionnelle, à la recherche d'emploi, de la préparation aux entretiens, de l'accès à la formation, d'agir également sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes femmes, des filles, de soutenir l'entrepreneuriat féminin et la défense des droits des travailleuses.

Chers collègues, je vous remercie donc et j'espère que la gravité de la situation vous amènera à soutenir unanimement ce choix de renforcement des politiques de lutte pour l'insertion professionnelle et parisienne et pour l'égalité au travail.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 35).

2020 DDCT 48 - Subventions (73.000 euros) à 23 associations pour le financement de 24 projets au titre de la thématique "Genre et espace public".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 48 relatif à l'attribution de subventions à 23 associations, pour le financement de 24 projets au titre de la thématique "genre et espace public".

La parole est à Maxime COCHARD, pour 5 minutes et je cède la présidence à l'honorable Patrick BLOCHE, qui est à mes côtés.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Maxime COCHARD. - Merci, Madame la Maire.

Les femmes et les hommes n'ont pas la même manière d'occuper, de vivre et de percevoir l'espace public. Les élus du groupe communiste l'ont d'ailleurs déjà évoqué à ce Conseil au moment des échanges sur la rentrée scolaire, où nous avons proposé de renforcer le travail engagé sur l'égalité fille/garçon dans les aménagements réalisés dans les cours d'école parisiennes.

Les cours d'école, comme l'ensemble des équipements de la Ville, doivent être des lieux de mixité, d'égalité, d'émancipation, et non pas des espaces de reproduction des schémas patriarcaux. L'égalité femmes/hommes ne pourra s'obtenir que par un changement global des paradigmes qui influent l'ensemble des instants de nos vies, et ce, dès le plus jeune âge.

Pour que la Ville de Paris puisse prendre sa part dans la révolution égalitaire que nous appelons de nos vœux, la recherche de l'égalité femmes/hommes doit être transverse et intégrée à l'ensemble des politiques publiques que nous menons. C'est d'ailleurs le sens du travail engagé par Hélène BIDARD avec la mise en place d'une analyse genrée du budget de la Ville.

Ce travail est nécessaire, car le doublement des crédits spécifiques en faveur de l'égalité ne suffira pas à répondre à l'urgence des revendications qui s'expriment en la matière. C'est l'ensemble des directions de la Ville qui doivent être mobilisées.

En ce début de mandat, nous tenons à saluer l'intérêt des initiatives associatives soutenues par ce projet de délibération. Les marches exploratoires se multiplient dans les arrondissements de Paris et quel meilleur moment qu'en début de mandat, où tout reste à construire, pour faire entendre et écouter la voix des Parisiennes sur les aménagements qu'elles souhaitent voir réaliser dans leur quartier.

Nous allons prochainement commencer à évoquer la question de la réforme du PLU, la question du partage de l'espace public devra être intégrée à cette réflexion.

Lors de la mandature qui s'annonce, de nombreux aménagements importants auront lieu à Paris, je pense notamment aux grands projets aux portes de Paris et dans le 14e, la porte d'Orléans et la porte de Vanves, porte de la Chapelle, porte Maillot, porte de Montreuil, ou encore aux abords du Trocadéro et de la Tour Eiffel. Ces projets de réaménagement devront, dès leur démarrage et dès leur phase de diagnostic, prendre en compte les usages genrés de l'espace public pour faire en sorte que les investissements d'ampleur faits par la Ville permettent à chacune et à chacun de s'approprier l'espace public et de se sentir bien à Paris.

Vous l'aurez compris, le groupe communiste votera bien sûr pour ce projet de délibération qui nous appelle collectivement à renforcer le travail engagé lors du précédent mandat par l'adjointe et à aller plus loin dans cette voie pour permettre à tous les Parisiens, et surtout toutes les Parisiennes, de profiter pleinement de la beauté de notre capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maxime COCHARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, merci à vous d'avoir souligné la pertinence d'un travail que nous pouvons qualifier de pionnier avec la Ville de Paris, et que nous avons engagé sous la précédente mandature. Il s'agit donc de prendre en compte des Parisiennes dans la conception de la ville et de la conquête de ces dernières dans leur environnement.

Nous avons commencé ce travail avec nombre de maires d'arrondissement qui se sont engagés pour ces marches exploratoires et qui ont participé dans le 10^e arrondissement, dans le 19^e, le 18^e, le 13^e, le 14^e, le 12^e, je veux les en remercier et je ne doute pas que nous allons encore élargir cette démarche et que les maires d'arrondissement seront au rendez-vous.

Les femmes représentent 53 % des Parisiens, leur point commun à toutes est d'avoir fait l'expérience d'un sentiment d'insécurité et d'exclusion dans l'espace public. Aller et venir en toute liberté, se sentir en sécurité et à sa place à toute heure, partout, dans la tenue de son choix, est un droit qui est trop souvent malheureusement entravé pour les femmes.

Plus de 80 % des femmes déclaraient en mars dernier avoir déjà subi des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public et je rappelle ce chiffre que 100 % des femmes le déclarent dans les transports franciliens.

Quels que soient le quartier, la classe, les origines, les orientations idéologiques, des victimes comme des auteurs, le phénomène est massif. Ce n'est pas une fatalité, mais il faut une approche globale et des moyens à la hauteur pour enrayer ce phénomène.

La réponse judiciaire est importante, mais les moyens aujourd'hui insuffisants. En région parisienne, le nombre de procédures engagées par exemple pour outrage sexiste est passé de 31 en 2018 à 140 en 2019, dont 84 seulement à Paris.

Il y a un fort besoin de présence sur le terrain qui ne peut être réglé sans embauche, sans formation des fonctionnaires de police sur ce sujet.

Je sais que nous avons d'ailleurs l'ambition de faire différemment avec la police municipale, et avec mon collègue Nicolas NORDMAN, c'est un volet que nous serons amenés à discuter et à travailler très prochainement ensemble.

Comme toujours en matière de violence, punir ne peut suffire, il faut également prévenir et je crois beaucoup à l'urbanisme féministe. Pour que la ville soit adaptée aux femmes et aux filles, la prise en considération systématique du genre dans les grands projets urbains est un des principaux domaines d'innovation publique qui permettra de prévenir les violences. L'enjeu est de faire la ville ensemble, une ville qui, parce qu'elle a su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, devient plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

Depuis 2016, la Ville de Paris apporte donc son soutien aux associations intervenant dans la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans l'espace public. Je vous propose que nous renforçons ce soutien en portant ces subventions à hauteur de 73.000 euros, soit 2,4 fois le montant accordé l'année dernière au titre de l'égalité femmes/hommes. Nous agissons ainsi avec les associations par exemple pour le développement de marches exploratoires de femmes et de jeunes filles qui aboutissent à des préconisations et à un plan d'action présenté aux mairies d'arrondissement.

Les actions portent sur l'aménagement des quartiers, les équipements, la fréquentation des lieux, l'animation et la vie de quartier, mais aussi sur la visibilité, par exemple l'éclairage et la propreté.

Je sais la disponibilité de mes collègues, notamment Emmanuel GRÉGOIRE, Jacques BAUDRIER ou encore Christophe NAJDOVSKI que nous incluons bien sûr dans cette démarche, dans les grands projets et grands chantiers de la mandature et je les en remercie, car je sais qu'ils sont déjà mobilisés sur le sujet.

Nous agissons également en favorisant la conquête de l'espace public et de la mixité à travers des programmes d'accompagnement des filles et des femmes dans le sport. Ces actions s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre des J.O.P. 2024 et en complément du programme "Transformation olympique" en préparation à la Ville de Paris avec Pierre RABADAN et le comité de Paris 2024. Nous venons d'ailleurs de sélectionner neuf projets dans le cadre du programme "Paris sportive" pour la pratique féminine du sport dans les lieux en accès libre, dans les espaces publics parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 48).

2020 DDCT 57 - Subvention à l'association de soutien à la Fondation des femmes pour la Cité audacieuse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 57 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association de soutien à la Fondation des femmes pour la Cité audacieuse.

La parole est à nouveau à Maxime COCHARD.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 5 mars dernier a été inaugurée la Cité audacieuse. Compte tenu de la période préélectorale et du contexte sanitaire, cette étape importante de l'engagement de la Ville de Paris pour l'égalité femmes/hommes n'a sans doute pas été appréciée à sa juste valeur. Ce lieu dédié au rayonnement des droits des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes est unique en France. En à peine quelques mois, c'est devenu un lieu ressource central.

Au-delà de permettre aux salariés et bénévoles associatifs de bénéficier d'un espace de travail et d'accueil agréable, adapté à leurs besoins, c'est avant tout un lieu de rencontre, d'émulation collective, d'expérimentation et d'innovation sociale. Il ne s'agit pas d'un simple espace de "coworking", mais bien d'un lieu culturel et citoyen.

La Cité audacieuse est le fruit d'un travail de plusieurs années, preuve s'il en était besoin que la lutte pour l'égalité est un combat qui se mène sur le temps long grâce à la détermination de femmes et d'hommes qui se battent le plus souvent dans l'ombre.

Aujourd'hui, elles et ils disposent d'un lieu qui leur a été dédié et qui leur permettra de faire vivre et grandir leurs projets. Nous vivons une période historique de remise en cause des inégalités femmes/hommes, la Cité audacieuse ancre durablement la lutte féministe dans la ville.

Le soutien de la Ville de Paris à la Cité audacieuse doit s'inscrire dans la durée pour pérenniser et sécuriser le travail des actrices et acteurs de l'égalité.

C'est le sens de la convention pluriannuelle signée ici. Nous voterons donc bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maxime COCHARD.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous savons combien sont fragiles les avancées en droit et pour reprendre Simone de Beauvoir qui nous disait qu'il ne fallait jamais oublier qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question, aujourd'hui nous pourrions rajouter la crise sanitaire.

Effectivement, comme cela a été dit précédemment, cette crise nous a montré combien les femmes avaient pris leur part, que ce soit à l'hôpital mais aussi dans toutes les activités essentielles à notre société. Elle nous a montré également combien leurs droits avaient été mis à l'épreuve, que ce soit justement dans l'augmentation des violences intrafamiliales, la charge mentale, mais également les difficultés d'accès à l'IVG qu'il ne faut sûrement pas minorer, l'aggravation de la précarité ou la diminution de leurs revenus.

Une situation comme le soulignait, le 1er octobre dernier, Antonio GUTERRES, secrétaire général des Nations Unies, qui risque de défaire partout dans le monde les fragiles progrès obtenus de haute lutte depuis une génération. Cette situation, ces risques nous obligent toutes et tous à poursuivre notre action pour la promotion et le respect des droits des femmes.

C'est dans ce contexte que je tenais à souligner l'importance de ce projet de délibération qui vise à faire vivre la Cité audacieuse. Cette cité qui porte en son nom la promesse d'un lieu naissant, le premier en France dédié à l'égalité femmes/hommes, au rayonnement des droits des femmes, de notre génie. Situé dans une ancienne école, au 9 rue de Vaugirard dans le 6e arrondissement, ce lieu innovant occupe les trois niveaux où liberté, égalité, sororité se déclinent pour l'entraide et des soutiens à des initiatives émergentes et faire vivre ces droits dans toutes leurs dimensions.

La diversité du mouvement féministe est le reflet des approches développées pour atteindre l'égalité femmes/hommes et des domaines dans lesquels cette égalité reste à conquérir, c'est-à-dire presque tous. Un mouvement qui se caractérise par la naissance régulière de nouvelles pousses innovantes que ce soit dans la prise en charge des femmes victimes de violences, la concrétisation de l'égalité salariale, ou la valorisation artistique et culturelle des femmes. Des pousses, qui pour se développer nécessitent un accompagnement, du soutien, de l'émulation.

Il leur fallait un lieu, et comme cela a été rappelé avant moi, le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Cité audacieuse a ouvert ses portes pour les accueillir.

Je ne peux d'ailleurs, vous m'excuserez, me priver du plaisir de remercier chaleureusement Mme Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris à l'égalité femmes/hommes, à la jeunesse et à l'éducation populaire et ses équipes d'avoir porté avec conviction et ténacité cette Cité audacieuse que nous appelons toutes de nos vœux.

Dans le contexte de crise sanitaire, là aussi cela a été dit précédemment, la Cité audacieuse a été frappée de plein fouet et n'a pu rouvrir ses portes au public que le 24 septembre dernier.

Pourtant, elle compte d'ores et déjà une cinquantaine de structures membres : outre la "Fondation des Femmes" qui pilote le projet, la "Coordination française pour le lobby européen des femmes", O.N.G. accréditée auprès de l'ONU, "l'Union régionale solidarité femmes Ile-de-France", qui sont de grosses structures, à elles viennent s'ajouter "En avant toutes", une association par et pour les jeunes notamment LGBTQIA+, "Collectif 50/50", collectif œuvrant pour la parité dans le cinéma et l'audiovisuel, "Led By Her", initiative d'accompagnement à l'entrepreneuriat et bien d'autres encore.

Ainsi, la Cité audacieuse accueille 6 jours sur 7 militants, bénévoles, publics qui viennent, se croisent, interagissent et collaborent. Elle comprend également un café associatif, des lieux d'exposition avec une programmation culturelle, des permanences spécialisées, des bureaux associatifs et même un studio d'enregistrement pour des "podcasts", autant de portes d'entrée pour faire progresser les droits des femmes.

Ce laboratoire d'innovations associatives, pépinière éco-féministe dotée d'un coin de nature en devenir, est porté par le soutien institutionnel de la Ville mais également par des mécènes fondateurs privés.

Ce lieu représente un beau partenariat et porte des missions essentielles pour faire progresser l'égalité femmes/hommes et l'effectivité des droits des femmes. Nous partageons, je le sais, toutes et tous dans cette assemblée, cet objectif. Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce projet en votant pour ce projet de délibération pour que vive la Cité audacieuse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup à vous deux, chers collègues, je vous remercie vraiment pour ces interventions qui, encore une fois, nous confortent en effet dans ce travail de longue haleine réalisé par la Ville de Paris, par les associations féministes de Paris, et permettez-moi au passage de remercier le service Egalité, intégration, inclusion de la Ville de Paris qui lui aussi a travaillé pendant ces cinq dernières années pour arriver à faire aboutir ce projet de la Cité audacieuse.

Le 5 mars dernier, vous l'avez dit, quelques jours avant le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, avec la Maire de Paris, la Fondation des Femmes et l'ensemble des associations féministes résidentes, usagères ou amies, nous avons inauguré avec joie la Cité audacieuse dans le 6e arrondissement, dans une ancienne école. J'en profite pour remercier également vivement Patrick BLOCHE, qui nous a permis de concrétiser ce projet dans cette très belle école, ainsi que le maire du 6e arrondissement qui vraiment était là d'ailleurs à l'inauguration aussi de cette Cité audacieuse. C'est vraiment un travail où chacun et chacune a pu nous aider et contribuer pour faire aboutir ce projet de longue date.

Ce lieu est dédié à la valorisation des combats féministes, à la promotion des droits des femmes et du patrimoine, il abrite des associations en colocation ou en "coworking", il s'adresse au grand public, c'est une très grande richesse pour Paris qui, j'en suis certaine, est amenée à rayonner encore bien plus largement.

La Ville de Paris a mis à disposition le lieu dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association de soutien à la Fondation des Femmes, adoptée en Conseil de Paris en juillet 2019. Nous avons également contribué aux travaux à hauteur de 140.000 euros au total.

Après plusieurs mois d'un fonctionnement réduit du fait de la crise sanitaire, la Cité a rouvert ses portes la semaine dernière et propose une programmation d'activités culturelles et citoyennes, et un café associatif s'est installé dans la grande salle, évidemment extrêmement limité puisque tout le monde respecte scrupuleusement les consignes sanitaires. Une permanence d'accueil des femmes victimes de violences doit également se mettre en route dans ce lieu.

Bien entendu, les activités populaires grand public restent extrêmement limitées, 35 personnes maximums dans la grande salle en bas, mais c'est l'occasion, en tout cas pour toutes ces associations et toutes celles qui sont engagées, de se développer aussi, de développer leurs activités sur Internet, de ce point de vue, il y a une forme de développement différent.

Je vous propose en tout cas de poursuivre l'engagement de la Ville pour la Cité audacieuse, en soutenant financièrement le fonctionnement et la programmation du lieu à hauteur de 40.000 euros, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Chers collègues, je profite que ce soit mon dernier projet de délibération sur l'égalité femmes/hommes pour vous inviter, le 24 novembre prochain, à la traditionnelle journée interprofessionnelle de formation de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

Cette année, elle sera co-portée avec ma collègue Dominique VERSINI et l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance pour traiter particulièrement des violences patriarcales sur les enfants et les jeunes. Cette journée interprofessionnelle aura lieu le 24, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, comme d'autres initiatives, je dois le dire, extrêmement limitées en nombre cette année dans l'ouverture au public bien sûr et dans le respect là aussi des consignes sanitaires.

Mais d'autres initiatives auront néanmoins lieu dans les mairies d'arrondissement et nous les relaierons sur "paris.fr" pour ce 25 novembre un peu particulier. Néanmoins, nous restons extrêmement mobilisés aux côtés des associations qui elles aussi sont très mobilisées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD, merci pour votre bel engagement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 57).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la marche des sans-papiers.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Marche Nationale des Sans-papiers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux référencés n^{os} 52, 53 et 53 bis sont relatifs à la marche des sans-papiers.

Je donne d'abord la parole au maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ, pour présenter le vœu n° 52.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce n'était pas prévu, donc je vais vous demander une petite pause, puisque je pensais que c'était Ian BROSSAT qui présentait le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ian BROSSAT va répondre au vœu n° 52 et notamment en présentant le vœu n° 53 bis de l'Exécutif. Mais, je vous mets tout à fait à l'aise, nous actons que le vœu n° 52 a été présenté.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour présenter le vœu n° 53.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous présenter un vœu relatif à la marche des sans-papiers. Une nouvelle marche des sans-papiers a lieu, qui bien sûr est liée à ce qu'il s'est passé récemment, notamment durant le confinement, où l'on s'est rendu compte d'une grande hypocrisie française, que beaucoup de personnes qui sont sans titre de séjour travaillent pour que nous Françaises et Français puissions manger, puissions circuler tranquillement et ces gens-là sont toujours sans papiers.

Cette marche, qui est partie de plusieurs villes, arrive à Paris vers le 17-18 octobre. A travers ce vœu, nous demandons d'arrêter cette hypocrisie vis-à-vis des sans-papiers en apportant un soutien à cette marche nationale et au-delà de ce soutien, nous demandons aussi que la Ville de Paris participe avec d'autres villes de banlieue à l'accueil, à l'hébergement de ces sans-papiers, et notamment à partir du 20e arrondissement qu'un hébergement soit proposé.

Nous allons avoir à peu près 500 marcheurs, nous espérons que la Ville de Paris participe à ce soutien à l'hébergement de sans-papiers qui arrivent à Paris vers mi-octobre.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Restez au pupitre si vous m'entendez dans la Salle des fêtes, parce qu'une fois que j'aurai donné la parole à Éric PLIEZ, puis à Ian BROSSAT, j'aurai besoin de vous interroger.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour deux minutes, pour présenter le vœu n° 52.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - A l'appel de 19 collectifs de sans-papiers, une marche aura lieu le samedi 17 octobre sur Paris.

Il faut ouvrir les yeux, les travailleurs sans papiers assurent une part significative de la production de nombreux secteurs, hôtellerie, aide à la personne, bâtiment, dont personne n'envisage de se passer. Ils étaient aussi bien souvent en première ligne ces derniers mois.

Ils sont davantage exposés par nature, moins protégés sanitaires, socialement, légalement, vivant bien souvent dans des conditions de logement difficiles avec des ressources parmi les plus faibles. Les premiers de corvée ne peuvent être toujours les derniers accueillis à la table du partage.

L'impasse est aujourd'hui totale. Juridiquement bloqués dans leurs démarches, dans les faits non expulsables, ces travailleurs sont aujourd'hui condamnés à la précarité et à l'invisibilité.

Essentiels à de larges pans de l'économie, inexistantes légalement, ce simple constat constitue un trouble manifeste à notre équilibre républicain tel qu'il doit se construire. Il convient donc de se montrer ouvert à la situation rencontrée par les travailleurs sans papiers, notamment pour ceux qui sont présents depuis plusieurs années et ne demandent qu'à s'intégrer dans la République ainsi qu'à la situation tout aussi douloureuse des familles hébergées à l'hôtel depuis des années et/ou bloquées dans les dispositifs d'urgence.

C'est pourquoi, fidèles à notre tradition d'accueil, d'ouverture, de générosité et de pragmatisme, nous souhaitons par ce vœu nous placer dans cette lignée et perpétuer cette noble tradition parisienne concrétisée par l'adhésion de la Ville de Paris à "l'Association nationale des villes et territoires accueillants", dont un des objectifs vise à organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité.

Ce que nous proposons donc, c'est que le Conseil de Paris apporte son soutien à la marche nationale des sans-papiers ; que le Conseil de Paris s'engage à faciliter un hébergement digne et sécurisé des participants à cette marche en lien avec les associations et les habitants ; et que le Conseil de Paris se déclare résolu à assurer la promotion de son action en cette matière auprès des habitants par les moyens les plus opportuns en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole donc à Ian BROSSAT, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à la fois à Éric PLIEZ et à Jérôme GLEIZES pour ces deux vœux, auxquels je réponds par un vœu de l'Exécutif.

Vous nous interrogez et vous évoquez la marche des sans-papiers, qui est effectivement partie depuis le 19 septembre 2020, plusieurs centaines de personnes y participent et elle vise à attirer l'attention des autorités sur le sort des sans-papiers en général et des travailleurs sans papiers en particulier.

Il y a dans notre pays entre 300.000 et 400.000 travailleurs sans papiers qui, à ce titre, par leur travail, contribuent aux richesses de notre pays dans des secteurs qui sont absolument essentiels, on le sait, les secteurs du nettoyage, de l'aide à la personne, de la distribution, du bâtiment aussi. Ces travailleurs sans papiers, précisément parce qu'ils contribuent à faire tourner notre pays, on l'a d'ailleurs vu pendant la période du confinement, mériteraient à l'évidence d'être régularisés.

C'est le sens des vœux que vous déposez et c'est le sens du vœu de l'Exécutif visant ainsi à exprimer notre solidarité à l'égard de ces travailleurs sans papiers, à l'égard de leur combat et de cette marche qui finira à Paris le 17 octobre prochain.

Voilà donc la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu de l'Exécutif en réponse à vos deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Jérôme GLEIZES est toujours en Salle des fêtes.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous acceptons le vœu de l'Exécutif et retirons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Eric PLIEZ ? Idem.

De ce fait, il n'y a plus que le vœu n° 53 bis de l'Exécutif que je mets aux voix...

Avant le vœu n° 53 bis, je retire mon appel aux voix parce que je constate que David ALPHAND a demandé la parole. Non ?

On m'avait dit que vous la souhaitiez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 75).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réquisition de gymnases au titre de l'hébergement d'urgence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 54 relatif à la réquisition de gymnases au titre de l'hébergement d'urgence.

Qui le présente pour le groupe Changer Paris ?

M. Rudolph GRANIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu pour attirer votre attention sur les réquisitions des gymnases au titre de l'hébergement d'urgence.

Les difficultés qui ont été rencontrées par de nombreux clubs sportifs pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sont réelles et elles ont été matérialisées par l'annonce de fermetures de gymnases par le ministre de la Santé.

D'un autre côté, certains gymnases se voient réquisitionnés d'urgence pour l'hébergement de migrants, privant ainsi les associations, les écoles concernées de créneaux de pratique sportive pendant plusieurs semaines, à l'image du gymnase Gauguin dans le 9e, du gymnase Japy dans le 11e arrondissement.

A ce titre, je souhaite associer mes collègues Samia BADAT-KARAM du 16e et Pierre MORIN du 9e arrondissement. Il y a une nécessité de prise en charge des personnes sans abri, plus particulièrement dans un contexte très tendu de crise sanitaire, mais au lieu de certains gymnases qui auraient dû être réquisitionnés, des lieux mieux adaptés à l'hébergement de ces personnes notamment sur le plan humain et sur le plan sanitaire ont pu être trouvés en urgence et mériteraient d'être trouvés de manière plus continue.

Je souhaite également attirer votre attention sur les nuisances subies par les riverains lors de telles réquisitions et d'installations de publics fragiles et faiblement intégrés. Ce n'est pas seulement la privation de sport et d'activités pour les scolaires et pour les associations, c'est également une contrainte forte pour les riverains.

Aujourd'hui, nous considérons que les annonces du Gouvernement permettent désormais à la Ville de réquisitionner des gymnases sans prendre en compte la question de ces pratiques sportives. Aussi, mes chers collègues, nous souhaiterions au titre du groupe Changer Paris, demander à l'exécutif de manière claire trois options : communiquer aux conseillers la liste des gymnases qui ont été réquisitionnés et sont réquisitionnables ; prendre l'engagement de travailler au déploiement d'autres solutions de mise à l'abri, les gymnases ne sont pas la variable d'ajustement de la politique d'hébergement d'urgence de la Ville ; et enfin, préciser quelle ligne politique tiendra la Ville de Paris lors de la réouverture des gymnases aux associations ainsi qu'aux scolaires.

En général, les travaux nécessaires à la réhabilitation des stades ou des gymnases une fois qu'ils ont été occupés sont lourds, fastidieux, coûteux. Aussi, nous souhaiterions connaître la ligne politique que tiendra la Ville de Paris pour les prochaines réouvertures. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Rudolph GRANIER, vous nous interrogez sur la réquisition de gymnases au titre de l'hébergement d'urgence, je voudrais rappeler quelques éléments, en lien bien sûr avec mon collègue Pierre RABADAN, chargé des sports, et ma collègue Léa FILOCHE qui complétera ma réponse.

Une précision préalable, lorsqu'on parle de réquisition, ce n'est pas une décision de la Ville dont il s'agit, mais d'une décision de la Préfecture.

Cela étant dit, et pour revenir à votre vœu, je voudrais avant tout rappeler que nous ne vous avons pas attendus pour travailler sur ce sujet, moins encore pour envisager des alternatives aux gymnases pour l'hébergement d'urgence.

En effet, il est incontestable que la vocation première d'un gymnase est d'accueillir des activités sportives. Cela semble évident, mais je tenais à le dire néanmoins. C'est pourquoi, chaque fois que cela est possible, des opérations de mise à l'abri sur lesquelles nous travaillons avec la préfecture d'Île-de-France ne mobilisent pas de gymnases. J'en veux pour preuve les trois dernières opérations de mises à l'abri qui ont été montées à Paris, qui vous ont peut-être échappé, au mois d'août, au mois de septembre et pas plus tard que la semaine dernière, n'ont pas eu lieu dans des gymnases. Nous n'avons pas réquisitionné de gymnases et chaque fois nous avons mobilisé des chambres d'hôtel dans une période, il est vrai, assez propice à cela, puisque les hôtels sont particulièrement vides en ce moment.

Donc, oui, bien sûr, chaque fois que l'on peut trouver une alternative à l'utilisation de gymnases, il faut utiliser cette alternative. Cela suppose aussi d'accepter que de temps en temps on produise des centres d'hébergement y compris dans des arrondissements qui en comptent peu.

En revanche, il arrive parfois, et notamment... Si je peux terminer mon explication. Il arrive parfois et notamment dans des situations d'extrême urgence que des gymnases soient mis à contribution.

Je l'assume, quand des personnes sont à la rue et qu'aucune alternative n'est identifiée, nous continuerons de mobiliser des gymnases ou autres bâtiments le permettant pour quelques semaines de la manière la plus équitable possible dans la ville, et en concertation avec toutes celles et tous ceux qui souhaiteront s'inscrire dans une démarche de dialogue sur l'hébergement des plus précaires. Parce que lorsqu'on a le choix entre le fait de laisser crever des gens dehors et priver de quelques créneaux telle ou telle association, effectivement on mobilisera des gymnases et je crois que toute personne à peu près sensée est capable de le comprendre, y compris les associations concernées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

J'imagine que le vœu n° 54 est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas d'explication de vote de plusieurs adjoints, le règlement en prévoit une seule. Il n'y a pas d'explication de vote, l'Exécutif ne s'exprime que par une seule voix, celle de Ian BROSSAT, c'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner la parole ni à Pierre RABADAN ni à Léa FILOCHE qui est ici présente. Ian BROSSAT s'est exprimé au nom de l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des exilé.e.s.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 55 et 55 bis relatifs à la situation des exilés.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La situation, n'en déplaise à la droite qui visiblement ne veut pas le reconnaître, est celle d'une urgence humanitaire y compris dans les rues de Paris, voilà. La situation est extrêmement problématique.

Alors, je souhaiterais à travers ce vœu alerter une fois de plus sur la stratégie de l'État et la stratégie notamment de la Préfecture de police qui opère une chasse systématique de Paris des exilés en les empêchant de s'installer dans la capitale et en les repoussant dans les communes proches et au-delà du périphérique.

C'est encore ce qui s'est passé le 22 septembre dernier, où un groupe de 150 personnes, dont 44 enfants, a été repoussé pendant plusieurs heures le long du canal de Saint-Denis jusqu'à Aubervilliers, ne le laissant s'installer pour la nuit qu'à 1 heure du matin avec l'obligation de repartir avant 6 heures le matin.

Cette situation est totalement celle d'un harcèlement des familles à la rue, brutal, inhumain, et qui plus est totalement irresponsable dans le contexte sanitaire actuel. Il est temps que le Gouvernement, que l'État, prenne la mesure de l'urgence humanitaire et mette les moyens adéquats.

Mais ce faisant, nous passons de Conseil de Paris en Conseil de Paris à interpellier le Gouvernement pour qu'il assume sa responsabilité. Alors je sais que la Ville essaye de trouver des lieux à disposition et continue le bras de fer et arrive d'ailleurs, parfois, à ouvrir des lieux et à obtenir le cofinancement avec l'État, mais on sait bien que malgré cette action volontariste de la Ville, on est en deçà de la réponse aux besoins.

Donc, je souhaite qu'on aille au-delà de simplement cette bataille et ce bras de fer avec le Gouvernement et qu'on assume qu'il est préférable, comme vous venez de le dire justement, Monsieur Ian BROSSAT, que les hommes et les femmes soient à l'abri plutôt qu'ils crèvent à la rue pour reprendre vos termes.

Donc, là, quand il y a encore 150 personnes à la rue, oui, soit on réquisitionne, soit on trouve les lieux et on assume de financer seul si l'État ne veut pas se mettre au cofinancement, plutôt que de laisser les gens crever à la rue comme vous avez bien dit précédemment.

Or, ce n'est pas ce que nous faisons. C'est pour cette raison que je maintiendrai mon vœu, même si je voterai celui de l'Exécutif. Je maintiendrai mon vœu également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci d'avoir fait deux interventions en une seule.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET.

Sur le constat et les difficultés rencontrées par les personnes exilées à Paris, comme sur tout le territoire national d'ailleurs, je crois que c'est un constat que nous partageons.

Là où nous divergeons peut-être, c'est sur l'action de la Ville. Je crois que nous n'avons pas besoin de le démontrer, même si je le démontrerai quand même un peu, la Ville de Paris ne reste pas les bras ballants et nous allons très largement au-delà de nos compétences dans ce domaine. D'ailleurs, cette mobilisation se traduit de manière très concrète par la création de places d'hébergement et par la mise à disposition de sites municipaux permettant l'accueil et l'hébergement de ces personnes exilées. Je pense en particulier à l'accueil de jour du boulevard Henri IV, qui accueille et oriente les familles et qui est financé à 100 % par la Ville de Paris.

Comme vous le savez, ce n'est pas une compétence municipale et cela ne nous empêche pas de le faire, précisément parce que nous ne restons pas aux compétences que la loi nous confère dans ce domaine. Je pense aussi au C.H.U. d'Ivry-sur-Seine qui accueille 400 familles et qui est situé sur un site propriété de la Ville de Paris bien que situé dans le Val-de-Marne.

Nous continuerons de le faire partout où c'est possible et vous avez sans doute suivi l'annonce très récente de l'ouverture d'une halte humanitaire à la mairie du 1er arrondissement. Je voudrais remercier Ariel WEIL qui en est à l'initiative et c'est là aussi le signe de ce que nous voulons faire dans ce domaine. Cela ne nous empêche pas de continuer à interpeller l'État sur les insuffisances de sa politique en ce domaine et donc il serait temps, d'ailleurs, que l'État assume ses responsabilités.

Enfin, pour ce qui nous concerne, je crois que la combativité de la Ville de Paris sur ce sujet est difficilement contestable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 76).

2020 DASES 6 - FSL de Paris : avenants avec EDF, avec "Eau de Paris" et conventions avec le SIAAP, avec Engie, avec Total Direct Energie portant sur la participation au financement du FSL.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de libération DASES 6 et l'amendement technique n° 121 déposé par l'Exécutif. Le DASES 6 concerne le FSL de Paris : avenants avec EDF, avec "Eau de Paris", et conventions avec le S.I.A.A.P., avec Engie, avec Total Direct Energie portant sur la participation au financement du FSL.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - C'est un amendement technique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'attendais que vous me le confirmiez, donc c'est un amendement technique n° 121.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 121 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DASES 6).

2020 DASES 126 - Subventions (1.190 500 euros) à 5 associations pour leurs actions de prévention et insertion socioprofessionnelle en faveur des jeunes les plus en difficulté. Avenant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 126 relatif à l'attribution de subventions à cinq associations pour leurs actions de prévention et insertion socioprofessionnelle en faveur des jeunes les plus en difficulté. C'est un avenant et la parole est à Nicolas JEANNETÉ.

Allez-y, cher collègue.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Nous voterons bien sûr pour ce projet de délibération, mais j'ai du mal à visualiser, à comprendre ce projet de délibération. Il vise en effet à soutenir cinq associations que l'on connaît très bien, qui font un travail formidable au quotidien via des médiateurs et des éducateurs pour des jeunes en errance, en rupture avec leur famille, avec le monde éducatif ou professionnel. L'objectif est de créer un lien avec ces jeunes, les héberger s'il le faut, mais surtout de construire un projet d'insertion.

Or, la zone géographique citée dans ce projet de délibération, c'est le quartier des Halles, et on sait effectivement que dans ce quartier traînent beaucoup de jeunes le jour et la nuit, mais on sait très bien qu'ils n'habitent pas le quartier. Donc, je ne vois pas comment ces jeunes éducateurs arrivent à créer un lien quotidien avec ces jeunes qui n'habitent pas le quartier. J'aimerais avoir des explications et éventuellement avoir un bilan de l'action de ces associations. Le montant est assez important.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre brièveté, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues et cher Nicolas JEANNETÉ, effectivement j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui plusieurs projets de délibération importants qui, au vu du contexte social et des difficultés rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens comme nous avons pu l'évoquer, peuvent répondre en partie, en tout cas avec nos moyens, à la situation.

Je le rappelle, la crise sanitaire que nous connaissons continue d'aggraver la situation des personnes les plus fragiles socialement, notamment la situation des jeunes sur le territoire parisien, qui sont les principales victimes de cette crise économique qui s'abat sur le pays. La raison principale : les difficultés d'assurer une formation dans des conditions optimales, la difficulté d'accéder à des stages ou à l'apprentissage, et un marché du travail globalement au point mort. Cette année laisse de nombreux jeunes isolés sans diplôme, sans formation, sans emploi et parfois très éloignés des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle assez classiques que nous avons l'habitude de porter à Paris.

Je présente ce premier projet de délibération pour une subvention à cinq associations qui agissent pour la prévention et l'insertion socioprofessionnelle en faveur des jeunes les plus en difficulté.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question et je vous invite vraiment à vous rapprocher des travailleurs sociaux et des éducateurs spécialisés, qui au quotidien font ce travail sur tout le territoire parisien et permettent de répondre aux questions et de construire des parcours avec les jeunes.

Ces associations interviennent sur l'espace public, elles les accompagnent dans les premiers pas de la construction de leur projet d'insertion, parce qu'il y a toutes sortes de projets qui peuvent se monter y compris dans les lieux de rencontre comme le sont les Halles. Elles permettent, sur des temps différents mais toujours adaptés au rythme et à la vie des jeunes, de nouer une relation de confiance avec eux pour mieux les mobiliser, leur permettre d'adapter leur comportement à un cadre et créer les conditions de leur socialisation, les guider dans leurs premiers pas vers la vie professionnelle.

Les chantiers éducatifs mis en œuvre sont une première étape importante du parcours d'insertion professionnelle. Les structures qui les mettent en place travaillent en collaboration avec les autres acteurs du territoire et interviennent en complément d'autres dispositifs que j'aurai d'ailleurs l'occasion de présenter dans les projets de délibération qui suivront.

Donc, ce projet de délibération nous permet de soutenir une action renforcée, menée auprès des jeunes présents sur l'espace public dans le quartier des Halles. Le centre d'action sociale protestant met en place une intervention pluridisciplinaire, particulièrement précieuse pendant le confinement pour repérer et accompagner les jeunes en difficulté et aujourd'hui construire avec eux des parcours.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir voter ce projet de délibération très important.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 126).

2020 DASES 127 - Subventions (494.300 euros) et avenant avec la Mission Locale de Paris pour des actions renforcées vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 127 relatif à l'attribution de subventions et d'un avenant avec la Mission locale de Paris pour des actions renforcées vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

Je donne tout d'abord la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, la discrimination, les humiliations quotidiennes, la xénophobie, la précarité, le chômage, l'absence de perspectives d'avenir sont autant de facteurs qui contribuent à l'isolement et au décrochage des jeunes, autant de facteurs qui rendent difficile l'insertion sur le marché de l'emploi et de manière générale même dans la vie sociale.

Le projet porté par ce projet de délibération vise justement à accompagner, grâce à la Mission locale, les publics vulnérables, les jeunes de moins de 25 ans qui se trouvent en situation de précarité, d'exclusion sociale ou de difficulté professionnelle. La Mission locale de Paris, c'est 190 salariés répartis sur huit sites d'accueil du territoire parisien et qui reçoivent près de 20.000 jeunes chaque année. Ils reçoivent ces jeunes pour les accompagner, accompagner des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie active pour leur faire gagner en autonomie et même leur offrir plus largement un accompagnement plus global, que ce soient sur des questions relatives au logement, à la situation familiale ou à l'échec scolaire.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, chers collègues, de saluer le travail des conseillères et des conseillers en insertion socioprofessionnelle de la Mission locale de Paris, mais aussi la pérennité de leurs actions, par exemple dans le cadre de l'action dynamique "insertion professionnelle" où des jeunes sont accompagnés personnellement pendant six mois, renouvelables éventuellement six autres mois selon les besoins, et à l'issue desquels un suivi est proposé pour éviter justement une rupture de parcours.

J'aimerais ajouter que les différentes actions entreprises sur notre territoire démontrent l'importance de l'interconnexion des structures locales. A Paris, le partenariat entre le Centre d'action sociale et la Mission locale a permis en 2019 l'orientation de 531 jeunes vers les services sociaux parisiens et la Mission locale a également mis en place un partenariat avec l'Assurance maladie, qui a permis l'ouverture des droits à la C.M.U.C. à 1.093 jeunes en "Garantie jeunes".

Enfin, le groupe tient à saluer l'adaptabilité de la Mission locale, qui a su répondre aux besoins des jeunes pendant le confinement avec la mise en place d'un suivi à distance qui a duré jusqu'à la rentrée de septembre et a permis aux jeunes de continuer leurs recherches, de continuer à se maintenir informés et surtout à se sentir écoutés. On sait bien que c'est très très important lorsqu'on est jeune, précaire et isolé de se sentir écouté.

Nous espérons simplement que les rendez-vous, les activités, les ateliers proposés ne seront pas distanciés sur la durée. Vous savez, le contact direct favorise beaucoup la création de liens et je pense même que c'est ce qui fait la force de l'accompagnement proposé par la Mission locale parisienne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Alexis GOVCIYAN n'étant pas tout à fait prêt pour intervenir... Si vous êtes prêt, mais je peux éventuellement vous donner la parole un peu plus tard, donc vous êtes inscrit sur le projet de délibération DASES 127. Pas de contrainte si vous souhaitez passer votre tour. Vous passez votre tour ? Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, la pandémie de Covid-19 que nous vivons dans les difficiles conditions que vous savez est à l'origine d'une crise sanitaire sans précédent. Les jeunes sont les premiers touchés par la double crise sociale et économique qui en découle. Nous le savons, les jeunes ont aujourd'hui d'énormes difficultés à s'insérer dans la vie active, du fait d'une baisse importante du nombre d'offres d'emploi et sont aussi pénalisés du fait de n'avoir pu mener à bien des stages ou de l'apprentissage.

Comme vous le savez sans doute, les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas droit aux minima sociaux, se retrouvent sans droits après l'obtention de leur diplôme et sont donc amenés à faire face à des problèmes sociaux importants.

Dans ce contexte difficile, la Ville agit pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment les plus en difficulté. Elle le fait à travers la Mission locale de Paris qui offre une réponse adaptée aux jeunes Parisiens les plus vulnérables. La Mission Locale est un lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Elle accompagne les parcours d'insertion des jeunes et agit pour leur accès à l'emploi.

Ces projets de délibération visent donc à doter l'association Mission Locale de Paris d'une subvention pour la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté et d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans mon précédent mandat, j'ai moi-même été en charge des questions de l'accès à l'emploi dans mon arrondissement, le 20e, j'aimerais ici apporter un hommage appuyé à l'équipe de la Mission Locale de Paris pour son travail remarquable auprès des jeunes Parisiens, notamment celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Les données d'activité démontrent l'efficacité de cet accompagnement et la réalité des jeunes qui y ont recours. Les faits sont là. En 2019, 375 jeunes ont intégré la plateforme dynamique "Insertion professionnelle", 62 % d'entre eux étaient âgés de 18 à 21 ans, et 62 % de ces jeunes n'avaient aucun diplôme à leur rentrée dans le dispositif. Il s'agit donc de jeunes, ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Ces publics si précaires dont l'intégration est un défi crucial pour l'avenir.

À la sortie de ce dispositif, 25 % des jeunes ont trouvé un emploi, 17% une formation et 34 ont intégré le dispositif "Garantie jeunes". La plupart de ces jeunes, 60 %, sont issus du nord de Paris, pour information.

L'action de la Mission Locale de Paris ne se limite pas à l'insertion professionnelle. En matière de lutte contre l'exclusion sociale, un protocole de partenariat avec le CASVP a permis, en 2019, d'orienter 531 jeunes vers les services sociaux de proximité. L'action de lutte contre le décrochage scolaire a permis, sur l'année scolaire 2018-2019, d'accompagner 300 jeunes.

Enfin, concernant les jeunes sous main de justice, 265 jeunes en milieu fermé et 253 en milieu ouvert ont bénéficié d'un accompagnement. Cet accompagnement vers l'emploi et l'autonomie est essentiel, s'agissant de lutter contre la récidive et de favoriser l'insertion de ces jeunes.

On le voit, la Mission Locale de Paris innove au fil des années pour préparer les jeunes au monde de demain. Cette innovation est un élément essentiel face à l'évolution du monde du travail et de la société.

Chers collègues, je vous invite à soutenir et à voter avec enthousiasme, j'en suis sûr, en faveur de ce projet de délibération pour aider la Mission Locale dans son action auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens en difficulté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On sait tous que la situation du chômage des jeunes et de la précarité des jeunes dans leur nouvelle entrée sur le marché du travail est totalement impactée par la crise sanitaire et la crise sociale inouïe que nous connaissons. Il serait du coup tant qu'on interpelle le Gouvernement pour qu'il change complètement de braquet, parce qu'on voit bien que son plan de relance n'est pas un plan et ne relance strictement rien, et concernant la question terrible du chômage des jeunes, ne va strictement rien résoudre et est totalement en deçà de la réalité.

Pour mémoire, souvenez-vous l'argent qui avait été alloué par le biais du C.I.C.E., qui avait finalement correspondu à l'équivalent de la création de 100.000 emplois pour 90 milliards d'euros, soit 15.000 euros par mois par emploi. Ça vous donne la mesure complètement invraisemblable.

Si au lieu de faire tout cela, le Gouvernement décidait d'engager des moyens pour créer des emplois jeunes qui correspondent à des besoins réels, et si nous assumions le développement d'emplois publics, eh bien on donnerait d'autres moyens pour lutter contre le chômage des jeunes.

Vous allez me dire que vous me trouvez un peu à côté du sujet de la Mission Locale et je pense que non, parce que je souhaiterais moi aussi à mon tour féliciter, saluer et rendre hommage au travail formidable de la Mission Locale et de ses conseillères et conseillers en insertion professionnelle, mais à un moment donné la Mission Locale ne peut pas créer d'emplois. Elle ne peut pas créer d'emplois pour les jeunes. On ne peut pas croire que l'accompagnement des jeunes pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle serait lié au fait que les jeunes n'y arriveraient pas et seraient moins bons que d'autres pour rentrer dans la vie active. Ils ne sont pas responsables et n'ont pas à être rendus responsables de la situation de pénurie d'emplois, de la situation actuelle dans cette mise en concurrence de l'ensemble des salariés.

Maintenant que j'ai dit cela, réfléchissons aux moyens qu'on alloue à la Mission Locale. Je pense que nous n'allouons pas suffisamment de moyens à la Mission Locale pour qu'elle puisse faire son travail vis-à-vis des jeunes, et faire un travail vis-à-vis d'un public vulnérable qui bien souvent a une estime de soi brisée par des situations antérieures d'échec scolaire, qui bien souvent cumule des situations sociales extrêmement précaires, et pour faire la multitude d'actions dans laquelle elle s'engage, à savoir à la fois "le cœur" de métier des conseillers en insertion professionnelle, les entretiens et l'accompagnement de jeunes dans la recherche et la réorientation de la construction de leur projet professionnel, mais aussi tout le travail qu'elle développe hors les murs, avec les clubs de prévention, ou comme cela a été cité avec la C.P.A.M. pour la question de l'ouverture des droits des jeunes. Tout ce travail-là, elle le fait avec finalement très peu de moyens.

J'aimerais bien qu'un jour on compare les moyens alloués par exemple à l'Ecole de la deuxième chance dont, je pense, tout le monde salue le travail formidable, et les moyens alloués à la Mission Locale. J'aimerais qu'on augmente les moyens alloués aussi aux missions locales, même si elles ne sont pas totalement équivalentes, évidemment, mais pour qu'on se rende compte que tout d'un coup on met beaucoup de moyens dans certaines structures, on voit que cela marche, et pourquoi les structures que nous avions auparavant, on ne leur donne pas aussi la possibilité d'avoir accès à autant de moyens pour pouvoir réaliser leurs missions ?

Évidemment, vous l'aurez compris, je soutiens pleinement ce projet de délibération, mais je souhaiterais que la Ville s'engage à développer bien plus de moyens pour la Mission Locale, même si, soyons-en conscients, la politique pour l'accès des jeunes à l'emploi relève aussi d'une politique nationale qui enfin rompt avec la logique jusqu'à présent qui veut donner des milliards sans aucune contrepartie à des entreprises qui aujourd'hui montrent à quel point elles licencient.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui êtes intervenus sur ce projet de délibération, je vous remercie vraiment pour l'ensemble de vos interventions qui rappellent l'importance de la Mission Locale dans l'accompagnement à l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

Cette subvention réaffirme la volonté de la Ville de Paris d'agir de front sur l'insertion sociale et sur l'insertion professionnelle en tenant compte de toutes les dimensions de la vie des jeunes. Donc, les besoins en formation, les accompagnements éducatifs, les soutiens financiers à la vie quotidienne ou au droit à la formation, mais aussi l'accompagnement sur les questions de santé, sur toutes les préventions des conduites à risque. L'idée est d'avoir un accompagnement le plus global et le plus large possible de tout ce que nous pouvons être capables de proposer aux jeunes.

Je sais les efforts des agents de la Mission locale qui ont assuré tout au long du confinement, cela a été dit, et à sa sortie, et qui assurent en cette rentrée un accompagnement continu dans un contexte sanitaire complexe et qui restent malgré tout très volontaires, très complets, et je tiens encore une fois à les en remercier. On a pu constater que le traitement des dossiers à distance a été parfois compliqué pour assurer un suivi satisfaisant, on espère que les entretiens numériques resteront une exception, parce que dans la période, les agents mais aussi les jeunes sont assez attachés à un contact direct, partagé.

Je voulais assurer les agents de tout mon soutien face à leur réactivité, face à ces adaptations matérielles constantes, à des protocoles divers qui font que l'accueil du public se complexifie, mais aussi leur faciliter une modernisation face à l'évolution du monde du travail et du marché de l'emploi.

La Mission Locale est inscrite sur tout le territoire, elle assure un diagnostic de la situation globale des jeunes, elle prend en compte les difficultés sociales, familiales et professionnelles apportant une réponse fine, adaptée à la situation de chacun dans un contexte que nous connaissons. Du coup, ce projet de délibération permet de financer deux actions, il y aura d'autres projets de délibération qui financent la Mission Locale, chère Danielle SIMONNET, donc effectivement il y a un accompagnement global de la Ville de Paris sur la question des missions locales dans son ensemble et ici nous avons deux sujets qui sont financés.

Le dispositif de mobilisation dynamique "Insertion professionnelle", cofinancé par le Fonds social européen, a permis en 2019 à 76 % des jeunes qui l'ont intégré de travailler, de se former ou d'intégrer un dispositif de "Garantie jeunes".

On a donc des résultats qui sont plutôt concluants et nous engagent à accompagner à nouveau la Mission Locale dans cette dynamique vers l'emploi ou la formation.

Et le deuxième dispositif, c'est celui de l'action de lutte contre le décrochage institutionnel et qui est essentielle, car elle permet de conduire des actions d'accompagnement adaptées à des jeunes encore plus vulnérables, les décrocheurs, les jeunes exclus socialement, les jeunes sous main de justice, les jeunes suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, mais aussi les jeunes issus des quartiers prioritaires ou de jeunes réfugiés.

La Mission Locale est de ce fait un partenaire essentiel dans la lutte contre le non-recours de ces jeunes, qui globalement ne viennent pas dans nos services et ne font pas valoir leurs droits à l'accompagnement vers les dispositifs pour lutter contre l'exclusion sociale.

Toutes ces actions sont développées, structurées et animées avec les partenaires locaux et répondent aux objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion dont nous aurons la charge cette année de dessiner les ambitions pour le mandat à venir.

Face à la précarité qui explose, aux inégalités assez exacerbées par une politique nationale toujours plus injuste, un plan de relance très en deçà des enjeux sociaux, je remercie à nouveau l'ensemble des acteurs qui permettent à nos jeunes d'assumer au mieux le contrecoup de la crise sociale et sanitaire et contribuent chaque instant à offrir des perspectives d'avenir meilleures et durables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 127).

2020 DASES 134 - Subventions (4.091.111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion - Avenant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 134 relatif à l'attribution de subventions à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. C'est un avenant, et je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous souhaitons attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération relatif aux subventions allouées pour le fonctionnement des 15 espaces de solidarité insertion. La Ville de Paris s'engage à hauteur de plus de 4 millions d'euros pour soutenir ces espaces de lutte contre la grande exclusion, avec un principe qui nous est cher : l'accueil inconditionnel.

Ce réseau s'est développé en lien avec le Pacte de lutte contre la grande exclusion dont notre collègue Léa FILOCHE vient de parler et que nous aurons à rediscuter. Nous saluons le travail mené depuis de nombreuses années à destination de celles et ceux qui se sont un jour retrouvés en situation de très grande précarité et qui permet de lutter contre la désocialisation : permanences juridiques, domiciliations, mais aussi laveries, douches, coiffeurs, soins médicaux, leurs interventions sont aussi diverses que globales.

Nous profitons de cette tribune pour souligner leurs actions pendant le confinement, en particulier auprès de la population sans abri. Pour celles et ceux qui sont privés de toit, le confinement a aggravé la situation : restriction des libertés de circulation, impossibilité de faire la manche, restriction des activités de certaines associations, et face à une situation inédite, les différents acteurs se sont montrés particulièrement réactifs pour pallier l'urgence, alors que nous l'avons dit, toutes les difficultés étaient exacerbées. Nous le redoutions, maintenant nous le savons, la crise sanitaire se double d'une crise sociale et économique dévastatrice.

A ce titre, Hélène BIDARD l'a évoqué un peu plus tôt, le baromètre Ipsos Secours populaire sur la pauvreté est effrayant : un Français sur trois subit une perte de revenus. Beaucoup de Français ont basculé ou risquent de basculer dans la précarité, voire dans la grande précarité. Payer son loyer ou se nourrir, la question commence à se poser pour un nombre croissant de nos concitoyens et se pose encore plus pour les jeunes comme viennent de le rappeler mes collègues.

Ce matin, nous sommes appelés à voter sur un certain nombre de projets de délibération relatifs à la solidarité et à la lutte contre la précarité et nous y sommes très attentifs. Plus que jamais, nous avons besoin de ces amortisseurs sociaux et notre collectivité en est un et non des moindres.

Quand il ne reste plus rien, il reste toujours le service public. Notre première mission doit être la réponse aux besoins des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Chers collègues, chère Camille NAGET, comme j'ai pu le dire en 4e Commission, ce projet de délibération est régulier et cela depuis 1996. La Ville de Paris est à l'origine de la création

des Espaces Solidarités Insertion aux côtés de l'État et c'est un projet de délibération important pour notre ville et notre volonté exigeante de maintenir un premier accueil et un accompagnement des personnes désocialisées qui sont souvent à la rue.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, adopté lors du précédent mandat, que nous renouvellerons prochainement, avait permis une montée en charge de nos Espaces Solidarités Insertion notamment pour y développer des prestations telles que des consultations de santé, des consultations juridiques et pour s'adapter aux nouveaux publics à la rue comme les familles et les réfugiés.

Cette subvention permet de financer 15 de nos 16 espaces pour un montant global de plus de 4 millions d'euros. Le financement de l'Espace Solidarités Insertion géré par le SAMU social dans le 12e fera l'objet d'une délibération lors de notre prochain Conseil de Paris.

Il est important de préciser que nos E.S.I., Espaces Solidarités Insertion, couvrent tout le territoire parisien et ont permis en 2019, 470.000 accueils, 76.000 douches, 21.000 lessives, 10.000 consultations médicales et 21.000 entretiens sociaux. Ces accueils étaient nécessaires, voire vitaux pendant la crise sanitaire, d'ailleurs 6 d'entre eux ont continué d'accueillir, de soutenir les personnes en situation de rue pendant tous les mois de confinement. Les équipes de ces espaces que je rencontre progressivement depuis la sortie du confinement et depuis le début de ce mandat nous font remonter une forte augmentation du nombre de sollicitations.

Comme dans les projets de délibération précédents, je dirais que tous les voyants sont au rouge, il faut nous préparer à devoir absorber une vague sans précédent de basculement dans la grande précarité d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. C'est pourquoi la coordination de ces structures par nos services et la DASES est importante, elle permet d'avoir des remontées d'information régulières, d'ajuster la réponse en lien avec l'ensemble des partenaires.

Je vous demande donc d'adopter ce projet de délibération, qui nous permettra de maintenir notre action à destination des personnes en très grande précarité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 134).

2020 DASES 167 - Subventions (896.157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de 5 centres d'hébergement et 1 résidence sociale. Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abri.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons directement au projet de délibération DASES 167 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de cinq centres d'hébergement et une résidence sociale. C'est une subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abri et Nicolas JEANNETÉ s'est inscrit sur ce projet de délibération.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Nous voterons pour, bien évidemment, ce projet de délibération. J'ai juste un petit point de précision à vous demander. Vous parlez notamment de projets élaborés dans le cadre du budget participatif, on cite une association qui s'appelle "Un toit pour l'autre", on ne retrouve pas dans le projet de délibération le nom de la deuxième association. On aimerait avoir un peu plus de précision, mais bien évidemment on votera pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole à Léa FILOCHE, pour apporter cette précision.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Je vais d'abord en profiter pour rapporter le projet de délibération, parce qu'il contient beaucoup de belles choses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, vous avez cinq minutes pour vous faire plaisir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, surtout pour expliquer à tous les élus de cet hémicycle que c'est un très beau projet de délibération. La Ville de Paris a fait le choix volontaire de soutenir de nombreux projets de centres d'hébergement bien au-delà de nos compétences propres. Nous mettons à disposition du bâti dans des domaines intercalaires et subventionnons en investissement ou en fonctionnement des centres d'hébergement, ce qui est l'objet principal de ce projet de délibération.

Sur 23.000 places d'hébergement ouvertes tout au long de l'année, la Ville de Paris met à disposition 30 %, c'est-à-dire 7.000 places que nous finançons nous-mêmes. Par ce projet de délibération, nous allons financer, aux côtés de l'État dont c'est la compétence, je le rappelle, le fonctionnement des différentes structures qui accueillent les femmes victimes de violences, des femmes en situation de précarité ou des jeunes en situation de précarité aussi.

Ce sont ainsi cinq centres d'hébergement, une résidence sociale implantés dans les 14e, 15e, 16e et 18e arrondissements qui sont concernés. Les associations que nous finançons interviennent depuis plusieurs années sur le territoire parisien et nous permettent d'adapter nos structures d'hébergement à l'évolution des publics à la rue. Les femmes et les jeunes en errance sont de plus en plus concernés par les situations de rue et nécessitent un accompagnement global spécifique, ce que font ces structures.

L'accompagnement global comprend la prise en compte des problématiques de santé diverses et on sait que dans la période il y en a des particulières ; l'organisation d'activités de socialisation et d'insertion, y compris dans la ville, ça veut dire qu'on dépasse aussi le cadre strict de l'accompagnement sanitaire et social ; un accompagnement éducatif évidemment ; un accompagnement vers l'autonomie pour les jeunes et les moins jeunes, pour les personnes hébergées qui sortent de prison ou sont en situation de rue de longue date ; ou quand il y a un risque de prostitution, on met aussi en place un accompagnement psychologique.

Vous l'aurez compris, ces structures sont un accompagnement en dentelle pour des publics en grande précarité. Nous savons que leur travail est précieux.

Pour finir et pour répondre complètement à votre question, la subvention pour l'association "Un toit pour toi" devrait nous permettre de passer à la phase expérimentale du projet. Nous cherchons un lieu qui lui permettra le succès de cette nouvelle forme d'accompagnement et de stabilisation de personnes sans abri. La deuxième association c'est "AMLI" qui a développé des modulaires d'intérieur, qui ont permis notamment dans un centre d'hébergement du 13e de distinguer différents espaces de vie à l'intérieur d'un grand espace, qui est "Covid compatible".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 167).

2020 DASES 169 - Subventions (839.002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 169 concernant l'attribution de subventions et de conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri, mises en œuvre par cinq organismes.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, nous allons renouveler l'engagement de la Ville auprès des acteurs associatifs qui prennent soin au quotidien des Parisiens les plus fragiles. Comme toujours, nous nous associerons à cet engagement en votant pour ce projet de délibération et en exprimant nos remerciements à ceux qui, bénévoles, professionnels, donnent de leur temps et de leur énergie au service des personnes dans la rue. À Paris, ils jouent un rôle crucial et nous pouvons heureusement compter sur ce tissu associatif large pour assurer 13 maraudes d'intervention sociale, 4 maraudes d'évaluation et d'orientation, 11 maraudes spécialisées, ainsi que des dizaines de maraudes bénévoles.

La liste des intervenants est longue, au-delà des associatifs comme les "Enfants du canal", "Aux captifs la libération", "la Protection civile", "la Croix-Rouge", les associations paroissiales, "Emmaüs", "Aurore", sans oublier "Luasa" et "la Bapsa".

Depuis 2016, la Mairie de Paris a confié au Samu-social la mission de coordonner l'action de ces nombreux acteurs. Mission, on le sait, complexe mais primordiale pour permettre l'articulation de leurs actions. Pourtant, avec seulement quatre correspondants de coordination des maraudes du Samu social pour tout Paris, le travail est dense et les retours ne sont pas toujours rapides concernant cette urgence sociale, tant l'attente des mairies d'arrondissement, des associations, des personnes dans la rue et des Parisiens est forte.

Dans ce cadre, élus d'arrondissement, nous passons bien souvent directement par les associations que je citais tout à l'heure pour avoir un retour efficace sur nos signalements. En effet, dans nos quartiers nous savons

combien les acteurs associatifs ont besoin de soutien afin d'éviter le développement des zones blanches non couvertes par les maraudes et les éventuels doublons existants, afin de relayer les signalements et coordonner les actions autour des situations individuelles, notamment avec le suivi psychologique de certains publics, afin de développer des moments d'échange de bonnes pratiques entre maraudeurs, ainsi que des liens avec les services sociaux locaux, afin de mettre en place des formations à destination des bénévoles, et enfin, afin de développer la visibilité des maraudes pour les personnes dans la rue et pour les acteurs associatifs.

En conclusion, nous demandons que soit renforcée, contrôlée et soutenue l'action du Samu-social en ce sens. Il s'agit d'une mission de service public dont la responsabilité incombe à la Mairie de Paris. C'est à elle, c'est à vous d'assurer aux acteurs associatifs la bonne coordination de leurs actions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur BALADI, pour votre intervention qui est effectivement très complète, qui permet, je ne vais pas le redire, d'expliquer ce que l'on fait du point de vue des maraudes. C'est vrai que la Ville de Paris et comme de nombreuses métropoles, et par ailleurs même au-delà de la question des grandes villes, est très préoccupée par le fait qu'il y ait des personnes à la rue, très préoccupée par le fait que notre dispositif d'hébergement est quand même globalement saturé et qu'on arrive à un niveau d'embolie qu'on avait rarement atteint et qui fait qu'aujourd'hui il est très compliqué de pouvoir répondre à la demande de quelqu'un qui souhaite être mis à l'abri. Il faut faire sortir quelqu'un pour faire rentrer quelqu'un, cela a ses limites. Du coup, le rôle des maraudes sur l'espace public est en cela vraiment très très précieux.

Ce projet de délibération sur lequel vous venez d'intervenir, Monsieur BALADI, nous permet de conventionner à nouveau avec les principales associations qui effectuent des maraudes en direction des personnes à la rue. Ces différents opérateurs de maraudes dites "professionnelles", puisque ce sont des maraudes qui sont d'intervention sociale, avec des associations que nous connaissons bien, vous les avez citées, "Aurore", "Aux captifs la libération", "Emmaüs solidarité", "Les enfants du canal" nous permettent de couvrir l'ensemble du territoire parisien.

Ce projet de délibération a pour mission principale de demander aux maraudes d'aller vers les personnes sans abri pour les écouter, les soutenir, les orienter et les accompagner vers un projet de sortie de rue. Lorsqu'on n'a pas d'hébergement à proposer, ce n'est pas toujours facile.

Depuis de nombreuses années, la collectivité parisienne a souhaité s'investir aux côtés de l'État dans les actions relevant du dispositif parisien d'urgence social dont font partie les maraudes. En 2009, vous l'avez dit, en lien avec la Ville de Paris, nous avons instauré une première coordination des maraudes avec l'État, et depuis on a fait évoluer le dispositif, notamment en décidant, à compter du 1er septembre 2016, de confier cette coordination au Samu-social de Paris.

Donc, on a pu ainsi améliorer la continuité de la prise en charge du public. On a aussi convenu de modifier les limites des quatre secteurs de coordination pour qu'ils coïncident avec nos quatre secteurs de direction sociale de territoire, ce qui permet quand même d'avoir des acteurs qui se parlent et permet aussi de faire le lien avec les mairies d'arrondissement. Probablement, il y a des possibilités de faire mieux et ça, il faut qu'on y travaille collectivement, mais aujourd'hui, d'un point de vue administratif en tout cas, les choses sont assez claires entre les maraudes qui fonctionnent dans les territoires et les services sociaux qui font le suivi et la coordination de proximité.

En 2018, de nouvelles réflexions ont été menées afin d'améliorer le fonctionnement de cette coordination, donc on a essayé de finaliser le travail autour des indicateurs d'activité communs à toutes les maraudes d'intervention sociale. On a élaboré un cahier des charges de ces maraudes permettant de formaliser les missions principales, les modalités d'intervention et les indicateurs d'activité sociale, et puis on a travaillé sur des zones d'intervention de ces maraudes afin d'améliorer la couverture spatiale mais aussi temporelle des interventions, parce qu'il n'y a pas que des maraudes le soir, il peut y avoir des maraudes en journée, des maraudes la nuit et donc du coup on essaye aussi d'étendre la manière dont on intervient sur le territoire et les temps durant lesquels on intervient.

Effectivement, je le disais, il y a encore du chemin à parcourir, et la crise dans laquelle nous nous trouvons nous oblige à reprendre les choses de manière encore plus forte et encore plus coordonnée, mais aussi à avancer plus rapidement sur les objectifs que l'on a à se donner. On a plusieurs pistes d'évolution sur lesquelles nous travaillons.

D'abord, on essaye d'améliorer la connaissance des besoins avec des portraits sociaux de territoire qu'on travaille très activement avec les directions sociales de territoire, avec les services sociaux de proximité pour que chaque zone de coordination ait un secteur bien défini, avec un profil bien défini de ces publics. Notamment, les résultats des enquêtes menées lors de "la Nuit de la solidarité" ou d'enquêtes "flash" que nous menons spécifiquement dans certains quartiers nous permettent aussi d'avoir de vrais portraits très très précis de ce qu'il se passe dans les arrondissements.

L'autre piste, c'est de développer les liens avec les maraudes, des maraudes avec des accueils de jour, parce que là aussi, il y a quelque chose à construire. On a du mal à accueillir des personnes dans l'hébergement d'urgence et l'hébergement tout court actuellement.

On a aussi des dispositifs d'accueil de jour qui permettent aux gens de se reposer en journée, de prendre une douche, de faire des lessives, j'en parlais tout à l'heure, les Espaces Solidarités Insertion en font partie. Ces lieux-là doivent être là aussi très en lien avec les maraudes pour qu'il puisse y avoir du chemin facile par les personnes qui sont accompagnées.

Puis la dernière piste, c'est de réaliser un état des lieux de l'offre des maraudes spécialisées, de formuler des préconisations qui nous permettront d'améliorer la coordination avec les maraudes d'intervention sociale. Parce que vous l'avez dit tout à l'heure, il y a plusieurs niveaux et plusieurs types de maraudes, on essaye effectivement de mieux se coordonner.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour faire avancer l'ensemble de ces pistes d'évolution et d'amélioration du dispositif des maraudes d'intervention sociale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 169).

2020 DASES 218 - Subventions (1.242.294 euros), conventions et avenants pour des actions en direction des publics en grande précarité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire (aide alimentaire et insertion globale).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 218 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants pour des actions en direction des publics en grande précarité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, aide alimentaire et insertion globale.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Nous nous félicitons évidemment que la Ville subventionne ces associations dont le travail est essentiel, mais nous avons constaté pendant le confinement l'utilité d'avoir aussi de petites associations, très fines, au plus proche des besoins du territoire qu'elles connaissent, et nous savons que là aussi leur action peut être essentielle et elles ont été très mobilisées, notamment pendant le confinement.

Nous voulons affirmer que le groupe écologiste voudrait que la Ville apporte son soutien financier à ces petites structures dont beaucoup sont aujourd'hui en grande difficulté économique et nous considérons que la Ville doit aussi être présente pour les petites associations de quartier même si, je le dis encore, nous sommes très très contents des subventions nécessaires pour les associations que ce projet de délibération permet. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole à vous, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher Nour DURAND-RAUCHER, chers collègues, merci pour votre intervention sur ce projet de délibération qui va nous permettre de financer, j'ai presque envie de le dire, encore sept associations pour leurs actions mises en œuvre pendant la crise sanitaire mais pas que, à destination de publics en grande précarité sur l'aide alimentaire, l'aide au départ en vacances, la prévention et la lutte contre le surendettement, la réinsertion sociale et les permanences juridiques.

Ce projet de délibération propose donc d'allouer un montant important, effectivement, 1.242.294 euros à sept associations et institutions qui sont "la Protection civile de Paris Seine", "Refettorio Madeleine", "Le Secours populaire français", "Aurore", le "Crédit municipal de Paris", le "Mouvement pour la réinsertion sociale" et "Droits d'urgence".

Nous savons que notre tissu associatif a été fortement sollicité ces derniers mois, ce qui a permis à un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de survivre pendant le confinement notamment. L'engagement fort de ces associations perdure depuis le déconfinement, et nous savons que nous aurons à nouveau besoin d'elles dans les semaines et les mois qui viennent.

Grâce à ce projet de délibération, nous allons financer ces quatre associations qui ont développé des actions spécifiques d'aide alimentaire pendant la période du confinement, qui n'existaient pas avant le confinement : "La Protection civile", le "Refettorio", le "Secours populaire" et "Aurore", et trois autres organismes qui œuvrent pour

l'insertion globale et l'accès au droit : le "Crédit municipal", le "Mouvement pour la réinsertion sociale" et "Droits d'urgence".

Pour les structures qui œuvrent notamment pour la réinsertion, la prévention contre le surendettement, qui est probablement un sujet qui nous attend, nous renouvelons les subventions octroyées en 2019 qui ont toute leur pertinence, je pense, dans la séquence.

J'entends tout à fait votre remarque sur le fait que nous finançons par ce projet de délibération des associations, des institutions qui se sont installées, qui sont d'une certaine importance. La période de la crise sanitaire a effectivement fait émerger un certain nombre d'initiatives à l'échelle locale, soutenues notamment par la "Fabrique de la Solidarité" que nous avons créée il y a quelques mois sous l'impulsion de Dominique VERSINI. Ces initiatives, nous les avons également soutenues matériellement pendant le confinement avec des distributions de masques, des distributions de matériels, la mise à disposition de locaux, et nous les soutiendrons encore en 2021.

Il est important pour nous que toutes ces jeunes associations puissent se construire dans la durée et nous serons à leurs côtés pour leur permettre de se développer et de s'ancrer sur le territoire parisien.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 218).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des personnes vivant à l'hôtel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 56 est relatif à l'accompagnement des personnes vivant à l'hôtel.

La parole est de nouveau à Nour DURAND-RAUCHER, pour présenter ce vœu n° 56.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Dans la veine de ma remarque précédente, nous savons qu'il est important d'avoir un tissu fin au plus proche des habitants. Nous avons abordé durant l'heure précédente le problème gravissime des personnes à la rue bien trop nombreuses et il y a aussi, face à l'insuffisance des moyens d'hébergement d'urgence, beaucoup d'hôtels sociaux, notamment dans le 11^e arrondissement.

Malheureusement, le 31 août, l'un d'entre eux a pris feu, il abritait 21 familles, en grande majorité des femmes seules avec enfants. Nous avons vu à quel point les services étaient organisés pour faire face à la détresse et je salue leur réactivité, notamment la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Nous avons aussi assisté à la solidarité des habitants, des riverains, qui ont permis à ces familles d'accéder plus facilement à une aide, par exemple en collecte de vêtements, en distribution alimentaire ou de produits de première nécessité.

En fait, ce que nous voulons dire avec ce vœu, c'est que les solidarités locales peuvent accompagner les solidarités institutionnelles et que nous voulons appuyer le lien entre les deux. La coordination entre les services existe, mais il est très important qu'il y ait aussi une coordination avec les initiatives locales, qui dans des situations d'urgence peuvent porter à s'adapter au plus vite. Donc, nous considérons qu'il est important d'organiser l'action complémentaire des professionnels du service public avec les associations et les habitants.

Il est aussi possible pour la Ville de s'engager toujours plus et nous souhaitons que la Ville soutienne l'initiative du logement d'abord, car nous considérons que les familles sont tout à fait mûres pour y faire face. Donc, nous voulons faciliter l'accès des familles à des logements pérennes en positionnant la Ville en faveur d'une candidature à la manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du logement d'abord, et évidemment nous critiquons l'État, qui manque à son devoir, puisque normalement c'est bien la Préfecture de région et les services de l'État qui devraient permettre l'hébergement et l'accompagnement social des familles à l'hôtel et mieux faire ce travail. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Léa FILOCHE, pour répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Nour DURAND-RAUCHER, chers élus du groupe Ecologiste de Paris et chers collègues, pas grand-chose à ajouter suite à la présentation de votre vœu. Comme j'ai pu le dire lors des interventions précédentes et lors des échanges que nous avons eus sur les projets de délibération que je rapporte devant notre Assemblée, et comme

je le dis depuis le début de notre mandat, nous faisons face à une crise sociale inédite, d'une ampleur que nous ne pouvons pas encore complètement mesurer.

Comme vous le dites, la Ville de Paris a fait beaucoup, et aujourd'hui encore avec le projet de délibération précédent, le DASES 167 sur le conventionnement avec différentes associations pour la gestion de cinq centres d'hébergement et d'une résidence sociale. Nous continuons de nous engager dans le domaine de l'hébergement, domaine qui n'est pas, je le rappelle, de notre compétence directe.

Votre vœu met la lumière sur la situation des personnes vivant à l'hôtel. Femme isolée ou non, homme isolé ou non, famille monoparentale, famille, il s'agit davantage de mise à l'abri à l'hôtel que d'hébergement qui permette une réelle stabilisation. Je pense que cela, on peut l'acter entre nous et on peut se le dire, l'hôtel n'est pas une solution pérenne pour protéger les personnes et leur permettre de rentrer dans des parcours d'accompagnement.

Un accompagnement social et d'insertion dans notre ville notamment par le logement serait beaucoup mieux, et je connais l'engagement de mon collègue Ian BROSSAT dans ce domaine. L'accompagnement social n'est pas efficient, voire absent et nous continuons d'interpeller les services de l'État qui vont déployer, il faut le souligner, une plateforme départementale d'accompagnement social que nous attendons, et que les acteurs de la solidarité attendent aussi très impatiemment.

Nous continuons de renforcer nos services sociaux, d'accompagner la coordination des différents acteurs et initiatives, et je pense qu'il est important que nous puissions nous appuyer aussi sur les élus d'arrondissement, qui ont aussi toute leur place à prendre dans la coordination de ces dispositifs entre le social et l'hôtel. En tout cas, il y a quelque chose à creuser, qui n'existe pas, je pense qu'il faut qu'on se donne les moyens de pouvoir l'imaginer.

Un point particulier sur le logement d'abord, avec Ian BROSSAT, une réflexion est en cours évidemment concernant l'appel à manifestations d'intérêt que vient de publier l'État. L'objectif est louable, je pense qu'il faut le souligner, mais les moyens mis sur la table par l'État sont très faibles, mais je rejoins vos considérants, j'é mets donc un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Et nous terminons cette matinée avec le vœu n° 57 relatif au projet de l'association "L'étape solitaire".

Je donne la parole à Catherine IBLED pour le présenter.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, suite à la fermeture du Clos Feuquières dans le 15e arrondissement, qui était géré par le Relais Logement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai fait voter ou alors si je n'ai pas fait voter... Ecoutez, il me semblait l'avoir fait voter. Excusez-moi Catherine IBLED, je préfère qu'il n'y ait aucun doute pour le compte rendu.

Donc, avec un avis favorable de l'Exécutif, sur le vœu n° 56 que je mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il me semblait déjà avoir prononcé ces paroles.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 77).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet de l'association "L'étape solidaire".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà, je suis vraiment désolé, chère collègue, excusez-moi, je vous redonne avec plaisir la parole pour présenter le vœu référencé n° 57.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie.

Suite à la fermeture du Clos Feuquières qui était géré par le "Relais Logement", ce centre ne propose plus ni domiciliation, ni accueil de jour, ni halte de nuit avec dortoir, ni CHU hivernal, ni les ateliers solidaires, ni même le jardin partagé.

Ces activités du Clos Feuquières ont été partiellement transférées rue Bague, à l'association "Dom' 15" sous l'égide de l'association "Aurore". Les bénévoles ont continué à prendre en charge les actions durant tout l'été, puisqu'avec la Covid la date de transfert initiale a été déplacée du 9 mars au 18 août, donc on avait une équipe de bénévoles très impliquée, mais au 18 août on s'est retrouvé avec des milliers de courriers qui étaient stockés sans que personne ne puisse venir les retirer.

La nouvelle offre de service n'est plus tout à fait de la même qualité que celle qui était prise en charge auparavant. Il y a donc, à date, un manque cruel de soutien, surtout en cette période de crise où l'on voit les files d'attente s'allonger devant les centres de distribution alimentaire.

Dans le 15e, nous avons également eu la fermeture du centre Viala et nous n'avons plus qu'un seul centre social qui est le foyer Grenelle, qui est extrêmement bien intégré dans le quartier, apprécié des bénévoles qui viennent à la fois du 7e et du 15e arrondissement et s'engagent auprès des plus démunis.

C'est pourquoi l'association "L'étape solidaire" avait proposé de reprendre le site afin de poursuivre l'action sociale du site Clos Feuquières.

En début de semaine, j'ai reçu un courrier de la DRIHL et le député RENSON également, nous donnant des réponses concernant ce vœu. Je dois un tout petit peu modifier le vœu, et ce que je demande, c'est que la Mairie de Paris, propriétaire du site propice à ce type d'action, donne une suite favorable au maintien d'une action solidaire dans les locaux du Clos Feuquières. Je ne maintiens pas la deuxième partie du vœu. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Catherine IBLED, mes chers collègues, comme vous l'indiquez, sur le site du Clos Feuquières du 15e arrondissement l'association "Relais Logement" gérait jusqu'au début de l'année 2020, à la fois un accueil de jour, un service de domiciliation, une halte de nuit et quelques places d'hébergement dans le cadre du Plan hiver.

Si ce site est une propriété de la Ville, je tiens à rappeler que l'Association est entièrement financée par la DRIHL pour les activités qui relèvent d'une compétence de l'État. C'est d'ailleurs la DRIHL qui a diligencé une inspection générale sur l'association "Relais Logement". Cette inspection générale a mis en exergue une gestion financière contestable, gestion financière qui a conduit à la mise en liquidation judiciaire de l'Association.

Le projet que présente l'association "Etape solidaire", association créée par une partie de l'ancienne équipe "Relais Logement", s'inscrit dans la volonté de permettre au Clos Feuquières de poursuivre sa vocation sociale. Toutefois, ce n'est pas ici que nous allons, à travers un vœu, décider de l'association qui reprendra la gestion de ce site.

J'ai demandé aux services de la Ville de se rapprocher de la DRIHL pour étudier les différentes possibilités sur ce site, nous les communiquerons bien évidemment à la mairie du 15e avec qui, je suis sûre, nous partageons la volonté de voir aboutir rapidement un projet à vocation sociale sur ce secteur. Je le répète, nous ne sommes pas les seuls à décider du projet retenu, il serait prématuré d'attribuer un local à une association sans savoir si l'État va bien en financer le fonctionnement. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu. Si vous le maintenez, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je reviens vers vous, Catherine IBLED, compte tenu de l'argumentation très ouverte de Léa FILOCHE, retirez-vous votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, je vous remercie, Madame Léa FILOCHE, pour votre réponse et ces précisions, et j'ai bien conscience que la situation est complexe, donc je retire mon vœu, mais je resterai effectivement vigilante sur l'attribution d'un site social au Clos Feuquières. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

Le vœu n° 57 est donc retiré.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été posées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative au "Covid-19 : Agir en direction des quartiers populaires."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique de santé à Paris face à la crise du Covid."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique d'insertion des jeunes."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation de précarité des jeunes et des étudiant.e.s."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, concerne "la gouvernance parisienne."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation de l'hôpital public."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, concerne "les aménagements urbains et l'enlaidissement de Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à "la création d'un conseil scientifique parisien."

De ce fait, je vais pouvoir vous souhaiter un bon appétit.

Je suspends la séance, reprise à 14 heures 45 pour les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de reprendre nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au Covid-19 : Agir en direction des quartiers populaires.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la politique de santé à Paris face à la crise du Covid.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'hôpital public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité va être posée par la présidente du groupe - je cherchais - Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Covid-19 est une épidémie globale face à laquelle chacune et chacun est concerné. J'ai d'abord une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées par ce virus - les personnes âgées résidant dans les E.H.P.A.D., pour qui la situation a été particulièrement sensible - ainsi que les personnes qui ont perdu des proches. J'en profite également pour remercier les personnels de santé hospitaliers et des E.H.P.A.D. de leur mobilisation depuis le début de la crise. Nous ne sommes pas tous égaux face à cette crise sanitaire. Si le coronavirus nous menace toutes et tous, il attaque davantage les plus vulnérables, et notre ville n'échappe pas à ce constat. Les facteurs de comorbidité se concentrent d'ailleurs davantage parmi les publics les plus précaires : maladies du type diabète ou obésité, exposition plus importante à cause de métiers ne permettant pas de télétravailler, densité des quartiers de résidence.

Nous avons le devoir de protéger l'ensemble de notre population, mais une attention particulière doit être portée en direction de ce public plus vulnérable. Notre objectif doit être d'éviter les mesures de restrictions supplémentaires qui risqueraient d'accentuer les difficultés des publics précaires, déjà durement impactés par les mesures de confinement en mars dernier. Contrairement à la stratégie choisie par des grandes villes comme Madrid, les écologistes s'opposent à des mesures trop restrictives qui cibleraient en particulier les quartiers populaires. Nous sommes favorables à une stratégie globale de santé publique visant à mettre en œuvre des actions de prévention, d'information et de promotion de la santé en direction de l'ensemble de la population française.

Je veux rappeler que lors de la première vague, il avait été démontré, à travers une analyse simple basée sur le lieu de résidence, que les quartiers populaires avaient été davantage touchés par le virus. Malheureusement, aucune étude n'a depuis été faite pour étayer ce constat, avec des données chiffrées. Je regrette que les alertes émanant des personnels hospitaliers n'aient pas été prises au sérieux. La période de confinement a été difficile à vivre pour de nombreuses familles parisiennes, en particulier dans les quartiers populaires. La classe à distance a accentué les inégalités scolaires et nous a rappelé l'importance du maintien d'une continuité pédagogique au sein de l'école en présence des professeurs. C'est pourquoi il s'agit d'une nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver la classe à l'école dans les meilleures conditions.

Voici donc mes questions : comment la Ville compte-t-elle intervenir de manière ciblée dans les quartiers populaires, dans la lutte contre le Covid-19 ? Comment la Ville compte-t-elle se coordonner avec les autorités

sanitaires pour pouvoir rendre les actions plus efficaces ? Il semble que les établissements des quartiers populaires ont été les plus touchés par des cas de Covid-19. Comment peut-on s'assurer que le rectorat, la Ville, l'A.R.S. travaillent de concert pour que les mesures de prévention, de promotion de la santé, d'éducation sanitaire soient une priorité dans les écoles, en particulier dans les quartiers populaires ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Comme il y a quatre questions d'actualité consacrées notamment à la crise du Covid-19, nous allons regrouper ces questions pour avoir une réponse qui sera assurée bien sûr par Anne SOUYRIS, mon adjointe.

Pour la question d'actualité du groupe Communiste et Citoyen, je donne donc la parole à M. Maxime COCHARD.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Madame la Maire.

"Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que les économies reconnaissent et rémunèrent si mal". C'était ce qu'affirmait Emmanuel MACRON devant 36 millions de téléspectateurs le 13 avril dernier.

Aujourd'hui, nombre de soignants n'ont toujours pas touché la prime Covid. Les intérimaires et vacataires travaillant en hôpital ou en E.H.P.A.D. en sont toujours exclus. En guise de reconnaissance, le personnel de l'A.P.-H.P. vient d'apprendre que leurs congés pourront être annulés à partir d'octobre. Aujourd'hui, les personnels soignants subissent la deuxième vague comme ils ont subi la première. Nous aurions pu armer les hôpitaux avec les 12.000 lits supplémentaires de réanimation, tel que préconisé au mois de mai, mais cela n'a pas été fait. Le plan massif pour notre santé, notre recherche, nos aînés, annoncé par le Président de la République il y a maintenant plusieurs mois, se fait toujours attendre. Alors que 3.400 lits d'hôpitaux ont été supprimés en 2019 et plus de 100.000 sur les 25 dernières années, un moratoire doit être mis en place sur les fermetures de lits.

Ce n'est pas seulement le Covid qui met la société à l'arrêt et impose la fermeture des bars, des gymnases et met à mal notre économie, faisant ainsi basculer des milliers de personnes dans la précarité, c'est aussi le refus obstiné du Gouvernement de renoncer à sa politique de casse des services publics qui affaiblit notre société et complique notre capacité à faire face à l'épidémie. Etre à la hauteur de la crise actuelle suppose de sortir des cures d'austérité et des schémas politiques libéraux que l'on connaît depuis des décennies. L'A.P.-H.P. doit veiller à associer étroitement les salariés à l'organisation des soins, alors que nous nous rapprochons de la crête de la deuxième vague, notamment par la consultation des instances représentatives du personnel, C.S.E. et C.H.S.C.T.

Face à la confusion gouvernementale, la Ville de Paris peut et doit, une fois de plus, prendre ses responsabilités. Dans les domaines qui relèvent de sa compétence, elle doit être exemplaire. Les études nécessaires à l'ouverture de sept nouveaux centres de santé prévus pour ce mandat, doivent être lancées sans tarder, les lieux d'implantation trouvés et le budget adéquat intégré au plan d'investissement de la mandature. Le Conseil de Paris de mai a voté un vœu du groupe Communiste et Citoyen demandant un moratoire sur toutes les restructurations en cours au sein de l'A.P.-H.P. Nous allons, dans quelques mois, examiner la révision du P.L.U. Nous serons, comme les soignants, attentifs à ce sujet.

Madame la Maire, comment envisageons-nous d'accompagner l'A.P.-H.P. pour renforcer nos capacités communes d'action face à cette crise sanitaire sans précédent, afin de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à présent à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour la question d'actualité du groupe Paris en commun.

Je vous en prie.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris se situe désormais en zone écarlate. Depuis la fin du mois de juillet, ce risque avait été annoncé par le Conseil scientifique, qui identifiait la capitale comme une zone particulièrement sensible. Depuis, le Gouvernement répète à l'envi son fameux triptyque comme sa stratégie : "Tester, tracer, isoler". En attendant, les Parisiennes et les Parisiens patientent parfois plus de 10 jours pour obtenir les résultats de tests qu'ils peuvent surtout réaliser grâce à l'engagement de la Ville de Paris et des laboratoires privés. Situation inquiétante alors que la période de vaccination antigrippale va débiter.

En attendant, aucune politique d'identification de la genèse des "clusters" n'a été mise en place et nous devons nous contenter d'agir sur les lieux où la déclaration d'absence est obligatoire, comme le milieu professionnel ou universitaire, pour les repérer. En Allemagne, les clients des lieux fréquentés doivent laisser leurs coordonnées, permettant ainsi de remonter jusqu'aux cas contaminants et, en parallèle, d'objectiver les lieux et trajectoires de

contamination. En attendant, la méthode d'écoute et de négociation avec les professionnels, voulue par la Maire de Paris pour améliorer les protocoles sanitaires, a permis de limiter les fermetures sèches, et elle mériterait d'être appliquée à d'autres secteurs d'activité.

En attendant, Madame la Maire, mes chers collègues, nous entendons chaque soir des chiffres d'hospitalisation et d'admission en réanimation présentés comme critiques, car ils atteignent le nombre maximal de lits disponibles. Si cela était compréhensible au début de l'épidémie, c'est un état de fait qui ne l'est plus, plus de six mois après. Va-t-on devoir de nouveau déprogrammer les soins médicaux de nos proches ? Va-t-on devoir entendre des responsables d'établissements privés demander à être réquisitionnés pour augmenter le nombre de lits ? Va-t-on devoir constater l'épuisement d'une profession tout entière qui ne saurait se contenter des applaudissements de la population ? Le Gouvernement va-t-il aussi nous asséner de nouveau qu'il n'y a pas assez de masques et de surblouses ?

Un Ségur de la santé a été provoqué. Les résultats sur le terrain ne sont pas satisfaisants. Les personnels de santé appellent d'ailleurs à la grève le 15 octobre prochain. En Italie, ce sont plus de 20.000 personnes qui ont été recrutées pour faire face à la maladie. Alors que la pandémie progresse et que les hôpitaux sont de plus en plus sollicités, nous souhaiterions attirer l'attention de l'Etat sur la mobilisation massive et structurelle nécessaire en faveur de l'hôpital public, et connaître l'implication de la Ville de Paris dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

On ne la voit pas. Elle n'est pas là ? Elle n'est pas là. D'accord.

Ecoutez, très bien. Je propose à Anne SOUYRIS de répondre et puis, M. le Préfet de police, bien sûr, qui joue un rôle très important dans les mesures qui sont aujourd'hui mises en œuvre, et je conclurai.

La parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci pour toutes ces questions d'actualité qui, évidemment, sont essentielles pour la poursuite de notre politique publique de santé à Paris en ce moment et dans la crise sanitaire qui est la nôtre.

Je veux d'abord rappeler la mobilisation exemplaire des services de la Ville de Paris face à cette crise sanitaire depuis le départ et les effets systémiques depuis le mois de février 2020 dernier. D'abord, nous avons réussi à mettre en place des mesures préventives d'isolement et d'accompagnement des personnes atteintes ou à risque, notamment les publics les plus fragiles ou éloignés du système de soins : les seniors et les personnes à la rue. Nous avons également aidé à faire en sorte que les personnes soient isolées quand elles étaient infectées ou, en tout cas, aider à mieux se protéger et à mieux protéger les personnes proches grâce au système "Covisan" avec l'A.P.-H.P., qui a été un système très important, que nous continuons de développer, et qui a été vraiment la base du système qui s'est développé après en France, avec un manque, néanmoins, qui était l'accompagnement nécessaire de la ville, de la médecine de ville, des professionnels de ville, que ce soient des professionnels sociaux ou sanitaires, qui sont essentiels dans le maillage et l'accompagnement thérapeutique.

La distribution des masques, évidemment, qui a été le choix fait par la Maire de Paris dès le départ, au moment où il y avait une énorme pénurie de masques, où tout le monde manquait de masques, que ce soient les personnels mêmes de l'A.P.-H.P. et que ce soient les personnes qui intervenaient dans la rue auprès des personnes sans domicile. La Maire de Paris, Madame la Maire, vous avez dit qu'il fallait et avez fait cette distribution auprès de... pratiquement 7 millions de masques, je crois, qui ont été distribués pour que tout le monde soit protégé, à un moment même, au départ, où l'on disait que les masques n'étaient pas nécessaires. Ce qui heureusement n'est plus le discours actuel.

Le déploiement, enfin, des campagnes de dépistage dans les établissements sociaux et médico-sociaux et puis, auprès du grand public, qui continuent de se déployer aujourd'hui et sont absolument essentielles si l'on veut arriver à pouvoir bloquer l'évolution de cette épidémie. On a pu voir en Allemagne comment cette épidémie a pu être, en tout cas, beaucoup amenuecée, comment leur taux d'incidence est encore un sixième du nôtre. C'est en grande partie grâce à cette politique de dépistage massif, que nous avons tant de mal en France à mettre encore en place, mais qu'à Paris, nous avons commencé à mettre en place dès les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, puisqu'aujourd'hui encore, depuis le 31 août, nous n'avons pas fait moins de 45.000 tests P.C.R., avec 7 barnums de dépistage ouverts à date, et nous souhaitons mettre - d'ici un mois, j'espère, peut-être avant - 17 barnums à Paris pour pouvoir faire en sorte que chaque personne à Paris puisse se faire dépister dans son arrondissement.

La situation épidémique dont vous parlez est le fait que l'hôpital, qui est quand même un sujet majeur dans notre pays, et la crise de l'hôpital... Je vous rappelle quand même que les manifestations, les grèves hospitalières, la situation de l'hôpital un an avant la crise que l'on vient de connaître et que l'on connaît actuellement, étaient déjà là. Il y avait déjà des manques cruels de personnels et de lits. Et bien, aujourd'hui, nous sommes dans une situation quasi...

Excusez-moi, je finis de parler. Merci. Vous pourrez parler ensuite.

En tout cas, il se trouve qu'actuellement, nous n'avons pas plus de lits, de places de réanimation pour aborder cette deuxième phase que nous n'en avons au mois de mars. Et au contraire, nous avons 10.000 personnes de moins qui vont venir en Ile-de-France aider le personnel soignant à l'hôpital, puisque ces 10.000 personnes qui étaient venues lors de la première phase, elles se trouvent actuellement occupées dans leurs propres régions parce que l'épidémie s'est élargie et n'est pas maintenant simplement dans les grandes métropoles.

Donc, on a une situation qui risque d'être pire, qui n'est pas prise en compte par un Gouvernement actuellement, en tout cas pas à la hauteur. Il n'y a pas eu du tout d'anticipation cet été pour former les gens, pour essayer d'arriver dans une situation supportable et soutenable pour cette deuxième phase. Et donc, on se retrouve dans une situation, par exemple à Paris, qui est en zone rouge écarlate, où nous devons faire une prévention accrue pour pouvoir bloquer l'évolution de cette épidémie et que l'on ne se retrouve pas dans une situation de réanimation complètement débordée. Voilà. C'est la situation dans laquelle nous sommes actuellement, et nous prenons toutes les dispositions pour.

Nous avons 15 jours puisque la décision a été prise avec l'Etat de fermer, d'être plus restrictif pour pouvoir bloquer plus facilement l'épidémie pendant 15 jours, mais, à la suite de cela, la décision que la Maire de Paris a prise, que nous avons prise ensemble, est la suivante : c'est le fait qu'il va falloir anticiper ensemble et ne plus être dans une démarche simplement d'ouverture/fermeture. Ce qui signifie avoir des propositions renforcées en termes de travail, avec l'hôpital évidemment, avec, là, pour le coup, de voir comment nous allons pouvoir faire en sorte - c'est ce que nous allons proposer aussi à l'A.P.-H.P. - comment on peut avoir plus de lits et plus de formations en réanimation. Comment, avec la Ville et avec les professionnels de ville, de santé de ville, on peut avoir un dispositif Covisan renforcé, avec des équipes de ville qui permettent d'aider l'hôpital. On le fait déjà et nous l'avons déjà lancé. Simplement, il nous faut aussi avoir - et je finirai sur ce point parce que c'est très important ; plusieurs questions posées étaient posées sur ce sujet - la question de la précarité...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez. Juste un instant, Anne SOUYRIS.

Vraiment, je ne comprends pas très bien, là. On est dans un exercice qui consiste à d'abord se questionner, apporter des réponses, faire la transparence. Vous pouvez recommencer le jeu qui consiste à faire du bruit pour que les vrais sujets ne soient pas posés sereinement, avec des réponses tout aussi sereines, sachant que c'est ce qu'attendent de nous les Parisiennes et les Parisiens. Vous voulez continuer dans ce jeu-là, c'est votre responsabilité. Simplement, si vous voulez faire du bruit, faites-le à l'extérieur. Nous, on est là pour travailler sérieusement, et Anne SOUYRIS va poursuivre puisqu'elle seule a la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais terminer sur la question des inégalités sociales, qui sont absolument essentielles dans cette épidémie et sur lesquelles plusieurs questions ont été posées.

D'abord, il y a plusieurs études qui, actuellement, objectivent les discriminations et les inégalités sociales et territoriales, que l'épidémie de Covid et ses conséquences socio-économiques viennent redoubler. D'abord, je le dis parce qu'il va falloir vraiment travailler sur cette question avec l'Etat. L'étude de l'"Observatoire régional de santé d'Ile-de-France" sur la surmortalité liée au Covid par commune dans la région, montre que les communes les plus pauvres ont payé le plus lourd tribut lors de la première vague. Les premiers résultats de l'étude EpiCOV menée par l'INSERM objectivent également le lien entre les conditions de vie, l'habitat dense, la précarité et la surexposition au Covid et à ses formes graves. Et enfin, l'étude publiée hier par l'observatoire épidémiologique de "Médecins sans frontières" révèle que la moitié des personnes en grande précarité qui fréquentent des permanences de M.S.F., a été touchée par le Covid cinq fois plus que la séroprévalence moyenne observée à Paris en population générale.

La Ville, depuis le départ, a été particulièrement alertée sur cette question, malgré le fait que nous avons peu de données au départ. Et dès que nous avons commencé à voir les premiers chiffres tomber grâce, en particulier, à nos barnums et à nos sérologies que nous avons faites à ce moment-là, on a vu qu'il y avait beaucoup plus d'incidences et de positivité dans les barnums des quartiers populaires que les autres. Et bien, nous avons fait en sorte de redoubler nos efforts dans ces quartiers, et par le dispositif Covisan, et aussi par la politique de dépistage que nous avons redoublée à ces endroits-là. Et nous allons continuer dans ce sens. Mais s'il y a quelque chose que nous demandons à l'Etat, c'est d'avoir des chiffres beaucoup plus clairs, beaucoup plus précis pour pouvoir mieux agir, nous aussi, en tant que Ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Anne SOUYRIS.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot sur les mesures qui ont été prises, pour revenir sur leur esprit et sur la façon d'aborder le calendrier par rapport à leur mise en œuvre.

Sur l'état d'esprit de ces mesures, que j'ai donc édicté en tant qu'autorité administrative en charge, en relation, bien sûr, avec les autres autorités administratives - l'A.R.S., le Rectorat, la Région Ile-de-France ; je parle du Préfet de Région Ile-de-France ; et bien évidemment la collectivité de Paris - ont consisté à vouloir et à faire en sorte de préserver la vie sociale et la vie économique. Je voudrais vraiment insister sur ce point parce que c'est l'esprit de ces mesures. Après, on peut les critiquer en disant qu'elles ne répondent que partiellement à l'objectif ainsi décrit, mais c'est véritablement cela l'objectif : ne pas fracasser notre vie économique et notre vie sociale. C'est vraiment cela l'item général de cette réflexion.

Après, les mesures qui ont été prises se sont forcément inspirées d'un certain nombre de précédents. Et je pense notamment à celui de Marseille, qui avait servi au moment de la mise en œuvre de cette phase la plus élevée du niveau d'alerte. Mais nous avons insisté, comme j'utilise d'ailleurs le "nous" parce que je me permets de parler également au nom de la Ville de Paris, pour que les mesures envisagées à Marseille soient aussi adaptées à notre situation, et elles l'ont été par le Premier ministre. Et je pense en particulier au cas des restaurants. Et d'ailleurs, cela a pu bénéficier également à Marseille puisque nous avons inventé un dispositif spécifique.

Je sais très bien, et je ne vais pas détailler ici les mesures, qu'il y a des niveaux de contradiction dans l'ensemble des mesures. J'ai parfaitement perçu qu'il est difficile de fermer les bars en laissant ouverts les restaurants, alors que certaines fois, les restaurants servent des consommations le matin ou l'après-midi qui peuvent s'assimiler à des prestations de bars. Je suis parfaitement conscient de ce type de contradiction. Il y en a beaucoup d'autres qui pourraient être ici abordées, mais je crois que c'est une situation d'équilibre. Il fallait choisir et c'est ce choix d'équilibre que nous avons conduit en relation avec le Gouvernement.

Sur la méthode, la méthode vise avant tout à édicter des mesures pour une période courte, une quinzaine de jours, à en faire le bilan, bien évidemment avant le terme de ladite période, pour, ensemble, c'est-à-dire avec vous et avec les autres autorités administratives, envisager la période suivante. Parce que je pense aussi qu'il faut être assez réaliste : il y aura une période suivante. Notre juge de paix collectif, ce qui fera que les mesures s'allégeront ou s'aggraveront, c'est la situation des urgences. Les données sont communiquées quotidiennement. Vous les avez. Vous voyez bien que le risque est que la courbe d'augmentation, d'un seul coup que la pente s'élève, qu'elle devienne même exponentielle, auquel cas la situation deviendrait grave. Ce n'est pas encore cela, mais on voit bien que le nombre d'admissions en urgence augmente. Et donc, les mesures que nous serons amenés à discuter tiendront compte de cette ligne de crête essentielle. Il ne faut pas que notre système de santé s'affaisse. Parce qu'il n'y a pas que les malades du Covid : il y a tous les autres qui doivent être traités absolument. Et c'est l'état d'esprit qui prévaut.

Ce que je vous dis se fait, bien évidemment, là aussi, en échange avec différentes autorités gouvernementales pour trouver toujours le point juste d'équilibre. Ce qui me frappe sur la mise en œuvre de ces mesures... Certaines sont assez sévères quand même. Il a fallu fermer à nouveau les salles de sport. Il a fallu fermer les parcs et expositions, tout ce que l'on appelle les "C.T.S." dans notre jargon. Tout cela est difficile - j'en ai parfaitement conscience - pour les économies qui en dépendent, mais nous avons ce travail à faire dans le cadre d'une appréciation de l'ensemble de nos concitoyens. Et quand on regarde - c'est ce que je voulais vous dire en conclusion - le nombre de verbalisations n'est pas aussi élevé que cela par rapport au nombre d'interventions que nous faisons. Il y a une espèce de discipline collective. On le voit dans les transports en commun. Il y a très peu de verbalisations dans les transports en commun. Il y en a toujours parce que l'on trouve toujours... Ce ne sont pas forcément des gens, d'ailleurs, qui ne veulent pas porter le masque, mais il y a des gens qui oublient leur masque et s'en aperçoivent sur le quai. Ce n'est pas une chose aussi inhabituelle que cela, mais c'est vraiment cette discipline collective qui compte.

Et l'équilibre visait aussi à faire adhérer le plus grand nombre à nos concitoyens à cette idée générale qu'il faut que l'on s'y mette tous. C'est de notre résultat collectif que dépendra l'avenir de ce pays et pas du nombre de verbalisations que nous pourrions faire, nous, Préfecture de police, qui est un épiphénomène par rapport à cela, je veux dire, qui est simplement la constatation d'un échec sur un certain nombre de personnes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je voudrais vraiment ajouter deux points même si, bien sûr, les réponses ont été extrêmement précises et votre intervention aussi, Monsieur le Préfet de police. En ce qui nous concerne, il fallait d'abord, puisque nous nous inscrivons dans une durée on ne sait pas de combien de temps - 12, 18 mois pendant lesquels il va falloir vivre avec ce virus - il s'agissait pour nous aussi de mettre en place une méthode, une méthode avec l'Etat, en partenariat, en association étroite avec l'Etat, pour que cette méthode nous permette effectivement de concilier à la fois la vie sociale, culturelle, sportive, associative, démocratique, qui est absolument indispensable, et l'on sait combien la crise sanitaire a déjà eu d'effets délétères en matière d'emploi, de fermeture d'entreprise. Donc, vivre avec le virus en assurant une vie qui nous permette d'être ce que nous sommes, de travailler, de nous divertir, de faire du sport et aussi de participer à des débats démocratiques, et de l'autre côté, évidemment, protéger notamment les plus vulnérables, et parmi les plus vulnérables, on sait qu'il y a les aînés, ceux qui sont dans les E.H.P.A.D., avec des mesures qui ont été annoncées aussi par le directeur général de l'A.R.S.

Des mesures, d'ailleurs, que nous avons anticipées à Paris pour nos E.H.P.A.D., puisque nous avons, dès le retour de cet été, avant même la fin du mois d'août, décidé de procéder à des tests pour les personnels revenant après leurs vacances travailler dans les E.H.P.A.D. Donc, nous avons anticipé un certain nombre de mesures. Donc, les aînés, ceux qui sont dans les E.H.P.A.D. Ceux qui sont à domicile et pour lesquels nous avons des services à domicile, mais aussi de l'accompagnement par des plateformes téléphoniques pour savoir comment ils vont et pouvoir réagir à temps. Et puis, parmi les publics fragiles, vous l'avez dit, il y a une dimension sociale évidente. Comme dans toute épidémie, elle frappe toujours plus durement les publics vulnérables socialement et précaires, notamment parce que les questions d'alimentation poussent à avoir des phénomènes de conjugaison et de comorbidité - notamment on pense à l'obésité - mais aussi beaucoup d'autres phénomènes liés à la promiscuité dans certaines familles, dans certains logements, qui sont, bien sûr, des facteurs de risques. Et, nous le savons, dans un certain nombre de nos quartiers et de nos arrondissements, une présence, par exemple, de médecine libérale plus faible et un pourcentage de population ayant référence à un médecin traitant beaucoup plus faible aussi. Donc, nous savons qu'il y a des vulnérabilités, qui sont aussi des vulnérabilités sociales liées à un certain nombre d'indicateurs sociaux dans nos arrondissements.

Et donc, il fallait mettre en place une méthode qui nous permette d'avancer dans la transparence avec nos concitoyens et en adaptant ce que nous avons effectivement obtenu du Gouvernement, du Premier ministre, et une adaptation aussi aux situations locales, même si c'est toujours difficile de prendre des mesures avec des adaptations locales, parce que l'on a vu, dans un premier temps, combien les mesures distinctes entre Marseille et Paris avaient créé de la polémique. Mais, toujours est-il que cette méthode, nous avons décidé, j'ai décidé que la Ville évidemment s'y engageait. Notre objectif, c'est de faire en sorte que l'on protège les plus fragiles, que l'on puisse vivre et que l'on puisse passer ces périodes qui vont venir, avec une adaptation permanente qui ne nous oblige pas à des fermetures drastiques avant de redémarrer et puis, de se retrouver dans la situation quasi antérieure après le démarrage. Donc, c'est ce que nous avons mis en place.

Ce travail permanent, d'ailleurs quotidien, avec, à la fois, le Préfet de police et ses équipes, mais aussi le Préfet de Région et ses équipes, et l'A.R.S., fait partie de cette méthode. Bien sûr que l'on travaillait quotidiennement aussi avant, mais là, avec l'idée que tous les 15 jours, nous ferons un point devant la population et nous adapterons évidemment à la situation sanitaire les mesures du temps d'après. Je pense que c'est la bonne méthode, une méthode qui peut effectivement redonner confiance après l'été, parce qu'il y a eu le confinement, il y a eu le déconfinement, il y a eu l'été, et là, on rentre dans cette nouvelle période qu'il nous faut gérer au mieux et en informant nos concitoyens.

Pour ce qui est de la situation de l'hôpital public, évidemment que la préoccupation est toujours là. Cela a été très bien dit dans la question du groupe Communiste et Citoyen, et dans la réponse d'Anne SOUYRIS. Nous avons, d'ailleurs, vendredi, un conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. où l'on va à nouveau, évidemment, évoquer la situation notamment des personnels dans les hôpitaux, parce que c'est cela qui est aujourd'hui le sujet de fragilité, qui n'est pas nouveau et qui est effectivement le sujet de préoccupation, puisque toutes les mesures que nous prenons pour freiner l'épidémie sont aussi pour éviter la surcharge dans les services d'urgence et de réanimation, et pour permettre aussi aux autres pathologies de continuer à trouver le chemin de l'hôpital sans être déprogrammées, parce que l'on sait à quel point cela peut être extrêmement grave que de retarder ou des traitements, ou des opérations sur un certain nombre d'autres maladies. Donc, c'est cela, notre travail. C'est aussi d'aider à contenir cette situation tout en posant les bonnes questions structurelles sur la situation de l'hôpital public.

Et enfin, et c'est le travail que nous faisons avec Anne SOUYRIS, de travailler aussi à l'échelle des quartiers et des arrondissements dans un lien très étroit, que l'on a engagé d'ailleurs dès la période du confinement, entre les médecins libéraux, les pharmaciens, les infirmiers et infirmières libérales, donc tout le système libéral de santé et l'hôpital public, mais aussi en embarquant avec nous dans cette gestion très territoriale les cliniques privées qui, évidemment, doivent aussi pouvoir jouer leur rôle dans cette période qui vient.

Donc, voilà, on a choisi évidemment la responsabilité et c'est avec cette responsabilité et avec beaucoup d'humilité que nous allons faire face à cette nouvelle période, en essayant de faire en sorte que l'activité humaine de notre ville ne soit pas plus entravée qu'elle ne l'est aujourd'hui et en redonnant confiance et espoir aussi à la population en travaillant sur les "clusters" de façon très méthodique. Mais je me réjouis que nous ayons pu avancer de cette façon-là et je pense que c'est la bonne méthode qui nous met vraiment sur les bons rails.

Voilà ce que je voulais ajouter à vos réponses.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la politique d'insertion des jeunes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent de passer à la question d'actualité suivante qui est la question du groupe "Indépendants et Progressistes".

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Face aux conséquences de la crise sanitaire que nous traversons, le Gouvernement a lancé un plan de relance historique de 100 milliards d'euros afin de redresser l'économie française. Il s'agit aussi de se saisir de cette crise pour innover et transformer notre modèle.

Ce sont ainsi trois piliers sur lesquels repose ce plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale. A Paris, les effets de la crise étaient estimés à 565 millions cet été. Ils dépassent désormais les 800 millions, si j'en crois les propos de votre adjoint aux finances la semaine dernière. Où en sommes-nous précisément du plan de relance municipal de 200 millions d'euros, voté au mois de mai ? Face à l'ampleur de cette crise, le considérez-vous suffisamment ambitieux ou n'est-il pas urgent de l'adapter à la gravité de la situation ?

Prenons un exemple : le secteur du tourisme. La directrice générale de l'"Office du Tourisme et des congrès" estimait, il y a quelques jours, que le tourisme de loisir devait reculer de 70 % cette année à Paris. Pensez-vous vraiment que les seuls 5 millions d'euros votés au mois de mai sont de nature à assurer et à rassurer les acteurs de ce secteur ? La réponse est sans conteste : non. Avec un budget de 10 milliards par an, Paris a aussi un rôle et un devoir singulier à assumer de protection et de relance. Un rôle à jouer notamment pour les jeunes et pour leur insertion dans le monde du travail. Et je constate que, malheureusement, Paris ne s'est pas dotée d'un vrai plan global d'insertion des jeunes, qui, pourtant, devrait être une priorité.

A lire la presse ces dernières semaines, votre priorité, Madame la Maire, apparaît moins parisienne que nationale. En bref, c'est : objectif 2022. Et apparemment, vous n'êtes pas la seule sur ces bancs. Or, face à l'urgence de la crise que traverse notre ville, cela nous amène à une réflexion très terre à terre. Peut-être serait-il plus raisonnable de nous concentrer tous ensemble, et chacun à notre place, à Paris, parce que nous venons d'être élus pour cela. En clair, Paris et les Parisiens plutôt que l'Élysée et les desseins personnels. Mais, Madame la Maire, je reviens à ma question. Elle est simple. Allez-vous présenter un véritable plan de soutien à l'emploi des jeunes et quel budget allez-vous y consacrer ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Léa FILOCHE et à Hélène BIDARD pour apporter des précisions, notamment sur les mesures concernant les jeunes, et puis, peut-être Emmanuel GRÉGOIRE sur le plan de relance plus globalement et la façon dont on travaille.

Je vous en prie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre intervention, qui me paraît, par ailleurs, venir en écho avec les débats de la 4e Commission que nous avons eus tout à l'heure, où l'on a largement eu l'occasion de rappeler ce que faisait la Ville sur la question de l'insertion dans son ensemble et sur la question de l'insertion des jeunes. Mais je vais profiter de votre question pour revenir sur quelques dispositifs.

La situation sociale s'aggrave, vous l'avez dit, du fait d'un contexte particulier. Vous pouvez compter vraiment sur la Ville et sur son volontarisme concernant l'insertion sociale et professionnelle, avec tous les moyens qui sont les nôtres. Je tiens quand même à profiter du fait que j'ai la parole pour dire que, pour ce qui concerne l'engagement de la Ville concernant le R.S.A. aujourd'hui, dont le nombre a largement augmenté dans la période qui vient, donc au-delà des 25 ans, mais que l'on est encore jeune à 25 ans, la compensation de l'Etat en 2019 était de 70 % de l'engagement financier que la Ville pouvait couvrir, et que, vu l'augmentation qui se profile et les difficultés diverses qui s'annoncent, probablement cette compensation descendra à 63 %. Donc, déjà, si l'Etat pouvait compenser à 100 % chaque euro que nous pouvons attribuer aux allocataires bénéficiaires du R.S.A., ce serait déjà une bonne manière pour nous de pouvoir assurer un bon accompagnement social et une bonne insertion professionnelle aux uns et aux autres.

Après, il y a beaucoup de dispositifs sur lesquels je pourrais revenir, mais, en deux minutes, c'est un peu court. Mais déjà, si chacun pouvait rester à sa place effectivement et s'assurer que les uns et les autres sont bien compensés, ce serait déjà une bonne manière pour nous de pouvoir faire notre politique publique sociale dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne reviens pas en effet sur le contexte, sur le fait que les jeunes vont être les premières victimes de cette crise économique, avec l'arrivée de 750.000 jeunes sur le marché du travail, et que l'insertion socioprofessionnelle, bien sûr, est notre priorité.

Je voudrais quand même dire deux mots de politique sur le contexte et sur le plan dit "Un jeune, une solution", présenté par le Gouvernement, qui tient davantage du slogan que de perspective durable puisque, que propose-t-il en réalité ? D'énormes aides aux entreprises pour inciter à embaucher les jeunes, mais en contrat court, puisqu'un simple C.D.D. de trois mois suffit pour décrocher lesdites primes. De vieilles recettes libérales qui se sont révélées inefficaces ces 30 dernières années, sans contrôle de l'utilisation de l'argent public, avec, pour corollaire, le développement des contrats toujours plus précaires pour les jeunes.

Vous avez parlé, chers collègues, des innovations du Gouvernement. En voilà une. Le Gouvernement annonce, dans son plan pour l'emploi, la création de 100.000 missions de service civique supplémentaires. Joli tour de passe-passe pour mobiliser un dispositif d'engagement citoyen des jeunes qui ne dépend pas du Code du travail et de ses protections, pour sortir ainsi les jeunes des statistiques des chiffres du chômage. La précarité est encore au rendez-vous puisqu'il ne s'agit pas d'emploi, mais d'indemnisation à hauteur de 580 euros à défaut d'un vrai salaire. Le tout en s'appuyant sur un monde associatif et sur les collectivités territoriales essorées par les cures d'austérité budgétaires et qui n'ont à aucun moment été associés à cette réflexion.

Nous sommes disponibles pour travailler, bien entendu, avec le Gouvernement, et je laisserai Emmanuel GRÉGOIRE en parler bien évidemment, pour travailler a posteriori puisque les annonces ont été faites avant que nous ayons été associés à cela.

Sur les questions de l'emploi, les pistes sérieuses pourtant ne manquent pas. Il y a notamment un réel besoin d'emplois publics en matière d'éducation ou encore de santé, comme à l'AP-HP. Aucun poste n'a été réellement ouvert et les étudiantes et étudiants infirmiers continuent d'être payés 3,94 euros de l'heure, chers collègues - 3,94 euros de l'heure - pour être en contact, aux côtés et soigner les patients atteints de la Covid-19. Alors, mes chers collègues, a contrario, la Ville de Paris prendra ses responsabilités pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, mais de manière durable, c'est-à-dire que nous nous attacherons à sécuriser leur parcours vers l'emploi.

C'est l'objectif "zéro décrocheur" que nous portons. Aucun jeune sans études, sans formation ni emploi, avec la volonté de proposer des formations qualifiantes, de les préparer aux concours administratifs de la Ville de Paris. C'est un engagement que la Maire de Paris a pris pendant la campagne municipale et que nous allons réaliser avec notre collègue Antoine GUILLOU. C'est aussi l'objectif de recruter 600 apprentis au cours des prochains mois et de renforcer les subventions aux structures et aux associations œuvrant pour une insertion. Un projet de délibération, d'ailleurs, passe en ce sens : le DJS 130, sur lequel vous n'êtes pas inscrits, mais je vous le signale. Et puis, c'est aussi la perspective de renforcer et d'accompagner les jeunes dans l'exercice de leurs droits et notamment du droit au travail.

Car nous avons une différence de vision : les jeunes ne sont pas une charge, un coût pour les entreprises, mais au contraire, une ressource, une richesse qu'il convient de valoriser, de rémunérer à sa juste valeur. Vous pourrez compter sur nous pour travailler dans cette perspective avec votre Exécutif, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec le Gouvernement - et en particulier, vous avez eu l'occasion, Madame la Maire, de le faire avec le Premier ministre directement - de partager des préoccupations sur un certain nombre de modalités techniques du plan de relance, qui, s'il répond à des besoins de financements et d'investissements réels, ne règle pas fondamentalement ce qui est la situation Covid et ses conséquences financières sur les collectivités territoriales. Nous constatons partout un effondrement de l'autofinancement des collectivités territoriales, qui est lié à trois facteurs qui ont été maintes fois bien expliqués par notre collègue Paul SIMONDON - des dépenses exceptionnelles, de moindres recettes du fait de la fermeture de services publics et des moindres recettes du fait de fiscalités profondément impactées par la crise - qui seront présents dès 2020, mais avec des effets durables en fonction de la gravité de la crise économique.

Et donc, il ne faut pas répéter les erreurs du passé et il faut absolument que le Gouvernement restructure l'autofinancement des collectivités territoriales. Et cela ne peut passer que par un amendement en recettes de fonctionnement pour les collectivités territoriales. C'est pourquoi la Maire a proposé la création d'un fonds de compensation Covid, qui est un peu à l'image d'un fonds de compensation T.V.A., par exemple, qui viendrait abonder la section de fonctionnement et permettrait aux collectivités territoriales de retrouver des marges de manœuvre. Parce que sinon, la conséquence sera, avec cette crise économique, la même que dans toutes les autres crises économiques précédentes : l'effondrement de l'autofinancement entraîne mécaniquement un effondrement de l'investissement public, avec des conséquences sur l'emploi, sur l'économie réelle, sur les économies territoriales, qui sont bien documentées par la littérature économique.

Et donc, nous sommes heureux d'avoir eu quelques engagements du Premier ministre - qu'il a formulés auprès de vous, Madame la Maire - et l'on espère que les parlementaires, sur l'initiative du Gouvernement, adopteront un amendement au projet de loi de finances 2021 qui permettra de le traduire en actes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhaitez-vous reprendre la parole, Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Oui, en deux minutes, Madame la Maire.

Pour le plan de relance et les précisions apportées par Emmanuel GRÉGOIRE, je l'en remercie et j'espère qu'en Commission des finances, ces questions seront enfin abordées de manière transparente et nous disposerons de tous les éléments, parce que, pour l'instant, les choses restent dans un cadre plutôt global et l'on n'a pas tellement de visibilité.

Par ailleurs, pour répondre très rapidement à Mme l'adjointe, Hélène BIDARD, les incantations, c'est bien, mais il serait encore mieux d'avoir un plan de soutien pour l'insertion professionnelle des jeunes et non pas forcément pour l'insertion sociale par la précarité, par l'accompagnement. Et là, je constate, au vu des projets de délibération que nous avons à examiner cette fois-ci, puis il y en a eu d'autres et les documents que vous avez présentés, que tout cela reste très parcellaire, de manière saupoudrée, avec parfois même des soutiens à des organismes qui présentent des comptes insincères. Donc, tout cela nous pose un vrai problème. Il serait souhaitable, et nous sommes prêts à travailler avec vous, d'avoir, avec les acteurs socio-économiques, avec l'ensemble des acteurs concernés, un vrai plan de soutien et que des milliers, des dizaines de milliers de jeunes soient concernés. Donc, nous sommes prêts à travailler, mais pour un vrai plan de soutien que jusqu'à maintenant, vous n'avez pas.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la situation de précarité des jeunes étudiant.e.s.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à la présidente du groupe "Génération.s", Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite aujourd'hui, moi aussi, vous interpeller sur la situation des jeunes et des étudiants, durement frappés par la crise que nous traversons. Agés de 18 à 29 ans, les jeunes ont un taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire un revenu inférieur à 50 % du revenu médian, 4 fois supérieur à celui des personnes âgées de plus de 60 ans. Les jeunes sont également ceux dont le taux de pauvreté a le plus progressé ces dernières années : plus de 50 % depuis 2002. Pour autant, ils sont exclus du R.S.A., le principal dispositif de lutte contre la pauvreté. D'autres dispositifs, comme les bourses, les aides aux logements, ne prennent parfois pas en compte la situation réelle dans laquelle se trouvent les jeunes. Des cohabitations forcées, situations de rupture familiale, perte d'un emploi, perte du bénéfice d'une aide, d'une bourse de fin d'études, et puis, parfois, quand on finit là, en juin 2020, ses études, pas de réelles perspectives d'emploi. Les complications sont déjà nombreuses. Aujourd'hui, elles sont difficilement surmontables. Elles donnent à voir et reproduisent encore les inégalités sociales.

Pour affronter la crise, les jeunes se voient contraints souvent, et les étudiants, de prendre un petit boulot, de s'improviser coursiers, micro-entrepreneurs, parfois s'investissent dans des voies incompatibles avec la poursuite d'études. Les secteurs d'activité, en plus, où généralement les étudiants allaient chercher les petits boulots, les petits boulots de survie sont eux aussi durement touchés par la crise. Le confinement a mis en exergue la précarité, l'isolement, la perte de repères pour de nombreux jeunes, qui peuvent basculer et ressentent un effet de régression. Cette année universitaire hors normes ne pourra qu'amplifier le phénomène d'isolement et de précarisation sans mesures fortes. La perspective des cours en demi-jauge doit encore donner la preuve de sa crédibilité et de son efficacité. Suivre les cours à distance demande davantage de moyens - tous n'ont pas l'espace -, des outils matériels, le moral, la force d'esprit, pour affronter ces nouvelles modalités d'études. Nous sommes y compris inquiets par les délais dans lesquels elles sont mises en place. L'annonce des contraintes de limitation de places dans les restaurants universitaires inquiète aussi et nécessite d'ouvrir encore plus les plages horaires.

Bien sûr, notre Ville ne saurait palier elle seule cette carence globale des politiques sociales à destination des jeunes, d'autant qu'ils sont nombreux à Paris. Marie-Christine LEMARDELEY nous le rappelle souvent : 1 Parisien sur 10 est étudiant. Nous leur venons en aide sous plusieurs aspects, bien sûr : l'aide à l'installation pour les logements étudiants, des remboursements de cartes de transports, notamment pour les moins de 18 ans, des aides en matière de santé, pour lancer des projets, des pages jeunes, des offres de services, d'activités à tarifs accessibles, des missions de service public, et bien sûr, un accompagnement proposé par nos services sociaux et l'insertion.

Madame la Maire, ces dispositifs sont essentiels, mais ce ne sera pas suffisant compte tenu de la gravité de la situation. L'Etat ne peut pas nous laisser la charge d'une paupérisation croissante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Comment pouvons-nous être à la hauteur d'une prise de conscience générale pour ne pas laisser de côté toute une génération ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole d'abord, peut-être, à Marie-Christine LEMARDELEY, puis à Léa FILOCHE.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Nathalie MAQUOI, je vous remercie pour cette question qui met en lumière, comme beaucoup d'interventions de ce Conseil, la situation difficile des étudiants et des jeunes en cette rentrée. Avec mes collègues Hélène BIDARD, chargée de la jeunesse et Léa FILOCHE, des solidarités, nous y sommes particulièrement attentives. Il est en effet essentiel de donner aux jeunes et aux étudiants les moyens de vivre dignement et de ne pas les laisser à l'écart des dispositifs sociaux. Vous l'avez bien dit, les étudiants représentent 1 Parisien sur 10. Je refuse qu'ils soient les grands sacrifiés de cette période. Ils sont une richesse inestimable pour notre ville, qu'ils font vivre de leur enthousiasme, de leur détermination, de leurs idées pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, nous nous engageons avec détermination pour eux et avec eux.

Je suis en lien permanent avec les syndicats et les associations étudiantes, mais aussi avec le CROUS et les présidents des universités parisiennes, pour évaluer au mieux leurs besoins. Lundi dernier, j'ai échangé avec tous les adjoints d'arrondissement, et lundi prochain, je réunis l'ensemble des vice-présidents étudiants des universités parisiennes.

Je vous le redis : Paris n'a pas attendu la crise pour agir. Sachant que le logement représente 54 % du budget étudiant, nous avons accompli un effort sans précédent en finançant 6.000 nouveaux logements sociaux étudiants lors de la dernière mandature. Nous maintiendrons cet effort. De plus, nous avons augmenté massivement l'aide à l'installation pour les boursiers. Je travaille aussi avec Frédéric HOCQUARD et Ian BROSSAT, le CROUS également, pour que les hôtels aujourd'hui vides puissent être occupés par les étudiants qui ont des difficultés pour trouver un logement.

Pour aider les étudiants à se nourrir, car il s'agit de cela - maintenant, ils ont des difficultés à se nourrir - nous avons créé trois nouveaux lieux de distribution alimentaire, dans le 13^e arrondissement et le 18^e arrondissement, accessibles sur simple inscription par mail. Et nous travaillons à l'ouverture d'une nouvelle épicerie solidaire avec le "Secours populaire". Du 14 au 24 octobre, nous distribuerons des kits de produits d'hygiène au sein de la "Maison des initiatives étudiantes". Les étudiantes y trouveront également des protections périodiques réutilisables.

Comme je l'ai dit hier, avec Anne SOUYRIS, nous travaillons à l'ouverture d'un lieu de dépistage du Covid dédié. La santé des étudiants est l'une de mes priorités, notamment la santé psychique. Nous travaillons à rendre plus accessibles les centres de soins sans dépassement d'honoraires pour les étudiants. Avec Hélène BIDARD et en lien avec les universités et le CROUS, nous explorons toutes les pistes pour offrir des espaces de travail adaptés aux consignes sanitaires et pour mettre à disposition du matériel informatique et des clés 4G.

Etudier à Paris, cela ne doit pas être se battre pour survivre, mais avoir les moyens d'agir, de s'engager, de participer à la vie de la cité. Pour cela, la "Maison des initiatives étudiantes", qui est le cœur battant de la vie étudiante à Paris, est un lieu. C'est une maison, mais c'est aussi un site Internet pour trouver toutes les informations, des endroits pour se réunir et lancer des projets. Et bientôt, l'"Académie du Climat", cher Patrick BLOCHE, ouvrira de nouveaux horizons pour les étudiants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY, pour ces précisions. On a eu l'occasion de les évoquer déjà hier, lors de la communication sur la rentrée scolaire. Mais, évidemment, les étudiants et les étudiantes vont être pour nous un sujet d'engagement qui va encore s'accroître dans les mois qui viennent.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, ce sont des sujets que l'on a déjà plusieurs fois abordés depuis le début de notre Conseil, mais je crois qu'effectivement, cela ne fait pas de mal de rappeler un certain nombre de choses. Comme j'ai pu le dire ce matin, on n'est qu'au début d'une crise sociale assez inédite qui touche de plein fouet des vulnérables, mais aussi celles et ceux qui réussissaient à raccrocher les wagons, mais qui, là, du fait d'un arrêt brutal et total de l'activité dans un grand nombre de secteurs comme l'événementiel et le tourisme, ne peuvent pas continuer à survivre dans des bonnes conditions à Paris.

Je ne cache pas mon inquiétude depuis quelques semaines. Nos services sociaux de proximité sont largement sollicités et voient arriver de nombreux jeunes, là où il n'y en avait pas jusque-là. Le travail de nos services sociaux, comme des associations que nous soutenons, va être d'aller vers ces personnes qui sont aujourd'hui en dehors de tout dispositif. D'ailleurs, vous avez à l'entrée un bilan de l'action du C.A.S.-V.P. sur la partie de ce que nous avons fait pendant le confinement, et la place des jeunes est à toutes les étapes.

Nous considérons, à la Ville de Paris, que ces jeunes relèvent du droit commun et doivent pouvoir avoir accès à un accompagnement social global. De plus, les chiffres du R.S.A. sont alarmants. Je le disais à l'instant : nous attendons encore les chiffres du mois d'août, mais ceux du mois de juillet montrent une augmentation de 11 % du nombre d'allocataires, soit plus de 8.000 nouveaux bénéficiaires par rapport à janvier 2020. Par ailleurs, 80 % des

nouveaux allocataires du R.S.A. ont moins de 40 ans, alors que nos publics bénéficiaires du R.S.A. jusque-là avaient largement plus de 45 ans.

Nous demandons donc à l'Etat de construire rapidement des dispositifs qui permettent d'ouvrir les minima sociaux aux jeunes, que ce soit sous forme d'une allocation d'autonomie, sous forme d'un R.S.A. jeune. Peu importe. En tout cas, il y a besoin que l'Etat intervienne fortement en direction des jeunes. Il n'est plus acceptable qu'aucun filet de Sécurité sociale ne soit prévu pour ces jeunes. L'Etat doit prendre ses responsabilités dès maintenant si l'on veut éviter que tous ces jeunes se retrouvent dans un cumul de difficultés dont il serait encore plus difficile de les sortir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je redonne la parole. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Madame MAQUOI ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Juste pour une phrase. Je retiens les paroles très fortes de Marie-Christine LEMARDELEY : étudier à Paris, cela ne doit pas être se battre pour survivre. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, posée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

Je donne la parole à... Allez-y, Madame Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Lors de la campagne municipale, la question de votre gouvernance, Madame la Maire, a été au cœur des débats, non pour une question de principe, mais pour une question d'efficacité. Il en a tellement été question que nous avons l'espoir, peut-être naïf, que ce second mandat, et malgré vos 20 ans aux responsabilités, marquerait un tournant dans votre mode de gouvernance. Malheureusement, vos premiers mois de mandat ont démontré que votre appréhension de la gouvernance d'une ville comme la nôtre n'avait pas beaucoup évolué.

Un seul exemple : l'annonce, le 16 septembre dernier, que l'on ne verrait plus de voitures particulières sur la rue de Rivoli. Au regard du nécessaire partage de l'espace public, la question de la pérennisation de la fermeture à la circulation automobile de la rue de Rivoli devra être posée. Mais cela doit être fait dans un cadre assumé, partagé, selon un calendrier et au moment adéquat. Les pistes cyclables rue de Rivoli rencontrent aujourd'hui un réel succès - c'est indéniable - mais elles engendrent aussi de gigantesques conflits d'usages entre piétons, personnes les plus fragiles, cyclistes, bus de la R.A.T.P., véhicules d'urgence. Elle doit dès lors être repensée en termes d'aménagements, aujourd'hui sommaires et accidentogènes, et dans un cadre permettant de véritables contrôles et des verbalisations des contrevenants. S'agissant d'un axe structurant, cela doit être débattu avec une étude d'impact sur les reports de circulation, avec tous les opérateurs concernés et à une échelle régionale ou, à tout le moins, métropolitaine, car Paris ne vit pas en autarcie. Bref, une telle décision doit se fonder sur l'évaluation, la concertation et non être annoncée à l'emporte-pièce. Et ce n'est pas qu'une question rhétorique : c'est une question d'efficacité.

L'annonce sans aucun débat au sein de notre Conseil sur le sujet, sans étude d'impact sanitaire et financière de la prolongation de l'autorisation des terrasses éphémères, est un autre exemple. Sur la forme, c'est évidemment problématique, mais cela l'est tout autant sur le fond, car, sans se donner les moyens de contrôler, un tel dispositif est contre-productif et les premiers qui en souffrent sont les professionnels.

Nous n'oserions jamais mettre en doute votre attachement à la démocratie représentative - vous en êtes issue, comme nous le sommes tous ici - mais l'absence de concertation et d'évaluation nous interroge. Madame la Maire, croyez-vous réellement à la démocratie représentative, et le cas échéant, quelle sera votre méthode pour la faire vivre ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, c'est un sujet sur lequel nous avons souvent débattu : les équilibres globaux entre démocratie représentative, démocratie participative et puis, souffrez-le, compétence d'un Exécutif à choisir et à agir. Et je le dis, dans un contexte si particulier qui nécessite parfois un petit peu de courage et de rapidité dans l'exécution de la décision. Je le dis devant la Maire, je le dis devant M. le Préfet et devant toutes les autorités qui sont confrontées à ce contexte difficile qui impose d'agir fort.

Et puis, je soulève quand même une deuxième contradiction dans votre propos : vous reconnaissez le succès d'usages exceptionnels de l'aménagement de la rue de Rivoli - David BELLIARD en a parlé longuement hier, y compris à faire entrer en quelques semaines seulement cette rue dans la liste des pistes cyclables les plus fréquentées du monde - et vous reprochez à la Maire d'en annoncer la pérennité. Et nous avons déjà dit - David BELLIARD l'a dit, la Maire l'a dit - que nous procéderions aux aménagements nécessaires et que, parmi toutes les décisions d'urgence en matière d'aménagement de pistes cyclables qui ont été prises pour aider à désengorger les transports publics, il y a des sujets de qualité esthétique, dont nous sommes nous-mêmes hautement conscients, mais enfin, dont le caractère d'urgence justifie un tout petit peu d'indulgence de votre part à l'endroit des services de la Ville, que j'ai plutôt envie de remercier et de féliciter à l'occasion. Donc, évidemment que la concertation est au cœur de la méthode de gouvernance, et nous en faisons la démonstration sur tous les sujets. Il nous est même parfois fait le reproche d'en faire trop en même temps et que tout le monde ne peut pas suivre.

Nous avons déjà dit que le travail avec les arrondissements et la montée en puissance des pouvoirs d'exécution et de décision des maires d'arrondissement serait au cœur de notre mandature. Nous avons multiplié, dans la mandature précédente et depuis le début de cette nouvelle mandature, les structures paralégales allant bien au-delà des droits de la représentation de notre assemblée délibérante pour justement essayer d'associer le plus possible en amont. Donc, ce n'est jamais parfait, j'en ai hautement conscience, mais il ne faut pas non plus que la concertation soit l'argument de la procrastination et que la concertation soit l'argument de l'empêchement. Nous faisons ce pour quoi nous avons été élus derrière la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame GATEL, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Maud GATEL. - Je remercie M. GRÉGOIRE de ne pas avoir totalement bien écouté ce que j'ai dit, mais la question de la concertation a, pour vous, manifestement, des visées à géométrie variable. En tout cas, moi, ce que je retiens, c'est que le fait que vous trouviez inspirant - et je vous cite - un philosophe qui prône le refus du débat avec tous ceux qui sont sur une autre ligne que la vôtre, finalement, éclaire votre gouvernance. Cela nous inquiète aussi profondément puisque vous semblez adhérer à ses propos lorsqu'il affirme que la fin justifie les moyens et que - je le cite - "la pureté des objectifs doit être privilégiée quitte à ne pas respecter la loi". Nous, nous pensons, au contraire, qu'à l'heure où il est essentiel de réconcilier les citoyens avec leur démocratie, le modèle de gouvernance n'est en rien anecdotique - il est au cœur de l'action et doit être marqué par la concertation, l'évaluation et le débat - et vous nous trouverez toujours sur cette ligne-là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux aménagements urbains et l'enlaidissement de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe Changer Paris.

Madame DATI, vous avez la parole. Madame la Présidente.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, Paris s'enlaidit, avec une constance effrayante. La saleté, les "tags", l'affichage sauvage, le mobilier urbain dégradé, sont devenus finalement le paysage classique et permanent de tous les Parisiens. Depuis des années, votre majorité municipale détruit les espaces verts, dénature les places historiques de la ville : place de la République, place de la Bastille, place de la Nation. Sous prétexte de les réinventer, vous paralysez des pans entiers de Paris. D'ailleurs, plus de 12.000 Parisiens fuient Paris chaque année depuis que vous êtes effectivement Maire de Paris. Paris était le paradis des flâneurs. C'est devenu le cauchemar des piétons. La journée sans voitures du 27 septembre a été un nouvel échec, d'ailleurs reconnu par tous. Sans concertation, vous encombrez les rues et les trottoirs de panneaux et d'un mobilier urbain toujours plus hétéroclite, plus aberrant, plus discutable et je dirai même, plus laid. Les Parisiens ont ainsi vu fleurir des uri-trottoirs repoussants, des poubelles géantes façon "blockhaus", des conteneurs sur les quais en plein cœur de Paris, sans oublier les blocs de bois mal dégrossis - certains diraient des blocs de bois mort - présentés comme des bancs, et les arbres remplacés par des arbustes en pot. Chaque jour, cette liste s'allonge à une vitesse alarmante.

Les "corona-pistes" en sont un nouvel exemple. Vous avez imposé aux Parisiens des aménagements prétendument provisoires, mais devenus pérennes. Ils transforment en profondeur l'apparence de la ville. Le résultat, ce sont des couloirs dessinés en dépit du bon sens, l'incompréhension des nouvelles règles de circulation, mais surtout, un danger avéré pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes eux-mêmes. Ce n'est pas le Préfet de police, ici présent, qui pourra nous démentir sur le taux d'accidentologie qui augmente à Paris.

Les beaux jours passés, ces aménagements coûteux commencent à être désertés et des plus belles avenues parisiennes, les blocs de béton peints en jaune commencent à s'écailler. Les vélos-box, aux allures d'Algeco, encombre la vue et le passage. En dépit de leur coût conséquent, mais aussi de leurs conséquences, ils n'ont pas

été soumis à l'évaluation du Conseil de Paris ni à celle des experts. Mais finalement, les Parisiens paieront. Voilà le seul cri de ralliement qu'il reste à votre majorité après ces quelques mois.

Je m'interroge, d'ailleurs, sur le silence assourdissant des architectes des bâtiments de France qui, dès lors que l'on met un volet jaune sur un immeuble, vous tombent dessus. Dans le même temps, les travaux mal gérés sont toujours légion dans la capitale, alors que tous les chantiers devaient être achevés avant fin 2019. De nombreux Parisiens se sont déjà émus de l'enlaidissement de leur ville, qui touche en particulier son cœur historique. Un enlaidissement causé par des aménagements mal pensés, par du mobilier urbain dysfonctionnel dégradé tous les jours ou les semaines qui suivent leur installation, et puis un laisser-aller de plus en plus voyant en matière de propreté, un bricolage permanent à l'appui d'une bétonisation systématique de l'espace public.

Alors quand mènerez-vous enfin une politique d'aménagement urbain respectueuse de la beauté...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et de l'histoire de Paris qui est représentative des attentes des Parisiens ? Et nous souhaitons savoir si les A.B.F. ont été saisis dans le cadre de ces aménagements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais essayer de répondre avec autant de subtilité, de mesure et de nuance que la Présidente du groupe Changer Paris.

D'abord, parce que vous avez fait un condensé de sujets sur lesquels nous avons longuement échangé, mais qui soulèvent une question plus intéressante que ne laisse entendre votre question, qui est celle de l'articulation entre les usages et les référentiels esthétiques. Il est vrai que toutes les grandes villes du monde sont confrontées à une transformation des usages qui bousculent un petit peu les référentiels. Nous avons souvent évoqué le sujet du changement du paradigme des mobilités et du fait que sont apparues des innovations en matière de mobilité : certaines qui relèvent de nous - l'accompagnement de la politique du développement du vélo, certaines pas du tout - et nous avons beaucoup œuvré pour essayer de lutter contre, mais tout cela concourt effectivement à une mixité d'usages dans l'espace public qui, parfois, peut être un peu chaotique. Il nous appartient d'y travailler et vous savez que nous avons déjà largement œuvré pour y travailler.

Deuxième sujet, c'est la question de la relation que l'on a à la modernité, à l'innovation. Moi, je veux bien que vous vous appuyiez sur des référentiels esthétiques et sur votre sentiment de la dégradation de l'esthétique de Paris pour justifier une forme de conservatisme et d'immobilisme, que je trouve assez curieux de la part d'une sensibilité politique qui faisait de la relation à l'entreprise, de la relation à la création de valeur, un élément important de sa doxa, et qu'aujourd'hui, désormais, à part les moratoires et à part mettre la ville dans le formol, je ne vois pas émerger chez vous de pensée de la modernité, de la transformation des villes, et dont, pardonnez-moi de le rappeler, c'est une réalité pour Paris, mais c'est une réalité pour toutes les grandes villes du monde, et l'expérience montre que beaucoup de ces grandes villes vont dans des directions qui ressemblent plus à celle que nous proposons qu'à celle que vous suggérez.

Il y avait, dans le serment que prêtaient les jeunes élus athéniens dans la jeune démocratie athénienne, une phrase qui évoquait le "Kalos", qui, en grec ancien - je ne sais pas si vous le savez - est à la fois le beau et le bon, et qui disait très simplement : "Nous vous promettons, Athéniens, de vous rendre Athènes aussi belle que vous nous l'avez donnée". C'est l'ambition que nous nous faisons pour Paris. Et un célèbre poète algérien a cette très belle formule : "Grâce à l'amour, on peut trouver dans chaque laideur une beauté". Et donc, si je peux me permettre, Madame la Présidente, je vous suggérerai, plutôt que de vouloir changer Paris, que vous puissiez plus humblement aimer Paris.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'autant que...

Vous voulez reprendre la parole Madame DATI ? Allez-y.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Avec vous, c'est toujours : circulez, il n'y a rien à voir. Ce n'est pas comme à Paris, on ne peut plus circuler. Il n'y a rien à voir ni à revoir. Alors, nous traiter de ringards conservateurs, vous ne trouvez pas que c'est un peu dépassé, là ? C'est bon, on a donné. C'est bon, on a donné. On a donné.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez, on peut.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On n'ira pas plus loin.

Mais je vais vous dire : quel mépris pour l'histoire et le patrimoine de Paris ! Je vais vous dire : à une époque où l'on a besoin de réconcilier les Parisiens, les Français avec leur histoire, vous, effectivement, vous les divisez,

vous augmentez ces fractures. Pourquoi ? Vous êtes pour la "cancel culture". Vous êtes pour "cancel Paris". C'est cela, votre slogan.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bof, bof. Je crois m'être exprimée sur le sujet.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Oui. Ça, c'est sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Simplement, je voudrais juste raconter une petite anecdote. Vous vous souvenez tous, quand nous avons changé les kiosques à journaux qui arrivaient, je dirai, un marché qui arrivait à expiration, et que l'on a voulu se lancer dans la réalisation de nouveaux kiosques. Nous avons travaillé. Il y a eu, d'ailleurs, une pétition à laquelle je pense que bon nombre de vos amis - pas que, d'ailleurs - ont pris part, qui était de l'ordre de 30.000 signatures contre des kiosques, avant même, d'ailleurs, que nous n'ayons présenté véritablement le modèle des kiosques. Aujourd'hui, ce modèle des kiosques est déployé partout dans Paris. Je crois qu'il est particulièrement apprécié par les Parisiens.

Et j'ai eu la surprise en allant à Versailles de constater qu'ils avaient, à Versailles, installé les kiosques parisiens, puisque nous avons innové avec le "design" de ces kiosques. Donc, comme quoi, parfois, y compris avec d'autres villes patrimoniales comme Versailles, il peut y avoir une innovation de Paris qui permette de réconcilier des visions très patrimoniales, parfois un peu conservatrices, avec une vision beaucoup plus moderne, qui est celle que nous essayons aussi de déployer à Paris. Donc, c'était un petit exemple parce que, souvent, il y a des grands emballlements et après, on ne se souvient plus qu'il y a eu ces emballlements. Et l'emballlement qu'il y avait eu sur les kiosques mérite juste d'être regardé aujourd'hui à la lumière, non seulement de leur acceptation, mais de la beauté qu'ils ont ajoutée à Paris.

Je vous remercie.

VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant la création d'un conseil scientifique parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, question de Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, on reparlera des kiosques parce que je ne pense pas qu'ils soient si magnifiques esthétiquement, et ils posent beaucoup de problèmes. D'un point de vue fonctionnel, ils sont déjà dans un sale état.

Madame la Maire, j'en arrive à ma question d'actualité qui est relative à la création du conseil scientifique parisien. Madame la Maire, nous avons appris par les médias votre volonté de créer un conseil scientifique citoyen et économique, non pas pour se substituer à l'Etat, mais pour faciliter une adaptation plus territoriale des consignes sanitaires. Et je m'en réjouis et je voudrais vous féliciter de cette initiative. J'avais d'ailleurs fait cette proposition dès avril 2020. C'était la première des 75 propositions élaborées dans le cadre de "Décidons Paris" pour une planification sanitaire et sociale dans la lutte contre la pandémie, et je l'avais d'ailleurs défendue dès le premier Conseil de Paris post-confinement.

Je souhaiterais avoir communication des informations suivantes. Quelle sera, d'abord, la composition ? Quelle implication, notamment d'experts pluridisciplinaires ? J'imagine de l'INSERM, du C.N.R.S., de l'Institut Pasteur, évidemment de l'A.R.S., bien sûr de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, mais aussi des représentants des E.H.P.A.D., d'Airparif, de représentants syndicaux, associatifs. Je pense qu'il faut bien avoir conscience qu'il n'y a pas de vérités scientifiques, mais il faut pouvoir croiser les connaissances et les hypothèses du moment dans une approche pluridisciplinaire et s'assurer de l'indépendance des experts de tout lobby pharmaceutique ou autres, parce qu'on l'a vu, le problème est posé dans le cadre du Conseil scientifique national mis en place par le Président MACRON.

Quel sera ensuite son domaine de compétences ? Parce qu'il me semble notamment pertinent d'y inclure une réflexion en plus de l'enjeu posé par la crise sanitaire actuelle, qui peut durer, comme vous l'avez dit précédemment encore au moins une année, et qui, d'ailleurs, peut aussi revenir sous d'autres formes de virus, mais son croisement avec la problématique de santé environnementale, de l'impact de la pollution sur la diffusion du ou des virus.

Autre question : quelle implication citoyenne ? Il est en effet souhaitable qu'une telle institution soit un outil permettant l'organisation en y apportant un avis éclairé d'experts, de scientifiques, de vrais débats publics sur les politiques publiques appliquées en réponse à la crise sanitaire et à leur planification. Il serait également souhaitable que ce Conseil puisse effectuer des points réguliers dans les séances du Conseil de Paris afin d'éclairer nos débats et de formuler des propositions. Et d'ailleurs, si, dès avril, nous avons constitué une telle structure, nous aurions pu bien mieux anticiper nombre de problèmes. Je ne pourrai pas tous les exposer.

Je pense, par exemple, que l'on aurait pu mieux anticiper les problématiques de rentrée scolaire, quand on découvre que 40 % des "clusters" sont en milieu scolaire universitaire. Face à l'embouteillage des tests et leur attente si longue pour les résultats en laboratoire, même si nous pouvons saluer le dispositif mis en place par la Ville pour tenter de mettre en place des caravanes de tests, notamment dans les quartiers les plus populaires, comme cela a été dit précédemment, parce que les populations les plus précaires sont les plus vulnérables, prenons

conscience que pour désengorger la problématique des laboratoires et ne pas dépendre des laboratoires privés, nous aurions bien mieux fait, pendant les mandatures précédentes, de ne pas liquider nos propres laboratoires d'analyses. Et je m'arrêterai là car j'ai dépassé mon temps, il me semble important de prendre conscience que la Ville doit reprendre sa compétence justement en matière de laboratoire d'analyse médicale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Soyez rassurée, Madame SIMONNET, plusieurs choses. D'abord, nous avons fait des assises de la santé, juste pour vous faire un petit rappel, dès 2015, qui ont permis déjà d'avoir une large concertation préfigurant la politique que nous avons aujourd'hui, puisque, d'abord, depuis le début du Covid, nous ne faisons que cela : de la concertation auprès de scientifiques, auprès de médecins de ville, auprès de professionnels qui ne sont pas des professionnels de santé forcément, mais sont des acteurs de la société civile et des associations, et finalement, aussi, ces derniers temps, des acteurs de la vie économique, de manière à pouvoir construire une politique de santé publique beaucoup plus efficace et adaptée aux territoires.

Donc, cela, nous le faisons. Nous l'avons fait de manière effectivement informelle, pas dans un cadre de conseil scientifique, mais dans un cadre informel, mais qui nous a accompagnés en permanence dès le mois de février. Voyez, dès qu'il y a eu les prémices de cette épidémie qui est arrivée en France, avec, au sein de la communauté chinoise qui est venue nous voir en janvier, tout de suite, nous avons travaillé avec les associations locales et tout de suite, nous avons pris des mesures avec le rectorat. Donc, vous voyez, c'est exactement la démarche que nous avons et que nous allons continuer à avoir : une démarche qui est consultative et de concertation. J'emploierai plus ce terme qu'un conseil scientifique.

Sachez qu'un conseil scientifique, nous en avons un qui a été monté par Mme LEMARDELEY depuis déjà un certain temps, qui est un conseil de scientifiques, comme son nom l'indique, et nous n'avons pas du tout l'idée d'en construire un second pour le Covid. Cela n'aurait aucun sens. Ce que nous souhaitons avoir, c'est une gouvernance qui a deux piliers. Un premier pilier qui est celui d'une concertation et d'un travail au niveau local et microlocal, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, au niveau des arrondissements, pour pouvoir faire remonter des diagnostics très spécifiques et pouvoir avoir des actions très spécifiques. Et le deuxième, avec des experts. Mais les experts, ce ne sont pas seulement des experts scientifiques, ce sont aussi les usagers, les médecins, les infirmières, les acteurs économiques, qui permettent de faire des propositions pour accompagner la présence de ce virus dans la vie, qui, comme Anne HIDALGO nous l'a dit tout à l'heure, va rester malheureusement parmi nous encore plusieurs mois et certainement même plus qu'une année.

Donc, vous voyez, ce conseil scientifique, moi, je l'appellerai autrement. Je l'appellerai "une démarche". Je l'appellerai une "démarche de concertation et de consultation" qui nous permet d'avancer et de faire cette anticipation adaptée de ville locale, que nous souhaitons avoir depuis longtemps, que nous avons commencé à faire et que nous allons formaliser dans les jours qui viennent.

Merci, Madame SIMONNET.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Est-ce qu'il faut entendre et comprendre un rétropédalage par rapport aux annonces faites dans la presse puisque, dans la presse, on entendait bien qu'il s'agissait d'un conseil, donc d'une instance ? Par contre, je vous suis tout à fait sur le fait que, dans ce conseil, il ne doit pas y avoir simplement des scientifiques et des chercheurs, mais aussi des représentants professionnels dans leur diversité, des syndicalistes, des associatifs, des usagers. D'ailleurs, à ce propos, nous avons tous fait le constat, pendant le grand pic de la crise du printemps dernier, que la situation des E.H.P.A.D. était extrêmement problématique et qu'il y avait souvent une difficulté pour avoir accès à l'ensemble des informations et des regards. Il faudra bien penser aussi à mettre en place une instance démocratique avec les usagers des E.H.P.A.D. publics et privés, et notamment aussi avec les familles de celles et ceux qui bénéficient des accompagnements de personnel à domicile, parce que là, on est aussi face à un public vulnérable, un besoin aussi de pilotage, d'anticipation et de planification que, pour l'instant, je ne vois pas, parce que, sur les E.H.P.A.D. parisiens, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu plus d'effectif. Mais je m'égare.

Donc, je terminerai sur : est-ce que c'est un rétropédalage ou pas ? Ce que je trouverais dommage. Marseille s'est engagée et je trouve cela plutôt une bonne chose.

En tous les cas, sur la démarche en permanence, oui. Mais il va falloir aussi qu'elle puisse déboucher sur des interpellations très concrètes. Vous dites, depuis le début de ce Conseil, que vous serez au conseil de surveillance vendredi prochain. Est-ce que vous allez taper du poing sur la table sur la crise absolue qu'il y a à l'hôpital public, et notamment à l'A.P.-H.P., avec, y compris l'ensemble des problèmes liés au personnel et à l'absence des mesures du Gouvernement pour y répondre ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous auriez dû être présente en début de séance et vous auriez sans doute entendu ce que l'on a dit sur l'hôpital public.

Merci beaucoup.

Nous en avons fini avec les questions d'actualité et nous passons à la suite du Conseil.

Je vous remercie.

2020 DASES 221 - Participation (3.420.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc au projet de délibération DASES 221 relatif à la participation et un avenant, d'ailleurs, à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec le groupement d'intérêt public de la "Maison départementale des personnes handicapées de Paris". La participation, d'ailleurs, de la Ville prévue dans le projet de délibération est de 3,42 millions d'euros.

Je donne tout de suite la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération important qui nous est présenté permettra d'attribuer à la "Maison départementale des personnes handicapées de Paris" une contribution financière, comme vous venez de le dire, de 3,42 millions d'euros. Elle était du même montant pour l'exercice de l'année 2019. Cette participation financière annuelle de la Ville contribue aux dépenses de fonctionnement prévues au budget propre du G.I.P. M.D.P.H., et ce, dans le cadre d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2019-2021. Je me réjouis que, depuis 2016, cette dotation de la Ville ait pu augmenter de 470.000 euros.

La M.D.P.H. est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Elle porte une ambition forte : celle de devenir le guichet unique d'action et d'orientation voulu par la loi du 14 février 2005 à destination des personnes en situation de handicap. La M.D.P.H. de Paris continue sa mue en ce sens afin de proposer des services de qualité. La première mission de la M.D.P.H. est d'apporter des solutions qui répondent au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle mène pour cela des activités d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil à ces personnes et à leurs familles.

Depuis septembre 2018, elle s'est dotée en outre d'un nouvel outil à destination des personnes, des familles et des professionnels : le site "handicap.paris.fr". Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, les agents de la M.D.P.H. ont été et restent pleinement mobilisés pour continuer d'assurer leur mission de service public : assurer une continuité de service par le biais d'une permanence téléphonique, garantir aux usagers une présence et une réponse en cas de nécessité, avec un accueil sur rendez-vous. De plus, une collaboration étroite a été menée avec les services de la DASES pour répondre au mieux aux besoins des personnes au cas par cas, pour permettre à chacun de faire face aux difficultés sociales, mission essentielle dans la période que nous vivons, qui expose tant de Parisiennes et de Parisiens à la précarité, et met à l'épreuve les solidarités.

La crise sanitaire a eu des conséquences particulièrement fortes pour les personnes en situation de handicap : isolement, repli sur soi, renoncement aux soins, précarité économique, fatigue des aidants qui n'ont pu trouver de répit. Malgré la conjoncture sanitaire actuelle et ses incertitudes, la M.D.P.H. produit ses efforts et elle a des projets ambitieux pour l'avenir. Les activités de la M.D.P.H. vont donc toujours croissant. Durant la pandémie de Covid-19 et à ce jour, près de 1.000 dossiers ont été instruits en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - la fameuse C.D.A.P.H. - chaque semaine.

Je voudrais féliciter ici, avec vous, les équipes de la M.D.P.H. pour leur engagement sans faille. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite, chers collègues, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai également, évidemment, ce projet de délibération.

Pour ce qui est de l'enthousiasme, on verra les évolutions après parce qu'il y a une vraie situation problématique au niveau de la "Maison départementale parisienne du handicap". Il faut regarder la réalité en face. Je pense que vous avez, toutes et tous, je l'espère, soit rencontré des associations de personnes en situation de handicap, soit discuté avec des personnes en situation de handicap, et qui vous racontent toutes leur calvaire quand il faut aller démarcher la M.D.P.H. Non pas que les gens de la M.D.P.H. ne soient pas dévoués, mais parce qu'ils sont, par ailleurs, en sous-effectif. Il faut absolument augmenter les moyens et les effectifs de la M.D.P.H. pour que l'on puisse réduire déjà les délais pour l'obtention d'une aide. Les délais pour obtenir une aide devraient être d'un

mois maximum. Or, là, on est sur des périodes bien souvent extrêmement longues et c'est extrêmement problématique. Parce que, bien souvent, ce sont des personnes qui sont déjà dans une situation de très grande précarité et cette attente sans droits est des plus problématiques.

Il faut aussi garantir une meilleure formation à tous les travailleurs sociaux qui interviennent dans la constitution des dossiers de la M.D.P.H. pour faciliter vraiment l'accès aux droits que la M.D.P.H. doit accorder. Et pour lutter contre le non-recours aux droits, qui doit être la problématique centrale de la Ville dans ses politiques sociales, et en même temps accélérer les procédures, je pense qu'il faut revoir le mode d'étude des dossiers par la M.D.P.H. Parce qu'en fait, une personne peut venir en ayant connaissance d'une aide et venir pour une aide, et pour autant, il est important que l'on fasse le bilan avec elle, que l'on puisse voir aussi toutes les aides auxquelles elle peut avoir droit et auxquelles elle n'a pas pensé. Ce travail, dans la lutte du non-recours aux droits, me semble essentiel et demande à être l'objet d'une formation des professionnels afin que l'on arrête de n'étudier que l'aide pour laquelle une demande a été effectuée.

Et puis, je pense que, comme tout service public, la garantie de l'évolution en qualité et en efficacité d'un service public est étroitement liée à notre capacité à créer l'implication citoyenne dans le pilotage de ce service public. Il faut garantir cette implication et la participation des associations, et donc, des citoyens et des citoyennes en situation de handicap dans l'élaboration des politiques en faveur de l'accessibilité universelle, et donc, dans le pilotage de la "Maison départementale du handicap". Je pense que la volonté... Cela existe sur le papier, mais moi, les échos que j'en ai, c'est que, finalement, dans la réalité, on ne peut pas dire que ce soit très dynamique, et il n'y a pas vraiment de volonté d'impliquer durablement et régulièrement l'ensemble des associations.

Il faut aussi... Moi, j'aimerais avoir des nouvelles du "Conseil local du handicap". Il devrait y avoir des conseils locaux du handicap dans les arrondissements et un conseil parisien du handicap, pour être en capacité de bien plus impliquer les personnes en situation de handicap dans les politiques publiques, ou plutôt, je dirais, accepter que nos politiques publiques se confrontent à la réalité des personnes en situation de handicap pour vraiment être en capacité de décliner une politique en faveur de l'accessibilité universelle dans l'ensemble des usages de la ville. Cela me semble être un impératif à développer.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je ne sais pas d'où vous tirez vos échos, mais je vais laisser Jacques GALVANI vous répondre sur un très beau projet de délibération relatif à une très belle maison : la M.D.P.H. de Paris.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier le président de la 4e Commission ainsi que Mme SIMONNET pour leurs questions, leurs interventions. Je m'associe, bien sûr, au soutien que vous avez tous affiché pour le personnel de la M.D.P.H., qui a fait un travail remarquable, effectivement, depuis plusieurs mois, et notamment pendant la période de pic de la crise sanitaire. Il faut souligner que la M.D.P.H. de Paris est restée opérationnelle, n'a pas pu forcément accueillir le public en raison des restrictions qui avaient été posées par le Gouvernement, mais qu'elle a toujours continué à traiter les dossiers, ce qui n'a pas été le cas de toutes les M.D.P.H. de France.

Je vais m'attarder sur deux ou trois points qui ont été soulevés par notre collègue, Mme SIMONNET. D'abord, sur la question des effectifs, que vous avez soulignée. Je tiens à dire que notre projet budgétaire prévoit une stabilité des effectifs en cours, qu'il y a un travail qui est mené de longue date par les équipes de la DASES et par les équipes de la M.D.P.H. sur l'amélioration des processus de gestion et de fonctionnement pour que la qualité de service puisse être meilleure et que les publics qui sont servis par les M.D.P.H. puissent trouver des réponses et des traitements rapides de leur dossier. La M.D.P.H. de Paris, dirigée par Myriam BOUALI, est également pilote au niveau national sur l'informatisation et l'amélioration de ses outils.

Les délais de traitement qui, certes, se sont un peu rallongés sous l'effet de la crise sanitaire, étaient avant celle-ci parmi les meilleurs de France, de l'ordre de 3,5 mois en moyenne pour le traitement des dossiers. Ils sont en effet passés à 4,5 mois. Mais ce chiffre est plutôt en diminution actuellement. Nous le verrons avec l'évolution de la crise sanitaire. Ces chiffres restent toutefois parmi les meilleures performances en France : je tiens à le rappeler. Je tiens aussi à dire qu'il s'agit d'une moyenne et qu'en fait, le temps de traitement est notablement inférieur pour des prestations dans lesquelles le processus est beaucoup plus normalisé. Donc, si l'on parle des allocations d'adultes handicapés ou des allocations d'éducation d'enfants handicapés, ce sont des délais inférieurs, plutôt de l'ordre de moins de 3 mois. En revanche, effectivement, ils sont supérieurs pour des prestations où il faut fournir des pièces de types beaucoup plus diversifiés, comme la P.C.H.

La M.D.P.H. s'efforce aussi de mettre en place un accompagnement personnalisé, ce qui était votre deuxième point. Là aussi, depuis peu, comme le permettent les évolutions législatives récentes, la M.D.P.H. a travaillé sur la mise en place de la réponse accompagnée pour tous, qui est un chantier important. Des équipes nouvelles sont en train d'être recrutées, ont été recrutées et sont en train d'être renforcées pour apporter un accompagnement global qui permette, comme vous l'avez suggéré - mais en fait, c'est déjà le cas -, de prendre en compte la totalité du parcours des personnes en situation de handicap et de les accompagner en construisant un véritable écosystème,

en fédérant des associations ou des acteurs publics pour les accompagner dans la totalité de leur parcours et avoir une prise en charge globale.

Et puis, vous avez parlé d'accessibilité universelle. Comme vous l'avez constaté, je suis en charge effectivement, non seulement des personnes en situation de handicap, mais aussi de l'accessibilité universelle. C'est vraiment une préoccupation que nous mettons au cœur de notre action : avoir une vision qui ne soit pas seulement et uniquement celle de déclencheur de prestation, mais également d'avoir une véritable politique publique globale qui vise les personnes en situation de handicap, et au-delà, toutes les personnes qui ont besoin d'accessibilité à Paris. Et l'on sait, bien sûr, que cela ne concerne pas que les 130.000 personnes qui bénéficient de prestations à un titre ou à un autre de la M.D.P.H., mais que cela concerne beaucoup plus de monde à Paris : par exemple les personnes en situation de handicap de manière temporaire, en raison d'un accident.

Alors, nous travaillons. Il y a des chantiers en cours, comme vous le savez - je ne vais pas m'étendre sur ce point - qui portent sur l'accessibilité des bâtiments publics et qui doivent se poursuivre jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Je travaille en outre beaucoup avec Pierre RABADAN, qui est à côté de moi, justement pour faire des Jeux un véritable levier pour rendre Paris encore plus accessible. A la fois les équipes de la M.D.P.H. et les équipes de la Ville de Paris vont être impliquées dans tous ces chantiers d'accessibilité au sein de la capitale.

Vous parlez également de la concertation et du fait d'impliquer les associations. Je rencontre personnellement de nombreuses associations chaque semaine, qui nous exposent évidemment leurs demandes, leurs frustrations, mais également leur satisfaction globale par rapport à la situation parisienne en comparaison de nombreuses autres métropoles ou villes qu'elles connaissent, puisque nous avons la chance d'avoir de nombreuses associations nationales actives à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur GALVANI ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Oui ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - On arrive au terme bientôt. Enfin, c'est déjà dépassé.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Déjà ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Je termine, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Et je voulais rappeler qu'il existe déjà une instance de concertation, qui est le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le C.D.C.A., au sein duquel nous avons de nombreux retours des associations et avec lequel nous échangeons sur toutes les questions d'accessibilité en particulier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 221.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 221).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipement de masques inclusifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 58, relatif à l'équipement de masques inclusifs.

La parole est à Mme Geneviève LARDY WORINGER.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est donc un vœu relatif à l'équipement, effectivement, de masques inclusifs en direction des agents des services publics. C'est un vœu qui a déjà été porté dans plusieurs arrondissements lors des derniers conseils d'arrondissement, mais nous tenons à le porter, le groupe des Ecologistes tient à le porter ici, aujourd'hui, parce qu'il concerne effectivement l'ensemble de la Ville de Paris. Nous émettons donc ce vœu que la Ville de Paris fournisse des masques sanitaires inclusifs, des masques transparents, afin d'équiper les agents municipaux en contact avec le public de toutes générations. En effet, le port du masque rendu obligatoire à juste titre pour les raisons de prévention sanitaire que nous connaissons, nous amène à considérer et à alerter sur les personnes les plus touchées par l'absence de lecture labiale possible.

Tout d'abord, les personnes en situation de handicap. C'est quelque chose dont on a déjà parlé précédemment, lors de plusieurs interventions, les personnes malentendantes, sourdes, dont le masque entrave l'accès à la communication, à la sociabilisation et qui, privées de cette lecture labiale, se retrouvent en situation d'exclusion aggravée. Les masques transparents répondent à un besoin d'accès à la lecture labiale.

Nous sommes également alertés de l'effet du port du masque sur la qualité des interactions entre les adultes et les enfants accueillis dans le secteur de la petite enfance. Comment garantir les conditions indispensables au bien-être des très jeunes enfants ? Nombre d'émotions se lisent sur le visage et sont au cœur des interactions.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît. Merci.

On est arrivé au terme des deux minutes pour un vœu.

Allez-y, concluez très, très rapidement, s'il vous plaît.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Je suis désolée.

Cela fait déjà deux minutes ?

Les enseignants alertent également sur le fait que le port du masque va perturber l'apprentissage du langage et de la lecture des enfants. Juste dire que les services publics sont des lieux ressources pour l'ensemble des usagers. Leurs agents sont présents pour aider, accompagner tout public, et ils participent à préserver ce lien social d'autant plus nécessaire en ces périodes de grande fragilité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Je vais juste rajouter ce qui est quand même très important.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Non, je suis désolé.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Nous souhaitons, par rapport à toutes ces observations, que la Ville de Paris engage un marché avec des entreprises locales qui fournissent des masques sanitaires inclusifs homologués...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - ... afin d'équiper les agents municipaux au contact du public et au vu de quantités nécessaires raisonnables et de l'importance de donner la possibilité à des agents...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vais devoir vous interrompre.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - De l'économie sociale de répondre au marché.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je suis navré, mais le règlement intérieur dispose que pour les vœux non rattachés, le temps de parole est de deux minutes.

Vous avez très largement dépassé.

Egalement, les temps de réponse de l'Exécutif, deux minutes.

Donc, M. Jacques GALVANI va vous répondre.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - D'accord.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame Geneviève LARDY WORINGER, merci.

Je vous remercie, et avec tout le groupe Ecologiste de Paris, pour ce vœu qui permet de souligner l'importance d'équiper les personnels de la Ville avec des masques qui permettent aux personnes sourdes et malentendantes de lire sur les lèvres, et donc, d'accéder à un service public digne de ce nom. J'ajoute qu'ils permettent aussi d'équiper le collectif de travail des agents sourds et malentendants de la Ville de Paris en leur permettant, par exemple, de continuer à participer à des réunions, et donc, d'exercer leur mission.

La Mairie de Paris a fait preuve de volontarisme en matière de distribution puisque nous avons distribué plus de 2 millions de masques aux Parisiennes et aux Parisiens, et cette distribution a d'abord ciblé les plus fragiles, les personnes âgées notamment, mais aussi les personnes en situation de handicap. Donc, les masques ont le mérite de protéger du virus, certes, mais ils sont un obstacle à la communication. C'est pourquoi les associations des personnes sourdes ont eu l'idée de développer des masques transparents. A ce jour, nous avons quatre modèles homologués qui répondent aux normes de sécurité sanitaires fixées par la Direction générale de l'Armement. Une première commande de 5.000 masques inclusifs a été passée par les services de la Ville de Paris dès l'homologation du premier modèle de masque et nous sommes en train d'en passer une nouvelle.

Ce vœu nous incite à ouvrir cette commande de la Ville de Paris aux entreprises employant des personnes en situation de handicap, et je m'en réjouis. Ce geste est important. On enregistre depuis plusieurs dizaines d'années chez les actifs handicapés un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Et il y a fort à parier que la crise économique et sociale, consécutive à la crise sanitaire que nous traversons, les frappera durement.

Quelques amendements de forme ont été apportés au vœu initial. Ils sont conformes à son esprit. Vous l'aurez compris, l'avis donné au nom de l'Exécutif est très favorable sur ce vœu amendé.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez, le groupe Ecologiste, les amendements proposés par l'Exécutif ?

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Tout à fait, et je vous remercie. Nous sommes tout à fait favorables.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 78).

2020 DDCT 5 - Subvention (382.650 euros) avec 25 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 5 relatif à l'attribution d'une subvention à 25 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois dire que je me réjouis que ce qui avait été annoncé pendant la campagne par la Maire de Paris, par Anne HIDALGO, soit si rapidement mis en œuvre. Nous nous étions engagés à doubler le montant du soutien attribué aux associations engagées en faveur des droits des personnes LGBTQI+. C'est chose faite avec ces subventions fléchées pour le financement d'actions de sensibilisation, d'aide aux victimes, de professionnels de culture et de mémoire.

J'en profite pour rappeler que la lutte contre les discriminations est incessante et que nous ne devons jamais baisser la garde, comme le montrent, hélas, les récentes agressions qui ont eu lieu dans le Marais, notamment le soir, aux alentours de bars et d'établissements de nuit qui sont connus.

Nous alertons la Préfecture de police de manière régulière et nous avons, d'ailleurs, récemment organisé une visite sur site avec le SNEG, le Syndicat national des établissements gays, avec le soutien de Nicolas NORDMAN et de Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Et je m'y suis rendu moi-même avec le commissaire de police récemment nommé pour le centre de Paris. Nous sommes en train de trouver des solutions efficaces. En tout cas, nous mobiliserons nos agents municipaux sur certains points, avec, il le faudra, le soutien de la police, qui, pour l'instant, est au rendez-vous. Nous comptons sur le maintien de cet engagement.

On tient, bien sûr, à ce que Paris Centre reste un lieu d'identité et de culture LGBTQI+. C'est pourquoi, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous veillerons à ce que le "Centre LGBT de Paris", qui est rue de Beaubourg, puisse continuer à recevoir et à exercer ses activités dans les meilleures conditions.

Et je conclus en disant que nous nous réjouissons également d'avoir bientôt un nouveau lieu de culture LGBTQI+ dans Paris Centre.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel, pour votre investissement depuis longtemps en faveur des personnes LGBTQI+ et de l'action que vous menez, notamment depuis le début de ce mandat. On n'a pas été épargné, comme vous le rappelez, avec des agressions, avec des "tags" sur un certain nombre d'établissements.

Vous le rappelez, c'est un engagement de campagne d'Anne HIDALGO et de toute cette majorité, engagement qui est tenu dès la première année, et je crois que c'est important. Dans un contexte particulier, d'une part. Evidemment, nous n'oublions pas le Covid qui touche aussi particulièrement les personnes LGBT, les personnes LGBT SDF. On était hier soir, avec le maire du 11^e arrondissement, avec un certain nombre de ces personnes, avec des risques accrus aussi dans des violences intrafamiliales, qui existent aussi dans ces couples, et évidemment dans ce contexte d'augmentation des agressions physiques, puisque l'année dernière les chiffres n'étaient pas très bons,

et une progression d'ailleurs des signalements de 56 % des actes LGBT-phobes. 596 cas l'année dernière, ce qui est une forte augmentation. Et je remercie encore Nicolas NORDMAN de s'engager aussi clairement, puisqu'il était encore avec les adjoints chargés des discriminations il y a quelques jours, dans une réunion zoom, pour évoquer cette question.

Vous l'avez dit aussi, Monsieur le Maire, il faut, bien sûr, soutenir les associations. Je n'énumérerai pas toutes ces associations, mais il y a quand même des subventions qui sont augmentées très fortement, et je pense qu'il fallait faire ce rattrapage. Il était important, au-delà de l'engagement, il était nécessaire, d'autant qu'il faut le dire : pour une capitale, 400.000 euros pour les associations LGBT, c'est un bel effort, mais ce n'est pas non plus un chiffre spectaculaire. Nous voulons, bien sûr, que le "Centre LGBT" puisse être ce centre que nous espérons tous, donc lui donner des moyens. Dès cette année, sa subvention sera particulièrement augmentée. Soutenir plus l'intérêt LGBT, qui réunit toutes les associations LGBT dans cette grande marche qui, malheureusement, n'aura pas lieu cette année, mais où il y aura des manifestations autour du 7 novembre. Et d'ailleurs, j'appelle tous les maires d'arrondissement à ne pas oublier d'arborer des drapeaux arc-en-ciel pour ce moment très fort, ce moment de revendication, de lutte contre les discriminations, de lutte, comment dire, pour l'inclusion.

Et puis aussi, ce centre d'archives, qui est quelque chose d'important et sur lequel nous allons particulièrement travailler avec les associations, parce qu'il n'est pas question que ce soit la Mairie qui fasse à la place des associations. C'est à elles de le faire. Mais, en même temps, en rappelant que Paris prend toute sa part. Mais il ne faudra pas oublier que l'Etat doit aussi et enfin prendre sa part, parce qu'un centre d'archives, c'est un centre d'archives national. Et donc, il devra prendre sa part, tout comme la Région Ile-de-France aura une responsabilité dans ce domaine. Donc, la Maire de Paris, vous l'avez bien compris, est déterminée à ce que Paris soit une ville refuge pour les LGBTQI+. Paris, capitale mondiale des droits humains, se doit de montrer l'exemple, et ce projet de délibération est emblématique de la politique de soutien et d'égalité des droits que souhaite notre majorité, et je l'espère, toute notre assemblée, en direction des personnes LGBTQI+.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 5).

2020 DDCT 6 - Subventions (202.000 euros) pour 15 structures, au titre de l'appel à projets 2020 pour l'apprentissage du français à destination des réfugié-es parisien-nes résidant en centre d'hébergement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 6 relatif à l'attribution de subventions pour 15 structures au titre de l'appel à projets pour l'apprentissage du français à destination des réfugiés parisiens résidant en centre d'hébergement.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous allons voter, bien sûr, pour ce projet de délibération qui concerne l'apprentissage du français pour des primo-arrivants en centre d'hébergement, avec cependant deux réserves.

La première, sur la forme. Encore une fois, on saupoudre, en l'occurrence dans ce projet de délibération, sur 15 associations différentes. Qui dit saupoudrage, dit plus grande difficulté à contrôler le contenu. Notamment dans l'apprentissage du français, c'est important. Je trouve qu'il aurait été plus fondé de confier cette mission à un ou deux grands opérateurs.

Et deuxièmement, on peut s'interroger également sur le caractère non obligatoire de ces cours. Là aussi, je prônerais un ou deux opérateurs, avec un dispositif obligatoire, un prérequis obligatoire, de nombre d'heures de langue, plus des cours d'orientation sur l'histoire, la culture. Bref, un début de véritable parcours d'intégration.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, chers collègues, de me permettre d'intervenir sur ce beau projet de délibération qui est, en ce qui nous concerne, emblématique de ce que nous faisons à Paris avec Anne HIDALGO et notamment Ian BROSSAT, pour permettre l'intégration des réfugiés à travers l'apprentissage du

français. Il faut dire que la Ville de Paris se retrouve aujourd'hui bien seule sur l'apprentissage du français. Je vous rappelle que l'Etat s'est quasiment totalement désengagé, puisque l'apprentissage du français ne peut se faire que dans le cadre de la professionnalisation. Sauf que, pour pouvoir travailler, il faut déjà pouvoir parler le français. La Région est dans la même veine. Donc, nous sommes mobilisés depuis longtemps, évidemment, en faveur des réfugiés. Je vous rappelle qu'a été lancé, le 12 octobre 2015, le "Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés", qui a été élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens.

L'appel à projets : refuge, certes. Vous avez un certain nombre d'associations, mais quand on voit le nombre de places qui sont aujourd'hui ouvertes, dans un parcours qui est à la fois un parcours qui dure trois ou quatre mois, mais qui sont des cours intensifs et, croyez-moi, où les personnes sont particulièrement présentes et facilitent, en tout cas, parce qu'on le voit. Et oui, évidemment, si l'on ne sait pas parler français, on ne peut pas s'insérer professionnellement. Je pense que ce dispositif, par lui-même, est un dispositif qui fonctionne pour plus de 2.000 places de formation ouvertes.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 6).

2020 DDCT 34 - Subvention aux associations au titre de l'intégration.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 34 relatif à l'attribution d'une subvention aux associations au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voulons saluer cette action de la Ville de Paris pour une meilleure intégration des femmes et des hommes venus d'ailleurs. Les élus communistes ont toujours affirmé et défendu l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les meilleures conditions. Cela passe, bien sûr, par les conditions décentes de logement, mais aussi par un accompagnement social de qualité. Ces 33 associations, qu'il nous est proposé de soutenir, assurent l'accompagnement juridique, la médiation, l'accès aux soins, la formation linguistique et la valorisation de l'histoire des migrations.

Je m'inquiète des dérives actuelles, et en particulier du projet de loi qui, sous prétexte de lutte - de défense, pardon - de la laïcité, mettrait des barrières supplémentaires aux associations pour l'obtention de subventions. Là où nous devons construire l'égalité et la fraternité, certains veulent diviser, lutter contre les séparatismes. L'annonce d'une contractualisation avec les associations qui seraient soumises à des objectifs précis et risqueraient de voir leurs subventions coupées, voire risqueraient la dissolution, tranche nettement avec le défaut total de contrepartie demandée, par exemple, aux entreprises en termes de créations d'emplois dans le cadre du C.I.C.E. Paris se revendique d'être une ville monde, une ville d'accueil, et nous en sommes fiers. Nous savons aussi que c'est un travail de tous les instants auquel les salariés et les bénévoles associatifs contribuent largement, et il est plus qu'indispensable de les soutenir.

Nous nous inquiétons aussi de la montée ambiante du racisme attisé par certains discours. Je profite de cette tribune pour partager le témoignage d'un monsieur qui m'a particulièrement touchée, et lui, il n'aura pas la parole. C'est en écho à ce que viennent de dire nos collègues sur l'apprentissage de la langue. Un monsieur, dont le travail est de faire le ménage dans les halls d'immeubles, a été changé d'immeuble à la demande des habitants de l'immeuble parce qu'il ne parlait pas assez bien le français, parce qu'il avait un accent trop prononcé. Ces gens-là qui, pendant le confinement, ont vraiment été les premiers de corvée, voilà qu'aujourd'hui ils ne sont plus assez bien, ils ne parlent plus assez bien le français pour continuer à entretenir nos lieux de vie. C'est important parce que n'oublions pas que, derrière les discours que nous pouvons avoir, derrière les mots qui sont prononcés dans les médias, dans les "tweets", dans les hémicycles politiques, il y a des hommes et des femmes qui subissent indirectement les conséquences de nos paroles.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Il s'est désinscrit de la prise de parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord, il s'est désinscrit.

Donc, Madame Maya AKKARI, vous avez la parole.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris accueille chaque année des milliers de réfugiés et de familles venues d'ailleurs, dont, bien souvent, l'histoire familiale est liée à notre histoire collective. Certains décident d'y séjourner et de s'y installer, parfois par choix, parfois contraints par leur situation personnelle, bien souvent liée au contexte politique dégradé de leur pays d'origine.

L'apport de nouveaux habitants, d'histoires et de cultures diverses, est, rappelons-le, une chance pour Paris, et nous sommes nombreux dans cette salle dont le parcours en témoigne. Hier encore, nous avons rendu hommage à Danièle Hoffman-Rispal, qui a tant fait pour Paris et dont la famille avait fui la Pologne dans la première moitié du siècle dernier. Cet apport est le signe de l'attractivité de notre ville et participe de sa richesse, tant économique que culturelle, et pour qu'il se fasse dans de bonnes conditions, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement tout le long de la vie est essentielle.

J'insiste sur la question de l'accompagnement tout au long de la vie, car vous n'êtes pas sans savoir que l'Etat, dont l'intégration est la compétence, réduit sa politique d'accompagnement à celles et ceux qui sont sur notre territoire depuis moins de 5 ans, laissant sur le bord de la route un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens qui n'ont qu'une seule envie, celle d'être des citoyennes et des citoyens à part entière. Quitter son pays natal n'est pas toujours chose aisée, ne se fait pas systématiquement de gaieté de cœur. S'installer dans une nouvelle ville, prendre un nouvel élan, peut prendre du temps.

On le voit au quotidien dans nos territoires. Ainsi, si l'on suivait les préconisations de l'Etat, nous ne pourrions plus soutenir dans son projet la femme qui a rejoint il y a 10 ans en France son compagnon installé dans notre ville, et qui, une fois que le petit dernier entre en petite section de maternelle, a enfin un peu de temps pour apprendre le français et réfléchir à un projet d'emploi. On ne pourrait pas soutenir dans son projet d'apprentissage du français, là encore, cet homme qui cumulait les emplois à son arrivée afin de subvenir à ses besoins les plus élémentaires et dont le temps de loisir était pendant plusieurs années complètement pris par la gestion des papiers administratifs.

Comment certains peuvent-ils se permettre de faire un procès en un soi-disant déficit d'intégration à des compatriotes et, en même temps, leur fermer les portes de l'accès à la langue française dont la maîtrise relève avant toute chose de la dignité ? Ce désengagement de l'Etat fait de la Ville de Paris, bien souvent, l'unique financeur sur une compétence qui n'est pas la sienne, je le rappelle.

De nombreux projets comme ceux sur lesquels mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL va délibérer dans quelques instants et qui visent à soutenir ces hommes et ces femmes dans leurs projets de vie : éducation des enfants, accès à la santé, découverte de la culture française et de la ville, accès à l'emploi. Il est inadmissible que nous ayons autant de files d'attente pour l'accès aux cours d'apprentissage du français. Mon collègue de la droite, tout à l'heure, disait : on devrait faire les cours obligatoires, etc. Mais il y a beaucoup plus de candidats que de places, alors qu'ils ne sont pas encore obligatoires, ces cours. Le sujet, c'est la file d'attente actuellement.

Et je souhaite saluer le travail des nombreuses associations qui organisent ces ateliers dits "de linguistique", grâce à l'action de professionnels et de bénévoles engagés auprès des apprenants. Ces associations montent, par ailleurs, en compétence d'année en année et l'on voit, à travers la délibération DDCT 34, que des structures comme "Carrefour 14", dans le 14e arrondissement, ou encore "La Maison bleue", dans le 18e arrondissement, se mobilisent fortement dans le cadre de coordination de rentrées partagées qui permettent une meilleure gestion des flux des demandeurs, ou encore des associations, comme "L'île aux langues", "Langues plurielles", "Sept arts et plus", sont fortement mobilisées dans le développement d'outils qui visent à une meilleure qualification des acteurs.

Accueillir des hommes et des femmes sur notre territoire, les accompagner dans leurs projets de vie dans les meilleures conditions, est une nécessité qui répond à un principe de réalité. La politique du déni peut peut-être plaire aux aficionados d'Éric ZEMMOUR. Elle n'a, en tous les cas, jamais solutionné les problèmes.

Pour finir, je voudrais, chers collègues, vous dire ma fierté d'appartenir à une Ville comme la nôtre, dont la ligne directrice reste encore et toujours la solidarité, une Ville qui met en œuvre un accompagnement qualitatif tout au long de la vie de celles et ceux dont l'histoire personnelle et familiale a fait qu'ils ont fait l'heureux choix de se poser dans notre territoire.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, chère Camille NAGET et chère Maya AKKARI, pour vos interventions. Je voulais aussi saluer Colombe BROSEL qui a porté ce dossier ces six dernières années.

Dans le contexte actuel, je le disais tout à l'heure pour les subventions LGBT, mais c'est exactement la même chose, notre intervention est évidemment plus que nécessaire, parce que dans cette période de Covid, les associations ont plus que jamais besoin de nous. Alors que tant de réfugiés, de demandeurs d'asile dépendent de

ces associations pour leur intégration, l'apprentissage du français, et je remercie encore Maya d'avoir rappelé une nouvelle fois que l'Etat ne joue pas son rôle dans ce domaine et que nous continuons dans des budgets qui sont quand même, comme vous le remarquez, extrêmement importants, et que, quelque part, ce n'est pas normal, et qu'il faudra qu'un jour l'Etat nous entende sur cette question. Nous, en tout cas, nous sommes décidés à faire de cette ville plus que jamais une ville refuge et inclusive : l'accès au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, sont autant de droits humains fondamentaux nécessaires à l'intégration.

Je voudrais quand même revenir sur l'une des subventions qui a fait beaucoup parler ce matin, mais je peux aussi le comprendre, c'est celle de la FASTI. Un certain nombre d'entre vous a été choqué par les propos qui ont été tenus par son président, et c'est vrai que l'on peut être choqué de ces propos. Mais on ne peut pas réduire cette association à son président et au travail qui a été fait cette année, puisque, là, c'est en fait pour donner une subvention pour le travail qui a été effectué. Je rappelle que ce sont quand même 55 permanences juridiques, 90 cours de français - on l'évoquait tout à l'heure -, 25.000 personnes étrangères qui ont été accompagnées.

Mais c'est vrai qu'il faut aussi, à un moment, prendre ses responsabilités, et en accord avec le président de la 4e Commission, qui approuve, nous vous proposons de recevoir en début d'année prochaine le président de la FASTI pour qu'il puisse quand même s'expliquer pour une partie de ses propos, que l'on peut qualifier d'inacceptables ici. Cela nous permettra d'éviter les polémiques inutiles que nous avons eues pendant des années et de l'entendre. Je crois que ce sera important. Je vous rappelle, en plus, que les commissions - n'est-ce pas, cher Gauthier - sont ouvertes à toutes et tous. Même si vous n'êtes pas membre la 4e Commission, ce sera l'occasion pour vous de venir et de poser toutes les questions, et à nous, après, tous ensemble, mes chers collègues, d'en tirer les conclusions.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 34).

2020 DEVE 4 - Attribution de la dénomination jardin Monique Wittig au jardin situé 3, boulevard Brune (14e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4 relatif à l'attribution de la dénomination "jardin Monique Wittig" au jardin situé 3, boulevard Brune, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour cinq minutes.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant cette dénomination, c'est donc un jardin situé dans le 14e arrondissement, qui se nomme "Mme Monique Wittig". La conception de l'espace urbain, comme la toponymie de l'espace public dans les villes françaises, est majoritairement masculine. La Ville de Paris, actant la sous-représentativité des femmes dans les noms des rues, des parcs et jardins de Paris, entend rééquilibrer cela, corriger ce biais de genre et concevoir en ce sens une autre vision des références identitaires.

La nomination de ce jardin, situé dans le 14e arrondissement, rend hommage à Monique Wittig, née en 1935 en Alsace, autrice, philosophe, romancière et militante du mouvement féministe et lesbien. Pionnière du "Mouvement de libération des femmes", M.L.F., elle a théorisé l'identité lesbienne, les stéréotypes de genre et remis en question le sexisme de la langue française. Elle travaille à démontrer que l'hétérosexualité est un régime politique, une norme dominante qu'elle nomme "la pensée straight". Elle cosigne également le "Manifeste des 343" pour défendre le droit à l'avortement. Elle a fait de son homosexualité une lutte ouvrant la voie à un féminisme politique.

Cette nomination nous apparaît d'autant plus d'actualité face au déchaînement de violence actuel dont sont victimes les femmes lesbiennes qui prennent la parole publiquement, et inscrit une étape importante dans le soutien que nous portons en tant qu'élus aux luttes contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient d'origine ethnique, sociale, de genre, d'orientation sexuelle, et donc, particulièrement actuellement, la lesbophobie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Chère Geneviève LARDY WORINGER, vous avez dit l'essentiel. Oui, il était important de rééquilibrer dans cette ville les noms des rues. Très peu de femmes sont concernées. Vous savez que c'est une préoccupation de cette majorité, depuis longtemps, de rééquilibrer tout cela, d'où cette proposition qui est faite, je vous le rappelle, par une commission. Cela ne tombe pas du ciel, comme cela, les noms de rues. Et donc, de proposer une femme qui est connue évidemment dans notre pays, mais qui est une femme internationalement connue, à la fois pour son travail littéraire. On n'oublie pas que c'est d'abord une romancière, dont, d'ailleurs, son premier roman avait eu le prix Médicis, que c'est une grande militante du M.L.F., et vous l'avez rappelé, l'une des investigatrices du "Manifeste des 343 salopes". Et puis, qu'elle avait fait un geste qui avait beaucoup marqué à l'époque, avec d'autres femmes, puisqu'elle avait déposé à l'Arc de triomphe une gerbe à la mémoire de plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme. Un geste qui avait évidemment marqué, qui avait dépassé nos frontières.

Pour toutes ces raisons, pour son travail littéraire, pour sa notoriété, pour ce qu'elle a pu apporter aussi pour le rayonnement de la France, nous vous proposons la dénomination de ce jardin. Et je remercie la maire du 14^e arrondissement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 4).

2020 DGRI 7 - Approbation du règlement intérieur du prix LGBT 2020.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 7, qui fait l'objet d'un amendement technique n° 125.

J'ai une désinscription. Et donc, Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, peut-être pour présenter l'amendement technique si c'est nécessaire ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Oui, je m'en excuse auprès de tous nos collègues. Il y a eu, je crois, un problème dans l'envoi de ce règlement qui n'a rien d'exceptionnel, c'est le règlement d'un concours. D'où l'intérêt de cet amendement technique de l'Exécutif. Je vous rappelle que ce prix existe depuis trois ans. Cela avait été une proposition d'un rapport que j'avais fait à la Maire il y a quelques années.

Tous les ans, le 17 mai, "Journée mondiale contre l'homophobie et contre la transphobie", la Ville de Paris remet un prix, notamment à une personnalité ou une association qui a agi dans le monde pour l'égalité et contre les discriminations. Vous savez qu'il existe encore aujourd'hui 80 pays qui pénalisent l'homosexualité, dont plus d'une dizaine qui la condamne à mort. C'était l'occasion justement de mettre en avant et de soutenir ces personnes qui prennent beaucoup de risques. Cette année, le 17 mai, nous étions malheureusement en période de confinement. Ce prix aura lieu quand même, mais le 7 novembre à l'occasion de la "Semaine des Fiertés".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 125 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 125 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 7 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DGRI 7).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des personnes LGBTQI en Pologne.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 124, déposé par l'Exécutif, relatif à la situation des personnes LGBTQI en Pologne.

Je vais donner très rapidement la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et à M. Hermano SANCHES-RUIVO.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai aujourd'hui un masque arc-en-ciel, non pour provoquer qui que ce soit, même si j'assume aussi ma propre identité, mais tout simplement pour montrer qu'ici, en France, dans notre hémicycle, et c'est une grande chance, on peut se permettre de porter les couleurs arc-en-ciel. Ce qui n'est pas possible dans tous les pays de l'Europe. Et pourtant, Hermano le rappellera, nous avons des valeurs communes, des valeurs d'inclusion. Et pourtant, actuellement, en Pologne, un mouvement terrible contre les personnes LGBT dure depuis un certain temps. Je vous rappelle qu'une centaine de localités polonaises, à ce jour, et pas des moindres, puisque cela représente quand même plus de 30 % de la population, ont adopté des résolutions pour déclarer leur territoire "zone sans LGBT". On se demande ce que c'est.

Certaines se sont dit que c'était quand même un peu "hard", donc elles ont dit : "sans idéologie LGBT". Vous imaginez la situation dans ce pays, où l'église catholique vient de se prononcer en faveur des thérapies de conversion. Vous savez ce que sont les thérapies de conversion, ce qui est quand même assez hallucinant de vouloir transformer les gens. Vous savez que vous n'avez pas choisi d'être hétérosexuels, et les homosexuels n'ont pas choisi d'être homosexuels. Et bien, on veut les transformer. Des militants se font arrêter. Il ne devient, dans certains endroits, plus possible d'arborer le drapeau arc-en-ciel, qui représente ces luttes pour l'égalité contre la lutte contre les discriminations.

Nous vous demandons par ce vœu évidemment de condamner ces graves discriminations, d'appeler l'Europe - qui, dans ce domaine, a été plutôt exemplaire ces derniers mois - à refuser, à conditionner évidemment le versement des fonds européens au respect de l'Etat de droit et notamment des droits fondamentaux. Et puis, bien sûr, de mettre fin à ces zones sans LGBT, qui, en soi, est non seulement une discrimination, mais presque un appel au meurtre.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur Hermano SANCHES-RUIVO, pour un complément très, très rapide puisque nous avons déjà dépassé le temps.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Alors, très, très rapide, mais très, très volontaire en ce mot, pour dire mon soutien à ce vœu et remercier Jean-Luc, qui, en le déposant, permet au Conseil de Paris d'apporter un soutien aux défenseurs LGBT et aux droits humains mobilisés en Pologne. C'est d'autant plus important, et je le souligne, que les liens entre la France et la Pologne, et entre Paris et les villes polonaises, sont étroits et historiques. Notre parole est attendue, notre parole sera entendue. Elle est d'autant plus importante quand on regarde le contexte. Je fais très court, mais on a quand même un président qui vient d'être élu, de peu et qui défend pour son mandat, clairement et l'a annoncé publiquement : la conquête des âmes polonaises.

C'est dans ce contexte que se situe l'offensive contre les droits humains et notamment LGBT. C'est pour cela que nous ne devons pas nous tromper : il y a une Pologne conservatrice, mais il y a aussi une Pologne ouverte, moderne, pro-européenne. Celle-ci attend de nous qu'on la soutienne, qu'on lui tende la main, que l'on dise au monde que la Pologne est une grande nation européenne.

Et aussi, et j'insiste, le lien entre nos villes n'a jamais été aussi chaleureux. C'est vrai pour Gdansk, c'est vrai pour Varsovie - qui sont les plus connues -, mais c'est vrai aussi, par exemple, pour Cracovie, avec qui, il y a encore quelques heures, nous échangeons sur l'organisation d'un futur événement international.

Et puis, je veux aussi faire le lien avec les Polonais ici, à Paris, avec lesquels nous travaillons beaucoup, de plus en plus. Et je rends hommage à Joanna LASSERRE, la présidente de l'"Association pour la défense de la démocratie en Pologne", qui, très souvent, se retrouve sur nos thématiques de la citoyenneté. Et si je dois conclure aussi vite, je rappelle que ce président a gagné avec quelques voix, finalement, face à Rafał TRZASKOWSKI, qui est le maire de Varsovie. Et c'est la première fois que c'est aussi serré, donc il y a pour nous encore plus le besoin de soutenir ce combat et d'affirmer que l'Europe doit pleinement être aux côtés de la Pologne. Et c'est pour cela que je vous invite, à l'unanimité, à voter ce très beau vœu.

Merci, Jean-Luc.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V.79).

Il y a quelques abstentions.

Je vous remercie.

2020 DASES 98 - Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme AFVS (17e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 98 relatif à l'attribution d'une subvention à l'"Association des familles victimes du saturnisme".

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour cinq minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes se réjouissent de cette subvention attribuée à l'"Association des familles victimes du saturnisme", qui joue un rôle essentiel dans la prévention du saturnisme infantile à Paris. Cette problématique, on le sait, est étroitement liée à l'insalubrité des logements et à l'habitat indigne, mais pas seulement, puisque le plomb est malheureusement présent un peu partout dans notre environnement. Nous en trouvons encore, en effet, dans les anciennes peintures, dans certaines canalisations, dans le bâti et même dans les espaces verts.

Si nous pouvons nous féliciter que l'exposition au plomb soit en constante diminution sur le territoire, 70 % des cas sont aujourd'hui encore détectés dans la seule région Ile-de-France. Nous devons donc intensifier et poursuivre nos efforts pour tendre vers l'éradication de cette maladie. Je connais l'engagement de la Ville de Paris et de vous, Madame l'adjointe, sur cette question, et je tiens ici à saluer tout particulièrement l'action du "Service parisien de santé environnementale" en matière de prévention.

Le plomb a été retenu comme l'un des huit grands facteurs d'exposition responsables de pathologies majeures en santé environnementale à Paris. Sa toxicité s'exprime sans effet de seuil et, nous le savons, la contamination par le plomb touche plus particulièrement les populations à risques, notamment les enfants en bas âge et les femmes enceintes. Afin de protéger les petites Parisiennes et Parisiens, particulièrement sensibles aux effets neurotoxiques de ce polluant, il est donc essentiel de contrôler la présence éventuelle de plomb dans les établissements municipaux accueillant de jeunes enfants.

Pouvez-vous, à cet égard, nous faire un retour sur les investigations environnementales menées à ce jour et à venir dans nos écoles, crèches et aires de jeux ? Comment, en outre, évoquer, mes chers collègues, l'exposition au plomb des Parisiennes et des Parisiens sans mentionner, bien sûr, le tragique incendie de Notre-Dame de Paris, qui a remis en lumière cette problématique de santé publique nationale ? Près de 400 tonnes de plomb sont en effet littéralement parties en fumée, disséminées sous forme de poussières autour du site, engendrant une pollution sans précédent au cœur même de notre capitale.

Conformément aux recommandations du Ministère de la Santé, des prélèvements et analyses ont été effectués. Nous souhaiterions donc, dans un souci de transparence, connaître les actions conduites par la Ville de Paris et savoir plus précisément où nous en sommes très concrètement des opérations de nettoyage et de dépollution du site, et de l'espace public à proximité.

L'inquiétude des associations, vous le savez, reste vivace face à la pollution au plomb et aux risques majeurs qu'elle fait peser sur la santé des enfants. L'"Association des familles des victimes du saturnisme", pour qui nous allons voter aujourd'hui l'attribution de cette subvention, avait d'ailleurs écrit au Président de la République pour demander l'utilisation d'un autre matériau que le plomb pour la reconstruction de la flèche et du toit, compte tenu des risques sanitaires.

Toujours soucieux du principe de précaution, nous, écologistes, nous associons bien évidemment à cette demande. D'ailleurs, ma collègue Danielle SIMONNET vous avait également interpellés à ce sujet en juillet dernier, dans ce même hémicycle, pour que la Ville de Paris saisisse les autorités sanitaires compétentes et interpelle à son tour le Gouvernement et le Président de la République sur la restauration à l'identique de la cathédrale Notre-Dame de Paris. L'Exécutif avait alors répondu favorablement à cette demande.

Depuis lors, pouvez-vous nous préciser quelles démarches ont donc été entreprises en ce sens ? Madame la Maire, vous nous avez également annoncé récemment la création d'un comité de suivi du plomb. Où en sommes-nous concrètement aujourd'hui ?

Je vous remercie des éclaircissements que vous pourrez nous apporter sur cette question majeure.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Suite à l'incendie de Notre-Dame, la Ville a aussitôt émis un certain nombre de préconisations afin de protéger la population francilienne. D'abord, la diffusion publique d'une cartographie de la pollution au plomb en Ile-de-France. Ensuite, des préconisations de nettoyage - quand je dis "ensuite", c'était "en même temps", plutôt - des préconisations de nettoyage destinées aux écoles ainsi qu'aux particuliers habitant ou travaillant dans le périmètre de Notre-Dame. Et puis, une information en temps réel sur les actions entreprises par la Ville : dépollution, liste des consultations gratuites proposées notamment à l'Hôtel-Dieu et en P.M.I., mesures exigées auprès des services de

l'Etat pour la meilleure protection possible de chacun et de chacune. La Ville a ensuite engagé, en septembre 2019, un plan d'action qui comprend, outre un objectif d'amélioration de la connaissance sur la présence de toxiques dans l'environnement parisien, deux axes principaux : un, la caractérisation de la présence du plomb dans l'environnement, notamment dans les établissements accueillant des jeunes enfants ; et un suivi renforcé des enfants dont la plombémie est entre 25 et 50 microgrammes par litre, suivi médical, sensibilisation des professionnels de santé, recherche des sources de plomb.

Une campagne de prélèvement et d'analyse dans les lieux accueillant les enfants d'un âge inférieur à 7 ans a été mise en place. La Ville a décidé cette mise en œuvre dans les écoles maternelles élémentaires publiques ainsi que dans les crèches municipales, d'une recherche systématique d'éventuelles sources d'exposition au plomb en vue de leur suppression. Les investigations dans ces établissements comprennent des prélèvements de poussières de sol intérieures et extérieures, la recherche de la présence de plomb dans les revêtements éventuellement dégradés notamment les peintures, le repérage de la présence de canalisations en plomb, la réalisation de prélèvement des terres meubles éventuellement présentes à l'extérieur. Une première phase exploratoire vise 80 établissements répartis sur l'ensemble du territoire parisien.

Sur la base des éléments recueillis au cours de cette phase, la Ville de Paris conduira ensuite l'investigation de la totalité des équipements susmentionnés au cours des prochaines années. Le protocole de mise en œuvre de cette action, qui implique sous l'égide du SG de nombreuses directions de la Ville, a été défini tout au long de l'année 2019. Le marché nécessaire à l'achat de l'appareil d'analyse a été mis en œuvre et les personnels - ingénieurs et techniciens - ont été recrutés. Le lancement des actions sur le terrain a toutefois été suspendu dans la période précédant les élections, puis dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, mais nous sommes actuellement en train de les remettre en place.

Nous avons également, avec le S.P.S.E., réalisé des enquêtes environnementales autour des déclarations obligatoires de saturnisme : plombémie supérieure à 50 microgrammes par litre de sang. La suppression des sources majeures d'exposition au plomb - remplacement des canalisations, rénovation de l'habitat dégradé - a fait baisser les niveaux moyens de plombémie depuis une vingtaine d'années. Toutefois, les sources de plomb plus diffuses - dans la vaisselle, sur les balcons, les maquillages - ont également un impact plus difficile à détecter. C'est pourquoi la Ville a décidé de renforcer les prises en charge proposées aux familles dont un ou plusieurs enfants présentent une plombémie située dans l'intervalle de vigilance, entre 25 et 49 microgrammes par litre, en menant des enquêtes environnementales dans deux cas de figure : la répétition dans le temps de plombémies supérieures à 25 microgrammes par litre chez un enfant de moins de 7 ans ; la présence d'une fratrie dont plusieurs enfants, au moins âgés de moins de 7 ans, présentent une plombémie supérieure à 25 microgrammes par litre. Un partenariat a été enclenché avec la P.M.I., la santé scolaire et les centres de santé pour la mise en œuvre opérationnelle de cette action, à la suite duquel quelques premières enquêtes ont été réalisées. A ce jour, le S.P.S.E. réalise des enquêtes sur signalement des différents partenaires dès lors que les critères d'inclusion sont remplis, bien qu'une interruption ait donc été réalisée pendant la période de confinement.

Je ne vais évidemment pas vous dire l'ensemble des choses puisque vous allez trouver que je suis trop longue, mais ce que je peux vous dire, c'est que, notre comité de suivi, nous allons le reconvoquer dans les semaines qui viennent pour continuer ce comité et l'élaboration de ce plan sur le plomb. Et puis, concernant la dernière demande de Mme SAGASPE, le courrier au Président de la République a été écrit et est en cours d'instruction et de finalisation.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 98).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une communication sur la gestion de la crise sanitaire et à l'organisation d'un débat en Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des personnes vulnérables à la Covid-19.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une 2e vague de coronavirus et aux centres de dépistage et de diagnostic.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mesures d'urgence à instaurer dans la lutte contre la Covid-19.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 59, 60, 61, 62 et 62 bis, relatifs à la lutte contre la Covid-19, ont été regroupés.

Je vais donner d'abord la parole à M. LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que notre pays et notre ville sont frappés par la seconde vague de la pandémie Covid, l'une des clefs - sinon la clef - du succès pour surmonter cette nouvelle épreuve, est la mobilisation de tous pour faire barrage à la large diffusion du virus et notamment auprès des plus vulnérables. Chaque Français, chaque Parisien, doit faire sien ce combat quotidien et accepter les contraintes, parfois les privations que cela implique, limiter ses contacts, travailler différemment, ne plus voir les siens. S'approprier, c'est d'abord comprendre. C'est ensuite mettre en œuvre. Mais, pas plus lors de cette seconde vague que lors de la première, les Français ne comprennent parfaitement la situation de la propagation du virus, les mesures prises qui changent selon les semaines, parfois contradictoires. Ils ne comprennent pas quelle est la voie tracée, car, même si celle-ci peut être sinueuse, elle se doit d'être le plus largement expliqué.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout enseignant le sait bien : ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Cette transparence pédagogique nécessaire pour susciter la mobilisation générale est indispensable pour tous les Parisiens. C'est pour cette raison que notre vœu sollicite la communication systématique et régulière à tous les Parisiens de ces mesures prises par la Ville : distribution de masques, centres de dépistage, réquisition d'équipements sportifs, protection des E.H.P.A.D., accompagnement de toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées. La raison de ces mesures prises par la Ville, leur efficacité, leur coût, doit être expliquée, affichée, évaluée auprès des Parisiens, pour qu'ils fassent de cette politique leur lutte contre le Covid. Cette politique doit bien évidemment s'articuler avec les mesures nombreuses prises par les maires et les mairies d'arrondissement, qui ont été les chevilles ouvrières de la première vague et sont des acteurs incontournables tant dans l'élaboration du plan que dans son application.

Enfin, notre Assemblée ne peut naturellement pas être tenue à l'écart de ce plan, des actions menées, des perspectives. Compte tenu de l'aspect positif - vous l'avez souligné vous-mêmes - du débat qui avait été organisé avant la fin de mandature, comment pourrait-on imaginer qu'un tel débat n'ait pas lieu sauf à considérer que notre Assemblée soit inutile, ou pire, qu'elle ne mérite pas une totale transparence quant aux décisions que prend l'Exécutif pour lutter contre la propagation virale ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous exprimons ces demandes de bon sens dans notre vœu et nous vous demandons de vous prononcer favorablement sur celles-ci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle au sujet des personnes particulièrement vulnérables au Covid-19, qui sont les personnes âgées, les malades chroniques ou immunodéprimés, et les personnes en surpoids. Je regrette que vous ne nous écoutiez pas. Vous limitez l'ambition de vos actions aux personnes qui sont le radar de la Ville en temps ordinaire, c'est-à-dire l'action sociale de la Ville, à savoir aussi une petite fraction des personnes âgées.

Sur une problématique différente, vous avez fait preuve du même manque de réactivité et de sens de l'adaptation. Concernant les indépendants avec enfants qui perdent brutalement leurs revenus, vous avez refusé de les aider parce que vous ne les connaissez pas et que vous n'avez pas cherché à les connaître. Et maintenant, on ne peut que recenser les dégâts. Madame HIDALGO a constaté cette semaine, dans "Le Parisien", que de nombreux indépendants demandent le R.S.A. "Ils ne sont pas notre public habituel", a-t-elle dit. Alors, Mme HIDALGO a oublié, s'il vous plaît, ce seul périmètre de vos publics habituels.

Aujourd'hui, je vous le redemande solennellement : face à la Covid, chacun sait que ce qu'il faut éviter à tout prix et quel qu'en soit le coût, c'est la contamination de tous ceux qui peuvent faire des formes graves. Alors, agissez pour les protéger tous. Organisez, s'il vous plaît, des services de portage à domicile pour les personnes à la santé fragile et faites-le savoir. Dites-leur que tous les masques ne se valent pas. Donnez à toutes les personnes fragiles ou âgées les moyens de ne pas renoncer à leur vie sociale, en leur distribuant des FFP2 qui offrent plus de sécurité. C'est vraiment justifié dans la période, alors que le virus circule beaucoup à Paris. Protégez-les, c'est votre responsabilité.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Que je ne vois pas.

Et donc, la parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je regrette que Mme DATI, qui voulait qu'il y ait une communication permanente auprès des maires et des élus, n'ait été quasiment jamais présente pendant les réunions qu'il y avait toutes les semaines au moment du confinement, et où elle est venue une fois. Donc, c'était quand même assez intéressant. Donc, nous le refaisons. En tout cas, je vous en avertis. C'est toujours le cas. Puisque nous sommes dans la deuxième vague, nous l'avons recommencé. Présidées par M. GRÉGOIRE. Et toutes les semaines, vous pouvez donc vous associer et venir participer à ces réunions qui permettent... Vous avez parlé de transparence et de pédagogie, donc il y a de la transparence et de la pédagogie, et vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez.

Donc, deuxième question que vous abordez dans vos vœux. Il y a toute la question de l'information claire et régulière sur les chiffres, sur les données, sur les scénarios, sur les marqueurs. Malheureusement, nous ne les avons pas tous et nous nous adressons, dans ce vœu, également au Gouvernement pour avoir l'ensemble de ces données, parce qu'effectivement, comme je vous le disais tout à l'heure à la réponse des questions d'actualité, sans ces données, nous avons du mal à agir rapidement, efficacement et de manière très territorialisée. Et donc, nous avons fait la demande, déjà à plusieurs reprises, auprès de l'"Agence régionale de santé", auprès de l'A.P.-H.P., mais également auprès du Préfet, pour avoir l'ensemble des informations et pouvoir, avec Covisan, agir. Quand je dis "avec Covisan", c'est aussi avec l'ensemble des partenaires, des professionnels de santé sur le territoire parisien.

Ce que je vous propose également dans le vœu de l'Exécutif, c'est que la Ville de Paris soit vraiment pleinement associée par l'Etat au pilotage d'une politique territoriale ciblée et progressive, que nous cessions avec le "stop-and-go" que nous avons vu à l'œuvre depuis un certain nombre de mois maintenant, et que nous puissions adapter cette politique, donc ensemble, évidemment avec les élus, comme nous l'avons toujours fait, mais également avec les partenaires sociaux et sanitaires de la Ville, pour que nous puissions être efficaces et peut-être pas faire céder l'épidémie, mais en tout cas, faire suffisamment baisser la courbe de l'incidence pour ne pas mettre en danger nos plus fragiles.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Nous proposons également que la Ville mette en place des outils de consultation et de délibération qui associent les forces vives de la société civile, donc les acteurs de santé, des scientifiques, des acteurs économiques et sociaux, et des citoyens parisiens.

Nous souhaitons également que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'un soutien financier massif soit apporté aux hôpitaux et aux établissements médico-sociaux, ainsi qu'une planification des ressources humaines nécessaire pour leur permettre de disposer du personnel formé suffisant pour prendre en charge tous les patients, qu'ils soient atteints du Covid ou pas. Et comme je l'ai abordé tout à l'heure, ce n'est pas du tout le cas actuellement.

Enfin, nous proposons, et nous nous adressons à l'Etat en ce sens, que l'Etat aide la Ville à poursuivre ses efforts pour une politique de dépistage de masse à l'échelle du territoire, s'appuyant sur les nouvelles techniques désormais disponibles, dont vous avez pu faire en tout cas...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci. Vous avez largement dépassé...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Pardon ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé les deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Donc, je vais juste citer la fin parce que c'est le vœu de l'Exécutif...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Alors, très rapidement.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Qui reprend l'ensemble des vœux.

La question du renfort du dispositif Covisan avec les partenaires de santé. Des actions d'"aller-vers" qui seront renforcées pour les lieux d'hébergement. Qu'une politique coordonnée avec le Rectorat soit renforcée aussi pour faire en sorte que dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités, on puisse avoir une action beaucoup plus efficace. C'est toujours un maximum de "clusters", comme vous le savez. Et que la Ville de Paris puisse renforcer, toujours avec l'Etat, beaucoup plus les actions de prévention de l'isolement, notamment à l'attention des seniors.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Il y avait plusieurs vœux, ce qui explique peut-être un temps un peu plus long que prévu.

L'Exécutif a déposé le vœu n° 62 bis en réponse aux vœux n° 59, n° 60 et n° 61.

Le vœu n° 59, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Bien sûr que non. Et je n'ai même pas eu de réponse...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 60 : donc même question, j'imagine même réponse.

Donc, je le soumets...

Pardon ? Voilà, même vote.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 61 : j'imagine que c'est la même réponse ?

Donc, il n'est pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 62 n'ayant pas été présenté, il est retiré.

Je soumets maintenant aux voix le vœu n° 62 bis, déposé par l'Exécutif...

Alors, une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup.

J'aurais bien aimé vraiment, sur un tel sujet, Madame la Maire, que nous puissions être d'accord, mais après avoir lu votre vœu, je suis, à vrai dire, assez consternée. Vous ne répondez que par des généralités à nos demandes qui sont précises. Par exemple, la demande d'un débat au Conseil de Paris. C'est quand même assez simple. S'il n'y avait pas eu toutes ces questions aujourd'hui, on aurait réussi la performance, alors que Paris est en train de vivre avec le Covid, à ne pas parler du tout du Covid au cours de ces trois jours du Conseil de Paris. Grâce à nous, à Mme SIMONNET. Vous auriez réussi cette performance.

Deuxièmement, deuxièmement...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Alors, peut-être...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Et vous me laissez parler.

Pardon, j'ai droit à une minute. J'ai droit à une minute.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - J'ai le sentiment que l'on en a beaucoup parlé quand même.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Pardon, j'ai droit à une minute.

Deuxièmement...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Alors, vous avez 20 secondes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Si vous me laissez parler.

Vous faites des vœux à vous-mêmes plutôt que d'agir. Vous dites vouloir mettre un conseil consultatif délibératif avec tout le monde dedans. C'est très bien. A la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE a fait cela depuis le mois d'avril. Je préside ce Conseil, on se réunit depuis 15 jours et cela explique peut-être le décalage de réactivité entre la Région et Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Au total, le seul apport de ce vœu, c'est une interpellation de l'Etat.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour cette explication de vote, j'imagine que vous allez voter contre le vœu de l'Exécutif, même si vous ne l'avez pas dit dans votre explication de vote ? C'est contre ?

Parfait.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 80).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'offre de soins dans le 18^e arrondissement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 63 relatif à l'offre de soins dans le 18^e arrondissement.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous m'entendez ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu auquel j'associe mon collègue Conseiller d'arrondissement, M. Benoît CUTURELLO, porte sur l'offre de soins dans le 18^e arrondissement. Si je devais le résumer, il s'agirait de vous demander tout simplement de joindre les actes à la parole, de montrer que le volontarisme politique existe, mais je vais vous en donner une lecture un petit peu plus détaillée.

Le projet de construction de l'hôpital Nord, qui doit aboutir d'ici à 2027, prévoit notamment le regroupement sur un seul campus et dans un bâtiment neuf, situé à Saint-Ouen, des activités médico-chirurgicales de l'hôpital Beaujon, dans les Hauts-de-Seine, et de l'hôpital Bichat, dans le 18^e arrondissement. Un projet qui est légitimé par un certain nombre d'objectifs nécessaires à atteindre. Toutefois, comme la plupart des projets de restructuration hospitalière menés en France, des suppressions de lits et de postes sont prévues. En l'occurrence, le projet de l'hôpital Nord en l'état actuel prévoit la suppression de 400 lits de médecine, et ceci s'accompagnera de la suppression de près de 600 équivalents temps-plein sur les deux sites hospitaliers. En réalité, ce projet a de quoi nous inquiéter, car les besoins en termes de lits d'hospitalisation en médecine et de professionnels de santé, aujourd'hui et dans la durée, n'ont jamais été aussi grands dans ce contexte de crise sanitaire que nous connaissons.

Bien sûr, nous formulons ce vœu avec une position que Mme HIDALGO occulte, dont on entend très peu parler, puisque Mme HIDALGO a été réélue, le 8 juillet 2020, présidente du conseil de surveillance de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. En conséquence de quoi, nous souhaiterions connaître votre positionnement et l'expliquer au Conseil de Paris sur le projet hôpital Nord et les suppressions de lits d'hospitalisation en médecine, et des postes que ce projet prévoit, d'engager une discussion avec le directoire, la commission médicale d'établissement de l'A.P.-H.P. et l'A.R.S. Ile-de-France, afin d'amener les décideurs à revoir ce projet de restructuration. Enfin, d'informer le Conseil de Paris sur les actions menées ces six dernières années par l'actuelle majorité municipale afin de pallier le déficit de médecine de ville et de centres de santé pluridisciplinaires. Le 18^e arrondissement et le Nord de Paris sont des endroits qui regroupent des populations que je qualifierais de "vulnérables". Je pense qu'après les grands débats que Mme la Maire a pu nous faire partager, nous souhaiterions connaître votre position de manière très ferme.

Merci, mes chers collègues.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce vœu me permet de mettre en lumière les trois sujets de préoccupation qui sont au cœur de la politique municipale pour les six années qui viennent. D'abord, la place de l'hôpital dans la ville et sa capacité de se transformer pour être au plus près des besoins de santé des habitants. Le deuxième axe, qui est la place de la médecine de ville pour répondre aux besoins de soins de premier secours et d'aider l'hôpital à ne pas être complètement engorgé, en particulier ses urgences, et la nécessité d'un rééquilibrage de l'offre de soins sur le

territoire parisien pour qu'il y ait plus, en particulier, de médecins et de professionnels de santé en Secteur 1 dans les quartiers populaires, qui en manquent souvent cruellement.

Donc, je répondrai rapidement sur la question du projet hôpital Nord. Ecoutez, ce projet est fait pour, au contraire, mieux répondre aux besoins de soins du Nord de Paris et de la banlieue, puisqu'il y avait un fort déséquilibre. Les personnels en moins, nous nous sommes adressés à plusieurs reprises à l'A.P.-H.P. en insistant sur le fait que nous ne voulions pas qu'il y ait de suppression. On ne nous a jamais dit qu'il y en aurait. On va y revenir. Mais, en tout cas, c'est une assurance que nous avons déjà eue. Et enfin, sur la question des lits, un certain nombre de lits resteront à Beaujon, d'autres iront à l'hôpital Nord. L'objectif est évidemment de garder au maximum le même nombre de lits. Et d'ailleurs, nous nous emploierons de nouveau à avoir un certain nombre d'assurances dans ce sens. Sachez quand même que l'hôpital Nord, c'est un montage qui aura lieu à partir de 2028-2029. Donc, il va falloir effectivement surveiller cette question et l'adapter pour le mieux d'ici là. Mais c'est sur un long terme.

Enfin, je voulais quand même dire juste un mot sur ce que vous souleviez sur la médecine de ville et les soins de proximité. Sachez que, depuis 2017, le 18e arrondissement a fait l'objet de plusieurs nouveaux équipements de santé ouverts à tous, qui ont permis l'installation en 3 ans de 24 professionnels - 14 médecins généralistes, 2 sages-femmes, 8 I.D.E. - une maison de santé pluriprofessionnelle à Mathagon, à Bichat, un cabinet médical au Montcenis. Par ailleurs, la Ville a déménagé dans un site neuf, le centre dentaire Binet, et a participé au centre de santé Marie-Thérèse dans le quartier de La Chapelle.

Je ne vais pas tout vous citer, mais vous voyez que les actes sont là. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 DASES 173 - Subvention (140.000 euros) et conventions avec quatre associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DASES 173 relatif à l'attribution d'une subvention de 140.000 euros et de conventions avec 4 associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons demandé en commission que nous soient données des précisions techniques sur ce projet de délibération, précisions qui nous avaient été promises, mais qui ne nous ont malheureusement pas été transmises.

Le projet de délibération qui vient de nous être présenté concerne des subventions à quatre associations en vue de développer des actions de parrainage, et plus précisément des actions de parrainage professionnel susceptibles d'amener des jeunes vers l'autonomie, c'est-à-dire vers le marché de l'emploi. Nous en avons beaucoup parlé au cours de cette séance. Ces quatre associations sont bien connues de la Ville de Paris puisqu'elles ont déjà été subventionnées ces quatre dernières années, et ces six dernières années pour deux d'entre elles. Le bilan très précis, longuement développé dans le projet de délibération, démontre, chiffres à l'appui, que ce type d'action de parrainage est efficace pour accompagner et favoriser l'insertion des jeunes. Sans rentrer dans le détail, on peut quand même noter qu'il s'agit, pour la moitié d'entre eux, de jeunes dont le démarrage dans la vie active est particulièrement difficile puisqu'ils ont fait l'objet d'une mesure de placement auprès de l'A.S.E.

Ce parrainage leur apporte un accompagnement personnalisé qui leur permet d'avancer et leur permet aussi d'acquiescer la confiance en soi dont chacun a besoin pour réussir son insertion professionnelle. Ceci est d'autant plus vrai en cette période sanitaire très complexe et très incertaine, qui limite évidemment leurs perspectives sur les opportunités qui peuvent se présenter. De plus, ces actions de parrainage sont particulièrement bien perçues dans des relations équilibrées et enrichissantes entre le parrain et son filleul. D'après l'association "Proximité", l'une des 4 associations pour lesquelles nous proposons de voter une subvention, 99 % des jeunes accompagnés estiment que le parrainage est utile et 98 % des parrains sont satisfaits. Ce sont des chiffres tout à fait parlants. Il s'agit donc d'une action de bénévolat valorisante pour les parrains.

Dès lors, puisque ce constat très positif est très partagé, nous nous posons une question : pourquoi ces initiatives restent-elles marginales, voire anecdotiques ? En 2019, seuls 227 jeunes ont été concernés. Et l'ambition 2020 n'est guère supérieure, avec la reconduction à l'équivalent du nombre contractuel de parrainages professionnels, Encore plus surprenant, vous indiquez qu'en 2019, les actions de parrainage professionnels ont

augmenté de 40 % par rapport à 2018. Mais les subventions de la Ville ont baissé de 20 % entre 2018 et 2020, en passant de 175.000 euros à 140.000 euros. N'y a-t-il pas, là, un paradoxe ?

Donc, vous l'avez compris, nous soutiendrons ce projet de délibération et voterons favorablement, mais il faut que la Ville de Paris choisisse de se doter d'une politique ambitieuse en matière de parrainage professionnel et se donne les moyens financiers en conséquence pour développer ses actions, afin qu'elles deviennent un axe majeur de l'accès à l'autonomie et de la professionnalisation. C'est une question aussi de volonté politique. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Madame JACQUEMONT, permettez-moi tout d'abord d'excuser ma collègue Dominique VERSINI, confinée chez elle et à qui j'adresse - en notre nom à tous, je crois - un salut amical et affectueux, et qui me charge de vous faire part d'un certain nombre d'éléments de réponse relatifs à sa délégation. Le projet de délibération sur lequel vous vous êtes inscrite, Madame JACQUEMONT, relève de la délégation de Dominique VERSINI.

Vous l'avez dit, plus de 4.800 enfants et jeunes sont actuellement confiés à l'"Aide sociale à l'enfance parisienne", dont 1.400 jeunes majeurs. Paris propose, en effet, un "contrat jeune majeur" à tous les jeunes atteignant leur majorité, afin de les accompagner le temps nécessaire à leur insertion professionnelle et à leur accès à l'autonomie. En plus de ces "contrats jeunes majeurs", la Ville de Paris a mis en place des dispositifs qui viennent épauler de jeunes publics qui en ont particulièrement besoin. C'est notamment le cas de beaucoup de mineurs non accompagnés, qui sont confiés à l'A.S.E. vers 17 ans et avec qui le travail est de plus courte durée durant leur minorité.

Ce projet de délibération DASES 173 vise à renouveler notre soutien aux 4 associations partenaires de la Ville depuis 2017 sur les questions de parrainage affectif et professionnel : "Parrains par mille", "France parrainages", "Proximité" et "FACE Paris". Cette participation de la Ville vient principalement épauler les associations sur le financement des postes alloués aux programmes, coordinateurs, psychologues, etc., et ils permettent aussi l'animation des bénévoles des associations.

Le travail engagé avec les associations - vous l'avez dit et je suis heureux que nous puissions le saluer ensemble - porte ses fruits. En 2019, le parrainage professionnel des jeunes de l'A.S.E. a progressé de 40 %, ce qui est considérable. Au total, en 2019, plus de 230 jeunes confiés à l'A.S.E. de Paris ont été parrainés par les 4 associations. A titre d'exemple, et c'est concret, sur les 30 jeunes suivis par l'association "Proximité" en 2019, 11 jeunes ont validé leur diplôme - B.T.S. et C.A.P. -, 3 ont décroché un C.D.I., 14 un contrat en alternance et 8, des stages. Il s'agit donc d'une réussite particulièrement importante dans cette période de crise économique et sociale.

Vous nous invitez à aller plus loin, vous avez raison : les résultats que je viens d'évoquer ne peuvent que nous inciter à le faire. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, et il le sera, j'en suis convaincu, à l'unanimité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 173).

2020 DASES 176 - Participations (1.699.160 euros) et conventions avec l'association Coallia pour la mise à l'abri des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 176 relatif aux participations et conventions avec l'association "Coallia" pour la mise à l'abri de jeunes mineurs non accompagnés.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prierai de bien vouloir vous faire le porte-parole du groupe Changer Paris auprès de Mme VERSINI pour lui souhaiter le plus rapidement possible de se rétablir pendant cette période, malheureusement, où elle est éloignée de nous.

Concernant le DASES 176, Monsieur le Maire, ce vœu-ci n'est pas une justification de vote contre ce projet de délibération, mais en faveur. Néanmoins, nous avons pu considérer certaines zones grises dans cette convention. Nous parlons d'un peu moins de 1,7 million d'euros. Il est normal que vous puissiez nous répondre de manière précise, comme le souhaitait tout à l'heure ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Il est évoqué dans ce projet de délibération, notamment dans la convention avec l'association "Coallia", une attente d'évaluation de ces mineurs. Je souhaiterais savoir ce qui est fait à l'issue de cette période d'évaluation. Il est normal que la Ville de Paris propose un accueil pendant cette période, mais quid de l'après, d'autant que vous refusez systématiquement d'intégrer les statistiques nationales ?

Il est évoqué également une question d'autonomie. J'aurais souhaité en connaître le bilan. Sur des nuitées d'hôtel qui sont proposées, nous conviendrons que ce sont ici des solutions intermédiaires peu satisfaisantes. Je souhaiterais que vous puissiez nous proposer un bilan de l'efficacité que vous tirez vous-mêmes de cette subvention.

Dernier point, vous nous proposez de valider une période de mise à l'abri qui a eu un coût d'un peu plus de 500.000 euros pour un gymnase. Nous sommes devant le fait accompli. Vous nous demandez d'entériner une dépense qui a déjà été effectuée. J'apprécie la considération que vous avez pour cette Assemblée, mais nous aurions préféré, lors des précédents Conseils de Paris, sous la précédente mandature, que ce soit fait un petit peu plus en amont.

Dernier point, il est évoqué que la convention d'occupation des locaux, suite à un prolongement, est arrivée à terme le 31 août dernier. J'aurais souhaité savoir quel site aujourd'hui a été retenu, si c'est le même dans le 9e arrondissement ou si un autre site pourra héberger les activités de l'association "Coallia".

Merci beaucoup.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris...

Il s'est désinscrit.

La parole est donc à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, après les propos assez polémiques de M. ZEMMOUR sur la question des mineurs isolés...

Qu'est-ce qu'il y a ? Il y a un souci ?

Tout justement, j'allais dire que les propos de M. GRANIER marquaient une certaine rupture puisqu'il ne considère pas que tous les mineurs isolés sont dans la même catégorie. Et donc, je le remercie pour ces propos-là. Voilà. Pour une fois que...

Oui, mais vous ne m'avez pas laissé terminer, donc... Je suis rarement dans la polémique, donc quand je reconnais que des propos vont dans le bon sens, je le dis. Après, nous n'avons pas la même opinion sur le projet de délibération, même si je pense que l'on va tous le voter en même temps.

Ce que je voudrais souligner à travers le soutien du groupe Ecologiste à ce projet de délibération, c'est de montrer l'importance du travail qui est fait par la Ville et notamment par Mme VERSINI. D'ailleurs, je profite aussi de mon intervention au nom du groupe Ecologiste pour lui souhaiter un bon rétablissement et un retour rapide parmi nous. Je voudrais dire que ce travail qu'elle mène depuis très longtemps, puisque le travail qui a été fait lors de la dernière mandature par Mme VERSINI, donc, en fait, ce projet de délibération est une conséquence de ce travail-là. C'est-à-dire que la Ville de Paris fait beaucoup parce que la Ville de Paris est confrontée à une arrivée très importante de mineurs.

Alors, aujourd'hui, on dit "mineur non accompagné". Moi, je préfère l'expression de "mineur isolé", qui était l'ancienne expression. Parce que "mineur non accompagné", c'est flou. On n'est jamais seul. Par contre, on peut être isolé par rapport à un environnement. C'est pour cela que l'on doit protéger ces enfants, puisque ce sont des enfants qui sont régis par la convention sur le droit des enfants. C'est à ce titre que la Ville doit leur apporter une protection. C'est pour cela que la question du gymnase, c'est une question de protection qui, de fait, est une obligation. Malheureusement, l'Etat ne fait pas son travail par rapport à cela - c'est la Ville qui fait ce travail -, mais on a l'obligation de protéger les mineurs. Et c'est pour cela qu'il y a ce gymnase.

Ce que je voulais dire, à travers cela, c'est que l'on voit qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. On voit qu'il y a une certaine précarité de cette jeunesse, parce que la difficulté de cela, c'est que cette phase initiale empêche souvent la scolarisation de ces enfants, de ces mineurs, et qu'un travail est fait aujourd'hui sur... Puisque, là, on est sur des prises en charge de jour, des prises en charge immédiates, et ce n'est pas suffisant pour assurer la scolarisation des enfants. On a eu tout à l'heure le débat aussi sur la question de l'alphabetisation, de l'apprentissage. Les conditions matérielles sont très compliquées pour l'apprentissage du français, et donc, il faut penser à avoir des dispositifs beaucoup plus pérennes. Mais c'est la phase d'après par rapport à cela.

Donc, bien sûr que le groupe Ecologiste va voter ce projet de délibération. Une nouvelle fois, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : je suis content que le débat ait été apaisé par rapport aux propos de M. ZEMMOUR que l'on a eu sur les mineurs non accompagnés, et j'espère que ce projet de délibération va être approuvé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, ainsi qu'à M. GRANIER, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, cher Rudolph GRANIER, cher Jérôme GLEIZES. Là aussi, je prends le relais de ma collègue et amie, Dominique VERSINI. Le nombre de jeunes, vous l'avez dit, se présentant comme mineurs non accompagnés à Paris a augmenté rapidement ces dernières années, passant de 1.500 évaluations en 2015 à 7.000 évaluations réalisées en 2019, donc une augmentation très sensible en l'espace de 4 ans. Afin de répondre à nos obligations légales, nous avons créé un dispositif de mise à l'abri inconditionnelle pour tous les jeunes se présentant pour évaluation, géré par "F.T.D.A." et "Coallia".

Ce projet de délibération concerne ainsi la structure gérée par "Coallia" au 2, cité Charles-Godon, dans le 9e arrondissement. Comme vous le savez sans doute, Paris est l'un des seuls départements à respecter la loi et à mettre ainsi à l'abri tous les jeunes se présentant pour une évaluation. Ce site de Charles-Godon permet d'accueillir chaque soir 50 jeunes, pour un total de plus de 8.600 nuitées en 2019. Vous demandiez un certain nombre de chiffres, Monsieur GRANIER : vous les avez.

Cette année, le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 a nécessité de renforcer significativement la mise à l'abri au printemps 2020. D'une part, le site Godon a accueilli les jeunes 24 heures sur 24 durant le confinement, et a réservé un étage aux jeunes présentant des symptômes du Covid, avec un suivi sanitaire adapté. D'autre part, et parce que durant cette période aucun jeune même majeur n'a eu de fin de prise en charge, nous avons dû en toute logique augmenter nos capacités d'accueil, et des sites annexes ont ainsi été ouverts.

Concrètement, ce projet de délibération vise à attribuer à "Coallia" une subvention pour la mise à l'abri des jeunes non accompagnés, à la fois à Charles-Godon et dans le cadre de cette prise en charge exceptionnelle liée au confinement du printemps dernier. Ce projet de délibération nous donne donc l'opportunité d'adresser aux équipes de "Coallia" nos remerciements pour leur dévouement et la continuité du service qu'ils ont assuré au plus fort de la crise.

Enfin - cela a été dit, je crois, tout à l'heure, par Rudolph GRANIER - vous le savez, ce site est actuellement localisé dans un immeuble intercalaire de la Ville de Paris. La R.I.V.P. a l'intention d'y faire du logement social, et donc, ce site n'est utilisé pour l'instant par "Coallia" qu'à titre, comment dire, provisoire. Le dispositif d'accueil des mineurs sera bien entendu relocalisé, et nous sommes en train de chercher un autre lieu qui permettra de poursuivre cette activité ailleurs.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 176).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cambriolages de pharmacies par des mineurs isolés.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mineurs marocains et d'Afrique du nord de la Goutte d'Or.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au protocole d'aide à l'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Trois vœux : les vœux référencés n^{os} 64, 65, 66 et 66 bis - quatre vœux, donc - relatifs aux mineurs isolés.

La parole est en premier lieu à M. GOUJON, pour le vœu non rattaché n° 64.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu qui est présenté notamment par Nicolas JEANNETÉ et les élus du 15e arrondissement, puisque nous avons fait un constat dans cet arrondissement, mais cela concerne évidemment toute l'agglomération, des exactions de mineurs isolés étrangers, qui est une problématique de grande ampleur et qui occupe une très large place dans l'activité des services de police, comme chacun le sait, avec une recrudescence des infractions, conjuguée, bien sûr, à une faiblesse des sanctions pénales qui conduit à un développement qui paraît sans limite de ces délits.

Pour citer l'exemple du 15^e arrondissement, il ne se passe pas une seule nuit sans que la BAC n'interpelle plusieurs de ces jeunes, qui s'en prennent d'ailleurs prioritairement aux commerces, aux domiciles des particuliers, aux pharmacies. C'est la raison pour laquelle notre vœu vise plus particulièrement les pharmacies. Mais aussi, bien sûr, ils sont souvent auteurs de vols avec violence sur les personnes. Et évidemment, les pharmacies. Pourquoi ? Pour le vol de produits stupéfiants, puisqu'ils sont très souvent eux-mêmes sous l'empire de produits stupéfiants, ce qui les met dans des états d'agressivité et de violence qui les amènent souvent à commettre des violences sur les personnes.

Les réponses judiciaires sont décevantes. Il ne s'agit pas que d'un problème judiciaire, bien sûr, mais on sait que, souvent, ces personnes sont relâchées, avec un simple placement. Dans les meilleurs des cas, ils sont placés, c'est vrai, dans des foyers, d'où ils fuguent, on le sait, dans les heures qui suivent leur placement. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'un bilan, d'abord, des actions du CASP soit présenté au Conseil de Paris. Que le Préfet de police puisse présenter aussi au Conseil les mesures qu'il compte prendre afin d'enrayer ce phénomène de mineurs isolés d'origine étrangère, qui est de plus en plus endémique. Que la Maire et le Préfet de police nous indiquent s'ils comptent mettre en place une nouvelle structure spécifique afin d'encadrer, de soigner et de suivre ces mineurs isolés, et que le Procureur réunisse dans les meilleurs délais - puisqu'il nous en a avertis également dans les réunions qu'il conduit avec les maires d'arrondissement - le groupement local de traitement de la délinquance consacré à ce phénomène qui se développe de plus en plus dans notre capitale.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour le vœu n° 65, c'est Nicolas JEANNETÉ qui le présente, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Ce vœu vient en complément du précédent. Il donne notamment une proposition de solution, puisque vous savez que la convention passée avec le "Centre d'action sociale protestant" est un échec au bout de deux ans. Nous suggérons le développement de centres éducatifs fermés dédiés à ces mineurs étrangers délinquants - je dis bien "fermés" - pour pouvoir les encadrer, les soigner et les éduquer. Des centres qui permettent l'intervention directe des différents services sociaux : médecins, associations, enseignants. Je crois qu'il faut changer d'approche et je crois que Philippe GOJJON l'a dit tout à l'heure : il faut changer d'approche et de méthode, puisque celles menées depuis 2018 dans le 18^e arrondissement se sont avérées être un échec total. Je ne veux pas revenir sur le vœu précédent. Il y va de notre honneur de ne pas laisser ces enfants dans la rue, mais il en va aussi de notre honneur de protéger les Parisiens.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Troisième vœu sur le même sujet, présenté par Mme Nelly GARNIER, toujours pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, chers collègues, effectivement, il y a beaucoup de vœux sur la question des mineurs isolés. Le sujet n'est pas nouveau dans cet hémicycle et il faut dire que vous contribuez aussi à entretenir le problème. Ces jeunes sont toujours plus nombreux à se présenter aux services de l'"Aide sociale à l'enfance" à Paris. De 1.300 candidats en 2015, ils sont passés à 7.400 en 2018. Et vous connaissez l'importance des temps d'évaluation qui permettent d'identifier les vrais mineurs de manière rapide et de réorienter les majeurs vers les structures qui doivent naturellement les prendre en charge.

Or, dès 2014, vous avez été mise en cause par le Défenseur des droits sur la question des délais de traitement de l'évaluation de la minorité et de l'isolement de ces mineurs. Ils étaient alors de trois semaines, quand le Code d'action sociale demande cinq jours. Ces délais sont doublement pénalisants : pour les jeunes mineurs, d'abord, dont la prise en charge est retardée et qui se voient le plus souvent parqués dans des hôtels sans prise en charge éducative ; pour les Parisiens, ensuite, qui financent cette mise à l'abri, dont chacun sait qu'elle concerne en grande partie des majeurs.

Vous avez pris l'engagement de réduire ce temps d'évaluation en remplaçant l'ancien dispositif, la PAOMIE, par l'actuel, le DEMIE. Et pourtant, ces délais n'ont pas changé. En 2017, cette Assemblée a émis le vœu de voir l'Etat s'engager et proposer une centralisation du dispositif d'évaluation. Cette centralisation a été mise en place en 2019, mais maintenant, la Ville de Paris refuse d'y participer. Le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité a mis en place un fichier de partage des données d'évaluation entre départements, afin de permettre la détection des fraudeurs majeurs qui passent de département en département dans l'espoir d'être reconnus mineurs ailleurs. Il a été reconnu légal et applicable par le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel.

Madame la Maire, en refusant de participer à ce protocole, vous faites le choix de défendre les fraudeurs aux dépens des mineurs qui ont besoin d'une prise en charge rapide et complète. Nous vous demandons de renoncer à ce positionnement incompréhensible pour la protection des vrais mineurs isolés et pour la sécurité des Parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, au nom de l'Exécutif municipal, je donne la parole en premier lieu à Ian BROSSAT pour un peu plus de deux minutes, étant donné qu'il y a trois vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci de votre générosité, Madame la Maire.

Trois vœux, effectivement, qui concernent les mineurs non accompagnés et qui sont déposés par le groupe Changer Paris. Et je crois que Nicolas NORDMAN, en charge des questions de sécurité, répondra après moi.

Différentes questions ont été abordées dans vos trois interventions. Concernant, d'abord, la phase d'évaluation des jeunes se présentant comme mineurs accompagnés, comme vous le savez, la Ville de Paris, et cela a été dit, a dû s'adapter à une augmentation considérable du nombre de jeunes se déclarant mineurs non accompagnés et sollicitant à ce titre notre protection. Ainsi, plus de 7.000 jeunes se sont présentés pour évaluation en 2019, contre 1.500 en 2015. Des chiffres qui, d'ailleurs, pour ce qui concerne l'année 2020, sont, eux, en baisse, sans doute du fait du contexte sanitaire.

Afin de répondre à nos obligations légales et aux recommandations du Défenseur des droits, évoquées à l'instant par Nelly GARNIER, nous avons, bien sûr, renforcé les effectifs du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, le DEMIE, qui procède aux évaluations sociales. Nous mettons aussi à l'abri chaque jeune en attente d'évaluation, et ce sont, à ce jour, plus de 300 jeunes qui sont à ce titre mis à l'abri.

Parce qu'il est toujours bon d'améliorer nos dispositifs, Dominique VERSINI, dont je suis ici le porte-parole, réunira avant la fin de l'année un groupe de travail sur la qualité de l'évaluation, avec nos partenaires institutionnels et associatifs. Ce groupe associera également les départements du 93, la Seine-Saint-Denis, et du 94, le Val-de-Marne, pour travailler aux convergences possibles entre nos départements franciliens très concernés par ce phénomène.

Concernant plus spécifiquement la prise en charge des mineurs en errance, je pense notamment à ceux de la Goutte-d'Or, ceux qui refusent une prise en charge au titre de la protection de l'enfance, nous lancerons un nouvel appel à projets pour assurer la suite du dispositif expérimental porté par la Ville avec le "Centre d'action sociale protestant". Car il nous faut poursuivre notre action pour protéger autant que possible ces jeunes qui se mettent en danger, et évidemment, les Parisiens lorsque ces jeunes se livrent à des activités de délinquance. Nous proposerons de nouveau aux acteurs de l'Etat concernés de se joindre à cette démarche. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Je tiens aussi à souligner que, désormais, plus de 34 % des jeunes pris en charge par l'A.S.E. sont des mineurs non accompagnés. Sachez que ces jeunes, même si l'on parle évidemment souvent des problèmes, font aussi bien souvent preuve d'une volonté de fer pour s'en sortir et réussir dans leurs études et professionnellement. Il y a aussi des parcours de réussite qui sont nombreux et nous devons, je crois aussi, être fiers de ceux qui réussissent, de ceux qui se donnent et sont, à ce titre, des Parisiens à part entière.

Voilà les éléments que je voulais apporter, qui seront évidemment complétés par mon collègue Nicolas NORDMAN.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur Nicolas NORDMAN, vous avez la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots, en effet, en complément. La présence de mineurs non accompagnés, mais aussi de majeurs qui, parfois, se font passer pour mineurs, est une vraie réalité qui dépasse aujourd'hui à Paris les quartiers historiques où ces problèmes, ces difficultés se posaient, notamment dans le 18^e arrondissement. Cela a été relevé aussi dans des arrondissements comme le 15^e arrondissement et le 16^e arrondissement, dans lesquels des mineurs ont été interpellés pour des cambriolages, des vols et des violences.

Cette hausse inquiétante de ces faits, avec également des rixes dans les transports en commun, à la R.A.T.P., est tout à fait préoccupante. Au-delà de ces faits de violence, il s'agit aujourd'hui d'apporter des réponses et je crois que cette situation appelle une mobilisation à la fois, bien sûr, des services de police, auxquels nous demandons un renforcement de présence, mais aussi de mobilisation de nos agents. Et nous avons très récemment augmenté la présence des agents de la DPSP, notamment au quartier de la Goutte-d'Or, devant certains établissements et équipements publics, où, évidemment, les choses sont extrêmement tendues.

Cette situation appelle aussi une réponse pénale adaptée, compte tenu de la difficulté de prise en charge de certains mineurs, qui, soit ne souhaitent pas s'intégrer dans des mesures éducatives ou des solutions de placement classiques, soit qui ne sont pas mineurs et sont majeurs. Il faut donc des réponses fortes. Le prochain Conseil de juridiction, qui est très attendu, permettra de faire un point très spécifique sur cette problématique, avec à la fois les services de police, de justice, mais aussi les services sociaux afin de permettre d'adapter nos réponses.

Je voudrais ajouter un autre point, un autre angle qui est parfois peu évoqué. C'est celui de la lutte contre la traite des êtres humains. Puisque, vous le savez, à Bordeaux, ville étape importante où il y a aussi de nombreuses difficultés, ville étape entre le Maghreb et Paris, pour la première fois en France, une cellule d'enquête consacrée à ce type de délinquance a été créée et a démantelé en février dernier un réseau de cambrioleurs suspecté d'avoir exploité un groupe d'une cinquantaine de personnes, et particulièrement des mineurs. Je crois qu'il faut aussi, même si ces faits n'ont pas été révélés à Paris, investiguer en ce sens parce qu'il peut y avoir des réseaux qui utilisent un certain nombre de jeunes pour des faits de délinquance.

Voilà ce que je voulais très rapidement vous dire pour compléter la réponse qui a été faite précédemment par Ian BROSSAT.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NORDMAN.

Je donne la parole à Mme la Préfète CAMILLERI, pour le Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, cette problématique des mineurs non accompagnés est effectivement une réalité, avec une accélération du phénomène depuis trois ans, que nous abordons, nous, malheureusement, à la Préfecture de police, sous l'angle de la délinquance de certains de ces mineurs qui sont de nationalité essentiellement algérienne ou marocaine.

Quelques chiffres pour vous donner l'ampleur du phénomène et son évolution. En 2018, sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, c'est-à-dire Paris et la Petite couronne, les services de police avaient interpellé 7.603 mineurs non accompagnés pour des faits de délinquance. En 2019, nous en avons interpellé 9.134. C'est une augmentation de plus de 20 %. En 2020, sur les 8 premiers mois de l'année, nous en sommes déjà à 6.309 interpellations. Ce sont 300 de plus que l'an dernier à la même période. C'est pour vous montrer que ce phénomène s'accroît et de façon exponentielle d'une année sur l'autre.

Alors, ces mineurs non accompagnés représentent une part effectivement importante des auteurs d'actes de délinquance dans certaines catégories, certains items, notamment les cambriolages ou les vols avec violence. Ils peuvent représenter certains mois, dans certains arrondissements, jusqu'à 50 % des auteurs de cambriolage. Certains sont exploités par des raisons. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Ce n'est pas le cas de tous. Ce qui est certain, c'est que ce que l'on constate quand on les interpelle, c'est qu'ils sont souvent déjà connus des services de police, et certains, pour des dizaines de faits. Donc, la question, c'est : comment on fait pour les sortir de cette spirale de la délinquance à travers une réponse pénale et un accompagnement qui soit adapté ? Je me réjouis que le Procureur, dans le G.L.T.D., puisse s'attaquer à cette problématique, à laquelle nous serons évidemment associés.

Il y a aussi une question de partenariat avec les pays d'origine. C'est un axe sur lequel la Préfecture de police avait travaillé en 2018 avec un partenariat avec le Maroc, qui n'a pas donné les fruits escomptés puisqu'il n'y a pas eu une coopération suffisamment efficace pour parvenir à des retours volontaires de ces mineurs dans leurs familles au Maroc. Mais le ministre de l'Intérieur a annoncé très récemment son souhait de relancer cet axe et celui de la coopération avec les pays d'origine, pour empêcher la venue de mineurs sur le territoire français ou de permettre le retour et la réunification familiale de mineurs qui sont déjà arrivés ici. Il faut donc travailler sur cette coopération judiciaire aussi, à travers des échanges entre les services de police de France et des pays d'origine, et puis travailler également sur la question de l'identification de ces faux mineurs, c'est-à-dire ceux qui abusent de la protection que l'Etat accorde aux mineurs, en se déclarant mineurs alors qu'ils sont majeurs. Et pour certains, cela se voit, si j'ose dire, d'emblée.

Mais, évidemment, ce sont des protocoles très précis qui permettent in fine de déterminer la minorité. Il est vrai que si l'on pouvait travailler sur cette identification, cela faciliterait le travail de l'ensemble des services et notamment ceux des services de police.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Préfète.

En réponse aux vœux n° 64, n° 65 et n° 66 qui nous ont été présentés, l'Exécutif a déposé le vœu n° 66 bis, dont vous avez eu communication.

Le vœu n° 64 du groupe Changer Paris, par conséquent, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Rudolph GRANIER. - Il est maintenu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie.

Je voulais particulièrement intervenir sur le vœu n° 64, que nous avons déjà évoqué, dans le 15^e arrondissement. Nous entendons la préoccupation des pharmaciens victimes de ces infractions et venons exprimer que le C.A.S.P. présente le bilan de son action. Nous pensons que la police nationale doit pouvoir jouer son rôle, et surtout avoir les moyens de le faire. C'est une réponse à l'enjeu de sécurité que vous soulevez. Autre réponse : c'est la prise en charge réelle et effective de ces jeunes pour un véritable accompagnement des jeunes mineurs non accompagnés, certainement pas la marginalisation et la stigmatisation de ces jeunes mineurs en fonction de leur origine, comme vous le faites dans le titre de ce vœu.

Vous parlez de manière assez déshumanisante, je dirai, d'enrayer ce phénomène de mineurs isolés d'origine étrangère. Ce sont des termes qui, personnellement, me choquent. De quoi, de qui parle-t-on plutôt ? On parle d'êtres humains, d'adolescents entre 13 et 17 ans, venus de l'étranger pour fuir des conditions de vie que nous ne

pourrions parfois pas imaginer et qui connaissent des conditions de vie indignes, des conditions d'hébergement, plutôt de campement dans des "squats" pour les plus chanceux d'entre eux, absolument insalubres, et ce n'est pas normal qu'à cet âge l'on soit obligé de voler, voire de se prostituer pour certains d'entre eux, pour pouvoir manger ou se laver, et ce n'est pas normal que l'on soit obligé de prendre des médicaments ou des psychotropes pour oublier que l'on a froid l'hiver. Donc, on n'enraye pas les mineurs isolés, on ne les éradique pas : on les prend en charge, on les accompagne.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu et nous voterons également contre les vœux n° 65 et n° 66.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame NIAKATÉ, il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Et pour conclure, nous voterons en revanche le vœu de l'Exécutif qui répond aux préoccupations soulevées de sécurité et du nécessaire accompagnement de ces jeunes mineurs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 65 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est maintenu.

Il recueille un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 66 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Nelly GARNIER. - Nous le maintenons.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Non plus.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 66 bis, déposé par l'Exécutif.

Mais auparavant, nous avons des demandes d'explication de vote de M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, et de Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur JEANNETÉ, vous avez la parole, pour une minute.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Désolé. On n'a pas eu de réponse. On a eu des énoncés de faits, mais on n'a toujours pas de réponse et de solution. Un, pas de réponse sur le fichier. Vous ne trouverez pas aujourd'hui un jeune mineur qui ne veut pas être dans le fichier. Son objectif principal est d'obtenir très vite une aide de l'A.S.E. Et vous ne trouverez jamais un jeune mineur qui refuserait d'être dans un fichier. Deuxièmement, sur le contrôle et la vérification des faux mineurs, il existe des tests osseux. Il faut les généraliser. Ces tests osseux, malheureusement, datent de 1930. Il faut refaire des règles aujourd'hui et une nouvelle table de tests osseux. Troisièmement, sur les délinquants - car je fais bien une différence entre les jeunes mineurs isolés et les jeunes mineurs délinquants, même s'ils sont aussi mineurs - et cela, on a fait une proposition, c'est, et la seule : les centres éducatifs fermés pour les soigner, les encadrer et les amener à s'en sortir.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour une explication de vote d'une minute en Salle des fêtes.

Mme Camille NAGET. - Bien sûr, les élus communistes voteront pour le vœu de l'Exécutif, loin des caricatures dépeintes dans les vœux du groupe Changer Paris. La criminalisation systématique des jeunes mineurs non accompagnés, que vous opérez, est honteuse et indigne. Nous n'avons certainement pas la même définition de la protection de l'enfance. Ce sont des jeunes qui ont des parcours migratoires impensables, dangereux, qui traversent des continents pour trouver refuge et sécurité dans le pays.

Vous faites d'une minorité une généralité, au détriment des milliers de jeunes qui franchissent des parcours du combattant pour avoir le droit de construire une vie digne. Je peux vous parler, par exemple, de M. Lassana BATHILY, héros de l'Hyper Cacher, arrivé mineur non accompagné en France et, à l'époque, menacé d'expulsion. Je peux vous parler de Sadou, lycéen de Bezons, lui aussi qui a empêché un incendie dans son lycée et qui est encore aujourd'hui menacé d'expulsion. Et la liste est longue. Comme le disaient très bien tout à l'heure mes collègues, laissons à ZEMMOUR ce qui est à ZEMMOUR. Et enfin, la Ville de Paris s'honore de sa décision de refuser de dénoncer les jeunes à la police.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 81).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération et vœux de la 5e Commission.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, au nom du bureau, je tiens à remercier les adjoints qui ont été présents lors de la Commission : M. GRÉGOIRE, M. BROSSAT et M. BAUDRIER, ainsi que leurs cabinets, puisqu'on les a beaucoup sollicités jusqu'à la dernière minute et ils ont toujours répondu présent. Merci également aux membres de l'opposition qui ont posé beaucoup de questions précises et étayées. Cela fait plaisir d'avoir des membres d'une commission où l'on travaille et où l'on était présent.

Beaucoup de projet de délibération concernant le logement, avec des modifications de prêts de garantie. Il n'y a pas forcément besoin de rentrer dans le détail, si ce n'est sur le projet de délibération DLH 58. C'est important. C'est le plan de relance aux bailleurs sociaux de la Ville pour les aider dans cette crise, mais aussi à faire leur transition écologique. Nous y reviendrons sûrement. Il y a eu une question sur, vous savez, quand il y a des résidences de travailleurs étrangers, très souvent, quand on les réhabilite, quand on les rénove, c'est une bonne chose. Néanmoins, on oublie parfois le volet social. C'est peut-être un point d'alerte à avoir pour les prochaines fois : d'associer le volet social aux projets de délibération "pur logement".

Il y a la question de la mesure d'exonération des loyers des locataires de la Ville, des professionnels et associatifs. Des questions de l'opposition, notamment la volonté d'avoir la liste de tous les établissements. Cela a paru peut-être un peu important, mais, en revanche, les catégories d'établissements concernées, cela peut être intéressant de savoir exactement dans quelle catégorie.

Concernant les projets de délibérations urbanisme, je remercie Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir pris le temps de parler de la révision du P.L.U. Il y a eu un débat sur la représentativité du panel. M. GRÉGOIRE nous a envoyé les notes de méthodologie, que j'ai transmises aux membres de la Commission. J'espère que ce sera de nature à éclairer leurs interrogations. Néanmoins, je dois dire que j'ai eu aussi, de mon côté, des remontées sur la question de la représentativité du panel. Peut-être faut-il encore y travailler.

Ensuite, sur les projets de délibération d'urbanisme, écoutez, tout s'est très bien passé. Une question, toutefois, sur la compensation en espaces verts, posée par l'opposition. Une question très pertinente sur le DU 35 - je pense que l'on y reviendra - ainsi qu'une vraie interrogation du groupe Ecologiste sur le DU 80, puisqu'il s'agit de céder des lots de copropriété au privé. Et donc, forcément, nous sommes écologistes, toujours vigilants. Mais je remets ma casquette de président et je tiens, encore une fois, à remercier tous les membres.

Merci.

(Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux dans les logements d'Elogie-Siemp et de "Paris Habitat" dans le quartier Plaine (20e) et Lefébure Soult (12e).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit du vœu référencé n° 67, relatif aux travaux dans les logements d'Elogie-Siemp et de "Paris Habitat" dans le quartier de la Plaine, dans le 20e arrondissement, et Lefébure Soult, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

Alors, pour commencer, pas de faux débats. Les locataires sont favorables à des travaux de réhabilitation thermique dans leurs bâtiments et aux ambitions écologiques qu'ils représentent. Mais quel est le problème ? En fait, depuis au moins le mois de janvier 2018, je relaye ici, dans cette Assemblée, la colère de ces locataires et d'associations de locataires, qui représentent quand même plus de 1.500 logements à "Paris Habitat" et à Elogie-Siemp, parce qu'ils estiment qu'ils ne sont pas associés depuis le conventionnement des immeubles à la définition des travaux qui doivent en découler. Que disent-ils ?

Ils disent qu'ils ont une certaine expertise d'usage de fait en vivant dans ces appartements, et que, pour eux, l'enjeu est à la fois d'engager l'insonorisation et la réhabilitation thermique, et que, pour ce faire, ils estiment qu'il faut alerter sur les problèmes d'infiltration d'eau de façade, des balcons, des fuites répétitives de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées, une mauvaise isolation thermique des toitures, le désenjointement des briques rouges de certains bâtiments poreux à refaire, des problèmes d'isolation phonique sources de nombreux conflits entre voisins, besoin de remplacer des éléments et équipements vétustes, besoin d'installation de chauffage dans les cuisines, de volets dans les appartements non équipés. Parce que la question de la réhabilitation thermique exige de réduire les consommations énergétiques en hiver, mais aussi de penser au confort de l'été, avec les problèmes de pic de chaleur.

En fait, ils ont l'impression qu'ils n'ont pas été associés aux travaux in fine qui leur sont imposés. Je rappelle que si le "Plan Climat" prévoit la nécessité d'une ventilation, rien dans le plan n'oblige à opter pour la V.M.C. Donc, il y a plusieurs hypothèses qui peuvent être réalisées et, finalement, les bailleurs ont choisi leurs propres hypothèses sans avoir un véritable débat. Attention, pour construire, il faut construire du consentement sur les travaux. Et cela exige de respecter un processus démocratique qui, aujourd'hui, ne l'est pas. Avec, évidemment, toute l'angoisse de la réhabilitation en site occupé, sachant qu'il y a des personnes âgées en situation de maladie. Vous avez aussi, en période de Covid-19, tout le problème.

Je termine pour dire : c'est pour cela que le vœu propose un moratoire sur les travaux, afin de reprendre l'analyse des besoins en termes de travaux et l'étude des différentes options de travaux, avec une consultation au final organisée avec l'ensemble des locataires pour que les choix des travaux ne leur soient pas imposés arbitrairement.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

M. Jacques BAUDRIER a la parole, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Danièle, pour votre intervention. Vous avez mis la lumière sur les réhabilitations "Plan Climat", qui est un élément très important de notre politique pour répondre aux objectifs du "Plan Climat Air Energie" et baisser l'empreinte carbone de nos bâtiments. Avec Ian BROSSAT, nous allons nous engager dans un programme ambitieux de 5.000 rénovations "Plan Climat" par an, donc de logements sociaux, soit 30.000 logements sociaux pour la mandature. C'était déjà une politique très ambitieuse dans la précédente mandature, et nous accélérons encore ce rythme. Paris sera l'un des meilleurs élèves à l'échelon du pays pour les réhabilitations "Plan Climat" de ses bailleurs sociaux. Nous allons d'ailleurs intensifier le travail en commun de nos bailleurs, qui sont souvent très innovants et à la pointe des "process" et utilisations de matériaux. Ils privilégient autant que possible le biosourcé et le géosourcé.

Bien entendu, la concertation...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Jacques, Jacques ! Excuse-moi, mais le masque est obligatoire même quand tu parles, s'il te plaît. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - La concertation est bien sûr un élément essentiel pour accompagner ces projets, car ce sont souvent des travaux en milieu occupé qui sont complexes.

Vous relevez qu'il y a eu un déficit de concertation sur cette opération de plus de 200 logements sur des bâtiments Elogie-Siemp, porte de Vincennes, en particulier sur le bâtiment Sully-Patenne. En effet, c'est le cas depuis deux ans. Il y a eu un déficit d'accompagnement politique de la mairie d'arrondissement, de la mairie du 20e arrondissement, sur ce sujet comme sur d'autres, et nous avons été ensemble sur les bancs du conseil du 20e arrondissement pour dénoncer le manque d'accompagnement politique et de médiation de la mairie du 20e arrondissement.

Donc, il y a, de fait, à partir du mois de juin où j'ai pris en charge cette délégation, j'ai reçu dès début juillet l'amicale de locataires. Nous avons, avec Éric PLIEZ, ici présent, organisé une réunion sur site avec plus de 70 locataires, pour échanger sur ces sujets pendant plus de 3 heures en présence de la direction générale d'Elogie-Siemp. Et depuis, nous avons organisé 3 réunions de concertation avec les locataires, ainsi qu'un atelier de travail sur la question que vous avez évoquée à juste titre, de la ventilation. Donc, il y a déjà eu 6 temps de concertation ou d'échange en présence aussi de Thomas CHEVANDIER, délégué au logement de la mairie du 20e arrondissement. Donc, les élus, tant en mairie centrale que dans le 20e arrondissement, se sont bien saisis de ce sujet, et le changement de municipalité du 20e arrondissement a tout changé en termes de prise en compte et d'écoute. Effectivement, ce bâtiment est de type patrimonial et il y a des complexités. C'est beaucoup plus complexe de faire des "Plans Climat" que sur des bâtiments plus récents, nécessitant une isolation par l'extérieur.

Sur ces 5 premières réunions, elles ont permis déjà de résoudre un certain nombre de questions. Les locataires nous ont fait part de leur inquiétude quant aux travaux en milieu occupé et toutes les précautions au dispositif sont prévues et sont suivies avec rigueur, notamment en évitant la co-activité des entreprises. Des logements temporaires et des espaces de travail seront mis à disposition pour les personnes en télétravail, les étudiants. Elogie-Siemp répondra à tous les besoins. Cela permet de lever un nombre important d'inquiétudes.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Jacques, merci de conclure.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je voudrais finir sur la ventilation, que vous évoquez. Il n'est pas question de mettre un moratoire sur ces travaux. Ils sont nécessaires pour améliorer ces logements. Il y a 48.000 euros par logement qui sont prévus. Mais il y a encore des ateliers de travail pour approfondir cette question de la ventilation. Il y a différentes solutions techniques qui seront approfondies et, bien entendu, nous n'engagerons pas ces travaux tant que cette concertation ne sera pas réalisée.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 67 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Nous avons la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE - je vous en prie - et après, Monsieur...

Trois minutes, Emmanuelle.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Je vais être beaucoup plus rapide.

Mes chers collègues, ces travaux, dont je ne prétends pas avoir la maîtrise technique, s'inscrivent, comme le souligne le vœu lui-même, dans le cadre du "Plan Climat". Ils visent donc à apporter un confort thermique, mais aussi, dit plus crûment, à diminuer le phénomène de précarité énergétique qui s'ajoute souvent à d'autres problématiques de précarité, qui sont la source de très nombreuses problématiques de santé.

L'objectif ne peut qu'être unanimement partagé, même si les considérations techniques peuvent évidemment être sujettes à débat. Ce sur quoi porte précisément la réponse de Jacques BAUDRIER. L'idée d'un moratoire, en revanche, me paraît toutefois inadaptée à ce stade, car, précisément, ces objectifs de lutte contre les inégalités et d'adaptation de la Ville aux questions climatiques ne peuvent attendre.

Ceci étant dit, le vœu évoque un grand nombre de problématiques d'attentes et de revendications des habitantes et des habitants de ces logements, attentes et revendications qui sont évidemment légitimes. C'est pourquoi je m'engage, comme je le fais depuis le début de cette mandature, avec mon équipe, à rencontrer ces habitantes et habitants en tant que maire du 12e arrondissement, et à travailler avec elles et eux à renforcer la qualité de leur dialogue avec les bailleurs et l'ensemble des acteurs, pouvant contribuer à améliorer leur qualité de vie et leur cadre de vie au cours de ces travaux et au-delà.

Merci beaucoup.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour 3 minutes également.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, concernant les 221 logements sociaux d'Elogie-Siemp, répartis sur 6 adresses du 20e arrondissement - square Patenne et rue Mounet-Sully -, je pourrais égrener le détail des travaux de rénovation prévus, sans toutefois les qualifier de très contraignants ou d'expérience traumatisante, car je tiens avant tout à

rappeler leur objectif : améliorer le confort et la sécurité de plus de 450 locataires pour qu'ils puissent retrouver un habitat digne et de qualité qui réponde aux enjeux environnementaux urgents.

Ce chantier très important a été conçu pour limiter au maximum les nuisances pour les locataires, d'autant plus dans cette période de crise qui bouleverse tous les aspects de notre quotidien. Avec le bailleur et avec notre collègue Jacques BAUDRIER - il l'a rappelé -, nous avons mis en œuvre les conditions du dialogue à travers les 3 réunions publiques qui ont réuni près de 150 locataires, pour leur expliquer la démarche et les choix techniques en détail. C'est à elles et à eux que je m'adresse maintenant : nous donnerons le temps au temps, avec comme principal souci d'améliorer leur qualité de vie, leur santé et leur facture énergétique.

Pour toutes ces raisons je me prononce en défaveur du moratoire, et donc du vœu, qui ne ferait que repousser les problèmes auxquels les locataires sont déjà confrontés aujourd'hui. Je m'assurerai que la concertation puisse être menée à sa conclusion afin que les travaux de rénovation se déroulent au mieux pour chacune et chacun d'entre eux.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Si, si, c'est bon, je vous assure. Il n'y a pas de doute.

Nous passons à l'examen des vœux n° 68...

Si, je vous assure que j'ai pris en compte. Il y a les abstentions et l'on a pris en compte votre salle. Ne vous inquiétez pas.

Nous examinons les vœux n° 68, n° 69, n° 70, n° 71...

On peut recompter, mais c'est une perte de temps. Allez.

Qui est pour le vœu ?

Qui est pour ?

9 pour.

Qui est contre ?

Franchement.

22.

Qui s'abstient ?

On y va. Ne vous inquiétez pas, on va faire des additions.

La Salle des fêtes, s'il vous plaît ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Je n'en sais rien. On va reprendre, on va reprendre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Comptez, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - C'est ce que j'avais dit, merci beaucoup.

Moi, j'ai dit : 18.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Et contre, Pierre RABADAN ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Qui est contre, s'il vous plaît ?

Levez bien le bras, s'il vous plaît. Désolé.

11 contre.

12 contre. 12 contre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Donc, on a 34 contre, 27 pour.

C'est quand même rejeté. C'est quand même rejeté, excusez-moi.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - 34. 27.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Et nous venons de perdre quelques minutes. Mais je pense que c'était important de vous rassurer.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une personnalité juridique de la Seine.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de l'usine à béton Lafarge-Holcim sur le port de Javel Bas (15e).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e) et à l'avenir des cimentiers à Paris.

Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 68, 69, 70, 71, 72 et 72 bis relatifs à la création d'une personnalité juridique de la Seine.

La parole est à Mme Aminata NIAKATE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie. Aminata NIAKATÉ !

Le groupe Ecologiste présente un vœu qui fustige en quelque sorte le comportement inacceptable du cimentier Lafarge qui, selon de trop nombreux témoignages divers, déverse régulièrement toutes sortes d'adjuvants chimiques et autres déchets et résidus de béton dans la Seine. Ces comportements ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes judiciaires à raison d'incidents survenus sur les sites du quai de Bercy et quai de Javel, dans le 15e arrondissement.

Nous demandons, par ce vœu, que la Ville de Paris se constitue partie civile pour pouvoir suivre l'évolution de ces enquêtes, qui permettront de faire la lumière sur les responsabilités de Lafarge et d'obtenir la réparation du préjudice écologique éventuellement causé par Lafarge, qui a vocation à le réparer intégralement. Nous demandons également qu'un contrôle renforcé des activités de Lafarge soit opéré par HAROPA - Ports de Paris, que la Ville crée une mission d'évaluation de ses besoins en béton et de matériaux de construction à l'horizon 2040. Nous souhaitons également que le périmètre de la concertation entamée avec les associations de riverains de l'usine Lafarge sur le quai de Javel relative aux nuisances, soit étendu à la question de l'abandon du projet d'extension et questionne aussi véritablement dans les débats la présence de Lafarge en bord de Seine.

Nous souhaitons que la Ville réaffirme l'interdiction de poursuite des travaux sur le site de Lafarge jusqu'à l'achèvement complet du processus de concertation. Et enfin, qu'une commission soit constituée pour étudier divers systèmes de représentation des intérêts de la Seine et de ses canaux afin de la doter d'une personnalité juridique propre, à l'instar de fleuves notamment en Nouvelle-Zélande ou en Colombie qui bénéficient d'une telle personnalité juridique qui permet à des réseaux de citoyens de les protéger correctement.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole, pour le vœu n° 69.

Après. On les présente tous et après... Au moment où l'on votera, Monsieur, je vous ai bien inscrit.

Monsieur GOUJON, pour le vœu n° 69.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - C'est Agnès EVREN qui va le présenter.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous en prie.

Mme Agnès EVREN, maire du 15e arrondissement. - Mes chers collègues, le 15e arrondissement n'est pas l'usine à béton de Paris. Avec mes collègues, Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Grégory CANAL, nous demandons instamment que cet inacceptable projet de reconstruction et d'extension de la centrale à béton sur le port de Javel-bas soit abandonné. Quand on se targue d'être la ville la plus verte d'Europe, on ne peut discrètement l'habiller de gris dans le même temps.

A l'heure de l'urgence climatique et environnementale, il est proprement scandaleux d'accepter l'extension d'activités industrielles polluantes au cœur même de la ville, alors que plus aucune grande capitale européenne n'accueille encore aujourd'hui ce type d'installation. Et ce n'est pas parce que les habitants du 15e arrondissement n'ont pas majoritairement voté "écolo" aux dernières élections municipales, qu'ils ne se préoccupent pas

d'environnement et que vous pouvez ainsi reléguer sous leurs fenêtres des activités aux nuisances multiples, sur lesquelles je ne reviendrai pas.

C'est un scandale écologique qui se prépare sur les quais autant qu'une très grave atteinte à la qualité de vie des riverains et des promeneurs. Avec l'association "Rive Javel", nous avons exprimé nos inquiétudes à maintes reprises. Ce projet est d'autant moins compréhensible que la Ville s'était clairement engagée - et par la voix, d'ailleurs, de Jean-Louis MISSIKA - à réduire drastiquement la production et le recours au béton. Où sont donc passées les belles promesses de privilégier les matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions ? Puisqu'une révision en profondeur du projet a été annoncée, nous exigeons, en tant qu'élus du 15e arrondissement, d'ailleurs à la suite des polémiques du mois de septembre, nous demandons donc que la Ville s'engage - et j'associe mon collègue Francis SZPNER, qui est à mes côtés, le maire du 16e arrondissement - qu'elle s'engage, d'une part, à ce que la concertation avec les élus et les habitants ne soit pas une mascarade, et que, par ailleurs, les futurs aménagements n'excèdent pas le cadre des actuelles installations en termes de capacités de production de béton, de capacités de stockage, d'emprises au sol, de hauteur et de longueur totales de ces infrastructures le long de la Seine.

Voilà, mes chers collègues. Il est essentiel que ce quartier redevienne un quartier apaisé et que les berges du 15e arrondissement redeviennent un lieu de promenade.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes", pour 2 minutes, sur le vœu n° 70.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la présence de cimentiers en bord de Seine à Paris depuis des décennies n'est pas sans conséquences. Conséquences, tout d'abord, sur l'environnement et la biodiversité. Vous avez certainement vu passer cette vidéo qui a circulé en masse, où l'on voyait des rejets de substances dans la Seine, avec un impact évident sur la faune et la flore. Conséquences, ensuite, sur le voisinage. Les rejets de poussières affectent directement les riverains, et les allées et venues de camions toupies génèrent des nuisances sonores constantes, ce qui dégrade considérablement le cadre de vie. L'aspect esthétique, enfin : qui aimerait avoir une cimenterie sous ses fenêtres, qui plus est en bord de Seine, à côté du pont Mirabeau et des anciennes usines d'Auteuil qui sont classées aux monuments historiques ?

Il y a deux ans, dans cet hémicycle, ont été votés le "Plan Climat" et le "Plan Biodiversité", qui impose le développement des matériaux biosourcés pour la construction. Au regard de ces objectifs, la présence de cimentiers présente une série d'aberrations environnementales. D'ailleurs, de nombreuses métropoles européennes et mondiales ont fait le choix de délocaliser les cimenteries hors des métropoles. Ainsi, dans notre vœu, qui a été adopté dans le 15e arrondissement - et j'en remercie M. Philippe GOUJON et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui s'engagent sur cette question -, nous proposons que la Maire de Paris s'oppose fermement et définitivement à tout projet d'extension de la centrale à béton Lafarge, située au port de Javel-bas, dans le 15e arrondissement. Que la Mairie de Paris mette en œuvre, avec toutes les parties prenantes, publiques et privées, la délocalisation progressive des cimentiers. Les espaces ainsi libérés pourraient devenir des espaces verts et de respiration, tant attendus par les Parisiens. Il est tout de même surprenant de voir que l'on autorise des camions toupies sur les quais de Javel et que l'on supprime les voitures sur les autres quais de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Il va falloir conclure, Madame, s'il vous plaît.

Mme Catherine IBLED. - Enfin, en parallèle, réaliser une étude globale indépendante sur l'impact de l'activité des cimentiers à Paris, une étude demandée et attendue par les associations de riverains.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Merci beaucoup.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Maud GATEL, groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, pour le vœu n° 71, pour 2 minutes également.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

La présence de cimenteries à Paris semble totalement anachronique et les faits incriminés du mois de septembre, qui font l'objet d'une procédure judiciaire, sont particulièrement graves. Ils constituent une catastrophe pour la biodiversité marine, mais également pour les riverains.

Alors, notre vœu présente deux demandes de court terme. Première demande : les faits incriminés posent un véritable problème sur la question du contrôle. Nous demandons donc qu'il soit renforcé, amélioré et coordonné entre tous les acteurs. Deuxième demande de court terme : l'annulation du projet d'extension de la centrale. Et puis, à plus moyen terme : une réelle évaluation des besoins de notre ville et un programme volontariste de réduction de l'utilisation du béton et le recours à d'autres matériaux.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 72, pour 2 minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah, Lafarge ! Non, non, non, le vœu n° 72, c'est le vœu sur Lafarge. Bien. Donc, excusez-moi, ce vœu est extrêmement important.

J'ai commencé toute seule sur cette bataille contre la centrale à béton Lafarge et l'agrandissement de cette centrale à béton. Je suis ravie qu'à ce Conseil, il y ait plusieurs vœux contre la centrale à béton Lafarge et que différents groupes montent enfin aussi au créneau. Et je pense que l'on peut être majoritaire dans ce Conseil si l'on vote réciproquement nos différents vœux pour exiger de l'Exécutif qu'il mette tout son poids dans la bataille pour qu'enfin, Lafarge soit obligé de revisiter complètement son projet, qu'HAROPA - Ports de Paris soit obligé également de revoir totalement son projet et que, du coup, Lafarge soit contraint de redéposer un nouveau permis de construire. Evidemment, ce que je souhaiterais, c'est carrément que la centrale à béton ferme. Tout simplement parce que l'on a déjà beaucoup... il y a 8 centrales à béton aux alentours. Cela suffit bien.

On ne peut pas voter des vœux où l'on s'engage à sortir de la dépendance du béton, qui est responsable de 8 % de nos émissions de gaz à effet de serre, dire qu'il faut absolument avoir recours aux matériaux biosourcés, et en même temps accepter qu'il y ait une centrale à béton qui multiplie quasiment par deux sa production de béton, avec ce que cela implique alors que l'on est à côté de la Seine, donc un corridor écologique évident, ce qu'a omis de dire la Préfecture dans ses rapports et qui a permis à Lafarge de pouvoir déroger aux réglementations. On va mettre des quantités de produits chimiques, de fuel sur une zone inondable. On va faire en sorte qu'il y ait je ne sais plus combien, 150 camions toupies au diesel qui vont circuler sur le pont Mirabeau et dans Paris. Mais quelle aberration totale !

Donc, il faut absolument batailler là-dessus. Sauf que le vœu de l'Exécutif qui est proposé, je suis désolée, est un vœu où vous êtes en train d'organiser votre propre impuissance, puisque vous ne dites pas ce qu'il faut dire. Votre engagement a été pris vis-à-vis des riverains de Javel de faire en sorte qu'il y ait une visite complète du projet qui doit aboutir à un nouveau permis de construire. Donc, il faut aller jusqu'au bout. La pollution de la Seine a été avérée. Maintenant cela suffit !

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Veuillez conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, je conclus.

Pas d'hypocrisie. J'espère que ces vœux seront adoptés majoritairement et qu'enfin, la bataille va apporter une autre étape.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, chers collègues, pour ces différents vœux. Comme l'a dit Danielle SIMONNET, c'est un sujet très important. Et permettez-moi de répondre en revenant sur chacun des éléments qui ont été évoqués et d'en profiter aussi pour vous rassurer puisque cela semble nécessaire, et vous dire que derrière les éclats de voix, nous avons tout de même un certain nombre de points de convergence.

Je voudrais d'abord revenir sur les épisodes de pollution qui ont été évoqués et qui ont eu lieu sur la Seine, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion, ayant pris récemment les sujets. Merci, Madame SIMONNET, je vous ai entendue. Oui, les images de rejets dans la Seine - on va se le redire encore une fois - sur les sites gérés par Lafarge sont tout à fait intolérables. Je le dis à la fois en tant qu'élue écologiste, mais aussi en tant que maire adjointe engagée sur la reconquête de la...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît, seule Célia BLAUDEL a la parole.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Depuis maintenant de nombreuses années, je crois, chère Danielle, que je n'ai pas trop de leçon à recevoir sur ce sujet puisque c'était déjà mon sujet sous la précédente mandature et que j'y allais, en ce temps-là, moi aussi, bien seule. Ne t'inquiète pas, nous sommes souvent seuls, et ce n'est pas grave, on nous rejoint après.

De telles pollutions sont effectivement inacceptables. Cette entreprise est clairement dans le viseur et de la Ville et de Ports de Paris. Si les enquêtes en cours venaient à révéler que ces pollutions sont volontaires, je le redis ici fermement : la Ville de Paris sera intransigeante et nous nous porterons partie civile pour obtenir toutes les réparations à la hauteur des préjudices écologiques subis par notre fleuve. C'était mon premier point.

Sur le projet Mirabeau, ou encore appelé par certains d'entre vous "Javel", oui, nous sommes d'accord : en 2020, une ville comme la nôtre ne peut pas imaginer accueillir une construction telle qu'elle se présente aujourd'hui, sous cette forme, sur ses bords. Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même l'avons redit à Lafarge : ce projet doit

considérablement évoluer. Par contre, nous avons un point de divergence. Je vous le dis aussi très clairement : vouloir faire disparaître visuellement ce site, le délocaliser, comme l'une des intervenantes l'a dit - les communes avoisinantes apprécieront la proposition -, n'est ni une solution, encore moins une étape sur le chemin de la transition écologique.

Je ne vous donnerai qu'un seul chiffre : 150.000. 150.000, c'est le nombre de camions qui ne circulent pas dans Paris chaque année grâce au transport fluvial, et une grande partie est liée à ces sites de production. Donc, il faut être cohérent et se dire aussi qu'il en a été fait la démonstration ces dernières années. Et il est faux de dire que Paris est la seule ville qui accueille encore des sites semi-industriels sur son territoire. C'est faux. Il a été fait la démonstration ces dernières années, y compris sur le territoire parisien - je vous invite à aller sur le canal de l'Ourcq, où une cimenterie a fait des travaux importants ces quatre dernières années -, que nous pouvons faire de l'intégration paysagère, de la mixité des usages et avancer sur ces questions.

Et c'est bien dans cet état d'esprit qu'a été mis en place ce travail de concertation qui rassemble à cette heure l'ensemble des riverains, Ports de Paris, qui a une grande responsabilité dans ce dossier, les élus et Lafarge, pour que soient abordées sans détour toutes les questions de la continuité écologique jusqu'à la question de l'activité sur le site, de l'impact visuel, etc. Plusieurs séances ont déjà eu lieu. Un certain nombre d'entre vous y participent. Elles se poursuivront au moins jusqu'en décembre. Je rejoins tout à fait la préoccupation exprimée par le groupe Ecologiste de Paris : oui, bien entendu, Paris réaffirmera sa volonté qu'aucuns travaux ne soient exécutés sur ce site tant que le processus de concertation ne sera pas achevé.

Sur l'avenir, enfin, je veux réaffirmer ici que, bien évidemment, Paris sera au rendez-vous des objectifs de son "Plan Climat" en matière de neutralité carbone et que, oui, nous allons accélérer la dynamique en faveur du recours aux matériaux biosourcés et diminuer progressivement le recours au béton. Emmanuel GRÉGOIRE s'y emploie, vous le savez, et nous ferons prendre des engagements à Lafarge en ce sens - cela a été le sujet de la dernière réunion de concertation - nous leur ferons prendre des engagements en ce sens avec Ports de Paris.

Pour vous confirmer aussi que, oui, nous avançons sur la question de doter la Seine d'un statut de personnalité juridique et des droits afférents. Nous le faisons aussi en lien avec d'autres territoires français qui y travaillent et nous allons avancer rapidement sur ces questions.

Et enfin, pour vous redire ici mon engagement et l'engagement de l'Exécutif pour que Paris ait, dans les années qui viennent, plus que jamais son mot à dire, à la fois sur la surveillance et la gouvernance de son fleuve. Vous le savez : historiquement, la collectivité reste très minoritaire, notamment dans le tour de table de Ports de Paris. Une refonte de cette gouvernance et des ports de Seine est en cours à l'initiative du Gouvernement. Et à Paris, comme dans d'autres territoires, nous comptons bien donner de la voix pour reprendre toute notre place dans la gouvernance de ce fleuve. J'espère que vous serez aussi vocale à cette occasion dans les mois qui viennent, car cela sera important pour que nous puissions effectivement avancer sur ces questions et reprendre la main sur la gouvernance de cet élément essentiel qu'est la Seine dans la vie de notre cité.

Voilà en substance ce que contient le vœu de l'Exécutif, que je vous propose d'adopter collectivement en réponse à l'ensemble de vos vœux.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donc demander à Aminata NIAKATÉ si le vœu...

Elle l'a dit. Il faut que je répète ?

Je voudrais juste demander à Aminata NIAKATÉ si elle maintient le vœu n° 68.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Donc, j'entends les engagements de l'Exécutif et notamment je retiens dans le vœu que l'Exécutif s'engage à trouver des solutions satisfaisantes pour les riverains, et le mot est important. Dans ce contexte, nous retirons notre vœu et nous réitérons que nous resterons attentifs.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais demander si le vœu n° 69, déposé par le groupe Changer Paris, est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Agnès EVREN, maire du 15e arrondissement. - Il est maintenu, bien entendu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons maintenant au vœu n° 70.

Je demande au groupe "Indépendants et Progressistes" s'il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Catherine IBLED. - Nous maintenons notre vœu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Oui. Oui. On attend qu'elle parle et qu'elle avance. Oui.

C'est Pierre. Pierre, est-ce que le vœu n° 70 est maintenu ?

Redites, s'il vous plaît.

Mme Catherine IBLED. - Nous maintenons notre vœu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Redites, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Elle maintient son vœu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Elle maintient.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Le vœu est maintenu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je mets donc...

Donc, c'est le... Il est maintenu.

Oui. Oui.

J'ai des explications de vote.

Monsieur CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme l'ont dit tout à l'heure Agnès EVREN et mes collègues, le groupe Changer Paris est particulièrement attentif et soucieux des intérêts des riverains de la Seine, mais aussi de la Seine elle-même. A cet égard, nous aurions bien voulu aujourd'hui avoir des explications, en tout cas savoir comment la majorité municipale va faire pour atteindre ses objectifs écologiques et environnementaux, et donc, de dépollution de la Seine, tout en continuant et en s'entêtant dans ses projets d'urbanisme d'ampleur, parfois de mégalomanes, comme la tour Triangle dans le 15e arrondissement, qui va ne faire qu'une seule chose, mes chers collègues : c'est de contribuer à la bétonisation et à l'activité du site Lafarge, que vous venez de dénoncer ici même.

Au-delà de cette question, nous aurions aussi bien voulu connaître votre vision de la Seine à longue échéance, ou à moyenne échéance même, parce que les Jeux Olympiques, c'est bientôt, en 2024. A cet égard, quelle est précisément votre vision en termes de mobilité, de circulation de transports sur la Seine, en matière d'offre éducative, d'offre culturelle, ou tout simplement connaître votre politique en termes d'aménagement des rives et des berges de Seine, ou tout simplement même le modèle économique sur lequel vous souhaitez nous envoyer.

La vérité, mes chers collègues...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci. Merci, Monsieur CANAL.

M. Grégory CANAL. - Je n'ai pas fini, Madame.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Une minute d'explication de vote.

M. Grégory CANAL. - Je n'ai pas fini. Il y a quatre vœux qu'il faut exprimer. Mes collègues ont tous débordé, ont tous doublé. Je voudrais finir mon propos, Madame.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Votre groupe aussi, Monsieur.

Une minute, les explications de vote. Il ne s'agit pas de refaire le débat.

M. Grégory CANAL. - Je finis, je finis. Je finis, je finis, je finis.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Veuillez conclure.

M. Grégory CANAL. - La vérité, Madame... Ecoutez, Madame.

Madame, je finis mon propos.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Veuillez conclure.

M. Grégory CANAL. - J'en ai pour 10 secondes. J'en ai fini pour 10 secondes.

La vérité, mes chers collègues, c'est qu'il n'y a pas de réponse à toutes ces questions, car il n'y a aucune ambition pour la Seine à Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité une mission d'information et d'évaluation, et pour laquelle nous maintenons notre vœu. Et nous voterons pour celui de notre collègue, Mme IBLED.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

On peut compter.

Alors, qui...

C'est la deuxième fois.

Qui est pour ?

Et en Salle des fêtes, s'il vous plaît, on compte ?

Qui est pour ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - 15 pour.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - 16 ici.

Merci, Monsieur BLOCHE.

Qui est contre ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - 8 contre.

J'ai ma voix aussi. Donc, il y en a 7 plus moi, cela fait 8.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - 29 ici et...

Pardon, Pierre ?

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - 8 contre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - 37.

Le vœu est rejeté.

Abstentions ? Il y a des abstentions ?

Oui, pardon.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Les abstentions, s'il vous plaît, levez bien la main. Excusez-moi, mais on ne voit pas hyperbien.

9 abstentions.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - 13.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président (Salle des fêtes). - Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons maintenant au vœu n° 71.

Pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, est-ce que vous retirez votre vœu au profit de l'Exécutif ?
Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 72...

Alors, est-ce que le vœu n° 72, Madame SIMONNET, est retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Grand suspense. Eh bien, non, le vœu est maintenu puisqu'il n'y a pas l'exigence d'un nouveau permis de construire dans le vœu de l'Exécutif, qui est donc du bla-bla.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 72 bis de l'Exécutif...

J'ai une explication de vote d'Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN, maire du 15e arrondissement. - Merci.

Oui, je tenais à vous dire que ce vœu, évidemment, nous ne le voterons pas puisque c'est un vœu pieux qui n'engage strictement à rien, et c'est vrai que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup, comme disait l'une de vos camarades.

Il y a trois vœux qui sont formulés qui n'ont aucun sens. D'abord, le premier, c'est qu'il est indiqué dans ce vœu une mission d'évaluation sur les besoins en béton à l'horizon 2040. Mais cela n'a aucun sens. Pourquoi pas 2025 ou 2030, plutôt que 2040 ? Vous réaffirmez également le souhait que les travaux soient suspendus pendant la concertation, alors que cet engagement est déjà tenu. L'engagement a déjà été tenu. Et puis, ensuite, il est utilisé l'expression "déclaration environnementale" qui ne veut strictement rien dire et qui n'engage strictement à rien.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. Encore une fois, nous demandons une révision en profondeur de cette reconstruction.

Merci, Madame SIMONNET.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V.82).

Je vous remercie.

2020 DLH 20 - Réalisation 15-17 rue Bertillon (15e) d'un programme de création de 68 logements sociaux - Modification des prêts PLA-I, PLUS et PLS garantis par la Ville (8.959.120 euros).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 20 sur la réalisation au 15-17, rue Bertillon, dans le 15e arrondissement, d'un programme de création de 68 logements sociaux - modification des prêts P.L.A.I., P.L.U.S. et P.L.S. garantis par la Ville.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons à l'ordre du jour de ce Conseil plusieurs projets de délibération qui, sous couvert de modification de prêts garantis par la Ville, portent sur des projets auxquels nous nous opposons depuis plusieurs années. C'est le cas du 15-17, rue Bertillon. Pour situer le contexte, la rue Alphonse-Bertillon, tout comme la rue Castagnary, ont pour dénominateur commun de longer les voies ferrées et d'être bordées de programmes de logements sociaux sur des centaines de mètres. Alors que le bailleur I.C.F. a déjà réalisé côte à côte et le long du plateau ferré Montparnasse, un foyer de 197 studios et 2 grands immeubles de 164 logements sociaux, vous allez lui accorder des financements pour la réalisation de 68 logements sociaux supplémentaires en détruisant un espace de respiration. Les habitants vont donc voir sortir de terre 2 immeubles, dont une tour de 12 étages, qui seront édifiés à la place d'une vaste dalle de parking qui avait, en son temps, été végétalisée et agrémentée avec des bancs et des jeux pour enfants.

Alors que nous nous interrogeons sur la ville de demain, comment pouvez-vous, Madame la Maire, continuer à bétonner ainsi chaque centimètre laissé libre ? D'un côté, vous nous annoncez la réalisation d'un P.L.U. bioclimatique, et de l'autre, au lieu de revégétaliser cet espace, vous le supprimez pour y édifier un énième programme de logements sociaux et densifier encore un peu plus ce secteur, qui souffre d'un manque de jardins.

Même si les discussions tardives nous ont permis d'améliorer le projet, avec notamment la végétalisation des toitures et la création d'un équipement de petite enfance, nous déplorons que cette opération de densification et

d'accumulation de logements sociaux supprime un espace de respiration dans un secteur très dense, impacte les vues des habitants des immeubles sociaux mitoyens. Et en prime, la tour de 12 étages étant adossée aux voies ferrées, les résidents vont devoir supporter les nuisances sonores liées à l'augmentation considérable du trafic ferroviaire de Montparnasse. Une fois de plus, alors que le 15^e arrondissement compte aujourd'hui plus de 26.800 logements S.R.U. programmés et financés, votre Exécutif et les bailleurs font feu de tout bois pour faire du chiffre sans prendre en compte les conséquences sur l'équilibre sociologique des quartiers, sans mesurer l'impact sur le cadre de vie des habitants et sans évaluer l'impact environnemental des constructions.

C'est pourquoi, chers collègues, le groupe Changer Paris renouvelle son opposition à cette opération de bétonnage et d'étouffement qui s'inscrit à rebours des orientations que nous portons pour lutter contre le changement climatique.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Aminata ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Excusez-moi.

Sur ce projet de délibération, juste un mot pour rappeler qu'il n'y a que 18 % de logements sociaux dans le 15^e arrondissement, dans un contexte où il y a peu de mobilité au sein du parc social. S'il y a du mieux depuis 2001, où cet arrondissement ne comptait que 11 % de logements sociaux, pour mémoire, l'article 55 de la loi S.R.U. impose 25 % de logements sociaux à Paris.

Le groupe Ecologiste votera donc pour ce projet de délibération, qui nous donne aussi l'occasion de rappeler que nous sommes favorables à une mobilisation du foncier public et des bureaux vacants pour créer des opérations mixtes : logements sociaux, logements intermédiaires pour classe moyenne, habitat inclusif et intergénérationnel, et le tout à haute qualité énergétique. Ce qui est bon pour le climat est aussi une mesure sociale en ce qu'elle permet de réduire la consommation d'énergie, et partant, la facture énergétique des familles et la précarité énergétique de certaines d'entre elles.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à mes deux collègues, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Aminata NIAKATÉ, pour leurs deux interventions. C'est un projet de délibération qui est en réalité technique puisqu'il concerne une modification des garanties d'emprunt apportées par la Ville. Je crois, si mes souvenirs sont bons, mais Claire de CLERMONT-TONNERRE me contredira si ce n'est pas le cas, que nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre dans la mandature précédente puisque c'est un programme qui était déjà lancé. Vous vous y étiez déjà opposé, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement - c'est tout à fait vrai -, et j'y étais déjà favorable, ce qui montre qu'il y a une certaine stabilité dans cette Assemblée, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose.

De quoi s'agit-il concrètement ? De la transformation d'un parking en 68 logements. Donc, je veux bien que l'on présente cela comme un projet de bétonnage anti-écologique, mais enfin, concrètement, c'est un parking qui est transformé en logements. Vous évoquez la réflexion qui s'engage avec tout le débat sur le P.L.U., sur la ville de demain. La ville de demain n'est pas une ville dans laquelle tout le monde sera S.D.F. C'est une ville dans laquelle il y aura aussi du logement. Et si nous voulons qu'il y ait moins de personnes qui se retrouvent en difficulté de logement, il faut bien que l'on produise du logement. Et donc, il faut être capable de tenir tous les bouts. Et, en l'occurrence, je crois que lorsque l'on transforme un immeuble de parkings en logements - cela peut être ailleurs un immeuble de bureaux en logements -, je crois que l'on fait œuvre utile. Et donc, je vous invite à voter ce projet de délibération chaleureusement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 20).

Je vous remercie.

2020 DLH 21 - Réalisation 20-22 rue Beccaria (12e) d'un programme de rénovation d'un Foyer pour Travailleurs Migrants comportant 215 logements par 3F Résidences.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un parking et d'un équipement sportif.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 21 et le vœu référencé n° 73. Il s'agit de la réalisation au 20-22, rue Beccaria, dans le 12e arrondissement, d'un programme de rénovation d'un foyer pour travailleurs migrants comportant 215 logements, par "3F Résidences".

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Il y a deux ans, sur une délibération relative aussi à cette résidence et à la rénovation de la résidence et des parkings, j'avais soumis la réflexion, aussi bien en Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris, qu'il était possible d'envisager la rénovation de ces parkings, que je suspectais d'être sous-utilisés, et d'avoir une réflexion sur une rénovation un petit peu moderne qui favoriserait l'ensemble des places de stationnement, aussi bien motorisées qu'aussi les vélos. D'autant plus que c'est dans un quartier qui est très tendu, aussi bien pour les riverains que pour les commerçants.

Je rappelle que l'on est à proximité du marché d'Aligre, qui est le seul marché de Paris qui est ouvert 6 jours sur 7, et donc, les problèmes de stationnement sont récurrents. Donc, c'était l'occasion d'avoir une réflexion sur des places de parkings modernes, avec de l'auto-partage, avec des places de recharge électrique, et puis aussi, des endroits sécurisés pour les vélos. Parce que vous savez que la pratique du vélo à Paris est aussi énormément freinée par les vols récurrents des cycles.

Donc, c'était l'occasion, je pense, de mener une réflexion sur ce sujet. Et j'avoue que j'avais même ajouté une idée qui m'avait été soumise par le président du groupe Communiste en conseil d'arrondissement du 12e arrondissement : c'était d'avoir une réflexion aussi, pourquoi pas, sur une salle de sport. Et notamment, lorsqu'on a un objectif de "ville du quart d'heure", je pense que c'est tout à fait d'actualité. Donc, voilà.

Aujourd'hui, je fais une piqûre de rappel parce que ce vœu avait été adopté à l'unanimité il y a deux ans. Et je pense qu'au moment où la rénovation va être entamée, c'est l'occasion, en effet, d'avancer sur ce sujet.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes également.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Comme l'intitulé du projet de délibération le précise, en fait, il s'agit d'un programme de rénovation d'un foyer de travailleurs migrants dans le 12e arrondissement.

Alors, pour ma part, je ne vais pas revenir sur le projet en lui-même, mais plutôt sur l'aspect social de ce type de rénovation. Ces travaux vont avoir lieu en site occupé. Cela signifie que les résidents resteront présents dans les lieux pendant les travaux, et l'on connaît la pénibilité, notamment en matière de pollution sonore générée par des travaux de rénovation des bâtiments.

J'ai, pour ma part, observé et échangé à plusieurs reprises avec les résidents d'anciens foyers de travailleurs migrants rénovés et constaté deux types de problématiques récurrentes : d'un côté, une réelle remise en cause de la qualité des travaux, souvent peu au rendez-vous, avec des fuites importantes, l'absence de chauffage, des volets qui tombent sur la chaussée, par exemple ; et de l'autre côté, des problématiques qui concernent l'accompagnement social des résidents, avec un déficit d'information, l'absence de dialogue de la part des gestionnaires, des déménagements forcés, etc. Donc, j'espère que la Ville tirera des conséquences des rénovations précédentes et mettra tout en œuvre pour que les prochaines se passent dans de meilleures conditions. Pour ma part, j'y veillerai.

Je remercie M. BROSSAT de m'avoir transmis par mail les réponses à la question que j'avais posée durant la 5e Commission concernant ce foyer de travailleurs migrants dans le 12e arrondissement. Je prends bien note que les résidents seront informés de ces travaux via une campagne d'affichage, et que les représentants et les résidents seront réunis par les gestionnaires et les propriétaires pour leur donner toutes les informations sur les rénovations.

Pour finir, je veux rappeler que les résidents de foyers de travailleurs migrants font partie des publics très touchés par l'épidémie de Covid-19. Une majorité de nos foyers de travailleurs migrants parisiens se situent dans des quartiers populaires. Donc, pour faire écho à ma question d'actualité de ce début d'après-midi, il me semble indispensable que la Ville propose également un plan de prévention pour limiter la propagation du virus au sein de nos foyers de travailleurs migrants.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Conseillère de Paris, chère Valérie, je connais très bien cette résidence pour avoir été référente dans l'ancienne mandature et surtout, je me réjouis de l'intérêt pour la rénovation d'un foyer de travailleurs migrants qui en a particulièrement besoin. Comme écologiste, je me réjouis aussi de l'intérêt grandissant, à travers l'ensemble de la classe politique et des élus composant notre Assemblée, pour des thématiques telles que la réduction de la place de la voiture individuelle, la lutte contre la pollution, la promotion des mobilités actives, notamment du vélo, ou même le développement de la "ville du quart d'heure".

Cela étant dit, la poursuite de ces objectifs ne peut se faire sans prendre en compte leur inscription dans le réel. En l'occurrence, le réel, c'est bien l'urgence à rénover ces logements. C'est aussi le fait de prendre en compte les usages actuellement constatés. On me dit que ces places de parking sont bel et bien occupées par les résidents et personnels. C'est ne pas nécessairement mettre sur le même plan des projets qui ne vont pas toujours dans le même sens. A titre personnel, et vous le savez très bien, je ne suis pas pour favoriser le report de la voiture vers les deux-roues motorisés. Or, vous proposez le développement des places pour ces derniers.

S'agissant, enfin, de la création d'un équipement sportif de proximité, si je comprends bien évidemment la proposition, je crois que c'est mal engager la réflexion. Il conviendrait bien mieux, à mon sens, de conduire une réflexion globale à l'échelle du quartier, comme du reste de l'ensemble des quartiers parisiens, plutôt que de ne la conduire que depuis ce seul site.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à vous trois pour vos trois interventions sur la rénovation du foyer de travailleurs migrants du 20-22, rue Beccaria, dans le 12e arrondissement.

Il y a en réalité deux sujets dans ce que vous avez dit à l'instant. Il y a un premier sujet qui est la question de la rénovation de ce foyer. Je crois que tout le monde convient du fait qu'il est absolument nécessaire de procéder à une telle rénovation vu son état actuel. Etant élues du 12e arrondissement, vous êtes bien placées pour le savoir. Il fera donc l'objet d'une rénovation. C'est l'objet du projet de délibération DLH 21.

Plus largement, Madame Fatoumata KONÉ, vous évoquez la question de toutes ces rénovations et de la manière dont le processus de rénovation est engagé à chaque fois, de la nécessité de mieux associer les résidents, et je ne peux qu'en convenir à la lumière de l'expérience que l'on a après d'autres rénovations qui sont intervenues ces dernières années.

Je vous annonce que nous aurons, et cela peut aussi intéresser plusieurs maires d'arrondissement, une réunion avec les gestionnaires de foyers de travailleurs migrants le 1er décembre prochain. L'ensemble des maires d'arrondissement qui ont des foyers de travailleurs migrants sur leur territoire - pourquoi pas les présidents de groupe représentés ici aussi - pourront y participer, avec l'idée de réfléchir avec ces gestionnaires à la fois à ces processus de rénovation, à la gestion actuelle des foyers de travailleurs migrants et sans doute aussi réfléchir ensemble à la question de la prévention Covid, qui nous a beaucoup occupés pendant la période du confinement, où, pour le coup, je trouve que l'on a bien travaillé sur les F.T.M. et l'on a évité un certain nombre de catastrophes. Mais il faut évidemment continuer à mener ce travail. Donc, c'est la première question. C'est la question de la rénovation.

Et puis, la deuxième question, qui est évoquée par Valérie MONTANDON dans son vœu en forme de piqure de rappel, effectivement, puisqu'elle avait déjà posé la question il y a quelque temps. Votre idée, c'était de profiter de cette rénovation pour rénover aussi le parking. Simplement, les échos que j'ai et que nous fait remonter "Coallia", c'est que le parking est plein. Il est plein, pourquoi ? Parce que ces foyers de travailleurs migrants sont occupés, comme son nom l'indique, par des travailleurs, qui, pour bon nombre d'entre eux, travaillent en horaires décalés, notamment dans le domaine du ménage, ce qui peut expliquer qu'ils soient nombreux à avoir une voiture pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail. On nous dit que ce parking est aujourd'hui occupé à 90 %. Donc, c'est le constat qui est aujourd'hui dressé. Je veux bien que l'on aille le vérifier ensemble avec la maire du 12e arrondissement, si vous le souhaitez. Je ne peux donc pas émettre un avis favorable à votre vœu puisque le présumé duquel vous partez ne me paraît pas juste. En revanche, évidemment, ouvert à ce que l'on puisse continuer à y réfléchir ensemble et à voir comment faire évoluer ce parking, si tant est que ce soit possible.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 73 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable.

Je n'ai pas d'explication.

Ah, je vous en prie, retirez-le.

Mais c'est bon, vous l'avez retiré.

Mme Valérie MONTANDON. - Suite à la réponse de M. BROSSAT d'éventuellement échanger ensemble avec "Coallia" pour vraiment voir le taux d'occupation et éventuellement les possibilités de modernisation du parking, autant pour rester sur une note positive puisqu'il avait été accepté il y a deux ans, je retire le vœu à condition que l'on ait cet échange tous ensemble. Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 21).

2020 DLH 47 - Réalisation dans les 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements PLA-I par SNL-Prologues.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 47. Il s'agit de la réalisation, dans les 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements, d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements P.L.A.I. par "SNL-Prologues".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une nouvelle captation de logements dans le diffus qui nous interroge, surtout lorsque nous entendons et nous vous entendons promettre monts et merveilles en matière de rénovation énergétique, après avoir ponctionné comme jamais nos bailleurs sociaux. En effet, l'opération visée par ce projet de délibération doit notamment permettre la réhabilitation de 2 logements situés rue du docteur Paul-Brousse, dans le 17e arrondissement, qui seront transformés en un T2 d'une surface de 44 mètres carrés. Mais cette réhabilitation sera une réhabilitation a minima puisqu'il nous est précisé que les travaux réalisés ne peuvent être - je cite - "des travaux massifs d'amélioration des performances thermiques et énergétiques". Traduction : aucun gain énergétique à attendre de ces travaux. Un esprit normalement constitué s'interrogerait donc sur le pourquoi du comment. Pourquoi engager de tels travaux qui ne servent pas vos objectifs affichés dans le cadre de la mandature ?

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes également.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, beaucoup de bruit quand même pour peu de chose. Cinq logements, c'est assez étonnant. Qu'est-ce que dit ce projet de délibération ? En fait, c'est une opération qui est soutenue par la Caisse des dépôts et consignations, qui a permis à une entreprise solidarité sociale, donc "SNL-Prologues", d'acheter des appartements dans le privé de façon à pouvoir donner ces appartements à des gens qui ont peu de moyens, donc de leur donner un accès à un P.L.A.I. Heureusement que l'Etat, à travers la Caisse des dépôts et consignations, permet de soutenir ce type d'opération parce que cela permet à des opérateurs qui ne sont pas des bailleurs sociaux, puisque c'est "SNL-Prologues" qui est l'opérateur, de pouvoir participer à la mixité sociale qui est défendue par ailleurs, donc par beaucoup de partis politiques. Donc, voilà. Il n'y a rien d'inquiétant.

Pour le 20e arrondissement, cela concerne deux appartements, et au total, ce sont cinq appartements. Donc, oui, je vous appelle à voter cela parce que, vraiment, c'est faire beaucoup de bruit pour peu de chose.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, d'attirer votre attention sur ce petit projet de délibération puisque l'on parle de 5 logements qui sont situés dans les 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements. Effectivement, projet porté par une association, enfin, un petit groupe bien connu de nous, "SNL-Prologues", qui fait un travail magnifique notamment auprès de publics fragiles. De quoi s'agit-il en réalité ? D'abord, disposer d'une offre de logements à destination de ménages en difficulté. On parle de P.L.A.I. et de tout-petits loyers en général, avec pour cible des familles qui sont en sortie d'hébergement et qui, grâce à ces logements, peuvent se reconstruire.

D'autre part, l'acquisition. C'est une acquisition, Monsieur BOULARD, pas une captation. Nous payons pour cela. Enfin, "SNL-Prologues" paye. Cela permet une intervention sur les logements en tant que tels, puisque les logements sont systématiquement rénovés. Au-delà, d'ailleurs, des enjeux de performance énergétique, il y a un enjeu de confort pour les locataires. Je me réjouis, d'ailleurs, de voir la gestion confiée à la "Fondation Abbé-Pierre", dont le savoir-faire en matière d'accompagnement social auprès de ces publics n'est plus à démontrer.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 47).

2020 DLH 58 - Plan de soutien aux bailleurs des groupes "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-Siemp pour le maintien des travaux et équipements visant l'amélioration des logements en réponse aux impacts de la crise.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux loyers capitalisés.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 58 et l'amendement n° 74, ainsi que le vœu référencé n° 75. Il s'agit d'un plan de soutien aux bailleurs des groupes "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-Siemp, pour le maintien des travaux et équipements visant l'amélioration des logements en réponse aux impacts de la crise.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - On va commencer par la fable racontée par le DLH 58. Donc, quelle est la fable du DLH 58 ? Elle est la suivante : les bailleurs sociaux "Paris Habitat", R.I.V.P., Elogie-Siemp, dans lesquels la Ville est majoritaire, sont confrontés à des difficultés liées à la crise sociale liée au Covid, puisqu'ils ont dû, ces bailleurs, mener de nombreuses actions d'accompagnement des locataires en situation de fragilité. Il y a aussi les exonérations de loyers jusqu'à 6 mois pour les locaux d'activité, l'accompagnement des ménages en situation d'impayés de loyers, d'autres accompagnements individuels de différentes natures. On ne nous dit pas quelle est la somme que tout cela a coûtée, mais donc, cela a pesé sur les finances des bailleurs, qui, je l'accorde, sont aussi contraints par les mesures gouvernementales sur les A.P.L. Et donc, du coup, on est face à une situation de danger où les bailleurs risquent de reporter à plus tard l'ensemble de leurs travaux. D'où la Ville qui vient à la rescousse des bailleurs avec un plan de soutien de 50 millions d'euros, enfin, 48 millions d'euros, d'ici fin 2022. Bon.

Mais quelle est maintenant vraiment la réalité de la situation ? D'abord, à chaque fois que l'on nous parle de réhabilitation, ne perdons pas de vue que les bailleurs ont l'obligation, en tant que bailleur, d'entretenir leur patrimoine. Franchement, il y aurait un véritable audit à faire au moins depuis 2001. Au moins depuis 2001, quel a été le bilan de l'entretien par ces trois bailleurs de l'ensemble de leur patrimoine ? Parce que nous savons, et le sujet a été abordé précédemment sur le quartier Plaine, que bon nombre d'habitats sociaux n'ont pas fait l'objet d'un entretien sérieux de la part des bailleurs. C'est le premier problème. On ne serait pas dans la même situation, même si l'on aurait tout de même à faire des travaux de réhabilitation thermique qui doivent à chaque fois prendre en compte à la fois l'hiver et l'été. Je trouve que, pour l'instant, on est surtout sur des plans de réhabilitation sur les problématiques thermiques d'hiver et pas assez sur l'été. Mais on n'aurait pas les mêmes travaux en profondeur à faire si les bailleurs avaient entretenu.

Mais surtout, qu'a fait la Ville ? Souvenez-vous, on est sous la présidence de François HOLLANDE. La politique d'austérité continue et la Ville n'exige plus, de la part de l'Etat, le remboursement de la dette de l'Etat due à la collectivité parisienne, du fait du transfert de charges non accompagnées de moyens. Et, à ce moment-là, la Ville change de braquet. Au lieu d'être dans une résistance contre ces politiques d'austérité, comme elle l'était sous la présidence SARKOZY, elle accepte, elle abandonne, elle efface la dette et elle essaie de négocier. Et que négocie-t-elle avec le Gouvernement HOLLANDE comme petite marge de respiration vu que l'austérité continue, c'est-à-dire la baisse des dotations de l'Etat ? Elle négocie qu'elle puisse encaisser des loyers capitalisés, à hauteur quand même de 1,148 milliard d'euros. Et donc, elle prélève en fait sur les recettes des bailleurs pour faire un jeu d'écritures sur les recettes en fonctionnement de la Ville de Paris pour desserrer l'étau. Moyennant quoi, là, dans un tour de passe-passe, elle va prélever sur ses capacités d'investissement, ce qui est quand même plus facile pour la Ville, sa capacité d'endettement, du coup, et renflouer les bailleurs en faisant croire à cette fable : en leur donnant les moyens pour l'investissement.

Excusez-moi, mais je trouve que, quand même, on se moque du monde à travers cela. Parce que si l'on n'avait pas ponctionné les loyers capitalisés, les bailleurs seraient dans une autre situation. Un, de non-report de leurs travaux. Deux, surtout, ils pourraient mettre d'autres mesures - mais on en parlera tout à l'heure - concernant l'ensemble des familles qui se retrouvent en situation d'impayé de loyer. J'aimerais bien, d'ailleurs, que la Ville nous donne les chiffres. C'est important que les Conseillers de Paris connaissent les chiffres du nombre de familles en impayé de loyer. On me dit : il y en aurait plus de 20.000 à "Paris Habitat". C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? Combien

y en a-t-il à la RIVP ? Combien y en a-t-il à Elogie-Siemp ? Quelle est la situation de la crise sociale que subissent les familles ? Parce que, pour l'instant, ce que j'entends comme réponse, c'est simplement un étalement des dettes.

Mais quand vous avez des familles qui n'ont plus aucun revenu, quand elles vont retrouver un revenu, cela va être quoi ? Cela va être au mieux un SMIC. Vous croyez quoi ? Comment vont-elles pouvoir payer leurs arriérés de loyers ? Et l'on en reparlera puisqu'il y a un autre projet de délibération où, cocorico, on dit : 48 millions d'euros sur le F.S.L. Moi, je calcule. Si l'on est à 50.000 familles, cela va être même pas 700 euros. Combien de mois de loyer vous avez avec 700 euros en termes d'exonération ? Que dalle. Donc, on est dans une situation de crise sociale terrible, à laquelle nous ne répondons pas par les mesures qui sont avancées. Oui, il faut engager ces travaux. Mais pourquoi se retrouve-t-on dans cette fable sur ce projet de délibération ? Parce que le bras de fer contre le Gouvernement à partir de la présidence HOLLANDE n'a pas été mené, alors que Paris devait le mener. Parce que s'il y a bien une collectivité qui est en capacité de le faire non seulement pour elle-même mais pour l'ensemble des collectivités de France, c'est la capitale.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Sandrine CHARNOZ au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Carine PETIT.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, dans la continuité de l'aide que la Ville de Paris a apportée aux ménages en grande difficulté, à hauteur - il faut quand même le rappeler et ce n'est pas une fable - de 200 millions d'euros, la Ville engage par ce projet de délibération un soutien important à hauteur de 48 millions d'euros sur 2 ans aux bailleurs sociaux de notre Ville, qui ont été, il faut le rappeler, durement fragilisés par la crise du coronavirus. Des locataires habitants, mais aussi des locataires commerçants. Ces derniers, en cohérence avec les mesures prises par notre Ville, ont accordé des délais, des exonérations de loyers pour celles et ceux qui en avaient le plus besoin.

Il s'agit ici, par ce projet de délibération, d'éviter tout simplement, mais c'est très important, que les travaux nécessaires à l'entretien, à l'isolation ou à la sécurisation des logements, ne soient pas différés en raison des conséquences de la crise. Parce qu'il faut bien le dire, aujourd'hui, la réhabilitation des logements, du logement du parc public, du logement social, est bien absente du plan de relance non pas du Gouvernement de François HOLLANDE, Danielle SIMONNET, mais tout simplement du Gouvernement actuel, du Gouvernement MACRON. Absent du plan de relance et absent tout simplement aussi de l'urgence que nous avons à entreprendre ces travaux importants.

La moitié des fonds alloués le sont pour la rénovation écologique du parc social. Un défi qui, nous le rappelons, est à la croisée des enjeux sociaux et des enjeux écologiques. La lutte contre la précarité énergétique permet autant d'agir en faveur du climat que pour le pouvoir d'achat, ou, en tout cas, une forme de lutte contre la précarité et la santé des résidents du parc social. Précarité sociale, précarité écologique et précarité énergétique sont intrinsèquement liées.

Je voulais aussi rappeler que des travaux quand même importants et d'envergure ont déjà été entrepris ces dernières années par les bailleurs. Oui, le chantier est immense et beaucoup reste encore à faire. Néanmoins, et c'est vrai, il faudra s'assurer d'un cahier des charges très précis, que nous devons partager avec ces trois bailleurs, pour lutter contre le froid, mais aussi contre les effets de chaleur, parce que c'est vrai qu'il y a, dans ce domaine, beaucoup, beaucoup à faire encore. A l'heure où l'impératif climatique nous enjoint à davantage de sobriété dans notre consommation énergétique et où Paris constitue davantage chaque année un important îlot de chaleur urbain, notre démarche est la bonne et elle mérite d'être tentée et réalisée : traiter le problème à la racine, privilégier une démarche d'écologie sociale au service du pouvoir d'achat des Parisiens les plus touchés.

Je tiens aussi à rappeler ici, par ce projet de délibération, que nous devons, avec les bailleurs, les maires d'arrondissement, les élus d'arrondissement, associer les locataires à la définition du plan de charge que va permettre cette aide de 48 millions apportés par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT. Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, honnêtement, la Ville prend ses responsabilités vis-à-vis des locataires et des bailleurs sociaux. 200 millions d'euros pour les exonérations de charges et de loyers aussi pour les locaux commerciaux, et maintenant, presque 50 millions d'euros pour soutenir les bailleurs dans leurs transformations, leurs investissements et, ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est en posant, quelque part, des conditions de transformation écologique. On pense donc à la rénovation thermique, mais il y a beaucoup d'autres actions qui sont décrites dans la convention de partenariat et de soutien, donc c'est une bonne chose.

Nous, écologistes, voterons bien évidemment ce projet de délibération. Peut-être que sur le volet, justement, des clauses environnementales auxquelles les bailleurs seront soumis, on pourrait renforcer certains aspects, comme un nouveau plan d'économie d'eau, ou comment est-ce que l'on peut repenser plus de parties communes pour mutualiser les usages ? On pense évidemment aux questions des vélos, mais pas que. On peut aller plus loin : les lave-linge, etc. Il y a beaucoup de choses et d'innovations à faire de ce côté-là. On pense à la rénovation thermique aussi quand il fait chaud - vous l'avez dit, Madame ROLLAND - mais aussi acoustique. Le sujet, quand même en ce moment et depuis longtemps, c'est le bruit. Et puis, il faut aussi en profiter pour les inciter à étudier des possibilités de mettre, par exemple, des énergies renouvelables comme des panneaux solaires sur les toits, etc.

Donc, nous mettons 50 millions d'euros. En échange, on demande certaines conditions. On demande d'emprunter une certaine route aux bailleurs, une route écologique. J'aimerais savoir si M. l'adjoint au logement serait d'accord pour étudier avec les bailleurs les moyens de renforcer ce contrat, ses conditions et ses obligations sur la transition écologique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Valérie MONTANDON, je vous donne la parole.

Vous allez en profiter, j'imagine, pour présenter l'amendement n° 74 et le vœu n° 75 de votre groupe ?

Mme Valérie MONTANDON. - Tout à fait, Monsieur le Maire. Je vais présenter le vœu et l'amendement.

Je vais vous dire que, sur ce sujet, la Ville joue quand même un rôle de pompier pyromane.

Pourquoi de pompier pyromane ? Parce que, d'un côté, en effet, vous nous proposez de voter et de débloquent des dotations supplémentaires d'investissements pour les bailleurs sociaux pour compenser en effet les pertes qu'ils ont eues pour les mesures auprès des locataires et des commerçants lors de la crise sanitaire. Mais, d'un autre côté, il faut bien que vous preniez conscience que s'il y a bien un dispositif qui grève et réduit énormément les capacités d'investissement des bailleurs sociaux, ce sont bien, en effet, les loyers capitalisés. Et, en effet, Mme SIMONNET parle de fable, mais elle a raison, et j'aimerais aussi rétablir certaines vérités, Madame PETIT. Il se trouve que, oui, c'est bien en 2016, sous le Gouvernement François HOLLANDE, qu'il vous a permis un décret pour permettre, en effet, de combler le trou de votre budget de 300 millions d'euros à peu près en moyenne chaque année. Et vous avez pris l'habitude, et le Gouvernement HOLLANDE vous l'a permis. Et il est vrai que le Gouvernement MACRON l'a à chaque fois validé sous l'égide de l'ancien ministre du Budget, M. DARMANIN. Chaque année, il donnait l'autorisation à la Ville de Paris de faire, en fait, cette cavale comptable. Parce que même si le Gouvernement vous a donné la légalité de le faire, on peut dire que c'est quand même comptablement et moralement condamnable.

Alors, oui, je vous rappelle que ce dispositif a été qualifié par la C.R.C. de "méthode de comptabilisation qui demeure dérogatoire au regard des pratiques comptables communément admises". C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu : pour préserver l'équilibre financier des bailleurs sociaux à long terme afin qu'ils puissent justement continuer leur mission, faire en sorte que vous mettiez un terme à la pratique des loyers capitalisés dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, et aussi que l'Exécutif municipal confirme notamment cette décision lors du débat d'orientation budgétaire. Voilà pour notre vœu.

Nous avons déposé aussi un amendement parce que, comme vous le savez, l'état du parc social est en piteux état. Il est préoccupant et il nécessite la réalisation de travaux lourds. Là encore, le projet de délibération manque énormément d'informations et de précisions aussi bien budgétaires, techniques qu'opérationnelles quant au choix des opérations, de la programmation et de la localisation. C'est pour cela que nous vous proposons un amendement à l'article 3, qui vise à ajouter qu'une note en annexe des projets de délibération précise pour chaque bailleur social signataire des conventions de partenariat avec la Ville de Paris, les éléments suivants : la justification, le montant, la répartition et le calendrier des opérations de réhabilitation des logements sociaux concernés, ainsi que leur localisation par arrondissements.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux différents orateurs et oratrices qui évoquaient ce projet de délibération DLH 58.

J'ai entendu beaucoup de choses, beaucoup d'arguments parfois un peu compliqués sur le mandat de François HOLLANDE, sur la pratique des loyers capitalisés. Tout cela me paraît très compliqué et très éloigné des préoccupations concrètes de nos locataires. D'ailleurs, l'idée selon laquelle la pratique des loyers capitalisés aurait grevé les capacités d'investissement de nos bailleurs sociaux, est contredite par un fait : c'est que nos bailleurs sociaux n'ont jamais autant investi qu'aujourd'hui. Donc, si les loyers capitalisés, si cette pratique avait grevé leurs capacités d'investissement, le niveau d'investissement des bailleurs aurait baissé. Or, ce n'est pas le cas. Tous ceux

qui siègent aux conseils d'administration de nos bailleurs peuvent le vérifier séance après séance, notamment à l'occasion du débat du budget de nos bailleurs.

Donc, j'en reviens au projet de délibération et uniquement au projet de délibération. De quoi s'agit-il ? De partir d'un constat : c'est que nos bailleurs sociaux, effectivement, dans cette période de crise économique et sociale que nous traversons, ont été amenés à faire des dépenses supplémentaires, notamment pour permettre aux locataires les plus fragiles, qu'il s'agisse de locataires individuels ou de commerces, de faire face à une situation sociale et économique compliquée. Et donc, nous ne voulons pas que cela se traduise par une dégradation de la situation de nos immeubles. Nous voulons donc soutenir nos bailleurs sociaux dans deux domaines.

Le premier domaine, c'est toute la question de la transition écologique, que ce soit à l'échelle de l'immeuble ou à l'échelle de l'appartement. A l'échelle de l'immeuble, cela passera par le développement d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs, à l'instar des cours oasis dans les écoles, chères à votre cœur, cher Patrick BLOCHE. Je souhaite que nous puissions également réduire la place de l'asphalte dans les extérieurs, développer des jardins de pleine terre, améliorer la gestion des eaux de pluie, ou encore construire des espaces extérieurs ombragés. Je sais que les personnes âgées, qui sont nombreuses dans nos résidences, y sont sensibles, et nous souhaitons le prendre en compte. A l'échelle de l'appartement, cela passera par des investissements liés au confort d'été, par exemple. Danielle SIMONNET a évoqué cette question et c'est vrai : nous avons besoin de mieux travailler sur cette question. Une chambre d'enfant sans volet ou sans occultant, ce n'est plus possible. Les épisodes de canicule que nous vivons à répétition doivent nous inciter à anticiper, à nous projeter dans le Paris de demain.

Cela me permet de répondre favorablement aux remarques du groupe Ecologiste. L'ensemble des pistes que vous nous avez communiquées en matière d'énergies renouvelables, d'économies d'eau, d'aménagement d'espaces pour le stationnement des vélos, seront étudiées et viendront nourrir notre plan de soutien aux bailleurs sociaux. Premier axe, donc : cette écologie sociale que nous souhaitons construire ainsi.

Deuxième axe, vous ne l'avez pas évoqué, donc je le dis : la sécurité et la tranquillité des locataires H.L.M. Je le souhaite et je l'assume : le chauffeur de taxi qui se lève à 4 heures du matin, la femme de ménage qui part à La Défense nettoyer les bureaux à 6 heures, et après tout, ce sont ces gens-là qui sont les locataires du parc social, ils ont le droit de vivre tranquille et d'avoir une véritable sécurité dans leur immeuble. Et donc, l'idée, c'est, avec cet argent, avec ces 48 millions d'euros d'investissements, de mettre de l'argent sur l'éclairage des halls d'entrée, mieux délimiter certaines résidences, installer des digicodes là où ce n'est pas encore fait. Bref, faire en sorte que nos résidences soient mieux sécurisées parce que c'est une priorité pour nous.

Voilà les deux axes que nous souhaitons réaliser avec ces investissements. Pour cela, une méthode. Et là aussi, je prends un engagement et je m'y tiendrai : l'engagement, c'est de travailler avec les maires d'arrondissement concernés. J'ai demandé à nos trois bailleurs sociaux - Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp - de prendre attache avec les maires d'arrondissement qui ont du parc social dans leur arrondissement. Mais enfin, cela concerne, du coup, tous les arrondissements de Paris. Et donc, ils vont le faire. L'idée, c'est de travailler avec vous, les maires d'arrondissement, aux mois d'octobre et de novembre, et en décembre, le vote d'un projet de délibération portera concrètement sur les projets adresse par adresse, tels qu'ils auront été ciblés et sélectionnés avec les maires d'arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire pour résumer notre état d'esprit sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Bon, je me dis que l'amendement n° 74 et le vœu n° 75 sont maintenus, donc je vais les mettre aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Très bien.

Contre ?

D'accord.

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est repoussée.

Concernant le vœu n° 75 du groupe Changer Paris, j'imagine que c'est le même vote, mais relevez la main si vous le souhaitez.

Je regarde la Salle des fêtes aussi en même temps.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 58).

2020 DLH 85 - Location de l'immeuble 3, rue Dupont de l'Eure (20e) à "Paris Habitat" - OPH - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 85, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 76.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 76 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 76 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 85 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 85).

2020 DLH 102 - Réalisation Porte de Brancion et rue Vicat (15e) d'un programme de résidence sociale pour jeunes travailleurs de 114 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville demandée par la RIVP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DLH 102 concernant la réalisation, porte Brancion et rue Vicat, dans le 15e arrondissement, d'un programme de résidence sociale pour jeunes travailleurs, de 114 logements P.L.A.I. - modification des garanties de la Ville demandée par la R.I.V.P.

Valérie MONTANDON a la parole.

Ecoutez, moi, j'avais Valérie MONTANDON.

C'est Claire de... Bon.

Ecoutez, moi, je veux bien accepter.

J'accepte bien volontiers.

Je donne donc la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

C'est ma feuille qui n'était pas juste. Et donc, il y a eu une confusion sans doute d'un projet de délibération à l'autre. Donc, je présente toutes mes excuses à Claire de CLERMONT-TONNERRE et j'ai grand plaisir de lui donner la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en 2016, la Métropole du Grand Paris a lancé un grand concours d'urbanisme et d'architecture grâce auquel nous allons enfin voir évoluer les dalles qui recouvrent le périphérique au droit de la porte Brancion et en lisière de Vanves. Je dis "enfin", car depuis 2008, date de l'achèvement de la couverture du périphérique, ces deux morceaux de dalles sont restés à l'abandon, le paysage ressemblant non pas à une entrée de ville, mais plutôt à une sorte de décharge bordée de palissades. Côté 15e arrondissement, ce projet métropolitain est bien accueilli puisqu'il est prévu de réaliser, d'une part, 114 logements pour jeunes apprentis construits par "Woodeum" et gérés par la R.I.V.P., et d'autre part, un second bâtiment avec une programmation hybride autour du sport, de l'art et de l'agriculture urbaine. L'ensemble étant accompagné par une réorganisation et une sécurisation des espaces publics avoisinants. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de la convention de coopération, dont nous

avons récemment débattu, l'idée étant d'améliorer l'interface entre Vanves et le 15^e arrondissement, en renforçant les liaisons douces et en réalisant des continuités écologiques de part et d'autre du périphérique.

Au-delà de ces évolutions, les habitants du secteur Brancion-Lefebvre réclament plus d'ambition pour leur quartier. Car voilà des années que nous attendons le lancement du réaménagement du vaste îlot qui s'étend entre la rue Garamond, l'avenue de la Porte-Brancion, le boulevard Lefebvre et les voies ferrées. Ce secteur présente des enjeux urbains majeurs. D'ailleurs, dès 2005, l'APUR a produit une étude portant des orientations destinées à requalifier ce site de 2,7 hectares constitué d'importantes barres de logements sociaux vieillissantes, et d'un groupe scolaire en REP, dont, Monsieur le Maire, deux classes de maternelle sont encore installées dans un préfabriqué adossé aux voies ferrées qui aurait dû être démolí depuis 2008. La rénovation de cette école est donc une priorité pour le maire du 15^e arrondissement.

J'ajoute que vous ne pouvez ignorer que les habitants des grands ensembles sociaux mitoyens de l'école plaident depuis des années pour la mise en accessibilité et la rénovation "Plan Climat" de leurs logements dont les façades des années 1950-1960 sont de véritables passoires thermiques.

Si nous nous réjouissons de l'issue de l'appel à projets porté par la Métropole du Grand Paris sur les dalles du périphérique, nous attendons, Monsieur le Maire, que vous programmez, en lien avec "Paris Habitat", la requalification urbaine de l'îlot Lefebvre-Brancion et la reconstruction de l'école, dont deux classes de maternelle viennent encore de subir la semaine dernière une énième inondation.

Dans l'immédiat, nous voterons favorablement ce projet de délibération qui porte sur la construction de 114 logements pour jeunes apprentis, sous réserve que toutes les mesures soient mises en œuvre pour répondre aux recommandations prioritaires formulées par l'autorité environnementale, en particulier sur les questions paysagères, sanitaires et de qualité de l'air.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne maintenant la parole à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, juste un mot pour vous dire que nous sommes partagés sur ce projet de délibération. Il s'agit, certes, de constructions en biomatériaux de logements pour une population qui a besoin de logement. En cela, cela va plutôt dans le bon sens. Toutefois, je ne vois pas en quoi construire un immeuble au-dessus du périphérique crée une continuité écologique, pour répondre à ma collègue qui est intervenue précédemment. Car, oui, le site est situé au-dessus du périphérique et ce sont de jeunes travailleurs, souvent une population à revenus modestes, voire précaires, qui vont se retrouver exposés à la pollution de l'air et aux particules fines à longueur de temps. On installe les plus pauvres dans les endroits les moins vivables. Raison pour laquelle le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce vote.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Ian BROSSAT, je vous donne la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Claire de CLERMONT-TONNERRE et à Aminata NIAKATÉ pour leurs interventions. Ce projet de délibération concerne le foyer de jeunes travailleurs de la porte Brancion - enfin, on dit "foyer de jeunes actifs" maintenant, je crois - composé de 114 logements et qui a déjà fait l'objet d'une délibération d'approbation de l'opération. Il ne s'agit donc en réalité que d'un projet de délibération technique permettant de revoir la répartition des prêts avec la Caisse des dépôts, sans que cela n'ait la moindre incidence sur le montant total des emprunts ou sur l'opération en tant que telle.

Un mot tout de même sur ce beau projet dont vous avez parlé toutes les deux, qui a vu le jour, comme Claire de CLERMONT-TONNERRE l'a dit, dans le cadre d'une grande opération de requalification du site Porte-Brancion faisant le lien entre Paris et Vanves, suite à un concours lancé par la Métropole du Grand Paris. Ce projet permettra à de jeunes Parisiens qui débutent dans la vie active de se loger dans des studios neufs et à des prix abordables, puisque ce sera du P.L.A.I., c'est-à-dire le niveau de loyer le moins cher en logement social. Dans le contexte que nous connaissons, ces logements sont plus que jamais nécessaires pour ces jeunes précisément qui pourront se loger sans se ruiner. Cette opération est également exemplaire d'un point de vue environnemental, avec une structure en bois, un recours à l'énergie solidaire thermique et à la récupération de chaleur, permettant d'avoir d'excellentes performances énergétiques et des charges moins élevées pour les habitants.

Je vous invite donc à voter ce projet. J'ai bien pris note de la nécessaire réhabilitation thermique de l'îlot Lefebvre-Brancion, et bien sûr que nous reviendrons voir la mairie du 15^e arrondissement, et évidemment avec les équipes de Paris Habitat pour y travailler. Mais j'ai bien conscience que c'est une priorité absolue pour le quartier. En attendant, je vous invite à voter ce projet de délibération DLH 102.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 102).

2020 DLH 114 - Location de l'immeuble 45, rue de Lyon (12e) à "Paris Habitat".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 114, sur lequel il y a un amendement technique n° 77, déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la location de l'immeuble 45, rue de Lyon, dans le 12e arrondissement. Location à "Paris Habitat".

La parole est, et cette fois-ci il n'y a pas d'erreur, à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, plusieurs remarques. D'abord, de forme et de fond.

Sur la forme, c'est qu'en Conseil d'arrondissement a été présenté un texte à trous ne mentionnant ni les dates, ni les montants. Alors, certes, vous avez pallié avec un amendement technique, mais cela laisse quand même à désirer. C'est assez limite sur la forme.

Ensuite, sur le fond. Une chose était quand même limpide, même s'il manquait beaucoup d'éléments, c'était l'objectif de ce projet de délibération. Car une chose était bien précise, c'étaient les loyers capitalisés pour un montant de 4,8 millions d'euros. Je ne vais pas faire le débat, vous connaissez notre position. Mais, en effet, des opérations qui, en fait, ont pour but de combler le trou du budget, ne nous ravissent pas.

Je voulais aussi dire que, d'habitude, pour justifier des préemptions de ce type, vous nous dites que les bâtiments, que les logements sont vétustes et ont besoin d'une réhabilitation. Or, il est précisé dans le projet de délibération que tous les logements sont en parfait état. Et enfin, je rappelle que ces opérations coûteuses aux contribuables ne créent aucun logement puisque ce sont des logements existants que vous préemptez, pour des raisons cette fois-ci non de vétusté.

Donc, pour toutes ces raisons de fond et de forme, nous allons voter contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Rapidement, puisque c'est en réalité un projet de délibération classique qui concerne effectivement, et je l'assume, la préemption d'un immeuble situé 45, rue de Lyon, dans le 12e arrondissement, préemption confiée au bailleur "Paris Habitat".

Vous ne pouvez pas dire à la fois que vous n'êtes pas contre le logement social, dire que vous ne voulez pas densifier et dire que vous ne voulez pas non plus que l'on fasse du logement social en préemptant. Si l'on ne veut pas densifier, il faut bien faire du logement social autrement. Et faire du logement social autrement, sans densifier, sans artificialiser des sols, cela passe par le rachat d'immeubles existants. Et, par ailleurs, nous n'avons jamais dit que la Ville de Paris n'avait vocation qu'à préempter des immeubles insalubres.

Heureusement que, de temps en temps, nos bailleurs se voient confier des immeubles en bon état. En l'occurrence, c'est le cas du 45, rue de Lyon. Les locataires qui vivent déjà dans cet immeuble bénéficieront, grâce à la préemption, de loyers réduits, parfois très significativement réduits lorsqu'ils sont en dessous des plafonds de ressources, et des loyers qui ne bougeront pas pour ce qui concerne les loyers qui, eux, dépassent les plafonds de ressources. Donc, c'est une opération dont les locataires actuels seront particulièrement bénéficiaires. Un bon projet de délibération que je vous invite donc à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Conseillère, chère Valérie, vous le savez, le 12e arrondissement, et je m'en réjouis, fait partie des bons élèves parmi les arrondissements parisiens en matière de logements accessibles, dans la mesure où de nombreux efforts ont été réalisés et sont encore réalisés pour y augmenter la part de logements sociaux et de logements intermédiaires, en lien avec nos différents bailleurs. Ce qui n'est pas forcément le cas de tous les arrondissements, hélas. Pour autant, nous observons à travers l'arrondissement une inégale répartition entre quartiers de l'arrondissement s'agissant de ces logements, encore trop largement concentrés sur certaines parties du 12e arrondissement : le long du périphérique, et des Maréchaux notamment, en particulier et de manière très

classique. Comme vient de le rappeler, d'ailleurs, mon cher collègue Ian BROSSAT. Cette opération contribue donc ainsi à une plus juste répartition de l'effort en la matière, et en ce sens, elle ne peut être, à mes yeux, que saluée.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 77 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 77 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 114).

2020 DLH 116 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesures d'exonération de loyers à certains professionnels, locataires de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 116 et aux amendements n° 126, n° 127 et n° 134. Il s'agit du plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 - mesures d'exonération de loyers à certains professionnels, locataires de la Ville de Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son amendement n° 134.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, alors, d'abord, évidemment, je salue la mesure d'exonération de loyers pour les locaux d'activité, à la fois de commerces, d'associations, de petites entreprises, qui ont perdu la totalité ou une partie de leurs revenus. Donc, c'est une bonne chose. Et d'ailleurs, je m'appuie justement sur ces mesures d'exonération qui ont été possibles pour qu'elles soient étendues - mais c'est dans un autre vœu - aux ménages qui ont perdu la totalité ou partiellement leurs revenus. Cela me semble important, mais on en parlera plus tard.

Là où j'attire votre attention, c'est que je trouve que, dans le projet de délibération, vous n'abordez pas tous les cas de figure. Je voudrais attirer votre attention sur le cas de figure de ceux qui ont leurs locaux d'activité, artistes ou artisans, notamment aux "Frigos", dans le 13e arrondissement, parce qu'ils sont assujettis à des loyers. Alors, certes, ils sont dans des situations particulières parce qu'ils n'ont pas forcément été empêchés de travailler, même si, pendant la période du confinement, le fait de se déplacer, il n'était pas aussi évident que cela pour rejoindre leurs locaux d'activité.

Mais, de fait, ils ont eu zéro commande. Et qui dit zéro commande, dit zéro revenu. Et si on ne leur applique pas l'exonération de loyer et qu'on leur applique, par exemple, un échancier de remboursement, ils sont dans une situation où ils sont déjà... Ils étaient déjà, pour la plupart d'entre eux, dans une situation de précarité, et pour certains, avec des problématiques d'impayés de loyers. On parle bien de locaux d'activité. Je veux dire, ce n'est pas en étalant qu'ils vont tout d'un coup y arriver. Certains auront peut-être la bonne surprise d'avoir des bons de commande, mais enfin, pour la plupart, la précarité était déjà antérieure au Covid et elle s'est aggravée par, carrément, zéro commande, zéro entrée.

Donc, je souhaiterais, à travers l'amendement que je présente, que les activités des "Frigos" soient bien prises en compte dans le projet de délibération et aussi que l'on fasse attention. C'est-à-dire que, là, vous conditionnez l'octroi des exonérations à ceux qui n'ont pas d'arriérés. Moi, je pense qu'il faut quand même regarder au cas par cas. Parce que, je veux dire, ceux qui sont justement dans une situation de difficulté, et donc, en arriéré, on ne va pas leur infliger la double peine et ne pas leur faire bénéficier des exonérations. Je veux dire, cela ne tient pas la route, ce n'est pas cohérent.

Je pense que vous aurez compris l'esprit de cet amendement. Je n'ai pas eu de retour sur cet amendement, donc j'espère qu'il est pris en compte. Je pense important que l'on marque notre soutien aux artistes et aux artisans, et donc, typiquement les artistes et artisans des "Frigos".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean LAUSSUCQ pour présenter notamment les amendements n° 126 et n° 127.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le premier amendement portant sur l'information des maires d'arrondissement, nous avons formulé cet amendement car, depuis le début de l'épidémie, les mairies d'arrondissement ont été en première ligne du soutien aux acteurs économiques et associatifs parisiens, qu'il s'agisse de la distribution de masques, du soutien aux événements locaux ou, récemment encore, de l'organisation des forums des associations, qui ont pu se tenir dans le respect des consignes sanitaires. De ce fait, il nous paraît à la fois légitime et utile que les maires d'arrondissement puissent disposer d'informations complètes sur les exonérations qui seront décidées dans leurs arrondissements, car leurs actions ont également participé du soutien aux acteurs économiques et associatifs prévu par ce plan.

C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris, nous vous proposons de compléter le projet de délibération qui nous est soumis par un amendement qui assurerait aux maires d'arrondissement une information sur chaque exonération de loyer accordée dans son arrondissement, et qui lui en communiquerait la durée et le montant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette présentation.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour répondre aux intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, la crise du Covid-19 touche très durement les acteurs économiques, associatifs et culturels de notre ville. Dès le début de la crise, nous nous sommes mobilisés pour venir en aide à celles et ceux qui en avaient besoin dans l'urgence. Je pense notamment à l'effort de solidarité qui a été porté par nos bailleurs sociaux à destination des habitants, mais aussi du tissu d'acteurs économiques qu'ils hébergent dans les différents locaux qu'ils possèdent. Il a donc été décidé, et en cohérence avec la politique que nous menons depuis le début de la crise, de soutenir 350 acteurs économiques, associatifs et culturels qui sont hébergés dans les locaux, non pas de nos bailleurs sociaux, mais directement dans des locaux, propriétés de la Ville de Paris. C'est donc l'objet de ce projet de délibération.

Ces structures économiques, culturelles et associatives bénéficieront ainsi d'exonérations de loyers, dont le dispositif est en tout point similaire à celui qui s'applique chez les bailleurs sociaux et pour les locataires de la SEMAEST. Les exonérations de loyers et de charges concerneront ainsi une période allant de 3 à 6 mois, bien au-delà des recommandations nationales sur ce sujet. C'est un acte fort dont nous pouvons collectivement nous féliciter. Il est en effet indispensable de soutenir ce tissu d'acteurs qui contribuent à faire de Paris la ville que nous connaissons : son offre culturelle, son dynamisme, son commerce de proximité, ses acteurs associatifs engagés pour la justice sociale. Et donc, nous souhaitons pouvoir procéder à ces exonérations par le vote de ce projet de délibération.

Plusieurs amendements - vous les avez présentés - ont été déposés sur ce projet de délibération. Je vais y répondre rapidement.

Concernant l'amendement n° 126, vous mettez en cause de manière globale le plan de soutien. Je demanderai donc un retrait de cet amendement. A défaut, j'y émettrai un avis défavorable. Sur le fond, cela renvoie à une discussion plus globale qui sera menée avec les maires d'arrondissement. Vous le savez.

Concernant la demande exprimée par l'amendement n° 127, un point important : ce plan d'exonération a été conçu pour répondre à une urgence et à une situation exceptionnelle, à savoir la fermeture ou la cessation d'activité du fait du confinement. La durée d'exonération prévue par le projet de délibération vise à répondre à cela. Je répète que les exonérations sont bien supérieures aux recommandations nationales. Je donnerai donc un avis défavorable à votre amendement. En revanche, nous sommes bien conscients que certaines activités sont durablement touchées par le contexte, bien au-delà du confinement, et donc, je n'exclus pas qu'il y ait d'autres mesures qui soient prises par la suite pour les soutenir.

Un troisième amendement, le n° 134, déposé par Danielle SIMONNET, revient sur la situation précise de l'un des locataires de la Ville, les "Frigos", qui est concerné par le projet de délibération. Le plan de soutien tel qu'il est présenté ici édicte un certain nombre de règles qui s'appliquent à tous, et il n'est donc pas possible de donner suite à un signalement de la sorte. J'émettrai donc un avis défavorable à cet amendement, mais je ne doute pas qu'un suivi très fin de la situation sera réalisé.

Enfin, concernant... Non, mais, en fait, c'est tout. C'est tout.

Donc, je crois que j'ai répondu.

Je voulais répondre aux écologistes, mais comme ils n'ont pas fait leur intervention, je ne peux pas répondre à une intervention qui n'a pas été faite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, oui, oui, mais il n'y avait pas d'intervention prévue, donc, que la sérénité remplisse ton cœur, cher Ian.

De ce fait, je m'adresse au groupe Changer Paris.

L'amendement n° 126 est-il maintenu ? Oui.

De ce fait, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est repoussée.

Puis-je considérer que le vote est identique sur l'amendement n° 127 ? Même vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 134 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 134 est repoussée.

2020 DLH 121 - Réalisation 23-27, rue de l'Évangile (18e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP - Réitération des garanties d'emprunt par la Ville (926.189 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 121 concernant la réalisation au 23-27, rue de l'Évangile, dans le 18e arrondissement, d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux, 3 P.L.A.I. et 3 P.L.U.S., par la RIVP - réitération des garanties d'emprunt par la Ville.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me laisser la parole sur ce projet de délibération qui, en réalité, n'est pas un projet de délibération technique. C'est un projet de délibération dogmatique. Je vais dire un gros mot et je sais que lan BROSSAT aura à cœur de justifier que ce n'en est pas un : je vais lui parler de mixité. Quand on empile du P.L.A.I. sur du P.L.U.S. dans une rue du 18e arrondissement, la rue de l'Évangile, où la concentration de problèmes est déjà très élevée, là, nous avons la preuve tangible que la Mairie de Paris souhaite encore une fois cumuler des problèmes aux problèmes sans jamais les régler.

Nous voterons évidemment contre ce projet de délibération, qui est loin d'être technique et est très important à nos yeux. Nous aurons de cesse de le répéter. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais profiter de ce projet de délibération qui concerne un ensemble de logements sociaux dans le 18e arrondissement, 18e arrondissement où je suis élu, pour développer un peu le cadre de réflexion dans lequel on s'inscrit concernant le logement social et l'urbanisme en général. Je prendrai et j'ai lu un article récemment dans "Le Monde" sur la ville de Vienne. Il faut savoir que, dans la ville de Vienne, les gens paient trois fois moins cher leur loyer qu'à Paris. Alors, on peut se demander quel est ce miracle. En fait, c'est que, dans la ville de Vienne, grosse capitale, ancienne capitale de l'empire austro-hongrois, donc pas une petite ville, en fait, il y a 62 % des gens qui habitent dans des logements sociaux.

Les logements sociaux, c'est l'outil, le meilleur outil pour pouvoir maintenir le prix dans une ville où, comme à Paris, il y a une attractivité et il y a un territoire enclos. Plus personne ne pense - enfin, je le crois - que la construction de logements privés ou, autrement dit, d'accession libre, puisse faire baisser le prix du loyer par le miracle de l'offre et de la demande. Je pense que cette philosophie économique est maintenant écartée en matière d'urbanisme et de logement, et tant mieux. Donc, maintenant que l'on veut faire du logement social, que l'on est à peu près tous d'accord, en tout cas dans la majorité sur ce point, se pose une autre question : celle de la densité. Où

est-ce que l'on met ce logement social ? L'équation est compliquée et je ne doute pas que ce sera le fil rouge de cette mandature, et notamment, en particulier plutôt, de la révision du P.L.U.

La solution pour éviter la construction de logements sociaux nouveaux, c'est évidemment, on le sait, la préemption, l'acquisition réhabilitation de logements, la lutte contre la vacance. Ian BROSSAT, l'ensemble de l'Exécutif et de la majorité y attachent un soin particulier. Il y a également une grosse marge de manœuvre sur les transformations de bureaux. Je fais une parenthèse : la crise du Covid a peut-être entraîné des modifications majeures dans l'occupation des bureaux et peut-être y a-t-il, là, des occasions d'aller récupérer du logement. Mais enfin, une fois que l'on a mis en place tous ces outils, reste qu'il faut bien, de temps en temps, avec parcimonie, avec intelligence, construire du logement social.

Pour nous, cela doit répondre à plusieurs conditions. La première, c'est qu'il faut évidemment privilégier la construction nouvelle dans les endroits où il y a peu de logements sociaux. Je pense évidemment à l'arrondissement du 7e, à l'arrondissement du 8e, etc. L'autre condition, qui n'est pas cumulative, c'est qu'il faut construire en priorité là où ce n'est pas dense. Et là, je fais une incise sur notre projet de délibération particulier : là où cela va être construit, rue de l'Évangile, ce n'est pas dense. Et croyez-moi, je suis plutôt sourcilieux sur la densité dans le 18e arrondissement - j'y suis allé plusieurs fois, on y va régulièrement -, on peut construire ici de façon intelligente. Néanmoins, en face, il y a un projet immobilier qui s'appelle "Hébert", et celui-ci, s'il voit le jour dans son intégralité, est beaucoup trop dense. Il faudra y revenir. Mais pour l'instant, on n'en est pas encore là.

Et enfin, il ne faudra surtout pas construire du logement social au-dessus du périphérique. Je vous en supplie. On ne va pas mettre les personnes les plus modestes au-dessus des pots d'échappement des voitures. Et en plus, on veut modifier le périphérique. Tous ensemble, on va faire une grande concertation, avec la Métropole, etc. À terme, on veut se débarrasser du périphérique sous sa forme actuelle. Ce n'est pas pour se condamner par avance en construisant des immeubles ponts de 50 mètres, j'ai cru voir - il y en avait un à Gare des Mines -, que l'on va s'en sortir.

Voilà un peu la philosophie. Je voulais profiter, comme cela, par cette belle soirée, de ce projet de délibération pour la développer. C'est cette philosophie qui va sous-tendre l'ensemble des interventions qui vont suivre dans ce Conseil et dans les suivants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

Après tant de conseils, cher Ian, quelle est votre réponse ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur ce projet de délibération qui concerne quand même le financement de 6 logements sociaux au 23- 27, rue de l'Évangile, dans le 18e arrondissement. Je voudrais répondre rapidement aux deux interventions.

D'abord, et elle m'a fait un peu de peine, je dois dire, l'intervention de M. GRANIER. Vous évoquez une opération qui, au fond, ghettoïserait cette rue de l'Évangile, rue que, j'imagine, vous connaissez bien, immeuble que vous avez sans doute remarqué en passant devant. La réalité, c'est que l'on parle exactement de l'inverse de ce que vous dites puisque, dans ce programme de logements, il y a, certes, 6 logements sociaux, mais il y a surtout 19 logements intermédiaires, c'est-à-dire précisément des logements qui s'adressent à de la classe moyenne, dans un quartier qui, il est vrai, manque de classe moyenne. Donc, ce que vous avez dit n'est pas juste, puisque c'est tout sauf un projet de ghettoïsation. C'est un projet qui, précisément, vise à faire de la mixité sociale, en contradiction totale avec ce que vous avez dit tout à l'heure.

Je répondrai rapidement à ce qu'a dit Émile MEUNIER. Vous évoquez le grand débat que nous aurons sur les enjeux de densité. Tout cela renvoie aux discussions que nous aurons sur le P.L.U., menées par mon brillant collègue, Emmanuel GRÉGOIRE, qui sera beaucoup plus habilité que moi pour vous répondre. Mais enfin, en tout cas, pour ce qui nous concerne là, nous sommes sur un petit projet, dans un quartier dans lequel nous avons d'ailleurs inauguré un très beau parc, le parc Chapelle-Charbon, qui ne souffre pas, je crois, d'une densité monstrueuse. Je suis très heureux que vous puissiez voter avec nous ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 121).

J'en profite, parce que je ne l'avais pas fait, pour mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération précédent, c'est-à-dire le projet de délibération DLH 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est également adopté. (2020, DLH 116).

2020 DLH 122 - Réalisation 8-10, rue Saint Dominique (7e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 126 logements PLA-I, 100 logements PLUS et 25 logements PLS par la RIVP. Réitération de la garantie des prêts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DLH 122 concernant la réalisation au 8-10, rue Saint-Dominique, dans le 7e arrondissement, d'un programme d'acquisition réhabilitation de 126 logements P.L.A.I., 100 logements P.L.U.S. et 25 logements P.L.S. par la RIVP - réitération de la garantie des prêts.

La parole est à Jean LAUSSUCQ.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet revient devant notre Assemblée à l'occasion du renouvellement de la garantie d'emprunt qu'il nous est effectivement proposé d'adopter.

C'est un projet sur lequel ce Conseil et le conseil d'arrondissement du 7e arrondissement ont déjà eu l'occasion de débattre. Il ne s'agit pas ici de refaire le débat qui nous a opposés, mais simplement de rappeler les exigences que nous avons eues à l'époque et que nous avons toujours. De ce fait, nous regrettons, comme nous l'avions déjà regretté en 2017, le manque d'équilibre de ce programme : 126 logements en P.L.A.I., 100 logements en P.L.U.S. et seulement 25 en P.L.S. Le projet n'est en soi pas un mauvais programme, mais il manque simplement de cohérence. Il manque de cohérence depuis le début, malheureusement, puisque menée sans concertation avec la mairie d'arrondissement, l'opération d'acquisition du bâtiment auprès de l'Etat s'est faite sans prendre le temps de la consultation. De la même manière, la fixation des catégories a répondu peut-être davantage à un objectif de communication politique qu'à une prise en compte des besoins et des attentes des demandeurs de logements parisiens.

Je le redis : nous ne sommes pas opposés au principe du logement social, ni même à sa réalisation, ni à la mixité sociale dans tous les quartiers de notre arrondissement. Chaque habitant de l'arrondissement doit pouvoir trouver sa place, doit pouvoir construire sa vie dans l'arrondissement, et c'est le travail quotidien de l'équipe municipale que d'y veiller. L'équipe municipale veillera de la même manière et avec le même engagement à ce que chaque nouvel habitant du 7e arrondissement y trouve sa place. Nous le ferons dans la concertation avec l'ensemble des services de la Ville, avec l'ensemble des acteurs associatifs qui s'engagent déjà à nos côtés. Nous nous attacherons à construire une vision d'ensemble de nos quartiers, en prenant en compte les particularités locales qui sont quelquefois malmenées, et c'est le cas, par des décisions brutales qui nous viennent de la Mairie centrale. La commercialité du quartier et les équipements publics, les réseaux de transports publics, seront nécessairement affectés par ce nouvel équilibre. L'arrivée d'un nouvel ensemble immobilier dans un quartier, que ce soit un projet social ou privé, augmente nécessairement les besoins. Les créations d'un gymnase, d'une salle de sport et d'une crèche sont des initiatives appréciables, que nous avons soutenues, mais elles ne seront pas suffisantes.

Oui, le logement social est utile et nécessaire pour maintenir dans Paris des catégories qui y travaillent mais qui ne peuvent plus s'y loger. Oui, ce projet rue Saint-Dominique est une belle occasion de créer un nouveau lieu de vie au cœur du 7e arrondissement, mais il faut que désormais, nous puissions ensemble, dans la concertation et en toute transparence, décider de son avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean LAUSSUCQ.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'étais inscrit par précaution. Quand j'avais vu trois élus de la droite sur ce projet de délibération, j'avais pensé qu'ils allaient faire feu de tout bois sur ce projet de logement social. Comme je l'ai dit dans ma petite intervention précédente, lorsque l'on est dans des arrondissements où le logement social est en déficit, ce n'est pas plus mal d'en faire un peu plus. Mais je constate que, finalement, ce projet est accepté. Donc, très bien, je n'ai rien de plus à dire. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci de votre disponibilité à faire front, sinon avec votre cohorte, du moins avec votre voix.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour répondre à Jean LAUSSUCQ.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Merci à Jean LAUSSUCQ pour votre intervention. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de réaliser au 8-10, rue Saint-Dominique, dans le 7e arrondissement, un programme de 254 logements sociaux en plein cœur du 7e, dans les anciens bureaux du ministère de la Défense. Nous y sommes d'ailleurs allés ensemble, cher Jean LAUSSUCQ, avec les équipes de la Régie immobilière de la Ville de Paris, et nous avons pu constater que les travaux ont commencé.

Très heureux que ce projet de délibération puisse se faire. D'abord, parce que l'on a là un bel exemple de ce que nous sommes capables de réaliser grâce à la transformation d'immeubles de bureaux en logements, réalisation de logements sociaux dans l'un des arrondissements de Paris qui est le plus déficitaire en la matière. Pas de votre fait, d'ailleurs, mais simplement parce que c'est un héritage historique. Le 7e est l'arrondissement de Paris qui compte le taux de logements sociaux le plus faible. Nous avons là l'occasion, en une seule opération, d'augmenter d'un tiers le taux de logements sociaux dans le 7e arrondissement. Des logements sociaux qui, il est vrai, sont en grosse majorité des logements de type P.L.A.I. et P.L.U.S., c'est-à-dire les logements sociaux les moins chers à destination des catégories les plus modestes. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une logique de rééquilibrage territorial : plutôt du logement à destination des classes moyennes dans le Nord-Est parisien, qui comprend beaucoup de logements sociaux déjà, et puis plutôt du logement très social dans les arrondissements déficitaires.

Par ailleurs, je vous rappelle quand même que 90 % des demandeurs de logements sociaux parisiens sont en dessous des plafonds P.L.U.S. Donc, ce programme correspond à la demande des demandeurs de logements sociaux qui vivent dans la capitale.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Je suis en tout cas heureux de constater que, sur cette question, sur ce projet de délibération, sur ce projet, nous avons aujourd'hui une ambiance qui est, sinon consensuelle, en tout cas constructive, et je pense que c'est de bon augure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DLH 122).

2020 DU 73 - Vente à la RIVP de 10 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris 7, 7bis et 9 rue du Loing (14e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place du DPUR.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DU 73 et au vœu référencé n° 78.

C'est donc le projet de délibération concernant la vente à la R.I.V.P. de 10 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris aux 7, 7 bis et 9, rue du Loing, dans le 14e arrondissement.

Maxime COCHARD s'est inscrit. Je lui donne la parole.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à me féliciter de ce projet de délibération puisqu'en fait, il s'agit d'une vente à la découpe qui est solutionnée par le recours à la préemption dans le diffus. C'étaient des logements qui étaient occupés par des malvoyants, enfin, qui étaient tenus par une fondation qui accompagnait des personnes malvoyantes dans le 14e arrondissement. Ces logements étaient menacés de vente à la découpe puisque la fondation qui s'en occupait souhaitait s'en séparer. Donc, on avait des personnes qui risquaient de se faire évincer de leur logement, de leur quartier, comme à chaque fois avec les ventes à la découpe. Et donc, c'est important que la Ville puisse, à chaque fois qu'elle le peut, se positionner et préempter ces logements afin que ces gens puissent rester dans leur quartier. En plus, on parle de la rue du Loing, qui est située dans un secteur déficitaire en logement social. Donc, c'est une très bonne chose.

Ensuite, je voulais juste dire un mot du vœu de la droite, du coup, que j'ai vu sur ce sujet, puisque je ne l'ai pas très bien compris. Le vœu demande notamment des dispositifs d'accompagnement entre nouveaux et anciens habitants. Donc, là, on le redit : ce ne sont pas des nouveaux habitants. On comprend le sous-entendu du vœu de la droite. En gros, vous stigmatisez les habitants du logement social et vous craignez que l'on mette des habitants modestes dans des copropriétés privées. Or, ce n'est pas le cas puisqu'encore une fois, ici, la préemption permet de sécuriser des gens qui habitent dans leur logement, donc elle permet de maintenir les habitants sur place. Et cela, c'est très important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maxime COCHARD.

Je donne la parole à Jean LAUSSUCQ, pour présenter le vœu n° 78.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur la question et l'encadrement de l'utilisation du droit de préemption urbain renforcé. Le projet de délibération met à nouveau en application ce droit de préemption urbain renforcé qui est parfois trop souvent utilisé de manière peu encadrée.

Sur la forme, d'abord, puisque les préemptions se font sans l'avis de l'ensemble des copropriétaires et qu'on leur impose souvent une cogestion avec un bailleur social qu'ils ne choisissent pas. Sur le fond, ensuite, puisque cette opération difficile de mixité sociale dans un même immeuble nécessite, pour être réussie, une très grande présence des bailleurs, un accompagnement sur le temps long, un investissement. Les organismes qui l'expérimentent avec succès - on en connaît, y compris à Paris - assurent un suivi social humain et financier des bénéficiaires, s'investissent énormément dans les projets qu'ils portent. Trop souvent malheureusement, et l'on parle d'expérience, les bailleurs choisis par la Ville se désengagent de la gestion quotidienne, laissent les relations de voisinage se dégrader et les conflits éclater sans intervenir. In fine, la mixité sociale se perd par le dégoût des occupants du parc privé, leur départ et le rachat de l'ensemble des lots, annulant ainsi l'objectif initial de l'opération de mixité sociale.

Afin de corriger ces conséquences malheureusement trop prévisibles, nous demandons que les bailleurs puissent s'engager pour des opérations de ce type par écrit à un accompagnement complet et à une conciliation des litiges, pour garantir le maintien de bonnes relations sociales dans l'immeuble. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure information des élus sur l'utilisation de ce dispositif et sur ses résultats, nous souhaitons qu'un rapport d'activité soit élaboré depuis la mise en place du D.P.U.R. pour répertorier tous les logements préemptés par la Ville de Paris dans le cadre de l'application de ce droit, arrondissement par arrondissement, en mentionnant les catégories de financement sollicitées et les travaux envisagés par les bailleurs, avec les copropriétés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean LAUSSUCQ.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour répondre aux intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Maxime COCHARD et à Jean LAUSSUCQ d'évoquer cette adresse de la rue du Loing. Là aussi, de quoi parle-t-on ? De locataires qui, il y a quelques années, nous ont interpellés sur le fait que leur propriétaire, qui est effectivement une fondation qui venait en aide à des malvoyants, s'apprêtait à vendre les appartements à la découpe. Et donc, ces locataires qui, pour une part, d'ailleurs, sont malvoyants, risquaient d'être expulsés. Et donc, ce sont eux qui nous ont demandé de préempter. Ce n'est pas comme si nous avions décidé autoritairement depuis l'Hôtel de Ville de procéder à une telle préemption. Ce sont les locataires qui nous ont demandé, pour les protéger, de procéder à une telle préemption.

Or, lorsque je vous écoute, Jean LAUSSUCQ, j'ai l'impression que la préemption est une mauvaise nouvelle pour les locataires. Non, c'est une demande des locataires. Et donc, votre vœu est en totale contradiction avec le projet de délibération lui-même, qui est, une fois de plus, un projet de délibération de protection des locataires qui vise à ce que ces gens modestes puissent continuer à vivre dans leur immeuble, à être sécurisés et à continuer leur vie dans ce quartier qu'ils affectionnent.

Je vous invite donc à voter le projet de délibération et à ne pas voter le vœu que vous avez rattaché.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je me dis que le vœu n° 78 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 73).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au confort d'été des locataires du logement social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 79, relatif au confort d'été des locataires du logement social.

C'est Marie-José RAYMOND-ROSSI, qui est en salle des fêtes, qui va nous le présenter en deux minutes.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI. - Chers collègues, je suis certaine que ce vœu sera adopté à l'unanimité, comme il l'a été au Conseil du 13^e arrondissement.

Il répond à des préoccupations que nous partageons tous dans cet hémicycle et qui traversent nos débats depuis le début de ce conseil : Assurer un confort d'été pour tous les locataires du parc social par la prise en compte des périodes de canicule de plus en plus chaudes et de plus en plus fréquentes, réduction de la facture et de la fracture énergétique.

C'est pourquoi les élus du groupe Paris en commun ont souhaité déposer ce vœu demandant à la Ville d'accompagner les trois bailleurs - la R.I.V.P., "Paris Habitat", Elogie-Siemp - qui représentent à eux trois environ 75 % du parc social, vers une généralisation de la pose de volets sur leur patrimoine. Lorsque la pose de volets s'avère impossible qu'il soit étudié toutes les autres mesures alternatives pour assurer un confort d'été dans leurs immeubles.

Nous partageons tous ces préoccupations, je vous remercie donc de voter ce vœu qui, d'ailleurs, trouvera toute sa place dans le plan de soutien aux bailleurs sociaux que vient de nous présenter Ian BROSSAT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Marie-José RAYMOND-ROSSI a tout dit et bien dit dans la présentation de ce vœu. Il s'agit d'améliorer le confort d'été des locataires du parc social. Effectivement, le DLH 58, que nous avons voté tout à l'heure, avec ce plan d'investissement dont nos bailleurs sociaux bénéficieront, permettra justement de réaliser ces travaux. Je vous invite donc à voter avec beaucoup d'enthousiasme ce vœu, comme vous l'avez fait très justement dans le 13^e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 83).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une exonération de loyer pour les foyers impactés par la crise sanitaire et sociale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 80 et 80 bis relatifs à une exonération de loyer pour les foyers impactés par la crise sanitaire et sociale. Sujet déjà évoqué.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais essayer d'intervenir à la fois pour présenter le vœu et expliquer ma position par rapport au vœu de l'Exécutif.

D'abord, on a instauré des exonérations de loyers pour les locaux d'activité, qu'il s'agisse des commerçants, qu'il s'agisse des associations, des petites entreprises, dont les locaux sont auprès des bailleurs sociaux, dans laquelle la Ville est majoritaire. Donc, la nature de mon vœu, c'est d'étendre cette mesure d'exonération à l'ensemble des familles qui ont perdu la totalité ou une grande partie de leurs revenus. Parce que l'on ne veut pas que les gens se retrouvent dans une situation où, à devoir arbitrer entre remplir le frigo ou payer le loyer, on sait qu'ils auront peur de se retrouver à la rue et ils payeront le loyer. Donc, on est vraiment dans une situation de crise très, très importante dans les quartiers populaires. Je ne vais pas rappeler les chiffres qui ont été annoncés et ont été partagés déjà ce matin, mais la situation de la crise sociale nous frappe et on n'en est qu'au début. Donc, il faut prendre des mesures. Et les mesures passent par ce qui est le plus important dans le budget des ménages : le loyer.

Je renouvelle ma question, parce que je n'ai pas entendu dans la réponse d'Ian BROSSAT sur un précédent vœu : à combien se monte aujourd'hui le nombre de familles en impayés de loyers pour les trois bailleurs, "Paris

Habitat", Elogie-Siemp et R.I.V.P. ? Moi, on me dit qu'il y en aurait déjà au moins 20.000 pour Paris Habitat. A combien on en est ? Première chose.

Deuxièmement, évidemment qu'à travers mon vœu, je souhaite que l'on continue d'interpeller le Gouvernement sur la question d'empêcher toute expulsion sans relogement et surtout, de suspendre la trêve, enfin, de prolonger la trêve hivernale au-delà, voilà, parce que là, il y a une situation vraiment urgente, notamment dans le parc privé. Et que l'on s'engage à des exonérations de loyers. Parce que, dans le vœu de l'Exécutif, vous répondez en disant que l'on augmente de 5 millions d'euros le fonds de solidarité logement, le F.S.L., que, du coup, il atteint 35 millions d'euros et qu'avec cela, cela va aller très bien. Bon. Mais combien on donne aux familles ? Premièrement. Parce que cela, vous ne le dites pas. Et moi, j'ai fait le calcul. Si l'on est à 50.000 familles en situation d'impayés de loyers, cette somme revient à peine à 700 euros par famille. Donc, donnez-nous des précisions parce que là, on ne voit pas où l'on va.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET. Je crois que l'on peut nous faire beaucoup de reproches dans beaucoup de domaines, mais enfin, s'il y a bien un secteur sur lequel nous avons vraiment été efficaces avec nos bailleurs sociaux depuis la période du confinement, c'est bien l'ensemble des mesures que nous avons prises pour soutenir les locataires du parc social. Nous l'avons fait, d'ailleurs, en dialogue très étroit avec les associations de locataires. Quand même. Quel autre bailleur social en France a décidé de poursuivre la trêve hivernale au-delà de ce que l'Etat a décidé ? Vous savez que nous avons décidé de prolonger la trêve hivernale jusqu'au mois de mars prochain, c'est-à-dire que, dans le parc social, 2020 sera une année blanche en matière d'expulsion locative. Je vous repose la question : quel bailleur social en France a pris une disposition aussi sociale et aussi solidaire que celle que nous avons prise avec nos trois bailleurs sociaux ? Je vais vous dire, il y en a une : c'est Montreuil. Il n'y en a pas d'autres. Donc, franchement, je pense que dans ce domaine-là, nous avons été exemplaires. C'est ce que nous rappelons dans le vœu de l'Exécutif. Par ailleurs, pour ce qui concerne les expulsions locatives, nous avons décidé d'abonder de 5 millions d'euros le fonds de solidarité pour le logement.

Quant à la question que vous évoquez du nombre de locataires en impayés, je m'engage à ce que nous puissions avoir une présentation complète sur ce sujet en commission, de telle sorte que toutes ces données soient livrées de manière transparente. Ce que je sais, pour en avoir parlé à nos bailleurs encore tout récemment, c'est que nous n'avons pas une explosion du nombre d'impayés. Nous avons eu une petite augmentation, enfin même assez nette, au mois de mars et au mois d'avril, qui depuis, s'est tassée. Mais je suis favorable à ce que tous ces éléments vous soient livrés en toute transparence en commission. Danielle SIMONNET, puisque vous avez posé la question et que vous ne siégez pas dans cette commission, tous les éléments vous seront personnellement transmis, parce qu'après tout, c'est normal que vous ayez accès à ces données.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

J'imagine que le vœu n° 80 est maintenu. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 84).

2020 DSIN 3 - Convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel "IMR/Balmes" entre la ville de Lyon et la ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération et vœux concernant le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE. Nous sommes toujours dans la même commission, la 5e, et nous examinons maintenant le projet de délibération DSIN 3 concernant une convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel "IMR/Balmes" entre la ville de Lyon et la ville de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES, qui doit être en Salle des fêtes.

Il est en Salle des fêtes, Jérôme GLEIZES ? Il est en Salle des fêtes.

M. Jérôme GLEIZES. - Bonjour, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bonsoir.

M. Jérôme GLEIZES. - Chers collègues, oui, je vais saluer ce projet de délibération, et donc, je vais vous le présenter parce que... enfin, je vais le mettre à l'honneur, pour saluer différentes choses.

D'abord, la première chose, c'est saluer la coopération entre deux grandes villes, Lyon et Paris, qui devrait se répéter dans d'autres domaines que celui qui nous est présenté ici, qui est le domaine de l'informatique. Je voudrais aussi saluer les services, sans doute qui sont en train de nous regarder, de la Direction des systèmes de l'informatique et du numérique de la Ville, qui travaillent déjà beaucoup sur la question du logiciel, et notamment à travers deux logiciels qui s'appellent "Lutèce" et "ODS". Ce sont des logiciels qui sont des logiciels dont la licence de logiciel est libre, qui permettent la libre disposition du code source tout en protégeant les informations de leur travail. Vous allez me demander pourquoi je vous parle de cela.

Parce que, tout justement ici, nous avons affaire à une section de codes sources. Mais ici, le logiciel, enfin, les codes sources que la Ville va acquérir, sont actuellement sous d'autres types de droits et ils sont sur des droits d'auteur de copyright, même s'il n'y a pas de contrepartie financière. Donc, ils ne sont pas en logiciel libre. Je ne vais pas vous faire un cours ici sur la différence entre logiciel libre et logiciel propriétaire, mais en tout cas, par rapport à ce type de travaux qui sont réalisés par les collectivités territoriales, il vaudrait mieux utiliser des logiciels libres, comme la Ville de Paris le fait déjà, ce qui permettrait d'éviter ce type de convention de cession de codes sources.

Je me permets aussi, à travers ce vœu, de saluer deux grosses associations qui participent à promouvoir le logiciel libre. La première, c'est l'"APRIL" : l'Association pour la promotion de la recherche sur l'informatique libre, dont la Ville est membre. Et la deuxième, qui est encore plus importante par rapport à ce sujet-là, c'est l'Association du développement des développeurs utilisateurs de logiciels libres pour les administrations des collectivités territoriales : l'"ADULLACT".

Donc, pour l'avenir, ce serait bien que l'on passe à ces licences de logiciels libres qui permettraient de favoriser la coopération entre les programmeurs de toutes les collectivités territoriales, voire au-delà, de façon à pouvoir avoir accès à des logiciels qui permettent de faciliter le travail de tout le monde : des élus, des collaborateurs, du personnel de la Ville. Voilà. Je voulais vous présenter ce projet de délibération.

Je ferai une petite remarque puisqu'il me reste un peu de temps. Ce projet de délibération était prévu de passer en 1ère Commission. Donc, c'est Emmanuel GRÉGOIRE qui va me répondre. C'est pour lui dire s'il sait où l'on en est par rapport à notre relation avec l'"APRIL", puisque l'on avait voté lors de la dernière mandature et c'était lui qui était à cette époque le rapporteur pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "APRIL".

Merci de votre attention à un moment aussi tardif de cette soirée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES, qui a fait ses courses par la même occasion.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Jérôme GLEIZES, vous êtes un fidèle soutien de notre politique de promotion du logiciel libre et de la plateforme "Lutèce", et vous avez raison, et vous l'avez fait excellemment. Je ne serai pas plus long. Dire que c'est l'une des premières fois où nous bénéficions, d'une certaine manière, de la communauté de développement élargie. Les services publics parisiens vont bénéficier d'une brique de développement faite à la Ville de Lyon, qui est devenue un partenaire depuis maintenant plusieurs années. Qu'il me soit permis de saluer avec fidélité et affection les services de la DSIN qui s'occupent du développement de la plateforme "Lutèce".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DSIN 3).

2020 DU 27 - Acquisition d'une emprise de voirie dans la ZAC Beaujon (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 27 relatif à l'acquisition d'une emprise de voirie dans la Z.A.C. "Beaujon", dans le 8e arrondissement.

La parole est à Vincent BALADI.

Bonsoir.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération ne porte que sur une petite partie des emprises de voirie qui devraient prochainement intégrer le domaine de la Ville de Paris dans la Z.A.C. "Beaujon". Elle ne pose aucune difficulté et nous la voterons. En revanche, elle me donne l'opportunité d'intervenir sur les aménagements de voirie en cours au sein de la Z.A.C. Il reste encore un an avant l'achèvement complet des travaux et le moins que l'on puisse dire, c'est que ceux-ci génèrent des inquiétudes, voire de l'anxiété, pour les usagers de la Z.A.C.

Le site comprend deux crèches de la Ville de Paris, une crèche privée et une école élémentaire. Or, le chantier se déroule comme si aucun enfant ne fréquentait la Z.A.C. Les poids lourds circulent en marche arrière, alors que les élèves sont amenés à l'école ou que les parents déposent leurs enfants dans une crèche. Les traversées piétonnes ne sont pas sécurisées, tout comme les accès aux équipements publics. Du matériel est fréquemment entreposé devant les issues de secours de l'hôtel Beaujon, ce qui atteste d'un manque évident de prise en compte des contraintes du site par les différents sous-traitants. Sans oublier les différents malfaçons sur les sites publics, dont nous devons tirer les enseignements pour les prochains projets.

Alertée par les directrices et les différents établissements, Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement, a organisé la semaine dernière une réunion d'échange avec l'aménageur de la SEM "PariSeine". A cette occasion, certaines directrices ont fait la connaissance des responsables qui sont censés être leurs interlocuteurs privilégiés. Des engagements ont été pris. Nous vérifierons leur mise en œuvre d'ici la fin du mois.

Aussi, nous demandons que la Ville de Paris assure son rôle de maîtrise d'ouvrage en veillant à la parfaite sécurisation du site pendant ces derniers mois de travaux. J'ajoute que nous sommes également alertés par les riverains de la Z.A.C., qui doivent composer avec des trottoirs et une chaussée passablement abîmés par les engins de chantier. Là encore, nous demandons que la Ville obtienne des entreprises intervenues une remise en état de la voirie.

Enfin, en conclusion, des signalements de trafics se sont développés sur la Z.A.C. "Beaujon". Nous signalons régulièrement à la DPSP, au commissariat, les remontées des habitants, mais la situation perdure. Nous sommes vigilants à ce que cette Z.A.C. ne soit pas entachée d'insécurité dès sa livraison.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est au premier adjoint pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, merci de votre intervention et merci de votre soutien historique à l'aménagement de cette zone dite "Z.A.C. Beaujon". C'est un magnifique projet situé dans le 8^e arrondissement, dans le quartier du faubourg du Roule. Je note votre intervention et votre message de vigilance et d'alerte sur les conditions de déroulement des chantiers. Donc, un, évidemment que les chantiers créent des nuisances, mais je retiens les messages préoccupants que vous nous adressez. Donc, je saisirai le Secrétariat général et la Direction de la voirie et des déplacements pour faire des inspections et rappeler, s'il le fallait, aux entreprises le respect des règles de sécurité et vis-à-vis des riverains.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 27).

2020 DU 35 - Résidence sociale Paris Gergovie (14e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 35 concernant la résidence sociale Paris Gergovie, dans le 14^e arrondissement - mise en compatibilité du P.L.U. avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants dans le 14^e arrondissement est un beau projet. Les bâtiments actuels ne sont franchement pas en état et pas dignes. Il va être

reconstruit trois bâtiments séparés, aérés, avec des appartements plus spacieux, et l'on ne peut que s'en réjouir. Néanmoins, les écologistes ont besoin d'être rassurés sur un point. Je m'explique.

Lorsque l'on va détruire le bâtiment et reconstruire, on va, en fait, prendre 1.000 mètres carrés sur un square public. Donc, un espace vert public va être, comment dire, amputé - pardonnez-moi l'expression - de 1.000 mètres carrés. Ces 1.000 mètres carrés ne sont pas perdus, mais ils se retrouvent dans le territoire de la résidence privée. Nous avons besoin d'être rassurés sur le fait que, sans avoir besoin d'en faire un amendement, etc., l'Exécutif et M. GRÉGOIRE, ainsi que M. BROSSAT, vont pousser auprès du... je ne sais pas comment on dit, d'ailleurs... bailleur ADOMA pour ouvrir ces espaces verts au public afin que personne ne soit lésé.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous sommes naturellement favorables à une amélioration des conditions de vie des actuels résidents du foyer de travailleurs migrants Gergovie. Ils vivent, en effet, dans des conditions déplorables. Nous l'avions exprimé clairement en 2019, lorsque le principe en a été acté. Mais nous nous opposons à ce projet, que nous connaissons maintenant en détail, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, dans la mesure où le choix de la démolition a été fait dans le cadre de la transformation du foyer en résidence sociale, un choix d'ailleurs très coûteux de 30 millions d'euros, rien n'imposait que cette nouvelle résidence sociale soit implantée dans ce quartier qui concentre déjà énormément de misère. Ensuite, on va encore densifier le quartier. Au lieu d'un immeuble de 4 étages et un autre de 8, on aura 3 immeubles : 1 de 6, et 2 de 8 étages, dans un quartier déjà extrêmement dense et avec des bâtiments très hauts. Il est d'ailleurs assez hallucinant que la commission d'enquête dise qu'il n'y aura aucun problème à construire de nouveaux bâtiments de 8 étages parce que la résidence - je cite - "sera entourée d'immeubles sociaux encore plus hauts".

Ce sera, en fait, une vraie fausse résidence sociale. En effet, l'objectif de mixité sociale qui, au terme de la circulaire du 4 juillet 2006, est inhérent au projet de résidence sociale, est une fiction absolue puisque tous les résidents actuels seront relogés dans la résidence. Le foyer fait actuellement l'objet d'une énorme sur-occupation. Le projet de délibération reconnaît lui-même publiquement qu'il est difficile d'évaluer le nombre actuel effectif d'occupants. Je ne vois pas, malheureusement, pourquoi ADOMA serait demain plus efficace qu'aujourd'hui pour lutter contre la sur-occupation, alors que l'espace disponible va être doublé, puisque l'on passe d'une surface de 2.500 mètres carrés à 5.000. Et donc, le risque est encore accru.

Ensuite, ce projet va s'effectuer au détriment des habitants du quartier puisque, comme cela a été signalé par notre collègue écologiste, il impose de construire sur des espaces qui sont actuellement classés en espaces verts. Et vous pourrez obtenir tous les engagements oraux que vous voulez, en fait, il y aura une perte sèche d'espaces verts pour les habitants, de l'ordre de 20 %, puisque l'on passera de 5.000 mètres carrés à 4.000. Comment peut-on imaginer dans un tel quartier réduire les espaces verts de 1.000 mètres carrés ? Et cela, sans parler des nuisances, puisque le square du Père-Plumier sera inaccessible aux habitants jusqu'en 2026, puisqu'il sera occupé par le chantier.

Par ailleurs et enfin, permettez-moi de mettre les pieds dans le plat. Chacun sait que l'espace polyvalent du foyer est actuellement utilisé, au-delà de choses assez opaques concernant la restauration collective, comme mosquée. D'abord, je voudrais connaître les modalités financières et en termes de sécurité selon lesquelles cet espace, financé sur deniers publics et qui n'est pas conçu pour accueillir du public - ce n'est pas un E.R.P. - a été transformé en salle de prière. Le foyer accueille actuellement les vendredis plusieurs centaines de personnes qui n'habitent pas dans le foyer. Comme j'imagine qu'il n'y a eu aucun acte juridique ni aucun protocole financier et qu'il s'agissait donc d'une occupation illégale, je ne comprends pas en quoi la rénovation du foyer devrait avoir pour contrepartie, de la part de la Ville de Paris, d'engagement juridique.

Je voudrais avoir des précisions sur votre engagement pris dans ce projet de délibération de - je cite - "mettre à disposition un nouvel espace appartenant au patrimoine de la Ville de Paris ou à un bailleur social". Dans quelles conditions ? Puisqu'il est fait état de pistes qui sont déjà évoquées, je voudrais savoir lesquelles et à quelles conditions financières. Et j'aimerais que vous nous indiquiez si la Ville de Paris prévoit de suivre l'exemple berlinois de "maison multiculturelle", que la commission d'enquête a porté à sa connaissance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission.

Je donne la parole au premier adjoint pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup aux deux intervenants sur ce projet de résidence sociale Paris Gergovie et de mise en compatibilité du P.L.U., puisqu'il s'agit juridiquement de l'objet du projet de délibération sur ce projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants.

Premier constat, il est, nous le comprenons, partagé. C'est que la structure actuelle ne va pas du tout. Elle est en sur-occupation. Elle est totalement vétuste et nécessite une restructuration lourde. Le projet est destiné à accueillir 306 personnes et fera donc l'objet d'une reconstruction, avec la création de 260 appartements T1.

Je vais essayer de répondre sur les deux thèmes principaux qui ont été évoqués et peut-être pour corriger une mécompréhension, Madame la Présidente, sur le sujet des espaces verts. Puisque, oui, le projet, malheureusement pour des raisons techniques un peu complexes sur ce site que vous connaissez mieux que moi, prévoit la destruction de 1.000 mètres carrés de zone U.V., mais il est bien prévu, et c'est écrit dans le projet de délibération, la reconstitution d'un espace vert protégé de même superficie à proximité. Et donc, par la création de cet espace vert protégé, les protections réglementaires dont bénéficient les espaces végétalisés, sont maintenues au niveau existant, antérieurement à la mise en compatibilité du P.L.U. et nonobstant la réduction de la zone U.V.

Sur le deuxième sujet, il est - vous l'avez dit vous-même - compliqué, qui est, effectivement, le détournement d'usage à vocation culturelle par une association d'un certain nombre de locaux. D'ailleurs, la commission d'enquête, qui a émis un avis favorable sur le projet, a fait quand même une réserve qui devra être levée pour obtenir un avis favorable définitif, qui est d'accompagner cette association culturelle des musulmans du 14^e arrondissement, qui assume aussi des événements à nature culturelle, l'accompagner pour lui trouver des locaux. Quand ce sera le cas, vous en serez évidemment informée. Mais, pour l'instant, il y a des recherches que je ne peux pas qualifier d'abouties. Et à quelles conditions financières ? C'est simple, c'est la loi : à des conditions de marché, puisqu'il n'y a pas de subventionnement du culte. Vous le savez très bien.

Donc, c'est un beau projet. C'est un projet ambitieux de rénovation qui, je l'espère, nous rassemblera tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Je vous demande, malgré l'heure, de bien lever vos mains.

Qui est pour ?

Très bien.

Contre ?

Puisque je regarde également la Salle des fêtes.

Ah, bah, oui, effectivement, vous avez raison.

Y a-t-il des abstentions ?

Ecoutez, visiblement, il n'y a pas d'abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 35).

2020 DU 80 - Cession par voie d'adjudication publique de 11 lots de copropriété et parties communes spéciales 5 quai Malaquais (6e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 80 relatif à la cession par voie d'adjudication publique de 11 lots de copropriété et parties communes spéciales au 5, quai Malaquais, dans le 6^e arrondissement.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - C'est la cession par voie d'adjudication publique de 11 lots de copropriété et parties communes dans le 6^e arrondissement. Les écologistes voteront contre ce projet de délibération pour deux raisons.

La première, à la lecture des motifs et du dossier attaché, on se rend compte que... Pardon, j'aurais dû commencer comme cela. Il s'agit d'un grand appartement de 300 mètres carrés, un appartement de prestige, avec quelques chambres de bonnes au dernier étage. Il va être vendu par la Ville. Donc, c'est dans le patrimoine de la Ville. Avant d'être vendu par la Ville, nous, écologistes, sur la forme déjà, on aimerait que l'on puisse écarter toutes les possibilités avant de le vendre, c'est-à-dire en faire des logements sociaux, mais pas que. Or, dans le dossier, il est dit que seulement a été étudiée la possibilité de le transformer en logements sociaux. Je pense que l'on aurait pu, par exemple, en faire une résidence d'artistes internationaux, un espace de "co-working", voire des bureaux pour les fonctionnaires de l'Hôtel de Ville. Peut-être... Qu'est-ce que l'on pourrait imaginer d'autre ? Enfin, il y a sûrement beaucoup de choses intéressantes à faire avec cet appartement, plutôt que de le vendre.

Et là, on en arrive à la deuxième raison pour laquelle on va voter contre : c'est que notre crainte, et malheureusement elle s'avère justifiée à chaque fois, c'est que l'on va vendre cet appartement 7 millions d'euros. Une riche foncière ou un riche propriétaire va l'acheter 7 millions d'euros. Comme par hasard, il arrivera à faire les

travaux qu'il faut, voire à diviser le lot, et il va vendre cela 10 millions d'euros dans quelques années, et l'on aura perdu 3 millions d'euros et un patrimoine qui a de la valeur.

Donc, par principe, les écologistes, on ne peut pas valider la cession des bijoux de famille, si je puis dire. Et donc, nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je vais filer la métaphore des bijoux de famille. Les bijoux de famille, ils n'ont d'intérêt que s'ils sont utiles au service public parisien. Et s'ils ne le sont pas, c'est un sujet que nous faisons et que nous mettons en œuvre depuis maintenant de très nombreuses années, nous les vendons afin de nourrir les recettes d'investissement de la Ville et de financer d'autres actifs plus utiles au service public parisien : des crèches, des écoles, des espaces verts. Il vous arrive parfois de nous en demander. Et donc, ce bien, vous l'avez évoqué, c'est un appartement de 256 mètres carrés - un peu moins que 300 - qui est situé quai Malaquais. Comme chaque fois qu'il y a une cession d'actif, on fait deux choses : on évalue la valeur du bien et puis, l'on saisit le conseil du patrimoine sur la vente et la procédure de vente.

Ce bien est exceptionnel, mais il n'a aucun intérêt pour les services publics parisiens. Et vous donnez l'exemple, vous en avez cité beaucoup, très intéressants, qui ont été étudiés parce qu'ils le sont tous en toutes circonstances. Les bureaux de l'administration parisienne, pour le même prix, vous imaginez les surfaces de mètres carrés que l'on a dans d'autres quartiers parisiens. Et donc, on fait au plus utile, on fait au plus efficace. Les domaines ont évalué ce bien à 7,7 millions d'euros, pour un appartement de 250 mètres carrés. Alors, oui, il est tout à fait exceptionnel, mais enfin, il nous semble de bonne gestion, intelligent pour les services publics parisiens, de le mettre en vente. Et je ne crois pas que c'est contrevenir aux intérêts financiers de la Ville de Paris, mais bien au contraire, nous permettre de financer de nouveaux investissements utiles pour nous tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 80.

Qui est pour ?

Je vous demande de lever la main. D'accord.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 80).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation du Champ de Mars.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 81, relatif à la préservation du Champ-de-Mars.

La parole est à Jérôme GLEIZES. En salle des fêtes, j'imagine.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez, les écologistes ont de la suite dans les idées. Et donc, nous revenons sur un projet que nous avons toujours contesté : celui du Grand Palais éphémère, que nous avons malheureusement voté au Conseil de Paris en juillet 2018, où nous étions seuls à nous y opposer. Nous contestons donc ce projet, notamment parce que nous pensions que ce projet allait détruire une partie de l'espace du Champ-de-Mars et que surtout, ce projet risquait de ne pas du tout être éphémère. Donc, à travers ce vœu, et surtout le constat que nous avons fait de ce qui se passait, nous avons plusieurs éléments à soumettre à votre vote.

La première chose, c'est que la Ville de Paris suspende tous les travaux dans l'attente de la fin des recours. La deuxième chose, c'est que la Ville de Paris vérifie le respect de l'article 4 de la convention, notamment de savoir si "GL events", qui a été attributaire de la construction du Grand Palais éphémère, respecte les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la DEVE et vis-à-vis de la Ville sur la protection des pelouses et du patrimoine. Le troisième élément, aussi, qui est sujet à caution, c'est que la Ville de Paris vérifie si ce projet peut toujours se prévaloir de l'article 17 de la loi Olympique, qui a permis d'avoir une dérogation au Code de l'urbanisme pour faire cette construction. L'autre élément que nous aimerions savoir aussi, c'est de savoir si cette construction est vraiment éphémère, c'est-à-dire que l'installation de plus de 110 plots à 12 mètres de profondeur nous fait poser des questions sur le caractère éphémère de cette construction. Donc, voilà. Toutes ces questions, nous vous les demandons.

Et si l'on arrivait à voir que cette construction n'est pas du tout éphémère et ne respecte pas le contrat de départ, nous demandons que la Ville de Paris applique l'article 5, point 5, de résiliation de la convention en cas de non-respect de cette convention.

Merci de votre attention et j'attends vos réponses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci Jérôme GLEIZES de votre intervention. Je me dois effectivement, d'abord, de reconnaître que vous êtes constant sur ce sujet. Vous avez toujours fait part de votre opposition et de vos préoccupations. Vous savez très bien l'histoire de ce projet. Il s'agit d'accompagner la rénovation extrêmement longue et complexe du Grand Palais, et de lui permettre, via l'installation du Palais éphémère, de maintenir une activité, y compris destinée à financer la rénovation du Grand Palais, et également à accueillir dans le cadre des Jeux Olympiques un certain nombre d'événements. Parce que le Grand Palais, outre avoir besoin des recettes afférentes à cette exploitation, craignait qu'à l'occasion de plusieurs années d'interruption de son exploitation, il puisse perdre la continuité d'accueil d'un certain nombre de grands événements auxquels nous sommes attachés - je n'en cite aucun pour ne pas vexer ceux que j'oublierais -, mais qui sont parmi les plus prestigieux sur le plan événementiel, sur le plan sportif, sur le plan culturel.

Vous savez que c'est un projet également qui relève, certes, d'une convention d'occupation du domaine public de la Ville via une A.O.T., mais qui est un projet d'Etat, en réalité, entre le Grand Palais et, sous une procédure dont nous avons plusieurs fois fait la publicité ici, de compétition, et que le prestataire, "GL events", a fini par emporter.

Cependant, dans votre vœu, vous soulevez des questions, que nous partageons, de préoccupation sur un certain nombre de principes structurants dans notre acceptation de ce projet. Au moins, vous, vous avez de la constance. J'observe que si, à l'époque, il avait été voté, c'est que des gens ont depuis changé d'avis. Mais enfin, j'ai appris à ne plus m'en émouvoir. Un certain nombre de principes doivent être garantis. C'est pourquoi, sur la base à la fois de vos considérants, à la fois des propositions que vous formulez dans le vœu, nous avons voulu vous proposer, avec mon collègue Pierre RABADAN, d'écrire à la ministre et à M. le Préfet de région, afin de faire un point d'étape et de vérification simple que les engagements contractuels sont bien pris, à la fois sur le principe de réversibilité, sur le principe du calendrier d'extinction de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, et vérifier que ce site est bien éphémère, que c'est un Grand Palais éphémère, et que les conditions de restitution du Champ-de-Mars seront bien remplies, comme il est prévu. Puisque vous savez qu'à cet endroit, cela fait partie du grand projet de réorganisation du site Trocadéro-Champ-de-Mars qui interviendra, dans cette partie-là, après les Jeux Olympiques de 2024.

Donc, si vous acceptiez ce principe de remplacer l'adoption du vœu par une lettre que nous vous avons transmise avec mon collègue Pierre RABADAN, je veux vous dire que nous partageons vos préoccupations et que nous sommes déterminés à en vérifier la bonne exécution.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais revenir en salle des fêtes et j'espère que Jérôme GLEIZES ne s'est pas éloigné du micro.

Suite à la réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE, est-ce que vous maintenez votre vœu, Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Nous aurions bien aimé savoir quel est l'avis de la Ville de Paris aujourd'hui. Donc, suite aux premiers travaux, nous sommes d'accord sur le principe de la lettre. Il y avait un autre élément sur lequel on n'a pas eu de réponse, c'est sur la question des épreuves des Jeux Olympiques, puisque le point de départ de la création du Grand Palais éphémère, c'est l'effectivité d'avoir des épreuves des Jeux Olympiques sur ce lieu. Est-ce que l'on peut avoir une réponse sur ce point-là de la part, peut-être, de M. RABADAN, puisque c'est lui qui est responsable de ce point-là. ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je suis très embêté parce que le règlement ne me permet pas d'organiser un débat sur un vœu. Donc, je vous invite, Jérôme GLEIZES, à interroger Emmanuel GRÉGOIRE et Pierre RABADAN, et nous reviendrons sur le sujet à une prochaine séance du Conseil de Paris.

Par contre, maintenez-vous votre vœu en attendant d'autres compléments d'information ?

M. Jérôme GLEIZES. - Donc, nous attendons la contre-expertise. En attendant d'avoir la contre-expertise, nous retirons notre vœu et nous attendons l'envoi de cette lettre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour ce retrait.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au retrait de la délibération ZAC Bercy-Charenton (2018 DU 71).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 82, relatif au retrait de la délibération Z.A.C. "Bercy-Charenton", 2018 DU 17.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La délibération 2018 DU 17 a été votée en juillet 2018.

Pour les nouveaux élus de cet hémicycle, je rappelle que cette délibération a été adoptée à une très courte majorité puisqu'il y avait à peine 5 voix qui les séparaient. Il faut savoir que cette délibération est une délibération cadre du projet de la Z.A.C. de Bercy-Charenton, et donc, elle fixe les objectifs de cette Z.A.C., à savoir, notamment, les tours dont la plus haute culmine à 180 mètres de haut. Elle fixe aussi, par exemple, les surfaces de logement, qui atteignent 270.000 mètres carrés, ainsi que les bureaux, 210.000 mètres carrés, pour exemple. Et donc, il ne vous a pas échappé que dans l'entre-deux tours ainsi qu'après les municipales, plusieurs déclarations des membres de la majorité, et notamment les déclarations de M. GRÉGOIRE, en charge de l'urbanisme, premier adjoint de la Maire de Paris, comme quoi le projet serait remis à plat. Et donc, je pense qu'aujourd'hui, il faut que ces déclarations soient suivies par des actes aussi bien au niveau politique qu'au niveau administratif, puisque cette délibération cadre continue, en effet, à exercer et à faire ses effets.

C'est pour cela que, par ce vœu, nous vous demandons qu'au prochain Conseil de Paris soit présenté un projet de délibération qui demande le retrait, puisque, juridiquement, c'est la phase qu'il faut faire pour justement retirer la délibération 2018 DU 17, afin justement de permettre une révision générale du projet. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Emmanuelle PIERRE-MARIE a demandé la parole. Je vais peut-être la lui donner puisque c'est de droit, comme elle est maire d'arrondissement. Ce qui permettra à Emmanuel GRÉGOIRE de faire une réponse groupée, si j'ose dire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais peut-être attendre la présentation du vœu n° 83 puisque j'aurais aimé faire une réponse commune sur l'ensemble des deux vœux. Est-ce possible ? Non.

Alors, j'interviendrai sur le vœu n° 83. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Valérie, je sais qu'une bonne formule dit que faire et défaire, c'est toujours travailler, mais enfin, vous m'autoriserez, la prochaine fois que nous parlerons de Bercy-Charenton dans notre Assemblée, ce sera pour partager et discuter sur le futur projet que nous souhaitons mettre en avant.

Je peux ici vous confirmer publiquement - et je sais que c'est le sens de l'intervention qu'aurait faite la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE -, que le projet va être remis à plat parce que les grandes orientations de programmation ne sont pas fixées, d'autant que des discussions techniques extrêmement complexes sont en cours avec les partenaires, au premier rang desquels la S.N.C.F. mais aussi avec l'aménageur la SEMAPA. Et donc, plutôt que de voter un projet de délibération qui consiste à perdre du temps, essayons de prendre le temps de la concertation. Avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous ferons des propositions très précises de méthode pour y travailler. Je suis sûr que dans notre intérêt partagé pour le 12e arrondissement, vous y travaillerez à nos côtés avec ambition et esprit constructif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu de la réponse du premier adjoint, chère Valérie MONTANDON, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je maintiens mon vœu et je prends acte qu'en fait, administrativement, cela ne suivra pas. Vos paroles ne sont pas engagées. Pour l'instant, c'est toujours la même délibération, avec le même cadre et les mêmes objectifs qui continuent à courir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà. Je le note. Je n'ai pas répété ce que tu as dit parce que... Non, non. Voilà.

En tout cas, la parole du premier adjoint, cela a du poids. C'est tout ce que je peux dire.

De ce fait, le vœu étant maintenu, l'avis de l'Exécutif étant inévitablement défavorable. Nous allons passer au vote dans le plus grand silence.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

D'accord.

Contre ?

D'accord. Il n'y a pas photo.

Abstentions ?

La proposition de vœu est...

Qui est pour ?

Il n'est pas adopté.

Qui s'abstient ?

Je suis désolé.

Qui s'abstient ?

Ecoutez, on fait ce que l'on veut. Donc, s'il n'y a pas de main qui se lève pour l'abstention, il n'y a donc pas d'abstention.

Et en tout cas, le vœu n° 82 - c'est surtout cela l'essentiel - n'est pas adopté.

Nous en...

Pardon ?

Mme Valérie MONTANDON. - S'il n'y a pas d'abstention, parce que je ne suis pas sûre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Moi, je veux bien vous faire subir le rapport de force actuel, mais là, si vous voulez, il est assez éclatant. Mais, bon.

Alors, on va compter, on va compter. On va compter, on va compter.

Alors, je reprends le vœu n° 82 et je demande...

Est-ce que Paul SIMONDON m'entend en Salle des fêtes ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - Je suis là et je t'entends, Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'avais promis à Véronique LEVIEUX de le faire, voilà, parce qu'elle m'a dit hier : "On se croirait à "Intervilles".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - Cher Léon, je t'entends.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Evidemment. Moi, c'est Guy.

Alors, Paul SIMONDON, "you are ready" ? C'est parfait.

Donc, prêt à compter. Donc, j'ai dit : qui est pour le vœu n° 82 ?

Levez la main, dans les deux salles.

Donc, 13, très exactement en hémicycle.

En salle des fêtes, combien ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - 6.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 6.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - En salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, ce qui fait 19.

Qui est contre, maintenant ?

Levez bien la main.

Qui est contre ?

28 dans l'hémicycle.

Combien en salle des fêtes ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - 6

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 6.

28 et 6, 34.

34.

Qui est-ce qui s'abstient maintenant ?

Une abstention.

Pas d'abstention en salle des fêtes ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - Si.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - 6 également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, abstentions. Abstentions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (Salle des fêtes). - Abstentions. 6.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 6 abstentions en salle des fêtes ?

Bon, d'accord, je le prends comme tel.

Donc, 34.

19 pour.

34 contre.

7 abstentions.

Donc, je conseille à Danielle SIMONNET d'aller faire un tour en salle des fêtes avec son carnet d'adhésion.

Et donc, en tout cas, la proposition de vœu n° 82 est repoussée, dans la plus grande clarté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux projets urbains du 12e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 83, relatif aux projets urbains du 12e arrondissement.

La parole est à nouveau à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La densité de nombreux programmes en cours dans le 12e arrondissement va à l'encontre du "Plan Climat", de l'urgence climatique et aussi simplement, de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Je voulais quand même préciser que j'ai apprécié l'initiative de la maire du 12e arrondissement de reprendre la concertation avec l'ensemble, enfin du moins une partie, des riverains et des associations, et j'espère que cette concertation arrivera à de bons compromis et surtout, à des projets plus raisonnables.

Je voulais aussi préciser que lors de la dernière réunion publique qui a été organisée justement pour l'un des projets, qui était le garage Nation à Picpus, j'ai noté que les élus de la majorité municipale du 12e arrondissement disaient que ce projet dense de Picpus était le choix unilatéral de M. MISSIKA et aussi de la maire du 12e arrondissement, et qu'ils se dédouaient totalement des choix antérieurs des projets. J'ai donc, comme conclusion, que M. GRÉGOIRE est en rupture avec M. MISSIKA, et c'est peut-être une bonne nouvelle. Donc, peut-être, en effet, qu'il sera sensible à mes arguments, aux arguments de ce vœu qui demande, en fait, pour plusieurs projets.

Déjà pour le projet Netter-Debergue, qui est une révision de la programmation pour intégrer les bâtiments de façon meilleure dans l'îlot de la parcelle. Je demande aussi, pour le projet Meuniers-Charenton, l'abandon du lot B. J'ai bien compris que le lot A n'allait pas être révisé parce que le permis de construire est en cours. Mais, par contre, c'est vrai que le lot B peut être abandonné au profit d'un jardin. En ce qui concerne le fameux dossier "garage Nation Picpus", là encore, la concertation sous forme de réunion publique a eu lieu, mais ce vœu demande que les représentants des associations soient aussi associés à l'élaboration du projet. Parce qu'en réunion publique, il y a, certes, de l'information, mais on ne peut pas dire que l'on construit un projet. Donc, nous serons vigilants, en effet, qu'ils soient associés.

Et enfin, pour ce qui concerne le projet des messageries, j'ai compris en conseil d'arrondissement qu'il y avait un moratoire pour que des études d'impact environnemental soient menées. Je demande qu'elles soient menées par un cabinet indépendant et que les résultats soient présentés en réunion publique aux habitants. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Emmanuelle PIERRE-MARIE, c'est sur ce vœu que vous souhaitiez intervenir tout à l'heure.

Je vous donne la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, Madame la Conseillère, chère Valérie.

La volonté, comme vous venez de la rappeler, vous le savez, nous avons eu l'occasion d'en parler aussi lors de notre dernier conseil d'arrondissement du 12e arrondissement. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons engagé, depuis le renouvellement de la mandature, de nouveaux échanges avec l'ensemble des parties prenantes concernées par chacun des projets urbains que vous évoquez : les habitantes et les habitants, bien sûr, et les porteurs de projets. La volonté que nous portons conjointement avec Emmanuel GRÉGOIRE pour l'Hôtel de Ville et avec l'ensemble de la majorité à l'échelle du 12e arrondissement et parisienne, c'est bien de faire évoluer ce qui était jusque-là envisagé pour rendre ces propositions bien plus compatibles avec nos engagements, pour faire de Paris

une ville plus résiliente et plus adaptée aux enjeux climatiques, notamment aux conséquences du dérèglement de plus en plus spectaculaires.

Des évolutions qui ne doivent pas pour autant nous faire renoncer à rendre Paris également plus solidaire, c'est-à-dire plus accessible en termes de logements et en termes de services publics. Des évolutions, enfin, qui doivent aussi prendre en compte le degré d'avancement de ces différents projets. Et cela, je vous fais confiance, vous les connaissez par cœur.

Je ne reviendrai pas, à mon tour, sur le détail de chacun des points que vous évoquez. Je profite donc simplement de votre vœu pour vous confirmer que l'action que nous conduisons porte déjà ses fruits. Il est encore un peu tôt pour vous dire ce que nous obtenons dans nos discussions sur les sites Netter-Debergue et Meuniers-Charenton ou des messageries, car celles-ci viennent justement de reprendre. Mais les annonces déjà réalisées s'agissant de Bercy-Charenton, comme le retrait du permis de construire initialement déposé sur le site de la rue de Picpus, alors que le promoteur se trouvait parfaitement en droit de le maintenir, ce qui nous permet le lancement des travaux de concertation avec les habitantes et les habitants. Nous nous y sommes engagés lors de la dernière réunion publique où vous étiez présente. Cela permet de l'illustrer et, j'espère, de vous rassurer à ce propos.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Conseillère de Paris. Merci, Madame la maire du 12^e arrondissement.

Je pourrais, Madame la Maire, reprendre quasiment mot pour mot votre intervention, ce qui peut-être n'exclura pas parfois d'avoir besoin de discuter pour trouver les ajustements nécessaires. Mais nous proposons un chemin méthodologique d'évolution d'un certain nombre de projets. Après, il faut être réaliste. Il y a des projets qui sont partis, qui sont déjà en très grande maturité et sont quasiment purgés de tout recours. C'est le cas, par exemple, de Netter-Debergue.

Par définition, je suis solidaire de tout ce qui a été fait dans la mandature précédente. Quant aux autres projets que vous évoquez, à la fois Meuniers-Charenton, à la fois la parcelle rue de Picpus, où il y a aujourd'hui un garage et où il y aura demain un très beau quartier, le projet des messageries que nous pilotons conjointement avec la S.N.C.F. C'est vrai que nous avons, avec la S.N.C.F., une relation exigeante de confiance et de construction ensemble. Nous aurons l'occasion, là aussi, de revenir vers vous pour préciser la méthode d'évolution, de maturation et de transformation de ces projets. Cela, évidemment, associera largement les riverains, mais pas que les riverains parce que, dans notre acception de l'intérêt général, ce ne sont pas uniquement les riverains qui fixent le "la". Il faut aussi que nous ayons en tête les grands objectifs que nous devons nous fixer collectivement.

Et donc, j'émettrai un avis défavorable, ou plutôt vous propose de retirer le vœu et de participer en temps utile aux très nombreuses concertations que nous organiserons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Une explication de vote d'une minute d'Émile MEUNIER. A moins que le vœu ne soit retiré, mais je n'en émets pas l'hypothèse.

Oui, oui, je m'en doutais un peu, on se connaît depuis longtemps.

Donc, explication de vote d'Émile MEUNIER, pour une minute chrono.

M. Émile MEUNIER. - Forcément, s'agissant d'un vœu sur un moratoire des questions de densification urbaine, le groupe Ecologiste a mis tous ses sens en éveil. Nous avons pris des renseignements auprès de la maire du 12^e arrondissement, auprès de son adjoint à l'urbanisme, Nicolas ROUVEAU, des citoyens, etc. Il en ressort que, de l'avis de tous, un travail de confiance a commencé entre le cabinet du premier adjoint, la mairie du 12^e arrondissement et les citoyens. Ce travail de confiance, nous voulons l'encourager, nous voulons l'accompagner. Et comme la parole du premier adjoint a du poids - vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire - évidemment, nous voterons comme lui et nous voterons contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Donc, ce vœu n° 83 maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Bon, pas d'abstention cette fois-ci.

Désolé pour Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Vous lui direz.

La proposition de vœu est repoussée.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je vous propose de commencer la 7e Commission, pour peu de temps. Rassurez-vous, nous ne passerons que les dossiers concernant Frédéric HOCQUARD. Je prévient d'ores et déjà Arnaud NGATCHA que ses dossiers commenceront à la séance de demain matin à 9 heures. Mais sa présence, pendant encore un quart d'heure, est agréable à tout le monde.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole, pour 3 minutes maximum, à Geneviève GARRIGOS, Présidente de la 7e Commission, qui doit être en salle des fêtes, si mes informations sont bonnes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Madame la Présidente. C'est à vous.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord, je voudrais souligner à quel point, avec les deux vice-présidents de la 7e Commission, à savoir Samia BADAT-KARAM et Boris JAMET-FOURNIER, nous collaborons en toute confiance et de façon intelligente, je vais dire, afin que cette Commission puisse être réellement un lieu de débat, d'échange, et qu'elle puisse faire vivre la démocratie.

Excusez-moi, mais le masque commence à peser en fin de journée.

Donc, nous avons, bien sûr, eu la joie d'avoir avec nous, que ce soit Pierre RABADAN, Arnaud NGATCHA, Anouch TORANIAN - je les cite puisqu'ils vont demain passer au micro - Frédéric HOCQUARD, Jacques MARTIAL, Hélène BIDARD, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY, ce qui montre aussi la diversité de notre commission. Ils ont présenté à la fois les projets de délibération. Certains ont donné lieu à des échanges, notamment en ce qui concerne le site d'entraînement dont on a parlé tout à l'heure au niveau notamment du Champ-de-Mars, mais aussi la "Fondation Paris-Saint-Germain" ou le déplacement du "Mur de la Paix".

16 vœux non rattachés ont été également examinés pour la plupart, puisque, et c'est l'un des regrets que je manifesterai, c'est que certaines personnes n'étant pas présentes, elles n'ont pas pu présenter leur vœu. C'est dommage parce que l'on voit bien que lorsqu'il y a des échanges, lorsque l'on peut justement mener des échanges, on peut trouver des voies de concertation ou de coopération, là également.

Donc, l'un des vœux qui me semblent absolument importants, ce sera la citoyenneté d'honneur qui est proposée pour le docteur Denis MUKWEGE - qui sera examiné demain. Et d'autres vœux qui sont plus relatifs, justement, par exemple, à la transparence concernant les subventions qui viennent de l'opposition et sur lesquelles nous nous sommes engagés, d'ailleurs, à apporter des précisions lors des auditions, chose que nous pouvons faire dans les commissions dans les prochaines séances.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 7e Commission.

2020 DDCT 55 - Subventions (62.500 euros) à trois associations pour la promotion et la régulation de la vie nocturne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DDCT 55, je donne la parole à Aurélien VÉRON, qui doit être en salle des fêtes.

M. Aurélien VÉRON. - Il est là. Cela marche. Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez la parole, cher collègue.

M. Aurélien VÉRON. - Chers collègues, nous nous étonnons de ce trio. Alors, pour enlever le suspense, nous allons voter favorablement.

D'abord, l'association "Kiosque Information Sida Toxicomanie" ne pose aucune question. Je crois que nous sommes unanimes à défendre son action par ces temps, en plus, difficiles. En revanche, réguler et promouvoir la nuit, il y a un petit côté "stop-and-go", accélérateur et coup de frein. La subvention en plein Covid pour une nuit de philosophie dans les locaux de l'UNESCO nous semble incongrue, mais passons. Les capteurs de bruit pour "Bruitparif" nous semblent une très bonne idée. Je pense que c'est un outil de "smart city", de ville connectée, qui est un outil intéressant. En revanche, la question que je pose, c'est : que fera la Mairie à partir des informations tirées de ces capteurs ? Aujourd'hui, nous constatons, et c'était le débat aujourd'hui, que la Mairie est incapable de faire

respecter sa charte auprès des établissements de nuit. Si les capteurs de bruit révèlent des bruits qui dérangent les riverains la nuit, qui va intervenir ? Est-ce que vous allez accabler la Préfecture de police en reportant sur elle la responsabilité de l'intervention ou est-ce que ce sont les agents de la DPSP qui interviendront ?

Et donc, ma seule question, c'est : combien d'agents de la DPSP sont disponibles la nuit pour intervenir en cas de trouble à la tranquillité publique ?

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Est-ce que Boris JAMET-FOURNIER est en salle des fêtes ?

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument. Je suis là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est là. Et bien, il a la parole.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, en tant qu'élu de Paris Centre, l'occasion de m'exprimer rapidement sur cette question du bruit, qui est évidemment une nuisance terrible pour les habitantes et les habitants, en particulier à Paris Centre, pour beaucoup de raisons. Nous avons des rues étroites, très minérales, qui font raisonner le bruit, et nous avons aussi beaucoup d'établissements, de bars, de restaurants, dont les publics peuvent causer des nuisances sonores. Donc, nous en sommes bien conscients. Et d'ailleurs, c'est pour moi l'occasion de rappeler tout le soutien qui est le nôtre à ces établissements qui sont aujourd'hui dans une passe très difficile.

Bref, comme l'a dit le groupe Changer Paris, dont je me félicite du vote positif, il y a là une question. C'est cette question que nous permet d'aider à régler "Bruitparif", avec, dans Paris Centre, déjà trois endroits où des méduses - ces instruments de recueil des nuisances sonores et de mesure des nuisances sonores - sont installées. On a déjà des méduses aux Halles, dans le quartier des Enfants-Rouges, et place du marché Sainte-Catherine. On a d'ailleurs dû se battre pour garder ces méduses place du marché Sainte-Catherine, parce que l'on sait que c'est un sujet qui est particulièrement sensible pour les habitants. Je tiens à saluer le travail du maire, Ariel WEIL, sur cette question.

Nous sommes ravis, évidemment, que dans le quartier Montorgueil, comme l'avait souhaité le conseil de quartier Montorgueil il y a déjà plusieurs années, et grâce au travail inlassable de Véronique LEVIEUX qui était dans la précédente mandature élue du 2e arrondissement, nous sommes ravis que ces méduses puissent être implantées. Tout simplement parce que cela permet d'objectiver les nuisances sonores et c'est là le début du travail et puis, après, un travail de concertation avec les habitantes, les habitants, les commerçantes, les commerçants, et évidemment avec la Police. Aurélien VÉRON a parlé de la Préfecture de police et de la DPSP. C'est, là encore, une raison qui nous permet de vouloir voir la mise en place de la police municipale à Paris.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Pour répondre aux intervenants, Carine ROLLAND, habituée comme au théâtre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour remplacement de dernière minute avec talent.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Oui, cela devient une spécialité.

Merci à tous. Merci, Monsieur VÉRON, de votre attitude tout à fait constructive. Monsieur JAMET-FOURNIER a apporté beaucoup d'éléments sur les associations qui œuvrent pour la promotion et la régulation de la vie nocturne. Je voudrais juste souligner que ce qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans un travail de longue haleine. Souligner - cela a été fait par Boris JAMET-FOURNIER - le rôle des élus d'arrondissement en la matière, puisqu'il s'agit toujours d'un travail très local, que cela soit avec les associations qui travaillaient sur la présence humaine. Je pense notamment aux "Pierrots de la Nuit" et à un certain nombre d'autres. Ce sont vraiment des dispositifs qui ont montré leur utilité, leur efficacité. On franchit une nouvelle étape avec ces dispositifs plus numériques, qui permettront de mesurer, de rationaliser. Nous vous apporterons toutes les informations qu'il convient sur les effectifs DPSP dévolus à ces usages.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ecoutez, a priori, l'unanimité.

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2020, DDCT 55).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la structuration du tourisme à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on examine encore les vœux n° 84, n° 85 et n° 86 ?

Je vois des têtes qui opinent. Bon.

Donc, je vous propose que l'on voie ces vœux non rattachés puisque, visiblement, celles et ceux qui les présentent sont là.

Le vœu référencé n° 84 est relatif à la structuration du tourisme à Paris.

C'est Rudolph GRANIER qui le présente.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La structuration du tourisme à Paris, avec comme point de départ, pour votre information, mes chers collègues, la liquidation judiciaire de l'"Office du tourisme de Montmartre". C'est un fait qui peut vous paraître totalement anecdotique, totalement anodin. Pour autant, c'est un pas de plus franchi vers l'inactivité de la mairie du 18e arrondissement et de la Mairie de Paris en général, en matière d'attractivité et de tourisme.

Vous savez que Montmartre est le deuxième site parisien le plus visité après Notre-Dame, le musée du Louvre et la Tour Eiffel, avec environ 11 millions d'entrées chaque année dans la basilique du Sacré-Cœur. Considérant que malgré ce fort afflux de visiteurs, l'offre touristique à Montmartre, d'une part, demeure peu lisible, faiblement coordonnée en dépit des demandes répétées des acteurs locaux, des commerçants, des hôteliers, on assiste à la multiplication des sites Internet, des réseaux sociaux, comportant des informations qui sont peu à jour, caduques, voire contradictoires.

Le 18e arrondissement ne se réduit évidemment pas à la butte Montmartre, ni à la basilique. Simplement, nous allons aller vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nous pensons modestement que déployer des efforts importants pour valoriser les acteurs touristiques locaux, notamment les commerces indépendants pour qu'ils puissent tirer le meilleur profit de cette période, serait opportun. Le syndicat d'initiative de Montmartre, je vous le disais, permettait de recevoir un grand nombre de touristes pour les guider dans leur parcours, dans la recherche de restaurants, d'hébergements, etc. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. Ce que nous avons pu constater, c'est plutôt la passivité et le repos de la mairie sur des acteurs privés, des associations de commerces, des sociétés complètement privées, pour les vendanges par exemple, etc.

Aujourd'hui, notre demande est simple : c'est de pouvoir travailler à l'élaboration d'une stratégie d'organisation, de valorisation du tourisme à Montmartre, et plus largement dans le 18e arrondissement, et à Paris en plus. Définir à quelles modalités juridiques les associations, les syndicats pourraient répondre...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, je termine. Peut-être pour vous faire part d'une déception : vraisemblablement, sur 37 adjoints, l'adjoint au tourisme n'est pas là pour répondre. Je trouve que c'est le peu de considération qui vient, encore une fois, de nous être donné sur un sujet important.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez, allez.

Vous auriez pu éviter cette dernière remarque. C'est presque désobligeant pour Carine ROLLAND.

Je lui donne d'ailleurs la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - L'adjoint au tourisme est excusé, effectivement. Mais vous voyez, Monsieur GRANIER, nous nous retrouvons, puisque nous avons déjà eu cette discussion en Conseil du 18e arrondissement, il y a de cela deux semaines. C'est alors Ian BROSSAT, chargé du tourisme dans le beau 18e arrondissement dont nous sommes élus, qui vous répondit. Je ne vais certainement pas le paraphraser, mais reprendre l'essence de ce qui fut alors dit et que j'ai eu l'occasion d'échanger aussi avec Frédéric HOCQUARD.

Le travail qui est mené à Paris, comme dans le 18e arrondissement, aujourd'hui, c'est un travail de longue haleine, de long cours, là aussi, comme sur le projet de délibération que nous venons de passer, et marqué par la crise, avec un tourisme qui se veut de plus en plus responsable, à même d'attirer des touristes non seulement étrangers lorsqu'ils reviendront, mais aussi de faire venir un tourisme local, Francilien, et surtout respectueux de ses habitants. Parce que si notre ville est sublime, magnifique, incomparable en termes de patrimoine, elle a aussi beaucoup à faire découvrir en termes de savoir-vivre. Pour cela, il faut qu'elle ne se vide pas de ses habitants. Donc, le tourisme, tel qu'appréhendé par Frédéric HOCQUARD et envisagé à Montmartre, c'est tout cela.

Vous savez aussi que nous menons, depuis la fin de la précédente mandature, à l'initiative d' Afaf GABELOTAUD, d'Éric LEJOINDRE et de moi-même, un travail sur le classement au patrimoine mondial de

l'UNESCO de la butte Montmartre. Ce travail est en cours, va être, bien sûr, poursuivi. Nous espérons qu'il aboutira dans les prochaines années.

A ce titre, pour toutes ces raisons, je vous proposerai, soit de retirer votre vœu - j'imagine que c'est ce que fera Patrick BLOCHE - sinon, nous serions amenés à y apporter un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une explication de vote en salle des fêtes de Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue GRANIER, vous avez raison, nous avons besoin de réfléchir à une nouvelle stratégie touristique pour Montmartre et le 18^e arrondissement. Mais le sujet n'est pas de faire mieux avec l'existant en coordonnant les acteurs, mais bien de pousser l'existant à faire sa propre révolution. C'est tout le problème à Montmartre, notamment avec le syndicat d'initiative qui, malgré son histoire, toute la bonne volonté et l'engagement de sa présidente sortante, Marie-Claude NÉDAN, n'a pas réussi à engager suffisamment tôt sa révolution, alors que l'institution existait depuis 1952.

Ce qui se passe à Montmartre doit nous alerter sur le modèle de tourisme que nous voulons pour demain. Carine ROLLAND l'a dit. Souhaitons-nous un tourisme entièrement tourné vers les visiteurs étrangers, en misant tout sur la clientèle internationale chinoise ou américaine ? Nous laissons nos quartiers touristiques, et tout particulièrement Montmartre, à la merci de la moindre crise et notamment du tourisme de masse ultra-libéralisé. Nous avons donc besoin d'en sortir et de réfléchir autrement, non pas en recréant des structures, mais en remettant tout à plat, et pas uniquement à l'échelle de Montmartre, mais à l'échelle de tout Paris. Tournons-nous enfin vers un plan qui pousse l'ensemble des acteurs à construire leur activité, en s'appuyant sur un tourisme durable local qui ne s'enferme pas dans la nécessité d'attirer tout le monde à une clientèle à fort pouvoir d'achat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Pardon.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Nous voterons contre ce vœu, comme nous l'avons fait, dans le 18^e arrondissement. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix ce vœu, dont j'imagine qu'il est maintenu ?

M. Rudolph GRANIER. - Considérant la vacuité des réponses qui ont été données.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Donc il est maintenu.

M. Rudolph GRANIER. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tourisme d'affaires à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 85 est présenté par Marie-Caroline - cette fois-ci, je ne me suis pas trompé - DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le début de la crise sanitaire, le tourisme est dans la tourmente. Quelques chiffres illustrent tristement cette crise sans précédent qui frappe un secteur représentant à lui seul 7 % à 8 % de la richesse de notre région et 500.000 emplois, une chute de fréquentation touristique de près de 60 % et des recettes touristiques de 63 %. Sur le plan national, l'UMIH évalue à 15 % le nombre de défaillances d'entreprises d'ici décembre prochain, soit potentiellement 200.000 salariés au chômage.

A Paris, la période estivale n'a pas permis la reprise touristique escomptée. Dès lors, soutenons fortement le tourisme d'affaires, qui représente presque la moitié des nuitées hôtelières franciliennes et implique chaque année 15 milliards d'euros de retombées financières. Au-delà de cette crise persistante, nous devons dès à présent engager une concertation multipartenariale pour restaurer la confiance du tissu économique, très affaibli par des perspectives incertaines, anticiper la sortie de crise via des solutions opérationnelles, et imaginer autrement l'attractivité de Paris avec des normes sanitaires strictes. Nous demandons que la Ville travaille à l'élaboration d'un

label de sécurité sanitaire pour tout le secteur et qu'elle élabore des packs de prestation labellisés incitant les entreprises à franchir le pas dans l'organisation d'événements.

Notre proposition ciblera d'abord, bien sûr, un public d'entreprises et de participants présents sur le territoire. Adaptable et duplicable, cet outil pourra ensuite s'étendre au tourisme d'affaires international ainsi qu'au tourisme de loisir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le constat est partagé, bien sûr. Le tourisme va mal. Il est même totalement déliquescents depuis la Covid. Le tourisme d'affaires fait totalement partie des sujets qui sont pris à bras-le-corps par l'adjoint au tourisme, Frédéric HOCQUARD, qui, là aussi, s'est engagé dans un dialogue, depuis sa prise de fonction, avec l'office du tourisme, avec le "Comité régional du tourisme". C'est en cours. Nous n'attendons pas, généralement, que des vœux soient émis pour nous saisir des sujets, surtout lorsqu'il y a urgence à réagir et à anticiper l'avenir. A ce titre, le vœu est considéré comme étant exaucé. Nous y émettrons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

J'imagine que le vœu n° 85 est maintenu ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien aux guides-conférenciers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux derniers vœux, et je mets cela au pluriel puisqu'il y a les vœux référencés n° 86 et n° 86 bis.

Cette capacité, chère Danielle SIMONNET, à assurer constamment votre autopromotion. Il faut dire que si vous ne le faites pas vous-même, personne ne le fera à votre place. Donc c'est assez compréhensible. On se connaît depuis longtemps, donc je ne suis pas surpris.

Les vœux n° 86 et n° 86 bis sont relatifs à un soutien aux guides conférenciers.

Danielle SIMONNET, vous avez la parole pour deux minutes, mais vous respectez votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Et faites-vous plaisir : adoptez ce vœu pour bien terminer cette journée.

C'est un vœu en soutien aux guides conférenciers. Parce qu'alors, s'il y a bien une profession dans le tourisme qui ne perçoit aucune aide des 18 milliards d'euros alloués dans le plan de relance du Gouvernement, ce sont bien les guides conférenciers. Ce sont vraiment les grands oubliés de ce contexte terrible de crise du tourisme consécutif à la crise sanitaire. Déjà, les guides conférenciers héritaient du Gouvernement P.S. en 2014 de la fin du régime d'intermittent du tourisme, qui a été supprimé. Ils étaient déjà dans une situation de précarité. Sachez qu'ils sont sur des statuts différents. Il y en a 40 % qui sont salariés en CDD dit "d'usage". D'autres entrepreneurs, micro ou auto-entreprises. Un quart peut cumuler les deux statuts. Ils se retrouvent dans une grande précarité.

A travers ce vœu, je propose deux choses. La première, il s'agit d'interpeller le Gouvernement, justement concernant leur statut. Interpeller la Ministre du Travail et le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme pour qu'ils puissent bénéficier à nouveau d'un régime d'assurance chômage pour mettre en place des mesures urgentes ; et qu'il puisse y avoir une aide immédiate pour les personnes en fin de droits, sans revenu et sans indemnisation ; et que l'on puisse décréter une année blanche pour les vacataires en CDD, appelés "permittents", qui épuisent leurs droits sans pouvoir les recharger ; et leur réintégration dans l'annexe 4 du régime d'intermittence ; et que l'on instaure une aide à la formation pour celles et ceux qui tentent de se convertir, sachant que Pôle Emploi leur refuse le financement de leur formation de reconversion en préférant les laisser dans la totale précarité.

Et ensuite, il y a des mesures qui relèvent de la Ville. J'étais déjà intervenue dans un précédent Conseil de Paris - puisque la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement et l'Office du Tourisme veulent renouveler l'organisation des visites guidées - pour que l'on ouvre cette offre à tous les guides conférenciers sans discrimination, qu'ils soient membres de la F.N.G.I.C. ou du S.P.G.I.C., du "Collectif des Guides" ou autres associations. Car, si

vous vous souvenez bien, au précédent Conseil de Paris, vous avez décrété que seuls ceux qui sont avec tel syndicat pourraient participer à ces visites en français organisés par la Ville. C'est comme si, à un moment donné - je ne sais pas, moi - on fait une action de soutien aux plombiers et l'on exige qu'il n'y ait que les plombiers liés à tel syndicat...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qui pourraient en bénéficier. Ce n'est pas possible. Donc, il faut que la Ville aussi s'engage à ne plus promouvoir les "free tours".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET. On a compris.

La parole est à vous, chère Carine ROLLAND, pour répondre à Danielle SIMONNET et, par là même, pour donner le contenu ou la substantifique moelle du vœu n° 86 bis de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET. Vous avez tout à fait raison de souligner le rôle important joué par les guides conférenciers dans les établissements touristiques culturels présents à Paris, pas seulement ceux de la Ville, mais présents à Paris. Vous avez aussi raison de souligner leur précarité. Là où nous ne sommes pas forcément d'accord avec vous, c'est que nous ne sommes pas au ministère du Travail et que nous ne pouvons pas nous engager, à ce stade, sur ce à quoi la ministre elle seule pourrait s'engager.

C'est pourquoi, considérant un certain nombre d'éléments que nous partageons avec vous, considérant aussi ce que nous avons évoqué avant, notamment les perspectives à déployer pour le tourisme à Paris - un tourisme durable, un tourisme axé sur la proximité -, l'Exécutif municipal émet le vœu que la Ville soutienne les actions menées par les guides interprètes et conférenciers, les rencontre, les reçoive et en discute avec eux. Que la Ville renouvelle son soutien, déjà avéré, à la "Fédération des guides interprètes et conférenciers", en travaillant au plus près du terrain avec les mairies d'arrondissement. Et enfin, que la Mairie de Paris interpelle la ministre du Travail et le secrétaire d'Etat chargé du tourisme sur la situation professionnelle de ces guides interprètes et conférenciers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je le répète avec insistance : vous avez un talent incroyable.

De ce fait, chère Danielle SIMONNET, acceptez-vous, juste avant la levée de séance, de retirer votre vœu n° 86 au bénéfice du vœu n° 86 bis de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Dans l'intérêt des guides conférenciers, vu que l'Exécutif n'a visiblement toujours pas compris pourquoi il ne fallait pas travailler avec un seul syndicat, je maintiendrai mon vœu. Mais je voterai néanmoins aussi pour le vœu de l'Exécutif pour son interpellation au Gouvernement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Danielle SIMONNET.

Le vœu n° 86 étant maintenu, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 85).

Chers collègues, merci pour ce quart d'heure supplémentaire.

Nous reprendrons demain matin à 9 heures, avec la 7e Commission toujours, et les projets de délibération et vœux concernant Arnaud NGATCHA.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 7 octobre 2020 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le jeudi 8 octobre à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer cette séance. Est-ce que, dans la salle des fêtes, vous nous recevez ? Je vous remercie.

2020 DGRI 14 - Convention de co-organisation avec le Forum international des droits des femmes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 14 relatif à une convention de co-organisation avec le Forum international des droits des femmes.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, dans la salle des fêtes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, nous en avons parlé à de multiples reprises lors de nos deux premiers jours de débats, l'action de la Ville de Paris en faveur des droits des femmes se doit d'être décisive, qu'il s'agisse de soutenir les associations qui œuvrent sur le terrain, de mieux partager l'imaginaire créé par notre espace public ou encore à travers nos vœux pour célébrer et protéger des militantes féministes.

Cet engagement de Paris doit également être cohérent. C'est le cas avec ce projet de délibération pour l'organisation du Forum international de la "C.L.E.F.". Un soutien tellement indispensable, je dois le dire, face à ceux et parfois celles, dont le silence devient assourdissant dès lors que la défense des droits des femmes s'éloigne, ne serait-ce qu'un peu, de leur champ d'action le plus immédiat.

La "C.L.E.F." est une organisation française qui regroupe associations et collectifs, et porte des actions aux niveaux international et européen, étant notre antenne du lobby européen des femmes. Car oui, pour celles et surtout ceux qui le craignent, les femmes sont bien organisées en lobby. Leurs actions portent à la fois sur les droits sexuels et reproductifs, l'égalité professionnelle, la représentation en politique, et bien évidemment la nécessaire lutte contre les violences faites aux femmes.

Je dois également saluer que, parmi les premières membres de la "C.L.E.F.", on trouve celles qui ont été des pionnières en faisant d'abord le lien entre les violences et les pollutions, un lien militant, intellectuel et politique entre finalement le féminisme et l'écologie, des militantes éco-féministes avant le mot.

Mais notre action ne doit pas être que symbolique. Nous devons renforcer véritablement les actions de plaidoyer des organisations françaises au niveau international qui, du fait de l'absence de moyens, sont structurellement assez faibles.

C'est ainsi que le groupe Ecologiste espère que la Ville de Paris prendra pleinement part à la structuration et au soutien de ce plaidoyer, notamment en produisant une diplomatie véritablement féministe.

J'espère que M. NGATCHA pourra nous en dire un mot. C'est ainsi, et seulement ainsi que la Ville de Paris, pour reprendre vos mots, Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, occupera pleinement son rang de capitale mondiale des droits humains, en étant logiquement la capitale mondiale des droits des femmes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. le Maire, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, je tiens à vous remercier pour votre intervention qui me permet de revenir sur l'action de la délégation en charge des relations internationales en faveur de l'égalité et des droits des femmes.

Je rappellerai d'abord que, depuis 2001, la Ville de Paris est engagée de manière décisive en faveur des droits des femmes par une politique qui infuse toutes les délégations et les directions. Je tiens d'ailleurs à souligner le formidable travail accompli par Hélène BIDARD.

Malgré des avancées importantes, des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante et notre priorité doit donc être guidée par la lutte pour l'égalité de fait. De nombreux projets ont récemment été soutenus en ce sens, avec la participation de la Ville au projet de la Cité audacieuse ou encore la création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes en 2014. Il existe encore de nombreuses actions qu'il est impossible de toutes décrire dans le temps qui m'est imparti.

Cet engagement en faveur des droits des femmes est un sujet qui doit être abordé de manière transversale et je sais que j'aurai le plaisir de travailler avec Hélène BIDARD en ce sens, ainsi qu'avec l'ensemble de mes collègues.

Dans la continuité de nos engagements pour le respect des droits des femmes, l'association "Coordination française pour le lobby européen des femmes" et la Ville de Paris organisent conjointement le Forum international

des droits des femmes ; c'est un événement de sensibilisation et de mobilisation de la société civile visant à faire progresser les droits des femmes ; c'est une séquence internationale importante à laquelle la Ville de Paris souhaite s'associer.

Le 7 avril 2021 aura lieu ce grand événement public à l'Hôtel de Ville. Il rassemblera de nombreuses associations au cours d'ateliers et de tables rondes dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cette mise à disposition a été valorisée à hauteur de 8.000 euros, selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9 ; c'est une aide conséquente apportée par la Ville. Ces salons permettront au Forum de se tenir dans une situation centrale et d'accueillir les publics dans des conditions optimales.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 14).

Je vous remercie.

2020 DGRI 20 - Avenant à la convention Paris - Association pour la Forêt Vierge sur le programme d'aide aux populations indigènes du territoire du Haut Xingu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 20 concernant un avenant à la convention Paris - "Association Forêt vierge" sur le programme d'aide aux populations indigènes du territoire du Haut Xingu.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, qui est en Salle des fêtes, pour cinq minutes.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, vous m'entendez ?

Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération consacre effectivement la redistribution d'une allocation, mais je m'interroge sur l'origine de la politique internationale de la Ville. On s'aperçoit, par exemple, que ce chef Raoni, qui est un monsieur très honorable et avec une action louable, rencontre la Maire de Paris et se fait octroyer une pension, comme on faisait dans l'Ancien Régime quand Mme de Maintenon à Versailles rencontrait les gens qui avaient besoin d'argent, et on distribue comme cela l'argent des Parisiens en fonction d'une rencontre.

Est-ce qu'on est rentré dans l'Ancien Régime, où chaque fois que la Maire de Paris va rencontrer quelqu'un d'honorable, on aura droit à une pension de 20.000 euros ? Ou est-ce qu'il y a une vraie politique derrière en matière de politique au Brésil ? Ou est-ce qu'il s'agit éventuellement - j'ai un peu de mal à aller jusque-là - d'un acte politique de communication et cela me navrerait ?

Notre groupe est très étonné que l'on puisse donner 20.000 euros à des gens que l'on rencontre, alors que ce sont évidemment des gens de très grande qualité.

J'en profite donc pour vous interroger sur quelle est la politique internationale de la Ville ? Vous avez un budget de 6,5 millions d'euros. Je vois effectivement quelques actions de solidarité, mais très peu d'aides d'urgence. Je vois des aides sur le Covid-19 et j'aperçois que c'est une allocation qui venait du budget sur le Covid-19 qui est donnée au Brésil. Tout cela ne me paraît pas clair.

Il me semble également que nous pourrions avoir une idée sur les jumelages ou des projets par exemple de transition au numérique, que l'on pourrait avoir des choses en commun. Il me semble que le rayonnement de la Ville de Paris est suffisamment important et regardé dans le monde pour avoir quelque chose de clair. Or, quand je regarde l'ensemble de vos dépenses, vous avez un peu d'argent pour les journalistes, un peu d'argent pour l'aide d'urgence, un peu d'argent pour la santé, un peu d'argent pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, un peu d'argent pour la diplomatie, un peu d'argent pour des artistes étrangers.

Ma question est : quelle est votre politique ? Que voulez-vous en faire ? Quelle est cette idée d'attribuer des sommes d'argent à des gens que l'on rencontre à l'Hôtel de Ville, aussi bien soient-ils ?

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur MARGAIN, et je donne la parole à notre maire adjoint, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Conseiller de Paris, merci pour votre intervention qui me donne l'occasion d'exposer nos engagements en faveur de la défense des forêts, et plus précisément ici de la forêt amazonienne. Ce projet de délibération répond à une demande de réorientation d'une partie de la subvention par l'"Association Forêt Vierge".

L'objectif est de répondre aux besoins de première nécessité, notamment les besoins en médicaments, afin de lutter contre la Covid-19 qui a malheureusement durement atteint les populations autochtones. Leur dénuement complet face à la pandémie nous a amenés à statuer en faveur de cette requête.

Parallèlement, les incendies de forêt en Amazonie se multiplient indéniablement. A ce titre, notre action ne doit pas faiblir et je peux vous assurer de la pérennité de ce projet initial. Pour rappel, il avait pour objet le financement de la construction de deux postes de contrôle dans le but de renforcer les frontières et les capacités des habitants du Haut Xingu à surveiller eux-mêmes les principaux points d'entrée terrestres et fluviaux.

Certes, les conditions sanitaires ont empêché la mise en place de cette action dans son intégralité. Toutefois, par un courrier en date du 28 septembre 2020, que vous pourrez évidemment consulter, la présidente de l'"Association pour la Forêt Vierge", Mme Nathalie GAILLARD, nous a fait part de l'initiation des actions de diagnostics terrestres pour un montant de 7.000 euros et s'engage à nous faire parvenir un rapport sur l'état d'avancée des actions. Néanmoins, elle nous expose également l'incertitude quant à la réalisation des actions avant la fin de la convention en avril 2021.

Mon cher collègue, nous resterons bien entendu attentifs à l'évolution de la pandémie dans ces territoires isolés et nous maintiendrons notre soutien. Sachez que si l'échéance des élections n'a pas permis à l'Exécutif précédent un engagement à plus long terme auprès de ces populations pour la préservation de la forêt vierge, ce début de mandature nous permet d'envisager une réévaluation de l'aide qui pourrait devenir pluriannuelle et régulière.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse détaillée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 20).

2020 DGRI 43 - Aide d'urgence de 100.000 euros au bénéfice de la Croix Rouge.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 43 relatif à une aide d'urgence de 100.000 euros au bénéfice de la Croix-Rouge.

Je donne la parole à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 4 août dernier, deux énormes explosions dévastent le port de Beyrouth. Le dernier bilan, en date du 10 septembre, fait état de 192 morts et 6.500 blessés. Les conséquences sont désastreuses dans un pays déjà en proie à une crise économique, sociale et sanitaire sans précédent, touchant des millions de personnes.

Dès le 5 août, la Croix-Rouge française lance un appel aux dons pour venir en aide aux victimes, notamment par la distribution via la Croix-Rouge libanaise de colis alimentaires et d'hygiène, le financement de soins, le financement d'abris pour les personnes désormais sans logement, l'achat d'équipements de protection individuelle contre le Covid-19 et la réparation d'ambulances mises hors d'état en raison des explosions.

Il y a l'Etat bien évidemment, avec la visite du Président de la République, l'aide logistique de l'Etat, d'avions militaires et de porte-hélicoptères, et l'aide des collectivités dans laquelle s'inscrit ce projet de délibération.

Je voudrais dire que notre groupe s'associe à ce projet de délibération et le soutient, c'est évident. Il vient compléter un dispositif des aides des collectivités avec les 300.000 euros également versés par la Région Ile-de-France pour la reconstruction de deux banques du sang de la Croix-Rouge française. Ce sont des campagnes de dons ou des initiatives locales, je voudrais le dire, de beaucoup de mairies d'arrondissement, dans les 6e, 7e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements pour ce qui concerne celles de nos collègues, et d'autres probablement. Ils ont à la fois mis une aide financière mais aussi des aides logistiques, puisque les associations se sont tournées vers nous pour un certain nombre d'initiatives locales dans une période de l'été où peu de Parisiens étaient sur place.

Evidemment, les liens anciens qui lient la France et le Liban sont bien connus et ils sont antérieurs à la colonisation du Liban avec, par exemple, la création de l'université Saint-Joseph par les Jésuites en 1875. Comme le dit si bien Alain FRACHON dans un article paru dans "Le Monde" : "Entre ces deux pays, le temps a accompli cette

chose mystérieuse et mal définie : un Français n'est jamais tout à fait à l'étranger quand il déambule dans le quartier d'Hamra à Beyrouth, un Libanais est toujours un peu chez lui à Paris."

Il y a environ 225.000 Libanais en France, dont une partie non négligeable à Paris, notamment dans le 15^e arrondissement rebaptisé "Beyrouth sur Seine". Nombreux sont ceux qui ont de la famille, des amis ou des connaissances à Beyrouth qui ont pu être touchés par la catastrophe.

Il est donc nécessaire que Paris, capitale de la France, soit celle aussi au chevet de Beyrouth dans cette catastrophe humanitaire, ce coup dur pour les Libanais déjà en proie à une crise économique et sociale très violente.

Je rappelle évidemment le soutien total de notre groupe à cette subvention.

Je sais que ce n'est pas de votre ressort, mais je voudrais dire quand même que j'ai été surpris face à d'autres catastrophes, notamment à celle que nous venons de connaître de nos compatriotes des Alpes-Maritimes de la vallée de la Roya et de la Vésubie, qu'aucun hommage particulier ni allocution n'ait été fait par le Conseil de Paris depuis le début de notre Conseil. Je voudrais simplement terminer pour que nous ayons également une pensée pour eux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les terribles explosions du 4 août 2020, qui ont détruit et endeuillé dramatiquement Beyrouth, interviennent alors que le pays était déjà dans une situation politique, sociale et économique dramatique.

Depuis le 17 octobre 2019, le pays connaissait des mobilisations populaires importantes, notamment de la jeunesse, l'annonce de la taxe "WhatsApp" ayant été le détonateur d'une colère qui couvait depuis longtemps. Les raisons de cette colère ? La corruption, l'inaction du gouvernement, l'absence de services publics, de couverture médicale, une économie à bout de souffle, le chômage, l'incapacité de répondre aux besoins les plus élémentaires, comme l'eau potable, le traitement des déchets ou l'accès à l'énergie. Ce mouvement populaire a réussi à transcender tous les clivages confessionnels, idéologiques, régionalistes ou partisans, et veut travailler à la création d'un Etat laïque et démocratique.

C'est dans ce contexte qu'est advenue l'explosion qui a meurtri le peuple libanais avec plus de 195 morts, 6.500 blessés et qui a jeté à la rue 300.000 habitants de Beyrouth qui ont tout perdu. Pour beaucoup de Libanais, c'est encore l'incurie du gouvernement qui est la cause de cette catastrophe. Car de l'aveu même du Premier ministre, la cargaison de nitrate d'ammonium, une substance hautement inflammable, se trouvait au port depuis six ans sans aucune mesure de précaution. Les Libanais demandent que les véritables responsables puissent être arrêtés.

Le Liban est sous le choc et l'Etat libanais est toujours aux abonnés absents. Si la solidarité s'organise, c'est notamment grâce à la jeunesse qui remédie aux manquements de l'Etat. Et il ne faut pas oublier qu'à ce drame vient s'ajouter l'épidémie de Covid-19.

Oui, le Liban a besoin de solidarité internationale et de la solidarité des Parisiennes et Parisiens. Je ne suis pas sûr, par contre, que les Libanais aient besoin des leçons, du mépris et de l'ingérence du président français, alors même que la France a créé et contribué à maintenir le confessionnalisme du système au Liban.

Nous saluons la réactivité et la solidarité de la Ville de Paris qui a rapidement su se mobiliser et débloquer une aide d'urgence de 100.000 d'euros. La Croix-Rouge française a sollicité la Ville pour une subvention d'urgence destinée à la Croix-Rouge libanaise, visant à fournir une assistance de base, nourriture, kits d'hygiène, kits d'abri, à 10.000 familles et à renforcer les services de soins de santé primaires. En complément, l'intervention de l'association prévoit la réhabilitation des services médicaux d'urgence et du secteur de la transfusion sanguine.

Vous le savez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les principales craintes exprimées par la communauté libanaise et par tous les observateurs du Liban relèvent du devenir des sommes issues de ces élans de solidarité. Face à l'urgence sanitaire et sociale, la priorité est d'apporter l'aide internationale et de s'assurer qu'elle ne tombe pas dans n'importe quelle main. Le peuple libanais ne cesse de nous alerter sur la corruption qui gangrène le pays depuis des années.

Nous avons eu l'idée de demander que la Ville de Paris puisse s'engager de manière plus pérenne pour la reconstruction d'équipements publics dans la capitale du Liban, mais nous n'avons pu que constater que la situation actuelle est loin d'assurer que ces projets bénéficieraient bien à la population. Il est vrai qu'une institution comme la Croix-Rouge française offre des garanties de probité à même de rassurer sur la bonne utilisation des fonds.

Nous devons être à la hauteur de l'extrême gravité de la situation au Liban. Notre responsabilité d'élus est de nous assurer de la traçabilité des aides d'urgence, versées d'abord par souci d'efficacité mais aussi pour ne pas participer et alimenter un système dont on sait qu'il est aujourd'hui une des causes majeures de la crise, comme je le disais.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire, nous aimerions savoir s'il est possible d'avoir un retour sur les actions opérées et si l'aide de la Ville de Paris a bien permis une assistance de base en matière sanitaire.

Au nom des liens d'amitié qui unissent nos deux peuples, je veux dire aux Beyrouthins et aux Beyrouthines que les Parisiennes et les Parisiens se tiennent à leurs côtés.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Cher collègue Jean-Didier BERTHAULT, évidemment que nous nous associons à votre vœu de solidarité avec nos compatriotes du sud de la France. Je voudrais aussi avoir une pensée ce matin pour les deux policiers qui ont été agressés cette nuit en banlieue.

Pour répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'aide que nous avons débloquée pour le Liban cet été était une aide d'urgence, une aide apportée par Paris à une ville amie, à une patrie amie frappée en son cœur par un terrible accident. Vous avez rappelé les liens forts qui unissent Paris au Liban.

C'est un geste de solidarité dont nous pouvons être fiers et je tiens à remercier les présidentes et présidents de groupe qui ont apporté leur soutien dès cet été. Je les avais appelés, les uns et les autres, afin de leur faire part de cette aide d'urgence. Ils ont apporté leur soutien dès le départ et je les en remercie encore.

Si nous avons choisi de passer par la Croix-Rouge, c'est parce que cette association de la loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1945, bénéficie d'une implantation historique au Liban. Elle recueille la confiance au plus haut niveau de l'Etat, comme en témoigne la participation de son directeur général, Jean-Christophe COMBE, au déplacement du Président de la République, Emmanuel MACRON, le 1er septembre dernier à Beyrouth.

La Croix-Rouge française a pu mobiliser ses ressources immédiatement après l'explosion, afin de répondre aux besoins les plus pressants, notamment les premiers soins à la population. En maître d'ouvrage, elle s'est assurée de la mise en œuvre des actions d'aide par la Croix-Rouge libanaise.

Cette subvention d'urgence de 100.000 euros versée par Paris a permis de fournir une assistance de base, nourriture, kits d'hygiène, kits d'abri notamment, à 10.000 familles. Elle a aussi permis de renforcer les services de soins de santé primaire.

Par ailleurs, je veux vous assurer que, durant cette mandature, nous travaillerons avec la Présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS, à vous présenter les actions mises en œuvre par la Croix-Rouge sur cette opération et par toutes les structures que nous subventionnerons dans un souci de transparence et dans le cadre de l'action de la Ville de Paris à l'international.

Par ailleurs, je présenterai bientôt les nouveaux soutiens que nous pourrons faire en faveur du Liban et de Beyrouth.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher Arnaud.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 43).

2020 DGRI 45 - Subventions accordées dans le cadre de l'édition 2020 du Label Solidae 2020.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 45 relatif à l'attribution d'une subvention accordée dans le cadre de l'édition 2020 du label Solidae 2020.

Je donne la parole à Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération qui reprend un dispositif que nous connaissons bien, qui est absolument essentiel au développement et à l'aide au développement dans certains pays, à savoir le dispositif de la loi Oudin-Santini pour l'eau et l'assainissement. Il a été complété d'ailleurs de façon intelligente et assez récemment au niveau national par un dispositif similaire du 1% pour les déchets et qui permet d'avoir des actions de coopération décentralisée pertinente.

Il y a déjà deux axes d'amélioration dans ce projet de délibération. Lors des mandatures précédentes, j'avais eu l'occasion dans ces Commissions Solidae d'intervenir pour que nous puissions avoir des acteurs plus concernés. C'est le cas avec cette Commission puisque désormais il y a également des co-rapporteurs, ce qui est assez récent, notamment des représentants d'autres institutions qui interviennent dans cette coopération décentralisée, que ce soit Eau de Paris, le SYCTOM ou le S.I.A.A.P. qui sont des acteurs importants Oudin-Santini du 1 % pour les déchets. Je trouve tout à fait intéressant et essentiel qu'ils aient pu être intégrés désormais dans cette Commission Solidae.

Le deuxième point, qui est aussi un axe d'amélioration que j'ai pu constater, est la cohérence de ces projets. Très souvent, au début les projets retenus étaient des accès à l'eau potable, ce qui est une demande légitime dans beaucoup de projets mais nous avons parfois des projets qui omettaient les accès à l'assainissement. C'est vrai qu'aider au développement en amenant de l'eau potable est très visible et très bien, mais ne rien faire en parallèle sur certains projets pour créer des réseaux d'assainissement, non seulement le travail n'a pas été fait à moitié mais c'est surtout contre-productif puisqu'il y a ensuite des pollutions de l'eau potable et des contaminations qui rendent le système tout à fait inefficace. Dans les projets qui ont été retenus et je ne suis pas étonné puisqu'une commission d'experts a pu se pencher dessus, je vois que l'on est beaucoup plus désormais dans cette coopération.

On peut encore aller plus loin. Je regrette dans ces projets de délibération et dans la Commission que l'on n'ait pas aussi, mais vous l'avez un peu abordé dans le précédent axe, Monsieur le Maire, des bilans de ce qui est fait et visible. Il se trouve que, lors de différentes missions, j'ai pu me rendre compte de ce qui est fait sur place dans certains pays et je peux vous dire que le changement de vie lié notamment à des sujets d'eau et d'assainissement dans certaines villes ou dans certains villages est tellement remarquable que cela peut aussi donner d'autres idées sur l'appropriation ensuite d'une façon de vivre et des évolutions de vie dans ces pays. Je trouve qu'on devrait aussi valoriser ces expériences et les partager ; ce serait n'être pas simplement sur des projets mais aussi sur des bilans, de façon à avoir une action la plus cohérente possible.

C'était le sens de cette intervention, qui bien sûr valide l'ensemble et le soutien de notre groupe pour ces subventions dans le cadre de ce dispositif national. J'espère simplement que les axes d'amélioration que j'ai donnés au début, c'est-à-dire la coopération avec l'ensemble des acteurs spécialisés dans ce domaine et bien évidemment la cohérence des projets pourront se poursuivre lors des prochaines distributions de subventions et des commissions concernées.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole, pour l'Exécutif, au maire Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Jean-Didier BERTHAULT, j'ai fait part, lors de ma précédente intervention, de mon souci de transparence et j'y veillerai, vous pouvez en être sûr, je m'y suis engagé, et Geneviève GARRIGOS également.

Depuis 2005, la Ville de Paris s'est engagée pour l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une gestion durable des déchets pour les populations qui en sont démunies dans les pays en développement : avec 69 projets soutenus dans 25 pays, pour un montant de 8,5 millions d'euros depuis 2005, l'accès aux services essentiels constitue une des priorités de la politique de solidarité internationale de Paris.

Ce soutien se fait dans le cadre de l'appel à projets Solidae, Solidarité internationale déchets, assainissement, eau, énergies, lancé en octobre 2019 et dont le jury s'est tenu le 14 septembre dernier. Ce dernier est composé de quatre adjoints à la Maire de Paris, co-rapporteurs de ce projet de délibération que je salue : mes collègues Colombe BROSSEL, Dan LERT, Florentin LETISSIER. Ce jury est ouvert aux représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris, aux directeurs des administrations concernées, aux représentants d'"Eau de Paris", du SYCTOM, du S.I.A.A.P. et des usagers des services publics parisiens.

Si la question porte sur le suivi de l'évaluation des projets, sachez que nous voyons les associations tous les six mois et qu'elles nous remettent un point d'étape tous les ans, un rapport technique et financier donnant lieu au versement. Une évaluation peut avoir lieu mais le contexte sanitaire rend difficile les missions de terrain en ce moment.

En ce qui concerne le côté des Parisiens des associations, parce que cette question se pose parfois, je veux rappeler l'engagement historique et pionnier de la Ville dans ces dispositifs créés en 2005, 2015 et 2018. Un travail est en cours avec la DDCT pour inciter les structures parisiennes à postuler en lien avec les Maisons de la vie associative et citoyenne de Paris.

Permettez-moi enfin de rappeler que la nouvelle édition de l'appel à projets Solidae a été publiée le 1er octobre pour une date limite au 16 décembre, une procédure reconduite avec quasiment le même règlement. Je vous invite à en informer les associations susceptibles de candidater.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 45).

2020 SG 29 - Subventions (65.000 euros) aux associations APIPD Casodom Cifordom Dife Kako ITM Opom et Unom.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 29 relatif à l'attribution de subventions d'un montant de 65.000 euros aux associations APIPD Casodom Cifordom Dife Kako ITM Opom et Unom.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe votera évidemment pour ces subventions à ces associations ultramarines que je connais bien et qui font toutes un travail formidable. Je pense en particulier au Cifordom et à Dife Kako.

Je veux également saluer le courage et la détermination de Mme Jenny HIPPOCRATE qui se bat depuis des années contre la drépanocytose, cette terrible maladie encore trop peu connue qui touche de nombreux originaires d'outre-mer.

Je voudrais également, puisque j'en ai l'occasion, faire un focus sur la prise en compte des Ultramarins à Paris, et en particulier sur la Direction générale à l'Outre-Mer et son service social, le C.M.A.I. DOM-TOM, Centre municipal d'accueil et d'information des originaires d'Outre-Mer créé en 1978.

Ces administrations créées et voulues par Jacques Chirac, alors Maire de Paris, avaient pour but de venir en aide à ces nombreux travailleurs venus de la France des Outre-Mer. Qu'en est-il de cette administration parisienne, dont l'ambition initiale était d'accompagner les Ultramarins, notamment dans leur recherche de logement, d'emploi, de formation et de stage pour leurs enfants ? Quels sont ses moyens actuels ? Quel est son bilan en matière d'accompagnement de nos compatriotes originaires de ces territoires français du bout du monde ?

S'il est fondamental d'aider le tissu associatif ultramarin à Paris et c'est un fait, cela ne doit pas se faire au détriment de cette structure créée en 1978 et dont l'objectif affiché par le Maire de Paris, Jacques Chirac à l'époque, était d'accompagner concrètement les Parisiens d'Outre-Mer. Il ne faudrait pas, dans l'intérêt des publics concernés, que l'on déshabille une structure administrative en confiant des missions de service public à des associations dont on sait que ce n'est pas la fonction.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, j'ai l'honneur de répondre à cette inscription sur le projet de délibération SG 29, lequel relève de la délégation de mon ami Jacques MARTIAL, Conseiller délégué chargé des Outre-Mer, qui s'excuse par ailleurs de son absence. Il préside actuellement en Guyane le jury du Festival du film des Outre-Mer.

La Ville de Paris a toujours mené une politique prenant en considération les difficultés auxquelles les Parisiens ultramarins peuvent se confronter, que ce soit en matière de santé avec la lutte contre la drépanocytose ou encore en matière d'insertion professionnelle des jeunes ultramarins pour qui la rudesse du changement n'est pas uniquement climatique.

Notre collectivité veille constamment à valoriser la culture pluridisciplinaire des Outre-Mer dans sa diversité. Outre la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage au mois de mai, nous veillons à ce que l'expression des arts ultramarins, qui enrichit la culture de notre ville, puisse se faire pleinement, comme en témoignent les subventions pour les actions culturelles.

Le projet de délibération SG 29 reconduit le versement de subventions à sept associations œuvrant principalement au bénéfice des Ultramarins de Paris pour un montant de 65.000 euros. Elles bénéficient globalement d'un renouvellement à la hausse de leur subvention. Ces subventions expriment la pérennité de notre soutien à l'endroit des Parisiens originaires des Outre-Mer.

Ces associations sont reconnues pour la qualité, la constance et la pérennité de leurs actions justifiant la reconduction de notre appui. Je vous remercie de voter en faveur de l'octroi de ces subventions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 29).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris au Dr Denis MUKWEGE.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 87 bis est relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris au Dr Denis MUKWEGE.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le vœu de l'Exécutif municipal concernant l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au Dr Denis MUKWEGE.

Je tiens à remercier d'abord l'ensemble des présidentes et des présidents des groupes politiques qui siègent au Conseil de Paris, et les groupes dans leur ensemble qui ont directement participé à l'élaboration de ce vœu. Je les nommerai : le groupe Paris en Commun, le groupe Communiste et Citoyen, le groupe Ecologiste de Paris, le groupe "Génération.s", le groupe Indépendants et Progressistes, le groupe Changer Paris et le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Ce consensus est suffisamment rare pour le signaler et témoigne de l'adhésion des élus du Conseil de Paris aux valeurs humanistes qu'incarne la Ville de Paris et pour lesquelles les Parisiennes et les Parisiens nous accordent leur confiance pour les défendre. C'est un honneur et surtout une responsabilité.

Je tiens à remercier particulièrement mes chers collègues Geneviève GARRIGOS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hélène BIDARD qui participent directement au suivi que nous portons à la situation du Dr Denis MUKWEGE.

Il est important de rappeler l'engagement du Dr Denis MUKWEGE, gynécologue. Il soigne et accompagne les femmes victimes de mutilations sexuelles au Sud-Kivu en République démocratique du Congo depuis plus de vingt ans maintenant. C'est une région encore aujourd'hui en proie à l'instabilité et à l'insécurité.

Le Dr Denis MUKWEGE a d'ailleurs reçu pour son engagement la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris en 2019, le prix Sakharov en 2014 et le Prix Nobel de la paix avec Nadia MURAD en 2018 pour leur effort afin de mettre fin à l'emploi de violences sexuelles en tant qu'arme de guerre.

Le Dr Denis MUKWEGE a fait l'objet de menaces de mort très sérieuses. Elles font suite à ses prises de position contre les meurtres de 18 personnes au Sud-Kivu en juillet 2020. A l'instar de nombreuses personnalités françaises et internationales, la Maire de Paris s'est personnellement mobilisée pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation du Dr Denis MUKWEGE.

Appelons à ce que soit rétablie une protection assurée par la mission d'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. En effet, la pandémie de la Covid-19 ayant atteint sa garde rapprochée, la protection du Dr MUKWEGE n'était plus effective. Grâce à cette mobilisation de la communauté internationale, dont l'engagement du Quai d'Orsay, cette protection de la Monusco a été restaurée le 4 septembre dernier.

Néanmoins, les menaces à son encontre restent préoccupantes dans le Sud-Kivu. La Ville de Paris maintient une alerte à son plus haut niveau et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens qui permettront d'assurer le maintien, quelles que soient les circonstances, de la protection de l'homme qui répare les femmes.

Dans ce contexte, la citoyenneté d'honneur renforcerait l'action de Paris et appuierait ses demandes de protection au niveau international. Nous demandons donc que la dignité de citoyen d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée au Dr Denis MUKWEGE.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Antoinette GUHL, pour une explication de vote d'une minute.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la 7e Commission, chers collègues, on viole en République démocratique du Congo, on viole pour détruire, on viole pour exterminer, on viole pour anéantir.

On viole des femmes, des filles, des fillettes, on viole des grands-mères. Le viol est utilisé comme une arme de guerre, une arme d'extermination massive.

Dire l'indicible, dénoncer les exactions, réparer l'irréparable, le Dr MUKWEGE, depuis de nombreuses années, écoute et recueille souvent la seule parole des victimes. Il soigne, il opère, il répare.

Il a permis de lever le tabou sur le terrorisme sexuel qui règne en RDC et demande l'instauration d'une juridiction internationale pour poursuivre les auteurs de ces massacres. Et pour cela, il est menacé de mort.

Pour rendre hommage à son courage, pour son action quotidienne, pour qu'une protection efficace lui soit apportée, le groupe Ecologiste de Paris affirme son soutien à la demande de l'instauration d'une juridiction internationale et se réjouit que nous fassions de ce grand homme, angevin d'adoption, un Parisien d'honneur.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Antoinette.

Je donne la parole à la présidente Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Monsieur le Maire, tout d'abord nous apportons et nous devons apporter unanimement notre soutien au Dr MUKWEGE qui est au chevet des femmes victimes de violences sexuelles dans la région du Kivu.

Je dois le dire, et Monsieur NGATCHA, je veux juste vous rappeler quelque chose. Je l'ai soutenu au Parlement européen. Nous l'avons reçu au Parlement européen, avant qu'il ne reçoive le prix Sakharov, dans une indifférence totale lorsque nous l'avons reçu pour dénoncer, comme vient de le dire très justement notre collègue Antoinette GUHL, ce terrorisme sexuel et les femmes comme arme par destination.

Et donc ce combat est ancien. Nous l'avons reçu et nous nous devons aujourd'hui de lui apporter notre soutien et notre protection. Le Dr MUKWEGE n'apporte pas uniquement des soins chirurgicaux, et vous avez eu raison de le rappeler, aux femmes victimes de ces atrocités qui détruisent une vie mais qui détruisent l'humanité. C'est aussi un espoir de reconstruction, parce qu'il s'élève contre les atteintes à la démocratie et à la dignité des peuples, parce qu'humaniste, le Dr MUKWEGE fait aujourd'hui l'objet de menaces de mort. Son combat nous oblige.

Son combat doit aussi nous éclairer sur les violences faites aux femmes. Je le rappelle, sur notre territoire, les violences sexuelles, les atteintes aux femmes explosent. Nous devons continuer à soutenir la libération de la parole des femmes. Et je le rappelle dans cette enceinte, il faut continuer à soutenir et accompagner ces femmes victimes de violence.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, l'hôpital créé par Denis MUKWEGE était initialement destiné à être une maternité, il s'est rapidement transformé en centre spécialisé dans la chirurgie réparatrice pour les femmes victimes de mutilations sexuelles. Des milliers de victimes en République démocratique du Congo ont été soignées par le Dr MUKWEGE et ses équipes. Le combat qu'il mène vise à réparer les victimes mais également à lever le tabou qui entoure les tortures subies par les femmes, les enfants, les bébés en République démocratique du Congo, et à dénoncer l'impunité qui touche les auteurs de ces crimes.

En 2018, alors qu'il reçoit le prix Nobel de la Paix pour son travail visant à mettre fin à l'utilisation du viol comme arme de guerre, il dénonce les actes barbares commis en présence de membres de la famille avec l'objectif de détruire la victime, la communauté et l'ensemble du tissu social. Après une première tentative d'assassinat en 2012, il fait de nouveau l'objet de menaces cet été.

Attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Denis MUKWEGE, ce n'est pas seulement participer à la protection qu'il mérite, c'est soutenir son combat acharné pour la défense des droits humains, c'est participer à la reconnaissance par la communauté internationale de ces crimes de guerre.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour que la citoyenneté d'honneur lui soit attribuée, d'autant plus que nous en avons eu nous-mêmes l'idée.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 86).

Je me réjouis que ce vœu soit adopté à l'unanimité. Cela honore bien sûr notre Assemblée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Maître Nasrin SOTOUDEH.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 88 bis relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Me Nasrin SOTOUDEH.

La parole est à Arnaud GATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Mes chers collègues, avant de présenter un second vœu ayant reçu l'adhésion de la totalité de l'hémicycle, je me permets de commencer par un point d'actualité.

Depuis le 5 juin 2020, le portrait de Farida ADELKHAH, anthropologue franco-irannienne condamnée à cinq ans de prison en Iran, est affiché sur la façade de l'Hôtel de Ville. La mobilisation internationale a abouti, le 4 octobre dernier, à sa libération temporaire. Je m'en réjouis, même si nous devons rester vigilants jusqu'à ce qu'elle soit totalement libérée.

La mobilisation de Paris est également très forte pour la citoyenneté d'honneur de Me Nasrin SOTOUDEH, dont la situation nous préoccupe beaucoup et pour laquelle je vous sou mets un vœu de la majorité municipale relative à sa situation.

Je tiens à remercier à nouveau l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris qui ont participé à l'élaboration de ce vœu, en particulier Aminata NIAKATÉ du groupe Ecologiste de Paris qui a accepté de retirer son vœu.

Je témoigne de ma reconnaissance à Francis SZPINER, cher Francis, maire du 16e arrondissement, qui a déployé sur la façade de sa mairie une banderole en soutien à Nasrin SOTOUDEH.

J'aimerais rappeler la situation dans laquelle se trouve Nasrin SOTOUDEH en Iran. Elle a déjà été emprisonnée pendant trois ans en 2009 pour avoir défendu des opposants à la réélection de Mahmoud AHMADINEJAD. Le 13 juin 2018, elle est de nouveau emprisonnée. Elle sera ensuite condamnée à plus de trente-trois ans de prison en 2019 pour avoir défendu, dans le cadre de ses fonctions d'avocate, une femme qui avait ôté son voile en public.

Face à cette condamnation, Me Nasrin SOTOUDEH a débuté une grève de la faim le 11 août 2020. Elle a souhaité attirer l'attention sur la situation des prisonniers politiques en Iran. Contrairement aux détenus de droit commun, ils n'ont pas été libérés en raison de la pandémie. Elle a depuis mis un terme à cette grève de la faim et a été admise à l'hôpital de Téhéran. Elle a cependant été de nouveau placée en détention sans avoir bénéficié des soins médicaux que sa situation requérait. Son état de santé est aujourd'hui très alarmant.

Hier, dans le cadre de l'opération "Les avocats dans la Cité", qui se tient jusqu'au 11 octobre, un tripode affichant le portrait de Nasrin SOTOUDEH a été installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je remercie le Conseil national des barreaux, sa présidente Christiane FÉRAL-SCHUHL, et le bâtonnier de Paris, Olivier COUSI, d'avoir soutenu cette initiative, ainsi que tous les Conseillers de Paris qui étaient présents hier.

Afin d'aller plus loin dans notre mobilisation, le Conseil de Paris émet le vœu que le portrait de Nasrin SOTOUDEH s'affiche de manière pérenne sur le tripode installé rue de Lobau.

La Ville de Paris est engagée auprès des Défenseurs des droits humains dans le monde. Sur proposition de l'Exécutif et de tous les groupes politiques, le Conseil de Paris fait le vœu qu'une lettre de la Maire de Paris soit adressée à l'ambassadeur d'Iran pour appeler à la libération immédiate de Me Nasrin SOTOUDEH.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Changer Paris votera bien évidemment ce vœu et ne doute pas que celui-ci fera l'unanimité dans notre enceinte.

La Ville de Paris doit en effet affirmer son soutien plein et entier à Me Nasrin SOTOUDEH. Célèbre avocate iranienne, pour son combat en faveur des droits humains, elle fait aujourd'hui l'objet d'un empilement de condamnations. A la suite de jugements opaques, non équitables, injustes, avec pour unique objectif de la réduire au silence.

Sa détention, dans des conditions déplorables, a de quoi nous inquiéter très sérieusement. A ce titre, la mairie du 16e arrondissement, et je tiens à saluer mon collègue Francis SZPINER, lui a affiché tout son soutien en installant sur sa façade une bâche demandant sa libération.

L'assignation à résidence sous bracelet électronique de la chercheuse franco-iranienne Fariba ADELKHAH nous démontre que les pressions de la communauté internationale peuvent parfois aboutir, du moins partiellement. La France ne doit pas relâcher sa pression sur l'Iran, concernant Me Nasrin SOTOUDEH.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue, et merci à toutes celles et tous ceux qui entouraient hier la Maire de Paris sur le parvis de l'Hôtel de Paris, notamment Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement et Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 87).

Encore une belle unanimité pour un vœu important.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Julian Assange.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour le vœu référencé n° 89 relatif à Julian ASSANGE, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Pardon, allez-y.

Mme Raphaëlle PRIMET. - En juillet 2019, Danielle SIMONNET avait proposé à notre Conseil un vœu pour attribuer la Citoyenneté d'honneur à Julian ASSANGE que nous avons, le groupe communiste, voté.

Aujourd'hui, notre groupe présente ce vœu qui demande à la Mairie de Paris d'interpeller le Président MACRON pour que la France agisse contre la menace d'extradition de Julian ASSANGE vers les Etats-Unis, et lui propose de l'accueillir et de le protéger.

En effet, il y a urgence. Le procès ASSANGE en Grande-Bretagne a pris fin le 1^{er} octobre et le verdict sera rendu le 4 janvier. ASSANGE est privé de liberté depuis 2012 après avoir vécu sept ans enfermé à l'ambassade d'Equateur. Il est incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh depuis le 11 avril 2019.

Je le redis, le travail de WikiLeaks a permis la révélation d'informations majeures qui ont servi le libre exercice d'un droit fondamental des peuples souverains, celui de savoir ce qui est fait en leur nom par des Etats gouvernants et des administrations qui leur doivent des comptes.

L'extradition de Julian ASSANGE sera un très mauvais signe pour la liberté de la presse et le droit d'informer, déjà mis à mal comme on le voit à travers les attaques et la répression envers d'autres journalistes et lanceurs d'alerte, comme Chelsea MANNING, Edward SNOWDEN et je vous épargne la liste malheureusement bien trop longue.

Julian ASSANGE, s'il est extradé aux Etats-Unis, risque jusqu'à 175 ans de prison. Autant dire que cela signerait son arrêt de mort.

A l'instar de nombreuses associations de droits humains, comme Amnesty international ou la Ligue des Droits de l'Homme, ainsi que Reporters sans frontières et des syndicats français de journalisme membres de la Fédération internationale de journalistes, Paris s'honorerait de prendre la défense de Julian ASSANGE car son sort nous concerne toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole au maire, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Raphaëlle PRIMET, avant de vous répondre, je tenais à remercier également Ariel WEIL qui était là hier. Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Raphaëlle PRIMET, je tiens à vous remercier pour ce vœu qui attire l'attention sur la situation de Julian ASSANGE, et de manière plus générale sur celle des lanceurs d'alerte. En effet, ils ont contribué ces dernières décennies à une meilleure information des citoyens. Ils ont permis des avancées considérables dans la lutte anticorruption et ont invité à davantage d'exigences dans le fonctionnement de nos démocraties. Ce réveil des consciences est un moyen de prévention pour les générations futures contre les dérives arbitraires des Etats. Nous savons que ce rôle les expose à des menaces et nous devons continuer à leur manifester notre soutien.

Depuis le 7 septembre dernier, le procès en extradition de Julian ASSANGE se tient à Londres. Les comptes rendus d'audience font état d'une santé psychologique précaire, inhérente à son séjour durant sept ans dans

l'ambassade de l'Equateur à Londres et sa détention consécutive. Soyez assurés, Madame la Conseillère de Paris, que nous restons attentifs à l'évolution de sa santé et au respect de son intégrité tant physique que psychique.

Dans l'attente du jugement qui sera rendu d'ici quelques semaines, il est nécessaire de conserver notre réserve. En effet, s'agissant d'une procédure judiciaire en cours dans un pays étranger, le respect de la séparation des pouvoirs consacré par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le respect de la souveraineté de l'Etat britannique s'opposent à ce que nous intercédions auprès du chef de l'Etat français.

A ce titre, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu qui va au-delà des prérogatives non seulement de Mme la Maire de Paris, mais également du Président de la République tant que la justice britannique n'aura pas statué.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole pour une explication de vote au maire Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que vient de dire Arnaud NGATCHA est extrêmement juste, le principe de la séparation des pouvoirs et le pouvoir de la Ville ne nous permettent pas de demander au Président de la République d'intervenir auprès de la justice d'un Etat souverain, dont la justice est démocratique.

S'il s'agissait d'un Etat totalitaire, ce principe de séparation des pouvoirs n'aurait pas de sens, mais la justice britannique doit statuer sur une mesure d'extradition. Nous devons lui faire confiance et je ne vois pas comment nous pouvons demander au Président de la République de piétiner le principe de la séparation des pouvoirs ; ce serait créer un précédent qui risquerait d'être fâcheux.

Voilà pourquoi nous voterons contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 89 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Nous passons au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2020 DJS 122 - Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de l'année 2020.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 122 relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de l'année 2020.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, si la convention avec la Fondation PSG, dont il est question dans ce projet de délibération, présente des activités particulièrement intéressantes, que ce soit sur le foot féminin, sur le parrainage des clubs amateurs ou encore sur la lutte contre le décrochage scolaire, il n'en demeure pas moins qu'elle propose l'attribution de la non modique somme de 100.000 euros.

Compte tenu de sa filiation, nous ne pouvons que nous interroger sur la capacité de la fondation PSG à mener ces mêmes activités avec le financement propre de ses mécènes. Toutefois, notre soutien au sport de proximité, au rôle fédérateur qu'il joue dans les quartiers populaires, à la déconstruction des stéréotypes de genre nous amène à choisir de voter favorablement pour ce projet de délibération.

Mais nous maintenons, Monsieur le Maire, notre soutien à toutes ces Parisiennes et ces Parisiens qui font vivre les clubs de sport de quartier et permettent par leur bénévolat la pratique du sport amateur. Pour les budgets de fonctionnement, comme pour les budgets d'investissements, nous souhaitons que les arbitrages budgétaires se fassent à la faveur du sport de proximité.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. le Maire, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, bonjour.

Merci, Madame GUHL, d'avoir souligné l'extrême efficacité de l'action de la Fondation du PSG. Je note votre plein dévouement au sport de proximité que je partage totalement et j'espère que vous serez entendue sur les arbitrages en sa faveur.

Concernant la Fondation, je ne vais pas resouliner l'ensemble des actions qui sont menées par la Fondation du PSG, mais je vais quand même me permettre d'en souligner quelques-unes, qui justifient aussi du montant sur lequel vous vous interrogez, parce qu'ils prennent part au dispositif que la Ville met en place sur du sport de proximité, notamment dans le cadre de la promotion de la pratique du sport féminin et du football féminin avec les mercredis du sport et les dispositifs Foot d'elles.

Il y en a beaucoup d'autres et je vais vous éviter l'ensemble de ces mesures, mais vous avez parlé du dispositif des clubs filleul.e.s. C'est vrai pour les garçons mais aussi pour les clubs féminins et ils organisent dans ce cadre de nombreux après-midi dans lesquels les joueurs et les joueuses du PSG - on parle évidemment souvent plus des joueurs extrêmement médiatiques de cette équipe mais les joueuses sont tout aussi remarquables de par leurs résultats et leur investissement - et ils et elles viennent régulièrement dans ces après-midi dédiés au club filleul.e.s., où il y a en moyenne plus de 250 jeunes footballeurs qui participent à ces après-midi, sachant qu'il y en avait à peu près une quinzaine l'année dernière.

Evidemment, je ne peux pas oublier de mentionner l'Ecole rouge et bleue sur le TEP Reverdy qui connaît aussi quelques difficultés vu son implantation, mais qui participe évidemment au développement du foot dans un quartier populaire de la ville de Paris et du 19^e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'action de la Fondation et nous espérons qu'elle continuera à se développer avec la même vigueur.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 122).

2020 DJS 146 - Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux - Modification du contrat de DSP avec le groupement (Fédération Française de Tennis - société Soccer 5 France) et signature du contrat afférent.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet DJS 146 relatif au centre sportif parisien de l'île de Puteaux - Modification du contrat de D.S.P. avec le groupement Fédération française de tennis - société Soccer 5 France et signature du contrat afférent.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, un peu d'attention pour un sujet un peu complexe. Il n'a pas trop à voir avec le sport et ce n'est pas tellement M. RABADAN qui est responsable de ce projet de délibération, d'ailleurs c'est quelque chose qui a été fait avant qu'il ne prenne ses fonctions.

Une bonne partie de l'espace de l'île de Puteaux appartient à la Ville de Paris, même si c'est la Ville de Puteaux qui a la responsabilité des règles d'urbanisme de cette île.

Lors de la dernière mandature, nous étions opposés à un projet de D.S.P. sur cette parcelle qui entraînait une modification de l'espace occupé par des activités sportives et notamment une imperméabilisation des sols avec la construction de terrains de tennis couverts et d'un terrain de foot couvert aussi.

Depuis, la Ville de Puteaux a modifié son P.L.U. qui rend le projet lié à cette D.S.P. incompatible avec le P.L.U. Le problème n'est pas par rapport à cela et nous maintenons toujours notre opposition, mais il est plutôt de nature économique qui est que ce projet de délibération introduit une clause que l'on pourrait appeler de manière assez rapide de nationalisation des pertes en cas d'échec de la D.S.P.

Je vais la lire parce qu'il est plus facile de la lire que de faire de longs discours. C'est la clause 12-2.2 : "Résiliation par défaut d'autorisation d'urbanisme. Dans l'hypothèse où, à l'issue d'une période de dix-huit mois à compter de la date de dépôt de la première des demandes, les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des investissements précisées [...] soit l'incompatibilité du P.L.U., soit un refus de la Ville de Puteaux, avec la

réalisation du programme d'investissements tel qu'envisagé ou tel que modifié d'un commun accord entre les parties, la convention sera résiliée de plein droit." Le problème n'est pas là mais par la suite : "En cas de résiliation de ce contrat, tout est à la charge de la Ville." On se demande pourquoi on introduit une clause en défaveur de la Ville, il suffit de laisser la convention ancienne plutôt que d'introduire quelque chose qui induirait à la Ville de payer quelque chose dont elle n'a pas la responsabilité puisque ce n'est pas elle qui a modifié le P.L.U.

Je lis : "Le déléguant, c'est-à-dire la Ville de Paris, devra alors indemniser le délégué des éventualités de pertes d'exploitation supportées durant la période d'exploitation." Cela veut dire que, s'il y a un échec, la Ville de Paris devra tout rembourser, y compris une partie des investissements si ces investissements avaient eu lieu. Cela veut dire qu'en cas de non-respect du P.L.U. et d'annulation des investissements, il faudrait détruire les investissements et ce serait aussi à la charge de la Ville. Nous ne comprenons donc pas pourquoi une telle clause est rajoutée dans ce contrat, il suffit de garder le contrat ancien.

Je lis la fin : "Le délégataire ne pourra être pénalisé pour la non-réalisation des investissements prévus du fait du défaut des autorisations d'urbanisme." Tout cela nous pose problème et nous demandons le retrait de ce projet de délibération, dans l'attente que tous les recours qui sont entre la Fédération française de tennis et la Ville de Puteaux soient terminés. Après nous verrons ce que nous aurons à faire. Nous pensons que ce n'est pas le moment de voter une clause qui entraînerait des charges pour la Ville, alors que ce n'est pas nécessaire et surtout que ce n'était pas demandé. Je vous demande donc, s'il n'y a pas le retrait de ce projet de délibération, de voter contre.

C'est un sujet un peu ardu, c'est toujours difficile de lire les contrats, mais c'est parfois important quand on trouve des clauses léonines.

Merci de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur GLEIZES.

J'indique juste que j'ai changé de masque parce qu'apparemment on ne m'entendait pas très bien ; j'avais essayé de le mettre pour que l'on puisse me lire à distance mais c'est raté.

Je vais essayer d'expliquer mon point de vue qui diffère un peu de celui de M. GLEIZES. Je comprends qu'il puisse s'interroger mais je vais reprendre un peu la genèse du projet de Puteaux.

Vous l'avez spécifié, Monsieur GLEIZES, la Ville a décidé en 2016 et a voté favorablement le fait de confier la gestion d'une délégation de service public pour la rénovation de ce site sportif important. C'est une délégation de service public nécessaire, parce que je rappelle qu'il y a quatre terrains de grands jeux, dont nous sommes en souffrance à Paris pour le football et le rugby, que nous avons besoin de ces terrains et notamment qu'ils soient rénovés.

Il y a eu effectivement ensuite un accord de la Ville de Puteaux sur le projet, présenté à la fois par le groupement de la Fédération française de tennis et d'UrbanSoccer, et un revirement de situation, vous l'avez spécifié M. GLEIZES, pour une demande de modification du P.L.U. de la Ville de Puteaux qui a été effective et qui rendait en l'état la réalisation du projet impossible.

Je tiens à vous signaler quand même avant cela que, lorsque j'ai pris mes fonctions, ayant été alerté sur le sujet, j'ai contacté le cabinet de la maire de Puteaux, qui d'abord m'a renvoyé à fin août car elle était en vacances, ce qui est son droit le plus absolu, mais depuis nous n'avons plus eu de nouvelles. Nous avons essayé d'entamer une discussion pour comprendre pourquoi une modification du P.L.U. avait été demandée et exécutée par l'E.P.T. dépendant de l'île de Puteaux.

Le problème, Monsieur GLEIZES, pour répondre à votre interpellation, est le suivant. Aujourd'hui, si nous ne modifions pas la D.S.P. par la clause que vous avez lue attentivement, le projet ne peut pas se faire. S'il ne se fait pas, nous avons un problème déjà parce que nous ne respectons pas l'engagement qui a été fait et nous devons indemniser le groupement si le projet ne va pas à son terme. Aujourd'hui, ce que cette clause permet, c'est qu'il y ait un délai lié au recours juridique engagé par la Fédération française de tennis et UrbanSoccer, afin d'obtenir les décisions juridiques qui permettront, et c'est le chemin que cela semble prendre, de réaliser ce projet en retirant les arrêtés et les modifications du P.L.U. qui empêchent actuellement le projet de se faire.

Dans tous les cas, si nous ne faisons rien aujourd'hui et si nous ne votons pas cette clause, la Ville devra indemniser le groupement qui a été titré pour effectuer cette D.S.P. sur l'île de Puteaux. C'est en ce sens que nous avons donné un délai de dix-huit mois. Evidemment, si les décisions juridiques donnaient raison à la Ville de Puteaux et validaient la modification du P.L.U., le projet ne se fera pas ; dans ce cas, nous devons indemniser aussi le groupement, comme je l'ai dit. Et si ce n'est pas le cas, la décision juridique permettra, et on l'espère, à ce projet de se réaliser, et il n'y a aucune raison que la D.S.P. n'entre pas en vigueur. Cependant, nous avons été obligés de la décaler de deux mois pour insérer cette clause et permettre au projet de se faire.

C'est pourquoi je vous demanderai de voter ce projet de délibération pour nous mettre en conformité avec ce qui a été voté par cette Assemblée précédemment.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 146).

Je vous remercie.

2020 SG 2 - Convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 2 concernant une convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8e).

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont cette vertu d'accélérer des projets trop longtemps repoussés et pourtant attendus des Parisiens et des Parisiennes. Le Grand Palais fait partie de ces projets.

Si l'objet de ce projet de délibération ne porte pas sur la restauration d'envergure du monument, celle-ci est tout simplement une première en cent vingt ans d'existence. Ce sont ainsi 466 millions d'euros qui seront consacrés à la remise en état du Grand Palais qui a subi les assauts du temps et de la pollution. Au-delà des premières polémiques sur les dépenses des chiffrages de travaux, nous nous réjouissons que ce haut lieu culturel retrouve sa splendeur d'ici 2025. Entre-temps, le monde entier pourra prendre plaisir à y suivre les épreuves d'escrime et de taekwondo pendant l'été 2024.

Le présent projet de délibération concerne un autre volet de cette réhabilitation d'ampleur, à savoir le réaménagement des abords du Grand Palais. Aujourd'hui, les environs immédiats sont assez hostiles pour les piétons : la traversée entre le Petit et le Grand Palais n'est pas suffisamment sécurisée. L'avenue du général Eisenhower a été fermée à la circulation, sans que des aménagements n'aient été réalisés dans le jardin de la Nouvelle-France qui nécessite des travaux de remise en état important.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques permettra de dégager 5 millions d'euros financés par la Société de livraison des ouvrages olympiques pour réhabiliter les environs du monument et en améliorer l'accessibilité. Tous les points que j'évoquais à l'instant seront traités. Les trottoirs devant le Palais de la Découverte seront enfin remis à neuf.

La mairie du 8e sera soucieuse d'associer les habitants à l'opération de réaménagement. Une concertation préalable va bientôt se tenir pour entendre l'avis des riverains sur les principaux objectifs de l'opération. Une exposition en mairie sera réalisée et un registre permettra de recueillir toutes les suggestions. Nous sommes encore très en amont de l'opération qui ne devrait débuter qu'en 2023, mais les habitants continueront d'être associés aux prochaines phases au fur et à mesure que le projet sera plus précisément défini.

Toutefois, quelques inquiétudes demeurent, notamment quant aux modalités de la piétonisation définitive de l'avenue Eisenhower en fonction du schéma de réinstallation du commissariat central du 8e arrondissement. C'est d'ailleurs un point de vigilance important pour nous, la reconfiguration de l'avenue doit être conforme aux besoins des policiers. Je pense bien entendu aux accès pour les véhicules de police, afin que leur temps d'intervention ne soit pas dégradé dans ce périmètre aussi sensible.

Autour de notre maire d'arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, nous sommes heureux de constater que petit à petit nos appels en faveur d'une large réhabilitation du jardin des Champs-Élysées sont enfin entendus. Il s'agit d'un espace vert aussi grand que le parc André-Citröen dans le 15e arrondissement, mais pourtant bien moins connu ; les piétons le traversent mais ne s'y attardent pas. Il faut reconnaître que la végétation et les cheminements souffrent d'un manque d'investissements de plusieurs décennies, notamment sur la partie sud du jardin des Champs-Élysées.

Des études d'architecte ont récemment mis en lumière la pertinence de créer la continuité entre le jardin des Tuileries et le rond-point des Champs-Élysées. Ce serait un véritable poumon vert pour le centre-ouest de Paris. Nous comptons sur cette mandature pour en faire une réalité.

En un mot et pour conclure, je souhaite évoquer la statue de Jeff KOONS, "Bouquet of Tulips". La presse s'est récemment fait l'écho de possibles fissures sur la statue. Une visite des services de la Ville n'a révélé que la présence de fientes de pigeons. Les deux choses ne sont pas incompatibles, hélas, et nous appelons donc à la vigilance sur le parfait entretien de ce monument récent, rappelons-le à la mémoire des victimes des attentats de 2015.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération qui est la preuve que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est aussi synonyme d'amélioration du cadre de vie sur le plus long terme.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, vous ne serez pas surpris mais moi, je ne voterai pas ce projet de délibération.

Evidemment, il s'agit juste d'une convention d'objectifs pour l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais. On peut même se dire que, grâce à la SOLIDEO, on va avoir 5 millions d'euros pour réaliser des travaux de réaménagement des espaces publics aux abords tel le jardin de la Nouvelle-France, améliorer la qualité paysagère, piétonniser l'avenue de Churchill, rénover le trottoir Roosevelt. Pourquoi être contre tout cela, même si, de vous à moi, je ne sais pas si dans les travaux de réaménagement la priorité est bien à ces quartiers du 8^e arrondissement.

Mais surtout, dans le cadre des Jeux Olympiques, vous n'avez cessé de nous dire qu'il s'agirait de jeux sobres et durables. Or, vous le savez comme moi, les jeux ne seront ni sobres ni écologiques. Durable oui, durable sera la facture. Durable sera la facture à la fois financière pour le contribuable, pour l'Etat, pour les collectivités, et aussi la facture en termes d'empreinte écologique.

Dernièrement, il y avait une tribune extrêmement intéressante - je vous invite à la lire ou à la relire - qui disait clairement qu'il est irresponsable de dilapider l'argent public dans une opération de prestige pharaonique. Elle était signée par une trentaine d'intellectuels et personnalités politiques, allant d'Isabelle BARBÉRIS à Luc FERRY, Fabien OLLIER, Annie SUGIER et bien d'autres. Franchement, personne ne peut nier, en ce contexte de crise sanitaire inouïe provoqué par l'épidémie mondiale de Covid-19, qu'on sait tous et toutes que le budget des Jeux Olympiques de Paris 2024, prévu initialement à 6,6 milliards d'euros, va totalement exploser.

D'abord, tous les budgets de tous les J.O. auparavant ont explosé. Je rappelle, par exemple, que les J.O. de Tokyo, qui devaient être vraiment exemplaires en termes de sobriété économique, ont déjà pris 2 à 5 milliards d'euros, rien que pour leur report d'un an et la facture s'élève à 18 milliards d'euros pour Tokyo. Dix-huit milliards d'euros ! Vous savez donc très bien que l'on ne sera pas à 6,6 milliards d'euros.

Franchement, l'Etat et notre collectivité ont mieux à faire que de s'aligner sur ce soi-disant idéal olympique, comme le dit la tribune, longtemps rongé par l'affairisme, la corruption, le dopage. A défaut de pouvoir enrayer les crises en cascades que subissent les Français, l'Etat n'a pas vocation à garantir la santé financière des partenaires ou sponsors officiels des Jeux. Voilà ce que dit cette tribune. Et ils dénoncent bien sûr les prétendus jeux verts et le bilan carbone record qui sera assuré.

En fait, les Jeux Olympiques, et la SOLIDEO en est une déclinaison, c'est finalement un immense partenariat public-privé. Et dans les partenariats public-privé, il s'agit toujours finalement de faire en sorte que l'argent public serve les intérêts privés : c'est une subvention par l'argent public pour les intérêts privés parce que les seuls gagnants seront les sponsors.

Alors, pour le Grand Palais, il y a deux scandales. Il y a d'abord la somme colossale et le budget qui explose sur les travaux du Grand Palais. Je sais bien que ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, qui est juste sur les travaux aux abords, mais comment occulter le cœur du sujet ? Et il y a le scandale écologique, qui a été très bien relaté par Jérôme GLEIZES hier sur le pseudo-Grand Palais Ephémère, qui sera, lui, durable, pas au sens écologique mais au sens d'un abandon durable d'un immense espace vert.

Je vous le dis, il faut abandonner ces Jeux Olympiques. Il faut y renoncer ! C'est une mesure responsable que de renoncer à ces Jeux Olympiques dans ce contexte actuel et de prendre le temps de repenser une manifestation internationale du sport. Parce que dans le contexte des pandémies mondiales, on pensera peut-être être sortis du Covid, mais on ne sait pas les autres virus qui peuvent arriver.

On doit donc repenser ces manifestations d'un point de vue des pandémies et d'un point de vue de leur empreinte carbone. Ces déplacements aussi nombreux avec ces émissions de gaz à effet de serre sont des aberrations. Puis les travaux ne correspondent pas aux besoins de la population. Franchement, l'urgence n'est pas de faire des événements pharaoniques qui ne correspondent pas à l'intérêt général.

Je ne m'inscrirai pas sur les autres projets de délibération, je vous en ferai grâce, mais quand on voit que l'autre projet de délibération juste après porte sur les travaux sur les sites dédiés aux entraînements, pourquoi avons-

nous besoin des J.O. pour enfin entretenir l'ensemble de nos équipements sportifs ? C'est honteux. Pour l'autre projet de délibération, pourquoi avons-nous besoin des Jeux Olympiques pour pouvoir financer "Médecine pour tous" et expérimenter le sport sur ordonnance ? Pourquoi il a fallu attendre les J.O. pour qu'il y ait une réflexion sur les politiques sportives ?

Je voterai contre ce projet de délibération et je trouve honteux que l'on fasse du "citizen washing", du "greenwashing" sur ces Jeux Olympiques qui constituent toujours une immense gabegie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, mes chers collègues.

Nous abordons, au travers de ce projet de délibération, la question très importante des aménagements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aussi à leur héritage, c'est-à-dire les équipements et aménagements qui resteront lorsque les Jeux Olympiques seront passés.

Comme vous le savez, le groupe Ecologiste reste très réservé sur l'accueil des J.O. et sera particulièrement exigeant sur les conditions écologiques et sociales de l'organisation de cet événement.

Plus particulièrement sur ce projet de délibération, et comme nous aurons l'occasion de l'exprimer au travers d'un vœu déposé en 1^{re} Commission à ce Conseil, nous regrettons que le Grand Palais, un site culturel essentiel, soit obligé d'être délocalisé pour accueillir certaines épreuves des J.O., privant ainsi les habitantes et habitants de notre capitale de l'un de ses poumons verts au Champs de Mars.

Le projet de délibération proposé ici porte sur l'amélioration de l'espace public aux abords du Grand Palais pour prendre en compte les travaux qui vont être réalisés pour l'accueil des J.O. Nous regrettons ce choix car il aurait été envisageable de reporter les épreuves prévues au Grand Palais sur d'autres sites, en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne notamment, pour faire bénéficier d'autres territoires moins favorisés de la création de nouveaux équipements et de l'aménagement de l'espace public.

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole au maire, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à quelques interrogations et notamment à vous, Monsieur RAIFAUD.

J'ai bien entendu votre position et vous avez tout à fait raison d'être vigilant. Je voudrais seulement spécifier quelque chose : le Grand Palais n'est pas déplacé pour les Jeux Olympiques ; il est déplacé, pour y faire des travaux de rénovation importants, sur le Grand Palais Ephémère qui durera jusqu'en 2025, et les J.O. profiteront effectivement également de cette structure pour y faire des épreuves. Je voulais le redire parce que c'est la réalité de la chose : le Grand Palais Ephémère va servir à accueillir, comme mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE l'a dit hier, la programmation du Grand Palais pour qu'il ne la perde pas.

Par ailleurs, sur le nombre d'épreuves et votre questionnement sur la capacité à mettre des épreuves dans d'autres territoires, c'est une question qui s'est posée et qui se pose encore. Car n'en déplaise à Mme SIMONNET, à qui je répondrai après, nous cherchons à faire des économies pour tenir justement le budget que nous avons engagé dans les conditions actuelles. Une épreuve nouvelle sur un site nouveau amène énormément de dépenses. C'est pour cela que dans la revue de projets, nous essayons de concentrer l'ensemble des sites et ce sera le cas du Grand Palais puisqu'il y aura aussi des épreuves à la Concorde. C'est dans cet objectif que s'inscrit ici la convention pour laquelle on doit s'exprimer.

Madame SIMONNET, je ne vais pas reprendre l'ensemble de vos points puisqu'on a bien compris que vous avez fait juste un plaidoyer contre les Jeux Olympiques et Paralympiques. Je le redis...

Si. Je commence à avoir un peu l'habitude mais je sais que j'en aurai encore l'honneur pendant quelque temps.

Je voulais juste dire que c'est dommage. On signe une convention où la SOLIDEO permet la réfection, j'entends vos interrogations sur l'opportunité mais en tout cas une réfection nécessaire, comme l'a dit la mairie du 8^e arrondissement, et même là vous trouvez à contester la pertinence de cette convention qui permet de rénover l'espace public parisien. Voilà ce que je voulais souligner.

Enfin, je voulais dire à M. BALADI, que je remercie de son intervention, qu'il ne faut pas oublier qu'il y aura au Grand Palais, durant les Jeux Olympiques, l'escrime et le taekwondo mais aussi l'escrime en fauteuil et le para-judo. Ce sont les Jeux Olympiques et Paralympiques, il ne faut jamais l'oublier et je tenais donc à le souligner.

Effectivement, comme pour le prochain projet de délibération à venir, il me semble que cette convention est utile : elle amène du financement notamment pour rénover un lieu qui aura besoin de l'être - cela a été spécifié et je ne vais pas reprendre chaque point et chaque objet des travaux - dans un environnement qui va accueillir beaucoup

de monde en 2024. Il en accueille déjà dans les conditions normales et c'est évidemment assez particulier en ce moment.

Je vous invite à signer et voter favorablement pour cette convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 2).

2020 SG 3 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la Solidéo et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 3 concernant une convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement.

Je donne la parole au maire, Geoffroy BOULARD.

Il n'est pas là et je donne la parole à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Nous délibérons sur le 2020 SG 3 qui nous demande de valider une convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024. Bref, des engagements pour rénover des sites d'entraînement retenus pour notamment financer deux centres sportifs dans le 18e arrondissement : le centre sportif Bertrand Dauvin et le centre sportif des Poissonniers.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que la SOLIDEO ne finance qu'à peine la moitié du montant des travaux sur les quatre sites retenus, la Ville devant financer le reste, ce que se garde bien de dire l'Exécutif dans l'exposé des motifs qui nous est présenté.

Le reste à charge pour la Ville de Paris est de 10,32 millions d'euros. C'est un plan de financement qui est très bancal et le projet de délibération prévoit que la Ville puisse solliciter d'autres sources de financement pour rénover ces équipements, mais aucun montant n'est communiqué alors même que les premiers chantiers doivent débuter en 2021.

Ce reste à charge est colossal et la conséquence de l'idéologie de la mairie de Paris, qui a refusé le sponsoring de Total, entraîne inéluctablement une charge supplémentaire sur les finances publiques et donc le contribuable parisien.

Ce reste à charge est d'autant plus préoccupant qu'il survient dans un contexte de difficultés budgétaires et de modifications en conséquence de la carte des sites d'accueil des Jeux. Au vu du contexte sanitaire et économique lié à la crise, Paris 2024 a pris la décision de faire un plan d'économie correspondant à 10 % du budget d'organisation des Jeux, 300 à 400 millions d'euros d'économies qui doivent permettre d'anticiper de nouveaux aléas.

En gros, ce que nous avons sur la table aujourd'hui, mes chers collègues, c'est Anne HIDALGO qui veut financer Anne HIDALGO pour les rénovations qu'Anne HIDALGO n'a jamais su faire sur les équipements sportifs. Se pose la question de la viabilité économique de ces Jeux, en conséquence de quoi, mes chers collègues, on n'aura de cesse de répéter que tout ceci nous paraît très bancal, que tout ceci est dans l'à peu près, voire un peu l'amateurisme. On ne sait plus quels sont les sites retenus entre Le Bourget, le Stade de Saint-Denis qui expose déjà avec plus de 60 millions d'euros de...

Pardon ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Continuez, cher collègue.

M. Rudolph GRANIER. - C'est difficile mais on va essayer.

La facture, on le sait, s'adressera aux Parisiens. Vous nous expliquerez, d'ailleurs je ne sais pas ce que vous pourrez nous expliquer une fois que la facture sera arrivée dans la boîte aux lettres des Parisiens.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'aborder ce projet de délibération, je voudrais évoquer la situation très préoccupante, très inquiétante dans laquelle est le sport français. Depuis le mois de mars, le sport français est à l'arrêt. Les installations sportives ont été fermées au mois de mars, une partie a repris pendant l'été et depuis maintenant quinze jours, piscines et gymnases sont fermés pour les adultes. Evidemment, on les a maintenus pour les scolaires et les enfants, c'est une bonne chose.

Je voudrais vous dire que les bénévoles, qui se sont mobilisés pour présenter des protocoles sanitaires très pointus, très détaillés et qui se sont engagés pour reprendre l'activité, sont aujourd'hui très désabusés. Je voudrais d'ailleurs signaler au passage qu'aucun cluster n'a été trouvé dans le sport et dans les installations sportives : sur 25 millions de pratiquants dans les installations sportives, il y a eu seulement plus de 200 cas positifs, ce qui fait un taux d'incidence de 0,5 %. Mais nous avons aujourd'hui un nouveau chiffre qui est encore plus inquiétant : c'est la baisse de la pratique et du nombre de licenciés puisque les fédérations annoncent une baisse de 25 % de licenciés.

Je veux bien que l'on parle de l'héritage, de l'équipement, mais la priorité est un plan d'urgence national pour les associations sportives, pour les bénévoles et aussi pour les collectivités, comme la nôtre, qui veulent les accompagner avec la volonté de construire des nouveaux équipements.

Je voudrais aussi rappeler, chers Jean-François MARTINS et Pierre RABADAN, que la collectivité parisienne est toujours la ville la moins dotée en équipements sportifs par rapport au nombre d'habitants et aux demandes. L'ensemble des maires d'arrondissement est confronté avec grande frustration à des réponses négatives au développement de l'activité physique et sportive à Paris.

J'en viens à ce projet de délibération. Ce projet de délibération, c'est l'essence de l'engagement du groupe Communiste pour soutenir la candidature de Paris, c'est-à-dire l'héritage, l'idée que les Jeux Olympiques permettent le développement de la pratique physique et sportive pour toutes et tous. D'ailleurs Laura FLESSEL s'était engagée à plus de 2 millions de nouveaux pratiquants. Pour accueillir ces nouveaux pratiquants, il faudra faire un effort conséquent d'équipements du territoire, sinon on n'y arrivera pas et, encore une fois, ce sera une nouvelle frustration pour le mouvement sportif qui sera pénalisé.

Evidemment, nous soutenons la rénovation de ces quatre sites : Max Rousié dans le 17e pour le judo, le centre sportif des Poissonniers dans le 18e pour le volley-ball, le centre sportif Bernard Dauvin dans le 18e pour le pentathlon moderne et la piscine Georges Vallerey. Nous nous y étions engagés. C'est plus de 11 millions d'euros que la Ville recevra de la SOLIDEO pour ces équipements. Ces centres d'entraînement serviront évidemment aux athlètes pour les Jeux Olympiques, mais après aux clubs parisiens et c'est ce qui est bénéfique et très important.

Mais comme je l'ai dit, ce n'est pas suffisant. Mon cher Pierre RABADAN, j'ai ici la bible, qui avait été écrite par Anne HIDALGO et Jean-François MARTINS, et dans laquelle est précisé concernant l'équipement et ce que l'on évoque aujourd'hui : "La Ville s'engage à un équipement sportif par arrondissement, deux parcours sportifs et quatre centres sportifs rénovés." Nous avons ici les quatre centres sportifs rénovés mais quelle est la suite ? La suite, c'est l'idée d'un équipement sportif par arrondissement. C'est l'idée que l'on fasse des parcours sportifs.

Là où je m'interroge, c'est évidemment sur ce que la Ville va mettre par la suite, parce que ce sont des équipements qui existent, mais ce n'est pas suffisant car on a besoin de nouveaux équipements. Et nous avons besoin très rapidement de votre feuille de route et d'avoir une vision sur le budget. La Ville s'était engagée, dans ce plan qui s'appelle Transformation olympique, à 1 milliard d'euros d'investissements sur les équipements sportifs. Ce que j'espère, c'est qu'on puisse rapidement identifier pour le plan d'investissement de la mandature où va aller ce 1 milliard d'euros et ce sera l'effet olympique.

Notamment dans le 12e arrondissement où j'ai cette délégation, nous avons un vrai sujet. Dans le Bois de Vincennes, il y a Persching qui est complètement dégradé, le Polygone qui est un vivier de terrains de jeux d'extérieur très intéressant pour le foot, le rugby et d'autres sports comme le base-ball. Nous devons développer ces sites.

Comme je l'ai évoqué avec Jérôme COUMET, qui préside la S.E.M.A.P.A., un gymnase-pont, qui devait exister porte de Vincennes, ne pourra pas se faire et il faut absolument en contribution un équipement sportif de danse, de boxe ou d'arts martiaux. Je pense aussi à Léo Lagrange qui est un site en dégradation et qui était prévu dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Tous ces équipements doivent être au cœur de notre réflexion, ils doivent être au cœur de notre engagement. C'est cela la transformation olympique. C'est cela l'héritage que nous devons construire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Président Nicolas BONNET.

Je donne la parole Jean-François MARTINS qui est, comme vous, passionné.

M. Jean-François MARTINS. - Mais cela se voit moins sur moi que sur Nicolas BONNET, malheureusement ! Le sumo n'est pas une discipline olympique, cher Emmanuel, à mon grand regret.

Chers collègues, l'esprit, dans lequel cette Assemblée, dans sa très grande majorité et à quelques exceptions près, s'est engagée dans les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2015, disposait que nous ne voulons pas les Jeux pour l'orgueil, pour l'ego, ni même pour le plaisir réel de retrouver le plus bel événement du monde à Paris cent ans après. La raison pour laquelle notre Assemblée collectivement s'est engagée dans cette aventure olympique est précisément pour accélérer les transformations dont Paris avait besoin.

C'est la transformation écologique - je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en reparler dans le mandat, que ce soit des boucles cyclables ou de la baignabilité dans la Seine - et les transformations du Grand Paris et les inégalités territoriales à l'échelle de Paris même. Ces Jeux, nous nous sommes collectivement engagés à dire, je ne parle même pas de la précédente majorité mais très largement de cette Assemblée : utilisons ce levier des Jeux Olympiques pour résoudre des problèmes.

L'un de ces problèmes, c'est la pratique à l'accès sportif et aux équipements sportifs, et en priorité dans les quartiers populaires. Est-ce que ce projet de délibération vient sanctionner ? Tout comme hier, les projets de délibération présentés par Carine ROLLAND commençaient à matérialiser ce que seraient, par exemple, les Olympiades culturelles. Aujourd'hui, ces projets de délibération, après deux ou trois ans de travail et de débats, viennent matérialiser que les engagements, que nous avons pris tous ensemble, dans l'aventure olympique deviennent réalité.

Nous avons dit aux Parisiens : avec les Jeux, des équipements sportifs de proximité, qui en ont bien besoin et notamment dans les quartiers populaires, seront rénovés. Ce projet de délibération dit une chose aussi simple que cela : cette Ville, ses élus qui se sont engagés sur l'aventure olympique tiennent leurs engagements.

Avec 11 millions d'euros, sur des sites qui en ont besoin, telle la piscine Georges Vallerey, ex-piscine des Tourelles, qui a accueilli les Jeux Olympiques de 1924, qui a accueilli Johnny Weissmuller, le Tarzan qui n'était encore à l'époque qu'un athlète olympique, verra une rénovation dont le Nord-Est parisien et le 20e arrondissement ont besoin. Mais ce sont aussi des sites comme le gymnase des Poissonniers, qui est un gymnase et un centre sportif qui a bien besoin d'une rénovation et sur lequel les associations mènent à la fois un travail scolaire, un travail d'éducation populaire et évidemment un magnifique travail sportif. Et c'est le cas pour le centre sportif Bertrand Dauvin, qui a fait l'objet d'une première rénovation et qui manquait sur ses surfaces intérieures.

Mes chers collègues, soyons fiers, nous allons collectivement tenir la promesse que nous avons faite aux Parisiens en nous engageant dans ces Jeux. Ils vont transformer leur vie concrètement avec des établissements publics sportifs rénovés. Réjouissons-nous. Merci à Pierre RABADAN de mener ce combat avec l'énergie qui permet de transformer les engagements de l'ancienne Assemblée en réalité concrète de cette nouvelle.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci pour ce discours passionné, cher Jean-François MARTINS.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur le détail de ce projet de délibération, la rénovation de quatre centres sportifs, dont une piscine dans le 20e arrondissement. Cependant, j'aimerais relever un point de méthode qui nous embête, Ecologistes, qui est que l'on met dans le même paquet quatre projets qui sont différents. Ma collègue Antoinette GUHL vous parlera tout à l'heure de la piscine du 20e arrondissement où il y a des choses à redire. Alors que dans le 18e arrondissement, par exemple, nous sommes contents des rénovations qui vont avoir lieu.

En mettant comme cela ces quatre projets dans le même projet de délibération, si on est contre l'un et que l'on voterait contre, quelque part on jetterait le bébé avec l'eau du bain parce qu'il y a dedans des rénovations qui nous apparaissent utiles. Donc, je propose, pour les prochains projets de délibération de ce type, que l'on scinde par projet, que l'on puisse se prononcer par projet sur ce qui va, ce qui ne va pas et qu'il faudrait amender. Cela me semble une bonne manière démocratique. C'était donc sur la question de la méthode.

Sur le fond, je vais me contenter de parler de ce que je connais, c'est-à-dire le 18e arrondissement. J'ai demandé à notre adjoint aux sports, M. Mams YAFFA, de nous faire remonter les besoins de ces deux sites Bertrand Dauvin et le centre des Poissonniers. Il est clair qu'il y avait besoin et qu'il y a toujours besoin de rénovations importantes sur ces deux sites et on se réjouit qu'elles vont avoir lieu. Je rejoins quand même ce qu'a dit Danielle SIMONNET : pourquoi attendre les Jeux Olympiques pour rénover des équipements qui en avaient bien besoin depuis une petite décennie ? Mais soit, ils vont l'être et réjouissons-nous.

Simplement, j'ajouterai quelques points d'attention.

Sur le centre Bertrand Dauvin, la place des espaces verts n'est pas très bien précisée dans le projet et on aimerait qu'ils aient évidemment toute leur place. Cela fait partie intégrante de l'architecture et on le sait, dans le 18e arrondissement comme à Paris, nous avons besoin de nature. Nous serons donc vigilants.

Sur le centre sportif des Poissonniers qui servira à l'entraînement du volley-ball, je vous informe qu'un terrain de football est en très mauvais état - ceux qui le pratiquent s'en plaignent - et il semblerait que la rénovation de ce terrain de foot ne soit pas comprise dans la rénovation du centre sportif des Poissonniers. Est-ce qu'on pourra faire

quelque chose ? Est-il prévu à moyenne échéance ou à courte échéance de rénover ce terrain de football ? C'est la question que je pose.

Enfin, l'état des lieux pour les travaux a eu lieu en 2016, c'est-à-dire il y a quatre ans. En quatre ans, comme vous pouvez l'imaginer, il y a eu des détériorations supplémentaires sur l'ensemble de l'équipement et est-il prévu de refaire un état des lieux et d'ajuster le cas échéant l'ambition des travaux pour être certains d'arriver à l'objectif que l'on s'était fixé initialement et qui ne pourrait pas l'être si la situation a empiré ces quatre dernières années.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Antoinette GHUL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, cette convention avec la SOLIDEO concerne donc, nous venons de le dire, quatre équipements sportifs parisiens dans les 17e, 18e, 20e arrondissement, en vue d'en faire des centres d'entraînement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je souhaitais tout d'abord, au nom des Ecologistes, rappeler à l'occasion de ce projet de délibération sur les J.O. le rôle de vigie à la fois environnementale et financière que nous porterons jusqu'en 2024. Nous serons attentifs, comme pour le Grand Palais, à ce que les travaux engendrés ne bradent pas nos aspirations écologiques à Paris. Nous veillerons également à ce que les arbitrages financiers réalisés pour les J.O. correspondent bien aux besoins des populations locales.

Sur les projets des 17e et 18e arrondissements, a priori les travaux envisagés semblent correspondre à une demande locale et recueillir l'avis politique des Ecologistes. Pour le 20e, je tiens à dire que les besoins exprimés par les habitants du 20e, et par les élus d'ailleurs, portent davantage sur la création d'un nouvel équipement, un équipement supplémentaire.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter un projet. Celui qui concerne le 20e arrondissement coûtera 2,5 millions d'euros à la Ville. Pour l'anecdote, le fait générateur des travaux de rénovation dans le 20e est qu'il manque 3 centimètres à ce bassin, qui fut un bassin olympique, pour pouvoir être un bassin d'entraînement. En effet, il ne mesure pas tout à fait les 50 mètres attendus.

Ce sont donc 2,5 millions d'euros pour ajouter quelques centimètres à ce bassin, mais aussi pour rénover l'équipement et nous accueillerons la rénovation bien entendu avec plaisir. Pour autant, je tiens à dire que la demande locale est une demande d'équipement supplémentaire. Alors, en attendant que la demande locale de cet équipement supplémentaire soit inscrite au plan d'investissement de la mandature, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole au maire, Pierre RABADAN, pour répondre à ces nombreuses interventions très passionnantes.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous de vos interventions. Je ne sais pas dans quel ordre les prendre tellement j'ai de commentaires à faire, mais je vais peut-être les prendre dans l'ordre d'expression.

M. GRANIER, je suis un peu étonné, très honnêtement, parce que vous êtes un élu du 18e et vous vous offusquez que l'on fasse des travaux nécessaires, comme l'a dit M. MEUNIER, sur des équipements du 18e. Je vais les détailler parce que vous n'en avez peut-être pas la connaissance, mais je trouve cela assez impressionnant. On est ici sur une convention qui permet de cofinancer. Ce n'est pas financé entièrement par la Ville et, si nous le faisons, vous trouveriez de toute façon quelque chose à redire. Très honnêtement, je suis assez surpris de l'ensemble des interventions.

On a ici une source de financement ou de cofinancement avec la Ville pour la rénovation des équipements sportifs. Cela n'enlève pas les problèmes sur d'autres équipements sportifs ni la nécessité d'en construire de nouveaux dans un espace contraint, de réaménager ceux qui existent et j'y reviendrai, mais on a un cofinancement sur quatre équipements, dans des quartiers identifiés du nord de Paris, pour reprendre ce qu'a dit M. MARTINS, qui nécessitent ces rénovations - je vais les détailler car cela me semble important - et chacun y trouve un mot à redire. On peut toujours aller au mieux-disant, mais on pourrait aussi dire que c'est une utilité, une ressource qu'amènent les Jeux et qui permettent une rénovation qui peut-être n'aurait pas été faite à cette échéance. Donc permettez-moi d'en être un peu surpris.

Lorsque vous direz à vos électeurs, Monsieur GRANIER, que l'on refait la piscine Dauvin pour moderniser les installations techniques, la halle du bassin, l'organisation et la sécurisation de l'accueil pour améliorer le confort des agents, j' imagine qu'ils y seront assez sensibles. Quand nous referons la piste d'athlétisme et rafraîchirons les espaces sportifs du gymnase et des vestiaires, j'ose penser la même chose. Et je ne parle pas du terrain

Poissonniers qui va connaître à peu près les mêmes choses et va également obtenir une amélioration de ses performances énergétiques, Madame GUHL, puisque vous étiez sensible à cet argument, même si ce n'est pas dans le 20e arrondissement, mais j'y reviendrai.

Je suis donc un peu étonné que l'on fasse d'abord une remise en question de ce cofinancement qui est une convention que l'on vote pour permettre ces rénovations.

Je tenais à dire aussi, pour répondre à l'intervention de M. BONNET-OULALDJ, que je partage évidemment la nécessité d'avoir un budget conséquent de rénovation. Vous savez comme moi que de nombreux équipements en ont besoin, on en a rénové déjà beaucoup et cela a des conséquences. Puis vous savez également que lorsqu'on fait des travaux dans les équipements sportifs, ils ne sont souvent pas utilisés en raison même de ces travaux. Ce ne sera pas le cas, sauf peut-être pour les piscines Dauvin et Vallerey, mais ces sites seront mis en travaux avec une cohabitation pour essayer de pénaliser le moins possible les utilisateurs et je tenais à le souligner.

Concernant le Bois de Vincennes et Pershing, je vais en dire un mot parce que je me suis entretenu rapidement avec le maire du 12e et nous avons un objectif commun et une analyse identique sur le sujet.

Pour l'intervention de M. MEUNIER, j'entends tout à fait certaines de ses remarques. Evidemment, nous savons que d'autres équipements dans le 18e nécessitaient une rénovation. L'adjoint aux sports, avec qui j'ai échangé récemment, et le délégué en charge du sport de proximité, Karim ZIADY ici présent, vont se rendre demain matin dans le gymnase Boris Vian dans le 18e pour continuer cet état des lieux et avoir un plan de rénovation ambitieux.

Enfin, pour les remarques que vous avez faites et pour vous répondre, Madame GUHL, dans le 20e, je n'ai pas l'information des 2,5 centimètres mais je ne suis pas certain que c'est ce qui empêchera de s'entraîner dans la piscine et que l'on va faire des travaux pour allonger de 2,5 centimètres. En revanche, je sais qu'on va reprendre la verrière, ravalier la façade, moderniser les installations techniques et optimiser les espaces, en particulier pour la mise en accessibilité de l'accueil jusqu'au bassin de cette piscine.

On peut toujours tâtonner, on peut toujours faire mieux, mais on peut aussi se réjouir et s'enthousiasmer de ce que cela permet, parce que je ne sais pas si nous aurions eu cette capacité de financement et cet apport extérieur s'il n'y avait pas eu les jeux.

Je vous demande donc de voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On va voir si le maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ, s'enthousiasme. Il vient de demander la parole.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je m'enthousiasme complètement.

Je pense qu'il n'y a pas de contradiction à vouloir rénover un bassin historique, un bassin indispensable à notre arrondissement pour la somme mentionnée de 2,5 millions d'euros, et le fait de demander et d'être candidat pour une quatrième piscine sur un arrondissement de 200.000 habitants. Effectivement, dans les ratios habituels, cela serait justifié. Je pense que ce n'est pas contradictoire et cela ne nous empêchera pas évidemment de continuer à défendre cette quatrième piscine. Là, on n'en est pas là, on parle de rénover un équipement historique et de qualité.

J'appelle donc nos alliés "Verts" à nous rejoindre pour voter pour cette rénovation.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 3).

2020 SG 13 - Transformations Olympiques - Subvention (15.000 euros) et convention entre la Ville de Paris, Paris 2024 et l'Association Médecine pour tous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet SG 13 relatif aux transformations Olympiques - Subvention de 15.000 euros et convention entre la Ville de Paris, Paris 2024 et l'"Association Médecine pour tous".

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à un appel à projets encore une fois dans le cadre de transformations olympiques Paris 2024 sur la question du sport et de la santé.

Je l'ai déjà dit tout à l'heure, si on veut que le sport soit bon pour la santé, on ne pénalise pas les sportifs en fermant les gymnases et les piscines, comme c'est le cas aujourd'hui. On a l'impression que c'est pénaliser les sportifs avec l'épidémie de Covid-19 plutôt que des éléments essentiels dans une politique de santé publique.

Je pense que la première des choses est d'essayer d'écouter - je sais que Pierre RABADAN a interpellé la Ministre - les bénévoles et les élus locaux sur des protocoles adaptés pour reprendre la pratique physique et sportive. D'ailleurs, ceux qui sont le plus pénalisés aujourd'hui, ce sont d'abord les quartiers populaires, les femmes et les personnes âgées, c'est-à-dire les publics les plus éloignés. Quand on regarde la question du sport santé, les publics ciblés sont les quartiers populaires, les femmes et les personnes âgées. Donc, vous voyez bien que la situation que nous connaissons aujourd'hui est plutôt ubuesque. On nous présente un projet de délibération sur le sport santé, et en même temps on ferme les installations et les piscines, alors que l'on pourrait trouver des protocoles aménagés.

Pour revenir à ce projet de délibération, le Ministère des Sports a lancé en 2019 la Stratégie nationale sport-santé qui vise, je cite, "à améliorer l'état de santé de la population, favorisant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie". Cela s'appuie sur un constat alarmant de l'O.M.S. qui alerte sans arrêt sur la diminution des capacités cardiaques et respiratoires des enfants. Des études précises ont montré que les générations sont en train de perdre en capacité respiratoire et cardiaque. L'O.M.S. recommande d'ailleurs 30 à 60 minutes d'activité physique modérée par jour. Vous voyez en face le nombre de créneaux que cela suppose dans nos installations sportives.

L'O.M.S. préconise aussi évidemment la lutte contre la sédentarité, l'inactivité physique qui est un réel enjeu de santé publique, et on y répond entre autres avec le développement du déplacement à vélo et à pied. Les coronapistes sont d'ailleurs un enjeu majeur pour développer l'activité physique quotidienne régulière.

La mesure que vous nous présentez, mon cher Pierre RABADAN, à travers cet appel à projets est une subvention de 15.000 euros à une association de médecins qui a pour objectif de former ou d'informer les autres médecins pour orienter les pratiquants vers le sport. Permettez-moi de vous dire que cela devrait être tout de même une mission essentielle des médecins et pour cela, les 15.000 euros de la Ville, c'est bien gentil mais c'est quand même l'Etat qui devrait s'occuper de cela et non la Ville de Paris.

Enfin, 15.000 euros, c'est bien mais c'est peu par rapport au défi auquel nous sommes confrontés. Le développement des activités physiques pour la santé est bon à une condition et l'O.M.S. est très précise sur ce point : c'est à la condition que la pratique soit dans la durée, pas simplement quelques jours mais plusieurs années pour certaines pathologies, et à condition que ce soit dans la régularité, c'est-à-dire plusieurs fois par semaine.

Cette inscription dans la durée qui est structurelle est liée à d'autres facteurs. Les facteurs auxquels nous sommes confrontés sur la pratique sont simples. Il y a plusieurs leviers sur lesquels agir. C'est d'abord la proximité entre le lieu de travail, le domicile et l'activité physique, d'où l'importance que ces activités physiques soient à proximité et dans le bassin de vie des personnes qui en ont besoin. C'est ensuite la motivation, car si on veut avoir une activité dans la durée, il faut être motivé et le rester ; il faut avoir du plaisir et cela repose sur deux facteurs liés qui sont la qualité de nos installations et la qualité de l'encadrement, d'où l'intérêt d'aider les associations sportives, comme pilier central d'accès de l'activité physique et sportive.

C'est pourquoi je pense qu'au-delà d'un label, au-delà d'appels à projets, nous avons besoin d'une politique beaucoup plus ambitieuse et structurée, qui s'appuie sur les associations sportives et sur les installations, et sur le suivi médical ensuite. Mais donner simplement 15.000 euros à des médecins qui vont conseiller des gens pour faire du sport, ce n'est pas suffisant.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ. Vous faites un excellent avocat pour moi et je ne sais pas si je ne vais pas penser à vous engager, mais il faudra me dire quels sont vos tarifs ! Non, il fait cela parce qu'il en est convaincu et je le sais. Nous avons eu de nombreux échanges sur le sujet.

Vous avez abordé nombre de sujets sociétaux, comme l'approche sur l'activité physique nécessaire et le développement de la pratique sportive, et je ne peux que les partager avec vous. J'entends votre remarque sur l'insuffisance constatée, en tout cas de ce dispositif - je vais y revenir - ou sur une politique qui doit miser autant sur la rénovation de ces infrastructures pour avoir un accueil décent que sur l'investissement dans ces associations sportives que l'on appelle aussi les clubs.

De ce côté, je pense que l'on partage ce constat, notamment dans la dernière mandature, et la Ville de Paris, la Municipalité a beaucoup investi sur les clubs, en essayant de leur faciliter la vie et de valoriser les gens qui y travaillent. Tout cela est dans le but partagé de permettre un accès à la pratique plus aisée, mais dans une ville qui est contrainte, ce que vous savez comme moi : nous avons un taux d'équipement insuffisant, un problème de disponibilité du foncier, parfois des équipements éloignés des transports en commun, notamment dans les bois.

Nous avons donc encore des problématiques à résoudre, mais nous sommes tout de même raccord sur la manière de voir les choses. Nous ne faisons pas de la promotion du sport libre et déstructuré à outrance et nous pensons, comme vous, que les clubs sont un vecteur social d'intégration nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de la société, et qu'il faut effectivement une politique encore plus volontariste. Je l'entends et je partage ce constat.

Concernant ce projet de délibération, d'abord c'est un cofinancement parce que c'est un appel à projets fait dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques avec Paris 2024. C'est 15.000 euros de la Ville, vous l'avez dit, et 15.000 euros du Comité d'organisation de Paris 2024.

Mais quelle est l'idée ? Vous avez raison et je partage le constat selon lequel ce n'est pas à la Ville de Paris de former les médecins. C'est pourtant la clé de la réussite du "Sport sur ordonnance" et donc du sport-santé. Evidemment, c'est une fonction ou un objectif que l'Etat doit atteindre si l'on veut que cela marche à plus grande échelle. Aujourd'hui, on se trouve confronté à une problématique qui est que, lorsque les médecins sont volontaires et disponibles pour prescrire du sport sur ordonnance, il faut qu'ils soient formés ; ceux qui sont motivés et animés par cette vocation suivent une formation, mais elle n'est pas enseignée à l'école de médecine et c'est bien notre problème. Je pense que cela doit être une transformation et c'est un vœu que l'on pousse avec Anne SOUYRIS pour amplifier la formation des médecins dans leur parcours initial jusqu'à la fin des études.

L'idée de cet appel à projets est de faire un territoire expérimental dans lequel nous formerions, ce qui est le but de l'"Association Médecine pour tous", des médecins généralistes mais aussi des spécialistes, des kinésithérapeutes, soit toute une chaîne capable d'accompagner un patient pour prescrire un sport ; c'est bien la vocation initiale qui est déjà de prescrire et de décrire ensuite un parcours permettant de mettre en place ce qui est prescrit. C'est là que les clubs viennent jouer un rôle et certains le font déjà, comme vous le savez. Des associations sont aussi spécialisées sur du traitement thérapeutique dédié.

Il s'agit là de former 100 professionnels car c'est l'objectif réaliste que l'on s'est fixé dans un premier temps, principalement sur le 19e arrondissement, pour voir si cela correspond à une réalité. C'est pour avoir un parcours dédié et complet jusqu'à une pratique régulière dans le cadre d'un club capable d'accompagner ces publics.

Par conséquent, nous avons décidé, au travers de cet appel à projets, de cibler le 19e arrondissement, de créer un parcours structuré et spécifique avec cette association, de former les professionnels de santé et d'établir une passerelle. Si nous arrivons à atteindre cet objectif rapidement, parce qu'il sera mis en place dès début 2021 pour une expérimentation sur un an, notre objectif est évidemment d'étendre le dispositif à tous les arrondissements parisiens, mais il faut d'abord le tester et voir s'il fonctionne. Si on investit beaucoup plus et que l'on se rend compte que ce n'est pas la clé pour arriver à promouvoir "Sport sur ordonnance", ce ne sera pas efficace.

Ce sont les explications que je voulais vous donner et je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 13).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pratique du sport à Paris et aux associations sportives parisiennes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 90 est relatif à la pratique du sport à Paris et aux associations sportives parisiennes.

Pour le présenter, la parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame le Maire, chers collègues, vous connaissez à quel point le tissu associatif parisien dans le domaine du sport est particulièrement riche, composé d'un peu plus de 3.200 clubs. Vous connaissez également les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique sur la santé.

Vous savez comme moi à quel point nos associations sportives parisiennes ont été impactées durant le confinement. Il serait d'ailleurs opportun de réfléchir à une politique de soutien financier pour les plus fragiles. Et la fermeture récente des gymnases et des salles de sport à Paris, annoncée par le Ministre de la Santé le 23 septembre dernier, les fragilise encore davantage.

Or, ces mêmes associations sportives parisiennes rencontrent déjà, depuis la fin du confinement, d'importantes difficultés pour trouver des locaux prêts à les accueillir. De nombreux équipements sportifs, étant situés dans les enceintes des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, ne leur sont plus accessibles en raison des craintes des chefs d'établissement liées à la crise sanitaire.

Sachant les grandes difficultés que cette éviction des créneaux dans les enceintes scolaires provoque sur les clubs, licenciements, pertes de recettes dans un contexte déjà compliqué, il est indispensable pour nous que la Ville de Paris, en concertation avec les maires d'arrondissement, l'Education nationale et les acteurs associatifs, travaille à une adaptation unifiée des protocoles sanitaires dans l'ensemble des équipements sportifs, notamment ceux situés au sein des établissements scolaires, de manière à permettre une réouverture de leurs équipements aux clubs sportifs dans le strict respect des règles sanitaires.

Madame le Maire, mon vœu est consensuel. Il est indispensable à la survie des petites associations sportives et j'espère donc que votre majorité votera favorablement en toute responsabilité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Madame BADAT-KARAM, merci de ce vœu. Nous avons déjà échangé sur ce sujet en 7e Commission et je vais vous dire mon sentiment qui est absolument proche du vôtre.

D'abord, il souligne ce qu'a dénoncé ou souligné M. Nicolas BONNET-OULALDJ précédemment. Le mouvement sportif est en grande souffrance et il ne faut pas le négliger, autant pour ses pratiquants que pour ses associations ou les acteurs économiques qui en vivent aujourd'hui. Nous ne manquons pas de le souligner et nous en sommes extrêmement préoccupés. D'ailleurs, avec ma collègue Anouch TORANIAN, nous avons une enveloppe de soutien qui sera dédiée à certaines de ces associations et nous sommes en cours de finalisation d'arbitrages.

Je voudrais dire une chose. Sur le constat, nous le partageons et je vous remercie sincèrement d'avoir fait ce vœu puisqu'il va exactement dans mon sens. Mais je suis un peu vexé, Madame BADAT-KARAM. Pourquoi ? Parce que depuis les premières mesures sanitaires, si je ne dis pas de bêtises le 23 septembre, je m'égosille et le mot est faible à pousser ce que vous dénoncez dans votre vœu et à dire que c'est la position de la Ville. Cela a été le cas sur des sujets, dont un qui tient à cœur à M. ALPHAND qui est la jauge de Roland-Garros. Vous avez dénoncé que nous regardions les trains passer, mais je me rends compte avec ce vœu que vous courez derrière le train ! Mais je vous tends la main et je vous fais monter avec moi dedans car on a le même objectif.

D'ailleurs, j'étais étonné...

Je vais répondre à la question, ne vous inquiétez pas, j'ai cinq minutes, soyez patients.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non, c'est deux minutes pour un vœu, Monsieur RABADAN, si je peux me permettre de recadrer un peu et il va falloir être un peu plus concis.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Au temps pour moi ! Je vais vite.

Evidemment, je n'ai pas arrêté de souligner la nécessité de rouvrir la pratique, ce qui est bien l'objet de votre vœu, et d'accompagner les associations...

Mais les établissements scolaires ne sont pas de ma responsabilité. Nous avons une ligne qui est de dire, dans la situation sanitaire actuelle qui est extrêmement préoccupante et qui doit être la première des choses à considérer, comme le virus est là pour un moment, nous souhaitons une réouverture de certaines pratiques, y compris en intérieur, si elles garantissent les sécurités sanitaires strictes et nécessaires en fonction de l'évolution du virus. C'est ce que nous poussons depuis le début et nous sommes absolument d'accord pour que les établissements sportifs rouvrent. J'ai écrit à la ministre des Sports le lendemain du premier arrêté en évoquant exactement ces sujets.

C'est pour cette raison que je demande que vous retiriez ce vœu ou j'y émettrais un avis défavorable, parce que je porte exactement ce message depuis le début et je vous remercie quand même de l'avoir posé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces explications.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je vous demande de répondre précisément à ma question sur les équipements situés dans les établissements scolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non, je vous demande si le vœu est maintenu parce que vous l'avez déjà présenté.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Le vœu est maintenu puisque la réponse est générale et pour moi il s'agissait des établissements scolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame BADAT-KARAM, de votre vœu qui nous permet de revenir sur un sujet d'actualité.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui est très incohérent dans la politique du gouvernement, c'est que les tests qui ont été faits dans le monde du sport montrent qu'il y a eu à peu près 200 sportifs positifs sur plus de 24 millions de pratiquants dans les installations sportives et qu'il n'y a eu aucun cluster lié à une pratique sportive.

Tout cela nous amène à dire, et Pierre RABADAN l'a redit, qu'un protocole beaucoup plus précis, sur lequel les associations s'engagent, permettrait rapidement de reprendre l'activité, à mon avis, sans être médecin ni spécialiste. En tout cas, les chiffres qui nous sont donnés dans le sport montrent que la pratique physique et sportive est plutôt bonne pour la santé que le contraire.

Moi, j'appelle à ce que le courrier que M. RABADAN a écrit à la ministre soit rendu public à tous les Conseillers de Paris et que l'on puisse avoir une réponse rapidement. A partir de là, nous devons absolument pousser tous ensemble dans ce sens.

Votre vœu parle de tout ce qui est scolaire. Or, en l'occurrence, aujourd'hui l'arrêté du préfet permet qu'il y ait de l'activité physique et sportive pour les scolaires et pour les enfants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est pourquoi je suis sur la même position que Pierre RABADAN. Tout en partageant votre argument, je suis sur la même position, l'idée d'un retrait et pour avoir plutôt une offensive collective du Conseil de Paris pour la réouverture des installations.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'évolution du dispositif Paris Sports Seniors.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 91 relatif à l'évolution du dispositif Paris Sports Seniors.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, chers collègues, en cette période de début d'année scolaire, de très nombreux Parisiens s'inscrivent à des activités de loisirs. Les seniors âgés de plus de 55 ans ont ainsi eu l'opportunité de s'inscrire au dispositif "Paris Sports Seniors". C'est une excellente chose. En effet, le sport et l'activité physique adaptée sont des facteurs essentiels du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie et les attentes des seniors en ce domaine sont très importantes. Néanmoins, il est nécessaire que le dispositif évolue et ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce dispositif est tout à fait insuffisant puisque le nombre de places proposées en 2019 est de 5.702 pour tout Paris, alors qu'on a encore rappelé hier que la population senior de plus de 55 ans, qui sont les seniors éligibles à ce type de dispositif, représente près d'un quart de la population parisienne.

Par ailleurs, c'est une offre qui est fortement limitée par la faible disponibilité des créneaux sportifs, ceux-ci étant prioritairement destinés aux jeunes et aux professionnels.

Troisièmement, ce dispositif est relativement confidentiel. En effet, malgré la présence de permanences en mairie pour les personnes qui sont en situation de fracture numérique, il faut s'inscrire par voie dématérialisée à travers l'ouverture d'un compte Mon Paris. A titre d'exemple, dans le 17e arrondissement, seuls 230 seniors ont été candidats pour s'inscrire dans le dispositif alors que nous avons 43.000 habitants de plus de 55 ans.

En conséquence, nous demandons à travers ce vœu, le développement significatif d'activités physiques pour les seniors en extérieur, en accès libre et sans inscription préalable, des activités physiques adaptées, de gymnastique douce, de tai-chi seraient particulièrement appropriées.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Deuxièmement, nous demandons que la DJS mette en place des équipements dédiés aux aînés dans les parcs et jardins pour les encourager à entretenir leur forme physique.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Madame JACQUEMONT, s'il vous plaît, c'est deux minutes pour la présentation de vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame JACQUEMONT, le temps de parole est terminé pour la présentation du vœu.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Dernier point, nous demandons que des créneaux soient dégagés au bénéfice des seniors notamment pour l'aquagym pour laquelle la demande est particulièrement importante et pour laquelle il n'y a eu que 106 places proposées pour la totalité de la population des seniors parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la transformation de l'ancien dispositif municipal Senior + en Paris Sports Seniors, mis en place depuis le 1er septembre 2018, a permis de quasiment doubler le nombre de places offertes : on est passé de 3.000 places en 2018 à aujourd'hui près de 5.800 places.

Malheureusement, les contraintes sanitaires nous ont imposé dans un premier temps de réduire notre jauge avec une capacité autour de 3.900 places. Ensuite, dans un second temps, avec les nouvelles mesures préfectorales, on a été obligés de suspendre toutes les activités sportives en intérieur. On a maintenu 500 places à l'extérieur pour des activités essentiellement de marche nordique avec des groupes de 10 personnes et un encadrant pour 9 usagers. On a dû faire un système de tirage au sort. On a prévenu les usagers par mail. En parallèle, actuellement on essaye de redéployer des activités qui étaient avant en intérieur vers l'extérieur.

L'ambition de Paris Sports Seniors est évidemment de toucher le plus grand nombre de seniors, mais ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à la pratique sportive en club et en association qui doit rester la pratique préférentielle.

En ce qui concerne votre vœu, Madame JACQUEMONT, selon nous, il n'apparaît pas pertinent de se baser sur le nombre de Parisiens de plus de 55 ans pour déterminer la capacité d'accueil de nos dispositifs, tous n'étant pas nécessairement concernés. Votre vœu évoque, je cite, "le caractère confidentiel du dispositif". Au contraire, on constate en réalité une démocratisation de Paris Sports Seniors depuis que l'on est passé à l'inscription dématérialisée : on a reçu près de 5.000 inscriptions alors qu'on est en période de crise sanitaire.

Sur la question du manque de créneaux destinés aux seniors, je vous l'avais déjà dit mais je tiens à vous rappeler que la grande majorité des créneaux réservés en journée le sont à destination d'un public scolaire des premier et second degrés et c'est une compétence de la Ville de Paris.

Sachez que nous travaillons actuellement avec la DJS et le CAS-VP pour établir une cartographie précise de l'offre associative à destination des seniors. Evidemment la pratique sportive pour les seniors est un enjeu de la mandature, c'est une question de santé publique.

Vous évoquez aussi dans votre vœu la question de l'aquagym. Avant la crise sanitaire, la Ville proposait énormément de séances à des tarifs très accessibles. On peut toujours améliorer le dispositif mais il ne faut pas non plus créer de la confusion. Je le redis : Paris Sports Seniors, c'est une passerelle vers la pratique associative et la pratique sportive.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Karim ZIADY. - Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu sinon nous émettrons un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame JACQUEMONT, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif aux personnels de l'Espace Sportif Pontoise, 19, rue de Pontoise (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 92 est relatif au personnel de l'Espace Sportif Pontoise, 19, rue de Pontoise, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à la maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la piscine Pontoise, dont le bassin et la verrière sont inscrits à l'inventaire, est un équipement magnifique qui fait l'objet de toutes les attentions. Malheureusement, elle est fermée au public depuis décembre 2018 pour des raisons de sécurité. La Ville, à l'époque, s'était engagée à maintenir les activités sportives de la salle de fitness, de l'espace sportif pendant tous les travaux de rénovation.

J'ai réalerté, le 15 novembre 2019, Mme la Maire de Paris et M. l'Adjoint, afin que soit respecté l'engagement de la Ville à prolonger l'activité des salariés pendant cette période. Aujourd'hui, des retards sont pris par les travaux et la Mairie de Paris n'a pas voulu renouveler la délégation de service public qui avait été accordée au délégataire S3P qui s'achevait le 30 juin 2020.

Au mois de février 2020, hélas ! on a signifié au personnel salarié de l'Espace Sportif Pontoise qu'ils seraient soit reclassés, soit licenciés par le délégataire, toujours le fameux S3P. Je dois dire que les mesures de reclassement proposées - j'ai reçu les personnels - n'ont aucun lien la plupart du temps ni équivalence avec les postes qui étaient occupés par les salariés de S3P.

L'objet de mon vœu est triple. D'abord que la Ville honore ses engagements à l'égard de ces personnels privés de leur emploi en reprenant l'activité et les personnels qui le souhaitent en régie directe et qu'elle mette à disposition pour les professeurs de fitness une salle de substitution pour poursuivre leur activité. A défaut, comme j'ai bien conscience que la reprise en régie est compliquée, je propose en quelque sorte un amendement de repli, Monsieur l'Adjoint, qui me paraît quand même la moindre des choses. Et si la reprise n'est pas possible, que la Ville s'engage à spécifier dans le prochain appel d'offres, une fois les travaux de verrière terminés, comme condition pour le nouveau délégataire de reprendre les anciens salariés licenciés au 30 juin 2020 qui le souhaitent avec leur ancien contrat de travail.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire, Madame BERTHOUT, vous connaissez parfaitement ce dossier sensible. Sachez tout d'abord qu'avec Pierre RABADAN et les équipes de la DJS, nous suivons attentivement les travaux en cours sur ce site, qui sont conduits par la DCPA et nous comprenons la situation difficile des salariés concernés et le mécontentement des usagers.

Pour rappel pour notre Assemblée, il a fallu fermer la piscine Pontoise de toute urgence car sa verrière était très dégradée et menaçait gravement la sécurité des usagers et des personnels.

Compte tenu du retard pris dans les travaux en raison de la crise sanitaire et pour permettre au délégataire de se retourner et d'envisager de nouveau un reclassement de ces agents, mais également pour proposer une offre sportive aux habitants du 5e arrondissement, il a été décidé de maintenir les activités squash et fitness. Seulement pour y parvenir, il n'était pas envisageable de prolonger la délégation de service public. Cette dernière ayant été prolongée une première fois pour une durée de onze mois, si on le reprolongeait, cela n'aurait pas pu passer le contrôle de légalité.

Afin de maintenir les deux espaces ouverts et dans la mesure où le service public n'était plus assuré, c'est-à-dire la piscine, la Ville de Paris a décidé de conclure une convention d'occupation du domaine public avec l'exploitant du site, la société Espace, jusqu'au mois de juin 2020. Les travaux initialement repoussés au 1er juillet 2020 ont finalement été décalés à la fin de l'année puis 2021. Prenant connaissance de ce nouveau report, la DJS a demandé à la société Espace si elle souhaitait poursuivre ou non l'exploitation de ce site, ce qu'elle a finalement refusé.

Dans ces conditions, il a été mis fin à l'exploitation des deux sites, afin de mettre en place rapidement des lourds travaux de rénovation pour la sécurisation et la réouverture de ce centre sportif. Le prestataire a été dûment informé plusieurs fois par courrier et via des réunions de la fin de la D.S.P. On ne peut pas dire qu'il a fait preuve de bonne foi et de volonté de s'occuper de ces salariés. Il n'appartient pas aujourd'hui à la Ville de Paris d'entrer dans la gestion de l'exploitant qui doit rapidement accompagner et reclasser ses personnels vers d'autres sites d'exploitation. Pour information, le groupe Récréa, qui a racheté cette entreprise "S-Pass", compte 90 piscines en France et Espace en gère une trentaine, dont quatre à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur ZIADY.

M. Karim ZIADY. - La Ville de Paris n'a pas à s'immiscer dans cette procédure qui ne dépend pas d'elle. Vous le savez parfaitement, la position de "S-Pass" a toujours été d'attendre le plus tard possible en estimant que la Ville de Paris devait reprendre le personnel.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable sur votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame BERTHOUT, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne le retire pas parce que vous n'avez absolument pas répondu à la troisième proposition qui concernait le futur appel d'offres. Je peux comprendre ce que vous dites pour le reste, même si je ne suis pas d'accord, mais vous ne répondez pas à ma question.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT, donc vous maintenez votre vœu que je mets aux voix...

Avant, il y a une demande d'explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT, c'est d'une magnifique piscine dont on parle. Je crois d'ailleurs que c'est l'une des plus belles piscines de France, qui avait eu l'honneur d'accueillir la première Nuit Blanche avec Bertrand DELANOË et qui avait d'ailleurs crevé l'écran à l'époque de cette initiative autour de la culture.

Je considère que cette piscine est un patrimoine culturel tellement remarquable qu'il ne devrait pas être délégué en gestion à des privés. Votre vœu me permet de dire qu'il y a des délégations de service public de gestion privée qui peuvent fonctionner, mais quand ce n'est pas le cas, il faut reprendre en régie.

Pour la proposition que vous faites de reprendre le personnel, permettez-moi, en tant que président du groupe Communiste, d'aller plus loin et de dire que ce n'est pas que le personnel qu'il faut reprendre, c'est la totalité. C'est l'idée de reprendre en régie cette piscine, surtout si on engage des travaux qui coûtent cher, qui participent en partie à l'héritage et à quelque chose d'un héritage matériel et culturel et pas simplement sportif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur le Président, il faut finir.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pour cette raison, nous ne voterons pas pour ce vœu puisque le dernier alinéa justement n'est pas sur une remise en régie mais sur revoir la délégation. Moi, je suis pour une reprise en régie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme BERTHOUT, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au Budget Participatif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 93 est relatif au budget participatif.

La parole est à Grégory CANAL, pour deux minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il est vraiment rejeté, Madame LEVIEUX ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Tout à fait, c'est ce que je viens de dire. Le vote a été fait, c'était clair, tout le monde a levé la main et a été sollicité pour les voix. Honnêtement, il n'y a pas de sujet.

Pardonnez-moi. J'en étais à la présentation du vœu n° 93 et je donnais la parole à Grégory CANAL, qui est dans la salle des fêtes, je crois.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, le budget participatif est un dispositif qui, dans le 15e arrondissement, fonctionne très bien - c'est notamment dû à l'investissement important des élus et à la mobilisation citoyenne évidemment -, à telle enseigne que notre arrondissement arrive en tête de ceux qui présentent un nombre de projets important chaque année, près de 200, et qui mobilisent une enveloppe d'environ 6 millions d'euros.

Il n'en demeure pas moins qu'au fil de nos visites de terrain et de nos rencontres hebdomadaires, nous nous rendons bien compte qu'une partie des projets n'est pas éligible au dispositif participatif, dans la mesure où ils ne concernent que l'investissement. Or, une petite fraction de ces projets, qui sont très intéressants pour le 15e arrondissement et d'ailleurs certainement pour tout Paris, ont besoin d'une petite poussée de fonctionnement.

Je prends un exemple très simple : dans le 15e arrondissement, grâce au budget participatif, nous avons acquis des tableaux numériques que nous avons mis dans les établissements scolaires. Or, pour ce faire, il nous fallait l'intervention de personnes techniques susceptibles de former les personnels enseignants. Cela, c'est du fonctionnement.

Nous avons d'autres projets, notamment en matière d'économie circulaire, avec des projets de halle alimentaire ou d'économie solidaire et, là encore, pour pouvoir les porter, il nous faut une petite poussée de fonctionnement, ne serait-ce que pour amorcer ces projets. Ce sont, par exemple, des structures associatives qui ont un modèle économique tout de même fragile et qui ont besoin d'un accompagnement. Typiquement, s'ils avaient au début un stagiaire ou un apprenti, cela leur permettrait de proposer leur projet.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'introduire dans le dispositif du budget participatif une part raisonnable et modérée, qui ne viendrait pas altérer la philosophie générale du dispositif sur l'investissement, à hauteur de 1, 2, 3, 4 ou 5 %. C'est un dispositif qui existe dans d'autres collectivités territoriales : Antony l'a fait, Clermont-Ferrand l'a fait et même notre commune voisine d'Issy-les-Moulineaux qui, elle, est carrément sur du 100 % en fonctionnement. On n'en demande pas tant mais juste 1 ou 2 % susceptibles de porter des nouveaux projets.

Merci de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, cher collègue, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de revenir sur cet outil emblématique qu'est le budget participatif.

Depuis 2014, la Ville de Paris mène une politique ambitieuse en matière de participation citoyenne. Votation citoyenne, débat public, instance de consultation, vif soutien à la vie associative, de nombreux outils ont été mis en place pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer à la construction du Paris de demain.

Le plus connu d'entre eux est, vous vous en doutez, celui du budget participatif. Véritable réussite en matière d'inclusion des citoyens, ce dispositif leur a permis de décider de 5 % du budget d'investissement sur la précédente mandature. Ainsi, ce sont 986 projets qui ont été votés pour plus de 14.000 projets déposés, avec une augmentation constante de la participation jusqu'à atteindre 231.000 votants en 2019, en incluant les budgets participatifs écoles et bailleurs. C'est un modèle qui fait florès et qui a inspiré de nombreuses villes en France et à l'international. A ce titre, je vous rappelle que la Ville de Paris a initié la création d'un réseau des villes françaises disposant d'un budget participatif et ce, pour garantir la qualité des dispositifs mis en place.

Depuis la création du budget participatif, l'éligibilité des projets relevant de dépenses de fonctionnement est régulièrement questionnée. Deux raisons majeures ont pesé en faveur d'une non-inclusion de telles dépenses.

D'abord les contraintes de notre budget de fonctionnement. En effet, si on considère d'une part la sanctuarisation de l'épargne brute de fonctionnement, et d'autre part l'importante majorité des dépenses de fonctionnement de la Ville obligatoires ou contraintes, il ne reste que peu de marge de manœuvre pour financer un éventuel volet de fonctionnement. Les marges que nous avons correspondent peu ou prou aux subventions de fonctionnement attribuées à des associations. Or, ces subventions financent pour partie des crèches associatives, des établissements de santé ou d'autres structures qui en dépendent pour assurer des services publics essentiels pour le territoire et ses habitants.

La seconde raison est la récurrence de ces dépenses. A la différence des dépenses d'investissement, l'éligibilité des projets relevant de dépenses de fonctionnement générerait des dépenses récurrentes chaque année avec pour conséquence un accroissement des dépenses de la Ville. Or, la contractualisation financière avec l'Etat implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, hors péréquation, progressent de moins de 1,14 % chaque année.

Je profite de cette prise de parole consacrée au budget participatif pour vous signaler que nous menons actuellement une réflexion liée à l'engagement de la Maire de Paris pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de 25 % du budget d'investissement de manière participative. Cette nouvelle étape à franchir dans l'inclusion des citoyens à l'élaboration des politiques publiques parisiennes est l'occasion de repenser le fonctionnement du budget participatif dans sa forme classique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Comme je l'expliquais précédemment, la question de l'intégration d'un volet dépenses de fonctionnement au budget participatif est complexe et nécessite des analyses poussées.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame TORANIAN, il va falloir conclure.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Je suis sûre qu'étant donné toutes ces considérations qui assurent la continuité d'une gestion financière et budgétaire exemplaire de la Ville, vous comprendrez que je vous appelle, mes chers collègues, à retirer votre vœu. Sinon c'est un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je rappelle que c'est deux minutes de temps de réponse sur les vœux.

Monsieur CANAL, maintenez-vous votre vœu ?

M. Grégory CANAL. - Je le maintiens et je regrette cette prise de position.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu.

Quelqu'un a fait une demande d'explications de vote ? Monsieur RAIFAUD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget participatif de Paris est une avancée majeure réalisée dans le dernier mandat. Il a permis de mettre les citoyens et citoyennes au cœur des choix d'investissements et il a permis aussi la réalisation de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas été mis à l'agenda sans ce dispositif.

Nous abordons avec ce nouveau mandat une nouvelle étape pour le budget participatif qui doit passer de 5 à 25 % des crédits d'investissements de la mandature. Le vœu proposé vise à prendre en compte les dépenses de fonctionnement induites par les investissements. C'est une réflexion nécessaire car certains projets soutenus par des acteurs associatifs ont été portés avec succès dans le dernier mandat, mais quelques beaux projets ont été manqués du fait du manque d'anticipation sur les dépenses de fonctionnement. Il faudrait que les arrondissements, qui vont voir leur autonomie renforcée, puissent proposer des modèles de fonctionnement de rééquilibrage budgétaire pour rendre certains projets possibles.

Nous ne voterons pas ce vœu, qui pose néanmoins une question importante, car nous souhaitons qu'une réflexion globale soit engagée sur le budget participatif avant le lancement d'une prochaine édition.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur RAIFAUD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une annonce importante, voire très importante, me souffle-t-on à l'oreille.

Mes chers collègues, je vous informe que huit votes, à bulletin secret, sont ouverts pour la désignation de représentants dans huit organismes. Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail qui est à côté, avant 13 heures, pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique de soutien aux associations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous continuons avec le vœu référencé n° 94 relatif à la politique de soutien aux associations.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

A Paris, des dizaines de milliers d'associations agissent au quotidien pour l'intérêt général dans tous les domaines de la vie des Parisiens. C'est le fondement du soutien que la Ville de Paris accorde à plusieurs milliers d'entre elles avec des subventions qui vont d'une centaine d'euros à plusieurs millions d'euros.

L'instruction des dossiers mobilise beaucoup les administrations parisiennes pour s'assurer du bien-fondé des demandes de subventions et de la bonne utilisation des fonds publics. L'Inspection générale de la Ville de Paris a toutefois montré toutes les difficultés de cette tâche et les lacunes susceptibles d'entraîner des dépenses injustifiées pour les contribuables parisiens, voire une utilisation non éthique ou frauduleuse de l'argent public.

Le risque financier est naturellement le plus important en volume dans les associations les plus subventionnées par la Ville. C'est pour cela que l'Inspection avait proposé des formules d'audit régulier de ces associations. Mais des centaines et des centaines d'associations reçoivent parfois depuis des années des subventions beaucoup plus modestes et si le risque associé à chacune de ces subventions est modeste, comme il y en a beaucoup, il y a forcément un risque de mauvais usage de l'argent public.

Il y a certes une charte des engagements réciproques qui a été adoptée en 2019, mais elle est peu exigeante. En outre, la Ville ne conditionne aucunement l'octroi de ces subventions à l'adhésion à la charte. Puis il n'y a aucun document budgétaire ni aucun débat annuel sur les subventions.

C'est pourquoi nous demandons :

- que les conclusions des audits réalisés par l'Inspection sur les associations les plus subventionnées soient systématiquement transmises aux membres de la Commission des finances ;

- que sans alourdir le fardeau administratif qui pèse sur les associations, les très nombreuses associations qui font l'objet de subventions d'un montant modeste puissent faire l'objet d'évaluations, d'audits et de contrôles externes aléatoires mandatés par la Ville de Paris ;

- que les données publiées par la Ville en "open data" soient conformes aux exigences du décret de 2017 ;

- que l'on ait chaque année un document budgétaire sur la politique de la Ville en la matière ;

- que les projets de délibération soumis aux élus dans les conseils d'arrondissement ou ici au Conseil de Paris puissent être déclarés irrecevables à la demande d'un élu lorsqu'ils ne comportent pas les éléments essentiels à leur bonne information.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chère collègue, je dois dire que je suis assez étonnée par votre vœu et par votre raisonnement.

Vous commencez votre vœu par louer l'action des associations parisiennes qui sont, comme vous le dites justement, en première ligne. Je vous remercie car vous me donnez l'occasion de réaffirmer ici et une fois de plus la politique volontariste et ambitieuse de la Maire de Paris pour soutenir les associations et leurs porteurs de projets. Dans la droite ligne de ce qui a été déjà réalisé sous la précédente mandature, je poursuivrai en tant qu'adjointe cet engagement.

Ce soutien est particulièrement nécessaire à l'heure où nous connaissons depuis plusieurs mois une crise sanitaire qui a lourdement fragilisé le secteur associatif, en mettant à mal le modèle économique et l'organisation de ses structures. Les associations ont dû faire face à plusieurs problématiques parfois d'apparence contradictoire : une recrudescence exponentielle de leur activité pour répondre aux besoins qu'a fait émerger la Covid-19 ou a contrario un ralentissement, voire l'arrêt total de certaines activités incompatibles avec les restrictions en vigueur. La Ville de Paris, à cet égard, a mis en place plusieurs mesures de soutien au secteur associatif.

Puis vous poursuivez votre vœu en évoquant l'instruction des dossiers de subventions qui mobilisent beaucoup les administrations parisiennes. A nouveau, je vous remercie car cela me donne l'occasion de remercier la DDCT et plus particulièrement le service des associations pour le travail de qualité fourni au quotidien et pour le soutien dont ils font preuve pour accompagner les associations parisiennes.

Nous étions d'accord jusqu'à ce que je lise des termes comme "lacunes", "dépenses injustifiées", "utilisation non éthique ou frauduleuse de l'argent public". Là, je dois dire que je ne vous suis plus. Quelques lignes plus haut, ces associations étaient en première ligne, agissaient pour l'intérêt général, et les voilà maintenant traitées comme des organisations quasiment mafieuses, faisant un usage non éthique ou frauduleux de l'argent public.

Nous n'avons définitivement pas la même conception des associations parisiennes qui œuvrent au quotidien pour la culture, le sport, la coopération internationale, l'écologie, le lien intergénérationnel, la solidarité et j'en passe. La liste serait trop longue pour citer leurs actions et mes mots ne seraient pas suffisamment forts pour les remercier pour leur engagement. C'est la raison pour laquelle notre engagement et notre soutien sont indéfectibles et seront renforcés.

Contrairement à ce que suggère votre vœu, les contrôles existent.

Je profite également de ce vœu pour remercier le Carrefour des associations parisiennes pour les formations qu'il offre aux associations et pour leur accompagnement. Il est indispensable pour permettre aux associations de vivre et parfois de survivre.

Sachez, par ailleurs, que le Bureau des subventions aux associations publie chaque année un document de synthèse détaillant la nature et la déclinaison des contributions financières en soutien à la vie associative. Le détail de toutes les informations relatives à l'attribution des subventions est aussi disponible sous la forme de données ouvertes sur le site "open data" de la Ville de Paris que je vous invite à lire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure maintenant. Madame TORANIAN, vous devez terminer votre intervention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Vous l'aurez compris, je ne partage absolument pas votre vision ni votre vœu.

Ainsi, au regard de tous ces éléments, j'émets un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame CARRÈRE-GÉE, je vous entends parler mais la question est : maintenez-vous votre vœu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Et vous maintenez-vous les rapports de l'Inspection de la Ville de Paris qui utilisent...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 95 est relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, mes chers collègues, nous souhaitons attirer votre attention sur le tissu associatif parisien. Comme beaucoup d'entre vous, nous avons été à la rencontre des associations lors de la Journée des associations organisée par les mairies. Nous en profitons pour saluer la richesse du tissu associatif, si dense et si divers, que ce soit dans le domaine sportif, dans le domaine de la solidarité et dans celui de la culture.

Pour autant, en tant qu'acteurs pleinement investis dans la vie locale, les associations sont en souffrance, comme tant d'autres secteurs, car dans l'incertitude du lendemain. Les associations subissent durement les conséquences de la Covid-19 sur le plan sanitaire, économique et social.

D'une part, en termes de nombre d'adhérents, les associations peinent à faire le plein des inscriptions en comparaison des années précédentes à la même période. Elles ont du mal à se projeter dans l'avenir immédiat et à soutenir leurs engagements qu'elles considèrent comme des engagements de long terme.

D'autre part, dans le contexte sanitaire actuel, une part des adhérents redoutent de se retrouver avec d'autres personnes dans un même lieu et ont peur soit d'être contaminés, soit de contaminer autrui.

Enfin, un grand nombre d'associations fonctionnent grâce à l'apport des bénévoles, dont l'action et l'engagement sont essentiels. Le nombre des bénévoles pour ces mêmes raisons est également en baisse.

Nous avons écouté les responsables d'associations et les bénévoles sur le terrain. Nous constatons donc les conséquences non seulement sur la vie sociale, sur la vie des quartiers, mais aussi sur la pérennité des actions associatives avec les nombreuses incertitudes qui pèsent sur elles. Je pense bien sûr aux associations sportives, mais aussi aux associations du troisième âge, aux associations d'entraide, aux associations familiales qui rencontrent de très grandes difficultés actuellement et dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

Nous voulons les accompagner et nous voulons leur donner à mi-chemin de l'année scolaire la possibilité de s'exprimer sur leur situation par un bilan. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une enquête. Nous comptons sur vous pour voter ce vœu.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chère collègue, je vous remercie pour ce vœu qui est l'occasion de mettre en lumière et saluer les salariés et bénévoles associatifs qui font de Paris une ville si riche et dynamique.

Vous le savez, depuis de nombreuses années, nous accordons un soutien sans faille au secteur associatif parisien. Au cours de la précédente mandature, nous avons ainsi développé de nombreux dispositifs pour faciliter leurs actions. Dans un contexte gouvernemental de raréfaction des subventions aux associations, nous avons, par exemple, fait le choix de les maintenir et de créer de nouveaux fonds. Nous avons repensé le circuit d'attribution des locaux associatifs pour le rendre plus clair et transparent. Nous avons renforcé les Maisons des associations - aujourd'hui Maisons de la vie associative et citoyenne, dont je veux saluer le travail - en augmentant leur capacité d'action et en leur adjoignant une dimension citoyenne.

Dans cette optique, conscients des difficultés de recrutement de bénévoles, nous avons inauguré en mars 2015 un nouvel outil numérique : la plateforme jemengage.paris.fr, permettant de mettre en relation associations et bénévoles sur des missions précises et localisées. Cette plateforme répond à un des enjeux majeurs pour la dynamique associative et je m'étonne que vous n'en parliez pas dans votre vœu, ce qui dénote une forme de méconnaissance des outils créés par la Ville.

Pendant le confinement, nous avons mis en place plusieurs mesures de soutien aux associations grandement mobilisées par la crise ou mises à mal par le ralentissement, voire l'arrêt de leur activité. Du fait d'une recrudescence de leurs activités, certaines associations ont ainsi augmenté considérablement leur base de bénévoles. Cette dynamique a fait écho à la volonté de nombreuses associations parisiennes et de nombreux Parisiens de s'engager.

La plateforme jemengage.paris.fr a ainsi assuré un service d'intermédiation efficace en proposant un annuaire des associations, un service dédié au bénévolat ainsi qu'un espace de partage des ressources. Les associations référencées sur la plateforme jemengage.paris.fr ont pu proposer des missions pour lesquelles elles étaient à la recherche de bénévoles. De mars à juin 2020, ce sont plus de 220 missions qui ont ainsi été créées permettant à plus de 650 Parisiens de s'engager sur cette période.

Parallèlement à ce dispositif, nous avons développé un programme de bénévolat propre à la Ville : Les volontaires de Paris. Les plus connus d'entre eux sont engagés en faveur du climat ou d'actions de solidarité.

Enfin, je terminerai là mon propos. Le début du précédent mandat avait été marqué par le lancement d'une grande consultation auprès des associations parisiennes pour mieux les connaître, mieux appréhender leurs projets et leurs attentes. Cette consultation s'est formalisée par un outil d'aide à la décision connu sous le nom de Baromètre de la vie associative parisienne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - En conséquence, comme votre vœu fait quelque peu doublon avec les actions que nous menons et prévoyons de réaliser, j'émet un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame BIRABEN, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Bien sûr et je vous recommande d'aller sur le terrain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution des subventions aux associations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 96 est relatif aux critères d'attribution des subventions aux associations.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame le Maire, mes chers collègues, nous connaissons tous, on vient de le rappeler, la richesse du tissu associatif parisien avec plus de 70.000 associations existantes et en moyenne 5.000 nouvelles associations créées chaque année.

Nous connaissons également la part prise par la Ville de Paris dans le soutien aux associations avec notamment l'attribution depuis 2014 de 1,7 milliard d'euros de subventions de fonctionnement à ces structures.

Nous savons, hélas ! que les mairies d'arrondissement, qui sont pourtant les premiers interlocuteurs des associations, ne disposent jamais d'informations suffisantes pour répondre aux questions des acteurs associatifs sur leur demande de subvention, qu'il s'agisse du montant alloué, d'un refus ou d'une baisse de subvention ou d'un délai allongé. Peut-être est-ce propre aux mairies qui sont dans votre opposition mais le fait est que c'est intolérable.

Or, à chaque Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris, les élus que nous sommes tous sont amenés à se prononcer sur un grand nombre de projets de délibération encadrant le versement de subventions aux associations, parfois regroupées par dizaines, sans que la lisibilité de ces financements ne s'en trouve véritablement améliorée.

Récemment, un projet de délibération encadrant le versement de 343.000 euros de subvention a d'ailleurs été transmis le vendredi soir précédant les Conseils d'arrondissement, entravant les marges de manœuvre des élus pour mener le travail de vérification et de contrôle que tout élu d'opposition se doit de réaliser.

Pour toutes ces raisons, nous demandons :

- que la Ville s'inscrive dans une démarche de transparence sur les critères d'attribution de subventions aux associations ;

- que pour ce faire, ces critères soient communiqués pour chaque politique publique, solidarité, sport, culture, éducation, aux élus des commissions concernées ;

- que s'agissant des associations œuvrant notamment dans le champ du sport et de la jeunesse, ces critères fassent l'objet d'une présentation détaillée aux membres de la 7e Commission par la Direction de la jeunesse et des sports ;

- enfin que la Ville prenne toutes les mesures nécessaires visant à accroître la lisibilité des financements aux associations.

Madame le Maire, nous sommes en début de mandature. Vous avez, vous et votre majorité, un devoir d'exemplarité et de transparence et cela commence par votre politique de subventions aux associations.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chère collègue, je vous remercie pour ce vœu qui est l'occasion de revenir à nouveau sur le secteur associatif si cher à ma délégation.

Les porteurs de projets, les salariés et les bénévoles des associations sont des acteurs de proximité indispensables et leurs structures sont de véritables alliés dans la construction d'un monde plus solidaire et plus écologique, et de manière plus concrète également dans la construction des politiques publiques.

Accompagner et soutenir les associations est non seulement un enjeu central en matière de participation, mais constitue aussi une garantie de la bonne santé de notre démocratie. Dans cette perspective, j'aurai à cœur tout au long de mon mandat d'accroître notre soutien envers les associations : il s'agira à la fois de poursuivre nos actions visant leur renforcement et de rationaliser nos échanges pour améliorer leur fluidité.

Plusieurs évolutions seront mises en œuvre. Si celles-ci doivent encore faire l'objet d'arbitrages, certains objectifs peuvent d'ores et déjà être partagés avec vous.

Il nous apparaît essentiel de travailler à l'amélioration de nos campagnes de subventions, afin de poursuivre le respect des engagements pris par la Maire de Paris lors de la communication de 2017 relative à la vie associative et à la participation citoyenne. Il s'agirait d'ouvrir ces campagnes avec des dates fixes et un rétroplanning d'instructions, afin de voter les subventions attribuées dans le cadre de cette campagne lors d'un Conseil de Paris déterminé. Certaines campagnes pourraient être thématiques pour répondre de manière précise à des problématiques ciblées. Les critères seraient alors clairement définis et permettraient aux associations de répondre plus efficacement. En rationalisant les campagnes de subventions et en améliorant notre communication, notre objectif est de faciliter les démarches des associations souvent encombrées par la lourdeur administrative. C'est aussi un gage de meilleure lisibilité sur les modalités de financement des associations.

Votre vœu consacre un point spécifique aux associations œuvrant dans le champ du sport et de la jeunesse. En ce qui concerne les associations sportives non conventionnées avec la Ville de Paris, une réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives de proximité a été votée en février 2009. Je vous invite à la lire.

Au regard de tous ces éléments, je vous invite à retirer ce vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Le vœu est maintenu de ce que je comprends.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il est sur les écrans. On a regardé les mains qui se sont levées ici. Vous avez l'écran. Derrière vous, vous avez compté aussi ? Tous les votes se sont passés comme cela. Ne vous énervez pas, vous avez le droit de parler correctement et poliment. Si vous voulez... Non, vous n'avez pas à élever la voix comme cela, je suis désolée. Si vous le souhaitez, nous repassons le vote. Voilà, calmez-vous.

Alors, le vœu n° 96 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif, qui est pour ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 13 pour dans la salle.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 9 contre avec moi dans la salle.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Donc 27 pour, 30 contre et pas d'abstentions.

La proposition de vœu est donc repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux Conseils de quartier du 12e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 97 relatif aux conseils de quartier du 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Depuis tout à l'heure, nous parlons de démocratie participative, mais je peux vous dire dans le déroulé de la séance que ce n'est pas toujours très démocratique, et dans la réponse de l'adjointe que ce n'est pas du tout participatif. Ce sont des notes qui sont complètement lues, complètement hors sujet et au niveau de la participation, on peut s'améliorer.

En ce qui concerne le vœu...

On peut. C'est mon temps de parole et je dis ce que je veux !

Les conseils de quartier du 12e arrondissement fonctionnent depuis très longtemps sur le même format. On s'est aperçu, dans la pyramide des âges et la participation, qu'il y avait des améliorations à faire. Vous savez que cette mandature promet de nombreux enjeux, aussi bien en termes d'urbanisme, d'écologie, d'économie, de mobilité et avec les nouvelles technologies.

Donc, je proposais une nouvelle réflexion pour que les conseils de quartier puissent moderniser leur fonctionnement. Une réflexion qui associerait tous les acteurs, aussi bien associatifs, culturels, les élus d'opposition et bien sûr les membres actifs des conseils de quartier, afin justement d'essayer de moderniser leur fonctionnement et d'ouvrir ces instances à un plus grand nombre pour une meilleure participation et une représentativité de la population.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chère collègue, je vous remercie pour ce vœu qui est l'occasion de mettre à l'honneur les conseils de quartier.

Dans le 12e arrondissement, sur lequel se concentre votre vœu, les conseils de quartier ont été à l'initiative de nombreuses actions, à l'instar de Circul'Livres ou encore de la Bagagerie. Ce sont aussi eux qui ont initié, en 2011, le budget participatif des conseils de quartier. D'ailleurs, depuis la création du budget participatif parisien en 2014, ils poursuivent cet engagement en jouant un rôle d'accompagnement des porteurs de projets et en les aidant à formaliser leurs idées.

Soucieux de leur assurer un fonctionnement efficace et utile avec les contraintes qui sont les nôtres, nous avons mené sous la précédente mandature un travail pour encourager leur renouveau. Pendant un an, de mars 2018 à avril 2019, plusieurs temps ont rythmé ce processus : Créativ'café, consultations numériques, expérimentations dans trois conseils de quartiers. L'ensemble a permis d'aboutir à la création d'une boîte à outils regroupant vingt fiches pratiques.

Vous déplorez régulièrement dans cet hémicycle l'empilement des dispositifs de participation que nous mènerions et l'absence de vision stratégique que nous aurions en la matière. Voyez-vous, pour une fois c'est l'inverse qui se produit et c'est à moi qu'il revient de regretter votre vision limitée à ce seul outil de participation. Notre ambition consiste à proposer un nouveau pacte de gouvernance aux Parisiennes et aux Parisiens qui garantisse leur participation, sous une forme ou une autre, à chaque étape d'élaboration de nos politiques publiques, de la mise à l'agenda d'un sujet à sa mise en œuvre et à son évaluation.

Il en va de même pour les conseils de quartiers dont le véritable enjeu n'est pas de moderniser le fonctionnement ou de créer des applications pour smartphone, si je reprends les termes mentionnés dans votre vœu. Il nous faut aller plus loin qu'une simple réflexion sur leur organisation en positionnant ce travail au sein du Schéma global parisien de participation : Quelle est la place allouée aux conseils de quartier ? Quelles missions pourraient leur être confiées dans le cadre de ce nouveau pacte de gouvernance ? Comment assurer le suivi de leurs propositions et leur impact sur nos politiques publiques ? Là sont les véritables questions. Nous verrons ensuite comment moderniser leur fonctionnement.

Dès lors que la participation citoyenne est mise en œuvre, notre ambition est unique : garantir que la voix des Parisiennes et des Parisiens soit entendue. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, je pense qu'il nous faut aller au-delà de votre vœu et être plus ambitieux que ce que vous proposez. C'est pourquoi j'émet un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Maire du 12e arrondissement, Mme PIERRE-MARIE, a demandé la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Conseillère de Paris, chère Valérie, dans le 12e, comme dans tous les arrondissements, cette année a évidemment été particulière pour les conseils de quartier. Leur activité a été fortement limitée, du fait de l'épidémie du Covid-19 et des contraintes sanitaires, et en raison de la période de réserve électorale qui, comme vous le savez, a été exceptionnellement longue à cause de cette même épidémie.

Comme habitante, citoyenne et maire du 12e, j'en suis évidemment consciente et je ne peux que le regretter, car c'est dans la proximité avec chacune et chacun que naissent bien souvent les échanges, les idées, les projets qui nous permettent tous les jours de faire la ville. Circul'Livres, comme vous l'avez mentionné, chère Anouch, et qui, vous vous en rappelez peut-être, est né dans le 12e grâce à nos conseils de quartier, comme le Café inter-âges de Bel-Air Sud ou la fête de fin d'année de Bel-Air Nord.

Plus largement, ce sont de nombreuses initiatives nées du budget participatif et auxquelles les conseils de quartiers ont pu contribuer. C'est dans cette même proximité que nous pouvons faire remonter les problématiques qu'il convient de prendre en charge, que ce soit du cadre de vie, d'inégalités sociales, de propreté ou de sécurité, pour ne citer que quelques exemples.

Ceci étant dit, comme vous le savez, en début de mandature, il y a beaucoup de choses qu'il nous faut reprendre ou réactiver, et parfois même réinventer.

S'agissant des conseils de quartier, nous devons à la fois leur donner la possibilité de se réunir dans les meilleures conditions possible malgré le contexte, de procéder au renouvellement partiel de leurs membres, et enfin de procéder à la réécriture de leur charte dans cet ordre, car il paraîtrait étrange de ne pas laisser à leurs nouveaux membres la possibilité de contribuer à l'écriture de ce qui définira leurs modalités d'action.

La campagne pour le renouvellement démarre justement cette semaine. Et sur la réécriture de la charte elle-même, à quoi renvoie le fait essentiel de votre vœu, elle interviendra au cours du premier semestre 2021 et dans des conditions qui permettront précisément une large concertation et une réflexion partagée à même de revitaliser ces instances en lien avec les élus de la majorité qui se trouvent maires de quartier et que nous voulons positionner en cheville ouvrière de cette proximité.

Je m'engage bien sûr à ce que l'opposition, notamment votre groupe, puisse être associée à ces travaux, comme je crois le faire sur d'autres sujets. Nous en parlerons d'ailleurs en détail lors de notre prochain conseil d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je vous suggère de retirer votre vœu et, en cas contraire, je devrais émettre un avis défavorable.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame MONTANDON, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Suite à la réponse de Mme la Maire, chère Emmanuelle, je vous remercie d'associer les élus de l'opposition, ainsi que les acteurs qui ont été cités. En effet, je vais retirer mon vœu et vous dire merci pour votre intervention parce que cela rattrape réellement l'intervention de l'adjointe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, donc le vœu n° 97 est retiré.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 98 relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne.

La parole est à M. le Maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, le Bois de Boulogne, comme vous le savez, est morcelé entre trois conseils de quartier sur les six quartiers que compte notre arrondissement. Et le Bois de Boulogne est, pour le 16e arrondissement et pour les Parisiens, un lieu d'importance, à la fois sur le plan écologique et sur le plan des loisirs des Parisiens.

Le conseil d'arrondissement à l'unanimité a décidé la création d'un conseil de quartier spécifiquement dédié au Bois de Boulogne pour que la problématique de ce bois soit effectivement au cœur des préoccupations des habitants de notre arrondissement. C'est à la fois de l'intérêt général et la prise en compte des thématiques spécifiques de ce bois dans l'instance d'une démocratie locale dédiée.

J'avoue que je suis très surpris de voir que l'Exécutif, qui n'a que le mot démocratie participative à la bouche, qui nous dit qu'il faut la citoyenneté partout, s'oppose à une décision prise unanimement par le conseil d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, au motif je ne sais pas. Cela ne coûte rien à la Ville, cela ne peut qu'apporter quelque chose.

Est-ce parce que c'est nous qui le proposons que vous le refusez ? Ou est-ce que la démocratie participative, vous ne la concevez que quand c'est vous qui l'organisez ? Il y a un côté Tartuffe chez vous ! Vous avez le mot à la bouche : démocratie, participation, citoyenneté. Et quand nous vous demandons de faire une instance qui correspond aux besoins de notre arrondissement de tous les élus, vous le refusez !

Eh bien, je dois dire que vous commencez mal vos discours sur la démocratie participative que vous venez de vanter dans toutes vos interventions et que vous allez fouler aux pieds par votre vote.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai une pensée cordiale pour ceux d'entre vous qui étaient là en 2014 lors de la mise en place du budget participatif. Il doit être à la fois enthousiasmant et frustrant pour vous de voir que la participation citoyenne est devenue un objet politique à la mode.

Enthousiasmant car vous n'êtes désormais plus les seuls à prêcher dans le désert. Oui, la parole citoyenne est légitime et que sommes-nous, nous autres élus, si ce n'est des citoyens qui avons décidé de nous engager pour faire entendre notre voix au sein d'un collectif.

Mais cela doit être aussi frustrant quand on voit à quel point certains perdent parfois de vue l'objectif premier de la participation citoyenne qui consiste à permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Il en va ainsi de ce vœu. Si sur le fond, on ne peut qu'être d'accord ou en tout cas ouvert à la discussion pour la création d'un nouveau conseil de quartier, nous ne pouvons que déplorer la méthode : parler d'instance de participation sans associer les citoyens, c'est un comble. Est-ce vraiment à nous de décider dans cette arène de la création d'un nouveau conseil de quartier et de la réorganisation du périmètre de six d'entre eux ? Il nous faut prendre le temps de concerter les Parisiennes et les Parisiens et c'est d'autant plus vrai quand les politiques à mener portent sur leur implication. Au risque d'incarner ici l'adage selon lequel les cordonniers seraient les plus mal chaussés, il semble en être de même pour les élus de Changer Paris, désireux d'encourager la participation. Il faudrait créer une instance de participation citoyenne mais sans entendre la voix de ceux qui la composeront.

Vous vous en doutez, mon avis sera défavorable. Cependant, et j'en conclurai là, je souhaite profiter de mon intervention pour vous inciter à aller voir Ariel WEIL, maire de Paris centre. Dans le cadre de la fusion des arrondissements, les conseils de quartier doivent être revus. Ariel WEIL a donc décidé, en fin connaisseur des mécanismes de participation, d'engager une grande concertation sur le devenir des conseils de quartiers de Paris centre. Je ne peux que vous encourager à vous inspirer de sa méthode qui vous permettra, je l'espère d'ici peu, d'acter la création d'un conseil de quartier relatif au Bois de Boulogne.

Je me tiens pour ma part à votre disposition pour vous aider à mener cette concertation avec vos habitants.

En résumé, mes chers collègues, j'émet un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, maintenez-vous votre vœu ?

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Je le maintiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons une demande d'explication de vote d'Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Je rejoins évidemment les propos qui ont été tenus par mon collègue Francis SZPINER, et au nom du groupe "Indépendants et Progressistes", nous voterons évidemment pour ce vœu.

Je suis effarée des propos qui viennent d'être tenus par Mme l'Adjointe au maire. Vous voulez faire respirer Paris, mais nous avons, dans le 16^e arrondissement notamment, un poumon vert qui dysfonctionne et dont tout le monde se fiche !

Vous citez les habitants du 16^e arrondissement, qui ne sont pas effectivement habitants du Bois de Boulogne, mais si vous connaissiez notre arrondissement, vous sauriez qu'il y a une association très active et de nombreuses associations d'ailleurs qui agissent quotidiennement pour la défense du Bois de Boulogne parce que vous n'êtes pas sans savoir les problématiques de ce bois, des problématiques d'insécurité, de propreté, de saleté pardon ! et d'inaccessibilité.

Je pense que nous aurons tout intérêt à agir avec la création de ce conseil de quartier, qui ne réglera évidemment pas tous les maux mais qui pourrait être un beau signal envoyé pour montrer que l'Exécutif parisien se soucie du Bois de Boulogne.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 98 déposée par le groupe Changer Paris et Mme LECOUTURIER, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - 17 pour en salle des fêtes. Non, c'est 18 pour en salle des fêtes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Salle des fêtes ?

Alors 34 pour, 44 contre et une abstention.

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 1^{ère} Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux dossiers de la 1^{ère} Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 1^{ère} Commission, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

La 1^{ère} Commission s'est réunie mardi 26 septembre. Elle a examiné 56 projets de délibération, un amendement et 19 vœux.

Parmi les projets de délibération, sont à noter les DAE 151 et 163, portant subventions à la formation et à la réinsertion professionnelle, qui ont fait vraiment l'objet de débats riches. Les DAE 21, 22 et 23 portaient sur les Etats spéciaux d'arrondissement et les DAE 154 et 159 sur les subventions aux commerces culturels souffrant de la crise sanitaire. Enfin, le DAE 206 était relatif au plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19.

L'étude des dossiers à l'ordre du jour a malheureusement été retardée par une question, à la fois procédurale mais, plus grave, démocratique relative à la recevabilité des vœux et que j'ai tranchée pour faire prévaloir le droit d'expression des élus. Nous reviendrons naturellement sur cette question à l'occasion de la révision du règlement intérieur.

Paul SIMONDON a présenté les grandes lignes de la situation budgétaire et Antoine GUILLOU a fait un point RH. Un tableau de suivi budgétaire et financier a ultérieurement été transmis aux membres de la Commission.

Concernant nos travaux dans la durée, il y a plusieurs éléments et je profite de la présence de M. BLOCHE pour les évoquer.

La 1^{ère} Commission se réunira plus fréquemment, au minimum une fois par mois, en addition de la réunion consacrée à l'examen des projets de délibération et des vœux, et cela pour procéder à des auditions d'acteurs économiques et sociaux ainsi que des experts sur la fiscalité, les finances, les ressources humaines, la vie économique et l'emploi.

Deuxièmement, je suis favorable à ce que la Commission soit réunie, comme c'était le cas sous la précédente mandature à 9 heures 30 ou 10 heures, et non à 10 heures 30, pour avoir le temps de travailler sérieusement et ne pas être contraints de survoler des projets qui méritent discussion.

Par ailleurs, nous travaillons à l'enrichissement des informations du tableau de bord traditionnellement déposé en 1^{ère} Commission et avec les adjoints, afin de permettre aux membres de la Commission de procéder à un véritable suivi de l'exécution budgétaire et de la situation de la trésorerie de la Ville de Paris.

Je souhaite également que nous soient transmis chaque mois un tableau de "reporting" RH ainsi qu'une note sur la situation mensuelle de l'économie et de l'emploi à Paris.

Je vous remercie.

2020 DAE 163 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e) pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet DAE 163 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Projets 19", dans le 19^e arrondissement, pour la préfiguration du projet "Territoires zéro chômeur".

Il y a plusieurs inscrits et je commence par donner la parole à Mme Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération, attirer votre attention sur tous les problèmes dont souffrent les habitants de Rosa Parks. Le quartier Rosa Parks, prioritaire, est particulièrement touché par le chômage. Malheureusement ce quartier souffre de bien d'autres maux : trafics et consommation de drogue, climat d'insécurité permanent, prostitution, dealers près de la station du tramway en train de vendre leur drogue en toute impunité jour et nuit.

L'évacuation du tunnel désaffecté de la S.N.C.F. que nous saluons n'a pas été suivie de mesures concrètes. Une trentaine de personnes semblent avoir été placées dans des structures, alors que 86 personnes ont été évacuées du tunnel, les autres se répartissant encore au jardin d'Eole et à Stalingrad dont nous connaissons tous les difficultés. Ce tunnel, qui abritait des toxicomanes, mal fermé par la S.N.C.F. a été rouvert, il y a quelques jours, par des trafiquants et ce sont les habitants eux-mêmes qui ont alerté la police pour qu'il soit à nouveau fermé.

Sans compter les malfaçons que subissent les habitants dans les logements sociaux et toutes sortes de dysfonctionnements : coupures répétées d'eau chaude ou froide, pannes fréquentes d'ascenseurs, énormes fissures dans les plafonds et murs des appartements, fuites d'eau dans les logements. Nous sommes allés avec Rachida DATI les voir en début d'année et avons passé une matinée entière pour visiter ces appartements, constater ces malfaçons et dysfonctionnements, et nous entretenir avec les habitants livrés à leur sort. J'en profite pour alerter les présidentes des bailleurs sociaux à ce sujet.

Je souhaitais à l'occasion de ce projet de délibération pointer du doigt tous les autres problèmes que vivent les habitants de ce quartier : misère, violence, prostitution, mal-logement, chômage, trafics de stupéfiants.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération qui concerne une subvention de 50.000 euros à l'association "Projets 19" au sujet du projet "Territoires zéro chômeur".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais prendre quelques instants pour que l'on s'attarde sur ce projet de délibération qui permet d'évoquer une très belle idée, dont pour ma part j'ai pris connaissance en regardant un documentaire, qui s'appelle "La nouvelle cordée" de la réalisatrice Marie-Monique ROBIN, qui rapporte cette première expérimentation du "Territoires zéro chômeur" à Mauléon, dans une petite commune des Deux-Sèvres.

Je dois dire que ce documentaire, que je vous invite toutes et tous à regarder, est particulièrement touchant de par son humanité et de voir ceux, qui se dénommaient eux-mêmes les "cassos" pour cas sociaux naturellement,

reprandre espoir et contact avec le monde du travail, alors qu'ils ne demandaient que cela mais ne trouvaient pas à s'y insérer, au travers de ce qu'on appelle une entreprise à but de travail précisément. C'est un élément qui donne espoir.

La Ville de Paris a à juste titre décidé de s'investir dans ce type d'expérimentations, qui sont encore en cours et dont probablement les contours méritent d'être précisés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Parlement aujourd'hui est en train de redéfinir un certain nombre d'aspects de ces dispositifs pour les rendre encore un peu plus opérants.

Il se trouve qu'en 1ère Commission, et je suis contraint malheureusement d'y revenir ce matin, nos échanges - la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE l'a évoqué à demi-mot - n'ont pas été très concluants, et si j'ose dire pas du tout conclusifs il y a quelques jours. Je suis donc obligé de revenir sur une demande, que j'ai formulée mais qui a été prise avec bien peu de considération par l'adjointe en charge de ce dossier.

S'agissant d'une expérimentation qui a déjà été menée depuis quelques mois dans un autre arrondissement que celui du 19e arrondissement, dont vient de parler ma collègue Marie TOUBIANA, il se trouve que cette expérimentation a été menée également dans le 13e arrondissement. Nous allons voter ce projet de délibération, mais nous aurions apprécié un bilan de ce qui a déjà pu être obtenu dans le 13e arrondissement, voire de ce qui pourrait être amélioré et un peu mieux mis en œuvre pour le 19e arrondissement et ces chômeurs de longue durée qui vont voir un nouvel espoir se présenter à eux.

C'est un peu un principe de bonne gestion, si j'ose dire : c'est l'évaluation d'une politique publique. Raison pour laquelle nous comprenons d'autant plus difficilement que la réponse, qui nous a été apportée lors de la 1re Commission, était particulièrement évasive.

Donc, je suis malheureusement contraint d'y revenir ce matin, parce que nous avons une certaine continuité dans nos points d'attache et nous souhaiterions obtenir, aussi vite et aussi précisément que possible, quelques éléments d'évaluation sur ce qui a pu être obtenu dans le 13e arrondissement, au titre de cette expérimentation zéro chômeur de longue durée, de la part de l'Exécutif, à savoir les éléments qui paraîtront les plus pertinents, de manière à ce que l'on puisse peut-être ensuite y revenir en 1ère Commission pour travailler collectivement - c'est l'esprit que souhaite impulser notre présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE - peut-être sur une amélioration encore possible de cette expérimentation.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Barbara GOMES, qui est ici.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le dispositif "Territoires zéro chômeur" permet d'offrir à des chômeurs de longue durée une possibilité de réinsertion par la proposition d'un CDI. Pour ce faire, on utilise l'ensemble des sommes mobilisées pour indemniser, soutenir ou prendre en charge la privation d'emploi de longue durée ; le transfert de ces sommes n'engendre donc aucune dépense sociale supplémentaire.

C'est à partir des aspirations et des compétences de ces personnes privées d'emploi que les E.B.E., les entreprises à but d'emploi, développent sur le territoire des activités visant à satisfaire des besoins non couverts par le secteur public ou le secteur privé. L'apport social est donc très intéressant pour toute la collectivité.

Entre 800 et 1.000 personnes ont trouvé un emploi sur les dix territoires concernés par l'expérimentation et ce bilan a conduit à l'élaboration, et l'examen d'ailleurs en septembre dernier, d'un projet de loi relatif au prolongement de cette expérimentation et à son extension à 50 territoires supplémentaires.

La Ville de Paris, avec le succès de l'expérimentation de ce dispositif dans le 13e arrondissement, souhaite alors étendre l'expérimentation aux 18e, 19e et 20e arrondissements. Vous le savez, ces arrondissements connaissent un taux de chômage particulièrement élevé et la situation sanitaire ne va sans doute pas arranger les choses. Alors, plus que jamais, ce dispositif apparaît comme une voie pour permettre l'insertion professionnelle de personnes dont la privation d'emploi les éloigne également beaucoup trop souvent d'une insertion positive dans la vie sociale.

Loin des logiques stigmatisantes, humiliantes et punitives bien trop souvent proposées comme des solutions à l'absence d'emploi, loin de traiter les bénéficiaires du dispositif comme des indigents ou des indolents, il s'agit au contraire ici de structurer l'accompagnement autour des capacités et des inclinaisons des personnes. C'est pour cela que ce dispositif s'intéresse essentiellement à l'humain, ce qui est une démarche saine et vertueuse. Elle est saine et vertueuse aussi parce qu'elle permet aux personnes sans emploi depuis un temps considérable de se former et de retrouver confiance en elles.

Ainsi, non seulement les formations effectuées permettront de pourvoir à des embauches mais aussi de valoriser des personnes, de participer à leur émancipation, de contribuer à leur bien-être psychique qui est si mis à mal par la privation prolongée d'emploi. Donc le bilan humain à ce titre est remarquable.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont également positifs. Je tiens à rappeler que les activités proposées visent à satisfaire des besoins non couverts par le secteur public et privé. D'ailleurs il me semble important de préciser, surtout dans ce contexte, que les E.B.E. proposent majoritairement des formations pour des actions à visée sociale, des actions de solidarité avec des personnes âgées et isolées.

Notre groupe soutient l'idée de transformer les besoins sociaux non satisfaits en emplois pérennes ancrés sur le territoire et permettant ainsi de le redynamiser. Nous soutenons ces démarches éminemment humaines et bénéfiques pour toute la collectivité.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien évidemment je voterai ce projet de délibération et je soutiens cette démarche "Territoires zéro chômeur" qui permet vraiment de changer complètement de paradigme. C'est-à-dire qu'il faut sortir, comme le dit ATD Quart-Monde, de la logique de personnes qui seraient inemployables. Ce discours, qui vise à culpabiliser les chômeurs et à estimer que c'est de la responsabilité des chômeurs s'ils sont au chômage, est vraiment une impasse néolibérale avec laquelle il faut rompre.

De la même manière qu'il faut rompre aussi avec les logiques de politique de l'offre, au mépris des politiques de la demande, qui ont conduit par exemple les gouvernements successifs par le biais du C.I.C.E. à dégager des sommes astronomiques qui finalement ont permis de créer bien peu d'emplois et avec un coût par emploi hallucinant, tellement l'argent est de toute façon allé plutôt directement dans les caisses des grandes entreprises et redistribué en dividendes.

Là, il s'agit sur un territoire de penser quels sont les besoins de ce territoire, pour de fait créer des emplois qui puissent répondre à ces besoins. Cette démarche est importante dans un accompagnement des chômeurs de longue durée pour leur permettre d'accéder à ces créations d'emplois. Cette logique est importante.

Evidemment, certains aimeraient que ce soit une politique à neutralité financière, c'est-à-dire que le coût de l'emploi créé corresponde aux économies de R.S.A. et de différentes aides sociales correspondantes. Or, je pense qu'il faut aussi sortir de cette logique, comme le dit d'ailleurs l'économiste BOUBA-OLGA, car cela va forcément coûter plus cher, dans la mesure où il faut un accompagnement et surtout parce que l'on est face à un public qui bien souvent est dans le non-recours aux droits ; il n'y aura donc pas d'opération nulle d'un point de vue financier. Par contre, il y a des gains inestimables en termes de dignité de la personne, de reconstruction sociale. Les évaluations en termes de gains de bien-être, certes déclaratifs, en témoignent. Egalement, les expériences qui ont été menées montrent qu'il y a beaucoup moins de renoncements aux droits de la part des personnes qui ont participé au dispositif.

Je pense très important de développer ces expérimentations de "Territoires zéro chômeur". Derrière cela, que l'on soit en "Territoires zéro chômeur" ou hors "Territoires zéro chômeur", il faut que l'on comprenne bien que le soutien à des associations, des structures coopératives d'économie sociale et solidaire qui permettent de créer des emplois localement et de répondre à des besoins, est une stratégie bien plus payante que toutes les sommes pharaoniques, parfois distribuées sous prétexte de soutien aux "start-up", à l'innovation, et qui ne sont pas toujours adossées à une évaluation des impacts sociaux et environnementaux.

Je terminerai en disant que j'espère que ces expérimentations de territoire feront un jour prendre conscience qu'il faut un changement radical de politique à l'échelle nationale en faveur de la création d'emplois qui répondent aux besoins. C'est dans cette logique - je disais aussi hier sur la mission locale que l'on ferait bien nationalement de créer 100.000 emplois jeunes, ce qui serait bien plus utile - de créer un dispositif, dans la lutte contre le chômage et pour la conquête du plein-emploi, avec évidemment d'autres leviers comme la réduction du temps de travail, où l'Etat se devrait d'être employeur en dernière instance.

Il pourrait y avoir aussi, dans l'expérimentation des "Territoires zéro chômeur", une réflexion de la part de la collectivité : comment elle peut, elle aussi, à un moment donné assumer d'être employeur en dernière instance, pour qu'enfin on change de paradigme et que l'on pense à la satisfaction des besoins et à la nécessité que toutes et tous puissent avoir la dignité d'accès à un travail qui, par ailleurs, réponde à ces besoins.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai une rapide intervention pour réaffirmer et confirmer notre volonté de voir dans le 17e arrondissement le dispositif, l'expérimentation "Territoires zéro chômeur" de longue durée s'implanter. J'ai d'ailleurs récemment

échangé avec son fondateur, Laurent GRANDGUILLAUME, afin de mieux appréhender la démarche nécessaire à la mise en œuvre d'un tel schéma destiné à pérenniser l'emploi des publics ciblés.

Le chômage de longue durée touche tous les territoires, tous les quartiers. Le 17e arrondissement n'y échappe pas, notamment dans certains quartiers qui concentrent davantage de difficultés et que nous accompagnons depuis de nombreuses années avec, il faut le rappeler, l'implantation de Positive Planet qui aide au développement des microentreprises.

Tout le monde est employable à l'issue d'une période de chômage et on doit pouvoir avec ce dispositif créer des activités qui répondent à des besoins non satisfaits. C'est tout le sens de ce dispositif, qui a été évalué, qui continue à l'être et on aura, je pense à l'occasion d'autres débats, un bilan, et je le souhaite, comme l'a rappelé d'ailleurs David ALPHAND.

J'avais déjà évoqué au sein de cet hémicycle, en fin de mandature dernière, ma volonté d'inscrire le 17e dans ce dispositif et je tenais à vous confirmer notre démarche, que nous avons initiée avec plusieurs acteurs associatifs locaux depuis plusieurs mois qui travaillent à la préfiguration d'un comité local.

La période que nous traversons, et vous le savez, risque de compliquer encore le retour à l'emploi pour de nombreux chômeurs qui doivent être accompagnés par les pouvoirs publics. Le 17e arrondissement répondra donc présent et on ne peut pas imaginer que seuls les arrondissements du Nord-Est parisien bénéficient du soutien de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à Émile MEUNIER qui doit être en salle des fêtes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente (Salle des Fêtes). - M. MEUNIER ne souhaite pas prendre la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Du coup, je donne la parole au maire du 19e arrondissement sur une affaire concernant son arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de saluer et de remercier l'ensemble des intervenants, du moins celles et ceux qui ont parlé du sujet. Et je voulais dire à mon excellent collègue Geoffroy BOULARD que je suis ravi de constater que le 19e arrondissement peut inspirer le 17e arrondissement, comme nous-mêmes nous inspirons des initiatives réussies depuis d'autres arrondissements.

Je voulais à mon tour évidemment rappeler notre engagement historique et notre soutien total au projet "Territoires zéro chômeur" dans le 19e arrondissement et me réjouir de ce projet de délibération qui marque une étape importante dans sa réalisation.

Le vote en première lecture, le 16 septembre dernier par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi relative à l'expérimentation "Territoires zéro chômeur" de longue durée va nous permettre, je l'espère, d'inscrire dans une perspective plus concrète le projet du 19e arrondissement de "Territoires zéro chômeur" émergents.

Après une première expérimentation parisienne dans le 13e arrondissement, le 19e arrondissement s'est engagé, à son tour depuis quelques années, dans cette démarche innovante aujourd'hui portée au niveau national par Laurent GRANDGUILLAUME.

Avec Léa FILOCHE, qui était alors déléguée dans mon équipe municipale en charge des questions d'emploi et d'E.S.S., nous avons demandé à l'association "Projets 19", qui bénéficie d'une vraie légitimité, d'une vraie crédibilité et d'un vrai savoir-faire dans la mise en réseau et la mobilisation des énergies associatives du territoire, de travailler, définir et concevoir avec nous le projet d'une candidature.

Au terme d'un travail fin qui a été mené avec l'agence Pôle emploi Armand-Carrel, nous avons pu déterminer un territoire répondant aux critères de ce dispositif : moins de 10.000 habitants et entre 300 et 400 chômeurs de longue durée. En effet, le quartier Rosa Parks, entre la gare Rosa Parks, la porte de la Villette et la porte d'Aubervilliers, est apparu comme fléchant et cochant toutes les cases des critères et des paramètres de ce dispositif ; on y dénombre aujourd'hui de l'ordre de 330 demandeurs d'emploi de longue durée.

Dès septembre et octobre 2019, "Projets 19" a engagé un travail de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : les entreprises présentes sur le quartier, les associations, la régie de quartier, les bailleurs sociaux. Bref, il y a toute cette chaîne et tous ces réseaux de partenaires prêts à s'engager dans le dispositif. Nous avons également commencé à mobiliser les demandeurs d'emploi du quartier avec une série de réunions hebdomadaires que le confinement a malheureusement amené à suspendre.

La subvention que nous allons voter, je le crois de manière unanime dans quelques instants, permettra à "Projets 19" de recruter un chef de projet et de financer un local dédié qui font partie des conditions posées pour développer une candidature au dispositif. Cela permettra ainsi de transformer "Projets 19" en entreprise à but emploi, E.B.E., qui portera le projet.

Au-delà de ces rappels, permettez-moi d'insister rapidement sur deux points qui me paraissent importants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez conclure parce que vous n'avez le droit qu'à trois minutes ? Vous auriez eu cinq minutes si vous vous étiez inscrit sur la délibération.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Je ne savais pas que les maires d'arrondissement avaient moins de temps de parole que les autres élus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, ils ont le même droit quand ils s'inscrivent au moment où il faut s'inscrire, mais ce n'est plus que trois minutes quand ils veulent intervenir ; ce sont d'ailleurs les seuls à avoir ce droit.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - D'accord. Eh bien, je nous invite à voter ce projet de délibération. Je pense que nous aurons d'autres occasions de parler avec le temps nécessaire des questions d'emploi dans les quartiers prioritaires. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre aux intervenants.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les nombreuses interventions précédentes montrent le vif intérêt que suscite cette expérimentation, ce dont je me félicite car nous sommes, avec la Maire de Paris, très attachés à ce projet.

Le contexte de crise économique fait de l'accès à l'emploi une préoccupation majeure pour les Parisiennes et les Parisiens. Celles et ceux qui étaient déjà privés d'emploi verront leur situation s'aggraver et les rangs des chômeurs risquent de s'amplifier encore durablement.

Dans le même temps, les instances nationales de "Territoires zéro chômeur" ont constaté durant le confinement que non seulement les entreprises à but d'emploi avaient par leur structuration plutôt bien résisté à la crise, mais encore qu'elles avaient fait la preuve de leur grande utilité à la société. Toutes les expériences nous apportent les raisons du bien-fondé de cette méthode, comme cela a été rappelé par les différentes interventions.

Monsieur le Maire du 19^e arrondissement, merci aussi pour vos interventions car elles ont rappelé tout ce qui a été fait et ce qui se fait.

Rappelons que depuis sa mise en œuvre en 2017 dans le 13^e arrondissement, l'expérimentation a permis la remise dans une dynamique d'emploi de 80 personnes, dont la durée moyenne de chômage était de quatre ans, qui étaient très éloignées de l'emploi et difficilement insérables avec des profils très différents.

Malgré la crise, l'entreprise à but d'emploi maintient dans un futur proche des objectifs d'embauche. En outre, comme cela a été rappelé, les effets vertueux du projet dépassent la création nette d'emplois par sa contribution au développement social et économique du territoire et du lien social qu'il tisse, et une habitude nouvelle de travail partenarial entre les institutions. Oui, il y a beaucoup d'humanité dans cette expérience, vous l'avez dit, Monsieur ALPHAND.

J'ai entendu également votre demande de bilan ou de résumé ou d'analyse. Je suis désolée, peut-être en Commission n'ai-je pas tout à fait compris et peut-être avez-vous été aussi évasif dans votre questionnement, mais je vous ai seulement dit qu'il y avait une littérature effectivement abondante sur le sujet, parce que l'expérience a beaucoup intéressé et a donné lieu à énormément d'écrits, d'analyses et de bilans. Oui, je vous invite sur "Territoires zéro chômeur" à aller sur le site Etclid.fr de "TZCLD", où il y a un nombre conséquent de rapports d'activité, de manuels d'expérimentation, d'études macroéconomiques et économiques, d'enquêtes diverses et variées. Il y a aussi des bilans intermédiaires faits par le 13^e arrondissement.

Je peux en faire état lors de la 1^{ère} Commission. C'est un moment un peu court pour pouvoir vous faire exactement un bilan parfait, mais on peut effectivement faire un bilan d'étape sur la 1^{ère} Commission, un bilan intermédiaire sur ce qu'il se fait précisément sur le 13^e arrondissement avec un certain nombre de résultats. Ces résultats remontent au niveau national pour qu'ils soient pris en compte et justement alimenter la réflexion sur la deuxième vague qui doit venir et donc améliorer cette expérimentation évidemment.

Un premier vote au sein de cette Assemblée en décembre 2018 avait officialisé auprès de l'association "TZCLD" la mobilisation des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, particulièrement touchés par le chômage durable, dans le but de postuler via une deuxième loi permettant l'habilitation à l'expérimentation de nouveaux territoires. Nous avons également soutenu le souhait du 17^e arrondissement de pouvoir y participer.

Oui, Monsieur BOULARD, nous sommes aussi impatients d'avoir une structuration de territoires et je serai ravie de pouvoir financer un pré-projet, mais cela doit venir des territoires, comme nous l'avons souvent dit et redit lors de cette Assemblée, et la Direction de l'attractivité et de l'emploi, DAE, est tout à fait à votre disposition. Je sais que vous êtes en coordination, cela évolue...

Mais cela a toujours été le cas, on a toujours été très positifs. Non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Non, non, non.

Cette seconde loi est donc examinée ces jours-ci au Sénat après un vote assez rare à l'unanimité à l'Assemblée nationale le mois dernier.

Après deux ans d'un travail de réflexion et de mobilisation des acteurs locaux sur le sujet pour le 19e, "Projets 19", structure engagée dans l'emploi et l'insertion professionnelle, a dorénavant besoin de compétences supérieures avec un chef de projets recruté pour neuf mois, d'approfondir la démarche et de constituer de solides éléments de candidature. Le moment venu de la candidature, toutes les chances doivent être réunies afin que Rosa Parks, quartier désigné pour son taux de chômage assez fort et ses fractures urbaines, mais offrant une dynamique d'activité intéressante avec la présence d'une gare RER, d'un cinéma et du T3, puisse être habilité.

Tout a été dit par différents intervenants et je ne peux que vous inviter à voter favorablement ce projet de délibération qui permettra d'avancer pour le 19e arrondissement, après le 18e, en espérant le 20e et en espérant le 17e également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 163).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des salariés précaires de la BPI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 99 est relatif à la situation des salariés précaires de la B.P.I.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les salariés vacataires de la B.P.I., la Bibliothèque publique d'information de Beaubourg, se mobilisent pour exiger que leur contrat de CDD de six mois, non renouvelable et payé au SMIC, soit transformé en un contrat minimum de douze mois ouvrant les droits aux allocations-chômage.

Figurez-vous que la précarité nuit gravement non seulement à la santé mais aussi aux politiques de prévention sanitaire. Il faut savoir, pour les salariés qui sont embauchés avec des contrats CDD de six mois, que la durée est trop courte pour que cela ouvre aux indemnités maladie et au droit au chômage. Du coup, on se retrouve avec des personnes qui, si elles sont à un moment donné malades, hésitent à passer des tests et à perdre des jours de salaire parce qu'elles sont justement hors couverture.

Il y a vraiment l'enjeu de prendre conscience que le recours à ces contrats précaires, qui est présenté par ailleurs comme un cadeau fait aux étudiants, est un cadeau empoisonné pour les étudiants, pour les établissements et pour l'ensemble de la société. D'ailleurs, une année universitaire est de toute façon une année et il faut bien payer son loyer pendant une année. Un contrat de douze mois est quand même le minimum.

Il y a visiblement un problème de blocage de discussion avec la direction de la B.P.I. de Beaubourg et je souhaite, à travers ce vœu, que la Ville de Paris soutienne et appuie ces revendications légitimes des salariés, pour qu'en plus de cette question de contrat de douze mois, il y ait bien plus d'informations sur le protocole Covid, parce que ces précaires ont été assez écartés en termes d'information dans ce domaine.

Je pense par ailleurs que cette réflexion doit aussi nous faire prendre conscience que le recours aux vacataires dans les bibliothèques de la Ville pose des problèmes équivalents et qu'il faut à tout prix déprécariser l'ensemble des emplois de la Ville. Y compris pour les étudiants, il y a d'autres types de contrat à inventer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame SIMONNET, merci pour votre vœu qui aborde deux sujets importants pour les Parisiens et sur lesquels je vais essayer de répondre.

Il m'est d'abord nécessaire de rappeler ici que la Bibliothèque publique d'information est un établissement sous tutelle du ministère de la Culture et que sa politique de recrutement et de gestion des employés ne dépend pas de la Ville de Paris. Historiquement, l'établissement fonctionne avec des vacataires et des contractuels, avec des roulements de six mois et sur des plages horaires courtes ; un format de contrat qui permet à beaucoup d'étudiants, vous l'avez rappelé, de pouvoir bénéficier d'emplois du temps compatibles avec leurs études ou d'autres activités. Il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles le système a été autant prisé.

Les revendications exprimées par les salariés doivent pour autant être entendues et elles le sont par l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture qui représentera désormais la Ville au Conseil d'administration de l'établissement. Nul doute que Carine ROLLAND saura plaider les intérêts des personnes participant du bon fonctionnement de cette bibliothèque.

Puisque vous faites le parallèle avec les bibliothèques municipales, il s'agit de rappeler que la Ville de Paris a créé 37 postes supplémentaires en trois ans, dont 12 postes votés au budget emploi de l'année 2020, pour faire face à la montée en charge de l'activité, notamment à l'accueil et à la médiation. Les contrats précaires que vous évoquez viennent essentiellement renforcer l'action des titulaires sur des besoins précis et ne se substituent en rien à l'emploi de ces derniers.

Nous comprenons par ailleurs dans le contexte l'inquiétude autour des protocoles sanitaires et des dysfonctionnements dans la circulation de l'information. Nous le constatons quotidiennement, cette crise a pris de court toutes les structures. Cependant, il est certain qu'aucune différence de traitement ne doit être faite entre les titulaires et les contractuels, et nous nous en assurerons au sein de l'instance à laquelle nous siégeons, le Conseil d'administration.

Considérant l'engagement de l'Exécutif et préférant l'action de terrain au vœu, je vous demande de retirer votre vœu et, dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Danielle SIMONNET, vous maintenez évidemment votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mobilisation des salariés de Monoprix et de la grande distribution.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 100 relatif à la mobilisation des salariés de Monoprix et de la grande distribution.

La parole est à nouveau à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la Ville non plus n'est pas en compétences à l'intérieur des magasins Monoprix. Pour autant, je pense que sur le territoire de la capitale, on se doit d'avoir une analyse de la situation du travail. En tant qu'Assemblée des représentants des citoyens et des citoyennes, nous avons la possibilité d'assumer nos responsabilités en matière d'interpellation, comme pour le vœu précédent sur la direction de la bibliothèque de Beaubourg et là présentement sur Monoprix.

De quoi s'agit-il ? Vous savez que le 20 mars, le ministre Bruno Le Maire avait annoncé et invité les grandes entreprises à verser une prime de 1.000 euros à leurs salariés dont l'activité ne pouvait pas se faire en télétravail. On sait que la grande distribution a fait en sorte que tous les magasins soient ouverts, y compris pendant le confinement, pour nous permettre de remplir nos frigos, mais les salariés ont dû faire ce travail, les premiers de corvée, y compris en se mettant en danger.

Alors le sujet scandaleux à Monoprix est que les personnes, qui ont travaillé et contracté le Covid-19 sur leur lieu de travail, comme la prime a été conditionnée au temps de travail effectué, n'ont pas pu bénéficier de la prime Covid. Un vrai scandale ! Ils se sont donc mobilisés et j'ai soutenu cette mobilisation déjà à plusieurs reprises.

Résultat : que fait la direction ? Elle essaye de réprimer cette mobilisation. Dix-huit de ces salariés seront assignés par l'enseigne pour perte de bénéfices et ils risquent 4.000 euros d'amende. Ils auront un procès le 26 novembre. C'est scandaleux, c'est inacceptable ! Ce n'est pas possible que des caissières et des caissiers, qui se sont mis en danger pour pouvoir permettre à toutes et à tous de faire leurs courses, n'aient pas droit à cette prime de 1.000 euros et qu'ils soient en plus traînés en justice parce qu'ils exercent simplement leur droit syndical de se mobiliser. Oui, une grève impacte et occasionne des pertes de bénéfices et il va bien falloir que la direction de Monoprix l'assume.

J'espère que vous soutiendrez ce vœu et que vous ne mettrez pas un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame SIMONNET, notre ville traverse depuis mars 2019 une crise terrible qui frappe tous nos concitoyens : c'est la crise sanitaire, le confinement, la crise économique. Tous ont été touchés mais ont surtout beaucoup donné. Ils ont donné de leur temps, de leur temps de travail, de leur temps personnel et de leur santé bien souvent. Cet engagement de très nombreux Parisiens et Franciliens en faveur de la communauté se doit d'être largement salué.

Au-delà de l'engagement pour le service public qui fut exceptionnel, votre vœu nous donne l'occasion de remercier ceux qui ont contribué à nourrir les Parisiennes et les Parisiens, dans l'ombre des caisses et des rayons de supérettes, dans la gestion et le transport des marchandises.

Cette contribution fut essentielle pour tous. Essentielle car indispensable et c'est pour saluer cet engagement que tout a été fait, pour que les grandes entreprises, notamment celles qui ont pu engranger de véritables profits supplémentaires, puissent verser une prime pouvant aller jusqu'à 1.000 euros à leurs salariés dont l'activité ne permettait pas le télétravail.

Je m'étonne que, dans certaines entreprises, cette prime n'ait pas été versée. Je me révolte que malgré l'engagement de ces salariés, rien ne soit fait pour améliorer leurs conditions de travail, pour prendre en compte la pénibilité, l'extension des horaires, les difficultés de déplacement, le stress de tomber malade et la convalescence durant la maladie.

C'est collectivement que nous trouverons des réponses aux crises qui frappent notre ville et c'est collectivement que nous devons soutenir des causes justes.

Madame SIMONNET, si vous acceptez le petit amendement de l'Exécutif qui permet de réaffirmer le soutien de la Ville aux revendications légitimes des salariés de Monoprix, tout en laissant la justice faire pleinement son travail de façon indépendante, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 88).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la Ville aux travailleurs sans-papiers de Frichti.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 101 relatif au soutien de la Ville aux travailleurs sans papier de Frichti.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord merci pour l'adoption du vœu pour les salariés de Monoprix.

Il s'agit là d'un vœu pour soutenir la mobilisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers de Frichti dans leur demande de régularisation. Pendant le confinement, beaucoup ont travaillé par le biais de ces plateformes de livraison de repas à domicile et la plateforme Frichti a fait travailler beaucoup de personnes en situation administrative irrégulière.

Quand il y a eu une révélation dans la presse de la situation de ces travailleuses et travailleurs livreurs, la direction de Frichti a pris l'initiative de déconnecter de la plateforme tous ces travailleurs sans-papiers. Ils se sont donc mis en grève et se sont mobilisés.

Cela a été une grève assez unique de travailleurs livreurs sans-papiers et la mobilisation a d'ores et déjà permis d'aboutir pour la première fois à des procédures de régularisation par le travail, alors qu'ils n'ont pas le statut de salarié puisque je rappelle que ce sont des auto-entrepreneurs qui sont mis en relation par le biais de la plateforme. C'est assez unique et à saluer du point de vue de la lutte et de ce qu'elle révèle. Le problème est que la direction de Frichti s'est arrêtée à mi-chemin et la moitié des livreurs sont toujours en situation administrative irrégulière.

La volonté de ce vœu est que la Ville soutienne et s'engage à demander à Frichti d'apporter son soutien aux demandes de régularisation de ses travailleurs et qu'en parallèle soit appuyée la demande de régularisation auprès de la Préfecture, sachant que la lutte a pu déjà arracher la moitié de la régularisation par le travail de ces livreurs.

Je souhaite que la Ville exprime ce soutien pour que cette lutte puisse aboutir pleinement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, chers collègues, j'ai pris connaissance comme vous des relations concernant le travail de sans-papiers au sein de l'entreprise de livraison de repas Frichti. Cette situation ne m'étonne pas, hélas, car nous sommes souvent confrontés au programme de régularisation de personnes qui pourtant travaillent. Ces révélations ont entraîné la perte d'emploi de 200 travailleurs qui, au vu de leur engagement auprès des Parisiens pendant le confinement, méritent notre respect et notre reconnaissance.

Le statut d'auto-entrepreneur ne doit pas permettre aux entreprises de fermer les yeux sur le droit du travail. Je dénonce et condamne vivement les potentielles entreprises qui entendent profiter de ce statut pour ignorer la loi et exploiter les travailleurs non régularisés à très bas coûts. Et je demande à celles-ci de suivre les principes d'éthique et de solidarité en veillant à la régularisation de leurs collaborateurs.

En l'occurrence, dans le cadre de l'entreprise Frichti et de ses 200 collaborateurs, un protocole de fin de conflit a été signé le 20 juillet 2020. Ce protocole a permis d'embaucher 100 salariés, dont la situation a pu être régularisée. Un fonds d'aide a été créé par l'entreprise pour soutenir les salariés non régularisés avec 1.400 euros par personne et une quinzaine de postes ont été réservés pour des salariés en cours de régularisation pour appuyer leur dossier.

Adjointe en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique, la lutte contre les effets pervers de l'auto-entrepreneuriat est une de mes priorités. Aussi j'ai pris soin, dès mon arrivée, d'engager et de nourrir une réflexion très poussée autour de ce sujet. Je veillerai à ce que cette réflexion se traduise en mesures concrètes, efficaces et très fortes.

Nous nous sommes ainsi donnés comme objectif de favoriser le développement de l'intermédiation sociale, notamment pour contrer les effets pervers de l'exploitation d'auto-entrepreneurs. Par ailleurs, les discussions sont en cours avec la Préfecture de police pour appuyer la régularisation des travailleurs sans-papiers concernés par votre vœu.

Vous l'aurez compris, le sujet des auto-entrepreneurs travaillant pour des entreprises ou plateformes diverses est un dossier auquel je suis particulièrement sensible et pour lequel des mesures concrètes sont à venir.

Considérant la signature du protocole d'accord par les salariés et l'entreprise, et garantissant l'engagement de l'Exécutif sur ce sujet, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD, avec un rythme soutenu dans votre réponse qui fait notre admiration à un moment où l'hypoglycémie nous gagne progressivement.

J'imagine que Danielle SIMONNET maintient son vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne me laisse pas gagner par l'hypoglycémie et je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais vous pouviez le retirer, ce qui montrerait... Voilà.

De ce fait, j'ai deux demandes d'explication de vote, d'abord Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Bonjour.

Monsieur le Maire, chers collègues, en cohérence avec le vote du précédent vœu, en cohérence avec le vote de soutien à la marche des sans-papiers qui arrivent à Paris le week-end prochain, nous voterons ce vœu.

Si nous sommes d'accord avec le contenu, comme l'a dit Mme GABELOTAUD, en toute logique nous votons ce vœu puisque cela ne pose pas de problème. Nous sommes donc un peu surpris d'un avis négatif.

A partir du moment où la procédure de régularisation n'est pas terminée, il faut la soutenir jusqu'au bout car on sait que c'est toujours dans la fin que se trouvent les situations les plus difficiles ; on commence par les cas les plus faciles et à la fin on abandonne des cas.

Mais il n'est pas question de les abandonner parce que la situation des salariés de Frichti s'est révélée pendant le Covid, puisque je rappelle une nouvelle fois que l'on a embauché des sans-papiers pour remplacer des gens qui étaient confinés pour faire le travail de livraison de repas, dont certains sans doute parmi nous ont dû profiter.

Donc, en soutien avec cette demande, nous soutenons ce vœu et nous appelons à le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour une explication de vote.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, après la publication de l'article de Gurvan KRISTANADJAJA pour "Libération", Frichti a décidé de virer du jour au lendemain tous les travailleurs pour ne pas avoir à assumer les conséquences de ces révélations, laissant ces livreurs sans contrat et sans-papiers. Et c'est grâce à la formidable auto-organisation de ces travailleurs et grâce au soutien apporté par les syndicats que 52 % de ces travailleurs ont été régularisés.

Il faut le dire, c'est considérable parce que, comme l'a rappelé ma collègue, la circulaire Valls de 2012 permet d'obtenir des papiers que lorsqu'on est salarié. Effectivement, c'est une belle victoire, mais ce n'est pas assez parce

que le moindre des respects que l'on doit à celles et ceux qui se sont sacrifiés pour nourrir tous les autres pendant le confinement, c'est peut-être au moins de leur accorder des papiers qu'ils méritent amplement.

Et j'irai plus loin en parlant de requalification en salariés, parce que tant que les plateformes numériques de travail, comme Frichti, Deliveroo, Uber Eats et autres, continueront de s'obstiner à refuser d'appliquer le droit du travail, la législation et la sécurité sociale, en dépit des décisions de justice très claires sur ce sujet, dont la dernière date du 4 mars 2020, nous ne cessons d'être confrontés à ces problèmes liés à une surexploitation des travailleurs les plus précaires et à une concurrence sociale infâme. L'impunité doit cesser.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Barbara GOMES. - Pour terminer, la Ville doit interpeller l'Etat pour qu'il oblige les plateformes numériques de travail à appliquer la loi au lieu de botter en touche avec des fausses solutions. Mais la Ville peut faire plus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Mme Barbara GOMES. - Elle peut favoriser les alternatives à ce capitalisme sauvage de plateformes et soutenir les travailleuses et les travailleurs dans leur combat et leur acte de résistance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Et que vote votre groupe ? Ce n'est pas grave. C'est une explication de vote et je rappelle que la durée est d'une minute.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous rappelle, chers collègues, que vous n'avez plus que 17 minutes pour aller voter dans la salle annexe à l'hémicycle du Conseil de Paris, à bulletin secret pour un certain nombre de désignations. Ce sont huit votes en tout et vous n'avez plus que 17 minutes, le scrutin sera clos à 13 heures.

2020 DDCT 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021.

Vœu déposé par Mme BERTHOUT relatif à l'inventaire 2021 des équipements de proximité du 5e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 21 et l'amendement technique n° 102 bis ainsi que le vœu référencé n° 102. Il s'agit des états spéciaux d'arrondissement avec détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021.

Je donne la parole à Florence BERTHOUT, pour présenter le vœu n° 102.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je serai rapide. C'est un amendement technique, mais dont les conséquences ne sont pas que techniques, comme vous pouvez l'imaginer.

Plusieurs équipements supplémentaires devaient être inscrits à l'inventaire 2020 ou requalifiés. J'avais fait des courriers en ce sens et obtenu un accord de la DDCT. Des demandes ne figurent pas dans l'inventaire 2021 transmis par les services de la DDCT. J' imagine que c'est une erreur ou un oubli.

Je demande que l'on inscrive la rue végétale passage des Patriarches, que l'on requalifie la halte-garderie en multi-accueil et ce n'est pas du détail, que l'on affecte des numéros d'adresse et d'équipement à un mur végétalisé de la place Georges-Moustaki, que l'on inscrive les murs végétalisés de l'école du 250 bis rue Saint-Jacques et enfin que l'on inscrive des jardinières qui sont importantes et situées 62 rue Lhomond, 7 rue de l'Arbalète et 189 rue Saint-Jacques.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, puisque l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 102 bis en réponse au vœu n° 102.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, c'est un amendement technique et pour répondre tout de suite favorablement au vœu qui a été émis - à la fois pour l'organisation des élections, le Covid n'a pas permis de tout traiter - et je suis heureux par cet amendement de répondre favorablement à quatre des cinq demandes.

La cinquième, je ne peux pas dire oui parce qu'on a un problème de système d'information et de logiciel utilisé par la DEVE, qui est l'application référentielle, mais ce sera le cas l'année prochaine.

Je propose donc un retrait du vœu au profit de l'amendement technique de l'Exécutif qui y répond favorablement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez. Emmanuel GRÉGOIRE vous a répondu. Je vous pose la question rituelle : compte tenu de l'amendement technique n° 102 bis, est-ce que vous retirez votre vœu n° 102, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le premier adjoint, je n'ai pas compris lequel vous ne retenez pas, pardonnez-moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE va vous repréciser.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Celui qu'on ne peut pas prendre est l'affectation d'un numéro d'adresse et numéro d'équipement au mur végétalisé Georges-Moustaki, tout simplement parce que l'application référentielle de la DEVE ne permet pas de le faire. Mais ce sera le cas prochainement et on l'intégrera évidemment l'année prochaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Florence BERTHOUT, vous retirez votre vœu n° 102.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 102 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 102 bis adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DDCT 21).

2020 DRH 47 - Conventions de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'agents de la Ville de Paris avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DRH 47 et à l'amendement technique n° 103 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de conventions de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'agents de la Ville de Paris avec l'Assistance publique des hôpitaux de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il s'agit de l'amendement technique n° 103 que je vous propose de mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 103 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 103 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DRH 47).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux primes liées à la crise sanitaire pour les agents de la Ville de Paris et du CASVP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 104 est relatif aux primes liées à la situation de crise sanitaire pour les agents de la Ville de Paris du CASVP.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mon vœu est sur deux aspects : la question de la prime pour les agents en télétravail et la question de la prime du CASVP.

Sur la prime du CASVP, heureusement mon vœu n'est plus d'actualité. Je tiens à saluer la victoire des agents du CASVP, c'est-à-dire ceux qui travaillent dans les E.H.P.A.D., les aides à domicile, en soins infirmiers, les centres d'hébergement. Auparavant, la Ville avait décidé de conditionner, comme à Monoprix, la prime au temps horaire effectué. Résultat : ceux qui avaient contracté le Covid, parfois sur leur lieu de travail, se retrouvaient exclus de la prime Covid. Heureusement leur mobilisation a eu raison de ce scandale, mais vous me le confirmerez, et la prime est bien accordée à toutes et tous.

L'autre problème que je soulève est que, dans le compte rendu du comité technique central du 4 juin 2020, il y a eu un engagement de la Ville très clair qui était d'accorder une prime de 330 euros pour les agents en télétravail. Mais il y avait un autre terme accolé : "particulièrement mobilisés" ; c'est là que le bât blesse. Que veut dire des "agents en télétravail particulièrement mobilisés" ? Comment se fait l'évaluation objective de cela ?

Dans les faits, les agents se sont sentis trahis. Les agents de la Ville de Paris, qui ont pris sur eux, dans des conditions pas faciles, parce qu'ils ont investi dans du matériel pour travailler de chez eux, dans des conditions souvent dégradées, petit écran, matériel personnel, connexion moins fiable, ordinateur partagé, augmentation des coûts, dans une situation à la maison où il y avait aussi les enfants, etc.

Tout cela était très compliqué et on ne peut pas exprimer notre reconnaissance pour le dévouement des agents de la Ville, dans cette période si compliquée que fut celle du confinement, ni continuer à encourager le télétravail pour les agents qui le peuvent, lorsqu'on fait une promesse de prime de 330 euros pour finalement la réduire à une infime minorité et dans une totale subjectivité et opacité. Les agents ont le sentiment que cela a été donné à la gueule du client, et comme par hasard que ce sont ceux qui sont dans la hiérarchie qui récupèrent la prime plutôt que les plus petits.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Donc, il faut absolument que cette prime soit accordée sans condition à toutes et à tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, merci pour votre vœu qui me donne effectivement l'occasion de saluer et de rappeler une nouvelle fois l'engagement des agents de la Ville de Paris pendant la période sanitaire difficile que nous avons connue. Cela me donne aussi l'occasion de rappeler ce que la Ville a fait à cet égard pour ses agents durant cette période.

En effet, à la demande de la Maire de Paris, afin de garantir le pouvoir d'achat des agents de la Ville, il a été décidé de maintenir l'ensemble des rémunérations des agents. Les traitements et primes ont ainsi été versés pendant toute la période du confinement, y compris les primes versées en fonction des contraintes liées aux missions et aux cycles de travail.

Par ailleurs, pour les personnels vacataires, un maintien de la rémunération a également été garanti, dès lors que les vacances étaient programmées dans les plannings et qu'elles relevaient de missions récurrentes.

Au-delà du principe de maintien des rémunérations, la Maire de Paris a aussi souhaité reconnaître l'engagement des agents mobilisés pendant la crise sanitaire pour assurer la continuité du service public. C'était le cas dès le mois d'avril avec une prime de mobilisation de 45 euros par jour pour les agents mobilisés sur l'espace public ou en contact avec le public. Je souligne d'ailleurs que cette prime a été annoncée par la Maire de Paris dès la fin mars, avant même la publication des textes du Gouvernement. Au total, ce sont 17.000 agents de la Ville et du CASVP qui en ont bénéficié.

Une prime d'investissement de 330 euros nets, que vous avez évoquée, a également été versée à 2.300 agents, y compris en télétravail, en application de la réglementation sur ce sujet et notamment du décret du 14 mai 2020 qui ouvre la possibilité de verser cette prime. Ce décret précise, et je réponds là à votre premier point, que sont

considérés comme particulièrement mobilisés, au sens de l'article 1er, les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison de sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail. C'est pour cette raison que cette prime n'a effectivement pas été versée à l'ensemble des agents mais qu'une critérisation a été définie.

Par ailleurs, j'en profite pour ajouter que des personnels des E.H.P.A.D., des établissements et services médico-sociaux ont également bénéficié du versement de primes spécifiques. Nous avons, pour ces personnels, corrigé le second point que vous avez évoqué, sur lequel nous n'avons pas attendu votre rappel.

Mais sur le premier point, vous l'avez compris, je suis donc contraint de vous demander de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoine GUILLOU.

J'imagine que vous maintenez votre vœu, Danielle SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la protection fonctionnelle de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 105 relatif à l'attribution de la protection fonctionnelle de la Ville de Paris.

La parole est toujours à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, pour ceux qui étaient présents dans cet hémicycle sous la précédente mandature, peut-être se souviennent-ils d'un terrible exemple que j'avais relaté de dysfonctionnement en mairie du 20e, où un agent de catégorie C avait porté plainte pour agression sexuelle contre le directeur général des services.

Cet agent n'avait même pas eu droit à la protection fonctionnelle. Le directeur général des services avait pu l'obtenir, notamment pour tenter un procès contre l'agent pour dénonciation calomnieuse. Sachez que l'affaire est aujourd'hui au Parquet, qu'elle suit son cours et que l'agent n'a toujours pas cette protection fonctionnelle. Par contre, le directeur général des services, qui est sur le banc des accusés et qui sera mis en examen, bénéficie de la protection fonctionnelle.

Faisons attention à ne pas créer des effets système à la Ville, faisant qu'il peut y avoir un réflexe de la hiérarchie qui couvre la hiérarchie à l'encontre des agents. Or, dans la lutte contre les agressions sexuelles, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations ou la protection des lanceurs d'alerte, il faut garantir que si deux agents se retrouvent dans une situation les amenant à être devant la justice, la protection fonctionnelle, qui inclut la prise en charge des frais de justice, doit être accordée aux deux parties. D'ailleurs, à l'issue du procès, si manifestement la Ville estime que le perdant du procès est vraiment en faute, la loi lui permet de réclamer le remboursement de cette protection fonctionnelle.

Il me semble que la Ville s'honorerait d'adopter ce principe pour ne pas faire un jugement avant le jugement. Finalement décréter entre les deux parties en conflit à qui on accorde la protection fonctionnelle, surtout quand cela revient à la donner à celui qui a déjà "plus de moyens financiers" pour se défendre parce qu'en haut niveau de la hiérarchie, cela revient à faire le jugement avant le jugement. C'est donc totalement contraire au principe d'impartialité qui doit nous attacher dans la façon dont doivent se régler la justice et la défense des droits de chacune et de chacun.

J'espère que ce vœu sera accordé. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET, pour ce vœu qui me donne l'occasion de revenir sur ce sujet de la protection fonctionnelle. Pour cela, je vais devoir effectuer un rappel du cadre juridique qui est assez précis et strict sur ce sujet. Je vais cependant devoir divulguer la fin de mon analyse pour vous dire que ce que vous proposez n'est juridiquement pas possible.

Aux termes de la loi du 13 juillet 1983, la Ville a l'obligation légale, comme toutes les collectivités, de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leur fonction, de protéger ses agents qui font l'objet de poursuites pénales pour des faits en lien avec l'exercice de leur fonction et qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, et de les garantir contre les condamnations civiles à l'occasion d'une faute de service.

A l'intérieur de la Ville, c'est la Direction des Affaires juridiques qui est seule habilitée, par délégation de la Maire, pour accorder ou refuser le bénéfice de la protection fonctionnelle. La Direction des Affaires juridiques se prononce ainsi en toute indépendance, au regard des éléments qui ont été présentés et transmis par l'agent, et éventuellement des éléments transmis par la direction d'affectation. Elle est en situation de compétence liée, ce qui signifie qu'elle ne peut pas refuser le bénéfice de la protection fonctionnelle, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

L'analyse, en revanche, est menée au cas par cas et il n'existe pas de règle préétablie ou systématique. Selon la situation, la protection fonctionnelle peut donc être accordée à l'un ou l'autre des agents, aux deux ou à aucun. Toute autre décision de refus est motivée en droit et en fait, et les agents peuvent faire évidemment un recours gracieux ou hiérarchique ou un recours devant le tribunal administratif, s'ils le souhaitent. Mais il n'est pas possible d'avoir cette approche systématique si les conditions ne sont pas réunies en amont, et notamment si la matérialité des faits invoqués n'est pas encore établie.

De plus, contrairement à votre affirmation, il serait juridiquement impossible pour la Ville de Paris de réclamer à l'agent le remboursement des frais avancés s'il ressortait de l'issue de la procédure que les faits n'étaient pas avérés et que l'agent avait commis une faute personnelle détachable de ses fonctions, car la décision ne pourrait pas être retirée au-delà d'un délai de quatre mois et en plus ne pourrait pas être retirée légalement avec effet rétroactif.

Pour ces raisons, je suis dans l'obligation de donner un avis défavorable à votre vœu, sauf si vous souhaitez le retirer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Inspection générale des services dans ses missions d'enquêtes administratives internes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 106, puis je lèverai la séance, si vous en êtes d'accord.

Ce vœu est relatif à l'Inspection générale des services dans ses missions d'enquêtes administratives internes.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

En juillet, nous avons abordé les travaux de l'Inspection générale des services, mais dans ses audits et non dans ses missions d'enquêtes administratives internes. Mon vœu précise un certain nombre de choses à ce sujet.

On est toujours face à une difficulté qui est comment garantir une impartialité et faire en sorte que, lorsqu'il y a une enquête administrative, les droits des agents soient bien respectés. Parce qu'une enquête administrative interne peut bien souvent être l'objet d'une mise en cause entre deux paroles, celle d'un agent et celle d'un membre d'une direction administrative.

A travers ce vœu, toujours pour pallier le problème d'effet système, puisqu'on a créé en 2016 le service d'accompagnement et de médiation, S.A.M., je propose qu'une convention puisse être établie entre ce service d'accompagnement et de médiation et des associations externes à la Ville, comme l'A.V.F.T. très réputée sur les questions de violences sexistes et sexuelles, la Maison des lanceurs d'alerte ou "SOS fonctionnaire", on pourra d'ailleurs en trouver d'autres.

Cette convention permettrait d'offrir un cadre juridique pour que les agents puissent, dans le cadre de cette convention, être accompagnés par des personnes de leur choix, soit un syndicaliste de la Ville, soit des représentants de ces associations, lorsqu'il y a des auditions de cette mission de l'Inspection générale des services lors des enquêtes administratives, pour garantir l'objectivité de comment est menée l'enquête.

Par exemple, toujours sur l'histoire du directeur général des services, où il y a eu trois inspections générales des services à la suite pour qu'il sorte de la mairie du 20^e vu tous les dossiers et les problèmes de l'exercice de sa fonction, on a quand même eu de nombreux échos d'agents qui avaient le sentiment que les enquêtes étaient menées à charge. Vous avez aussi d'autres cas de personnes qui ont été victimes de discriminations et pour lesquelles elles auraient dû être, à mon avis, accompagnées par une association externe et pour lesquelles on aurait pu avoir une enquête administrative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, c'est clair.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas le temps de développer les autres aspects de ce vœu. Je pense bien que l'Exécutif va le rejeter comme le précédent, mais j'aimerais bien un vrai débat organisé sur comment lutter contre les effets système à l'intérieur de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET. Vous n'avez pas eu le temps effectivement d'évoquer tous les aspects de votre vœu, néanmoins je vais essayer d'y répondre.

J'en profite pour dire que ce n'est que mon deuxième Conseil de Paris, mais c'est déjà la deuxième fois que j'ai l'occasion de vous répondre au sujet de l'Inspection générale. Je suis naturellement heureux que vous me donniez l'occasion de souligner une fois de plus le professionnalisme et l'efficacité de ce service, dont l'exemplarité est regardée en France et à l'étranger.

Je suis en revanche pour le moins chagriné par le fait que vos interpellations sur ce sujet semblent toujours fondées sur des sous-entendus ou des interprétations abusives. En l'occurrence, c'est le cas des considérants de votre vœu. Vous l'aurez compris, sur la forme, je le déplore.

Je vais maintenant vous répondre sur le fond. Vous commettez un contresens en estimant qu'une enquête administrative freine l'action judiciaire : c'est au contraire ne pas lancer une enquête administrative qui serait grave et au détriment des agents. D'ailleurs, il n'y a pas de conflit entre l'enquête administrative de l'Inspection générale, le cas échéant - l'Inspection générale n'est d'ailleurs pas le seul service qui puisse faire des enquêtes administratives au sein de la Ville - et la procédure judiciaire. Cela a d'ailleurs été rappelé par l'autorité judiciaire.

Les deux enquêtes relèvent de deux procédures indépendantes qui peuvent naturellement être menées en parallèle. Il arrive d'ailleurs que les enquêtes judiciaires soient lancées longtemps après les faits, auquel cas retarder l'enquête administrative serait pour le moins paradoxal.

Sur votre proposition d'interpellation du Gouvernement qui figure dans votre vœu et de mise en place d'une juridiction ad hoc pour les fonctionnaires, vous comprendrez que je ne puisse y souscrire au regard du principe d'égalité des citoyens devant la loi que vous partagez, j'en suis sûr, avec moi.

Sur votre proposition de saisine directe par les agents de la Ville de l'Inspection générale, je souhaite y répondre particulièrement pour souligner que l'Inspection générale a vocation à intervenir dans des enquêtes administratives lorsque les sujets sont complexes et peuvent nécessiter, au-delà du cas d'espèce, de réinterroger et de mettre en place des actions correctives sur l'organisation de la Ville.

Cependant, comme je l'ai dit, ce n'est pas le seul moyen d'enquête administrative au sein de la Ville et d'autres possibilités de saisine directe pour les agents, s'ils le souhaitent, peuvent mener à des enquêtes administratives.

Enfin, il y a un autre aspect que vous évoquez dans votre vœu et sur lequel je souhaite revenir. Les nominations à l'Inspection générale relèvent du droit commun des nominations à la Ville de Paris et il n'y a pas là non plus lieu de créer des voies d'exception.

Vous l'aurez compris, j'émetts donc un avis défavorable sur votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous informe et je déclare solennellement que le scrutin, qui se tenait dans la salle de travail du Conseil de Paris, est clos. Vous aurez les résultats du dépouillement en début d'après-midi. Le suspense est intense, comme vous pouvez le deviner.

Il est 13 heures 03 et il est temps d'aller nous sustenter. Je vous souhaite un très bon appétit et vous propose de nous retrouver - pour terminer cette séance, il nous faudra une heure à une heure et demie d'échanges maximum - à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, dans l'hémicycle et dans la Salle des fêtes, je suis particulièrement émue de présider pour la première fois le Conseil de Paris. Merci d'avance de l'indulgence que vous aurez à mon égard.

2020 DAE 142 - Conventions et subventions (130.000 euros) à dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2020.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par examiner le projet de délibération DAE 142 qui porte sur les conventions et subventions pour un montant de 130.000 euros à dix organismes lauréats de l'appel à projets "Trophée de l'économie sociale et solidaire 2020".

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire, de me laisser la parole au sujet de cette traditionnelle intervention relative au "Trophée de l'E.S.S".

Une petite intervention au nom du groupe Ecologiste pour saluer Florentin LETISSIER, l'adjoint écologiste en charge de ces questions qui prend la suite d'Antoinette GUHL.

Une intervention pour rappeler l'importance des trophées de l'E.S.S. dans la perspective de renforcer l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie circulaire aussi, afin d'aider les acteurs dans tout le cycle de vie des projets qu'ils portent, les uns et les autres, notamment quand il s'agit pour eux de consolider leur activité et d'engager un changement d'échelle, lequel permet aussi parfois de rendre le projet plus solide dans le temps.

Les trophées sont un des outils permettant à Paris de s'imposer comme un territoire attractif auprès d'entrepreneurs et d'associatifs engagés dans une économie qui ne se construit pas sur la rémunération d'actionnaires, mais plutôt dans la quête de sens ; une économie qui développe des projets solidaires et qui crée des emplois non délocalisables. Je rappelle ici que l'E.S.S. représente plus de 10 % de l'emploi à Paris.

Cet outil fait des petits dans d'autres territoires. Je pense notamment à "Est Ensemble", avec qui nous travaillons main dans la main pour faciliter l'épanouissement des acteurs de l'E.S.S. en Seine-Saint-Denis.

J'en profiterai, car je sais que Florentin l'aurait fait s'il avait pu prendre la parole aujourd'hui malgré le virus, pour remercier l'équipe des guerriers de la Direction de l'attractivité et de l'économie, emmenés par Patrick TRANNOY, Claire CAYLA et Romain GALLET. Leur grand engagement et leur capacité à innover ne sont aujourd'hui plus à prouver, notamment dans le suivi des différents projets.

Je terminerai avec un petit focus sur le 18e, en tant qu'élu de cet arrondissement, pour vous dire que, parmi ces trophées figure un trophée d'honneur. Il a été attribué au premier projet de réparation dédié aux petits électroménagers que nous allons installer à Porte de la Chapelle, dont le nom est SEB ARES, avec plus de 20 emplois à la clé. C'est un choix important que nous avons fait ensemble avec le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, et la Maire de Paris, avec Antoinette GUHL, de pouvoir implanter un projet créateur d'emplois, un projet solidaire aux portes de Paris, un projet qui fera en sorte qu'une vingtaine d'emplois puissent émerger à très court terme à la porte de la Chapelle.

On sait à quel point les habitants de ce secteur ont besoin d'attention. Avec ce projet, ce sera précisément le cas.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, j'étais censée donner la parole à Florentin LETISSIER mais, comme il n'est pas là, est-ce qu'un adjoint prend la parole à sa place ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

En Salle des fêtes ?

A priori, il est adopté.

Une intervenante. - Oui, c'est bon. Il est adopté.

Le projet de délibération est donc adopté. (2020, DAE 142).

2020 DAE 128 - Kiosques de presse - Avenant de transfert du marché public signé avec la société Médiakiosk à la société JC Decaux suite à fusion-absorption.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 128 concernant des kiosques de presse et l'avenant de transfert du marché public signé avec la société Médiakiosk à la société JC Decaux suite à fusion-absorption.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas prendre cinq minutes.

Je voulais uniquement vous alerter sur ce projet de délibération puisque je sais que se trouvent dans cette salle beaucoup de tenants de la concurrence libre et non faussée. Là, nous avons affaire à une concentration du pouvoir, JC Decaux ayant absorbé Médiakiosk. Or, vous savez que JC Decaux a beaucoup de marchés sur la ville. Cela fait partie de ce système que tout le monde vante : le libéralisme, qui en fait n'existe pas puisque nous avons souvent affaire à des concentrations, à des monopoles de fait qui, en l'occurrence, sur le marché de la communication ont une place prédominante sur la Ville de Paris.

C'était uniquement pour vous alerter sur ce point. Nous y reviendrons plus tard au cours de cette mandature quand nous parlerons de la publicité et d'autres sujets qui nous tiennent beaucoup à cœur.

Merci de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, comme vous pouvez vous souvenir pour certains d'entre vous, sous la mandature précédente, nous avons engagé un programme ambitieux qui visait à réinventer l'un des mobiliers les plus emblématiques de la capitale : le kiosque de presse. Il ne s'agissait d'ailleurs pas uniquement d'un kiosque, c'est-à-dire d'un mobilier, mais d'un vrai sujet d'usage : défendre la vente de la presse sur l'espace public. Nos kiosques sont la dernière vitrine et nous voyons que cela devient de plus en plus compliqué pour la presse. C'était donc aussi un engagement pour nous dans ce cadre.

La Ville avait ainsi signé, suite à un marché public, un contrat avec Médiakiosk, qui était déjà à l'époque une filiale du groupe JC Decaux, pour porter la question de ces nouveaux kiosques et de leur entretien. En mai dernier, Médiakiosk a fait l'objet d'une fusion-absorption par sa société mère. Il y avait déjà des liens précédemment. C'est maintenant JC Decaux qui devient la société, puisqu'il s'agit d'un transfert de marché public.

Dans la mesure où les conditions initiales de mise en concurrence ne sont pas remises en question et que la mission s'avère en tout point identique, je vous propose d'approuver tout simplement ce transfert à la société JC Decaux du marché public signé en 2016 avec Médiakiosk.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

En Salle des fêtes ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 128).

2020 DAE 149 - Convention Campus des métiers d'art et du design.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 149 concernant une convention du Campus des métiers d'art et du design.

La parole est à M. Franck "MARGIN", du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. MARGAIN, pardon... Vous avez le droit de m'appeler "POULVAR", mais une seule fois !

M. Franck MARGAIN. - Je suis très content de pouvoir vous appeler "POULVAR" une seule fois car, depuis très longtemps, depuis que je suis gamin, on écorche mon nom. Je suis heureux que vous ayez rectifié de vous-même. Merci, Madame la Maire. Je suis très touché !

Cette intervention à ce projet de délibération pour vous dire que notre groupe, bien évidemment, favorise et est très content de voir le nombre d'étudiants sur les métiers d'art. C'est une richesse de Paris.

La question sur laquelle je souhaitais vous interpellier portait beaucoup plus sur la capacité de logement de ces étudiants. En fait, je vois un renfort de communication de la part de l'Exécutif : 6.000 logements étudiants dans la dernière mandature. Pourtant, si on regarde tout ce qui a été construit, si on fait une analyse, on n'en voit pas plus de 4.000. Peu importe : disons que 6.000 ont été faits. La réalité, c'est qu'il y a en fait 350.000 étudiants à Paris. On peut s'en réjouir et c'est même un très grand succès ! Il y a 650.000 étudiants en Ile-de-France, donc là aussi réjouissons-nous.

Ne pourriez-vous pas, à chaque fois que vous encouragez des étudiants à rejoindre soit un programme, soit une université, soit une action de la Mairie, penser également au logement ?

Pourquoi ? Je vais vous le dire. Je trouve que vous encouragez un peu l'élitisme. Vous faites une sélection, ici par l'argent, qui me choque profondément. En fait, il faut savoir que seuls les parents un peu aisés, ou ceux qui ont fait des économies, peuvent aider leurs enfants à venir à Paris pour s'installer. Vous savez que la ville, par l'offre et la demande, est bien plus chère et, bien sûr, d'autres politiques que vous avez menées l'ont rendu plus chère encore.

Nous avons aussi aujourd'hui un vrai dilemme : les étudiants qui viennent, et surtout dans les métiers d'art, avec des profils très riches et très diversifiés, sont pour le coup beaucoup moins stéréotypés que ce que l'on peut trouver à la Sorbonne, où l'on s'aperçoit hélas qu'une très grande majorité d'étudiants viennent des classes supérieures.

Comment se fait-il que votre Exécutif, si soucieux de ne pas favoriser l'élitisme, si soucieux de ne pas sélectionner par des moyens financiers, n'a dans ses délibérations aucune idée, aucune proposition sur le logement de ces étudiants qui vont venir ?

On pourrait imaginer des partenariats avec le privé, des applications de la Ville de Paris qui feraient que vous ayez, avec des bailleurs privés ou des propriétaires privés individuels, des garanties ou des systèmes pour que les étudiants puissent se loger. Même en comptant les 6.000 places soi-disant construites, si on regarde sur le site de la Mairie de Paris, il n'y a que 7.000 places. Mettons que l'on ajoute les 6.000 aux 7.000, cela fait à 13.000 places pour 350.000 étudiants !

Vous avez créé la Sorbonne Nouvelle - pas vous, mais le Ministère - dans l'arrondissement où je suis élu. Nous nous en réjouissons mais, là encore, vous avez plus de 10.000 étudiants ! Combien de places d'étudiants ?

Vous ne faites que des programmes de logements sociaux dans lesquels...

Et nous avons fait un vœu, en avril 2019, sur la nécessité d'avoir au moins 20 % à 25 % de logements étudiants dans chaque programme de logements sociaux, que vous avez toujours rejeté.

Vous rejetez systématiquement nos propositions de logements étudiants ! Vous amenez des étudiants nouveaux dans les métiers d'art, et encore une fois nous nous en réjouissons, mais il n'y a aucune proposition sur le logement étudiant. Je trouve donc que vous êtes en contradiction - ou alors, le groupe auquel j'appartiens et moi n'avons pas compris.

Soit j'ai des explications très claires sur la façon dont vous allez loger ces étudiants supplémentaires aux métiers d'art, soit nous serons obligés de revisiter notre vote.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, je redonne la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Vous m'interrogez sur quelque chose qui n'est pas du tout l'objet du projet de délibération.

Je vous inciterai plutôt à vous tourner vers mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Ian BROSSAT qui travaillent d'arrache-pied sur la question des logements étudiants et sociaux, qui peuvent par ailleurs bénéficier, au-delà de la question des étudiants...

Je ne suis pas certaine que vous ayez des leçons à nous donner sur la question du logement social !

C'était mon premier point.

Mon deuxième point est que nous sommes très fiers de ce projet de délibération. Il s'agit pour nous de pouvoir travailler sur la filière du design, une des grandes filières d'exception pour laquelle Paris et la France sont extrêmement bien placés. Il faut tout de même savoir que c'est un secteur extrêmement dynamique, regroupant 5.000 entreprises et plus de 30.000 emplois sur la totalité de la région parisienne. Il s'agit aussi pour nous de construire et de renforcer une filière pourvoyeuse d'emplois et une filière d'avenir, puisque le design est un supplément d'âme essentiel dans la période qui vient.

Vous dire aussi que le partenariat que nous avons mis en place va permettre de construire une offre de formation très originale pour les dix prochaines années. Elle va bénéficier à 2.000 bacheliers de filières professionnelle et technologique - c'est une partie de la réponse, quand vous disiez que c'étaient essentiellement des gens avec un certain profil qui étaient recrutés - et 4.600 étudiants en post-bac des métiers d'art et design.

En tout cas, compte tenu de la qualité du projet et de l'importance de l'orientation des jeunes vers ces métiers, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention de partenariat avec le consortium du Campus des métiers d'art et du design Paris-Manufacture des Gobelins, prévoyant le versement de subventions pour un montant total de 19.500 euros de 2019 à 2029, soit dix ans.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Monsieur le conseiller, cher Franck MARGAIN.

Je souhaitais juste rebondir sur votre évocation des étudiants. Moi aussi, je me réjouis d'avoir la Sorbonne Nouvelle dans le 12e dans quelques mois. Sachez, pour vous rassurer également, que nous réservons, à chaque nouvelle construction, des logements pour les étudiants. C'est le cas sur la caserne de Reuilly puisque, sur les 582 logements qu'elle comptera, 130 sont justement réservés aux étudiants, avec le CROUS. Ils vont être livrés très prochainement. Ce sera également le cas aux Meuniers, avec la construction d'une partie de logements intergénérationnels.

Comptez sur moi et toute l'équipe municipale du 12e arrondissement pour être extrêmement vigilant à ce qu'il y ait, à chaque fois, une place réservée à ces logements étudiants.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 149).

2020 DAE 154 - Subventions d'investissement (315.000 euros) et conventions avec 40 commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets Soutien aux commerces Libraires.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DAE 154 relatif à l'attribution de subventions d'investissement pour un montant de 315.000 euros et des conventions avec quarante commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets "Soutien aux commerces Libraire".

La parole est à M. Grégory CANAL, du groupe Changer Paris, en Salle des fêtes.

M. Grégory CANAL. - Mes chers collègues, Paris a la chance d'avoir sur son territoire une quatre-centaine de librairies indépendantes. Cela constitue précisément ce que l'on appelle l'exception culturelle française. Seulement, un réseau de 400 libraires indépendants, cela s'entretient car, vous le savez, le modèle économique poursuivi par ces établissements est très fragile et dépend beaucoup des fluctuations du marché. La situation que nous vivons depuis quelques années, et singulièrement accélérée par le Covid, vient considérablement altérer ce modèle économique.

Aujourd'hui, vous nous présentez un dispositif d'accompagnement de ces structures. C'est très bien et nous nous en réjouissons, mais je voudrais tout de même rappeler que 350.000 euros pour 40 librairies représentent une subvention moyenne de 8.000 euros par entité. C'est franchement dérisoire, vu ce que ces entreprises traversent en ce moment ! Il eût mieux valu pour la collectivité de s'engager bien davantage. Quand je vois, pendant deux jours et demi, le montant des subventions données à tout type d'associations, diverses et variées et parfois franchement

contestables, je ne comprends pas que l'on se limite à une somme aussi médiocre pour une activité aussi vitale et consubstantielle de l'identité parisienne.

J'indique d'ailleurs au passage que de nombreuses autres collectivités de plein exercice et même d'autres structures administratives n'hésitent pas à déployer des dispositifs beaucoup plus pertinents. Tenez, par exemple, le Centre national du livre : ils ont un dispositif, par librairie indépendante, qui va de 10.000 à 150.000 euros. Croyez-moi que les critères d'éligibilité sont beaucoup plus légers que ceux qu'impose la Mairie de Paris.

Je voudrais dire aussi, car nous sommes très attentifs au devenir de ces établissements, qu'il y a déjà deux ans, en 2018, le groupe LRI avait proposé un vœu de soutien aux librairies indépendantes que l'Exécutif parisien avait soutenu et voté. Que disait ce vœu ? Il disait grosso modo qu'il fallait imposer à La Poste de réviser ou, en tout cas, d'étendre tous les tarifs avantageux qu'elle donnait aux grandes enseignes de commerce, du style Amazon, et de les faire partager à ces petits établissements que sont les librairies indépendantes pour qu'elles puissent elles aussi bénéficier de ce système. Sinon, franchement, c'est la double peine !

Ce vœu, vous l'avez voté. Dans l'intervalle, il n'y a eu absolument aucune application opérationnelle. Pourtant, on en voit passer des projets de délibération à la chaîne ici, au Conseil de Paris !

Une fois de plus, nous allons voter ce projet de délibération car il va dans le bon sens, mais je voudrais tout de même vous dire que c'est une goutte d'eau dans l'océan pour ces librairies indépendantes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur CANAL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Il s'agit d'un seul projet, puisque nous en avons d'autres derrière, et je vous rappelle que nous votons sur ce Conseil, au global, 560.000 euros. Il ne s'agit pas uniquement de ce que nous faisons sur les commerces culturels ; il s'agit de ce que nous faisons spécifiquement dans un cadre, celui du post-Covid, d'autant que ne sont pas comptées, en parallèle, toutes les exonérations de bailleurs que nous avons pu pratiquer et que nous avons d'ailleurs votées pendant six mois, et toutes les aides que nous faisons en permanence.

Le soutien aux librairies commence par celui que nous pratiquons avec Vital'Quartier 2 et Vital'Quartier tout court, puisque c'est ainsi que nous soutenons aussi énormément les commerces culturels. Bien évidemment, je comprends : c'est le rôle de l'opposition de vouloir toujours dire que ce n'est jamais bien, jamais assez.

En tout cas, je compte sur vous pour également demander à la présidente de la Région Ile-de-France de s'engager aussi fort que nous sur la question du commerce culturel.

Il s'agit là en l'occurrence d'un appel à projets d'aide auquel 40 commerces culturels ont répondu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Face à la concurrence du e-commerce qui n'a cessé de croître depuis des années, les librairies ont réussi à maintenir dans Paris un rôle pivot.

Dans la ville du quart d'heure que nous appelons de nos vœux, il est indispensable de conforter la fréquentation de ces commerces qui, pour le coup, et nous nous en réjouissons, ont affiché un retour à la normale plutôt bon après le déconfinement, au vu des chiffres avancés au niveau national. Nous continuons de soutenir et d'appuyer ce qui est en train de se passer...

Il y a une espèce de petit brouhaha, s'il vous plaît.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, nous aimerions poursuivre.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il s'agissait de s'adresser aux structures qui veulent développer leur activité, en aménageant ou en rénovant leur lieu d'exploitation commerciale, en diversifiant leurs offres ou bien en acquérant du matériel innovant ou des équipements nécessaires pour assurer le respect des gestes barrières.

Ainsi, 40 projets ont été retenus par un jury que j'ai réuni le 8 juillet dernier en présence de représentants de la filière et des services de la Ville, représentants de la filière qui d'ailleurs ne cessent de nous en remercier.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 154).

2020 DAE 160 - Dotations (21.000 euros) récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 160 concernant des dotations de 21.000 euros pour récompenser les lauréats du label "Fabriqué à Paris".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je pensais que j'étais désinscrit, mais je vais dire un petit mot. Cela me fait plaisir que vous présidiez cette séance car c'est un sujet que vous avez à cœur.

Il s'agit de relocaliser la production à Paris et ce label permet d'aller vers une consommation responsable : à chaque fois qu'un Parisien, une Parisienne ou un touriste, achète un objet fabriqué à Paris, c'est autant d'objets en moins qui circulent sur la planète ; c'est autant d'empreinte carbone en moins pour la planète ; et ce sont des emplois que l'on sauve dans une crise économique et sociale inédite que nous vivons.

Ce label est une mise en lumière. Ce jury permet à des professionnels de mettre en avant des savoir-faire, de mettre en avant des innovations. Je me rappelle, l'an dernier, dans le jury, que nous avons notamment mis en avant une association qui travaille avec Emmaüs et qui permet à des personnes à la rue d'être réinsérées et d'utiliser leur savoir-faire au profit de cette production locale.

J'espère que, dans cette nouvelle mandature - nous avons six ans devant nous -, nous pourrons mettre en œuvre, au-delà du label, une vraie politique de relocalisation de la production à la fois dans l'artisanat mais, puisque vous avez la présidence, je l'espère aussi, dans l'agriculture.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher Nicolas, et avec mes excuses : j'ai écorché le nom de votre groupe et oublié le beau mot de "Citoyen" : groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe des Ecologistes de Paris, dans la Salle des fêtes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens à remercier mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ pour les mots qu'il a eus. Evidemment, "Fabriqué à Paris", l'emploi, l'écologie... Je ne vais pas tout redire car j'aurais pu dire exactement la même chose.

Pour l'anecdote d'ailleurs, j'ai trouvé son superbe bouquin dans le rayon d'une librairie écologiste entre un livre sur la décroissance et un autre sur l'agriculture biologique. Voilà ! Nous avons des liens et j'espère que nous pourrons les approfondir sur le "Fabriqué à Paris" durant ce mandat.

"Fabriqué à Paris", je crois qu'il faut aller évidemment beaucoup plus loin que la question du label. Je pense que nous devons en faire une cause de la Ville, une grande cause. Nous devons y mettre beaucoup d'énergie, beaucoup d'investissements, et faire le lien avec l'E.S.S. Il existe déjà des exemples que nous pouvons rencontrer et répliquer, et pas seulement des artisans... C'est le début. Beaucoup de "Fabriqué à Paris" est de l'artisanat : ce sont des petits colliers, des t-shirts, etc. C'est bien, il faut continuer comme cela. Dans le 18e, nous avons notamment la rue de la Mode ; le travail qu'ils font est formidable.

Pour autant, je pense qu'il faut aller plus loin et aussi pouvoir créer des choses industrielles. Je pense notamment à Kippit, qui fait de l'électroménager réparable et écoconçu et cherche à s'installer à Paris ; je pense encore à K-Ryole, qui fait des vélos-cargos et s'est installé dans le 19e arrondissement. Ils font vraiment de l'industrie française.

Après, évidemment, si nous voulons faire de l'industrie à Paris, nous allons avoir un problème de foncier. Je crois que c'est tout l'enjeu du travail que nous avons à mener pendant cette mandature, puisqu'il n'est évidemment pas prévu de construire des usines sur les friches qu'il reste. En revanche, nous pouvons réfléchir à l'existant.

Je dépose deux idées au débat. Je crois, par exemple, dans le cadre de la transformation de bureaux en logements, qu'il faudrait réserver une part des bureaux transformés pour commencer des processus industriels dans Paris, qui ne sont d'ailleurs plus polluants maintenant. Les choses ont bien progressé. Avec l'impression 3D, on peut faire des choses magnifiques dans des espaces assez restreints. J'ai visité des usines assez incroyables. Avec la crise du Covid-19, malheureusement - ou peut-être, d'une certaine manière, heureusement - les bureaux à Paris se vident, pour certains, et nous pouvons réfléchir à comment nous les réapproprier pour faire du logement, je l'ai dit, mais aussi de l'industrie.

Une autre piste qu'il nous faut commencer à explorer est celle des hôtels. Il faut savoir qu'avec la crise du tourisme le tourisme de masse ne sera malheureusement - ou peut-être, d'une certaine manière, heureusement également - plus jamais comme avant. Cela va dégager beaucoup de place dans les hôtels. Pourquoi ne réfléchissons-nous pas dès maintenant à une stratégie de rachat d'hôtels, le moment venu, pour faire du logement

mais aussi, au premier et au rez-de-chaussée, des boutiques industrielles ? Cela a été fait pendant des décennies, avant, à Paris ou dans les autres grandes métropoles.

C'étaient deux petites idées que je voulais verser au débat. En tout cas, vous aurez toujours les Ecologistes à vos côtés pour faire avancer le "Fabriqué à Paris", évidemment fabriqué bio, local par définition, avec des matériaux biosourcés, mais fabriqué à Paris.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme la Maire Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Beaucoup a déjà été dit pour souligner l'importance de cette idée que nous puissions continuer à soutenir la fabrication parisienne, la fabrication locale, ce qui figurait déjà dans le programme de la Maire de Paris du mandat précédent et qui avait aussi donné lieu à une mission d'information présidée par le président Nicolas BONNET-OULALDJ. Ce label était effectivement une des préconisations de cette mission, mais pas la seule car il y avait eu plusieurs autres choses.

Pour rassurer mon collègue Emile MEUNIER, nous nous sommes déjà penchés sur le fait que ce label ne doit pas être uniquement de l'artisanat. Il existe d'ailleurs une catégorie "produits manufacturés" : nous avons ainsi labellisé des produits qui ne sont pas que des produits artisanaux et qui sont fabriqués en plus grande quantité. C'était déjà une préoccupation que nous avons. Je me rappelle que nous avons primé des vélos fabriqués en grand nombre. Nous avons fait énormément de choses. Un candidat fabriquait même des prothèses. C'était une autre dimension que celle de l'artisanat et du produit unique. Nous y sommes donc d'ores et déjà attachés et nous continuerons dans ce sens.

Un certain nombre de choses avaient déjà été mises en place puisque nous avons fait des hôtels artisanaux, des hôtels industriels... Nous ne pourrions pas revenir à l'industrie d'avant, d'il y a des années et des années, dans Paris, mais l'idée est de retravailler avec les "makers". C'était l'une des pistes de travail initiées par Jean-Louis MISSIKA : de la fabrication locale, à petite ou moyenne échelle. Cela fait partie des orientations que nous partageons tous et que nous poursuivons sur ce mandat.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter pour ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 160).

2020 DAE 206 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesures en faveur de la SEMAEST.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 206 et les amendements n^{os} 128, 129, 130, 131 et 132 qui y sont rattachés.

Le projet de délibération DAE 206 porte sur le plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 et les mesures en faveur de la SEMAEST.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

C'est à vous, cher collègue.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Olivia en charge de la délégation, Madame la Maire, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, que nous vivons depuis la fin du premier trimestre 2020, crise qui malheureusement ne semble pas prendre fin, vous avez très tôt été à l'offensive à la fois pour protéger la population parisienne, les agents de la Ville et aussi pour soutenir l'activité économique et l'emploi.

C'est de ce deuxième aspect dont je voudrais parler, avec cet important soutien financier que vous nous proposez d'apporter à la SEMAEST et, à travers elle, à ses locataires, majoritairement des petits commerces et des services de proximité, des artisans, des métiers d'art et des entreprises de moins de dix salariés en général.

Ce projet de délibération vise donc à limiter les risques importants de cessation d'activité dans cette économie de proximité que nos concitoyens apprécient tant et qui joue un rôle crucial dans la revitalisation commerciale de nos territoires et de nos quartiers.

Au-delà des mesures strictement sanitaires, notre Assemblée a voté en juillet dernier un important plan de soutien et de relance de l'activité économique, touristique, culturelle, associative et sociale, et ce malgré les pertes de recettes de notre collectivité occasionnées justement et notamment par la baisse de l'activité. Cette perte de recettes, du reste, marque aussi notre solidarité avec les acteurs impactés par la crise, ainsi que votre volonté de contribuer significativement au maintien et à la relance de l'activité.

Madame la Maire, la résilience n'est pas un vain mot à Paris, en particulier dans votre majorité. Elle a du sens. Elle s'inscrit dans des mesures concrètes : exonération de loyers et de redevances, aides diverses, achat d'équipements supplémentaires, mobilisation de nos personnels, etc. Nous savons que nous ne sommes qu'au début de l'effort à fournir et de la solidarité à tenir. Tout cela a un prix, certes, et, lorsque viendra le temps du budget, nous devons y consentir ensemble sans oublier personne sur le bord de la route. C'est cela, notre Paris en commun.

Dans ce contexte, il nous revient aujourd'hui d'envoyer un message fort aux acteurs de la proximité, laquelle est une valeur forte, actuelle. La ville du quart d'heure s'écrit aussi en activités et en emplois localisés et durables. C'est tout l'enjeu du présent projet de délibération. Les montants sont élevés ; les enjeux, aussi.

Le contrat de concession d'aménagement Vital'Quartier 2 signé en 2008 - je n'étais pas encore sur ces bancs puisque j'ai été élu conseiller en 2014 dans mon arrondissement, le 20e pour ne pas le citer - s'avère être un outil puissant au service de la vitalisation économique et sociale de nos quartiers, quels qu'ils soient.

Chers collègues, nous connaissons tous en effet le prix élevé des loyers, notamment commerciaux, dans le parc privé à Paris. Sans les outils comme celui-ci, sans les acteurs comme la SEMAEST, les plus petits entrepreneurs et les associations auraient beaucoup de mal à vivre, à créer, à innover, à offrir des biens de service et de proximité aux Parisiennes et Parisiens. Il est important de signaler que tous les arrondissements, et donc toutes les Parisiennes et Parisiens, sont concernés par Vital'Quartier ou par le contrat de revitalisation artisanale et commerciale, ou encore par les différents baux emphytéotiques administratifs mis en place, par exemple, pour le viaduc des Arts dans le 12e arrondissement ou pour la cour de l'Industrie dans le 11e arrondissement.

Voilà pourquoi notre enthousiasme à voter en faveur de ce projet de délibération est entier.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui nous présentera les amendements de son groupe.

Vous avez la parole pour cinq minutes, chère collègue.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Le commerce et l'artisanat sont en train de vivre des temps très difficiles partout en France mais, à Paris, c'est un véritable drame. Non seulement la situation sanitaire y est plus grave qu'ailleurs, non seulement Paris est la ville qui a le plus perdu de touristes, qui a le plus perdu avec l'annulation de salons professionnels, mais en plus, alors que partout en France, les municipalités, les collectivités font tout leur possible pour soutenir commerçants et artisans parce qu'ils sont le cœur vivant de la ville, à Paris, nous avons Mme HIDALGO, son manque d'écoute et ses politiques qui, je suis au regret de le constater, contribuent parfois à leur mettre la tête sous l'eau ! C'est d'ailleurs ce que viennent de dénoncer une dizaine de fédérations de commerces parisiens dans une lettre ouverte à la Maire de Paris.

Car, et c'est bien le sens des amendements que nous avons déposés sur ce projet de délibération, le prétendu plan de relance de la Ville de Paris s'est en fait malheureusement transformé en citrouille au 30 septembre. Toutes les exonérations que vous aviez accordées aux entreprises - exonérations de droits indirects ou de loyers - cessent. Depuis le 30 septembre, non seulement la Ville de Paris n'est plus en appui des entreprises commerciales et artisanales, mais elle contribue à faire plonger ceux qui sont en difficulté.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter nos amendements qui ont pour but de maintenir les exonérations de loyers, sous condition naturellement de baisse du chiffre d'affaires, jusqu'au 31 décembre, comme nous l'avons toujours fait.

Par ailleurs, je veux alerter notre Assemblée sur le fait que la Ville de Paris est, en ce moment, en train de réclamer de l'argent, parfois des dizaines de milliers d'euros, à des entreprises parfois en train de lutter pour leur survie et celle de leurs salariés. Pourquoi ? Parce que l'exonération de la part départementale de la taxe foncière, dont bénéficiaient depuis 1992 les entreprises propriétaires de locaux depuis moins de deux ans à la Ville de Paris, a disparu en l'absence de délibération du Conseil de Paris en temps utile après la fusion Ville-Département. Il semble que l'ancien ministre du Budget, M. DARMANIN, vous ait prévenue à deux reprises que, si rien n'était fait, cette exonération de droit allait elle aussi se transformer en citrouille. Il semble que, malgré ses avertissements, vous n'ayez pas bougé. Résultat : en pleine crise liée à la pandémie, les entreprises ayant acheté leurs locaux entre 2017 et 2019 se voient réclamer cette année une taxe foncière doublée. Cela peut concerner des jeunes entreprises fragiles qui se sont portées acquéreurs de leur premier local.

Je vous demande vraiment solennellement, Madame la Maire, de faire le nécessaire très rapidement pour faire cesser cette situation non seulement injuste, mais aussi économiquement dangereuse dans la période. On sait qu'elle peut mettre en péril la survie de nombreuses entreprises qui avaient fait le choix de s'installer à Paris et, bien sûr, les nombreux emplois qui vont avec.

En résumé, nous vivons malheureusement une situation assez inouïe où, à Paris, des politiques publiques vont contre l'économie et contre l'emploi. J'étais assez stupéfaite de constater que la réponse que vous faites aujourd'hui aux commerçants, aux artisans, aux entreprises, ce sont deux vœux que vous avez déposés, je crois, ce matin en séance et sur lesquels mon collègue fera une explication de vote. Que contiennent-ils ?

Le déblocage de nouvelles aides ? Non.

La prolongation d'exonérations d'impôts et de charges ? Non.

La prolongation de l'exonération de loyers ? Non.

Ces deux vœux ont un objet et un seul. Je vous le donne en mille : ils demandent à l'Etat d'aider commerçants et artisans.

On ne peut accepter une telle défausse. Oui, bien sûr, l'Etat doit aider, et ô combien, les entreprises, les commerces, les artisans, les indépendants, mais la Ville doit d'abord faire son travail ici. Elle doit cesser d'accabler les forces vives de Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CARRÈRE-GÉE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, ce projet de délibération est assez similaire à celui que nous avons pu voter hier sur le sujet.

Je voudrais d'abord répondre à ce que je viens d'entendre de votre part, Madame CARRÈRE-GÉE. Pour vous le dire franchement, regardez le bilan de la politique gouvernementale ! Le plan de relance du Gouvernement ne relance rien et n'est en rien un plan. Pensez-vous sincèrement que le plan de relance du Gouvernement va bénéficier aux petits commerçants, aux petits artisans, aux petites entreprises ? Nous savons pertinemment qu'une grosse partie de l'enveloppe - des milliards ! - est versée surtout à des grosses entreprises sans aucune contrepartie, ni sociales, ni écologiques. Rien ! Cet argent va d'emblée être aspiré et redistribué aux dividendes des actionnaires. C'est un gaspillage hallucinant, scandaleux, irresponsable mais, en fait, extrêmement cohérent de la part de MACRON qui travaille pour les siens, pour sa caste, pour son camp ! C'est un hold-up d'argent public totalement contraire à l'intérêt général.

Par contre, le Gouvernement pourrait penser, oui, un vrai plan de soutien aux petits commerçants et aux entreprises, non pas en faisant payer par le biais d'exonérations de charges, c'est-à-dire en puisant et en vidant les caisses de la Sécurité sociale, mais en pensant un accompagnement en fonction de critères sociaux et écologiques pour garantir et préserver l'emploi, ce qu'ils ne font pas !

Concernant les mesures de la Ville, je suis néanmoins d'accord avec vous. Est-il pertinent d'arrêter de manière si courte les exonérations de loyers quand on sait qu'un bon nombre de commerces ou de petites entreprises ont durablement des pertes de chiffre d'affaires ? Vu le contexte particulier, mais nous reviendrons tout à l'heure sur les vœux concernant les bars et les restaurants, où l'on refait fermer les bars pendant au moins une semaine sans savoir ce qu'il en sera par la suite, où est le plan de compensation et d'anticipation de ces mesures ?

Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi la Maire de Paris ne s'est pas plus opposée à cette fermeture des bars.

Je vous le dis entre parenthèses : il n'y a eu aucune action de prévention ni de la part de l'État, ni de la part des agents de sécurité Ville de Paris. Je n'ai vu aucune opération de distribution de masques gratuits devant ces bars, par exemple. Aucune consigne pédagogique ne leur a été donnée pour leur dire : "Ecoutez, faites en sorte qu'il n'y ait plus personne debout", afin de les accompagner pour qu'ils ne se retrouvent pas dans la fermeture.

Je m'égare car, s'agissant de la SEMAEST, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de bars concernés par le projet de délibération.

Je voudrais dire aussi qu'avoir des mesures d'exonérations de loyers pour les locaux d'activité est une très bonne chose. C'est nécessaire car ce sont bien souvent les charges qui pèsent le plus, qui sont les plus contraignantes, et sur lesquelles nous savons que, pour l'instant, l'Etat n'intervient pas.

Mais je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas cette même mesure d'exonération de loyers pour les familles, pour les particuliers, qui ont perdu la totalité de leurs revenus et qui n'ont pas forcément eu droit au chômage partiel ; qui, pour certains d'entre eux, n'ont pas le droit au chômage. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas cette volonté de la part de la Ville de Paris de mettre en place des exonérations de loyers et qu'en lieu et place nous avons des mesures floues. Nous n'avons toujours pas connaissance et nous n'avons eu aucun élément d'information lors de ce Conseil

de Paris sur le nombre de familles accompagnées sur ses difficultés de payer le loyer et pour quel montant. C'est d'une opacité totale ! Or l'urgence sociale est là !

Si vous voulez aussi que les petits commerçants s'en sortent, il faut aussi penser à ce que celles et ceux qui vivent dans Paris pour que ce qui reste des classes populaires dans Paris ne soit pas obligé de mettre la clé sous la porte parce qu'ils n'arriveront plus à payer leur loyer. Les mesures contre les expulsions locatives, c'est bien, et je les salue, mais il va falloir aussi nous donner des réponses bien plus concrètes et précises sur cette exigence d'exonération de loyers pour les familles qui ont perdu totalité de leurs revenus.

Dernière chose que je ne partage pas dans ce projet de délibération : vous excluez de l'accès aux exonérations de loyers les structures d'activité ayant des retards de loyer, qui ne sont pas à jour dans leur loyer. Quelle aberration !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il vous reste 30 secondes.

Mme Danielle SIMONNET. - Pourquoi exclure celles et ceux qui sont justement en plus grande difficulté économique ? C'est une aberration et une incohérence !

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Dans la Salle des fêtes ou ici ?

Dans la Salle des fêtes, manifestation.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Tout à fait.

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous allons redescendre un peu plus sur le terrain. Je ne vais pas parler de la politique du Gouvernement, mais surtout des équipes de la SEMAEST qui, depuis le début de la crise pandémique, soutiennent activement et de manière engagée les commerçants et les artisans locataires de notre S.E.M. parisienne de revitalisation commerciale.

Au travers de ce projet de délibération, ce sont près de 4,6 millions d'euros que nous consacrons à l'exonération des loyers dans le cadre des différentes typologies de contrats et de baux signifiés dans le projet de délibération.

Au-delà du soutien financier, je voulais surtout, au nom du groupe Ecologiste de Paris, insister sur le travail exigeant, de dentelle réalisé par les équipes de la SEMAEST pour appuyer les commerçants et les artisans pendant le confinement. Cela a permis d'accompagner les locataires sur la gestion des différés de paiement aux fournisseurs, leur protection juridique, leur gestion de trésorerie, mais aussi de les aider à travailler à la reprise, notamment à la réassurance de leur clientèle.

Un travail de dentelle aussi pour jouer le rôle d'agent de liaison avec les instances représentatives et de défense du monde économique. Je pense notamment à la CCI ou à la Chambre des métiers. Face aux méandres administratifs et au train de mesures d'aide mis en place par tous les échelons des collectivités territoriales dans le cadre de la crise que nous vivons, il fallait bien un acteur en mesure de coordonner l'information et la pédagogie dans la mise en œuvre de ces dispositifs. Nous savons à quel point on peut parfois s'y perdre. La SEMAEST a joué son rôle en la matière et confirme son rôle de pivot dans l'animation de la vitalité commerciale à Paris. Nous avons là un outil résilient construit à l'initiative de la Ville, qui s'invente et qui se réinvente pour créer de la confiance, accompagner les commerces et artisans dans tout le cycle de vie de leur activité, depuis la création à l'ouverture, à la transformation et parfois même - c'est naturel - à leur cessation.

Accompagner les acteurs face aux crises, c'est bien comme cela que nous devons aujourd'hui construire nos outils d'accompagnement de l'économie à Paris.

Je voudrais conclure en saluant Joëlle MOREL, présidente sortante Ecologiste de la SEMAEST, puis en incitant notre Assemblée à renouveler par ce vote, outre ce soutien financier important, toute notre confiance envers les équipes de la SEMAEST et surtout apporter, dès maintenant et plus tard, un regard ambitieux sur leur expérience et leur engagement auprès des commerçants et des artisans.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, Paris est en zone écarlate. M. le Préfet de Paris a annoncé lundi avoir pris des mesures de freinage car l'épidémie va trop vite. Ce virus évolue rapidement, certes, mais sa présence s'inscrit surtout dans la durée. Nous en subissons déjà les conséquences sanitaires, sociales et

économiques, et la Ville prend toutes les mesures - des mesures fortes - pour tenter de s'accommoder et de permettre à toutes et tous de continuer à vivre.

Depuis le début du mois de mai 2020, des restaurants, des magasins en habillement, en informatique, de loisir, mais aussi des théâtres et des cinémas, des musées même, mettent la clé sous la porte, en raison notamment de la faible fréquentation et de la baisse considérable du chiffre d'affaires. A Paris et dans d'autres métropoles, les bars, les clubs, les salles de sport, les salles de jeu, sont à nouveau fermés et les restaurants et autres commerces font face à des consignes vraiment très strictes. Se multiplient alors les devantures de boutiques vides, les rideaux clos. Ces fermetures sont de plus en plus visibles dans notre espace public et elles nous alertent.

L'évaluation rendue par l'O.F.C.E. en mai 2020 fait état de l'impact économique de la pandémie de la Covid-19 et des mesures de confinement sur le marché du travail en France : les faillites d'entreprise pourraient croître de près de 80 %. Rappelons que les commerces jugés non essentiels étaient fermés du 14 mars au 11 mai, ce qui est tout de même énorme. Ces fermetures administratives sont une des causes des faillites qui touchent actuellement le secteur. Certaines entreprises ont également été contraintes de réduire le volume d'heures travaillées, du fait de la chute d'activité ou même pour cause de maladie. Il est clair que la crise que nous vivons nous invite à redoubler d'effort et à soutenir plus les services et activités de proximité déjà bien fragilisés par la concurrence des grandes enseignes.

Sur notre territoire, 90 % de l'activité de la SEMAEST est consacrée à l'économie de proximité et à la revitalisation commerciale. Ce chiffre fort marque l'engagement de la Ville en faveur de l'artisanat, du commerce de proximité et du "Fabriqué à Paris", dont mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ vient justement de nous parler, qui contribue au dynamisme de notre ville. Nous pensons effectivement que la lutte contre la mono-activité est essentielle pour que Paris conserve son attractivité.

Mais face au durcissement durable des restrictions sanitaires et à la baisse du pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, la baisse des dépenses de consommation, le secteur de l'artisanat et du commerce et des métiers d'art sont en danger. Notre groupe veut alors saluer la démarche de la SEMAEST qui vient proposer des exonérations des loyers de ses locataires et s'inscrit dans une logique d'entraide particulièrement nécessaire dans ce contexte particulier. Cet engagement va permettre aux commerces ou aux entreprises culturelles de soulager leur trésorerie et limiter les risques de cessation d'activité.

C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour cinq minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, les mesures de fermeture et de confinement décidées par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de crise liée au Covid-19, et plus généralement la situation sanitaire actuelle, ont, comme cela a été dit, des conséquences économiques et sociales sans précédent.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de la Maire vis-à-vis des commerçants au moment du déconfinement, dont nous avons déjà beaucoup parlé, la SEMAEST a initié une démarche d'exonération des loyers de ses locataires. Beaucoup de choses ont été dites et mélangées ; on a parlé de tout et de rien par rapport à ce projet de délibération. Je rappelle donc que la SEMAEST ne fait pas de logements ; elle ne fait que des locaux commerciaux. La question des logements et des exonérations de logement a été abordée et je pense que c'était juste un effet d'aubaine, comme il y en a eu beaucoup sur ce projet de délibération, pour ne pas évoquer le sujet.

En l'occurrence, la SEMAEST a initié cette démarche. L'impact de ces exonérations est évalué à ce jour à 4,485 millions d'euros pour la SEMAEST. Je ne vais pas revenir dans le détail mais l'idée est de trouver les voies et les moyens, avec la SEMAEST, pour assurer la pérennité de son travail. Il faut leur apporter une subvention.

Sur la question des amendements présentés par le groupe Changer Paris, c'est tout de même une drôle de méthode de nous déposer des amendements pareils deux jours avant d'être examinés et après la 1ère Commission.

Vous ne l'avez même pas évoqué en 1ère Commission ! C'est quand même un peu dommage...

Il suffit d'ailleurs de voir les considérants des différents amendements déposés pour comprendre que le but recherché n'est pas vraiment d'aider les acteurs économiques et associatifs et de continuer le travail, régulièrement fait ici, par la Maire de Paris et celui que nous menons pour lutter contre les conséquences économiques et sociales de la crise que nous traversons. C'est dommage !

Nous travaillons depuis mars, main dans la main, avec les acteurs économiques et associatifs de la ville pour les accompagner dans cette période si compliquée pour eux. Ils en sont conscients. Je fais régulièrement des réunions avec eux. Ils nous ont énormément remerciés de l'aide qu'avait apporté la Ville. Pour beaucoup, ils nous ont dit que c'était ce qui les avait sauvés, que ce soit l'exonération de loyers dont il est question, mais aussi des autres versants du plan de soutien qui avait été adopté pour plus de 200 millions d'euros, je le rappelle.

Bien sûr, nous savons que la crise économique et sociale que nous traversons n'est pas close et qu'il nous faudra continuer de soutenir, pour répondre aux demandes qui ont été faites, les acteurs économiques et associatifs, notamment ceux soumis à de nouvelles restrictions au regard de la situation sanitaire. Ce travail ne passe pas par un amendement déposé en catimini à la veille d'un vote ; il s'organise avec des échanges avec les partenaires de la Ville et avec un peu de visibilité.

Nous allons continuer de regarder ce qu'il est possible de faire. Surtout, en fonction de l'évolution de la situation économique, nous prendrons probablement d'autres mesures.

En tout cas, si vous souhaitez réellement aider les acteurs économiques et associatifs de notre ville, je vous inciterais tout de même à soutenir le vœu que notre majorité présente et qui demande à l'Etat de trouver les voies et moyens pour que les bailleurs privés procèdent aussi à des exonérations de charges et de loyer.

Le chômage partiel, c'est bien, mais ce n'est pas ce qui permet, quand il n'y a pas de rentrées du tout, de payer le loyer. On voit bien que la question des loyers est un enjeu majeur et que nous avons rempli une partie de notre responsabilité, là où l'Etat ne l'a pas fait.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 128 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Comme j'ai été interpellée, très rapidement : nous avons besoin d'avoir des éléments précis de votre part. C'est pour cela que le vœu a été déposé après la Commission où vous n'étiez pas présente pour de très...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci. C'était juste un oui ou non.

Merci beaucoup.

Cet amendement est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 128 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

L'amendement n° 129 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui ?

Ce sera le cas pour tous ? Très bien.

Cet amendement a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 129 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Même chose pour l'amendement n° 130.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est repoussée.

Un dernier : amendement n° 132.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 132 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 132 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 206).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux salariés de Biocoop et au repos dominical.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la ville aux salariés de Biocoop.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n^{os} 107 et 108 sont relatifs aux salariés de Biocoop et au repos dominical.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULADJ, pour deux minutes...

Ah ! Ce sera Barbara. Alors, c'est à vous, pour deux minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la mobilisation des salariés du magasin Biocoop - Le Retour à la terre nous raconte une nouvelle fable à la morale très instructive sur la thématique du capitalisme vert. Comme j'espère que sa narration convaincra l'Assemblée de soutenir ses salariés et l'exercice du droit de grève malmené, ainsi que de réaffirmer l'importance du repos dominical, tant pour sa dimension écologique que sociale, permettez-moi, Madame la Maire, mes chers collègues, de vous la raconter.

C'est l'histoire d'une enseigne qui a la prétention - je cite sa propre présentation - "de placer l'éthique et la coopération au centre de son activité de développement". Un jour, pourtant, deux de ses magasins, des 5e et 11e arrondissements, décident que les règles relatives au repos dominical ne leur conviennent plus alors que le dimanche n'est pourtant pas un jour de repos comme un autre. Il marque un temps de pause, de pause sociale pour retrouver ses proches, mais aussi une pause dans la consommation. Elles et ils le font savoir à la direction qui ne va toutefois pas changer d'avis.

Des mobilisations se mettent alors en place. Des jours de grève sont décrétés, déjà sept séries de journées. Face à cette colère qui s'exprime désormais en public, le magasin se défend : "Nous essayons une période si difficile et il ne s'agit que de volontariat après tout".

Voilà qui va attiser davantage la colère des salariés car, pendant le confinement, les établissements alimentaires n'ont pas vraiment connu de difficultés financières, bien au contraire. Et de quel volontariat s'agit-il, de quelle capacité de négociation parle-t-on dans un contexte où le chômage flambe avec l'épidémie que nous connaissons, d'autant que la direction semble bien faire du chantage à l'emploi ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il reste 25 secondes.

Mme Barbara GOMES. - Alors que les salariés, ces premières et premiers de corvée, se sont mobilisés pendant le confinement, la direction multiplie les sanctions disciplinaires et somme l'arrêt de la grève, sinon elle ne signera pas les demandes de rupture conventionnelle.

Je termine alors très rapidement avec la morale de cette histoire : le vert du capitalisme n'est qu'une vitrine que toute perspective de profit abîme, brisant les droits fondamentaux des salariés. Sans le droit social, l'écologie ne peut exister.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame Barbara GOMES.

En 2 minutes 03 ! Je suis impressionnée par votre synthèse des dix dernières secondes. Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bravo pour cette excellente intervention de Barbara GOMES, pour le groupe Communiste, que j'approuve à 100 %, sur les salariés Biocoop. Je voterai évidemment leur vœu et je présente également le mien qui porte, bien sûr, sur le même sujet, avec les mêmes arguments.

Nous sommes face à une enseigne - Biocoop - Le Retour à la terre - qui est vraiment dans l'hypocrisie la plus totale. Oui, celle du capitalisme vert. On prétend avoir des principes : le respect de critères sociaux écologiques exigeants. On prétend être sur un statut de société anonyme coopérative. En fait, Biocoop fonctionne exactement comme toutes les autres grandes enseignes de la grande distribution. Pendant le confinement, ils ont exploité les salariés qui devraient être multitâches, multicompetences, mais sans aucune augmentation de salaire et avec des primes au rabais. Maintenant, on veut leur imposer le travail du dimanche. Ils se mobilisent, ils s'organisent et que se passe-t-il ? La réponse de la direction, c'est la répression. Nous sommes déjà à deux mises à pied avec entretien préalable de licenciement. C'est inacceptable !

La Ville de Paris se doit d'interpeller la direction de Biocoop et je ne comprendrais pas que ces deux vœux n'aient pas un avis favorable pour être adoptés par notre Assemblée, comme nous l'avons fait pour soutenir les salariés de Monoprix qui se mobilisent également.

Si nous sommes une municipalité attachée au progrès social, qui souhaite par ailleurs être un terreau où s'invente un autre rapport à la façon de consommer, nous devons absolument exiger de la part de ces magasins qui prétendent être autres, de respecter a minima le Code du travail...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, dans le groupe Changer Paris... On ne s'entend pas !

Mme Danielle SIMONNET. - Et non, le travail du dimanche n'est ni social, ni écologique ! Le dimanche, il faut respecter l'harmonisation des temps sociaux et on a mieux à faire que de courir après un "caddy".

J'espère que ces deux vœux seront adoptés.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Petite adresse à l'égard du groupe Changer Paris : je sais que vous n'êtes pas particulièrement "fans" des interventions de Mme SIMONNET. Si vous ne voulez pas qu'elles durent plus longtemps, il faudrait être un peu moins bavard pendant qu'elle parle.

D'accord...

Ce serait bien au moins de l'écouter pendant qu'elle s'exprime.

Merci.

Oh ! C'est un peu facile !

Il aura fallu à peu près 20 minutes avant que cette attaque n'arrive. Je vous félicite. C'est fait ; nous pouvons passer à autre chose.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire. Il ne faut pas écouter les jaloux, vous savez.

En ce qui concerne cette question, la direction du magasin - puisque nous sommes entrés en contact avec le magasin Biocoop - a indiqué ne plus vouloir ouvrir le dimanche. Elle s'y est d'ailleurs apparemment formellement engagée, à tel point que cela figure en première page du site internet du magasin. Normalement, sur cette question, les choses ont été réglées. Est-ce que cela s'est réglé entre-temps ? C'est possible, mais les choses ont en tout cas avancé.

De même, la direction du magasin a indiqué ne pas vouloir vendre à des enseignes ne respectant pas les valeurs de Biocoop et a indiqué, lors d'un échange avec la mairie du 11^e arrondissement, vouloir vendre aux salariés le magasin dans le cadre d'une SCOP.

Si, comme vous, je suis très attachée au respect des droits des salariés à manifester ou faire grève, je ne pense pas que la Ville doive intervenir dans une procédure de justice désormais en cours.

Au regard de ces éléments, je vous demanderai plutôt de bien vouloir retirer vos vœux. Sinon, je serai contrainte d'appeler à voter contre puisqu'une partie des éléments ne sont plus à l'ordre du jour.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 107, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il maintenu ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, qui a la parole pour une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste soutient le vœu n° 108 pour la bonne et simple raison que la mobilisation a toujours lieu. Hier, il y a eu un meeting de soutien dans le 20e arrondissement parce que la situation est loin d'être réglée.

Une petite précision : on parle d'un Biocoop particulier. Il faut savoir qu'il y a une autonomie de gestion entre les Biocoop. C'est pour cela que la fédération des Biocoop fait référence à ses valeurs. Pour les écologistes, environnemental et social sont liés mais il peut parfois y avoir des dérives de gestion dans certains Biocoop. Ce n'est pas la peine de tirer des généralités sur l'ensemble des Biocoop parce qu'il y a une autonomie de gestion. Dans la plupart des Biocoop, cela se passe très bien et on respecte le droit des salariés, notamment le travail du dimanche.

Dans le cas présent du Biocoop - Le Retour à la terre, nous appelons donc à voter ce vœu parce que la situation est loin d'être réglée, malheureusement, Madame POLSKI.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est mis au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 108 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, sachant que la fermeture du dimanche n'a été que suspendue, du fait de la baisse du chiffre d'affaires occasionnée par la grève. Je ne sais pas si c'est le passé de la directrice du Biocoop du 11e arrondissement qui vous amène à fermer les yeux, mais...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture dominicale des commerces à Paris, dans le contexte de crise sanitaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le vœu référencé n° 109 relatif à l'ouverture dominicale des commerces à Paris dans le contexte de crise sanitaire.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

C'est un vœu très bref, vraiment centré sur la période de crise. Je crois qu'il n'y a pas besoin de faire un dessin. Il va y avoir Noël et beaucoup de commerces souffrent vraiment, de façon dramatique, en ce moment. Pendant au moins la période de la crise sanitaire, il serait opportun d'autoriser les commerçants, qui le souhaitent, bien sûr, et qui en ont besoin, à ouvrir les dimanches. Ce serait vraiment une mesure opportune et c'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la crise est là mais la droite ne change pas. Nous avons de nouveau, comme nous en avons eu de nombreux à tous nos Conseils... Vraiment, les Conseils où il n'y a pas eu de vœu sur le travail dominical sont extrêmement rares ! Nous renouons avec notre tradition des Conseils de Paris avec vœu sur le travail dominical.

Aujourd'hui, on change d'argument. Avant, la zone de tourisme internationale devait être dans tout Paris. Maintenant qu'il n'y a pas de touristes, il faudrait quand même faire le travail dominical. En tout cas, on voit bien que vous ne changez pas.

Le repos dominical est un droit auquel nous sommes très attachés. Notre Assemblée a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'échanger sur ce sujet. Nous sommes arrivés à un compromis qui permet de régler sereinement l'activité commerciale de proximité et la vie de quartier.

Franchement, ce n'est pas en autorisant l'ouverture de tous les commerces le dimanche que l'économie nationale va reprendre. Ce n'est pas en ouvrant le dimanche que vous allez faire revenir les touristes à Paris. Ce n'est pas comme cela non plus que les gens vont pouvoir consommer plus ! Il faut arrêter avec vos vieilles lunes ! C'est une solution simpliste, voire démagogique, le travail dominical n'ayant d'ailleurs même pas fait ses preuves dans les Z.T.I. : un certain nombre d'enseignes, et non des moindres, m'avaient à l'époque évoqué que ce n'était finalement pas si intéressant que cela.

En tout cas, votre vœu me surprend parce que je pensais quand même que vous évolueriez un peu à l'aune de la nouvelle situation. Tant pis ! C'est probablement parce que la crise sanitaire doit être, à vos yeux, un prétexte pour mettre à mal notre Code du travail.

Je vous prie donc de bien vouloir retirer votre projet, ce que je ne crois pas, sinon je serai, bizarrement, contrainte d'appeler à voter contre.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 109 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, évidemment.

Il est maintenu et je suis consternée par la réponse.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est un oui, j'ai bien compris.

Ce vœu a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des nouvelles règles sanitaires dans les bars.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des terrasses éphémères.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères.

Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif au dispositif d'extension des terrasses éphémères.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 110, 111, 112 et 113 relatifs au respect des nouvelles règles sanitaires dans les bars et au dispositif d'extension des terrasses éphémères.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, chers collègues, les bars, comme vous l'avez dit, sont aujourd'hui les premiers touchés par les nouvelles mesures liées à la crise sanitaire. Je tiens à exprimer mon soutien à ce secteur économique déjà fortement fragilisé par le confinement.

Aujourd'hui, si vous avez lu la presse, Giuseppe Conte, le président du Conseil italien, s'est expliqué sur la manière dont l'Italie arrivait jusqu'à présent à contenir la deuxième vague. Il le dit avec franchise : "Ce qui se passe en Italie n'est pas un miracle. C'est la conséquence d'une anticipation, d'un plan d'action, mais aussi de contrôles". Peut-être les nouvelles restrictions que nous vivons aujourd'hui auraient-elles pu être évitées si le protocole sanitaire et les règles d'ouverture et d'extension des terrasses avaient été sérieusement contrôlés.

Je tiens à rappeler le laxisme dont vous avez fait preuve, à partir du moment où vous avez autorisé les extensions gratuites des terrasses de café, bars et restaurants. Une charte d'engagement était censée assurer le

respect très strict des règles de distanciation sanitaire et des horaires, délimiter la taille des terrasses et empêcher les nuisances sonores. Force est de constater qu'elle n'a jamais eu aucun effet, faute de contrôle effectif par les agents de la Ville de Paris.

Le groupe Changer Paris a plusieurs fois dénoncé les effets pervers de cette appropriation anarchique de l'espace public et les nuisances sonores répétées, poussant les riverains à bout de nerfs, en particulier dans le 11^e arrondissement et dans Paris Centre, ainsi que la flambée des plaintes, les difficultés de circulation et surtout la formation d'attroupements ne respectant ni les jauges, ni les distances de sécurité en cas de crise sanitaire.

Madame la Maire, le groupe Changer Paris attend de vous voir mener enfin une politique efficace et responsable, tant pour la sécurité sanitaire des riverains et des clients que pour la sécurité économique des établissements concernés.

Pour cela, nous demandons de mettre en place des moyens humains et matériels renforcés afin de garantir le respect des nouvelles mesures sanitaires, et des bars dès leur réouverture, et d'avoir une communication transparente et régulière sur les contrôles effectués, et enfin un schéma directeur global de lutte contre le virus, en concertation avec les élus des arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole à M. Geoffroy BOULARD, toujours pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est un énième rappel à la concertation, un énième rappel au dialogue que vous devez engager avec tous les élus de tous les arrondissements - et je précise bien : tous les arrondissements.

Soutenir les commerçants et leur permettre de respirer dans un climat économique mortifère, nous y sommes tous favorables et vous ne trouverez aucun élu sur ces bancs, sur les bancs de notre groupe, pour s'opposer à la liberté d'entreprendre et de commercer. Seulement, Madame la Maire, permettre aux restaurants et cafés d'agrandir leur terrasse ne signifie pas la création d'espaces autogérés en dépit de toute règle. Ce premier dispositif de terrasses éphémères doit être, à l'évidence, retravaillé et renforcé.

Il doit être renforcé et retravaillé avec les maires d'arrondissement car c'est nous qui recevons les plaintes des habitants. Quel paradoxe de vous entendre regretter le manque de concertation de l'Etat, du Gouvernement, quand vous ignorez les élus parisiens !

Prenez le temps de nous écouter, de nous consulter. Prenez le temps, car certains sont excédés et ne supportent plus toutes ces nuisances qui s'ajoutent à celles dont vous êtes déjà responsables.

Bien sûr, il ne faut pas généraliser et de nombreux gérants d'établissement respectent parfaitement les règles imposées dans le cadre de ces terrasses éphémères. Votre rôle et le premier volet du dispositif auront révélé votre incapacité à assurer un contrôle performant des étalages de ces terrasses et nous vous interrogeons donc sur cette capacité future à contrôler, sanctionner les abus. Nous voulons des garanties précises, autres que les mobilisations de la DPSP. La collaboration, par exemple, avec la Préfecture de police nous interroge sur ce dispositif. La première étant d'être consulté, c'est élémentaire dans l'élaboration de cette charte, ce qui n'a pas été le cas, sauf par oral.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la Maire Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le constat, chacun le connaît. Ce n'est pas la première fois que nous vous interpellons sur ce sujet depuis mai dernier. Certains quartiers de Paris se sont littéralement transformés en terrasses géantes, portant gravement préjudice à la qualité de vie des riverains.

En cause ? Le laisser-aller, le laisser-faire que vous avez érigé en politique.

Résultat : la Ville de Paris ne régule plus, ne contrôle plus son espace public et cela pose problème.

Bien sûr, il ne s'agit pas de pointer du doigt, de cibler l'ensemble d'une profession qui souffre, qui se bat au jour le jour, mais de quelques-uns qui profitent de l'absence de contrôle pour faire n'importe quoi, y compris installer des paillotes sur la chaussée, y compris exposer leur clientèle à la pandémie puisque la distanciation sociale n'est pas respectée.

Nous réitérons notre demande de mettre en place un groupe de travail associant l'ensemble des maires d'arrondissement et des fédérations professionnelles pour définir les modalités - dépôt de dossier, redevances, délivrance d'autorisation, choix du mobilier - pour éviter de voir n'importe quoi sur l'espace public, ainsi que des moyens de contrôle - assurance d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, bars et restaurants pour

la saison printemps-été 2021. Nous souhaitons aussi que la Maire de Paris modifie le règlement des étalages et terrasses parisiens, en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières.

Ces décisions sont attendues, Madame POLSKI. Elles donnent un réel levier d'action aux agents de la Ville, aux agents de la DPSP, à ceux de la DPE qui ne peuvent plus nettoyer suffisamment nos arrondissements, compte tenu de l'encombrement de l'espace public. Ces agents ressentent, il faut bien le dire et ils nous le disent, un sentiment d'impuissance face à cette situation qui n'est pas acceptable.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maud GATEL, présidente du groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, pour deux minutes.

C'est à vous.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Les cafés, les restaurants qui sont l'âme de Paris souffrent en raison du confinement, bien sûr, de l'absence de tourisme, du télétravail, et puis de la persistance de la circulation du virus.

Le soutien de la Ville, à travers les terrasses éphémères, qui vient s'ajouter aux dispositifs gouvernementaux existants, s'est traduit par l'extension sur la voirie de ces établissements et par l'exonération des droits. Seulement, une bonne idée ne fait pas un bon projet quand il est mal exécuté. Cela a été dit, la Mairie ne s'est pas donné les moyens de vérifier le bon respect des engagements de la charte. Or les premiers qui en pâtissent sont les professionnels eux-mêmes, ceux qui ont joué le jeu, ceux qui ont investi pour la sécurité sanitaire, qui ont réduit leur jauge, soit la majorité d'entre eux. Parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de contrôles, ceux qui n'ont pas joué le jeu ont pénalisé toute une profession.

Nous avons appris, au cours du mois de septembre, que ce dispositif serait prolongé jusqu'en juin prochain sans qu'il n'y ait eu la moindre évaluation et sans que le renforcement de cette dite charte ait été discuté. Or ces rares professionnels qui n'ont pas respecté les engagements, qui ont donné lieu à des nuisances sonores et des problèmes de voisinage et qui n'ont pas respecté les règles sanitaires pénalisent à nouveau l'ensemble d'une profession.

C'est la raison pour laquelle nous demandons dans notre vœu que le renouvellement ne soit pas automatique et qu'il fasse l'objet d'un nouvel examen si les établissements ont eu maille à partir soit avec la DPSP, soit avec la police municipale, et que la demande de renouvellement soit étudiée à l'aune du respect passé des engagements pris.

A nouveau, c'est simplement pour saluer ceux qui ont bien fait les choses et, au contraire, rappeler à ceux qui ne l'ont pas fait que tout n'est pas permis.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je vais d'abord me réjouir, puisque l'ensemble des intervenants des bancs de l'opposition reconnaissent le fait qu'il y a potentiellement des restaurateurs qui auraient abusé mais qu'ils sont minoritaires, et donc que la grande majorité des établissements se comportent bien et que les choses se passent bien. Je vous remercie en tout cas de le reconnaître.

Effectivement, cela a été dit, dans le cadre du plan de soutien aux acteurs économiques à la sortie de la phase de confinement, la Maire de Paris avait souhaité adapter son espace public - nous continuons d'ailleurs à le faire encore aujourd'hui - aux nouvelles exigences sanitaires pour créer un environnement propice à la reprise d'activité dans un cadre de respect des mesures dites barrières.

Le dispositif d'extension des terrasses éphémères s'est inscrit dans cette perspective d'urbanisme tactique. Ce dispositif permettait aux établissements, puisqu'un protocole avait été négocié entre le ministère du Travail et les professionnels, de garder plus d'espace entre les différentes tables. Il a ainsi permis à des milliers d'établissements de faire face à la crise et de préserver ainsi des emplois.

J'imagine que, comme nous, vous avez reçu, vous, maires d'arrondissement, des messages de la part de vos restaurateurs et de vos bars vous remerciant et vous disant combien cela les avait sauvés. Je n'imagine pas, vu le nombre de messages que nous avons reçus, que vous n'avez pas reçu les mêmes localement.

Face à cette crise sanitaire qui perdure, la Maire de Paris a donc effectivement souhaité prolonger ce dispositif, simple et gratuit, jusqu'au 30 juin prochain et de l'encadrer par une nouvelle charte d'engagement rédigée à partir de l'expérience que nous avons acquis sur le terrain. Nous avons eu l'occasion d'échanger.

J'ai d'ailleurs demandé aux maires d'arrondissement qui le souhaitent de me faire part de suggestions pour cette nouvelle charte. J'attends encore celles des maires des bancs de l'opposition... En tout cas, j'ai reçu certaines propositions de la part de maires ici.

Cette nouvelle charte est aussi issue d'échanges avec certains élus d'arrondissement. Nous avons rencontré des associations de riverains. J'ai évidemment encore régulièrement des échanges avec les organisations professionnelles et nous avons maintenant une nouvelle charte. Il y est prévu un certain nombre de renforcements de dispositifs, notamment en matière de propreté. Evidemment, la plus grande de nos priorités est le respect du protocole sanitaire. Est également prévu un renforcement des sanctions en cas de non-respect des engagements énoncés, puisqu'une amende administrative nous permettra de monter jusqu'à 500 euros, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Les amendes étant peu dissuasives, elles avaient peu d'effet. Cela pourra aller jusqu'à un retrait de la terrasse dans certaines circonstances, en lien avec la Préfecture de police, puisque je rappelle que c'est essentiellement une compétence du Préfet.

Concernant ce dernier point, des directives ont été données à nos services pour renforcer les contrôles et la verbalisation des établissements. Il m'a été demandé un point précis sur le sujet des verbalisations de terrasses éphémères. Au 21 septembre, la DPSP avait dressé 1.698 procès-verbaux sur les terrasses, 346 pour nuisances sonores et 1.352 pour d'autres motifs comme les jets de mégot ou encore l'hygiène.

Je veux remercier Nicolas NORDMAN, l'adjoint à la sécurité, et l'ensemble des équipes de la DPSP pour le travail réalisé pendant la période. Ils ont fait beaucoup de médiation au début. Ensuite, nous sommes entrés dans une phase de verbalisation. En tout cas, je veux les remercier pour leur engagement parce que c'est aussi une condition qui permet aujourd'hui à des établissements de rester ouverts.

Enfin, pour répondre aux demandes sur la suite, la Maire de Paris a déjà annoncé qu'il y aura un nouveau règlement des étalages et des terrasses et va commencer une concertation dans le cadre qui s'annonce de juin prochain. Une concertation des maires d'arrondissement, des associations de riverains, des acteurs associatifs et économiques, ainsi que des organisations professionnelles, sera opérée. Je vous tiendrai au courant du calendrier dans peu de temps.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer vos vœux ou je serai contrainte d'y apporter un avis négatif.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

J'imagine que les vœux sont maintenus. S'il y a un avis contraire, surprenez-moi.

Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote de ces vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu n° 111 : même vote, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Incontestablement, c'est quasiment le même vote, à une abstention près.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113 déposée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien de la Ville de Paris aux bars et restaurants parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 114 et 114 bis relatifs au soutien de la Ville de Paris aux bars et restaurants parisiens.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous en avons parlé à plus d'une reprise lors de ce Conseil. Evidemment que les bars ont été terriblement impactés pendant la période du confinement, qu'ils sont d'autant plus impactés par la crise du tourisme, qu'ils sont également impactés par la reprise du télétravail, qu'ils sont impactés aussi par la crise sociale, et donc aussi la perte du pouvoir d'achat... Tout cela se cumule et en plus arrive cette décision du Gouvernement de fermer les bars qui les impacte terriblement.

Je n'ai pas encore d'éléments. Madame la Maire, vous nous préciserez si vous avez déjà des données sur l'état de la sinistrose du secteur des bars mais je pense qu'il est encore trop tôt pour avoir les évaluations.

Pour nous, Paris sans ses bars et ses restaurants, ce n'est pas Paris. Evidemment qu'il faut soutenir toutes les économies, mais également celle-ci.

A travers ce vœu, oui, il faut interpeller le Gouvernement et c'est ce que reprend le vœu de l'Exécutif, mais pas seulement. Il faut évidemment le faire pour qu'il assume ses responsabilités et qu'il mette en place des moyens pour accompagner et lutter contre la sinistrose et le danger de fermeture des bars.

Je pense aussi qu'il faut réaffirmer notre désaccord de principe avec cette décision, prise avant même que l'on essaie de tester autre chose. Il n'y a pas eu d'action de prévention : il faudrait qu'il y en ait, ainsi que des distributions de masques gratuits devant les bars et terrasses. En tout cas, à la réouverture, il faudra le faire et les agents de la Ville de Paris pourraient s'en charger.

Et puis, il faut également que la Ville engage de nouvelles aides et exonérations de loyers aux bars pour les accompagner et lutter au maximum contre la sinistralité de ce secteur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je sais que nous arrivons en fin de séance, mais je souhaiterais que les derniers échanges aient lieu dans le plus grand silence. Je vois des discussions individuelles qui s'organisent.

La parole est à Olivia POLSKI, pour répondre à Danielle SIMONNET.

Non, tu ne veux pas répondre ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Si, bien sûr ! Je croyais qu'il y avait quelqu'un d'autre d'inscrit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, après. Les explications de vote sont inévitablement après que l'adjointe à la Maire s'est exprimée.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous sommes dans une situation sanitaire compliquée. Les nouvelles dispositions prises par l'Etat rendent délicates - c'est un euphémisme - la situation des bars et des restaurants à Paris. Nous en sommes tous convaincus : ceux-ci sont un acteur majeur de l'attractivité, du dynamisme économique, mais aussi du lien social de notre ville. Imaginez Paris demain avec tous ses bars et restaurants fermés. Ce serait terrible ! La Maire de Paris n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir les acteurs de ce secteur et ils le savent.

Bien évidemment, aujourd'hui, même si nous sommes d'accord avec votre constat, Madame SIMONNET, nous ne sommes pas d'accord sur les conséquences à en tirer.

Pour vous, il s'agirait de remettre en cause les consignes sanitaires qui en découlent.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas être sur cette ligne : le contexte sanitaire est beaucoup trop préoccupant pour que nous puissions aujourd'hui nous permettre de participer de cela. Pour nous, la priorité n'est pas forcément de remettre en cause les consignes déjà décidées mais de solliciter l'Etat pour qu'il engage d'abord

un réel plan de soutien aux bars et aux restaurants et de construire avec les collectivités locales les bonnes réponses. La Ville a déjà pleinement joué son rôle avec toute une série de mesures de soutien. Nous n'avons pas le pouvoir de faire des exonérations de loyers chez des bailleurs privés, vous le savez. En revanche, l'Etat pourrait, lui, engager des choses en la matière.

Aussi nous proposons un vœu alternatif au vôtre demandant au Gouvernement qu'un plan national d'aide soit présenté à ce secteur afin de l'aider à limiter l'impact économique de la crise, au-delà bien sûr de la question du chômage partiel, et vous appelons à retirer le vôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il est proposé à Danielle SIMONNET de retirer son vœu au bénéfice du vœu n° 114 bis de l'Exécutif. L'accepte-t-elle ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le vœu de l'Exécutif mais je maintiens le mien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Sur le vœu de l'Exécutif, je suis saisi de trois demandes d'explications de vote.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, qui est en salle des fêtes, j'imagine.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Vous imaginez bien, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, de me donner la parole.

Une explication de vote relative au vœu de l'Exécutif proposé par Olivia POLSKI.

La situation à laquelle nous sommes confrontés, notamment les professionnels de la restauration, est évidemment catastrophique mais elle n'est pas inédite. Nous allons devoir faire face à d'autres crises, mais nous ne sommes pas encore sortis de la pandémie. Comment allons-nous faire pour la suite ? Encore des mesures exceptionnelles sur six mois, sur douze mois ? Ce n'est ni la première, ni la dernière. Tout le sujet sera de voir dans quelle mesure nous allons durablement pouvoir aider les professionnels à se reconstruire, à se transformer et à se projeter pour la suite. Le fait de se tourner vers les bailleurs privés touche du doigt une charge quasi intemporelle, celle liée aux loyers, dont l'exemption est certes une mesure qui aide les acteurs concernés à se reconstituer une trésorerie mais qui ne rassure pas pour autant quant à leurs capacités à se projeter sur plusieurs mois, d'autant qu'il s'agit de professionnels dont le bailleur est privé, comme je le disais.

Exigeons de la part de l'Etat de la volonté, de l'agilité et de l'innovation, comme nous avons su le faire sous condition avec les bailleurs sociaux, en nous aidant à mobiliser les bailleurs privés pour que nos restaurateurs et nos commerçants puissent se projeter à chaque fois qu'une crise comme celle que nous venons de vivre les touchera, dans le respect de toutes les conditions que les Ecologistes avaient bien sûr émises ces derniers mois sur les dispositifs que nous avons mis en place.

Nous voterons favorablement ce vœu de soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle qu'une explication de vote sur un vœu dure une minute.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

En réalité, nous sommes très surpris du vœu de l'Exécutif cet après-midi. Comme tous les Parisiens, nous avons assisté à la mise en scène, voilà quelques jours, de la Maire de Paris, au meilleur avec le représentant de l'Etat, pour faire un certain nombre d'annonces restrictives concernant la situation face à la Covid dans la capitale. Nous découvrons cet après-midi qu'en réalité il n'en est rien.

Pour autant, notre groupe soutient la profession des cafetiers et des restaurateurs comme des hôteliers et d'autres acteurs du secteur culturel à Paris depuis bien longtemps. Nous n'avons pas, et singulièrement notre présidente Rachida DATI, attendu ce vœu pour être à leurs côtés et pour les soutenir. Nous avons même demandé un budget de crise à l'Exécutif dès le printemps dernier ; nous continuons de l'attendre.

Le résultat s'en fait désormais sentir puisque vous êtes contraints de vous tourner vers l'Etat pour essayer de sauvegarder et de préserver la situation des hôteliers, des restaurateurs et des cafetiers à Paris.

Voilà votre bilan ; il n'est guère fameux !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Troisième et dernière explication de vote : Séverine DE COMPREIGNAC.

Mme Séverine DE COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne nous semble pas raisonnable de présenter des vœux de la sorte. Bien sûr, il faut aider les cafés, les bars, les restaurants dans cette période particulière, lieux particulièrement importants dans la vie de Paris. C'est

précisément ce qu'a fait le Gouvernement depuis plus de six mois. Quoi qu'en dise Mme SIMONNET, il existe un fonds de soutien doté de près de 10 milliards d'euros et il est ouvert, y compris aux petites structures, pour une indemnisation. Celle-ci passe même de 1.500 à 10.000 euros dans certains cas, sans compter les exonérations de charges, le chômage partiel, les prêts, les plans spécifiques tourisme et culture s'élevant à 3 milliards d'euros, le droit au report des loyers, des factures d'eau et d'électricité, un mécanisme d'indemnité des pertes de gains pour commerçants et artisans... J'en passe. Aucun pays n'a mis en place de tels dispositifs.

Ce vœu ne me paraît vraiment pas raisonnable. La Ville aussi a créé des dispositifs, mais rien ne nous empêche d'aller plus loin. Il n'est pas trop tard pour agir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 89).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien des acteurs économiques de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 135, déposé par l'Exécutif, relatif au soutien des acteurs économiques de la Ville.

C'est donc Olivia POLSKI qui le présente, logiquement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Cela a beaucoup été dit précédemment. Il s'agit d'un vœu pour lequel nous disons à quel point la Ville de Paris n'a pas ménagé son engagement en faveur des acteurs économiques. J'entends dire que nous n'avons rien fait, mais un plan de 200 millions d'euros ne me semble pas... C'est bizarre ! Vous le passez tout le temps sous silence alors que nous ne votons que des choses qui sont la suite et la déclinaison de ce plan qui a été annoncé. Apparemment, la droite considère qu'il n'existe pas.

Il s'agit des exonérations de loyers, de l'exonération pour six mois des droits de voirie, droits de terrasses, étalages, échafaudages, palissades, des redevances des commerçants des marchés alimentaires, des puces, des commerces ambulants, ainsi que de l'exonération de stationnement pour les taxis, l'exonération pour six mois de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, les diverses adaptations contractuelles et les exonérations de redevance qui ont été décidées pour 40 millions d'euros, les dispositifs de terrasses éphémères, les aides à la transition écologique, les appels à projets "Relancer mon entreprise autrement", le fonds de résilience Ile-de-France auquel nous avons participé pour 10 millions d'euros, les aides au commerce culturel que nous avons voté encore à ce Conseil...

Si la Ville a joué pleinement son rôle, force est de constater que nous avons besoin de l'Etat et des bailleurs privés qui, eux, n'ont pas joué le jeu. D'ailleurs, l'ensemble des commerçants en difficulté vous le diront.

Nous avons besoin que l'Etat puisse faire des choses sur la question des loyers. C'est central dans la difficulté, aujourd'hui, que rencontrent les commerçants. C'est l'objectif de ce vœu que je vous propose d'adopter aujourd'hui.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

J'ai une demande d'explication de vote de David ALPHAND, à qui je donne la parole pour une minute... Ce n'est pas David ALPHAND, mais la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, je voudrais profiter de cette explication de vote pour demander une petite précision.

Quand le soi-disant plan de relance de la Ville nous avait été soumis, on nous avait dit qu'un effort de 75 millions d'euros d'exonération de loyers allait être entrepris. Nous en avons vu passer au total 8,3 millions d'euros. Entre 8,3 millions et 75 millions d'euros, qui a fait l'effort ? Les bailleurs sociaux ? A quelle hauteur ?

Sur le vœu, nous nous abstenons.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 90).

2020 DAJ 8 - Communication de la liste des marchés conclus du 1er janvier au 3 août 2020 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux derniers projets de délibération et vœux concernant la délégation d'Olivia...

Non, plus d'Olivia POLSKI, mais de Paul SIMONDON ! Je voulais annoncer cette transition.

Nous allons commencer l'examen de ces projets de délibération par le projet de délibération DAJ 8. C'est une communication de la liste des marchés conclus du 1er janvier au 3 août 2020 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Emile MEUNIER est inscrit.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'une suggestion. J'ai lu, ou survolé, les 50 pages de marchés : ce sont des marchés en dessous d'un certain montant et il n'y a pas besoin d'autorisation du Conseil pour les passer. Cela peut être sur simple signature de la Maire.

En réalité, c'est difficilement praticable. Nous avons les montants, un rapide résumé mais je trouve qu'il manque des indicateurs pour pouvoir savoir où nous en sommes. Par exemple, combien de ces marchés ont une clause sociale ou environnementale ? Nous pourrions imaginer un graphe qui rende la lecture plus facile. Combien y a-t-il de marchés réservés d'insertion par l'activité économique ou l'E.S.S. ? De même, nous pourrions avoir un petit graphe. Nous pourrions aussi avoir un camembert nous montrant clairement la répartition T.P.E. -P.M.E.

Nous pourrions même aller plus loin : pourquoi ne demanderions-nous pas combien de ces entreprises sont dirigées par une femme pour aussi avoir des indicateurs sociétaux ? Quelle entreprise utilise de l'énergie renouvelable ?

Je pourrais multiplier les exemples. Tout cela pour dire qu'avec un petit rapport qui facilite la lecture, Conseil après Conseil, nous pourrions voir l'évolution de la commande publique, ce qui nous permettrait de voir si nous allons dans le bon sens et d'analyser ces marchés avec plus de clarté, et d'être dans la logique qui est la nôtre d'une amélioration continue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emile MEUNIER.

La parole est à la présidente CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je concentrerai ma brève intervention sur les marchés passés durant la crise sanitaire pour l'achat de masques qui sont recensés dans la présente communication.

Ces marchés ont été négociés, et c'est tout à fait normal, sans publicité ni mise en concurrence pour urgence impérieuse. Nous ne nous attendons pas à autre chose ; c'est tout à fait normal. Pour autant, le fait que les procédures soient dérogatoires ne signifie pas que les élus que nous sommes ne doivent pas en être informés a posteriori, ce qui est l'objet de cette communication.

Trois observations sur ces commandes.

D'abord, le premier marché de commandes de masques date, sauf erreur de ma part, du 27 mars, ce qui est tout de même très tardif, même au regard des stocks de masques dont la Maire de Paris nous a indiqué disposer au moment du déclenchement de la crise sanitaire et même si nous n'avons jamais su, d'où cette observation, quelle était précisément l'ampleur de ces stocks. Nous aimerions le savoir.

Deuxième observation : le calendrier des commandes de masques interroge, lorsque l'on met en regard ce calendrier et les propos tenus par Mme HIDALGO au printemps. Début avril en effet, Mme HIDALGO annonçait que "toutes les personnes fragiles recevraient des masques [...] dans les prochains jours", le reste des Parisiens devant s'en voir délivrer pour le déconfinement.

La première commande de masques barrières en tissu avec livraison échelonnée date malheureusement du 17 avril, soit bien après les propos de Mme HIDALGO promettant des masques dans quelques jours pour les personnes fragiles. Voilà peut-être pourquoi, dans une déclaration cette fois-ci du 18 avril, donc le lendemain de la commande, Mme HIDALGO transformait son "dans les prochains jours" en "fin avril", et pourquoi aussi dans une déclaration, cette fois-ci du 5 mai, le "fin avril" pour les personnes fragiles, dont la définition était réduite, devenait "dès le 11 mai". Voici peut-être pourquoi encore le 5 mai, la date prévue du déconfinement, comme celle de la distribution pour les 2,2 millions de Parisiens, se transformait en "avant le 8 juin".

Vous avez dénoncé, Madame la Maire, mais en parlant de l'Etat, "le regrettable décalage entre les paroles et les actes" s'agissant d'une question aussi sensible que la protection de nos citoyens et, en l'occurrence ici, les plus fragiles. Malheureusement, la lecture des informations contenues dans cette communication semble démontrer que la Ville de Paris a, une fois de plus, été plus que lente au démarrage pour protéger les Parisiens.

Je n'ai pas trouvé dans la liste des marchés, mais c'est peut-être une erreur de ma part, la commande des fameux masques Sopalin. Je ne l'ai pas trouvée. Peut-être qu'elle n'a pas été passée, peut-être qu'elle n'a pas été...

Pardon ?

Je ne l'ai pas retrouvée. J'aimerais savoir pourquoi.

Dernière observation, et cela vaut pour les masques comme pour les commandes sanitaires : il est vraiment très embêtant que des informations essentielles manquent concernant la plupart des marchés de commande de masques listés dans cette communication. Certes, nous avons la date des commandes, le prix, l'objet - masque chirurgical, masque en tissu, etc. - mais il manque le nombre. C'est tout de même très fâcheux. Sans cette information essentielle, nous n'avons évidemment aucun moyen d'apprécier la nature du marché passé.

De fait, sur ce point, cette communication, et cela vaut vraiment pour la majorité des marchés de commande de masques, ne répond pas aux exigences légales posées par les ordonnances prises dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Encore une fois, la dérogation, règle habituelle de passation des marchés publics, était tout à fait légitime. Seulement, elle a une contrepartie naturelle : l'information des élus a posteriori.

Ici, nous avons la dérogation, mais malheureusement pas l'information.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, pour répondre aux deux intervenants. Nous avons eu les conseils d'Emile MEUNIER hier ; nous avons ses suggestions aujourd'hui.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour les interventions et les propositions pour améliorer l'information.

Oui, il est très utile que nous ayons cette délégation donnée à la Maire pour exécuter les marchés de cette manière mais, bien sûr, l'information en retour qu'en a le Conseil de Paris est extrêmement importante. Les questions qu'a pu poser Emile MEUNIER sont finalement aussi des questions qu'ont pu se poser les membres de la C.A.O. quand elle s'est réunie pour la première fois et qu'ils ont vu les différents dossiers qui pouvaient arriver.

Bien sûr, d'accord pour associer les groupes du Conseil de Paris à la réflexion sur l'amélioration de l'information sur ces marchés. Nous pourrons le faire grâce au soutien de notre partenaire, la plateforme Maximilien, que nous avons avec le Conseil régional d'Ile-de-France. Il s'agit de la plus grande plateforme d'achats publics par laquelle nous passons et qui est observatoire pour toutes les clauses sociales et les clauses d'insertion. Cela nous permettra d'avoir un niveau d'informations important. Je précise simplement que nous ne pourrons donner que les informations qu'il est néanmoins légal de donner, par rapport à toutes celles qui ont pu être réclamées.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous n'avez pas retrouvé la ligne précise pour la commande des masques que vous vous êtes amusée à qualifier de Sopalin et qui n'étaient pas tout à fait adaptés pour l'usage d'abord envisagé, mais qui ont finalement été extrêmement utiles pour les associations qui ont pu les avoir. Je m'engage à vous donner la référence précise. Je ne l'ai pas moi-même et je ne vais pas me lancer dans une lecture de toutes ces lignes.

Globalement, sur les marchés de masques, le masque est l'objet de la crise sanitaire le plus emblématique. C'est ce qui manquait, ce qui était inutile, que les quidams n'étaient pas censés savoir utiliser et qui s'est transformé, quelques mois plus tard, en obligation et avec lequel nous avons appris à faire au quotidien.

Ce dont je me souviens, sur l'époque et par rapport aux stocks qui existaient, c'est à quel point la Ville de Paris a immédiatement fourni une partie de son stock stratégique à l'A.P.-H.P. qui en manquait : plusieurs millions ; à quel

point la Ville de Paris a pu assurer la protection de ses agents - j'étais bien placé à l'époque pour y être attentif - et une continuité du service public dans des conditions difficiles.

Bien sûr, à l'époque, les marchés étaient totalement perturbés. Des marchés que la Ville avait se sont révélés incapables de répondre à la commande. Dans les listes qui sont là, certains sont d'ailleurs résiliés : c'étaient des marchés de masques, avec des producteurs qui n'étaient plus capables d'y répondre car ils avaient été réquisitionnés par l'Etat. Il y a aussi eu des cas, vous le savez, de blocage à la frontière sur un aéroport, avec un côté très "Far-West".

Il est cependant certain que la Ville a été au rendez-vous sur le sujet des masques parce qu'elle avait pris ses précautions avant et a pu conserver ce stock stratégique.

Nous sommes encore maintenant toujours attentifs à le conserver.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Paul SIMONDON.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote.

2020 DFA 40 - Communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés en 2019 et 2020 par la formation inter-juridictions dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela va nous permettre d'examiner le projet de délibération DFA 40 concernant une communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés en 2019 et 2020 par la formation inter-juridiction dans le cadre de l'expérimentation et la certification des comptes.

M. Jack-Yves BOHBOT a tout compris et je lui donne la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Changer Paris suit avec beaucoup d'intérêt la démarche visant à expérimenter la vérification des comptes de la Ville pour laquelle Paris s'est portée candidate il y a quelques années - n'est-ce pas, cher Philippe GOUJON ? - et qui devrait conduire à établir les conditions préalables et nécessaires à une certification réelle qui pourrait intervenir l'année prochaine. Eh oui !

Cette démarche s'inscrit de fait dans le cadre de la loi NOTRe et je rappelle qu'elle est destinée à fournir à nos concitoyens une information financière fiable et transparente. Elle enverra un signal fort à tous nos partenaires sur notre capacité à produire et présenter des comptes solides. Cette démarche est conduite par un comité d'évaluation dénommé "formation inter-juridiction" et composé par un collège de magistrats, de rapporteurs, d'experts et de vérificateurs.

Ce sont les synthèses produites par ce comité que cette communication nous invite à commenter. Je ne relèverai que quelques points mais la matière est riche.

S'agissant des engagements hors bilan, je suis surpris de relever que, à l'exception des garanties d'emprunt s'élevant à 10 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2018, la Ville de Paris n'a pas l'assurance - je cite la fiche de synthèse concernée - "d'un recensement exhaustif de ses engagements hors bilan". C'est inquiétant.

Pour ce qui est des états financiers, la formation inter-juridiction demande plus de crédibilité dans leur évaluation et pointe notamment les engagements avec le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole qui auraient dû être chiffrés - c'est évident.

S'agissant des effectifs, les informations figurant dans les annexes des comptes administratifs ne sont pas cohérentes avec celles figurant au bilan social. C'est gênant.

Enfin, parmi les 19 recommandations du diagnostic global d'entrée, deux n'ont pas été mises en œuvre à date. L'une porte sur la comptabilisation des stocks, l'autre sur la méthode de dépréciation des créances anciennes. Pourquoi ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Oui, pourquoi, Paul SIMONDON ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Je sens que cela vous passionne, Monsieur le Maire !

Effectivement, Paris s'est engagé dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes et c'est, à mon avis, un sujet dont nous pouvons tous nous satisfaire. C'est vraiment un effort. Je tiens à rendre hommage à des agents du service public dont on ne parle pas souvent : les agents de la Direction des Finances et des Achats, qui se sont engagés dans un travail très précis avec les services de l'Etat pour avancer vers cette certification.

L'objectif est bien de conforter la confiance dans les finances de la collectivité, d'accroître la transparence financière pour offrir une meilleure information sur l'usage de l'argent public.

La Ville a mis en place le contrôle interne comptable et financier en 2018 et il répond aux exigences attendues dans le cadre de cette certification. La Cour des comptes et la Cour régionale des comptes ont, ensemble, dans cette

formation, effectué ce travail d'audit quelque peu préparatoire à l'exercice de certification. Plusieurs points ont été débattus ; vous les avez mis en avant. Il y a eu une analyse extrêmement précise sur les engagements hors bilan, par exemple.

Sur les éléments que vous avez cités, la DFA a, depuis, pris les engagements et travaillé à sécuriser toutes les procédures de recensement. C'est ce que nous faisons régulièrement avec le service du directeur régional des finances publiques pour avoir vraiment une qualité dans l'exercice budgétaire et pour que le compte administratif soit bien exactement le compte de gestion. D'énormes efforts ont été faits sur ce sujet.

C'est sur la base de cet audit, et donc des points sur lesquels l'attention de la Ville a été apportée, que nous allons être encore plus efficaces et lancer cet exercice de certification qui va commencer sur l'exercice 2021. Un appel à candidatures va bientôt être publié pour avoir, sur la base d'un cahier des charges, une offre pour retenir cet organisme de certification sur les exercices 2021 et 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DFA 40).

2020 DFA 41 - États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 41 et l'amendement technique n° 123, déposé par l'Exécutif. Cela concerne les états spéciaux d'arrondissement au budget supplémentaire 2020.

Comme c'est un amendement technique, je propose de passer directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 123 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 123 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DFA 41).

2020 PP 82 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons également un amendement technique n° 136 sur le projet de délibération PP 82 concernant une décision modificative n° 1 du budget spécial à la Préfecture de police pour l'exercice 2020.

Comme c'est un amendement technique, je propose de le mettre directement aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 136 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 82 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, PP 82).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de la 5G.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la 5G à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déploiement de la 5G.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire et un débat citoyen et scientifique sur le déploiement de la 5G.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, ce qui nous permettra d'arriver au terme de cette séance. Il s'agit des vœux référencés n^{os} 115, 116, 117, 118, 119, 120 et 120 bis, relatifs à un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Je vais d'abord donner la parole à Emile MEUNIER, pour qu'il présente le vœu n° 115.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente (Salle des Fêtes). - Allô, allô, les studios ? Emile MEUNIER arrive en courant, chers amis. S'il est un peu essoufflé...

Je meuble, Emile. Ne te tords pas la cheville.

Emile MEUNIER va intervenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

M. Emile MEUNIER. - Désolé !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente (Salle des Fêtes). - Pas de souci.

M. Emile MEUNIER. - Merci pour votre attente.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pourrions dissenter à l'infini sur les nombreuses interrogations, pour ne pas dire "problèmes", que soulève la 5G. Elles sont listées dans ce vœu.

Est-ce notre rôle, ici, de mener un débat d'experts ? Le voudrions-nous que cela ne serait pas possible en l'état.

Pourquoi ? Nous manquons d'études fiables pour nous prononcer en toute connaissance de cause. En effet, ce Gouvernement a décidé, au mépris de toutes les règles de bonne gestion, publique comme privée, de déployer la 5G au pas de charge sans études d'impact économique, environnemental et sanitaire. Pire, ce Gouvernement n'a pas jugé bon de consulter les citoyens, ni même leurs représentants élus.

Face à cette drôle de manière de faire, et parce que nous serons les premiers touchés, notre rôle, Ville de Paris, est de demander du temps. Ce n'est pas pour s'opposer ou pour interdire par principe, mais pour réaliser sereinement les études nécessaires et organiser un débat digne de ce nom. Une soixantaine de grandes villes de gauche écologistes, plus de la moitié des Français interrogés, la totalité des associations environnementales, la Convention citoyenne pour le climat, de nombreux arrondissements parisiens... Tous demandent un moratoire.

Aujourd'hui, ils nous écoutent. Qu'allons-nous leur dire ? On pourrait leur dire que notre Ville rejoint ce mouvement de maires, d'associations et de citoyens ; que nous nous faisons le porte-parole de leur inquiétude légitime et de leur soif de démocratie...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Monsieur MEUNIER, je vais vous engager à aller vers votre conclusion.

M. Emile MEUNIER. - On m'a donné trois minutes.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Qui est ce "on" ?

M. Emile MEUNIER. - Le président.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - Si le président vous a donné trois minutes, alors allez au bout.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 2 minutes 50, exactement.

M. Emile MEUNIER. - Vous m'avez cassé dans mon truc !

Bon, allez ! Je reprends...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente (Salle des fêtes). - C'était magnifique, reprenez... mais tenez le temps.

M. Emile MEUNIER. - Merci.

Nous pourrions leur dire aussi que nous rejoignons ce mouvement. Nous pourrions leur dire aussi que, lorsque nous sommes aux responsabilités, contrairement à d'autres, nous faisons les choses dans le bon ordre.

Dans le bon ordre, mes chers collègues : d'abord, nous écoutons les scientifiques ; ensuite, nous débattons avec soin ; puis, nous décidons.

Nous pourrions leur dire enfin que le politique a encore le pouvoir d'agir sur nos vies. C'est aux citoyens seuls, et non à quelques multinationales, de définir ce qu'est le progrès, c'est-à-dire comment aller ensemble vers un monde plus souhaitable, mes chers collègues : un monde en commun !

Or, nous ne pourrions pas leur dire tout cela de façon crédible si la 5G est déjà imposée et déployée. Comment débattre, comment agir sur nos vies si nous ne sommes même pas capables de demander la suspension ou le report de la 5G au Gouvernement ?

Chers collègues, demander le moratoire, c'est vouloir reprendre la main. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emile MEUNIER.

Vous avez compris que ces trois minutes seront le temps étalon pour la défense de ces vœux et je remarque incontestablement qu'intervenir debout en salle des fêtes donne un côté beaucoup plus solennel aux déclarations que l'on peut faire et à la présentation des vœux.

Néanmoins, nous connaissons bien le président du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ qui, avec la même sérénité, va nous présenter le vœu n° 116.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons besoin de solennité car c'est un vrai débat politique et, comme tout débat politique, il y a besoin d'un débat citoyen. J'ai un petit souvenir que je vais partager avec Emmanuel GREGOIRE. Il était avec moi dans une réunion d'appartement dans le 12e arrondissement chez Sofia, une amie, et l'amicale des locataires. Les représentants de cette amicale nous saisissent et nous disent : "Messieurs les élus, on vient de découvrir par voie d'affichage qu'on allait nous installer des antennes sur nos toits" - c'était un bailleur privé, pas de la Ville - "et que, dans le cadre de ces antennes, il y aura la possibilité de la 5G."

Ni Emmanuel GREGOIRE, président de la Commission consultative de la télécommunication mobile, ni moi-même, ni la maire d'arrondissement à l'époque, n'étions au courant.

Voilà dans quel cadre le Gouvernement et des opérateurs privés veulent mettre en œuvre à marche forcée, sans tenir compte de l'avis des habitants, sans tenir compte de l'avis des élus, la 5G.

Nous avons besoin, comme l'a dit mon collègue Emile MEUNIER, de reprendre la main, d'une maîtrise publique et d'un débat citoyen. Je dis cela parce que ces habitants que nous avons rencontrés, Emmanuel GREGOIRE, moi-même, nous ne sommes pas des Amish ! Nous ne sommes pas des décroissants ! Nous sommes simplement des citoyens français qui se questionnent sur les conséquences, sur l'avenir et sur l'ensemble des possibilités qui pourraient nous être offertes par la 5G que nous ne mettons pas de côté. Nous sommes d'abord des citoyens ! Etre citoyen, c'est pouvoir participer à un débat d'avenir de notre société.

Au-delà du mépris du président de la République, qui simplifie le débat entre technophiles, technophobes et tout simplement irresponsables, je pense qu'il y a un chemin qui nécessite le temps, celui de la consultation, celui de l'expertise, celui de la projection vers l'avenir pour déterminer en quoi la 5G est nécessaire ou non.

On remarque que certaines boîtes de télécommunication ont un appétit sérieux avec une logique capitaliste. Je voudrais, par exemple, citer le licenciement de 1.400 personnes à venir dans la R&D de l'ex-boîte Alcatel spécialisée dans la 5G suite à son rachat par Nokia. Si c'est cela, la 5G... Si c'est sans maîtrise publique, sans maîtrise citoyenne et avec des plans de licenciement, non merci !

Le vœu que je présente au nom du groupe Communiste est simple. Il demande tout d'abord que le déploiement de la 5G soit reporté au moins jusqu'en juin 2021 dans l'attente des conclusions du débat démocratique sur la finalité et le contrôle de son développement et de son utilisation. Nous demandons que la Ville plaide pour le développement de réseaux au service du développement humain sur l'ensemble du territoire dans le cadre du respect des normes sanitaires, d'une stratégie bas carbone et des libertés individuelles - grand sujet aussi !

Enfin, nous plaidons pour que les réseaux de télécommunication relèvent d'un bien commun géré par la maîtrise publique, ce qui veut dire intégrer des choix démocratiques et le service public.

Pour toutes ces raisons, la Ville plaide pour que les aides versées au titre du plan de relance de l'économie en direction du numérique soient conditionnées à l'emploi, au respect des normes sanitaires, à une stratégie bas carbone et au respect des libertés individuelles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. 3 minutes 45...

Carine PETIT est une maire d'arrondissement, donc une élue raisonnable.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Sage et raisonnable.

Depuis une semaine, mes chers collègues, les fréquences 5G ont commencé à être attribuées. Mes précédents collègues l'ont rappelé.

Le top départ a été lancé par le Gouvernement, en dépit et ignorant totalement les nombreuses alertes d'associations, de collectifs, de citoyens, d'élus. Des alertes, oui, mais surtout une demande juste et légitime d'un temps de concertation et de débat public.

Sur ce sujet encore, on le voit bien, nous avons un président qui considère que le progrès technologique est forcément neutre ou forcément bénéfique en tout point par nature, et donc se permet d'avancer à marche forcée ; que ces sujets d'impact ne sont pas graves et qu'il n'est pas nécessaire de les partager, de partager de la connaissance scientifique, écologique et financière. D'ailleurs, le vote pour le retour des néonicotinoïdes est une flagrante et grave illustration supplémentaire de cette façon de fonctionner qui touche à l'empreinte écologique du progrès.

Plusieurs conseils d'arrondissement, dont le 14e à l'unanimité, se sont prononcés pour un moratoire et, dans tous les cas, pour la nécessité d'un débat public au niveau parisien et métropolitain. C'est positif, c'est sain, c'est rassurant, et cette demande fait preuve d'une maturité citoyenne. Saisissons-la et soyons leader dans ce domaine.

C'est le reflet des débats, des interrogations, des inquiétudes, comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, que nous entendons très souvent de parents, d'enseignants, des écoles lorsque des antennes sont proches, d'habitants lorsque les antennes sont sur leur toit ou celui de l'immeuble voisin, de nombreuses interrogations aussi sur la collecte des données personnelles, sur les modalités et pour quelle finalité.

Il ne s'agit pas de refuser arc-bouté le progrès technologique, de nous renvoyer des caricatures - "Amish or not Amish ?" - mais bien de reprendre les choses dans l'ordre, d'appliquer le principe de précaution de partage des impacts sur la santé, environnemental et démocratique. C'est sortir aussi d'un schéma de déploiement industriel uniquement descendant et de partager la 5G, l'avancée technologique majeure : comment et pourquoi on fait la 5G ? Comment on la diffuse ou pas ? Comment on lutte contre certaines "fake news" ?

C'est aussi rappeler aux opérateurs que la 4G est loin d'être partout sur notre territoire. Paris et sa Métropole peuvent aussi être solidaires dans ce domaine.

C'est pour cela que nous demandons que Paris s'empare de ce débat et le mène, public, citoyen, de grande ampleur. Nous réviserons, j'en suis sûre, notre charte de téléphonie mobile d'une façon plus éclairée.

Non, "moratoire hors 5G" ne sont pas des gros mots et ne doivent pas faire peur, bien au contraire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine PETIT.

Vous voyez, j'avais raison : 2 minutes 45.

La parole est à David ALPHAND. Vous voulez faire en plus une explication de vote, si j'ai tout compris de votre demande.

M. David ALPHAND. - Oui, je vais prendre le package de temps qui m'est accordé et je fais l'ensemble.

Alors oui, nous sommes là au cœur d'un grand et beau débat qui ne fait que s'ouvrir. Dans ce débat se rencontrent la politique et la science. Dans la crise que nous traversons aujourd'hui, nous avons d'ailleurs d'autres sujets de réflexion sur ce choc entre les décisions politiques et une expertise scientifique plus ou moins sereine. On le voit bien : depuis des semaines et des semaines, ce débat fait rage. Il n'y a qu'à ouvrir les journaux, écouter les radios, suivre les reportages télévisés ! On sent bien qu'il y a là un vrai et grand sujet de société qui va nous engager pour de très nombreuses années.

On entend aussi beaucoup de bêtises. Certains voudraient même, de temps en temps, faire en sorte que tout s'arrête, que l'on fasse une grande pause et que l'on attende que le temps passe. Notre groupe est convaincu, au contraire, qu'il ne faut pas désertier le champ politique. C'est précisément parce que les enjeux sont lourds et considérables pour nos concitoyens, pour les habitants de Paris et bien au-delà, que nous devons nous investir sur ce sujet et nous en saisir.

C'est bien le sens du vœu que notre groupe présente cet après-midi. Il vise à une association étroite dans les prochaines semaines de l'ensemble des groupes politiques. C'est la raison pour laquelle je pense que nous pouvons nous retrouver sur ce vœu, en demandant le ralliement des autres groupes politiques à ce vœu.

Face à cette demande, nous venons de découvrir un vœu bis déposé par l'Exécutif. Il a certes certains mérites mais enfin...

Pardonnez-moi, je dois d'abord m'étonner de la forme ! On est dans un exercice de précipitation absolue. Nous avons reçu ce vœu il y a 30 à 40 minutes. Il me semblait pourtant que l'écho médiatique, voire le sens minimal d'anticipation, nous auraient permis d'avoir une position plus clairement arrêtée depuis bien longtemps de la part de l'Exécutif parisien. Voilà pour la forme.

Cet Exécutif, au-delà même de cette précipitation, entretient un faux suspense. J'en veux pour preuve les louanges tressées, voilà encore quelques jours, par la Maire de Paris à l'opérateur Orange dans le cadre de son partenariat sur les Jeux olympiques. Si Orange est un partenaire si formidable, c'est bien qu'il n'est pas pollueur ! S'il l'avait été, on lui aurait appliqué la jurisprudence Total : un pollueur ne peut pas participer aux JO 2024 à Paris. Mais Orange, oui, il est le bienvenu. Pourtant, je vous le rappelle, Orange est attributaire de plusieurs licences depuis déjà plusieurs jours et a obtenu des blocs d'ondes et de fréquences.

Au-delà de ce suspense factice, sur lequel l'Exécutif parisien devra bien s'expliquer, je pense que, de l'autre côté de l'hémicycle, d'autres groupes auront certainement des comptes à lui demander !

Sur ce vœu déposé par l'Exécutif, et je conclurai par là, nous allons devoir nous abstenir pour trois raisons. La première, c'est que le calendrier n'est pas clair. La seconde, c'est que la conférence citoyenne métropolitaine est un objet juridique parfaitement inconnu. Nous n'en connaissons pas les contours. Troisièmement, et c'est peut-être le plus grave, du côté de la Métropole du Grand Paris, on n'a jamais entendu parler de cette concertation, ni de cette problématique commune avec la Ville de Paris.

Pardon, mais il faudra aussi que l'Exécutif parisien nous explique où il en est de ses pourparlers avec la Métropole !

En attendant, nous nous abstiendrons sur le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND, pour cette présentation du vœu n° 118 et votre explication de vote sur le vœu de l'Exécutif n° 120 bis.

Delphine BÜRKLİ a la parole pour le vœu n° 119.

M. Alexis GOVCIYAN. - Je vais intervenir rapidement, Monsieur le Maire, à la place de Mme BÜRKLİ.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sans aucun problème.

M. Alexis GOVCIYAN. - Nous avons présenté ce vœu pour exprimer notre position par rapport à ce débat, réel, au sein de la société, non seulement parisienne, régionale, mais aussi nationale et internationale.

Dans ce cadre, il convient de rappeler quelques éléments de réflexion.

Le premier est que la 5G ne s'arrête pas à Paris, encore moins en France. Ce dispositif est un système mondial, à l'instar de ce qu'est le numérique, Internet et autres G.A.F.A. Ce sont donc à la fois des aspects environnementaux qui sont à prendre en considération, mais aussi industriels et de compétitivité.

Nous savons qu'il y a un débat et nos concitoyens se posent légitimement des questions. Aussi, il nous a semblé important, au sein de notre groupe, de proposer dans ce vœu un certain nombre d'initiatives et de démarches que pourrait entreprendre la Maire de Paris en lien avec les Maires d'arrondissements et les services.

Nous venons de recevoir, comme le disait notre collègue ALPHAND tout à l'heure, un vœu n° 120 bis qui dit un certain nombre de choses, dans lesquelles nous nous retrouvons d'ailleurs globalement, puisque tel était le sens de ce que nous propositions dans le nôtre. Vous avez rajouté la conférence citoyenne qui est sans doute une bonne façon de procéder, mais nous n'avons pas bien compris pourquoi ce serait la Métropole du Grand Paris, et non pas le Conseil de Paris ou le Conseil régional d'Ile-de-France. Paris ne s'arrête pas à Orly et l'on peut aller beaucoup plus loin au niveau de la Région pour commencer, même si c'est quelque chose de beaucoup plus global et qui concerne tout le monde.

Il a sans doute fallu beaucoup de temps de négociation entre les groupes de la majorité pour arriver à ce vœu bis de compromis. C'est un document qui dit que l'on va faire des choses mais nous ne savons pas quand, avec qui, ni comment. C'est sans doute une façon de régler un problème entre vous et de faire en sorte que cette question ne soit plus celle de ce jour, mais une que l'on verra plus tard. Pendant ce temps-là, les choses continuent : les entreprises font face à des difficultés, et la compétitivité devient de plus en plus rude. Des pays comme la Chine ou d'autres sont déjà en situation d'utilisation de la 5G. Il va donc falloir faire avec.

Ce que notre groupe vous demande, c'est d'aller vite, de faire en sorte que ces réflexions aboutissent et que les propositions de ce vœu n° 120 bis, dans lequel nous retrouvons bon nombre de nos propres propositions, aillent dans le bon sens pour nos concitoyens, mais aussi pour nos entreprises et pour l'emploi.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 120.

Mme Danielle SIMONNET. - "Conseillères, conseillers amish de tout arrondissement, de toute commune, unissons-nous !" On pourrait commencer ainsi, tant le mépris d'Emmanuel MACRON à l'encontre de celles et ceux qui estiment qu'il faut du temps au service du débat démocratique de la 5G pouvait être méprisant.

Aujourd'hui, ce qui me satisfait, c'est que si, en juillet, lorsque j'avais présenté un vœu pour un moratoire sur la 5G, il n'y avait que le groupe Ecologiste qui s'était inscrit en sa faveur, je constate aujourd'hui qu'il y a six vœux sur le sujet et que la préoccupation sur la 5G grandit dans cette Assemblée.

Nous venons aussi de découvrir, comme l'on dit d'autres collègues, le vœu de l'Exécutif. C'est le suspense total ! C'était il y a à peine 20 minutes. Nous le découvrons et nous essayons de le lire. Moi, je lis ce vœu et je suis ravie ! Je vois que tous les arguments y sont, par exemple : "Considérant que le déploiement de la technologie 5G pose un nombre important de questions, qu'il s'agisse de consommation énergétique, d'obsolescence des terminaux, de protection des données, de surveillance de masse ou de souveraineté économique et politique ; considérant que les études approfondies sur ces différents impacts sont encore peu nombreuses" - eh oui, notamment les études sur l'impact écologique et sanitaire du déploiement de la 5G !

En lisant la suite de ces considérants sur la 5G, je me suis dit : "C'est bon, nous les avons convaincus ! Génial ! Il fallait juste un peu de temps". Depuis le débat du mois de juillet, peut-être qu'en ayant vu qu'ils se sont fait doubler par nombre de municipalités, et non des moindres, et nombre de parlementaires qui ont pris position en faveur d'un moratoire de la 5G, la Maire de Paris et le groupe socialiste se sont dit qu'il fallait qu'ils assument leurs responsabilités. D'ailleurs, vous vous êtes engagés... La Maire de Paris s'est engagée à appliquer toutes les mesures et les propositions de la Convention citoyenne pour le climat dans lesquelles il y avait le moratoire sur la 5G.

Je me suis dit que nous y étions, que Mme HIDALGO s'était dit : "Je ne peux pas être en deçà. Je prétends être une maire écologiste, il faut au moins que j'assume de demander un moratoire !"

Et là, paf ! Quand vous arrivez à la fin : que dalle ! A la fin, il n'y a pas de moratoire.

On découvre une conférence citoyenne, certes, mais métropolitaine. Je pense que l'on aurait pu mettre tous les gadgets dedans - "conférence citoyenne métropolitaine et durable pour un diagnostic partagé" - et je ne sais quels autres mots ronronnants pour faire bien, pour faire Joe-je-t'embrouille ! Franchement ! Il y a déjà eu une Conférence citoyenne nationale sur le climat et elle avait abouti à cette demande de moratoire. Qu'est-ce que cette conférence métropolitaine va apporter de plus dans le débat ?

Surtout, pourquoi faut-il du temps au débat ? Parce qu'il faut justement aussi que ce débat puisse être éclairé des études sur l'impact écologique et sanitaire. C'est cela qui est important. Je vais vous dire : puisqu'il vous a fallu autant de temps pour rédiger ce vœu de l'Exécutif et que vous saviez pertinemment depuis le dépôt des vœux en Commission et le débat du mois de juillet, et parce que je pense qu'il vous arrive certainement de lire les journaux et de suivre les débats médiatiques, qu'il y a un débat en ce moment dans le pays sur la 5G, vous comprenez bien que vous avez besoin de temps.

Qu'est-ce qui vous pose problème avec le mot "moratoire" ? C'est un terme juridique qui désigne une décision d'accorder un délai ou une suspension volontaire d'une action pour que ce délai permette un débat démocratique éclairé par les résultats des évaluations sur l'impact de la 5G.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - Voilà pourquoi il faut un moratoire et j'espère que les vœux en sa faveur seront adoptés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Pour répondre sur les cinq vœux et présenter le vœu n° 120 bis de l'Exécutif, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci à toutes et à tous les orateurs.

Au moins, on voit qu'il y a besoin de débat, ce qui montre bien que la posture du chef de l'Etat sur le sujet, de renvoyer à la caricature toute forme de questionnement sur le sujet, ne convient pas : tous les groupes ici ont demandé, d'une manière ou d'une autre, une forme de débat, une meilleure information sur le sujet, une meilleure prise en compte des études qui existent.

Il y a besoin d'un débat, mais aussi de ne pas caricaturer les autres dans des postures. Bien sûr, Paris est une ville d'innovation. Tout le monde le sait. C'est partagé à travers ces bancs. Ne nous renvoyons pas à la figure le fait d'être technophobe ou anti-innovation. Bien sûr, les avancées promises sur la ville intelligente, la gestion sobre des ressources, le télétravail, la télémédecine, tout le monde peut les juger positives et, si elles se réalisent, elles vont tout à fait dans le sens que nous souhaitons.

Mais nous sommes une ville en transition écologique, dans le cadre d'un défi monumental qui est devant nous. Oui, les questions de consommation énergétique doivent être objectives, c'est le moins que l'on puisse dire. Est-ce que la 5G consomme moins, mais en fait plus parce qu'il y a plus de données ? Oui, les questions d'obsolescence

méritent d'être posées : est-ce que tout le monde va jeter son téléphone à la poubelle le plus vite possible ? Les questions économiques aussi, mais elles n'ont pas tellement été évoquées : il y a eu des attributions de fréquence au printemps et, via le système d'enchères, 2,7 milliards d'euros ont été investis pour cette ressource naturelle, ce bien commun, que sont les fréquences et ont été attribuées par l'Etat. Un autre système d'enchères arrive dans quelques jours pour finir ces attributions. Qui va payer cela ? Des industriels ou des entreprises qui vont en avoir un progrès économique clair, ou alors des consommateurs qui se seraient vu proposer des usages que l'on pourrait juger, sans rentrer dans une moralisation, peut-être plus gadgets et moins indispensables dans l'immédiat.

Face à cette situation, avec ma collègue Anouch TORANIAN, nous proposons d'utiliser les moyens qui sont les nôtres pour le débat citoyen. Je comprends que la conférence citoyenne métropolitaine paraisse encore exotique à certains, mais c'est ce qui est en train d'être utilisé pour la modification du P.L.U. C'est tout de même un objet dont nous avons déjà parlé ensemble.

L'objectif de cette conférence, ce n'est pas une réponse binaire, un "pour ou contre la 5G", qui serait ensuite totalement inapplicable juridiquement par notre Ville. Non, ce sont bien des recommandations, des garde-fous, des priorités d'usage, des éléments que nous pourrions mettre en avant dans le but...

Pourquoi refaire, alors qu'il y a eu une Convention nationale ? Parce que l'objet est différent : le but est bien d'adapter, sur la base de ces recommandations, la charte parisienne de la téléphonie mobile en associant les groupes non pas dans la Commission de concertation qui existe déjà pour les dossiers d'antenne et où les mairies d'arrondissement sont invitées, puisque nous ne sommes pas du tout sur le même objet ici, mais en associant les groupes à la modification de cette charte parisienne de la téléphonie mobile et en proposant à la Métropole de partager avec nous ces objectifs.

Notre collègue Emile MEUNIER posait la question : "Que disons-nous aux territoires qui s'engagent sur ce sujet, qui se posent des questions ? Quelle réponse peut-on apporter ?"

Je pense que notre collectivité a quelque chose à répondre : ce que nous avons fait ensemble - et quand je dis "nous", je pense aussi à ceux qui nous ont précédés -, c'est-à-dire cet objet de régulation qu'est la charte parisienne de la téléphonie mobile, en place depuis 2003. Cela devait être sous l'égide d'Yves CONTASSOT.

Au fur et à mesure des évolutions technologiques, elle a pu évoluer et a permis de garantir une très grande transparence dans l'implantation des antennes, dans l'organisation des mesures d'émission, dans la détermination de seuils d'émission nettement en deçà des normes nationales. Cet objet de régulation, sur lequel notre Ville s'est avancée et qu'elle a su faire vivre sur une période aussi longue, est une réponse adéquate.

Nous sommes bien au rendez-vous, au service des Parisiens. Nous avons cet objet et nous le faisons vivre dans le cadre de ce bouleversement technologique. Il faut qu'il puisse répondre au suivant. Je pense que cette expérience est partageable avec d'autres villes, avec d'autres territoires qui se posent les mêmes questions.

C'est bien pour cela que je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif. Je remarque en tout cas que tout le monde l'a lu attentivement, et merci. Je demanderai aux autres groupes de retirer les différents vœux. Je pense vraiment que le vœu de l'Exécutif doit pouvoir nous rassembler assez largement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Il y a des explications de vote, que j'appellerai ultérieurement.

Nous allons commencer le vote des vœux.

Le vœu n° 115 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 116, déposé par le groupe Communiste. Est-il retiré au bénéfice du vœu de l'Exécutif n° 120 bis ? Oui.

Le vœu n° 117, déposé par le groupe "Génération.s", est-il retiré au bénéfice du vœu de l'Exécutif n° 120 bis ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 118 a été déposé par le groupe Changer Paris. Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

D'accord. Merci pour cette précision, David ALPHAND.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 119, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", est-il retiré au bénéfice du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu, merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 120 déposé par Danielle SIMONNET n'est évidemment pas retiré.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut compter...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons compté dans d'autres Assemblées, chère Danielle.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 120 bis de l'Exécutif, je suis saisi de trois explications de vote.

Je redonne la parole, en direct de la Salle des fêtes, à Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstiendrons...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour une minute, cette fois-ci.

M. Emile MEUNIER. - ... pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'on ne peut pas organiser un débat si on n'a pas d'études scientifiques sérieuses. Nous, les Ecologistes, croyons à la science. Nous devons attendre les études et elles vont arriver au compte-gouttes dans les deux années qui viennent.

La seconde... Je vous pose un cas pratique : si les citoyens demandent à la fin, parce qu'ils sont convaincus, un moratoire ou même un non-déploiement de la 5G, qu'est-ce qu'on leur dit ? Nous, les Ecologistes, avons proposé une rédaction à l'Exécutif de compromis pour dire à tout le moins que la Ville de Paris s'engagerait à porter, sans filtre, la position de cette convention auprès du Gouvernement. Vous l'avez refusée.

En outre, force est de constater que, non pas le moratoire, mais le report, ce qui est une façon quelque peu atténuée de dire "moratoire", est majoritaire dans cette assemblée. En toute logique démocratique, l'Exécutif devrait faire une suspension de séance afin que nous nous arrangeons pour faire un vœu collectif afin de respecter la démocratie et la parole des Parisiennes et des Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emile MEUNIER.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

La 5G est-elle moins polluante pour la même quantité de données ou, au contraire, encouragera-t-elle les utilisateurs à en consommer davantage ? N'y a-t-il aucune preuve réelle de danger pour la santé, ou bien n'y a-t-il plutôt aucune assurance ? Quels enjeux, quels risques en termes de souveraineté, de sécurité, de protection des données ? Ce sont des questions essentielles et complexes qui, bien souvent d'ailleurs, dépassent notre ville. Mais évidemment, ce que dira, ce que fera Paris, comptera beaucoup. Nous le savons car nous avons l'expérience, depuis quelques années, sur cet enjeu de la téléphonie mobile.

Avec notre groupe, nous n'avons pas déposé de vœu mais nous approuvons évidemment le vœu de l'Exécutif parce que nous voulons peser sur le réel et ne pas être simplement dans la posture ou un barrage illusoire, et pas non plus dans le fatalisme ou le "à-quoi-bon".

Il y a une nécessité de consulter les citoyens et les experts, de démocratie, de réflexion, de travail collectif. Il faut évaluer précisément les impacts et les enjeux de la 5G, la méthode de déploiement, les éventuelles évolutions nécessaires de la charte parisienne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Rémi FÉRAUD. - Cela demande du temps et du travail. C'est pourquoi nous approuvons la conférence citoyenne métropolitaine proposée par le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote : Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Monsieur le Maire, c'est un sujet compliqué.

En une minute, je vous dirai très rapidement que nous nous abstenons pour essentiellement deux raisons.

La première est liée à la lecture du texte que l'Exécutif a bien voulu nous communiquer et qui nous paraît essentiellement nourri de posture. Je ne parlerai pas de gadgets, mais cette conférence me paraît une manière de manger son chapeau.

La deuxième raison, et c'est un point de principe plus important, celui auquel nous nous sommes attachés depuis le début de ce débat, c'est que nous n'avons pas une méfiance de principe à toute innovation technique. Nous ne souhaitons pas que la 5G, puis la 6G, la 7G, la 8G, à chaque fois, donnent lieu à des simplifications, à des outrances et des propos ma foi trop simplificateurs.

Par conséquent, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer le plus succinctement possible, nous avons pris la décision collective de nous abstenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est donc adopté. (2020, V. 91).

Je vous remercie.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande de rester encore quelques instants car j'ai des résultats à vous annoncer.

Mes chers collègues, je vous annonce que les candidatures proposées pour les huit organismes qui faisaient l'objet d'un vote à bulletin secret dans la salle annexe à la salle des séances ont été entérinées.

Par ailleurs, je vous informe que les désignations de représentants sont affichées derrière la tribune. Il s'agit des désignations qui évidemment ne faisaient pas l'objet d'un vote à bulletin secret et de ce fait, je vous demande donc de vous prononcer sur les désignations suivantes et dont vous avez pu prendre connaissance :

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Conseil de surveillance) : (R113)

- Anne SOUYRIS.

Association "centre Hubertine Auclert - centre francilien de ressources pour l'égalité Femmes-Hommes" : (R114)

- Barbara GOMES.

Association "Club des villes et territoires cyclables" : (R115)

- David BELLARD.

Association "Halle Saint-Pierre" (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R116)

- Raphaëlle PRIMET, en remplacement de Mme GOMES, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association "Paris Initiative Entreprise" (Assemblées générales) : (R117)

- Afaf GABELOTAUD ;
- Aminata NIAKATÉ ;
- Delphine BÜRKLI ;
- Grégory CANAL.

Association "Théâtre musical de Paris - Théâtre du Châtelet" (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R118)

- Patrick BLOCHE ;
- Ariel WEIL ;
- Alexandra CORDEBARD ;
- Célia BLAUDEL ;
- Alice COFFIN ;
- Brigitte KUSTER.

Association Cité-Théâtre dit "Théâtre de la Cité internationale". (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R119)

- Isabelle QUIRIN.

Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R120)

Titulaire :

- Colombe BROSSEL ;

Suppléant :

- Alexandre FLORENTIN.

Association des maires d'Ile-de-France (Conseil d'Administration) : (R121)

Titulaires :

- Alexandra CORDEBARD ;
- Jérôme COUMET ;
- Ariel WEIL ;
- Rachida DATI ;
- Jeanne d'HAUTESERRE.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;
- Emmanuelle PIERRE-MARIE ;
- Hélène BIDARD ;
- Geoffroy BOULARD ;
- Jean-Pierre LECOQ.

Accor Arena POPB (Comité de programmation, Conseil d'Administration, Assemblées générales) : (R122)

Conseil d'Administration :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Éric LEJOINDRE ;
- Jean-Luc ROMÉRO-MICHEL ;

- Nicolas BONNET OULALDJ ;

- Alice COFFIN ;

Valérie MONTANDON.

Assemblées Générales :

- Pénélope KOMITÈS.

Comité de programmation :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;

- Jean-Luc ROMÉRO-MICHEL ;

- Nicolas BONNET OULALDJ ;

- Alice COFFIN.

Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) : (R123)

- Colombe BROSSEL.

Association des villes universitaires de France (AVUF) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R124)

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Association française du gaz naturel pour véhicule (AFGNV) (Assemblées générales) : (R125)

- Dan LERT.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R126)

Conseil d'Administration

Titulaires :

- Antoine GUILLOU ;

- Geneviève LARDY WORINGER.

Suppléants :

- Maya AKKARI ;

- Raphaëlle REMY LELEU.

Assemblées générales

Titulaires :

- Antoine GUILLOU ;

- Geneviève LARDY WORINGER ;

- Léa FILOCHE ;

- Jean-Philippe GILET ;

- Anne-Claire TYSSANDIER.

Suppléants :

- Maya AKKARI ;

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Nathalie MAQUOI ;

- Raphaëlle PRIMET ;

- Vincent BALADI.

Bétonsalon (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R127)

- Jérôme COUMET.

Comité pour la promotion à l'étranger des salons français "Promosalons" : (R128)

- Pénélope KOMITÈS.

Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement de l'Île-de-France : (R129)

Titulaire :

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Suppléants :

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Fatoumata KONÉ.

Commission académique des langues vivantes étrangères : (R130)

Titulaires :

- Patrick BLOCHE ;

- Léa VASA ;

- Barbara GOMES ;

- Nathalie MAQUOI.

Commission communale des impôts directs (CCID) : (R131)

Redevables des taxes foncières :

Titulaires :

- Annick SAADA, 26/28 rue Clavel, 75019 PARIS ;

- Jean-Emmanuel CRASSOUS, 67 rue Saint Blaise, 75020 PARIS ;

- Philippe BOURGUIGNON, 2 Villa du Bel Air, 75012 PARIS ;

- Maurice BASQUIN, 108 avenues des Ternes, 75017 PARIS ;

- Liliane BARIAC, 109 avenue Gambetta, 75020 PARIS ;

- Nicolas PORTIER, 56 rue des petites écuries, 75010 PARIS ;

- Montaine BLONSARD, 136 rue Picpus, 75012 PARIS ;

- Francine VINCENT-DARD, 55 rue Orfila, 75020 PARIS.

Suppléants :

- Guy DEBALLE, 155 rue Pelleport, 75020 PARIS ;

- Vincent CARRY, 42 rue de Campio Formio, 75013 PARIS ;

- Pedro ALMEIDA, 6 rue Edgar Poe, 75019 PARIS ;

- Patrick LE LIDEC, 21 rue de la Bruyère, 75009 PARIS ;

- Dominique BAC, 78 rue Claude Bernard, 75005 PARIS ;

- Antoine MESNIER, 30 rue Claude Decaen, 75012 PARIS ;

- Gauthier VANTHIEGHEM, 4 rue Catulle Mendès, 75017 PARIS ;

- Nicolas PELISSIER, 9 rue de Rhin, 75019 PARIS.

Redevables de la taxe d'habitation :

Titulaires :

- Renaud EPSTEIN, 143 boulevard Ménilmontant, 75011 PARIS ;

- Apolline PRETRE, 333 rue des Pyrénées, 75020 PARIS ;

- Nicolas MOLLARD, 54 rue Vergniaud, 75013 PARIS ;

- Claude DESIREE, 42 rue Alphonse Penaud, 75020 PARIS ;

- Guy-André CHAIGNON, 8 rue du Cambodge, 75020 PARIS ;

- Paul APELBAUM, 144 rue de Charonne, 75011 PARIS.

Suppléants :

- Emmanuel SAUNIER, 58 rue Lauriston, 75016 PARIS ;

- Martine DEBIEUVRE, 37 rue Robert et Sonia Delaunay, 75011 PARIS ;

- Monique JACOB, 12 rue Domrémy, 75013 PARIS ;

- Martine LESTAGE, 1 rue du Docteur Laurent, 75013 PARIS ;

- Franck CLAYES, 149 rue de Rennes, 75006 PARIS ;

- Edouard THIEBLEMONT, 53 boulevard Saint-michel, 75005 PARIS.

Redevables de la contribution économique territoriale :

Titulaires :

- Stéphane ODINOT, 261 rue des Pyrénées, 75020 PARIS ;
- Jean-Pierre SOBLER, 2 rue du Pré Fleury, 91750 CHEVANNES.

Suppléants :

- Jean-Michel FLORET, 87 rue Saint Maur, 75011 PARIS ;
- Djaffar BOUKAOUMA, 36 rue Sibuet, 75012 PARIS.

Commission consultative de la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris : (R132)

- Nicolas NORDMAN ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Rudolph GRANIER ;
- Hanna SEBBAH.

Commission consultative sur l'énergie de la métropole du Grand Paris : (R133)

- Jérôme COUMET ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Jean-Noël AQUA.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris : (R134)

Titulaires :

- Patrick BLOCHE ;
- Emmanuel COBLENCE ;
- Mahor CHICHE ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Jean-Pierre LECOQ ;
- Nathalie MAQUOI.

Suppléants :

- Carine PETIT ;
- Dominique KIELEMOËS ;
- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Inès DE RAGUENEL.

Commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police : (R135)

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE ;
- Geneviève LARDY WORINGER ;
- Jérémy REDLER.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;
- Béatrice PATRIE ;
- Hanna SEBBAH.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de Paris : (R136)

Titulaires :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Valérie MONTANDON.

Suppléant :

- Léa VASA.

Commission départementale consultative des gens du voyage : (R137)

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Geneviève LARDY WORINGER ;
- Camille NAGET ;
- Nathalie MAQUOI ;
- François-Marie DIDIER.

Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises : (R138)

- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Vincent BALADI ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Karim ZIADY ;
- Nicolas JEANNETÉ.

Commission du titre de séjour : (R139)

Titulaire :

- Lamia EL AARAJE.

Suppléants :

- Fatoumata KONÉ ;
- Béatrice PATRIE ;
- François-Marie DIDIER.

Commission du Vieux Paris : (R140)

- Emile MEUNIER ;
- Léa VASA.

Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'aménagement des eaux (SAGE) de la Bièvre (SAGE Bièvre) : (R141)

- Dan LERT.

Commission locale de l'eau du Schéma et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (SAGE Marne Confluence) : (R142)

- Dan LERT.

Commission locale du site patrimonial du 7e arrondissement : (R143)

Titulaires :

- Florian SITBON ;
- Anouch TORANIAN ;
- René-François BERNARD ;
- Catherine IBLED.

Suppléants :

- Céline HERVIEU ;
- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Jean LAUSSUCQ ;
- Alexis GOVCIYAN.

Commission locale du site patrimonial du Marais : (R144)

Titulaires :

- Ariel WEIL ;
- Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Raphaëlle REMY LELEU ;
- Aurélien VÉRON.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;
- Audrey PULVAR ;
- Nour DURAND ROCHER ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Commission professionnelle des kiosquiers : (R145)

Titulaire :

- Alice COFFIN.

Suppléant :

- Jérôme GLEIZES.

Communauté d'universités et d'établissements "HESAM Université" (Conseil d'Administration) : (R146)

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Conseil de coordination interportuaire de la Seine : (R147)

- Célia BLAUDEL.

Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA) (Conseil d'Administration) : (R148)

Titulaire :

- Pierre RABADAN.

Suppléant :

- Barbara GOMES.

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R149)

- Antoine GUILLOU ;
- Thomas CHEVANDIER.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST) : (R150)

Formation plénière

Titulaires :

- Lamia EL AARAJE ;
- Alexandre FLORENTIN ;
- Béatrice PATRIE ;
- Maya AKKARI ;
- Jérôme LORIAU.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;
- Jean-Noël AQUA ;
- René-François BERNARD.

Formation spécialisée

Titulaires :

- Maya AKKARI ;
- Jérôme LORIAU.

Suppléant :

- René-François BERNARD.

Conseil inter-académique de l'Education nationale (d'Ile-de-France) (CIEN) : (R151)

Titulaires :

- Emmanuel COBLENCE ;
- Patrick BLOCHE ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;
- Aurélie PIRILLO.

Suppléants :

- Céline HERVIEU ;
- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Barbara GOMES ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Inès DE RAGUENEL.

Conseils de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris : (R152)

1er Conseil

Titulaires :

- Dominique VERSINI ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Suppléant :

- Gauthier CARON-THIBAUT.

2e Conseil

Titulaires :

- Léa FILOCHE ;
- Hélène BIDARD.

Suppléante :

- Camille NAGET.

Conservatoire à rayonnement régional de Paris (CRR) (Conseil d'établissement) : (R153)

- Dominique KIELEMOËS.

École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers "Arts et métiers Paris Tech" (ENSAM) : (R154)

- Emmanuel COBLENCE.

Commission départementale d'aménagement cinématographique de paris (CDACi) : (R155)

- Eric THEBAULT ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Grégory CANAL.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (CDAC) : (R156)

- Marine ROSSET ;
- Yohann ROSZEWITCH ;

- Antoinette GUHL ;
- Marie-Caroline DOUCERÉ.

École Nationale Supérieure de chimie de Paris "Chimie Paris Tech" (Conseil d'Administration) : (R157)

- Emmanuel COBLENCE.

Établissement public "Campus Condorcet" (Conseil d'Administration) : (R158)

- Eric LEJOINDRE.

Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'Administration) : (R159)

- Emmanuel GRÉGOIRE.

Établissement public de coopération culturelle "Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt" (Conseil d'Administration) : (R160)

- Jacques MARTIAL ;
- Emile MEUNIER.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'Administration) : (R161)

Représentants :

- Léa FILOCHE
- François DAGNAUD ;
- Colombe BROSSEL ;
- Jacques GALVANI ;
- Patrick BLOCHE ;
- Alice TIMSIT ;
- Franck MARGAIN ;
- Camille NAGET.

Personnalités qualifiées :

- Marie-France LUCCHINI ;
- Emmanuel LAUNIAU.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (Conseil d'Administration) : (R162)

- Alice COFFIN.

Personnalités qualifiées :

- Constance RIVIERE ;
- Clément HERVIEU LEGER.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques artistiques amateurs" (Conseil d'Administration) : (R163)

- Sophie LERON ;
- Jean Paul CUSTOS ;
- William ASTRE.

Établissement public de la Cité de la Musique (Conseil d'Administration): (R164)

- Carine ROLLAND ;
- François DAGNAUD.

Établissement public local "Paris Musées" sont désignés pour représenter la Ville de Paris (Conseil d'Administration) : (R165)

- Carine ROLLAND ;
- Karen TAÏEB ;
- Afaf GABELOTAUD ;

- Patrick BOCHE ;
- Ariel WEIL ;
- Laurence PATRICE ;
- Aurélie PIRILLO ;
- Aurélien VÉRON ;
- Alice COFFIN.

Personnalités qualifiées :

- Jean Paul CHOUGNET ;
- Gaïta LEBOISSETIER ;
- Béatrice MARRE ;
- Claire BARBILLON ;
- Catherine CHEVILLOT.

Etablissement local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" est désignée pour représenter la Ville de Paris : (R166)

- Lamia EL AARAJE, en remplacement de M. Pierre AIDENBAUM, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Personnalités qualifiées :

- Xavier LEFLAIVE ;
- Emma HAZIZA.

Fondation Louis Lépine (Conseil d'Administration) : (R167)

- Nicolas NORDMAN ;
- Marie TOUBIANA.

Fonds pour Paris (Conseil d'Administration) : (R168)

- M. François VAUGLIN, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt Public "Foncière de la Ville de Paris" (Comité d'engagement) : (R169)

- Blanche GUILLEMOT.

Groupement d'Intérêt Public Samu Social dit "Samusocial de Paris" : (R170)

Titulaire :

- Léa FILOCHE.

Suppléant :

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Ile-de-France Mobilités : (R171)

- M. Christophe NAJDOVSKI, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement "Agro Paris Tech" (Conseil d'Administration) : (R172)

- Audrey PULVAR.

Jury chargé de décerner les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme : (173)

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Maxime COCHARD ;
- Jack-Yves BOHBOT.

Jury du prix de la Ville de Paris pour les études de genre : (R174)

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Hélène BIDARD ;

- Elisabeth STIBBE.

Observatoire Régional de l'immobilier d'Entreprise (ORIE) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R175)

- Jean-Philippe DAVIAUD.

Paris Habitat - OPH (Conseil d'Administration) : (R176)

- M. Jérôme COUMET, en remplacement de M. Emmanuel COBLENCE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société anonyme d'HLM "L'Habitation confortable" : (R177)

- M. Karim ZIADY, en remplacement de Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (ORDIF) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R178)

- Colombe BROSSEL.

Port autonome de Paris (Conseil d'Administration) : (R179)

Mme Célia BLAUDEL, en remplacement de M. Pierre AIDENBAUM, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020

Régie chargée de la gestion de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (REIVP) (Conseil d'Administration) : (R180)

Titulaires :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- François DAGNAUD ;
- Antoine GUILLOU ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Sylvain RAIFAUD ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Elisabeth STIBBE ;
- Catherine IBLED.

Suppléants :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Jacques GALVANI ;
- Nathalie LAVILLE ;
- Alexandre FLORENTIN ;
- Léa VASA ;
- Barbara GOMES ;
- Carine PETIT ;
- François CONNAULT ;
- Alexis GOVCIYAN.

Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). (R181)

Titulaire :

- Véronique LEVIEUX.

Suppléante :

- Raphaëlle PRIMET.

Société anonyme d'économie mixte Elogie-SIEMP (Conseil d'Administration) : (R182)

- Mme Laurence PATRICE, en remplacement de M. Maxime COCHARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société anonyme d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R183)

- Mme Colombe BROSSEL, en remplacement de M. Jean-Philippe DAVIAUD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société publique locale du Carreau du Temple (Conseil d'Administration et Assemblées Générales) : (R184)

Conseil d'Administration :

- Ariel WEIL ;
- Véronique LEVIEUX ;
- Pierre RABADAN ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Aurélien VÉRON ;
- Anessa LAHOUASSA.

Assemblées Générales :

- Ariel WEIL.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et de la Courneuve (SISPS 75-93) (Conseil d'Administration) : (R185)

Titulaires :

- Karim ZIADY ;
- Nicolas BONNET OULALDJ.

Suppléantes :

- Fatoumata KONÉ ;
- Maya AKKARI.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Paris Val-de-Marne (Comité syndical) : (R186)

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Karim ZIADY ;
- Nicolas BONNET OULALDJ ;
- Alexandre FLORENTIN ;
- Nathalie LAVILLE ;
- Elisabeth STIBBE.

Université de Paris : (R187)

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Université Sorbonne Université (Conseil d'Administration) : (R188)

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Association Le Bal (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R189)

- Mme Maya AKKARI, en remplacement de Mme Carine ROLLAND, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R190)

- M. Hermano SANCHES RUIVO, en remplacement de Mme Carine ROLLAND, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Régie chargée de la gestion de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (Conseil d'Administration) : (R191)

- M. Emmanuel COBLENCÉ, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association "Centre audiovisuel de Paris" (Forum des images) (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R192)

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, en remplacement de Mme Sandrine CHARNOZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement Paris la Défense : (R193)

Titulaire :

- Emmanuel GRÉGOIRE.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (SMBVB) (Comité syndical) : (R194)

Titulaires :

- Jérôme COUMET ;

- Alexandre FLORENTIN ;

- Nathalie LAVILLE.

Suppléants :

- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;

- Anne SOUYRIS ;

- Johanne KOUASSI.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (Comité syndical) : (R195)

Titulaires :

- Colombe BROSSEL ;

- Audrey PULVAR ;

- Mahor CHICHE ;

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Delphine TERLIZZI ;

- Halima JEMNI ;

- Dan LERT ;

- Douchka MARKOVIC ;

- Alice TIMSIT ;

- Camille NAGET ;

- Léa FILOCHE ;

- Marie TOUBIANA ;

- François-Marie DIDIER ;

- Gérard LOUREIRO ;

- Alexis GOVCIYAN.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;

- Geneviève GARRIGOS ;

- Hamidou SAMAKE ;

- Thomas CHEVANDIER ;

- Maya AKKARI ;

- Eric LEJOINDRE ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Alexandre FLORENTIN ;

- Fatoumata KONÉ ;

- Laurence PATRICE ;

- Rudolph GRANIER ;

- René-François BERNARD ;
- Nelly GARNIER ;
- Hanna SEBBAH.

Lycées municipaux : (R196)

Lycée professionnel Pierre-Lescot 35, rue des Bourdonnais (1er) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Suppléants :

- Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Audrey PULVAR.

Commission permanente

- Boris JAMET-FOURNIER.

Lycée professionnel Lucas-de Nehou 4, rue des Feuillantines (5e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléants :

- Pierre CASANOVA ;
- Anne BIRABEN.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléants :

- Pierre CASANOVA ;
- Anne BIRABEN.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Lycée professionnel Maximilien-Vox 5, rue Madame (6e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Pierre LECOQ ;
- Céline HERVIEU.

Suppléante :

- Séverine De COMPREIGNAC.

Commission permanente

- Jean-Pierre LECOQ.

Lycée Théophile-Gautier 49, rue de Charenton (12e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Suppléants :

- Jacques MARTIAL ;
- Nicolas BONNET-OULADJ.

Commission permanente

- Pénélope KOMITÈS ;

Lycée professionnel Gaston-Bachelard 2, rue Tagore (13e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nathalie LAVILLE ;
- Alexandre FLORENTIN.

Suppléants :

- Johanne KOUASSI ;
- Anne SOUYRIS.

Commission permanente

- Alexandre FLORENTIN.

Lycée professionnel Claude-Anthime-Corbon 5, rue Corbon (15e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- François CONNAULT ;
- Anessa LAHOUASSA.

Suppléants :

- Jérôme LORIAU ;
- Marie-Caroline DOUCERÉ.

Commission permanente

- François CONNAULT.

Lycée professionnel René-Cassin 185, avenue de Versailles (16e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Sandra BOËLLE ;
- Samia BADAT-KARAM.

Suppléants :

- Emmanuel MESSAS ;
- Stéphane CAPLIEZ.

Commission permanente

- Samia BADAT-KARAM.

Lycée professionnel Maria-Deraimes 19, rue Maria-Deraimes (17e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jack-Yves BOHBOT ;
- Karim ZIADY.

Suppléants :

- Paul HATTE ;
- Karen TAÏEB.

Commission permanente

- Jack-Yves BOHBOT.

Lycée professionnel Camille-Jenatzy 6, rue Charles-Hermite (18e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Ian BROSSAT ;
- Anne-Claire BOUX.

Suppléants :

- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Jean-Philippe DAVIAUD.

Commission permanente

- Ian BROSSAT.

Lycée professionnel Suzanne Valadon 7, rue Ferdinand-Flocon (18e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Douchka MARCOVIC ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Suppléants :

- Rudolph GRANIER ;
- Maya AKKARI.

Commission permanente

- Douchka MARCOVIC.

Lycée professionnel Charles-de-Gaulle 17, rue Ligner (20e) : (R196)

Conseil d'administration

Titulaires :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Frédéric HOCQUARD.

Suppléants :

- Raphaëlle PRIMET ;
- Jérôme GLEIZES.

Commission permanente

- Hamidou SAMAKÉ.

Établissements d'enseignement privé - Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association : (R197)

Ecole privée Notre Dame Saint-Roch 37 rue Saint Roch 75001 :

- Véronique LEVIEUX.

Ecole privée Saint-Sauveur 14 rue des Petits Carreaux 75002 :

- Véronique LEVIEUX.

Ecole privée Sainte-Geneviève 9 rue du Foin 75003 :

- Gauthier CARON THIBAUT.

Ecole privée des Francs Bourgeois 21 rue Saint Antoine 75004 :

- Ariel WEIL.

- Ecole privée Massillon 2 bis quai des Célestins 75004 :
- Boris JAMET-FOURNIER.
- Ecole privée Saint Jean Gabriel 8 rue du Cloître Saint Merri 75004 :
- Gauthier CARON THIBAUT.
- Ecole privée Saint-Victor 37 rue Jussieu 75005 :
- Pierre CASANOVA.
- Ecole privée Sévigné 28 rue Pierre Nicole 75005 :
- Florence BERTHOUT.
- Ecole privée Sainte Catherine 15 rue des Bernardins 75005 :
- Anne BIRABEN.
- Ecole privée Sainte Geneviève, 65 rue du Cardinal Lemoine 75005 :
- Marie-Christine LEMARDELEY.
- Ecole privée Soeur Rosalie 32 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 :
- Florence BERTHOUT.
- Ecole privée Alsacienne 109 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :
- Céline HERVIEU.
- Ecole privée Sainte-Marie Sion 93 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :
- Séverine De COMPREIGNAC.
- Ecole privée Stanislas 22 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :
- Céline HERVIEU.
- Ecole privée Sainte Geneviève 64 rue d'Assas 75006 :
- Séverine De COMPREIGNAC.
- Ecole privée Bossuet 51 rue Madame 75006 :
- Jean-Pierre LECOQ.
- Ecole privée Sainte Clotilde 77 rue de Grenelle 75007 :
- René-François BERNARD.
- Ecole privée Sainte Jeanne Elisabeth 49 avenue Duquesne 75007 :
- Emmanuelle DAUVERGNE.
- Ecole privée Saint-Thomas d'Aquin 7 rue Perronnet 75007 :
- René-François BERNARD.
- Ecole privée de l'Alma 12 avenue Bosquet 75007 :
- Jean LAUSSUCQ.
- Ecole privée Saint Pierre-La Rochefoucauld 11 rue Cler 75007 :
- Emmanuelle DAUVERGNE.
- Ecole privée Saint-Pierre de Chaillot 10 rue Christophe Colomb 75008 :
- Vincent BALADI.
- Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Monceau) 95 rue Monceau 75008 :
- Jeanne d'HAUTESERRE.
- Ecole privée Fénelon Sainte-Marie Bienfaisance 7 rue de la Bienfaisance 75008 :
- Jeanne d'HAUTESERRE.
- Ecole privée Active Bilingue Monceau 6 avenue Van Dyck 75008 :
- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.
- Ecole privée de la Trinité 16 rue de Milan 75009 :
- Maud LELIÈVRE.

Ecole privée Notre Dame de Lorette 19 rue des Martyrs 75009 :

- Delphine BÜRKLI.

Ecole privée Saint Laurent 184 rue La Fayette 75010 :

- Paul SIMONDON.

Ecole privée (Rocroy) Saint Vincent de Paul 6 rue de Rocroy 75010 :

- Rémi FÉRAUD.

Ecole privée Bossuet Notre Dame 56 rue d'Hauteville 75010 :

- Dominique VERSINI.

Ecole privée Bossuet Notre Dame 17 rue Yves Toudic 75010 :

- Dominique VERSINI.

Ecole privée mixte Saint Ambroise 11 passage Saint Ambroise 75011 :

- Nour DURAND-RAUCHER.

Ecole privée Saint Joseph 154 rue Saint Maur 75011 :

- Delphine TERLIZZI.

Ecole privée Sainte Marguerite 16 rue Basfroi 75011 :

- Dominique KIELEMOËS.

Ecole privée Saint-Paul 81ter rue Jean Pierre Timbaud 75011 :

- Hélène BIDARD.

Ecole privée Charles Péguy 102 rue Amelot 75011 :

- Dominique KIELEMOËS.

Ecole privée Ganenou 231 boulevard Voltaire 75011 :

- Jean-François MARTINS.

Ecole privée Ozar Hatorah 34/40 rue du Moulin Joly 75011 :

- Jean-François MARTINS.

Ecole privée Libre du Saint-Esprit 54/58 rue des Meuniers 75012 :

- Sandrine CHARNOZ.

Ecole privée Eugène Napoléon Saint-Pierre Fourier 254 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 :

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Ecole privée de l'Immaculée Conception 18 rue Sibuet 75012 :

- Jacques MARTIAL.

Ecole privée Saint-Eloi 99 ter rue de Reuilly 75012 :

- Valérie MONTANDON.

Ecole privée Saint Michel de Picpus 47 boulevard de Picpus 75012 :

- Pénélope KOMITÈS.

Ecole privée Ozar Hatorah 31 rue des Cordelières 75013 :

- Antoine GUILLOU.

Ecole privée Sainte-Anne Sainte-Marie 109 rue Bobillot 75013 :

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Ecole privée Notre-Dame de la Gare 20 rue de Domrémy 75013 :

- Jean-Baptiste OLIVIER.

- Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc 24 bis rue Charcot 75013 :

- Emmanuel COBLENCÉ.

Ecole privée Saint Marcel 16 rue Pirandello 75013 :

- Johanne KOUASSI.

Ecole privée Notre Dame de France 63 rue de la Santé 75013 :

- Elisabeth STIBBE.

Ecole privée Yabné Henri Schilli 29/41 avenue Léon Bollée 75013 :

- Alexandre FLORENTIN.

Ecole privée Charles de Foucauld 12 rue des Jonquilles 75014 :

- Carine PETIT.

Ecole privée du Sacré Coeur 31 rue Liancourt 75014 :

- Florentin LETISSIER.

Ecole privée Sainte Elisabeth de Plaisance 12 rue Crocé Spinelli 75014 :

- Geneviève LARDY WORINGER.

Ecole privée La Bruyère Sainte Isabelle 68-70 rue de l'Abbé Carton 75014 :

- Olivia POLSKI.

Ecole privée catholique les Saints-Anges 8 rue Vouillé 75015 :

- Grégory CANAL.

Ecole privée de la Croix 25 rue Mathurin Régnier 75015 :

- Marie-Caroline DOUCERÉ.

Ecole privée Saint-Jean de Dieu 223 rue Lecourbe 75015 :

- Franck LEFEVRE.

Ecole privée Sainte Elisabeth 112 rue de Lourmel 75015 :

- François CONNAULT.

Ecole privée Saint-Christophe 82 rue de l'Abbé Groult 75015 :

- Inès de RAGUENEL.

Ecole privée Active Bilingue Jeannine Manuel 70 rue du Théâtre 75015 :

- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Ecole privée Blomet 5 rue Blomet 75015 :

- Grégory CANAL.

Ecole privée Saint Jean 89 rue Olivier de Serres 75015 :

- Grégory CANAL.

Ecole privée Saint Joseph 13 place Etienne Pernet 75015 :

- Inès de RAGUENEL.

Ecole privée La Providence 52 rue de la Pompe 75016 :

- Samia BADAT-KARAM.

Ecole privée Lamazou 80 rue Boileau 75016 :

- Béatrice LECOUTURIER.

Ecole privée Saint Honoré d'Eylau 66 avenue Raymond Poincaré 75016 :

- David ALPHAND.

Ecole privée Saint François d'Eylau 20 avenue Bugeaud 75016 :

- Véronique BALDINI.

Ecole privée Saint Louis de Gonzague 15 rue Louis David 75016 :

- Véronique BALDINI.

Ecole privée Gerson 31 rue de la Pompe 75016 :

- Antoine BEAUQUIER.

Ecole privée Saint Jean de Passy Notre Dame de Grace 72 rue Raynouard 75016 :

- Antoine BEAUQUIER.

- Ecole privée Notre-Dame des Oiseaux 21 rue Erlanger 75016 :
- Sandra BOËLLE.
- Ecole privée Blaise Pascal 33 boulevard Lannes 75016 :
- David ALPHAND.
- Ecole privée de l'Assomption 6 rue de Lubeck 75016 :
- Stéphane CAPLIEZ.
- Ecole privée de l'Ecole Active Bilingue Lamartine 123 rue de la Pompe 75016 :
- Jérémie REDLER.
- Ecole privée Eurécole 5 rue de Lubeck 75016 :
- Emmanuel MESSAS.
- Ecole privée Alliance Gustave Leven 6 bis rue Michel Ange 75016 :
- Jérémie REDLER.
- Ecole privée Blanche de Castille 8 ter rue Roger Bacon 75017 :
- Hélène JACQUEMONT.
- Ecole privée Sacré Coeur 36 rue Dautancourt 75017 :
- Alix BOUGERET.
- Ecole privée Sainte Marie des Batignolles 77 rue Truffaut 75017 :
- Paul HATTE.
- Ecole privée Sainte Marthe 5 bis rue Lacaille 75017 :
- Alix BOUGERET.
- Ecole privée Sainte Ursule Louise de Bettignies 102 boulevard Péreire 75017 :
- Jean-Didier BERTHAULT.
- Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Tocqueville) 17 bis rue de Tocqueville 75017 :
- Carline LUBIN-NOËL.
- Ecole Ohr Kitov (Sināi) 9 rue Jacques Ibert 75017 :
- Jean-Didier BERTHAULT.
- Ecole privée Alliance Rachi 2-6 rue Emile Borel 75017 :
- Paul HATTE.
- Ecole Juive Moderne 19 rue Roger Bacon 75017 :
- Jack-Yves BOHBOT.
- Ecole privée du Sacré Coeur 7 rue Jean Cottin 75018 :
- Anne-Claire BOUX.
- Ecole privée Saint-Bernard Sainte-Marie 50 rue Stephenson 75018 :
- Frédéric BADINA-SERPETTE.
- Ecole privée Saint-Jean de Montmartre 31 rue Caulaincourt 75018 :
- Emile MEUNIER.
- Ecole privée Saint-Louis 47 rue Montcalm 75018 :
- Maya AKKARI.
- Ecole privée Sainte-Marie 8 rue Championnet 75018 :
- Carine ROLLAND.
- Ecole privée Sināi 2-6 rue Tristan Tzara 75018 :
- Jean-Philippe DAVIAUD.
- Ecole privée Saint Jean Baptiste de Belleville 31 rue Clavel 75019 :
- Fatoumata KONÉ.

Ecole privée Saint Georges 19 rue Bouret 75019 :

- Halima JEMNI.

Ecole privée Merkaz Ohr Joseph 29 rue de Thionville 75019 :

- Mahor CHICHE.

Ecole privée Sainte Thérèse 5 rue Léon Giraud 75019 :

- Alice TIMSIT.

Ecole privée Pardesse Hanna 49-51 rue Petit 75019 :

- François DAGNAUD.

Ecole privée Lucien de Hirsch 68-70 avenue Secrétan 75019 :

- Mahor CHICHE.

Ecole privée La Providence 9 passage de la Providence 75020 :

- Lamia EL AARAJE.

Ecole privée Notre Dame de la Croix 13 rue du Retrait 75020 :

- Emmanuelle RIVIER.

Ecole privée Notre Dame de Lourdes 16 rue Taclet 75020 :

- Antoinette GUHL.

Ecole privée Saint Germain de Charonne 3 rue des Prairies 75020 :

- Hamidou SAMAKÉ.

Ecole privée Or Thora 36 rue Ramponneau 75020 :

- Genviève GARRIGOS.

Ecole privée Sainte-Louise 73 rue de la Mare 75020 :

- Emmanuelle RIVIER.

Ecole Heikhal Menahem Sinai 110 boulevard de Ménilmontant 75020 :

- Thomas CHEVANDIER.

Établissements d'enseignement privé - Collèges privés du second degré sous contrat d'association.

(R198)

Collège privé des Francs Bourgeois, 21 rue Saint Antoine 75004 :

- Ariel WEIL.

Collège privé Massillon 2 bis quai des Célestins 75004 :

- Boris JAMET-FOURNIER.

Collège privé Saint-Jean Gabriel, 8 rue du Cloître Saint Merri 75004 :

- Gauthier CARON THIBAUT.

Collège privé Sévigné, 28 rue Pierre Nicole 75005 :

- Anne BIRABEN.

Collège privé Sœur Rosalie, 32 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 :

- Florence BERTHOUT.

Collège privé Alsacienne, 109 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Notre Dame de Sion, 61 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Stanislas, 2 rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Sainte Geneviève, 64 rue d'Assas 75006 :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Saint Sulpice, 68 rue d'Assas 75006 :

- Céline HERVIEU.

Collège privé Saint Louis 92 rue de Vaugirard 75006 :

- Séverine De COMPREIGNAC.

Collège privé Sainte Jeanne Elisabeth, 8 rue Maurice de la Sizeranne 75007 :

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège privé de l'Alma, 12 avenue Bosquet 75007 :

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège privé La Rochefoucauld, 90 bis rue Saint Dominique 75007 :

- Jean LAUSSUCQ.

Collège privé Paul Claudel d'Hulst, 118-120 rue de Grenelle 75007 :

- René-François BERNARD.

Collège privé Cours Thérèse Chappuis, 52 rue Vanneau 75007 :

- Jean LAUSSUCQ.

Collège privé catholique Fénelon, 47 rue de Naples 75008 :

- Jeanne d'HAUTESERRE.

Collège privé Active Bilingue Monceau, 6 avenue Van Dyck 75008 :

- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Collège privé Cours Morvan, 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009 :

- Alexis GOVCIYAN.

Collège privé Bossuet Notre Dame, 35 rue de Chabrol 75010 :

- Dominique VERSINI.

Collège privé Rocroy St Léon St Vincent de Paul 106, rue du Faubourg Poissonnière 75010 :

- Rémi FÉRAUD.

Collège privé Saint Ambroise 11, passage Saint Ambroise 75011 :

- Joëlle MOREL.

Collège privé Charles Péguy 54 avenue de la République 75011 :

- David BELLIARD.

Collège privé Ozar Hatorah 34/40 rue du Moulin Joly 75011 :

- Delphine TERLIZZI.

Collège privé Saint Michel de Picpus 53 rue de la Gare de Reuilly 75012 :

- Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Collège privé E. Napoléon Saint Pierre Fourier 13 rue de Prague 75012 :

- Franck MARGAIN.

Collège privé Sainte Clotilde 103 rue de Reuilly 75012 :

- Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Collège privé Georges Leven 30 boulevard Carnot 75012 :

- Pénélope KOMITÈS.

Collège privé Notre Dame de la Gare 20 rue de Domrémy 75013 :

- Nathalie LAVILLE.

Collège privé Sainte Marie 49 rue Bobillot 75013 :

- Jean-Noël AQUA.

Collège privé Notre Dame de France 63 rue de la Santé 75013 :

- Jean-Noël AQUA.

Collège privé Yabné 29/41 avenue Léon Bollée 75013 :

- Alexandre FLORENTIN.

Collège privé Catherine Labouré 29 rue Gassendi 75014 :

- Hermano SANCHEZ RUIVO.

Collège privé La Bruyère Sainte Isabelle 68-70 rue de l'Abbé Carton 75014 :

- Pierre RABADAN.

Collège privé Saint Jean de Dieu 223 rue Lecourbe 75015 :

- Jérôme LORIAU.

Collège privé Saint-Joseph de Grenelle 13 place Etienne Pernet 75015 :

- Inès de RAGUENEL.

Collège privé Sainte Elisabeth 112 rue de Lourmel 75015 :

- François CONNAULT.

Collège Ecole Active Bilingue Jeannine Manuel, 70 rue du Théâtre 75015 :

- Anne-Claire TYSSANDIER.

Collège privé Blomet, 5 rue Blomet 75015 :

- Grégory CANAL.

Collège privé Saint Honoré d'Eylau, 66 avenue Raymond Poincaré 75016 :

- Aurélie PIRILLO.

Collège privé de la Tour 86 rue de la Tour 75016 :

- Béatrice LECOUTURIER.

Collège privé Saint Louis de Gonzague 12 rue Benjamin Franklin 75016 :

- Véronique BUCAILLE.

Collège privé Gerson 31 rue de la Pompe 75016 :

- Stéphane CAPLIEZ.

Collège privé Saint Jean de Passy 72 rue Raynouard 75016 :

- Samia BADAT-KARAM.

Collège privé Notre Dame des Oiseaux 12 rue Michel Ange 75016 :

- Sandra BOËLLE.

Collège privé Pascal 33 boulevard Lannes 75016 :

- Aurélie PIRILLO.

Collège privé de l'Assomption 6 rue de Lubeck 75016 :

- Véronique BUCAILLE.

Collège privé Sainte Ursule Louise de Bettignies 102 boulevard Péreire 75017 :

- Jean-Didier BERTHAULT.

Collège privé Saint Michel des Batignolles 35 avenue de Saint-Ouen 75017 :

- Jack-Yves BOHBOT.

Collège privé Rachi 2, rue Emile Borel 75017 :

- Paul HATTE.

Collège privé Saint Louis 47 rue Montcalm 75018 :

- Afaf GABELOTAUD.

Collège privé Saint Vincent 8 rue Championnet 75018 :

- Jacques GALVANI.

Collège privé Sinaï 2-6 rue Tristan Tzara 75018 :

- Jean-Philippe DAVIAUD.

Collège privé Saint Georges 19 rue Bouret 75019 :

- Halima JEMNI.

Collège privé Beth Hanna 49-51 rue Petit 75019 :

- François DAGNAUD.

Collège privé Lucien de Hirsch 70 avenue Secrétan 75019 :

- Mahor CHICHE.

Collège N°R Hathorah 3/5 rue Henri Turot 75019 :

- Léa FILOCHE.

Collège privé Beth Yacov 50 bis rue des Prairies 75020 :

- Hamidou SAMAKÉ.

Collège Heikhal Menahem Sinaï 110 boulevard de Ménilmontant 75020 :

- Thomas CHEVANDIER.

Collège privé Notre Dame de Lourdes 16 rue Taclet 75020 :

- Antoinette GUHL.

Collège privé mixte Saint Germain de Charonne 3 rue des Prairies 75020 :

- Hamidou SAMAKÉ.

Collège privé Sainte Louise 73 rue de la Mare 75020 :

- Emmanuelle RIVIER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous annonce que les candidatures proposées pour les huit organismes qui faisaient l'objet d'un vote à bulletin secret dans la salle annexe à la salle des séances ont donc été entérinées.

Les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) : (R199)

- Chloé SAGASPE ;

- Jacques GALVANI.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 90

Nombre de suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.199)

Association "Paris-Ateliers" (Conseil d'Administration et Assemblées générales) : (R200)

- Dominique KIELEMOËS ;

- Florian SITBON ;

- Raphaëlle PRIMET ;

- Inès DE RAGUENEL.

Nombre de votants : 95

Suffrages exprimés : 93

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.200)

Commission départementale des risques majeurs : (R201)

Titulaires :

- Nathalie LAVILLE ;

- Chloé SAGASPE ;

- Jean-Noël AQUA ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Vincent BALADI ;
- Béatrice LECOUTURIER ;
- Alexis GOVCIYAN.

Suppléants :

- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Douchka MARKOVIC ;
- Sandrine CHARNOZ ;
- Patrick VIRY ;
- Maud GATEL.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 95

Nombre de suffrages exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.201)

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (2ème collège) (CDNPS) : (R202)

Titulaires :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Chloé SAGASPE ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

Suppléants :

- Audrey PULVAR ;
- Emile MEUNIER ;
- Sandrine CHARNOZ ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 94

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.202)

Commission consultative des services publics locaux de la Ville et du Département de Paris : (R203)

- Mme Halima JEMNI, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 90

Nombre de suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.203)

Commission d'appel d'offre du Groupement de commandes Ville de Paris - Centre des Musées Nationaux (CMN), en vue des études pour la transformation du tunnel routier de la Place de l'Etoile et des accès à l'Arc de Triomphe : (R204)

Titulaire :

- Patrick BLOCHE.

Suppléant :

- Vincent BALADI.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 94

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.204)

**Commission d'appel d'offre du Groupement de commandes relatif à la mise en œuvre de la Charte
Sable en Seine : (R205)**

Titulaire :

- Célia BLAUDEL.

Suppléante :

- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Nombre de votants : 96

Suffrages exprimés : 95

Nombre de suffrages exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.205)

**Jurys de concours de maîtrise d'œuvre et Commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les
opérations immobilières de la Préfecture de Police : (R206)**

Titulaires :

- Nicolas NORDMAN ;

- Lamia EL AARAJE ;

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Jean-Philippe GILET ;

- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Béatrice PATRIE ;

- René-François BERNARD.

Nombre de votants : 97

Suffrages exprimés : 91

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.206).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la suite de nos désignations n'ayant pas donné lieu à un vote au scrutin secret.

**Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas
de section d'éducation spécialisée : (R207)**

Collège Jean-Baptiste-Poquelin 4, rue Molière (1er) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Ariel WEIL ;

- Audrey PULVAR.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;

- Boris JAMET-FOURNIER.

Commission permanente

- Ariel WEIL.

Collège César-Franck 5, rue de la Jussienne (2e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Véronique LEVIEUX ;

- Boris JAMET-FOURNIER.

Suppléants :

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Commission permanente

- Véronique LEVIEUX.

Collège Pierre-Jean-de-Béranger 5, rue Béranger (3e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Suppléants :

- Audrey PULVAR ;

- Ariel WEIL.

Commission permanente

- Raphaëlle REMY-LELEU.

Collège Montgolfier 15, rue Montgolfier (3e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Ariel WEIL ;

- Audrey PULVAR ;

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Commission permanente

- Audrey PULVAR.

Collège Victor-Hugo 27, rue de Sévigné (3e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Gauthier CARON-THIBAUT ;

- Véronique LEVIEUX.

Suppléants :

- Boris JAMET-FOURNIER ;

- Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Commission permanente

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Collège François-Couperin 2, allée des Justes (4e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Ariel WEIL ;

- Véronique LEVIEUX.

Suppléants :

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Boris JAMET-FOURNIER.

Commission permanente

- Ariel WEIL.

Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Boris JAMET-FOURNIER.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;

- Pierre AIDENBAUM.

Commission permanente

- Boris JAMET-FOURNIER.

Collège Lavoisier 17, rue Henri-Barbusse (5e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;

- Pierre CASANOVA.

Suppléants :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Anne BIRABEN.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Collège Raymond-Queneau 66, boulevard Saint-Marcel (5e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;

- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Pierre CASANOVA.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Collège Pierre-Alviset 88, rue Monge (5e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;
- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Pierre CASANOVA.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Collège Rognoni 24, rue du Cardinal Lemoine (5e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléants :

- Anne BIRABEN ;
- Pierre CASANOVA.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Collège Chaptal 45, boulevard des Batignolles (8e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Vincent BALADI ;
- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Suppléante :

- Jeanne d'HAUTESERRE.

Commission permanente

- Vincent BALADI.

Collège Lamartine 121, rue du Faubourg-Poissonnière (9e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Delphine BÜRKLİ ;
- Maud LELIÈVRE.

Suppléant :

- Alexis GOVCIYAN.

Commission permanente

- Maud LELIÈVRE.

Collège Paul-Gauguin 35, rue Milton (9e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Delphine BÜRKLİ ;
- Alexis GOVCIYAN.

Suppléante :

- Maud LELIÈVRE.

Commission permanente

- Alexis GOVCIYAN.

Collège Jules-Ferry 77, boulevard de Clichy (9e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Maud LELIÈVRE ;

- Alexis GOVCIYAN.

Suppléante :

- Delphine BÜRKLI.

Commission permanente

- Maud LELIÈVRE.

Collège Louise-Michel 11, rue Jean-Poulmarch (10e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Rémi FÉRAUD ;

- Sylvain RAIFAUD.

Suppléants :

- Dominique VERSINI ;

- Paul SIMONDON.

Commission permanente

- Sylvain RAIFAUD.

Collège Valmy 199, quai de Valmy (10e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Sylvain RAIFAUD ;

- Paul SIMONDON.

Suppléants :

- Dominique VERSINI ;

- Laurence PATRICE.

Commission permanente

- Paul SIMONDON.

Collège Bernard Palissy 21, rue des Petits Hôtels (10e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Laurence PATRICE ;

- Dominique VERSINI.

Suppléants :

- Léa VASA ;

- Rémi FÉRAUD.

Commission permanente

- Dominique VERSINI.

Collège La Grange aux Belles 158, quai de Jemmapes, (10e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Léa VASA
- Rémi FÉRAUD.

Suppléants :

- Dominique VERSINI ;
- Paul SIMONDON.

Commission permanente

- Rémi FÉRAUD.

Collège Françoise Seligmann 21, rue de Sambre et Meuse, (10e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Rémi FÉRAUD ;
- Laurence PATRICE.

Suppléants :

- Paul SIMONDON ;
- Sylvain RAIFAUD.

Commission permanente

- Laurence PATRICE.

Collège Anne-Frank 38, rue Trousseau (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Delphine TERLIZZI ;
- Hélène BIDARD.

Suppléants :

- Jean-François MARTINS ;
- Dominique KIELEMOËS.

Commission permanente

- Hélène BIDARD.

Collège Beaumarchais 124-126, rue Amelot (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Dominique KIELEMOËS ;
- David BELLARD.

Suppléants :

- Jean-François MARTINS ;
- Nour DURAND-RAUCHER.

Commission permanente

- Dominique KIELEMOËS.

Collège Lucie et Raymond Aubrac 62, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Delphine TERLIZZI ;
- Chloé SAGASPE.

Suppléants :

- Jean-François MARTINS ;

- David BELLIARD.

Commission permanente

- Delphine TERLIZZI.

Collège Alain Fournier 87, rue Léon Frot (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nour DURAND-RAUCHER ;

- Dominique KIELEMOËS.

Suppléants :

- Chloé SAGASPE ;

- Delphine TERLIZZI.

Commission permanente

- Nour DURAND-RAUCHER.

Collège Voltaire 101, avenue de la République (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Delphine TERLIZZI ;

- Jean-François MARTINS.

Suppléants :

- Hélène BIDARD ;

- Dominique KIELEMOËS.

Commission permanente

- Delphine TERLIZZI.

Collège Jean-François-Oeben 23, rue de Reuilly (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Pénélope KOMITÈS ;

- Alice COFFIN.

Suppléants :

- Sandrine CHARNOZ ;

- Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Commission permanente

- Pénélope KOMITÈS.

Collège Guy-Flavien 6, rue d'Artagnan (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nicolas BONNET-OULADJ ;

- Franck MARGAIN.

Suppléants :

- Emmanuel GREGOIRE ;

- Valérie MONTANDON.

Commission permanente

- Franck MARGAIN.

Collège Jules-Verne 20, rue de la Brèche-aux-Loups (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Jacques MARTIAL.

Suppléants :

- Alice COFFIN ;
- Nicolas BONNET-OULADJ.

Commission permanente

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Collège Paul-Verlaine 167, rue de Bercy (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jacques MARTIAL ;
- Sandrine CHARNOZ.

Suppléants :

- Alice COFFIN ;
- Emmanuel GRÉGOIRE.

Commission permanente

- Jacques MARTIAL.

Collège Paul-Valéry 38, boulevard Soult (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emmanuelle PIERRE-MARIE ;
- Nicolas BONNET-OULADJ.

Suppléants :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Jacques MARTIAL.

Commission permanente

- Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Collège Georges-Courtelaine 48, avenue du Docteur-Arnold-Netter (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Sandrine CHARNOZ.

Suppléants :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Commission permanente

- Sandrine CHARNOZ.

Collège Camille-Claudé 4 bis, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nathalie LAVILLE ;
- Johanne KOUASSI.

Suppléants :

- Emmanuel COBLENCE ;
- Antoine GUILLOU.

Commission permanente

- Nathalie LAVILLE.

Collège Georges-Braque 91-95, rue Brillat-Savarin (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emmanuel COBLENCE ;
- Elisabeth STIBBE.

Suppléants :

- Nathalie LAVILLE ;
- Jean-Baptiste OLIVIER.

Commission permanente

- Elisabeth STIBBE.

Collège George-Sand 159, rue de Tolbiac (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Marie-José RAYMOND ROSSI ;
- Elisabeth STIBBE.

Suppléants :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Jean-Baptiste OLIVIER.

Commission permanente

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Collège Moulin-des-Prés 18, rue du Moulin-des-Prés (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emmanuel COBLENCE ;
- Jean-Noël AQUA.

Suppléants :

- Johanne KOUASSI ;
- Béatrice PATRIE.

Commission permanente

- Emmanuel COBLENCE.

Collège Evariste-Galois 11, rue du Docteur-Bourneville (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Alexandre FLORENTIN ;
- Emmanuel COBLENCE.

Suppléants :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Anne SOUYRIS.

Commission permanente

- Emmanuel COBLENCE.

Collège Auguste-Rodin 19, rue Corvisart (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Johanne KOUASSI ;

- Jean-Noël AQUA.

Suppléants :

- Nathalie LAVILLE ;

- Béatrice PATRIE.

Commission permanente

- Johanne KOUASSI.

Collège Claude-Monet 1, rue du Docteur-Magnan (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Christophe NAJDOVSKI ;

- Jean-Baptiste OLIVIER.

Suppléants :

- Marie-José RAYMOND ROSSI ;

- Elisabeth STIBBE.

Commission permanente

- Jean-Baptiste OLIVIER.

Collège Gabriel Fauré 81, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Antoine GUILLOU ;

- Alexandre FLORENTIN.

Suppléants :

- Johanne KOUASSI ;

- Anne SOUYRIS.

Commission permanente

- Antoine GUILLOU.

Collège Gustave Flaubert 76-84, avenue d'Ivry (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Noël AQUA ;

- Antoine GUILLOU.

Suppléants :

- Johanne KOUASSI ;

- Béatrice PATRIE.

Commission permanente

- Jean-Noël AQUA.

Collège Thomas Mann 91, avenue de France (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Anne SOUYRIS ;
- Christophe NAJDOVSKI.

Suppléants :

- Marie-José RAYMOND ROSSI ;
- Alexandre FLORENTIN.

Commission permanente

- Anne SOUYRIS.

Collège Alphonse-Daudet 93, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florentin LETISSIER ;
- Patrick VIRY.

Suppléants :

- Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ;
- Geneviève LARDY WORINGER.

Commission permanente

- Florentin LETISSIER.

Collège Paul-Bert 8, rue Huyghens (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Pierre RABADAN ;
- Maxime COCHARD.

Suppléants :

- Célia BLAUDEL ;
- Florentin LETISSIER.

Commission permanente

- Pierre RABADAN.

Collège François-Villon 10-16, avenue Marc-Sangnier (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Hermano SANCHES RUIVO ;
- Carine PETIT.

Suppléants :

- Pierre RABADAN ;
- Maxime COCHARD.

Commission permanente

- Hermano SANCHES RUIVO.

Collège Saint-Exupéry 89, boulevard Arago (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Hermano SANCHES RUIVO ;
- Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Suppléants :

- Olivia POLSKI ;

- Patrick VIRY.

Commission permanente

- Hermano SANCHES RUIVO.

Collège Claude-Debussy 4, place du Commerce (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Anessa LAHOUASSA ;

- Nicolas JEANNETÉ.

Suppléants :

- Anne-Claire TYSSANDIER ;

- Maud GATEL.

Commission permanente

- Anessa LAHOUASSA.

Collège Georges-Duhamel 13, rue des Volontaires (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- François CONNAULT ;

- Maud GATEL.

Suppléants :

- Jérôme LORIAU ;

- Inès DE RAGUENEL.

Commission permanente

- Maud GATEL.

Collège Mme de Staël 14, rue de Staël (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Inès DE RAGUENEL ;

- Franck LEFEVRE.

Suppléants :

- Marie-Caroline DOUCERÉ ;

- Grégory CANAL.

Commission permanente

- Inès DE RAGUENEL.

Collège Amédéo-Modigliani 1, rue de Cherbourg (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nicolas JEANNETÉ ;

- Grégory CANAL.

Suppléants :

- Inès DE RAGUENEL ;

- Anessa LAHOUASSA.

Commission permanente

- Nicolas JEANNETÉ.

Collège Claude-Bernard 1, avenue du Parc-des-Princes (16e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- David ALPHAND ;
- Samia BADAT-KARAM.

Suppléants :

- Véronique BUCAILLE ;
- Stéphane CAPLIEZ.

Commission permanente

- Samia BADAT-KARAM.

Collège André-Malraux 5 bis, rue Saint-Ferdinand (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Karen TAÏEB ;
- Frédéric PÉCHENARD.

Suppléants :

- Hélène JACQUEMONT ;
- Karim ZIADY.

Commission permanente

- Frédéric PÉCHENARD.

Collège Boris Vian 76, boulevard Berthier (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Didier BERTHAULT ;
- Karim ZIADY.

Suppléants :

- Jack-Yves BOHBOT ;
- Karen TAÏEB.

Commission permanente

- Jean-Didier BERTHAULT.

Collège Georges-Clémenceau 43, rue des Poissonniers (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Carine ROLLAND ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE.

Suppléants :

- Emile MEUNIER ;
- Maya AKKARI.

Commission permanente

- Carine ROLLAND.

Collège Roland-Dorgelès 63, rue de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Afaf GABELOTAUD ;
- Anne-Claire BOUX.

Suppléants :

- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Rudolph GRANIER.

Commission permanente

- Afaf GABELOTAUD.

Collège Yvonne-Le Tac 7, rue Yvonne-Le Tac (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emile MEUNIER ;
- Barbara GOMES.

Suppléants :

- Maya AKKARI ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL.

Commission permanente

- Emile MEUNIER.

Collège Marie-Curie 21-23, rue Boïnod (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Maya AKKARI.

Suppléants :

- Rudolph GRANIER ;
- Douchka MARKOVIC.

Commission permanente

- Jean-Philippe DAVIAUD.

Collège Gérard-Philippe 8, rue des Amiraux (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jacques GALVANI ;
- Emile MEUNIER.

Suppléants :

- Barbara GOMES ;
- Afaf GABELOTAUD.

Commission permanente

- Jacques GALVANI.

Collège Maurice-Utrillo 4, avenue de la Porte de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jacques GALVANI ;
- Anne-Claire BOUX.

Suppléants :

- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Carine ROLLAND.

Commission permanente

- Anne-Claire BOUX.

Collège Daniel Mayer 2, place Hébert (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Afaf GABELOTAUD ;

- Ian BROSSAT.

Suppléants :

- Anne-Claire BOUX ;

- Carine ROLLAND.

Commission permanente

- Afaf GABELOTAUD.

Collège Claude-Chappe 9, rue des Alouettes (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- François DAGNAUD ;

- Dan LERT.

Suppléants :

- Nicolas NORDMAN ;

- Fatoumata KONÉ.

Commission permanente

- François DAGNAUD.

Collège Georges-Rouault 3, rue du Noyer-Durand (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nicolas NORDMAN ;

- Fatoumata KONÉ.

Suppléants :

- François DAGNAUD ;

- Dan LERT.

Commission permanente

- Nicolas NORDMAN.

Collège Georges Méliès 45, rue de Tanger (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Léa FILOCHE ;

- Halima JEMNI.

Suppléants :

- Alice TIMSIT ;

- Roger MADEC.

Commission permanente

- Léa FILOCHE.

Collège Sonia Delaunay 14-16, rue Euryale Dehaynin (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Alice TIMSIT ;
- Roger MADEC.

Suppléants :

- Léa FILOCHE ;
- Halima JEMNI.

Commission permanente

- Alice TIMSIT.

Collège Henri Bergson 27, rue Edouard Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Mahor CHICHE ;
- Camille NAGET.

Suppléants :

- Colombe BROSSEL ;
- Jean-Philippe GILLET.

Commission permanente

- Mahor CHICHE.

Collège Edmond Michelet 70, rue de l'Ourcq (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Colombe BROSSEL ;
- Jean-Philippe GILLET.

Suppléants :

- Mahor CHICHE ;
- Camille NAGET.

Commission permanente

- Colombe BROSSEL.

Collège Edgar Varèse 16-18, rue Adolphe Mille (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Philippe GILLET ;
- Nicolas NORDMAN.

Suppléants :

- Camille NAGET ;
- Colombe BROSSEL.

Commission permanente

- Jean-Philippe GILLET

Collège Guillaume-Budé 7-15, rue Jean-Quarré (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Léa FILOCHE ;
- Halima JEMNI.

Suppléants :

- Alice TIMSIT ;
- Roger MADEC.

Commission permanente

- Halima JEMNI.

Collège Wolfgang-Amadeus-Mozart 7, rue Jomard (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Camille NAGET ;
- Mahor CHICHE.

Suppléants :

- Jean-Philippe GILLET ;
- Halima JEMNI.

Commission permanente

- Camille NAGET.

Collège Charles Péguy 69, avenue Simon Bolivar (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Colombe BROSSEL ;
- Alice TIMSIT.

Suppléants :

- Nicolas NORDMAN ;
- Léa FILOCHE.

Commission permanente

- Alice TIMSIT.

Collège Suzanne LACORE 141-143, boulevard Macdonald (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Roger MADEC ;
- Marie TOUBIANA.

Suppléants :

- Mahor CHICHE ;
- Gérard LOUREIRO.

Commission permanente

- Roger MADEC.

Collège Hélène Boucher 75, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Geneviève GARRIGOS ;
- Thomas CHEVANDIER.

Suppléants :

- Antoinette GUHL ;
- Lamia EL AARAJE.

Commission permanente

- Thomas CHEVANDIER.

Collège Jean-Perrin 6, rue Eugène-Reisz (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nathalie MAQUOI ;
- Antoinette GUHL.

Suppléants :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Frédéric HOCQUARD.

Commission permanente

- Nathalie MAQUOI.

Collège Léon Gambetta 149-151, avenue Gambetta (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Raphaëlle PRIMET ;
- Lamia EL AARAJE.

Suppléants :

- Jacques BAUDRIER ;
- Nathalie MAQUOI.

Commission permanente

- Lamia EL AARAJE.

Collège Lucie-Faure 40, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Frédéric HOCQUARD ;
- Emmanuelle RIVIER.

Suppléants :

- Nathalie MAQUOI ;
- Jérôme GLEIZES.

Commission permanente

- Frédéric HOCQUARD.

Collège Maurice-Ravel 89, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Antoinette GUHL.

Suppléants :

- Thomas CHEVANDIER ;
- Emmanuelle RIVIER.

Commission permanente

- Antoinette GUHL.

Collège Françoise-Dolto 354, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Raphaëlle PRIMET ;

- Thomas CHEVANDIER.

Suppléants :

- Hamidou SAMAKÉ ;

- Lamia EL AARAJE.

Commission permanente

- Raphaëlle PRIMET.

Collège Flora Tristan, 4, rue Galleron (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Hamidou SAMAKÉ ;

- Jacques BAUDRIER.

Suppléants :

- Antoinette GUHL ;

- Raphaëlle PRIMET.

Commission permanente

- Hamidou SAMAKÉ.

Collège Colette Besson 9, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jérôme GLEIZES ;

- Thomas CHEVANDIER.

Suppléants :

- Geneviève GARRIGOS ;

- Frédéric HOCQUARD.

Commission permanente

- Jérôme GLEIZES.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves. (R208)

Collège Henri IV 23, rue Clovis (5e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Florence BERTHOUT ;

- Anne BIRABEN.

Suppléants :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Pierre CASANOVA.

Commission permanente

- Florence BERTHOUT.

Collège Jacques-Prévert 18, rue Saint-Benoît (6e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Pierre LECOQ ;

- Céline HERVIEU.

Suppléante :

- Séverine De COMPREIGNAC.

Commission permanente

- Céline HERVIEU.

Collège Montaigne 17, rue Auguste-Comte (6e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Pierre LECOQ ;

- Céline HERVIEU.

Suppléante :

- Séverine De COMPREIGNAC.

Commission permanente

- Céline HERVIEU

Collège Jules-Romains 6, rue Cler (7e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean LAUSSUCQ ;

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Suppléants :

- René-François BERNARD ;

- Rachida DATI.

Commission permanente

- René-François BERNARD.

Collège Victor-Duruy 33, boulevard des Invalides (7e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean LAUSSUCQ ;

- René-François BERNARD.

Suppléants :

- Rachida DATI ;

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Commission permanente

- Jean LAUSSUCQ.

Collège Condorcet 61, rue d'Amsterdam (8e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jeanne d'HAUTESERRE ;

- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Suppléant :

- Vincent BALADI.

Commission permanente

- Jeanne d'HAUTESERRE.

Collège Octave-Gréard 28, rue du Général-Foy (8e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jeanne d'HAUTESERRE ;

- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Suppléant :

- Vincent BALADI.

Commission permanente

- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Collège Jacques-Decour 12, avenue Trudaine (9e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Maud LELIÈVRE ;

- Alexis GOVCIYAN.

Suppléante :

- Delphine BÜRKLI.

Commission permanente

- Alexis GOVCIYAN.

Collège Pilâtre-de-Rozier 11, rue Bouvier (11e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-François MARTINS ;

- Dominique KIELEMOËS.

Suppléants :

- Delphine TERLIZZI ;

- Hélène BIDARD.

Commission permanente

- Jean-François MARTINS.

Collège Germaine Tillion 8, avenue Vincent-d'Indy (12e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nicolas BONNET-OULADJ ;

- Valérie MONTANDON.

Suppléants :

- Alice COFFIN ;

- Franck MARGAIN.

Commission permanente

- Valérie MONTANDON.

Collège Elsa-Triolet 9, rue Yéo-Thomas (13e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Johanne KOUASSI ;

- Béatrice PATRIE.

Suppléants :

- Antoine GUILLOU ;

- Elisabeth PATRIE.

Commission permanente

- Béatrice PATRIE.

Collège Alberto-Giacometti 7, rue Cange (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Geneviève LARDY WORINGER ;
- Maxime COCHARD.

Suppléants :

- Florentin LETISSIER ;
- Carine PETIT.

Commission permanente

- Geneviève LARDY WORINGER.

Collège Jean-Moulin 75, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Olivia POLSKI ;
- Célia BLAUUEL.

Suppléants :

- Geneviève LARDY WORINGER ;
- Maxime COCHARD.

Commission permanente

- Olivia POLSKI.

Collège André-Citroën 208, rue Saint-Charles (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Grégory CANAL ;
- Nicolas JEANNETÉ.

Suppléants :

- François CONNAULT ;
- Anne-Claire TYSSANDIER.

Commission permanente

- Grégory CANAL.

Collège Camille-Sée 11, rue Léon-Lhermitte (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Franck LEFEVRE ;
- François CONNAULT.

Suppléants :

- Grégory CANAL ;
- Jérôme LORIAU.

Commission permanente

- Franck LEFEVRE.

Collège Guillaume-Apollinaire 39-43, avenue Emile-Zola (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Inès DE RAGUENEL ;

- Grégory CANAL.

Suppléants :

- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- Marie-Claire DOUCERÉ.

Commission permanente

- Grégory CANAL.

Collège Buffon 16, boulevard Pasteur (15e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Inès DE RAGUENEL ;

- Maud GATEL.

Suppléants :

- Franck LEFEVRE ;

- Jérôme LORIAU.

Commission permanente

- Inès DE RAGUENEL.

Collège Janson-de-Sailly 106, rue de la Pompe (16e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jérémie REDLER ;

- Aurélie PIRILLO.

Suppléants :

- Emmanuel MESSAS ;

- Stéphane CAPLIEZ.

Commission permanente

- Jérémie REDLER.

Collège Jean-de-La Fontaine 1, place de la Porte-Molitor (16e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Véronique BUCAILLE ;

- Aurélie PIRILLO.

Suppléants :

- Antoine BEAUQUIER ;

- Véronique BALDINI.

Commission permanente

- Aurélie PIRILLO.

Collège Jean-Baptiste-Say 11 bis, rue d'Auteuil (16e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Sandra BOËLLE ;

- Samia BADAT-KARAM.

Suppléants :

- Aurélie PIRILLO ;

- Emmanuel MESSAS.

Commission permanente

- Samia BADAT-KARAM.

Collège Molière 71, rue du Ranelagh (16e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Véronique BALDINI ;

- Emmanuel MESSAS.

Suppléants :

- Jérémy REDLER ;

- Antoine BEAUQUIER.

Commission permanente

- Véronique BALDINI.

Collège Carnot 141-145, boulevard Malesherbes (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Frédéric PÉCHENARD ;

- Karen TAÏEB.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;

- Paul HATTE.

Commission permanente

- Frédéric PÉCHENARD.

Collège Honoré-de-Balzac 118, boulevard Bessières (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jack-Yves BOHBOT ;

- Karen TAÏEB.

Suppléants :

- Karim ZIADY ;

- Hélène JACQUEMONT.

Commission permanente

- Jack-Yves BOHBOT.

Collège Stéphane-Mallarmé 29, rue de La Jonquière (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Alix BOUGERET ;

- Karim ZIADY.

Suppléants :

- Jack-Yves BOHBOT ;

- Karen TAÏEB.

Commission permanente

- Alix BOUGERET.

Collège Pierre-de-Ronsard 140, avenue de Wagram (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Carline LUBIN-NOËL ;
- Karen TAÏEB.

Suppléants :

- Hélène JACQUEMONT ;
- Karim ZIADY.

Commission permanente

- Carline LUBIN-NOËL.

Collège la Rose blanche 34, rue Georges Picquart, (17e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Paul HATTE ;
- Karim ZIADY.

Suppléants :

- Alix BOUGERET ;
- Karen TAÏEB.

Commission permanente

- Paul HATTE.

Collège Hector-Berlioz 17, rue Georgette-Agutte (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Douchka MARKOVIC.

Suppléants :

- Maya AKKARI ;
- Eric LEJOINDRE.

Commission permanente

- Jean-Philippe DAVIAUD.

Collège Marx-Dormoy 55, rue Marx-Dormoy (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Douchka MARKOVIC.

Suppléants :

- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Eric LEJOINDRE.

Commission permanente

- Douchka MARKOVIC.

Collège Antoine Coysevox, 16, rue Coysevox (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Jacques GALVANI.

Suppléants :

- Ian BROSSAT ;
- Rudolph GRANIER.

Commission permanente

- Frédéric BADINA-SERPETTE.

Collège Aimé Césaire, 22, rue Pajol (18e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Barbara GOMES ;
- Douchka MARKOVIC.

Suppléants :

- Ian BROSSAT ;
- Eric LEJOINDRE.

Commission permanente

- Barbara GOMES.

Collège Georges-Brassens 4, rue Erik-Satie (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Dan LERT ;
- Gérard LOUREIRO.

Suppléants :

- Fatoumata KONÉ ;
- Marie TOUBIANA.

Commission permanente

- Dan LERT.

Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Gérard LOUREIRO ;
- Fatoumata KONÉ.

Suppléants :

- Dan LERT ;
- Camille NAGET.

Commission permanente

- Fatoumata KONÉ.

Collège Pierre-Mendès-France 24-34, rue Le Vau (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Nathalie MAQUOI ;
- Jacques BAUDRIER.

Suppléants :

- Raphaëlle PRIMET ;
- Frédéric HOCQUARD.

Commission permanente

- Nathalie MAQUOI.

Collège Robert-Doisneau 51, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Raphaëlle PRIMET ;
- Geneviève GARRIGOS.

Suppléants :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Nathalie MAQUOI.

Commission permanente

- Geneviève GARRIGOS.

Collège Jean-Baptiste-Clément 26, rue Henri-Chevreau (20e) :

Conseil d'administration

Titulaires :

- Emmanuelle RIVIER ;
- Nathalie MAQUOI.

Suppléants :

- Raphaëlle PRIMET ;
- Jérôme GLEIZES.

Commission permanente

- Emmanuelle RIVIER.

Commission départementale de présence postale (CDPTT). (R209)

Titulaires :

- Karim ZIADY ;
- Thomas CHEVANDIER ;
- Afaf GABELOTAUD ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Vincent BALADI ;
- Barbara GOMES ;
- Delphine BÜRKLI.

Suppléants :

- Maya AKKARI ;
- Marie-José RAYMOND ROSSI ;
- Delphine TERLIZZI ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Hélène JACQUEMONT ;
- Hanna SEBBAH.

CANOPE de Paris. (R210)

Titulaires :

- Patrick BLOCHE ;
- Nathalie MAQUOI.

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) : (R211)

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, en remplacement de Mme Carine ROLLAND, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association "Conseil horticole d'Ile-de-France" (Conseil d'administration) (R212) :

- Christophe NAJDOVSKI.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CPSPDA) (R213) :

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;

- Raphaëlle RÉMY-LELEU ;

- Béatrice PATRIE.

Etablissements publics locaux d'enseignements (Ecoles d'art) (R214) :

Ecole supérieure des Arts appliqués Boule :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Delphine TERLIZZI.

Suppléant :

- Emile MEUNIER.

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Boris JAMET-FOURNIER.

Suppléante :

- Nathalie MAQUOI.

Commission permanente

- Boris JAMET-FOURNIER.

Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Emmanuel COBLENCÉ.

Suppléante :

- Raphaëlle PRIMET.

Commission permanente

- Emmanuel COBLENCÉ.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R. 113 à R. 198 et R. 207 à R. 214).

Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Il y a une demande de dissociation de vote ? Avec grand plaisir.

M. David ALPHAND. - Nous demandons la dissociation et le vote séparé du projet de délibération DASES 202 sur lequel nous voterons contre.

Pour le reste, nous nous abstiendrons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, c'est une information : le groupe Changer Paris vote contre le projet de délibération DASES 202.

Très bien. Ce sera évidemment au compte rendu et merci de cette information, cher David ALPHAND.

Je reprends et j'interpelle notre Assemblée pour qu'elle puisse s'exprimer, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil de Paris. Nous l'avons faite durant un peu moins de trois jours dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire, avec la mobilisation, pour des raisons de distanciation physique, de la salle du conseil mais aussi de la salle des fêtes. Tout cela s'est fait dans des conditions beaucoup plus compliquées. Nous avons bien conscience qu'il faut améliorer le dispositif, notamment pour les collègues présents en salle des fêtes, pour qu'ils puissent avoir l'indication en temps réel de leur temps de parole, qu'ils puissent voir qui intervient. On m'a demandé des calages ; je saurai, avec le service de la séance, les prendre en compte.

Cela dit, cette organisation n'aurait pas pu être effective, et notre séance n'aurait pas pu se tenir dans les conditions dans lesquelles elle s'est tenue, s'il n'y avait pas eu la mobilisation de tous les agents du service du Conseil de Paris.

Vous les remerciez chaleureusement et vous avez raison. Ils ont réussi, vraiment, une vraie prouesse fonctionnelle et technique.

Je remercie aussi chaleureusement les membres des cabinets des adjoints, bien sûr, des cabinets de la Maire, et aussi les collaborateurs des groupes, et notamment leurs secrétaires généraux parce qu'ils ont dû jongler physiquement.

Plus largement, merci à tous les fonctionnaires de la Ville qui nous accompagnent pour nos débats éminemment démocratiques.

Je vous signale que la prochaine séance du Conseil de Paris, éventuellement sur deux sites ou sur un seul - nous le verrons le moment venu -, aura lieu les 17, 18 et 19 novembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et je lève la séance.

(La séance est levée à 17 heures 25).

Votes spécifiques.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 21, DLH 45 et DLH 68.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 19.

Mme Geneviève GARRIGOS et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 7.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 35.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Maud LELIÈVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 33.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Nathalie LAVILLE, Nathalie MAQUOI et Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 135.

M. Alexandre FLORENTIN et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 18.

Mme Emmanuelle RIVIER et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 7.

Mme Célia BLAUDEL, M. Jérôme GLEIZES, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 35.

MM. David ALPHAND, Jacques GALVANI, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 218.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Noël AQUA, Mme Colombe BROSEL, MM. Alexandre FLORENTIN, Antoine GUILLOU, Franck LEFEVRE, Dan LERT, Mme Carline LUBIN-NOËL, MM. Emmanuel MESSAS, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR, Delphine TERLIZZI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 6.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DSIN 2.

MM. Thomas CHEVANDIER, Maxime COCHARD, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI,

M. Emile MEUNIER, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 58 et DLH 110.

M. Jean-Philippe DAVIAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 169.

Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 204.

MM. Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Emmanuel GRÉGOIRE et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 25.

Mmes Anne-Claire BOUX, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Catherine IBLED et M. Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 204.

M. Jacques GALVANI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 7.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 20, DLH 69 et DLH 111.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 22 et DLH 137.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET, Chloé SAGASPE et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 7 et DAC 283.

M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS et M. Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 293.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Emmanuel COBLENCÉ, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 153, DLH 41, DLH 55, DLH 58, DLH 85 et DLH 114.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, Audrey PULVAR et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 33.

MM. Pierre AIDENBAUM, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 34, DLH 58, DLH 102, DLH 103, DLH 105, DLH 106, DLH 107, DLH 117, DLH 121, DLH 122, DU 67 et DU 73.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Jean-Pierre LECOQ, Mme Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 206.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 38 et DLH 66.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 19 et DASES 6.

MM. Jacques MARTIAL, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Elisabeth STIBBE et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 144.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, Anne SOUYRIS, M. Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 7.

Votes spécifiés.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 6.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 113, DASCO 25, DASCO 80, DVD 25, DVD 16, PP 76, DAE 148 et DPE 15.

Le groupe Changer Paris vote contre le projet de délibération DASES 202.

M. Hermano SANCHES-RUIVO ne participe pas au vote sur le projet de délibération DGRI 34.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2020 DCPA 15 Travaux de réparation suite au sinistre constaté sur l'escalier principal "A" du Stade Jules Ladoumègue (19e).

2020 DCPA 22 Restauration du columbarium du cimetière du Père-Lachaise (20e).

2020 DCPA 23 Restructuration du service de restauration du collège Gustave Flaubert (13e).

2020 DCPA 27 Travaux de restructuration de la cour de l'école maternelle sise, 188-190 rue d'Alésia - Indemnisation de la Ville de Paris suite à des désordres.

2020 DCPA 31 Restructuration pour regroupement ateliers et bureaux de bûcherons, jardiniers et mécaniciens - route de la Brasserie / rond-point Pyramide / Parc Floral / Bois de Vincennes (12e).

2020 DVD 42 Porte d'Aubervilliers (19e) - Convention avec Plaine Commune pour travaux voie nouvelle et rue Madeleine Vionnet.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2020 DAE 35 Prolongement du Tramway T3 Porte de la Chapelle - Porte d'Asnières (17e, 18e) : communication du rapport d'activité de la commission de règlement amiable.

2020 DAE 108 Indemnisation amiable d'une entreprise LML Tendence en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du Tramway Porte de la Chapelle (18e).

2020 DVD 53 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (119.844,91 euros).

2020 DVD 57 TZen 5 de Paris Avenue de France à Choisy-le-Roi. Convention de financement relative aux études PRO, à la poursuite des acquisitions foncières et aux travaux préparatoires.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2020 DDCT 32 Subventions (121.500 euros) à 21 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

2020 DJS 130 - DDCT Subventions (67.000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations de jeunesse (10e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion.

2020 DJS 131 - DDCT Subventions (264.900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2020 DDCT 61 Modification de la délibération 2020 DDCT 17 du 3 juillet 2020 donnant délégations du Conseil de Paris à la Maire de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2020 DDCT 51 Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistiques à visée professionnelle".

2020 DDCT 52 Subventions à 2 associations dans le cadre des Citéslab.

2020 DDCT 53 Subventions à 6 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

2020 DDCT 54 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2020 DLH 19 Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 87 logements PLA-I - Modification des prêts PLA-I garantis par la Ville (2.086.950 euros).

2020 DLH 22 Réalisation 61 boulevard Saint Jacques (14e) d'un programme de création d'un logement PLA-I et octroi d'une garantie d'emprunt complémentaire (2.688.574 euros) demandée par l'Habitation Confortable.

2020 DLH 24 Réalisation dans les 11e et 16e arrondissements de programme de création de 2 logements PLA-I - Modification des garanties d'emprunts (39.000 euros).

2020 DLH 34 Location de l'immeuble 2-6, rue de Romainville / 265-269, rue de Belleville (19e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2020 DLH 35 Réalisation, 57 rue de La Jonquière / 53 rue Gauthey (17e) d'un programme d'acquisition de l'usufruit locatif social de 4 logements par AXIMO - Modification des garantis du prêt PLS (119.673 euros).

2020 DLH 38 Réalisation 4-8 rue Chauvelot (15e) d'un programme de création de 8 logements sociaux - Modification des prêts PLA-I, PLUS et PLS garantis par la ville (851.119 euros).

2020 DLH 41 Garantie des prêts PLA-I et PLUS finançant la création de 11 logements sociaux par Paris Habitat sur divers groupes d'immeubles (548.921 euros).

2020 DLH 45 Réalisation 15 rue Saint-Just (17e) d'un programme de création de 280 logements sociaux - Modification des prêts PLA-I garantis par la Ville (3.099.767 euros).

2020 DLH 46 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de deux logements PLA-I par SNL-Prologues.

2020 DLH 55 Réaménagement de la dette de Paris Habitat - Garantie des prêts souscrits auprès de la Banque Postale et d'Arkéa (42.196.460 euros).

2020 DLH 60 Réalisation 23 rue Boyer-Barret (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLA-I par la Foncière d'Habitat et Humanisme.

2020 DLH 63 Réalisation 46 rue Sorbier - 9 rue Gasnier-Guy (20e) d'un programme de création de 14 logements sociaux PLS par UTOP - Modification des prêts PLS et libre garantis par la Ville (2.803.000 euros).

2020 DLH 65 Locaux 15 rue des Mariniers (14e), et 219 boulevard McDonald (19e) - Fixation des aides en nature pour la prise à bail des locaux pour l'animation des centres sociaux.

2020 DLH 66 Réalisation 379, rue de Vaugirard (15e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par SEQENS - Subvention (575.820 euros).

2020 DLH 68 Réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 226 logements par 3F Résidences - Modification du prêt PLA-I garanti par la Ville (536.560 euros).

2020 DLH 69 Réalisation 57-59 rue Piat (20e) d'un programme de création d'une résidence étudiante de 23 logements PLS - Modification des prêts PLS garantis de la Ville (4.405.095 euros).

2020 DLH 75 21 rue Bara (15e) - Reconstruction d'un Poste Sous Enveloppe Métallique (PSEM) de 63.000 volts - Autorisation administrative.

2020 DLH 83 Local communal situé 24, rue Pavée (4e) - Convention d'occupation du domaine public.

2020 DLH 89 Château de Vélor à Beaumont-en Véron (37) - Cession partielle de BEA et apport partiel d'actif par la Fondation Léopold Bellan à la Foncière Solidaire Léopold Bellan.

2020 DLH 103 Réalisation 4 bis rue de Thionville (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par la RIVP - Modification des prêts PLS garantis par la Ville (3.928.282 euros).

2020 DLH 105 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 1-3, place de Stalingrad (10e) - Garantie par la Ville d'un prêt PAM complémentaire (545.000 euros).

2020 DLH 106 Réalisation 24 rue Saint-Augustin (2e) d'un programme de rénovation - Modification des garanties apportées au prêt PAM complémentaire (840.000 euros).

2020 DLH 107 Réalisation ZAC Clichy Batignolles - lot n° 1 de divers programmes de logements sociaux, d'une maison de la santé et de commerces par la RIVP - Modification des garanties d'emprunt (20.558.704 euros).

2020 DLH 110 Réaménagement d'une partie de la dette financière d'Elogie-Siemp auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris (56.556.884,56 euros).

2020 DLH 111 Modification des garanties d'emprunt (Prêts PLA-I, PLUS et PLS) pour la réalisation 52 boulevard de Picpus (12e) d'un programme de création de 15 logements sociaux par Immobilière 3F (2.412.000 euros).

2020 DLH 117 Réalisation 199, boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme comportant une résidence étudiante de 32 logements PLS par la RIVP - Modification des prêts PLS garantis par la Ville (1.560.561 euros).

2020 DLH 119 Protocole d'accord avec le Groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences - GHU - Apurement de la dette locative - Villa Compont (17e).

2020 DLH 137 Réalisation 88 rue de Ménilmontant (20e) d'un programme de création de 23 logements étudiants PLUS et de 22 logements étudiants - Réitération de la garantie des prêts PLUS et PLS (4.190.442 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2020 DPE 22 Budget Annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2020 DASES 48 Subventions (1.081.133 euros) et conventions avec huit associations pour des actions à destination des familles, femmes et jeunes en situation d'exclusion.

2020 DASES 123 - DDCT Subventions (134.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

2020 DASES 147 Subventions (340.000 euros) à trois associations pour leurs actions d'accueil et d'accompagnement à destination de jeunes (conventions et avenant).

2020 DASES 200 Subventions (13.915 euros) à trois associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale et pour l'achat de mobiliers.

2020 DASES 206 Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention 2019/2020 avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19e) co signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2020 DASES 222 Avenant 2020 à la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2020 DAE 68 Appel à projets Pariscod5.

2020 DAE 87 Adhésion (11.960 euros) à l'association NQT (Nos Quartiers ont du Talent).

2020 DAE 138 Appel à projet ParisFabrik.

2020 DAE 151 Avenants aux conventions annuelles signées avec plusieurs organismes de formation dans le cadre des différents appels à projets 2019.

2020 DAE 169 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (Universciences).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2020 DASES 186 Subventions (34.500 euros) à 9 associations avec avenants n° 2 et conventions pour leurs actions estivales en direction des personnes en situation de handicap.

2020 DASES 189 Subventions (15.000 euros) à trois associations et avenant n° 1 avec l'une d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2020 DASES 209 Subvention (2.000 euros) à l'association J'imaginerais pour son action culturelle en direction d'enfants en situation de handicap.

2020 DASES 210 Subvention (4.000 euros) aux associations Acoeurvoix et Les Chemins de la Danse pour leurs actions dans le cadre de la Nuit Blanche 2020.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2020 DSIN 1 - DEVE - DJS Approbation des statuts de l'association Syndicale Libre (ASL) Chapelle International.

2020 DSIN 2 Convention relative à la mise en œuvre d'un espace numérique de travail au bénéfice des usagers de l'École du Breuil.

2020 DSIN 5 Convention de services entre la Ville de Paris (DSIN) et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) - Approbation - Signature.

2020 DU 2 Acquisition d'un volume destiné à un équipement culturel Lot I - Chapelle International (18e).

2020 DU 28 Acquisition auprès l'association syndicale libre Macdonald de l'esplanade au droit de l'ancien entrepôt Macdonald (19e).

2020 DU 67 Cession à la RIVP d'un local commercial 80 boulevard Jourdan (14e).

2020 DDCT 22 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021.

2020 DDCT 23 Inventaire des équipements de proximité 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2020 DAJ 5 Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur le jeu de l'oie "Paris bien dans son assiette" au profit de la Ville de Paris.

2020 DAJ 7 Subvention (30.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2020 DRH 11 Convention avec le pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt pour la mise à disposition de personnels du CRR de la Ville de Paris.

2020 DRH 16 Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris auprès de la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris (MCVPAP).

2020 DRH 17 Avenant à la convention du 15 juin 2017 de mise à disposition des personnels de la Ville de Paris auprès de la Présidence de la République.

2020 DRH 19 Rémunération du président et des membres du conseil du patrimoine de la Ville de Paris.

2020 DRH 44 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Ville d'Angers.

2020 DRH 50 Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.

2020 DRH 51 Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et la régie personnalisée Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2020 DRH 53 Avenant à la convention du 15 juin 2017 de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de la Présidence de la République.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2020 DAE 135 Paiement de la cotisation de la Ville de Paris au Syndicat de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

2020 DAE 164 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association Vacances et Familles (93).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2020 DAE 171 Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec Télécom ParisTech (13e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2020 DCPA 33 Convention de Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité recouvrant les besoins de la Ville de Paris, de l'EP Paris Musée, du CASVP et de la Régie Personnalisée École du Breuil.

2020 DEVE 37 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur avec Media Active for Change dans le cadre de l'exposition photographique "Humans & Climate Change Stories".

2020 DPE 10 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour son projet "Coordination de la Résidence de l'eau - Mairie du 10e arrondissement".

M. Dan LERT, rapporteur.

2020 DAE 162 Subvention (30.000 euros) et convention avec le FLES de Paris.

2020 DAE 165 Subvention de fonctionnement (14.000 euros) à l'association Les Canaux dans le cadre de l'opération de production locale de masques pour les Parisiennes et les Parisiens.

2020 DAE 213 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (397.000 euros) et conventions avec huit organismes et subventions de fonctionnement (260.000 euros) et conventions avec 10 organismes.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2020 DASES 69 Subventions (6.500 euros) à quatre associations pour leurs actions de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

2020 DASES 152 Subvention (80.000 euros) à l'association Alma œuvrant contre la maltraitance des seniors.

2020 DASES 160 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'AP-HP pour le fonctionnement en 2020 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

2020 DASES 182 Subventions (8.550 euros) à deux associations proposant une action de soutien aux seniors isolés.

2020 DASES 197 Subventions (4.500 euros) aux associations "Passerelle de Mémoire" et "Relief" pour leur action de soutien aux seniors isolés.

2020 DASES 201 Subvention (3.500 euros) à l'association Café associatif Pernety (14e).

2020 DASES 203 Subventions (14.000 euros) à cinq associations pour leurs actions de prévention en faveur des seniors par les liens intergénérationnels.

2020 DASES 204 Subventions (13.500 euros) à cinq associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social. Convention.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2020 DEVE 41 Convention avec Universcience pour l'installation et la présentation de fourmis vivantes à la Maison Paris Nature.

2020 DEVE 44 Convention d'occupation précaire du site de découpe du bois situé route de la Pyramide (12e) au profit de la Préfecture de police.

2020 DEVE 46 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au 39, rue Mirabeau (16e) - Avenant à la convention d'occupation avec "Nour".

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2020 DGRI 11 Avenants aux conventions entre la Ville de Paris et plusieurs associations de lutte contre le SIDA : réaffectation des fonds pour la lutte contre le coronavirus.

2020 DGRI 44 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2020".

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2020 DAC 397 Subvention (12.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2020 DASES 149 -DAE-DDCT-DJS Subvention (124.000 euros) et avenant avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2020 PP 57 Dispositions fixant les modalités d'organisation, et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle de la préfecture de police.

2020 PP 58 Dispositions fixant les modalités d'organisation, et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle de la Préfecture de police.

2020 PP 60 Maintenance et développement du Système d'Information Géographique (SIG) dit GéoPPortail de la Préfecture de police.

2020 PP 61 Acquisition de matériels de restauration collective et d'environnement de cuisine, ainsi que leurs pièces détachées pour la Préfecture de police.

2020 PP 62 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant la fourniture d'effets et d'accessoires vestimentaires pour les besoins des motocyclistes.

2020 PP 63 Acquisition de pièces détachées pour chaises portoirs modèle CP44 de marque RTS Chapuis au profit de la BSPP.

2020 PP 64 Fourniture de matériels de plongée, de pièces détachées et d'accessoires pour la BSPP, la brigade fluviale et le laboratoire central de la Préfecture de police.

2020 PP 67 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police de robots télémanipulateurs pour les interventions de déminage.

2020 PP 68 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police de plusieurs matériels de spectrométrie - 7 lots.

2020 PP 69 Fourniture de matériels destinés à l'approvisionnement des magasins de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2020 PP 70 Maintenance exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la BSPP - 4 lots.

2020 PP 71 Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes (C5 20 01) avec les services État concernant la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle, de travail et de sécurité.

2020 PP 72 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Fondation Louis Lépine 2020-2022.

2020 PP 74 Convention de don à la BSPP de 20.000 euros par la société GMF Assurances.

2020 PP 75 Convention de don à la BSPP de 4.000 euros par la société Wereldhave.

2020 PP 76 Convention de don à la BSPP de 500.000 euros par la Région d'Ile-de-France.

2020 PP 77 Convention de don à la BSPP de 105.000 euros par la Fédération des sociétés immobilières et foncières (sociétés Mercalys et Galimmo).

2020 PP 79 Don à la BSPP de matériel de sport par l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires Rives de Paris (ACEF).

2020 PP 80 Annexe 1 du protocole d'accord n° 2019-001 - Cession à titre gratuit annuelle de matériels de sécurité Antipoll par la société TMF (Total Marketing France).

2020 PP 81 Révision de l'indemnité des médecins civils de la BSPP.

2020 PP 83 Emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur budget spécial de la Préfecture de police.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2020 DAC 480 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel et Lolette de Combret, 78 avenue de Wagram (17e).

2020 DAC 484 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki 63 boulevard Saint-Michel (5e).

2020 DAC 489 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel et Cécile Cerf, 33 rue de Coulmiers (14e).

2020 DAC 492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louis et Germaine Joinet au 16 rue Meslay (3e).

2020 DEVE 6 Attribution de la dénomination "jardin Laure Albin Guillot" à l'espace vert central du quartier Paul Bourget-Gerda Taro situé 18, rue Paul Bourget (13e).

2020 DU 18 Dénomination place Athanase Bassinet (15e).

2020 DU 19 Dénomination rue Maria Brignole (16e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2020 DAE 112 - DAC Subventions de fonctionnement (25.000 euros), subvention d'investissement (25.000 euros), et convention avec l'association MILA (18e).

2020 DAE 152 Modification du calendrier des Dimanches de la Maire au titre de l'année 2020 : Avis du Conseil de Paris.

2020 DAE 156 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.169.000 euros), au titre des exercices 2020 et 2021.

2020 DAE 157 Contribution (160.000 euros) de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour l'année 2021 (12e).

2020 DAE 158 Ecole Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2020 DAE 159 Subventions d'investissement (135.000 euros) et conventions avec 20 commerces dans le cadre de l'appel à projets Diversité des Commerces Culturels.

2020 DAE 161 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société Orexpo.

2020 DAE 208 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association Les Libraires Volants.

2020 DAE 209 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Paris Librairies.

2020 DU 87 Classification de nouvelles voies du 18e au titre des droits de voirie.

2020 DU 88 Classification de nouvelles voies du 6e et 7e au titre des droits de voirie.

2020 DU 90 Classification de nouvelles voies des 10e, 12e, 13e, 14e, 15, 16e, 17e et 19e au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2020 DEVE 40 - DASCO Adhésion (8.000 euros) à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2020 DJS 144 Syndicats mixtes ouverts des parcs de Choisy-le-Roi Paris-Val-de-Marne et du Tremblay Paris-Val-de-Marne (94) - Fusion en un seul syndicat mixte ouvert, à compter du 1er janvier 2021.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2020 DAC 20 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (Paris Centre).

2020 DAC 30 Subventions (184.915 euros), avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2020 DAC 106 Subventions (30.000 euros) aux associations Studio des variétés et Fama.

2020 DAC 107 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e).

2020 DAC 142 Subventions (190.000 euros) et conventions avec sept structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

2020 DAC 149 Subventions (110.000 euros) aux sociétés Oriza et MaMA et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA.

2020 DAC 186 Subvention (200.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e, 15e).

2020 DAC 197 Subventions (48.500 euros) à onze associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et convention.

2020 DAC 204 Subventions (320.000 euros), conventions avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts, la SCIC Le 100 - établissement culturel solidaire, l'Institut des Cultures d'Islam et Glassbox.

2020 DAC 250 Subventions (14.500 euros) et convention annuelle à 2 associations dans le cadre de la Nuit Blanche 2020.

- 2020 DAC 283 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité des Métallos.
- 2020 DAC 295 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de Musique Médiévale de Paris.
- 2020 DAC 296 Subvention (4.000 euros) avec l'association Art Exprim (18e).
- 2020 DAC 297 Subvention (4.000 euros) avec l'association Flip Flap (14e).
- 2020 DAC 298 Subvention (5.000 euros) avec l'association Hippocampe.
- 2020 DAC 299 Subvention (27.000 euros) à l'association Fu-Jo'.
- 2020 DAC 301 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chant choral.
- 2020 DAC 302 Subventions (24.000 euros) à sept associations de chant choral amateur.
- 2020 DAC 303 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (Paris Centre).
- 2020 DAC 305 Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).
- 2020 DAC 306 Subvention d'équipement (8.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).
- 2020 DAC 308 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival.
- 2020 DAC 309 Subvention d'équipement (9.000 euros) et convention avec l'association Atelier Musical Paris Seine (18e).
- 2020 DAC 313 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) - Approbation d'un avenant à convention ainsi que des statuts modifiés de l'établissement public de coopération culturelle.
- 2020 DAC 327 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre d'Harmonie des Agents de la Ville de Paris.
- 2020 DAC 328 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art.
- 2020 DAC 354 Subvention (4.000 euros) à l'association DALIA (18e).
- 2020 DAC 355 Subvention (2.000 euros) à l'association "Les amis de Caractères" (5e).
- 2020 DAC 356 Subvention (3.600 euros) avec l'association SoBD.
- 2020 DAC 548 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 9 sociétés.
- 2020 DAC 549 Subventions (12.000 euros) à 3 associations dans le cadre du plan d'aide aux acteurs culturels et artistiques et convention avec l'association Silhouette.
- 2020 DAC 551 Subvention (5.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).
- 2020 DAC 579 Subvention (6.000 euros) et avenant avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action culturelle locale.
- 2020 DAC 586 Subventions (5.500 euros) à 3 associations dans les quartiers populaires du 20e arrondissement et signature d'avenants à convention avec 2 associations dans le cadre de la Politique de la ville (20e).
- 2020 DAC 587 Subventions (6.000 euros) à 3 associations du 20e dans le quartier Politique de la Ville Belleville Amandiers.
- 2020 DAC 588 Subvention (1.000 euros) et signature de l'avenant n° 1 avec l'association Parcours pour la réalisation de ses actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).
- 2020 DAC 580 Subvention (5.500 euros) à deux associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers populaires de la politique de la ville (19e).
- 2020 DAC 581 Subventions (2.200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.
- 2020 DAC 583 Subventions (4.000 euros) aux associations 9e Histoire, Choeur Vercken, Paris Artistes et Arkenciel Compagnie dans le cadre de l'action culturelle locale.
- 2020 DAC 584 Subvention (4.500 euros) à l'association Le Temps des Rues au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement.
- 2020 DAC 591 Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.
- 2020 DAC 593 Subvention (500 euros) à l'association Le Choeur de la Trinité dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 9e arrondissement.
- 2020 DAC 594 Subventions (8.500 euros) à deux associations, Ferraille et Ngamb'art dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 10e arrondissement.

2020 DAC 596 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Mandapa dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 13e arrondissement et signature d'un avenant.

2020 DAC 598 Subvention (4.000 euros) à l'association AIFM dans le cadre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

2020 DAC 642 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2020 DAC 704 Subvention (5.000 euros) à l'association Salle Saint-Bruno (18e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2020 DAC 705 Subventions (6.000 euros) aux associations Ciné d'Hier et Inter 7 (7e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2020 DAC 706 Subventions (10.000 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement.

2020 DAC 708 subvention (3.000 euros) à la SAS Théâtre La Flèche (11e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2020 DAC 709 Subvention (6.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement.

2020 DAC 711 Subventions (5.500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.

2020 DAC 712 Subvention (1.000 euros) à l'association 7B15 (15e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2020 DICOM 2 Convention d'occupation du domaine public pour le concert du 14 juillet 2020.

2020 DICOM 9 Conventions de partenariat pour l'exposition "le Rire de CABU".

2020 DU 12 Dénomination allée Chantal Akerman (20e).

2020 DU 15 Dénomination place Yvette Vincent-Alleaume (12e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2020 DGRI 34 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association Cap Magellan (14e) pour l'organisation de l'événement "Gala de la 1ère République du Portugal" le 10 octobre 2020.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2020 DFA 34 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021.

2020 DFA 49 Etats spéciaux d'arrondissement - Dotations 2021.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2020 DASES 39 - DAC Subvention (15.000 euros) à l'association Prix Clara (18e).

2020 DASES 95 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association Actions Traitements (20e).

2020 DASES 99 Subvention (14.500 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Oppelia (12e).

2020 DASES 101 Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2020 DASES 163 Subventions (3.000 euros) convention et avenant avec deux associations dans le cadre de la politique de la ville.

2020 DASES 184 Subventions (20.800 euros) et conventions avec dix associations dans le cadre de la politique de la ville.

2020 DASES 177 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Aurore (4e).

2020 DASES 178 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association LE 190 (11e).

2020 DASES 183 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2020 DASES 185 Subvention (5.000 euros) avec l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2020 DASES 190 Subventions (127.000 euros) à 4 associations pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion sociaux et professionnels des publics vulnérables présentant des conduites à risque.

2020 DASES 191 Subvention (1.500 euros) à l'association Raconte Nous Ton Histoire (10e).

2020 DASES 193 Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2020 DASES 195 Avenant à la convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens.

2020 DASES 202 Subvention (4.000 euros) et convention avec la FASTI (20e).

2020 DASES 205 Subvention (46.000 euros) à deux associations pour la mise en œuvre d'actions de réduction des risques Alcool au sein de structures d'hébergement de personnes en situation de grande précarité - Avenants.

2020 DFPE 111 Dotations et avenants aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3.701.941 euros).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2020 DAC 487 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Candilis, 17 rue Campagne Première (14e).

2020 DAC 541 Autorisation à la Maire de Paris de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2020 DDCT 47 Subventions (26.095 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à huit associations.

2020 DDCT 56 Subvention dans le cadre du budget participatif et prolongation d'une convention d'investissement.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2020 DASES 172 Subventions (124.630 euros) à 10 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance - Conventions et avenant.

2020 DASES 174 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2020 DASES 175 Subvention (225.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 29 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES, Alexis GOVCIYAN, Rudolph GRANIER, Emmanuel GRÉGOIRE, Antoine GUILLOU, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON, Francis SZPINER et Ariel WEIL.

Excusée :

Mme Olivia POLSKI.

Absent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Rachida DATI, Séverine DE COMPREIGNAC et M. François VAUGLIN.

Mme CARRÈRE-GÉE ouvre la séance à 10 heures 34.

Mme CARRÈRE-GÉE a indiqué que l'adjoint en charges des finances et ses équipes travaillaient actuellement sur de nouveaux tableaux de bords financiers. Cependant, M. SIMONDON a apporté des éléments d'information concernant le suivi et l'exécution du budget. Il a précisé que le territoire a été fortement touché suite à la crise sanitaire.

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE et SIMONNET, de MM. BOULARD, BOHBOT, ALPHAND, GRANIER et SZPINER. Réponse de M. SIMONDON.

Suite à la demande de M. GLEIZES, la séance est suspendue à 11 heures 50. Discussion entre les commissaires sur l'examen de la recevabilité des vœux en 1ère Commission. Les travaux de la Commission ont repris à 11 heures 15.

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE et SIMONNET, MM. ALPHAND, SZPINER, BONNET, GLEIZES, BOHBOT et BOULARD.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à son ordre du jour :

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

DAE 151 : Avenants aux conventions annuelles signées avec plusieurs organismes de formation dans le cadre des différents appels à projet 2019 :

Intervention de M. GOVCIYAN. Réponse de Mme GABELOTAUD.

DAE 163 : Subvention et convention avec l'association Projets 19 pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" :

Interventions de MM. GOVCIYAN et ALPHAND. Réponse de Mme GABELOTAUD.

Relations avec les arrondissements et transformations des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

En l'absence de M. GRÉGOIRE, M. SIMONDON a présenté ses projets de délibération.

DFA 49 : Etats spéciaux d'arrondissements - dotations 2021 :

Intervention de M. BOULARD. Réponse de M. SIMONDON.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU a fait un point sur la situation du personnel de la Ville en période de crise sanitaire. Il indique que 174 agents ont été testé positifs depuis le 1er septembre et 539 agents comme cas contacts. Il remercie le personnel de la médecine préventive pour leur travail.

M. GUILLOU a ensuite présenté les projets de délibération de sa délégation.

DRH 11 : Convention avec le pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt pour la mise à disposition de personnels du CRR :

Intervention de M. CANAL. Réponse de M. GUILLOU.

DSIN 3 : Convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel IMR/Balmes entre la Ville de Lyon et la Ville de Paris :

Intervention de M. GLEIZES.

M. BOULARD a exprimé son inquiétude face au nombre de délibération de mise à disposition d'agent de la Ville. Réponse de M. GUILLOU.

Innovation et attractivité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et métiers d'art et mode - Mme POLSKI, rapporteure :

En l'absence de Mme POLSKI, Mme KOMITÈS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DAE 206 : Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 :

Intervention de M. ALPHAND. Une réponse sera donnée en séance.

Finances, budget et finance verte - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 19 vœux ont déposés.

Vu le nombre important de vœux relatifs à la 5G, M. BONNET-OULALDJ demande qu'un débat soit organisé lors du Conseil de Paris.

Mme SIMONNET a présenté ses vœux relatifs à la protection fonctionnelle et à l'Inspection générale des services. Réponse de M. GUILLOU.

Séance levée à 12 heures 30.

Prochaine Commission le lundi 10 novembre à 10 heures 30.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Anessa LAHOUASSA, Béatrice LECOUTURIER, Carline LUBIN-NOËL, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Delphine TERLIZZI, MM. Franck MARGAIN et Aurélien VÉRON.

Excusé-e-s :

Mmes Anne BIRABEN, Karen TAÏEB et M. Mahor CHICHE.

Absent-e-s :

Mmes Catherine IBLED, Brigitte KUSTER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Christophe GIRARD et Jacques MARTIAL.

Mme PRIMET ouvre la séance à 12 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 97 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE a rappelé que, malgré la crise sanitaire, les cérémonies de mémoire avaient eu lieu, notamment la commémoration de la Libération de Paris.

Mme PATRICE a indiqué que le parcours sur la Révolution Française était sur le point d'être finalisé. Elle propose de faire une présentation sur ce sujet lors d'une prochaine 2e Commission. Elle a également signalé que 2021 serait l'année des 150 ans de la Commune de Paris. A ce titre, la Ville de Paris prépare différents événements.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Ensuite, Mme PATRICE a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme COFFIN sur l'ensemble des projets de délibération d'apposition de plaque commémorative.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Suite à l'article paru dans la presse, Mme LECOUTURIER a souhaité avoir des informations concernant les possibles dégradations de l'œuvre de Jeff KOONS. Mme ROLLAND indique qu'un nettoyage de l'œuvre sera prochainement effectué afin de vérifier son état.

Mme COFFIN a interrogé Mme ROLLAND concernant le mouvement "Me too" dans le milieu de la musique classique.

M. VÉRON souhaitait connaître les critères de sélection de la Ville pour sauvegarder les œuvres du "Street Art".

M. MARGAIN a présenté les vœux relatifs au tirage au sort dans les conservatoires municipaux et au besoins financiers du Centquatre.

Réponse de Mme ROLLAND.

M. VÉRON a présenté les deux vœux relatifs au théâtre du Châtelet. Réponse de Mme ROLLAND.

Il a également présenté les vœux sur la nomination du directeur général de "Paris Musées" et sur la préemption de lieux culturels.

Réponse de Mme ROLLAND.

Mmes COFFIN et PRIMET ont présenté leur vœu relatif au cinéma La Clef.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

En l'absence de Mme TAÏEB, Mme ROLLAND a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 13 vœux ont déposés.

Séance levée à 12 heures 58.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Maya AKKARI, Véronique BALDINI, Anne-Claire BOUX, Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Douchka MARKOVIC, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. René-François BERNARD, François DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Philippe GOUJON, Nicolas JEANNETÉ, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN et Florian SITBON.

Excusée :

Mme Maud GATEL.

Absent-e-s :

Mmes Agnès EVREN, Béatrice PATRIE, MM. David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD et Frédéric PÉCHENARD.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE la séance est ouverte à 10 heures 38.

Un rappel des règles sanitaires et de la distanciation sociale est fait.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à l'ordre du jour :

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DDCT 52 et DDCT 49. Elle a précisé qu'il s'agissait de 37 reconductions de subvention et de 45 nouvelles actions.

Pas d'intervention.

Propreté de l'espace public, tri et réduction des déchets, assainissement, recyclage, et réemploi - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DCPA 33, DPE 15 et DPE 11.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace public, espaces vert, biodiversité, condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DEVE 4, DEVE 6 et DEVE 44.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DAE 220, DEVE 40 et DSIN 1.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GOUJON sur le DAC 397.

Réponse de M. NORDMAN.

M. BELLIARD ayant été retenu, ses projets de délibération n'ont pas pu être présentés.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché, et 32 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 01.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Hélène BIDARD, Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, François-Marie DIDIER, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI et Hamidou SAMAKÉ.

Excusé-e-s :

Mme Emmanuelle RIVIER, MM. Ian BROSSAT et Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Absent-e-s :

Mme Sandra BOËLLE, MM. Jérôme LORIAU et Emmanuel MESSAS.

M. CARON-THIBAUT ouvre la séance à 9 heures 12.

Mme SOUYRIS a présenté la politique sanitaire de la Ville dans la crise du Covid. Elle a fait le bilan des actions menées par la Ville depuis le mois de mars et a évoqué les objectifs pour les semaines à venir.

Intervention de Mmes BUCAILLE, TYSSANDIER, MM. CARON-THIBAUT, SAMAKÉ et GALVANI.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme LEVIEUX a poursuivi la discussion en évoquant le protocole mis en place au sein des E.H.P.A.D. Elle a précisé que différentes activités et lieux avaient ré-ouvert afin d'éviter l'isolement profond des personnes vulnérables. Elle a également remercié l'ensemble des personnels pour leur travail durant cette période de crise.

M. GALVANI a souligné la situation rassurante pour la partie de la population en situation de handicap.

Mme FILOCHE a indiqué que durant cette période de crise sanitaire, certaines situations s'étaient débloquentées pour des personnes en grande précarité. Cependant, elle souligne que la situation reste préoccupante pour les personnes à la rue. Actuellement aucune place en foyer d'hébergement n'est disponible.

Enfin, Mme VERSINI a évoqué la situation des établissements de l'ASE durant le confinement.

Suite à ces échanges, Mme LARDY WORINGER a présenté le vœu relatif à l'équipement de masques inclusifs.

Réponse de M. GALVANI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à son ordre du jour :

Egalité femmes/hommes - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DDCT 48 : Subventions à 23 associations pour le financement de 24 projets au titre de la thématique "Genre et espace public" :

Intervention de M. BALADI. Réponse de Mme BIDARD.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE a présenté les projets de délibération de sa délégation autour de 4 thèmes : le soutien aux jeunes, la lutte contre la grande exclusion, les centres sociaux et des projets de délibération techniques.

DASES 169 : Subventions et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par 5 organismes :

Intervention de M. BALADI. Réponse de Mme FILOCHE.

En accord avec M. CARON-THIBAUT, président de la Commission, Mme FILOCHE propose de faire une présentation sur les maraudes lors d'une prochaine 4e Commission.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Seniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

En l'absence de M. ROMERO-MICHEL, Mme BIDARD a présenté ses projets de délibération.

DDCT 5 : Subvention avec 25 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT :

Intervention de M. CARON-THIBAUT.

Santé publique, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris, santé environnementale, lutte contre la pollution, réduction des risques et lutte contre l'obésité - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

DASES 174 : Subvention et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" :

Intervention de Mme JACQUEMONT. Réponse de Mme VERSINI.

Mme VERSINI propose de faire deux présentations en 4e Commission sur les établissements de l'ASE et les jeunes majeurs.

Vœux et amendements :

15 vœux ont déposés.

Séance levée à 11 heures 20.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Alexandra CORDEBARD, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Absents :

MM. Franck LEFEVRE et Roger MADEC.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 14 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour :

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M.BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a fait un point sur l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant "airbnb".

Il a ensuite présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 58 et DLH 66.

Interventions de Mme KONÉ et de Mme MONTANDON sur le projet de délibération DLH 21 concernant la rénovation d'un Foyer pour travailleurs migrants.

Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 58 concernant le plan de soutien aux bailleurs des groupes "Paris-Habitat", R.I.V.P. et Elogie-Siemp pour le maintien des travaux des équipements visant à l'amélioration des logements en réponse aux impacts de la crise.

Réponse de M. BROSSAT.

Interventions de M. OLIVIER, de Mme PIRILLO et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 116 concernant le plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de COVID-19 et les mesures d'exonération de loyers à certains professionnels, locataire de la Ville de Paris.

Réponse de M. BROSSAT.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DCPA 22, DCPA 23 et DCPA 31.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a fait un point sur la concertation préalable à la révision du PLU.

Intervention de Mmes de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON et de M. MEUNIER.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE a ensuite présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DSIN 1, DU 2, DU 27, DU 28, DU 35, DU 67, DU 87, DU 88 et DU 90.

Intervention de M. VIRY sur le projet de délibération DU 35 concernant la résidence sociale Paris Gergovie et la mise en compatibilité du PLU avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de MM. VIRY et MEUNIER sur le projet de délibération DU 80 concernant la cession par voie d'adjudication publique de 11 lots de copropriété et parties communes spéciales 5, quai Malaquais.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Vœux et amendements :

4 amendements, 3 vœux rattachés, et 10 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 45.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Élisabeth STIBBE, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT, Rémi FÉRAUD et Jean-Pierre LECOQ.

Excusé : M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour :

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DASCO 92, DACSO 111, DACSO 123 et DFPE 149.

Intervention de Mme BOUGERET, MM. LECOQ, AQUA et Mme MAQUOI sur le projet de délibération DASCO 111 portant sur la mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. LECOQ sur le projet de délibération DASCO 25 portant sur la convention avec la Région Ile-de-France pour la gestion des cités scolaires du second degré.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. AQUA sur le projet de délibération DASCO 112 portant sur les dotations initiales de fonctionnement 2021 dans les collèges publics autonomes.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération DFPE 69.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération DFPE 149 portant sur les activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant le mois d'été 2020.

Réponse de Mme HERVIEU.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme STIBBE sur le projet de délibération DAE 220 concernant la subvention à l'association "Linkee" pour la mise en place d'un dispositif alimentaire en faveur des étudiants parisiens.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Vœux et amendements :

1 amendement et 7 vœux rattachés ont été déposés.

Intervention de M. AQUA pour la présentation d'un vœu.

Séance levée à 16 heures 40

7e COMMISSION

Réunion du lundi 28 septembre 2020

Présent-e-s :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Hélène BIDARD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Maud LELIÈVRE, Amina NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Paul HATTE, Frédéric HOCQUARD, Boris JAMET-FOURNIER, Jacques MARTIAL, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hermano SANCHES-RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé-e-s :

Mme Catherine DUMAS et M. Jean-Didier BERTHAULT.

Absent-e-s :

Mme Halima JEMNI, MM. Gérard LOUREIRO et Jérémy REDLER.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 17 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à l'ordre du jour :

Outre-Mer - M. MARTIAL, rapporteur :

M. MARTIAL a présenté le projet de délibération SG 29.

Pas d'intervention.

Europe - M. SANCHES-RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES-RUIVO a présenté le projet de délibération SG 29.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération DJS 131.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DGRI 11, DGRI 14, DGRI 20, DGRI 43.

Intervention de Mme GOMES sur le projet de délibération DGRI 43 concernant l'aide d'urgence au bénéfice de la Croix Rouge pour le Liban ainsi que sur le projet de délibération DGRI 11 concernant les avenants aux conventions entre la Ville et plusieurs associations de lutte contre le SIDA et à la réaffectation des fonds pour la lutte contre le coronavirus.

Réponse de M. NGATCHA.

Rappel de Mme GARRIGOS qu'une présentation sur l'affectation des subventions de la DGRI sera présentée en 7e Commission une fois que le prochain directeur aura pris ses fonctions.

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GUHL et de Mme GOMES sur le projet de délibération SG 3 concernant la convention d'objectifs entre la Ville, la Solidéo et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de Mme BADAT-KARAM et de M. JAMET-FOUNIER sur le projet de délibération DJS 122 sur la subvention et la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de l'année 2020.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération SG 13 portant sur la subvention et la convention entre la Ville, Paris 2024 et l'association Médecine pour tous, ainsi que sur le projet de délibération SG 20 portant sur la convention de financement du déplacement du Mur pour la Paix.

Réponse de M. RABADAN.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération DAE 135.

Il a également fait un point sur l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération DDCT 55 concernant les subventions à trois associations pour la promotion et la régulation de la vie nocturne.

Réponse de M. HOCQUARD.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

16 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 18 heures 55.

Listes des membres présents.

Mardi 6 octobre 2020 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD,

Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Eric LEJOINDRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

M. François-Marie DIDIER, Mme Agnès EVREN, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Hamidou SAMAKÉ.

Mardi 6 octobre 2020 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN,

Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Eric LEJOINDRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 octobre - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 octobre - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme

Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERREMARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMYLELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Florian SITBON, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 8 octobre - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLANCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M.

Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Aurélien VÉRON.

Jeudi 8 octobre - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Florentin LETISSIER, M. Gérard LOUREIRO, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Brigitte KUSTER, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, M. Aurélien VÉRON.

Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2e avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

| | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| M. Pierre AIDENBAUM / | Mme Maya AKKARI pour | M. David ALPHAND Abst | M. Jean-Noël AQUA / |
| Mme Samia BADAT-KARAM / | M. Frédéric BADINA-SERPETTE pour | M. Vincent BALADI Abst | Mme Véronique BALDINI / |
| M. Jacques BAUDRIER / | M. Antoine BEAUCQUIER / | M. David BELLARD / | M. René-François BERNARD abst. |
| M. Jean-Didier BERTHAULT abst | Mme Florence BERTHOUT / | Mme Hélène BIDARD / | Mme Anne BIRABEN abst. |
| Mme Cécilia BLAUDEL pour | M. Patrick BLOCHE pour | Mme Sandrine BOËLLE / | M. Jack-Yves BOHBOT / |
| M. Nicolas BONNET-OUALDJI / | Mme Alix BOUGERET abst | M. Geoffroy BOULARD / | M. Pierre-Yves BOURNAZEL / |
| Mme Anne-Claire BOUX pour. | M. Ian BROSSAT pour | Mme Colombe BROUSSEL / | Mme Véronique BUCAILLE abst |
| Mme Delphine BÜRKL / | M. Grégory CANAL abst | M. Stéphane CAPLIEZ / | M. Gauthier CARON-THIBAUT pour |

| | | | |
|--|---|--|---|
| Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE <i>absent</i> | M. Pierre CASANOVA / | Mme Sandrine CHARNOZ <i>pour</i> | M. Thomas CHEVANDIER / |
| M. Mahor CHICHE <i>pour</i> | M. Emmanuel COBLENCÉ <i>pour</i> | M. Maxime COCHARD / | Mme Alice COFFIN / |
| M. François CONNAULT / | Mme Alexandra CORDEBARD <i>pour</i> | M. Jérôme COUMET / | M. Daniel-Georges COURTOIS / |
| M. François DAGNAUD <i>pour</i> | Mme Rachida DATI <i>absent</i> | Mme Emmanuelle DAUVERGNE / | M. Jean-Philippe DAVIAUD <i>pour</i> |
| Mme Claire DE CLERMONT-TONNERRE <i>absent</i> | Mme Séverine DE COMPREIGNAC / | Mme Inès DE RAGUENEL / | Mme Jeanne D'HAUTESERRE <i>ex absent</i> |
| M. François-Marie DIDIER <i>absent</i> | Mme Marie-Caroline DOUCERÉ <i>absent</i> | Mme Catherine DUMAS <i>absent</i> | M. Nour DURAND-RAUCHER <i>pour</i> |
| Mme Lamia EL AARAJE <i>pour</i> | Mme Agnès EVREN / | M. Rémi FERAUD <i>pour</i> | Mme Léa FILOCHE <i>pour</i> |
| M. Alexandre FLORENTIN <i>pour</i> | Mme Afaf GABELOTAUD / | M. Jacques GALVANI <i>pour</i> | Mme Nelly GARNIER / |
| Mme Geneviève GARRIGOS <i>pour</i> | Mme Maud GATEL <i>absent</i> | M. Jean-Philippe GILLET <i>pour</i> | M. Christophe GIRARD / |
| M. Jérôme GLEIZES <i>pour</i> | Mme Barbara GOMES <i>pour</i> | M. Philippe GOUJON / | M. Alexis GOVCIYAN / |
| M. Rudolph GRANIER <i>absent</i> | M. Emmanuel GREGOIRE <i>pour</i> | Mme Antoinette GUHL <i>pour</i> | M. Antoine GUILLOU <i>pour</i> |

| | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|
| M. Paul HATTE / | Mme Céline HERVIEU pour | Mme Anne HIDALGO / | M. Frédéric HOCQUARD pour |
| Mme Catherine IBLED / | Mme Hélène JACQUEMONT absent | M. Boris JAMET-FOURNIER / | M. Nicolas JEANNETÉ absent. |
| Mme Halima JEMNI pour | Mme Dominique KIELEMOËS pour | Mme Pénélope KOMITES / | Mme Fatoumata KONÉ / |
| Mme Johanne KOUASSI / | Mme Brigitte KUSTER absent | Mme Anessa LAHOUASSA absent | Mme Geneviève LARDY WORINGER pour |
| M. Jean LAUSSUCQ absent | Mme Nathalie LAVILLE / | M. Jean-Pierre LECOQ absent | Mme Béatrice LECOUTURIER absent. |
| M. Franck LEFEVRE / | M. Eric LEJOINDRE / | Mme Maud LELIEVRE / | Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour |
| M. Dan LERT pour | M. Florentin LETISSIER / | Mme Véronique LEVIEUX / | M. Jérôme LORIAU absent. |
| M. Gérard LOUREIRO / | Mme Carline LUBIN-NOËL absent | M. Roger MADEC / | Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS absent |
| Mme Nathalie MAQUOI pour | M. Franck MARGAIN absent | Mme Douchka MARKOVIC pour | M. Jacques MARTIAL / |
| M. Jean-François MARTINS / | M. Emmanuel MESSAS / | M. Emile MEUNIER pour | Mme Valérie MONTANDON absent. |
| Mme Camille NAGET pour | M. Christophe NAJDOVSKI / | M. Arnaud NGATCHA pour | Mme Aminata NIAKATÉ absent |

| | | | |
|---|--|--|--|
| M. Nicolas NORDMAN <i>pour</i> | M. Jean-Baptiste OLIVIER / | Mme Laurence PATRICE <i>pour</i> | Mme Béatrice PATRIE / |
| M. Frédéric PECHENARD <i>absr</i> | Mme Carine PETIT / | Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE <i>pour</i> | Mme Aurélie PIRILLO <i>absr.</i> |
| M. Eric PLJEZ <i>pour</i> | Mme Olivia POLSKI <i>pour</i> | Mme Raphaëlle PRIMET <i>pour</i> | Mme Audrey PULVAR <i>pour</i> |
| M. Pierre RABADAN <i>pour</i> | M. Sylvain RAIFAUD <i>pour</i> | Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI / | M. Jérémy REDLER <i>absr.</i> |
| Mme Raphaëlle REMY-LELEU <i>pour</i> | Mme Emmanuelle RIVIER / | Mme Carine ROLLAND <i>pour</i> | M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL <i>pour</i> |
| Mme Chloé SAGASPE <i>pour</i> | M. Hamidou SAMAKE <i>pour</i> | M. Hernano SANCHES RUIVO <i>pour</i> | Mme Hanna SEBBAH / |
| M. Paul SIMONDON <i>pour</i> | Mme Danielle SIMONNET <i>contre</i> | M. Florian SITBON / | Mme Anne SOUYRIS / |
| Mme Elisabeth STIBBE <i>absr.</i> | M. Francis SZPINER <i>absr</i> | Mme Karen TAÏEB <i>pour</i> | Mme Delphine TERLIZZI <i>pour</i> |
| Mme Alice TIMSIT <i>pour</i> | Mme Anouch TORANIAN <i>pour</i> | Mme Marie TOUBIANA <i>absr</i> | Mme Anne-Claire TYSSANDIER <i>absr.</i> |
| Mme Léa VASA / | M. François VAUGLIN <i>pour</i> | M. Aurélien VERON <i>absr</i> | Mme Dominique VERSINI / |
| M. Patrick VIRY <i>absr</i> | M. Ariel WEIL <i>pour</i> | M. Karim ZIADY <i>pour.</i> | |

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|-------------------------------|---------------|----------------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| | | | | | | | Rentrée scolaire 2020 | | | | |
| 6 | 1 | 55 | GCC | BONNET-OULALDJ, AQUA, COCHARD | V | 2020 DASCO 132 | relatif aux masques dans les crèches, écoles et collèges. | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 2 | 56 | GCC | BONNET-OULALDJ, AQUA, COCHARD | V | 2020 DASCO 132 | relatif à l'égalité fille-garçon dans les écoles parisiennes. | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 3 | 57 | GCC | BONNET-OULALDJ, AQUA | V | 2020 DASCO 132 | relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées. | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 4 | 58 | Génération.s | MAQUOI | V | 2020 DASCO 132 | relatif à l'école et à la rentrée scolaire. | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 5 | | Génération.s | MAQUOI | V | 2020 DASCO 132 | relatif à l'affectation des élèves en collège et lycée. | BLOCHE | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 6 | 6 | | | BERTHOUT | V | 2020 DASCO 132 | relatif à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles. | BLOCHE | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 6 | 7 | | MDE | LELIÈVRE, LECOUTURIER | V | 2020 DASCO 132 | relatif à la lutte contre la précarité menstruelle. | BLOCHE | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 6 | 8 | 59 | GIP, MDE | BÜRKLİ, GOVCIYAN, LELIÈVRE | V | 2020 DASCO 132 | relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet. | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 9 | 60 | Génération.s, GCC | MAQUOI, BONNET-OULALDJ, GOMES | V | 2020 DASCO 132 | relatif à la situation des étudiants à la rentrée 2020. | LEMARDELEY | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 6 | 10 | | NI | SIMONNET | V | 2020 DASCO 132 | relatif à la précarité étudiante. | LEMARDELEY | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 6 | 11 | | GCC | BONNET-OULALDJ, AQUA | A | 2020 DASCO 111 | relatif à la mise en place d'un dispositif valorisant les collèges et la mixité sociale. | BLOCHE | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 6 | 122 | | Exécutif | | A | 2020 DASCO 111 | | BLOCHE | | Adopté | 6-oct.-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|---|------------------|--------------|--------|--------------|
| | | | | | | | AUTRES DOSSIERS | | | | |
| 2 | 12 | 61 | GCC | BONNET-OULALDJ, PRIMET | VNR | | relatif à une dénomination en hommage à Gisèle Halimi. | PATRICE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 2 | 13 | 62 | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL | VNR | | relatif à la dénomination d'une "Halle aux chevaux - René Froment" dans le parc Georges Brassens. | PATRICE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 2 | 14 | 63 | C.Paris | SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER | VNR | | relatif une dénomination dans le 16e en hommage à Claude Goasguen. | PATRICE | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 2 | 15 | | C.Paris | MARGAIN | V | 2020 DAC 7 | relatif aux besoins financiers et aux résultats du Centquatre. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 16 | | C.Paris | DATI, DUMAS | V | 2020 DAC 105 | relatif à la publication de l'audit sur la gestion du Théâtre du Châtelet. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 17 | | C.Paris | DATI, KUSTER | V | 2020 DAC 105 | relatif à l'avenir du théâtre du Châtelet. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 18 | | C.Paris | DATI, MARGAIN | V | 2020 DAC 312 | relatif au moyen de sélection des conservatoires. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 19 | | GIP, MDE | BÜRKLİ, GOVCIYAN, LELIÈVRE | A | 2020 DAC 550 | relatif au montant de 2 subventions attribuées à des salles de cinéma indépendantes. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 20 | | GEP | COFFIN, RÉMY-LELEU, KONÉ | VNR | | relatif au cinéma La Clef. | ROLLAND | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 2 | 21 | | GCC | BONNET-OULALDJ, PRIMET | VNR | | relatif à la défense du cinéma La clef. | ROLLAND | | Retiré | 6-oct.-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|------------------------------|---------------|----------|---|------------------|--------------|--------|--------------|
| 2 | 22 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef. | ROLLAND | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 2 | 23 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au cinéma La Clef. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 23bis | 64 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V20,21, V22 et V23. | ROLLAND | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 2 | 24 | | C.Paris | VÉRON | VNR | | relatif à la nomination au poste de Directeur général de l'établissement public Paris Musées. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 25 | | C.Paris | DATI, VÉRON | VNR | | relatif aux préemptions de lieux culturels. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 26 | | GIP | BOURNAZEL, BÜRKLI | VNR | | relatif à l'organisation des "Olympiades Culturelles" Paris 2024. | ROLLAND | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 2 | 27 | | C.Paris | CARRÈRE-GÉE | VNR | | relatif à l'exécution budgétaire du plan pour les édifices culturels. | TAIEB | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 28 | 65 | PEC | FERAUD, WEIL | VNR | | relatif au lancement d'études pour la piste cyclable du boulevard Sébastopol. | BELLIARD | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 29 | 66 | GCC | BONNET-OULALDJ, GILLET, AQUA | VNR | | relatif à la gratuité des transports pour les moins de 18 ans. | BELLIARD | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 30 | | C.Paris | BOULARD, BOUGERET | VNR | | relatif au dispositif des "Rues aux écoles". | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 31 | | GIP | BÜRKLI, BOURNAZEL | VNR | | relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 32 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif au dispositif "Rues aux écoles" rue de l'Arbalète. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 33 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif au dispositif "Rues aux écoles" aux abords des écoles maternelles rue du Sommerard et 28 rue Saint-Jacques. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|-------------|---|------------------|--------------|--------|--------------|
| 3 | 33bis | 67 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V31, V32 et V33. | BELLIARD | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 34 | | C.Paris | DATI, TYSSANDIER | VNR | | relatif à une étude d'impact sur les coronapistes. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 35 | | C.Paris | DATI, BIRABEN | VNR | | relatif aux coronapistes et à la pratique du vélo. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 36 | | C.Paris | BOULARD, KUSTER, BOUGERET | VNR | | relatif à un bilan d'expérimentation des coronapistes. | BELLIARD | | Rejeté | 6-oct.-20 |
| 3 | 37 | | GIP | SEBBAH | VNR | | relatif à la sécurisation du carrefour de la rue George Sand - rue Jean de la Fontaine (16e). | BELLIARD | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 3 | 37bis | 68 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V37. | BELLIARD | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 38 | | GIP | BOURNAZEL, BÜRKLI | VNR | | relatif aux emplacements de stationnement pour les vélos des bailleurs sociaux. | BELLIARD | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 3 | 38bis | 69 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V38. | BELLIARD | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 39 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif aux places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes. | GALVANI | | Retiré | 6-oct.-20 |
| 3 | 39bis | 70 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V39. | GALVANI | | Adopté | 6-oct.-20 |
| 3 | 40 | 71 | GEP | TIMSIT, GLEIZES, KONÉ, GUHL, FLORENTIN | V | 2020 DPE 15 | relatif à la réouverture de la Bièvre. | LERT | | Adopté | 7-oct.-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|----------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| 3 | 41 | 72 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la cimenterie Calcia dans le parc naturel du Vexin. | LERT | | Adopté | 7-oct-20 |
| 3 | 42 | | GIP | SEBBAH | VNR | | relatif à la sécurisation de l'anneau cycliste de Longchamp. | NAJDOVSKI | | Retiré | 7-oct-20 |
| 3 | 42bis | 73 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V42. | NAJDOVSKI | | Adopté | 7-oct-20 |
| 3 | 43 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif à la création d'un Eco-stade dans le 5e arrondissement. | NAJDOVSKI | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 44 | 74 | GCC | BONNET-OULALDI, PATRIE | VNR | | relatif à une coopération entre l'ensemble des partenaires de la sécurité. | NORDMAN | | Adopté | 7-oct-20 |
| 3 | 45 | | C.Paris | BOULARD, KUSTER, PÉCHENARD, BOUGERET, HATTE, BERTHAULT, LUBIN-NOËL | VNR | | relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e. | NORDMAN | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 46 | | C.Paris | DATI, JEANNETÉ, GOUJON, PÉCHENARD | VNR | | relatif à la sécurité et au développement de la vidéo-protection. | NORDMAN | et PP | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 47 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif à l'implantation d'une caméra de vidéo-verbalisation rue Buffon. | NORDMAN | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 48 | | C.Paris | TOUBIANA | VNR | | relatif aux problèmes de sécurité dans le 19e. | NORDMAN | et PP | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 49 | | GIP | BOURNAZEL, BÜRKLI | VNR | | relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins. | NORDMAN | | Retiré | 7-oct-20 |
| 3 | 50 | | GIP | BOURNAZEL | VNR | | relatif aux problèmes de sécurité avenue Rachel dans le 18e. | NORDMAN | et PP | Rejeté | 7-oct-20 |
| 3 | 51 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux interpellations lors de rassemblements de gilets jaunes. | NORDMAN | et PP | Rejeté | 7-oct-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|-------------------------------|---------------|--------------|---|------------------|--------------|-----------------|--------------|
| 3 | 133 | | Exécutif | | A | 2020 PP 65 | Amendement technique. | NORDMAN | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 52 | | PEC | PLIEZ | VNR | | relatif à la marche des sans-papiers. | BROSSAT | | Retiré | 7-oct-20 |
| 4 | 53 | | GEP | GLEIZES, MEUNIER, KONÉ | VNR | | relatif au soutien de la Marche Nationale des Sans-papiers. | BROSSAT | | Retiré | 7-oct-20 |
| 4 | 53bis | 75 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V52 et V53. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 54 | | C.Paris | DATI, GRANIER | VNR | | relatif à la réquisition de gymnases au titre de l'hébergement d'urgence. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 55 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la situation des exilé.e.s. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 55bis | 76 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V55. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 121 | | Exécutif | | A | 2020 DASES 6 | | FILOCHE | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 56 | 77 | GEP | DURAND-RAUCHER, SAGASPE, KONÉ | VNR | | relatif à l'accompagnement des personnes vivants à l'hôtel. | FILOCHE | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 57 | | GIP | IBLED | VNR | | relatif au projet de l'association "L'étape solidaire". | FILOCHE | | Retiré | 7-oct-20 |
| 4 | 58 | 78 | GEP | LARDY WORINGER, GUHL, NIAKATÉ | VNR | | relatif à l'équipement de masques inclusifs. | GALVANI | | Adopté (amendé) | 7-oct-20 |
| 4 | 125 | | Exécutif | | A | 2020 DGRI 7 | Amendement technique. | ROMERO-MICHEL | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 124 | 79 | Exécutif | | VNR | | relatif à la situation des personnes LGBTQI+ en Pologne | ROMERO-MICHEL | | Adopté | 7-oct-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--------------------------------|---------------|----------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| 4 | 59 | | C.Paris | DATI, LORIAU | VNR | | relatif à une communication sur la gestion de la crise sanitaire et à l'organisation d'un débat en Conseil de Paris. | SOUYRIS | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 60 | | C.Paris | CARRÈRE-GÉE | VNR | | relatif à la protection des personnes vulnérables à la Covid-19. | SOUYRIS | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 61 | | C.Paris | DATI, LORIAU | VNR | | relatif à une 2ème vague de coronavirus et aux centres de dépistage et de diagnostic. | SOUYRIS | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 62 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux mesures d'urgence à instaurer dans la lutte contre la Covid-19. | SOUYRIS | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 62bis | 80 | Exécutif | | VNR | | En réponse aux V59, 60, 61 et 62. | SOUYRIS | | Adopté | 7-oct-20 |
| 4 | 63 | | C.Paris | GRANIER | VNR | | relatif à l'offre de soins dans le 18e arrondissement. | SOUYRIS | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 64 | | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ | VNR | | relatif aux cambriolages de pharmacies par des mineurs isolés. | VERSINI | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 65 | | C.Paris | DATI, JEANNETÉ, GARNIER | VNR | | relatif aux mineurs marocains et d'Afrique du nord de la Goutte d'Or. | VERSINI | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 66 | | C.Paris | JEANNETÉ, GARNIER | VNR | | relatif au protocole d'aide à l'évaluation de la minorité des mineurs non accompagnés. | VERSINI | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 4 | 66bis | 81 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V64, 65 et 66 | VERSINI | | Adopté | 7-oct-20 |
| 5 | 67 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux travaux dans les logements d'Elogie Siemp et de Paris Habitat dans le quartier Plaine (20e) et Lefebvre Soult (12e). | BAUDRIER | | Rejeté | 7-oct-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| 5 | 68 | | GEP | NIAKATÉ, VASA, PIERRE-MARIE, RÉMY-LELEU, GUHL, SAGASPE, KONÉ | VNR | | relatif à la création d'une personnalité juridique de la Seine. | BLAUUEL | | Retiré | 7-oct-20 |
| 5 | 69 | | C.Paris | GOUJON, EVREN, de CLERMONT-TONNERRE | VNR | | relatif au projet de l'usine à béton Lafarge-Holcim sur le port de Javel Bas (15e). | BLAUUEL | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 70 | | GIP | IBLED | VNR | | relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e) et à l'avenir des cimentiers à Paris. | BLAUUEL | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 71 | | MDE | GATEL, LELIÈVRE | VNR | | relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e). | BLAUUEL | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 72 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au projet de la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e). | BLAUUEL | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 72bis | 82 | Exécutif | | VNR | | En réponse aux V68, 69, 70, 71 et 72. | BLAUUEL | | Adopté | 7-oct-20 |
| 5 | 73 | | C.Paris | MONTANDON | V | 2020 DLH 21 | relatif à la création d'un parking et d'un équipement sportif. | BROSSAT | | Retiré | 7-oct-20 |
| 5 | 74 | | C.Paris | DATI, OLIVIER | A | 2020 DLH 58 | relatif à la communication d'informations complémentaires pour chaque opération. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 75 | | C.Paris | DATI, MONTANDON | V | 2020 DLH 58 | relatif aux loyers capitalisés. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 76 | | Exécutif | | A | 2020 DLH 85 | Amendement technique. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct-20 |
| 5 | 77 | | Exécutif | | A | 2020 DLH 114 | Amendement technique. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct-20 |
| 5 | 126 | | C.Paris | LAUSSUCQ | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 127 | | C.Paris | LAUSSUCQ | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |
| 5 | 134 | | NI | SIMONNET | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------------------|---------------|------------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| 5 | 78 | | C.Paris | DATI, LAUSSUCQ, CARRÈRE-GÉE, VIRY | V | 2020 DU 73 | relatif à la mise en place du DPUR. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 5 | 79 | 83 | PEC | COUMET | VNR | | relatif au confort d'été des locataires du logement social. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct.-20 |
| 5 | 80 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à une exonération de loyer pour les foyers impactés par la crise sanitaire et sociale. | BROSSAT | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 5 | 80bis | 84 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V80. | BROSSAT | | Adopté | 7-oct.-20 |
| 5 | 81 | | GEP | GLEIZES, GUHL | VNR | | relatif à la préservation du Champ de Mars. | GREGOIRE | | Retiré | 7-oct.-20 |
| 5 | 82 | | C.Paris | DATI, MONTANDON | VNR | | relatif au retrait de la délibération ZAC Bercy-Charenton (2018 DU 71). | GREGOIRE | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 5 | 83 | | C.Paris | MONTANDON | VNR | | relatif aux projets urbains du 12e arrondissement. | GREGOIRE | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 7 | 84 | | C.Paris | GRANIER | VNR | | relatif à la structuration du tourisme à Paris. | HOCQUARD | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 7 | 85 | | C.Paris | DATI, DOUCERÉ | VNR | | relatif au tourisme d'affaires à Paris. | HOCQUARD | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 7 | 86 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à un soutien aux guides-conférenciers. | HOCQUARD | | Rejeté | 7-oct.-20 |
| 7 | 86bis | 85 | Exécutif | | VNR | | En réponse au V86. | HOCQUARD | | Adopté | 7-oct.-20 |
| 7 | 87bis | 86 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris au Dr Denis Mukwege. | NGATCHA | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 7 | 88bis | 87 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Maître Nasrin Sotoudeh. | NGATCHA | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 7 | 89 | | GCC | BONNET-OULALDI, PRIMET | VNR | | relatif à Julian Assange. | NGATCHA | | Rejeté | 8-oct.-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|----------|---|------------------|--------------|-----------------|--------------|
| 7 | 90 | | C.Paris | DATI, BADAT-KARAM | VNR | | relatif à la pratique du sport à Paris et aux associations sportives parisiennes. | RABADAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 91 | | C.Paris | BOULARD, JACQUEMONT | VNR | | relatif à l'évolution du dispositif Paris Sports Seniors. | ZIADY | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 92 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif aux personnels de l'Espace Sportif Pontoise, 19 rue de Pontoise (5e). | ZIADY | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 93 | | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL | VNR | | relatif au Budget Participatif. | TORANIAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 94 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | VNR | | relatif à la politique de soutien aux associations. | TORANIAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 95 | | C.Paris | BIRABEN | VNR | | relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations. | TORANIAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 96 | | C.Paris | DATI, BADAT-KARAM | VNR | | relatif aux critères d'attribution des subventions aux associations. | TORANIAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 7 | 97 | | C.Paris | MONTANDON | VNR | | relatif aux Conseils de quartier du 12e arrondissement. | TORANIAN | | Retiré | 8-oct.-20 |
| 7 | 98 | | C.Paris | SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER | VNR | | relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne. | TORANIAN | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 99 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la situation des salariés précaires de la BPI. | GABELOTAUD | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 100 | 88 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la mobilisation des salariés de Monoprix et de la grande distribution. | GABELOTAUD | | Adopté (amendé) | 8-oct.-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|-------------------|---------------|----------------|---|------------------|--------------|--------|--------------|
| 1 | 101 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la Ville aux travailleurs sans-papiers de Frichi. | GABELOTAUD | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 102 | | | BERTHOUT | VNR | | relatif à l'inventaire 2021 des équipements de proximité du 5e arrondissement. | GREGOIRE | | Retiré | 8-oct.-20 |
| 1 | 102bis | | Exécutif | | A | 2020 DDCT 23 | Amendement. Répond au V102. | GREGOIRE | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 1 | 103 | | Exécutif | | A | 2020 DRH 47 | Amendement technique. | GUILLOU | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 1 | 104 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux primes liées à la crise sanitaire pour les agents de la Ville de Paris et du CASVP. | GUILLOU | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 105 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'attribution de la protection fonctionnelle de la Ville de Paris. | GUILLOU | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 106 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'inspection générale des services dans ses missions d'enquêtes administratives internes. | GUILLOU | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 128 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | A | 2020 DAE 206-1 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 129 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | A | 2020 DAE 206-2 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 130 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | A | 2020 DAE 206-3 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 131 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | A | 2020 DAE 206-4 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|----------------|--|------------------|--------------|--------|--------------|
| 1 | 132 | | C.Paris | DATI, CARRÈRE-GÉE | A | 2020 DAE 206-5 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 107 | | GCC | BONNET-OULALDJ, GOMES | VNR | | relatif aux salariés de Biocoop et au repos dominical. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 108 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la ville aux salariés de Biocoop. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 109 | | C.Paris | CARRÈRE-GÉE | VNR | | relatif à l'ouverture dominicale des commerces à Paris, dans le contexte de crise sanitaire. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 110 | | C.Paris | DATI, GARNIER, VÉRON | VNR | | relatif au respect des nouvelles règles sanitaires dans les bars. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 111 | | C.Paris | BOULARD, KUSTER, BOUGERET | VNR | | relatif au dispositif des terrasses éphémères. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 112 | | GIP | BÜRKLI, BOURNAZEL | VNR | | relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 113 | | MDE | GATEL | VNR | | relatif au dispositif d'extension des terrasses éphémères. | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 114 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la Ville de Paris aux bars et restaurants parisiens | POLSKI | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 114bis | 89 | Exécutif | | VNR | | En réponse au V114. | POLSKI | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 1 | 135 | 90 | Exécutif | | VNR | | relatif au soutien des acteurs économiques de la Ville. | POLSKI | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 1 | 123 | | Exécutif | | A | 2020 DFA 41 | Amendement technique. | SIMONDON | | Adopté | 8-oct.-20 |
| 3 | 136 | | Exécutif | | A | 2020 PP 82 | Amendement technique. | NORDMAN | | Adopté | 8-oct.-20 |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | Observ. SGCP | STATUT | DATE DE VOTE |
|-------------------|---------------|-----------|---------------------|-------------------------------|---------------|----------|---|------------------|--------------|--------|--------------|
| 1 | 115 | | GEP | MEUNIER, KONÉ, RAIFAUD | VNR | | relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G. | SIMONDON | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 116 | | GCC | BONNET-OUALALDJ, AQUA, GILLET | VNR | | relatif au déploiement de la 5G. | SIMONDON | | Retiré | 8-oct.-20 |
| 1 | 117 | | Génération.s | PETIT | VNR | | relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G. | SIMONDON | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 118 | | C.Paris | DATI, ALPHAND, CARRÈRE-GÉE | VNR | | relatif au déploiement de la 5G à Paris. | SIMONDON | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 119 | | GIP | BÜRKLI, BOURNAZEL | VNR | | relatif au déploiement de la 5G. | SIMONDON | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 120 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à un moratoire et un débat citoyen et scientifique sur le déploiement de la 5G. | SIMONDON | | Rejeté | 8-oct.-20 |
| 1 | 120bis | 91 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V115 à 120. | SIMONDON | | Adopté | 8-oct.-20 |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commis- sion ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTÉ | Groupes ou Exécutif | Etes | A, V, Viz, LR | N° déb | Objet | Adis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communauté et Citoyen PC | | Ecologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commun | | Modern, Démocrates et Ecologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | | |
|------------------------------|---------------|--------------|------------------------|--|---------------------|--------------|---|--------------------|--------|-----------------|--------------------------------|-------|-------------------------------|-------|----------------|-------|-----------------|-------|---|-------|----------------------------------|-------|--------------------------|-------|-----------|---|--|
| | | | | | | | | | | | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | | | |
| 2 | 13 | 62 | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL | VNR | | relatif à la dénomination d'une "Halle aux Chevaux - René Froment" dans le parc Georges Brasseur. | PATRICE | Adopté | 6-oct-20 | | X | | | | | | | | | | | | X | | | |
| 2 | 14 | 63 | C.Paris | SZPERS, BADAT KARAM, REILLER, BUCALLE, CAPREZ, ROELLE, BEAUQUER, PRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAL, LECOUTURIER | VNR | | relatif à une dénomination dans le 56e en hommage à Claude Gougeon. | PATRICE | Adopté | 6-oct-20 | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 15 | | C.Paris | MARGAIN | V | 2020 DAC 7 | relatif aux besoins financiers et aux résultats du Centquatre. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | | | | | X | | | X | | | |
| 2 | | | | | | 202 DAC 7 | | ROLLAND | | | X | X | X | X | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 7 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 13 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | 16 | | C.Paris | DATI, DUMAS | V | 2020 DAC 105 | relatif à la publication de l'avis sur la gestion du Théâtre du Châtelet. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | | | | | X | | | X | | | |
| 2 | 17 | | C.Paris | DATI, KUSTER | V | 2020 DAC 105 | relatif à l'avenir du théâtre du Châtelet. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | | | | | X | | | X | | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 105 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 180 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 242 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 2 | | | | | | 2020 DCOM 8 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | | | | | | | | | | X | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 293 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 300 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 2 | 18 | | C.Paris | DATI, MARGAIN | V | 2020 DAC 312 | relatif au moyen de sélection des conservatoires. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | | X | | | | | X | X | | | | | X | X | | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 312 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | 19 | | GP, MOE | BURKEL, GOVCHIAN, LILIEVRE | A | 2020 DAC 550 | relatif au montant de 2 subventions attribuées à des salles de cinéma indépendantes. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | | X | | | | | X | | | | X | | | X | | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 550 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 582 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 666 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 689 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 710 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | X | X | | | | | X | | | X | | | |
| 2 | | | | | | 2020 DAC 714 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | | | | | | 2020 SG 20 | | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | | X | | | X | | | | | | | | | | | X | |
| 2 | 20 | | GEP | COFFIN, RÉMY-LELEU, KONE | VNR | | relatif au cinéma La Clef. | ROLLAND | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 21 | | GCC | BONNET-CHAUDEI, FRIMET | VNR | | relatif à la défense du cinéma La clef. | ROLLAND | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 22 | | | BERTHOUD | VNR | | relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef. | ROLLAND | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 23 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au cinéma La Clef. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | | | | | | | | X | | | | | | X | X | | |

| N° Commis- sion ODJ | N° d'ordre | N° ADOPTÉ | Groupes ou Exécutif | Etes | A, V, Viz, LR | N° déb | Objet | Adis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communauté et Citoyen PC | | Ecologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commun | | Modern, Démocrates et Ecologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | | | |
|------------------------------|---------------|--------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------|---|--------------------|-------------|-----------------|--------------------------------|-------|-------------------------------|-------|----------------|-------|-----------------|-------|---|-------|----------------------------------|-------|--------------------------|-------|-----------|--|---|--|
| | | | | | | | | | | | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | POUR CONTRE | ABST. | | | | |
| 2 | 23bis | 64 | Exécutif | | | | en réponse aux V20, V21, V22 et V23. | ROLLAND | Adopté | 6-oct-20 | X | X | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 2 | 24 | | C.Paris | VERON | VNR | | relatif à la nomination au poste de Directeur général de l'établissement public Paris Musées. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | | | | | | | | | | | X | X | | | | |
| 2 | 25 | | C.Paris | DATI, VERON | VNR | | relatif aux propositions de lieux culturels. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | | X | | | | | | | | | | | X | X | | | | |
| 2 | 26 | | GP | BOURNAZEL, BURKEL | VNR | | relatif à l'organisation des "Olympiades Culturelles" Paris 2024. | ROLLAND | Rejeté | 6-oct-20 | | X | | | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 2 | 27 | | C.Paris | CARRERE-GEE | VNR | | relatif à l'affectation budgétaire du plan pour les édifices culturels. | TABEY | Rejeté | 6-oct-20 | | | | | | | X | X | | | | | | X | | | | |
| 3 | | | | | | 2020 DVD 16 | COMMUNICATION. | BELLIARD | Par de vote | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2020 DVD 25 | | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2020 DVD 71 | | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 28 | 65 | PEC | FERAUD, WEIL | VNR | | relatif au lancement d'études pour la piste cyclable du boulevard Sébastopol. | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 29 | 66 | GCC | BONNET-CHAUDEI, GAIET, AQUA | VNR | | relatif à la gratuité des transports pour les moins de 18 ans. | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 30 | | C.Paris | BOULARD, BOUGERET | VNR | | relatif au dispositif des "Rues aux écoles". | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 31 | | GP | BURKEL, BOURNAZEL | VNR | | relatif à la péonisation des rues devant les établissements scolaires. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 32 | | | BERTHOUD | VNR | | relatif au dispositif "Rues aux écoles" rue de l'Abbaye. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 33 | | | BERTHOUD | VNR | | relatif au dispositif "Rues aux écoles" aux abords des écoles maternelles rue du Sommerard et 28 rue Saint-Jacques. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 33bis | 67 | Exécutif | | | | en réponse aux V31, V32 et V33. | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | X | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 3 | 34 | | C.Paris | DATI, TISSANDIER | VNR | | relatif à une étude d'impact sur les coronapotes. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | | | X | X | | | | |
| 3 | 35 | | C.Paris | DATI, BARREN | VNR | | relatif aux coronapotes et à la pratique du vélo. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 36 | | C.Paris | BOULARD, KUSTER, BOUGERET | VNR | | relatif à un bilan d'empêchement des coronapotes. | BELLIARD | Rejeté | 6-oct-20 | X | X | X | X | | | X | X | | | X | | | X | | | | |
| 3 | 37 | | GP | SEBRAH | VNR | | relatif à la sécurisation du carrefour de la rue George Sand - rue Jean de la Fontaine (16e). | BELLIARD | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 37bis | 68 | Exécutif | | | | en réponse au V37. | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 3 | 38 | | GP | BOURNAZEL, BURKEL | VNR | | relatif aux emplacements de stationnement pour les vélos des bailleurs sociaux. | BELLIARD | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 38bis | 69 | Exécutif | | | | en réponse au V38. | BELLIARD | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 3 | 39 | | | BERTHOUD | VNR | | relatif aux places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes. | GALVANI | Retiré | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 39bis | 70 | Exécutif | | | | en réponse au V39. | GALVANI | Adopté | 6-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | | | | |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission DDJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Élus | A. V. Veu. LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste et Citoyen PC | | Écologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commun | | Modem, Démocrates et Écologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|----------------|--|-----------------|----------------------|--------------|--------------------------|--------|-------------------------|------|--------------|-------|-----------------|--------|----------------------------------|------|-------------------------------|-------|-----------------------|--------|-----------|-------|
| | | | | | | | | | | | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | | ABST. |
| | 4 | 62 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux mesures d'urgence à instaurer dans la lutte contre la Covid-19. | SOUVRIS | Retiré (non débattu) | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 4 | 62bis | 80 | Exécutif | VNR | | En réponse aux V55, 60, 61 et 62. | SOUVRIS | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | | X | | | | X | | X | | |
| | 4 | 63 | C.Paris | GRANIER | VNR | | relatif à l'affaire de vires dans le 18e arrondissement. | SOUVRIS | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | | | X | | | | | | X | X | | |
| | 4 | | | | | 2020 DASES 173 | | VERSIGNI | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | X | | X | | |
| | 4 | | | | | 2020 DASES 176 | | VERSIGNI | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | X | | | | | | X | | X | | |
| | 4 | 64 | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETE | VNR | | relatif aux cambrillages de pharmacies par des mineurs isolés. | VERSIGNI | Rejeté | 7-oct-20 | X | | | | | | X | | | | | X | | X | | |
| | 4 | 65 | C.Paris | DATI, JEANNETE, GARNIER | VNR | | relatif aux mineurs marocains et d'Afrique du nord de la Goutte d'Or. | VERSIGNI | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | | X | | | | | | | X | X | | |
| | 4 | 66 | C.Paris | JEANNETE, GARNIER | VNR | | relatif au protocole d'acte à l'évaluation de la mobilité des mineurs non accompagnés. | VERSIGNI | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | | X | | | | | | | X | X | | |
| | 4 | 66bis | 81 | Exécutif | VNR | | en réponse aux V64, 65 et 66 | VERSIGNI | Adopté | 7-oct-20 | X | | | | X | | | X | | | | X | X | | X | |
| | 5 | 67 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux travaux dans les logements d'Élégie Saupé et de Paris Habitat dans le quartier Plaine (20e) et LeFleuret-Sour (12e). | BAUDIER | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | X | | | |
| | 5 | 68 | GEP | NSABATI, VASA, FRIERE-MARIE, REMY-LELEU, GUIH, SAGASPE, KONE | VNR | | relatif à la création d'une personnalité juridique de la Seine. | BLAUDEL | Retiré | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | 69 | C.Paris | GOUJON, EVREN, de CLEMMONT-TONNERRE | VNR | | relatif au projet de l'usine à béton Lafarge-Holcim sur le port de Javel Bas (15e). | BLAUDEL | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 70 | GIP | IBLED | VNR | | relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e) et à l'avenir des cimenteries à Paris. | BLAUDEL | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 71 | MDE | GATEL, LELIÈVRE | VNR | | relatif à l'extension de la centrale à béton Lafarge (15e). | BLAUDEL | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 72 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au projet de la centrale à béton du groupe Lafarge sur les bords de Seine (15e). | BLAUDEL | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 72bis | 82 | Exécutif | VNR | | En réponse aux V68, 69, 70, 71 et 72. | BLAUDEL | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | X | | X | X | | X |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 20 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | X | | X | | X | | |
| | 5 | 73 | C.Paris | MONTANDON | V | 2020 DLH 21 | relatif à la création d'un parking et d'un équipement sportif. | BROSSAT | Retiré | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 21 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 47 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | | | | X |
| | 5 | 74 | C.Paris | DATI, OLIVIER | A | 2020 DLH 58 | relatif à la communication d'informations complémentaires pour chaque opération. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 75 | C.Paris | DATI, MONTANDON | V | 2020 DLH 58 | relatif aux loyers capitalisés. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 58 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | | | | X |
| | 5 | 76 | Exécutif | | A | 2020 DLH 85 | Amendement technique. | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | X | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 85 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | X | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 102 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | X | X | |

| N° Commission DDJ | N° d'ordre | N° ADOPTE | Groupes ou Exécutif | Élus | A. V. Veu. LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste et Citoyen PC | | Écologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commun | | Modem, Démocrates et Écologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|------------------------------------|---------------|--------------|--|-----------------|--------|--------------|--------------------------|--------|-------------------------|------|--------------|-------|-----------------|--------|----------------------------------|------|-------------------------------|-------|-----------------------|--------|-----------|-------|
| | | | | | | | | | | | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | | ABST. |
| | 5 | 77 | Exécutif | | A | 2020 DLH 114 | Amendement technique. | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | X | | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 114 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | X | | |
| | 5 | 126 | C.Paris | LAUSSICQ | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | | X | | |
| | 5 | 127 | C.Paris | LAUSSICQ | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | | X | | |
| | 5 | 134 | NI | SIMONNET | A | 2020 DLH 116 | Amendement. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | | | | X | | X | | X | | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 116 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 121 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DLH 122 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 5 | 78 | C.Paris | DATI, LAUSSICQ, CARRERE-GEE, VIBRY | V | 2020 DU 73 | relatif à la mise en place du DPUH. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | | | | | 2020 DU 73 | | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | X | | X | | |
| | 5 | 79 | B3 | PEC | COURMET | VNR | relatif au confort d'été des locataires du logement social. | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 5 | 80 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à une exonération de loyer pour les foyers impactés par la crise sanitaire et sociale. | BROSSAT | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | X | | X | | |
| | 5 | 80bis | B4 | Exécutif | VNR | | en réponse au V80. | BROSSAT | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | X | | X | | |
| | 5 | | | | | 2020 DSN 3 | | GREGOIRE | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DU 27 | | GREGOIRE | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DU 35 | | GREGOIRE | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 5 | | | | | 2020 DU 80 | | GREGOIRE | Adopté | 7-oct-20 | | | X | X | | X | | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 81 | GEP | GLEIZES, GUIH | VNR | | relatif à la préservation du Champ de Mars. | GREGOIRE | Retiré | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | 82 | C.Paris | DATI, MONTANDON | VNR | | relatif au retrait de la délimitation ZAC Bercy-Charenton (DISE DU 71). | GREGOIRE | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 5 | 83 | C.Paris | MONTANDON | VNR | | relatif aux projets urbains du 12e arrondissement. | GREGOIRE | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | X | | | | X | | X | | |
| | 7 | 84 | C.Paris | GRANIER | VNR | | relatif à la structuration du tourisme à Paris. | HOCQUARD | Rejeté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 7 | | | | | 2020 DDCT 55 | | HOCQUARD | Adopté | 7-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 7 | 84 | C.Paris | GRANIER | VNR | | relatif à la structuration du tourisme à Paris. | HOCQUARD | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 7 | 85 | C.Paris | DATI, DOUCERE | VNR | | relatif au tourisme d'affaires à Paris. | HOCQUARD | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 7 | 86 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à un soutien aux guides-conférenciers. | HOCQUARD | Rejeté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 7 | 86bis | B5 | Exécutif | VNR | | En réponse au V86. | HOCQUARD | Adopté | 7-oct-20 | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | X | |
| | 7 | | | | | 2020 DGR1 14 | | NGATCHA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 7 | | | | | 2020 DGR1 20 | | NGATCHA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 7 | | | | | 2020 DGR1 43 | | NGATCHA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 7 | | | | | 2020 DGR1 45 | | NGATCHA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |
| | 7 | | | | | 2020 SG 29 | | NGATCHA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | | X | |

SÉANCE DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2020

| N° Commission ODU | N° d'ordre | N° ADOPTÉ | Groupes ou Exécutif | Eus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste et Citoyen PC | | Écologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commus | | Modern, Démocrates et Écologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | | |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|---------------|---|---------------------|--------|--------------|--------------------------|--------|-------------------------|------|--------------|-------|-----------------|--------|-----------------------------------|------|-------------------------------|-------|-----------------------|--------|-----------|-------|------|
| | | | | | | | | | | | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | | ABST. | POUR |
| 7 | 87bis | 86 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris au Dr Denis Mulwaage. | NGATCHIA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 88bis | 87 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Maître Navro Sotoudeh. | NGATCHIA | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 7 | 89 | | GCC | BONNET OULALDI, PRIMET | VNR | | relatif à Julian Assange. | NGATCHIA | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | | | | X | | | | X | X | X | | | |
| 7 | | | | | VNR | 2020 D15 122 | | RABADAN | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | X | X | | | | |
| 7 | | | | | VNR | 2020 D15 146 | | RABADAN | Adopté | 8-oct-20 | | | X | X | X | | | | | | | X | X | | | X | |
| 7 | | | | | VNR | 2020 SG 2 | | RABADAN | Adopté | 8-oct-20 | | | X | | | | | | | | | X | X | | | | |
| 7 | | | | | VNR | 2020 SG 3 | | RABADAN | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | | X | X | | X | X | | X | X | X | | | | |
| 7 | | | | | VNR | 2020 SG 13 | | RABADAN | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 90 | | C.Paris | DATI, BADAT-KARAM | VNR | | relatif à la pratique du sport à Paris et aux associations sportives parisiennes. | RABADAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 91 | | C.Paris | BOULARD, JACQUEMONT | VNR | | relatif à l'évolution du dispositif Paris Sports Sensors. | JADY | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 92 | | | BERTHOULT | VNR | | relatif aux personnels de l'Espace Sportif Pontoise, 29 rue de Pontoise (Se). | JADY | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 93 | | C.Paris | GOUJON, EVREN, CANAL | VNR | | relatif au Budget Participatif. | TORANIAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 94 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | VNR | | relatif à la politique de soutien aux associations. | TORANIAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 95 | | C.Paris | BIRABEN | VNR | | relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations. | TORANIAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 96 | | C.Paris | DATI, BADAT-KARAM | VNR | | relatif aux critères d'attribution des subventions aux associations. | TORANIAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 7 | 97 | | C.Paris | MONTANDON | VNR | | relatif aux Conseils de quartier de 12e arrondissement. | TORANIAN | Retiré | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 98 | | C.Paris | SEYNER, BADAT-KARAM, WELER, BUCALLE, CAPUZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRELLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER | VNR | | relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne. | TORANIAN | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 163 | | GABELOTAUD | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | X | | | |
| 1 | 99 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la situation des salariés précaires de la BPI. | GABELOTAUD | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | 100 | 88 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la mobilisation des salariés de Monoprix et de la grande distribution. | GABELOTAUD (amendé) | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | 101 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la Ville aux travailleurs sams-papiers de Friche. | GABELOTAUD | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | 102 | | | BERTHOULT | VNR | | relatif à l'inventaire 2021 des équipements de proximité du 5e arrondissement. | GREGOIRE | Retiré | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 102bis | | Exécutif | | A | 2020 DDOCT 23 | Amendement répondu au V102. | GREGOIRE | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 1 | | | | | A | 2020 DDOCT 21 | | GREGOIRE | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 1 | 103 | | Exécutif | | A | 2020 DRH 47 | Amendement technique. | GUILLOU | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 1 | | | | | A | 2020 DRH 47 | | GUILLOU | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |

| N° Commission ODU | N° d'ordre | N° ADOPTÉ | Groupes ou Exécutif | Eus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste et Citoyen PC | | Écologiste de Paris GEP | | Génération.S | | Paris en commus | | Modern, Démocrates et Écologistes | | Indépendants et Progressistes | | CHANGER PARIS C.PARIS | | UNANIMITÉ | |
|-------------------|------------|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|----------------|---|-----------------|--------|--------------|--------------------------|--------|-------------------------|------|--------------|-------|-----------------|--------|-----------------------------------|------|-------------------------------|-------|-----------------------|--------|-----------|-------|
| | | | | | | | | | | | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | ABST. | POUR | CONTRE | | ABST. |
| 1 | 104 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux primes liées à la crise sanitaire pour les agents de la Ville de Paris et du CASVP. | GUILLOU | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | X |
| 1 | 105 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'attribution de la protection fonctionnelle de la Ville de Paris. | GUILLOU | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | X |
| 1 | 106 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'inspection générale des services dans les missions d'enquêtes administratives internes. | GUILLOU | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | X |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 142 | | LETSSIER | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | X | X | | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 128 | | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | X | X | | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 149 | | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 154 | | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 180 | | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | |
| 1 | 128 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | A | 2020 DAE 206-3 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | 129 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | A | 2020 DAE 206-2 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | 130 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | A | 2020 DAE 206-1 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | 131 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | A | 2020 DAE 206-4 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | 132 | | C.Paris | DATI, CARRERE-GÉE | A | 2020 DAE 206-5 | relatif à l'extension de l'exonération des loyers des locataires de la SEMAEST. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAE 208 | | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | X | X | | |
| 1 | 107 | | GCC | BONNET OULALDI, GOMES | VNR | | relatif aux salariés de Biscoop et au repos dominical. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | 108 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la ville aux salariés de Biscoop. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | X | X | X | | |
| 1 | 109 | | C.Paris | CARRERE-GÉE | VNR | | relatif à l'ouverture dominicale des commerces à Paris, dans le contexte de crise sanitaire. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | X | X | X | | |
| 1 | 110 | | C.Paris | DATI, GARNIER, VÉRON | VNR | | relatif au respect des nouvelles règles sanitaires dans les bars. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | X | X | X | | |
| 1 | 111 | | C.Paris | ICHUARD, KUSTER, BOUGERET | VNR | | relatif au dispositif des terrasses éphémères. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | 112 | | GIP | BÖNKEL, BOURNAZEL | VNR | | relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | 113 | | MOE | GATEL | VNR | | relatif au dispositif d'extension des terrasses éphémères. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | 114 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au soutien de la Ville de Paris aux bars et restaurants parisiens. | POLSKI | Rejeté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | | | | | X | X | X | | |
| 1 | 114bis | 89 | Exécutif | | VNR | | En réponse au V114. | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | 135 | 90 | Exécutif | | VNR | | relatif au soutien des acteurs économiques de la Ville. | POLSKI | Adopté | 8-oct-20 | X | | X | | | | | X | X | X | X | X | X | X | | |
| 1 | | | | | VNR | 2020 DAI 8 | COMMUNICATION. | SIMONNET | Adopté | 8-oct-20 | | | | | | | | | | | | | | | | |

